

CONSEIL D'ADMINISTRATION MUNICIPALE  
DE LA  
CONCESSION FRANÇAISE  
DE  
CHANGHAI

---

**COMPTE-RENDU**

de Gestion pour l'Exercice 1940

---

**BUDGET 1941**

---

*Q 263/103*

00790

CONSEIL D'ADMINISTRATION MUNICIPALE  
DE LA  
CONCESSION FRANÇAISE  
DE  
CHANGHAI

---

**COMPTE-RENDU**

de Gestion pour l'Exercice 1940

---

**BUDGET 1941**



IMPRIMERIE MUNICIPALE

## TABLE DES MATIÈRES

---

### I.—Séances du Conseil—Ordonnances Consulaires.—Pages 3 à 118

Séance du 9 Janvier.....	3	Ordonnance No. 2 du 3 Janvier.....	6
» 23 Janvier.....	8	» » 15 » 16 Janvier.....	7
» 6 Février.....	15	» » 17 » 17 Janvier.....	7
» 20 Février.....	20	» » 31 » 26 Janvier.....	12
» 5 Mars.....	23	» » 34 » 29 Janvier.....	12
» 19 Mars.....	26	» » 37 » 31 Janvier.....	14
» 2 Avril.....	32	» » 38 » 31 Janvier.....	15
» 16 Avril.....	36	» » 78 » 19 Février.....	18
» 30 Avril.....	39	» » 123 » 26 Mars.....	29
» 14 Mai.....	44	» » 134 » 1 <sup>er</sup> Avril.....	29
» 20 Mai.....	46	» » 137 » 3 Avril.....	30
» 28 Mai.....	48	» » 158 » 12 Avril.....	34
» 11 Juin.....	52	» » 183 » 29 Avril.....	38
» 25 Juin.....	57	» » 190 » 8 Mai.....	43
» 9 Juillet.....	61	» » 223 » 27 Mai.....	47
» 27 Août.....	66	» » 241 » 5 Juin.....	51
» 6 Septembre.....	67	» » 251 » 10 Juin.....	51
» 17 Septembre.....	68	» » 270 » 20 Juin.....	56
» 1 <sup>er</sup> Octobre.....	76	» » 294 » 4 Juillet.....	60
» 15 Octobre.....	80	» » 317 » 19 Juillet.....	64
» 29 Octobre.....	83	» » 321 » 20 Juillet.....	65
» 13 Novembre.....	86	» » 372 » 9 Septembre.....	67
» 26 Novembre.....	88	» » 411 » 5 Octobre.....	78
» 10 Décembre.....	92	» » 441 » 22 Octobre.....	82
» 24 Décembre.....	95	» » 483 » 27 Novembre.....	91

---

### II.—Rapports pour l'année 1940.—Pages 121 à 209

Service de Santé.....	121	Service des Etablissements Classés.....	156
Hygiène Publique et Assistance.....	124	Service de la Station de T. S. F.....	159
Direction de l'Enseignement.....	144	Service du Sémaphore.....	160
Collège Municipal Français.....	146	Compagnie de Pompiers.....	161
Ecole Municipale Française Rémi.....	148	Service des Plantations.....	167
Ecole Municipale Franco-Chinoise.....	149	Service des Travaux Publics.....	169
Ecole Primaire Chinoise Chapsal.....	151	Services de Police.....	194
Ecole Primaire Chinoise de Lagrené.....	153	Service des Finances.....	209
Ecole Municipale Franco-Annamite.....	155		

---

### III.—Opérations Financières de l'Exercice 1940

### IV.—Budget pour 1941

## I N D E X

- Abattoirs.—58.  
Adjudications.—10, 16, 21, 24, 27, 45, 49, 55.  
Affichage des prix des marchandises d'usage quotidien.—34.  
Ambulance municipale.—47.  
Appels d'offres.—10, 16, 21, 24, 27, 45, 49, 55, 71, 80.  
  
Balances, poids et mesures.—30, 65, 67.  
Barème des taxes.—14, 42, 45, 47, 49, 52, 60, 62, 67, 71, 98.  
Bâtiments municipaux.—16, 21, 24, 27, 33, 36, 40, 54, 63, 70, 77, 80, 84, 86, 93, 96.  
Bilan 1939.—26.  
Bourses scolaires.—10, 40, 93.  
Budget extraordinaire 1940.—27.  
Budget ordinaire 1941.—98, 118.  
  
C. F. T. E. E.—3, 41, 59, 77, 84, 86, 94, 96, 118.  
Caisse des Œuvres.—3, 15.  
Calendrier scolaire.—93.  
Certificats de vaccination.—52.  
Charrettes à bras.—47, 70.  
Cimetières.—27, 49.  
Circulation.—29.  
Comité consultatif de perfectionnement du Collège Municipal.—9, 23, 40.  
Comité de Circulation.—3, 45.  
Comité de l'Instruction Publique.—3, 9, 23, 40, 93.  
Comité des économies et de rajustement des taxes.—3.  
Comité des Finances.—3, 26, 42, 70, 89.  
Comité des Jardins.—3.  
Comité des Travaux.—3, 10, 16, 20, 24, 27, 33, 36, 40, 45, 49, 54, 59, 62, 70, 77, 80, 84, 86, 89, 93, 96.  
Comité d'Hygiène.—3, 32, 45, 98.  
Comité du Budget.—84.  
Comités divers pour 1940.—3, 23.  
Commémoration de l'Armistice.—84.  
Commission d'enquête sur les loyers.—56.  
Commission d'évaluation foncière.—93, 95.  
Commission foncière.—95.  
Commission municipale.—27, 68, 83.  
Contribution au financement des ventes de riz à bon marché.—89.  
Contrôle du prix des marchandises d'usage quotidien.—18.  
  
Décès.—9, 16, 69, 95.  
Délimitation de la zone réservée des établissements classés.—5.  
Départ.—67, 68.  
  
Dépenses.—118.  
Distributeurs automatiques de denrées alimentaires.—47.  
Divers.—36, 49, 59, 72, 84.  
Domaines.—71.  
Don.—8.  
Droit des pauvres.—49.  
  
Emprunts municipaux { 1911.—45.  
                                  1914.—86, 95.  
                                  1916.—86, 95.  
                                  1921.—49, 58.  
                                  1923.—80, 89.  
                                  1924.—66, 76.  
                                  1930.—32, 39, 70.  
  
Enregistrement des véhicules automobiles.—62.  
Entrepôts ou magasins de vente de combustibles solides.—84.  
Etablissements classés.—10, 21, 36, 45, 55, 63, 72, 84, 86, 89, 94.  
  
Fêtes nationales.—39.  
Finances.—32, 39, 45, 49, 58, 62, 66, 76, 80, 86, 89, 93, 95.  
Fixation de l'indemnité en cas de saisie de viande.—6.  
  
Garages publics et ateliers de réparations de véhicules automobiles.—12.  
Gouverneurs de l'Hôpital.—3.  
  
Heure d'été.—49, 70.  
Horaire de travail.—39.  
Horloges publiques.—59.  
Hygiène.—9, 23, 52.  
  
Impôt foncier.—43, 47, 77, 98.  
Impôt locatif.—42, 43, 70, 98.  
Infraction au règlement sur les laiteries.—23.  
Interdiction des entreprises d'achat et de vente de reconnaissances de monts-de-piété.—51.  
  
Jinrickshaws publics.—38, 47.  
Jours fériés.—7.  
  
Licence professionnelle ordinaire.—40, 98.  
Loterie de Bienfaisance pour les réfugiés.—43, 64, 78, 82.  
Loteries et jeux d'argent.—91.  
  
Marchés.—52, 61.  
Médaille de la Concession.—3, 9, 20, 23, 32, 39, 45, 61, 66, 67, 69, 84, 88, 92.

- Opérations financières du 1<sup>er</sup> semestre 1940.—70.
- Panneaux-réclames.—5, 36, 49, 84.
- Parcs et squares.—49.
- Patentes provisoires d'établissements classés.—14, 15.
- Permis de construire.—5, 10, 16, 21, 24, 28, 33, 36, 41, 46, 49, 55, 59, 63, 72, 77, 81, 85, 86, 90, 94, 97.
- Personnel.—9, 16.
- Plantations.—59.
- Police et voirie.—29.
- Projet de refonte du barème de taxation forfaitaire.—89.
- Ravitaillement en lait de la Concession.—32.
- Recettes.—98.
- Réglementation du travail dans les établissements industriels et commerciaux.—7.
- Règlements municipaux.—4, 12, 15, 29, 30, 34, 38, 43, 47, 51, 52, 56, 65, 69, 70, 84, 89, 91.
- Répression des tromperies.—12.
- Réseau routier.—20, 24, 27, 33, 36, 40, 45, 54, 62, 70, 80, 86, 89, 93.
- Retrait de licences ou patentes —9.
- Services municipaux.—39, 88.
- Shanghai Gas Company.—41, 55, 87.
- Situation budgétaire.—43.
- Stationnement des voitures dans la rue Montauban.—45.
- Surtaxe exceptionnelle.—98.
- Tandems.—51.
- Tarifs de branchements d'électricité.—3, 97.
- Taxation des immeubles à appartements.—42.
- Taxe municipale sur les allumettes.—47.
- Taxes diverses.—43, 98.
- Taxes impayées - Rétablissement des services publics —47.
- Voies publiques—Clôture des terrains vagues.—4.
- Voirie.—16, 71, 94, 96.

### ANNEXES

- Plan de l'élargissement du Quai de France.—32.
- Plan du chemin municipal No. 41.—20.
- Plan du chemin municipal No. 42.—36.
- Plan du chemin municipal No. 43.—40.
- Plans de la zone réservée dite "Zone des Etablissements Classés".—4.
- Tableau synoptique de la Direction générale des Services municipaux et des Directions.—118.
- Tableau synoptique de l'organisation des Services municipaux.—118.

---

---

**SÉANCES DU CONSEIL**

**1940**

---

---

**SÉANCE DE LA COMMISSION PROVISOIRE D'ADMINISTRATION MUNICIPALE  
DU 9 JANVIER 1940**

L'an mil neuf cent quarante et le neuf Janvier, à seize heures, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur P. AUGÉ, Consul Général de France, assisté de Monsieur M. DUVAL, Consul de France.

Etaient présents :

MM. H. BAR  
L. CHEVRETTON  
J. COCHET  
J. DONNÉ  
ED. EGLÉ  
H. LAFFOND  
E. J. LLOYD  
R. P. E. MOULIS  
MM. R. PONTET  
TCHOU SIN LAN  
TSI TCHE

Assistaient à la séance :

MM. J. BRÉDIAM *Directeur Général des Services Municipaux*  
L. DES COURTILS *Directeur Administratif*  
P. BAILLIE, *Directeur Technique*  
P. JORDAN *Directeur des Finances*  
R. MEADMORE *Chef du Secrétariat Administratif.*

**Procès-verbal.—**

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 27 Décembre 1939, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Comités.—**

La Commission arrête comme suit, la composition des Comités pour l'année 1940 :

**Comité des Travaux.—**

MM. LE CONSUL-ADJOINT  
E. J. LLOYD  
R. P. E. MOULIS  
MM. R. PONTET  
J. SAUVAYRE  
TCHANG YI TCHOU  
TCHANG FAH YAO, *Conseiller Technique*

**Comité des Finances.—**

MM. LE CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE  
LE CONSUL-ADJOINT  
H. BAR  
L. CHEVRETTON  
ED. EGLÉ  
TCHIEN YUNG MING  
E. S. WILKINSON

**Comité de l'Instruction Publique.—**

MM. LE CONSUL-ADJOINT  
CHANG SIAU LING  
J. COCHET  
H. LAFFOND  
J. SAUVAYRE  
TCHIEN YUNG MING

**Comité d'Hygiène.—**

MM. LE CONSUL-ADJOINT  
J. DONNÉ  
P. DUPUY  
R. PONTET  
H. J. SHERIDAN  
TSI TCHE  
TONG KEH TSANG, *Conseiller Technique*

**Comité de Circulation.—**

MM. LE CONSUL-ADJOINT  
CHANG SIAU LING  
J. COCHET  
J. DONNÉ

**Comité des Jardins.—**

MM. LE CONSUL-ADJOINT  
H. LAFFOND  
TCHIEN YUNG MING

**Gouverneurs de l'Hôpital.—**

DR. A. VELLIOT  
R. P. E. JACQUINOT

**Comité des Economies et de Rajustement des Taxes.—**

R. P. E. MOULIS  
MM. J. DONNÉ  
ED. EGLÉ  
TCHANG YI TCHOU

Le Comité des Finances se réunira, en principe, une fois par mois.

**Caisse des Œuvres.—**

La Commission désigne MM. le Rév. P. E. Moulis, J. Sauvayre, R. Pontet et Tchou Sin Lan pour représenter l'Administration Municipale au sein de la Commission d'Administration de la Caisse des Œuvres pendant l'année 1940.

**Médaille de la Concession.—**

Sur la proposition du Président, la Commission décide de décerner la Médaille de Bronze de la Concession au Capitaine W. J. Gorman, Chef de la "Harbour Fire Brigade" pour la précieuse collaboration qu'il n'a cessé d'apporter à la Compagnie de Pompiers de la Concession au cours des récents événements.

**COMITÉ DES TRAVAUX**

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du Comité des Travaux en date du 3 Janvier 1940.

**C. F. T. E. E.—**

**Tarifs de branchement d'électricité pour l'année 1940.—**

Après un examen détaillé du barème de prix soumis par la C. F. T. E. E., la Commission décide d'autoriser la mise en vigueur du tarif de branchement ci-après :

**Compagnie Française de Tramways et d'Éclairage  
Électriques de Shanghai**

TARIF DES FOURNITURES USUELLES POUR BRANCHEMENTS D'ÉLECTRICITÉ  
Installations, réparations et entretien des branchements

Designation	Unité	Prix unitaire
		\$
Câble de cuivre isolé :		
au caoutchouc 5 m/m <sup>2</sup>	mètre	0,80
» 8 »	»	1,05
» 15 »	»	1,50
» 22 »	»	2,45
» 31 »	»	3,50
» 40 »	»	4,30
» 62 »	»	5,60
» 97 »	»	8,60
» 121 »	»	11,60
sous plomb à 2 conducteurs 5 m/m <sup>2</sup> .	»	2,40
» 2 » 8 »	»	2,80
» 2 » 15 »	»	4,80
» 3 » 5 »	»	4,20
» 3 » 8 »	»	5,10
» 3 » 15 »	»	6,60
Ferrure de branchement :		
droite, petite, scellée	pièce	2,60
» moyenne, »	»	3,10
» grande, »	»	3,80
» pour vérandahs, scellée	»	3,70
verticale, à 2 scellements, scellée	»	4,10
Isolateur scellé sur tige droite	»	0,70
» console	»	1,30
Poulie porcelaine :		
petite, pour descente de câbles isolés	»	0,30
grande, »	»	0,70
Pipe porcelaine moyenne	»	0,40
» grande	»	1,20
Tube porcelaine moyen	»	0,60
» grand	»	1,20
Coupe-circuit :		
aérien, petit	»	0,90
» grand	»	1,80
unipolaire, 30 amp., sous coffret fonte	»	7,00
» 100/200 amp., »	»	13,00
bipolaire, 30 amp., »	»	10,00
tripolaire, 30 amp., »	»	13,00
» 60 amp., »	»	19,00
Tuyau en fer galvanisé 1/2"	mètre	2,50
» 1" 1/2	»	6,90
» 2"	»	8,60
» 2" 1/2	»	13,50
Boulons, écrous, rondelles, vis et tirefonds en fer	livre	1,00
Boulons en laiton 1/2" x 1" avec écrou et rondelles	pièce	1,60
» 5/8" x 1" 1/2 »	»	2,20
Extrémités en laiton pour tubes en fer 1" 1/2	»	0,80
» 2"	»	1,10
» 2" 1/2	»	1,50
Cosses en laiton pour câble nu 90 à 120 m/m <sup>2</sup>	»	0,90
» 200 m/m <sup>2</sup>	»	1,30
Etain pour soudure	livre	2,30
Planche de compteur :		
petite	pièce	1,20
grande	»	1,60
de dimensions spéciales en pin d'Orégon	p <sup>e</sup> carré	0,80
» bois dur	»	1,80
Boîte de protection pour compteur :		
petite, en bois	pièce	3,00
grande, »	»	5,00
petite, en tôle galvanisée	»	16,00
» en verre	»	6,00
grande, »	»	10,00
Boîte de protection pour coupe-circuits de branchements généraux	»	50,00
Ruban isolant noir 3/4"	livre	1,40
Toile huilée ruban 1"	mètre	0,30
Poteau B. A. B. en béton armé	pièce	160,00
» P. B. T.	»	250,00
Ferrure de coupure pour poteau B. A. B.	»	3,20

Main-d'œuvre, sauf imprévu, évaluée à 20% du montant des fournitures.

Les imprévus sont décomptés à part, après exécution du travail.

Pose ou changement de compteurs, coupures, reconnexions, à forfait : \$ 2,80.

Visites sur demande de l'abonné, à forfait :

Demandes reçues à la Compagnie entre 6 h. et 18 h. \$ 1,40.

Demandes reçues à la Compagnie entre 18 h. et 6 h. \$ 2,80.

Les prix à forfait indiqués ci-dessus ne sont valables que lorsque les opérations correspondantes sont seules effectuées.

Si ces opérations sont accompagnées de travaux exécutés sur le branchement de l'abonné, la Compagnie facturera seulement la plus élevée des deux sommes suivantes :

Soit le prix forfaitaire correspondant à l'opération effectuée,

Soit le montant total du devis fait comme conséquence ou à l'occasion de l'opération effectuée.

La C. F. T. E. E. n'ayant pas accepté de prendre l'engagement de maintenir le même tarif pendant l'année entière, l'Administration Municipale se réserve la faculté de demander à la C. F. T. E. E. une révision des prix en cas d'appréciation de la monnaie locale ou de réduction du prix de revient des fournitures.

**Règlements Municipaux.—**

**\* Règlement sur les voies publiques—Clôture des terrains vagues.—**

Après avoir pris connaissance du projet de modification de l'Article 4 du Titre I du Règlement sur les voies publiques élaboré par le Conseiller Juridique, la Commission approuve les nouvelles dispositions dont le texte est arrêté comme suit :

« Art. 4.—Tous propriétaires de terrains bâtis « ou non bâtis, qu'ils soient ou non situés en bordure « des voies et chemins publics, sont tenus de les « clôturer à première réquisition de l'Autorité Municipale. Celle-ci demeure juge de l'urgence de la « clôture de tel ou tel terrain.

« Le mode de clôture choisi par le propriétaire « devra être agréé par l'Administration Municipale « (Service des Travaux).

« Le propriétaire devra entretenir en bon état « cette clôture.

« Il devra également remblayer et drainer son « terrain pour exclure les eaux stagnantes.

« Fautes de ce faire, et après l'expiration du « délai d'un mois à compter de la sommation écrite « à lui adressée par l'Administration, il sera con- « damné à une amende n'excédant pas 50 dollars.

« Le jugement de condamnation autorisera l'Ad- « ministration Municipale à effectuer d'office, aux frais « du propriétaire, les travaux omis par lui.

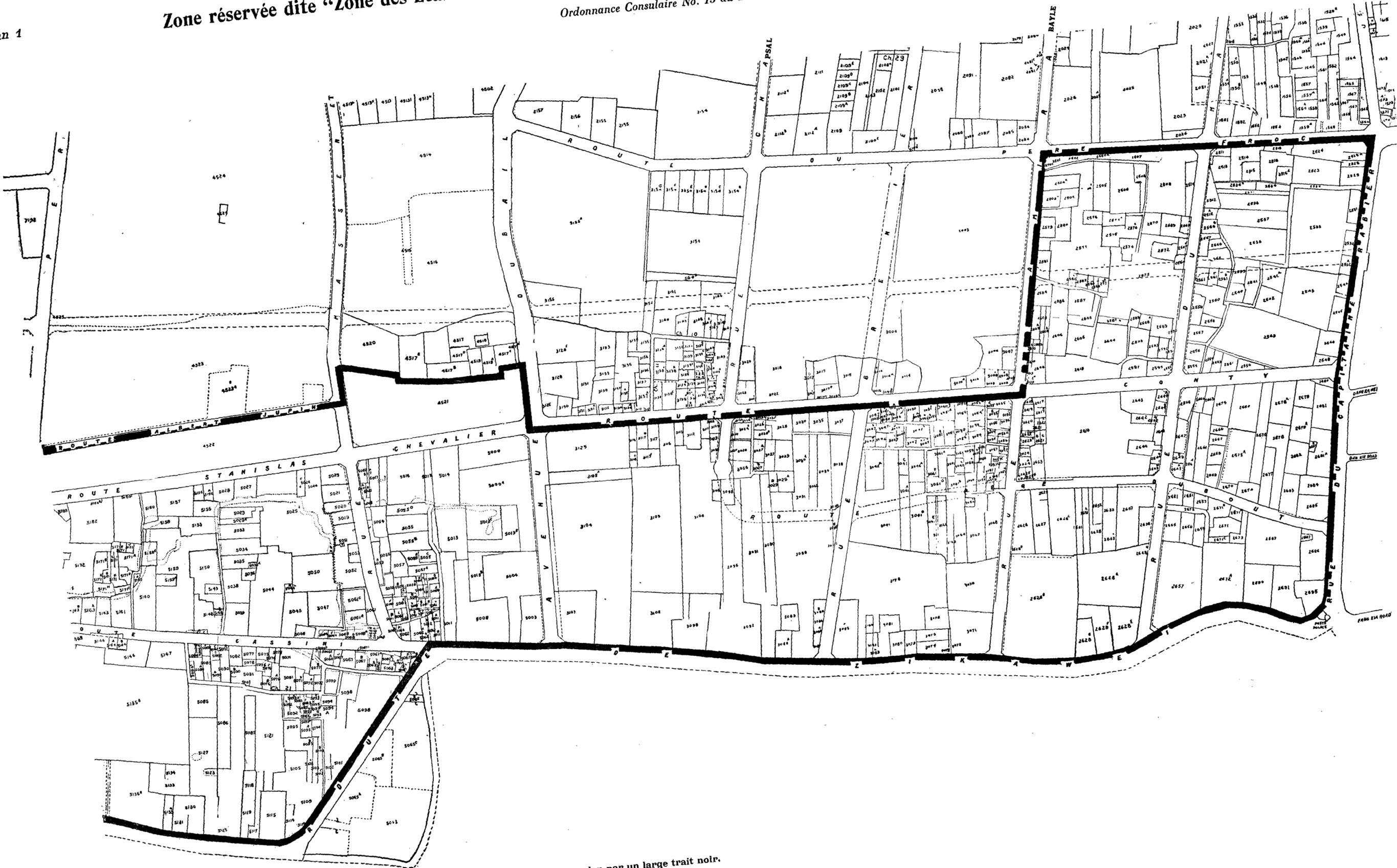
« Les frais en seront recouverts par les mêmes « voies que les taxes municipales ».

\* Modification publiée au Bulletin Municipal No. 964 du 18 Janvier 1940 sous Ordonnance Consulaire No. 9 du 10 Janvier 1940.

# Zone réservée dite "Zone des Etablissements Classés": 1<sup>er</sup> îlot—Partie Est, de la rue Capitaine Rabier à la rue Massenet

Ordonnance Consulaire No. 13 du 16 Janvier 1940

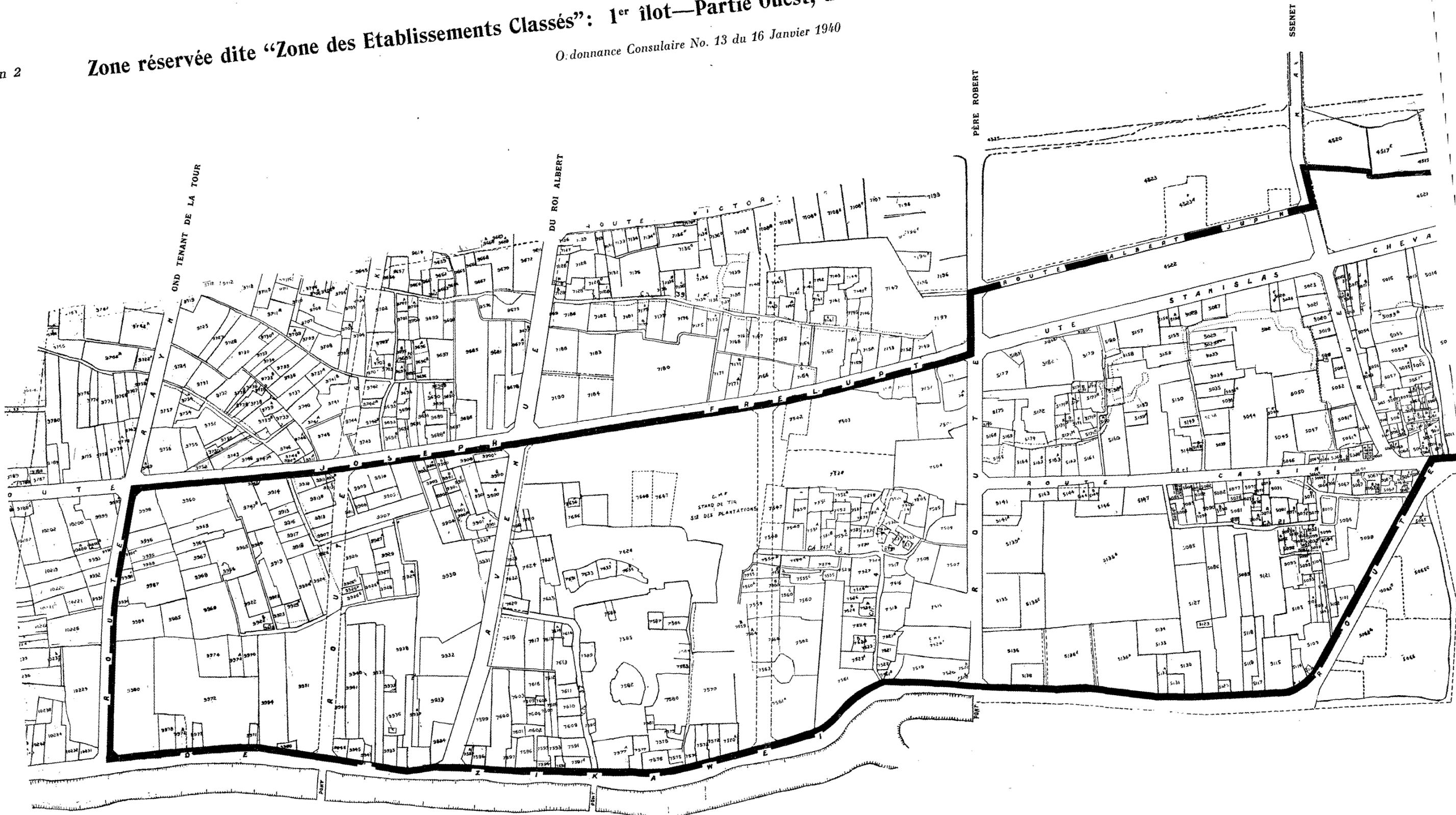
Plan 1



N. B.—La zone réservée dite "zone des établissements classés", est délimitée sur ce plan par un large trait noir.

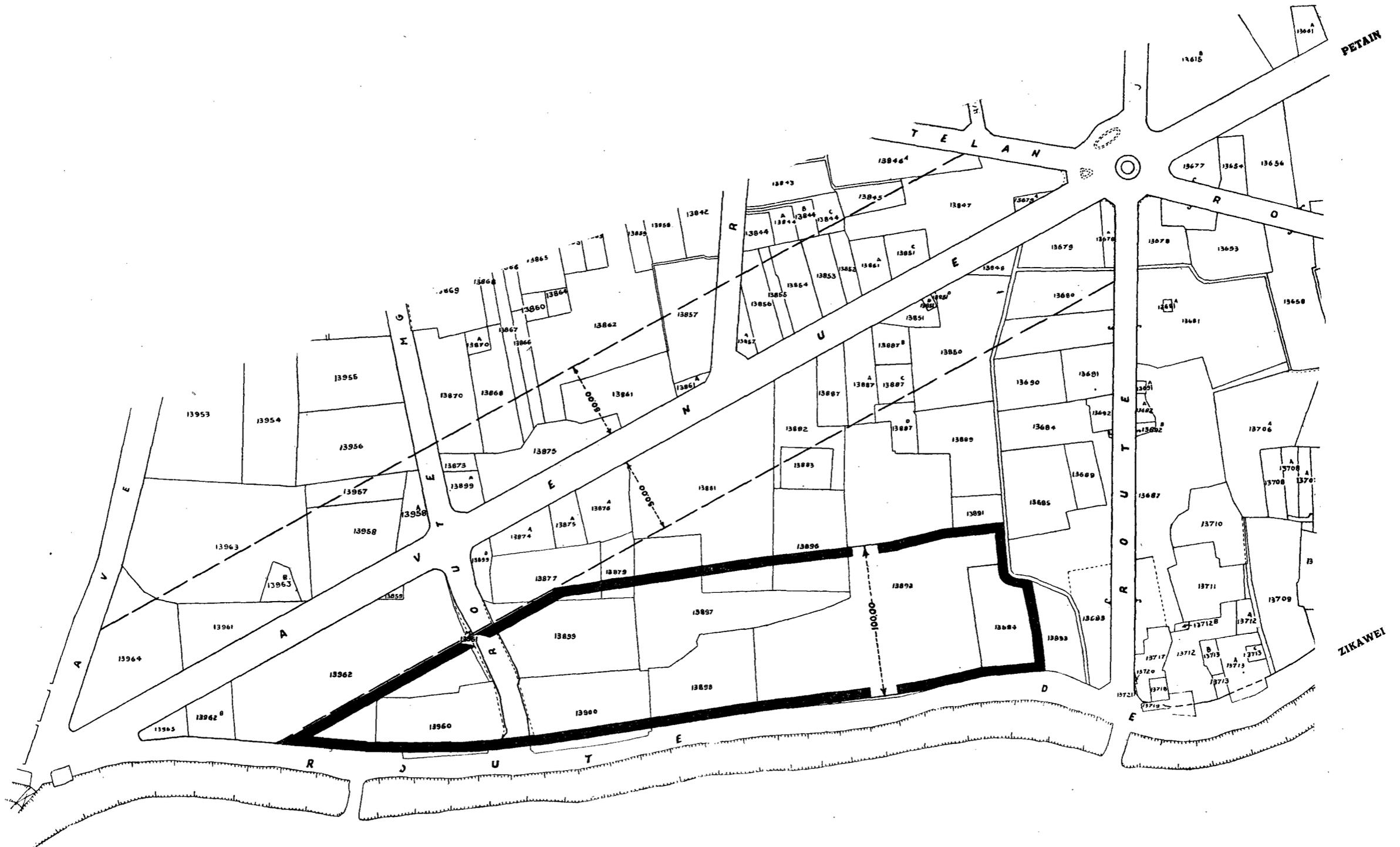
# Zone réservée dite "Zone des Etablissements Classés": 1<sup>er</sup> îlot—Partie Ouest, de la rue Massenet à la route Tenant de la Tour

O.donnance Consulaire No. 13 du 16 Janvier 1940



N. B.—La zone réservée dite "zone des établissements classée", est délimitée sur ce plan par un large trait noir

Ordonnance Consulaire No. 13 du 16 Janvier 1940



N. B.—La zone réservée dite "zone des établissements classés", est délimitée sur ce plan par un large trait noir.

### **• Délimitation de la zone réservée des Etablissements Classés.—**

Connaissance prise des observations présentées la Commission décide d'arrêter comme suit, les limites définitives de la zone réservée aux Etablissements Classés :

La zone réservée dite "Zone des Etablissements Classés" visée à l'annexe 1 du Règlement sur les Etablissements Classés promulgué par Ordonnance Consulaire No. 263 du 16 Octobre 1934, est composée de deux îlots situés dans la partie Sud de la Concession.

#### **1<sup>er</sup> îlot.—Le premier îlot est délimité par :**

- la rue du Père Froc ;
- la rue Amiral Bayle ;
- la route Conty ;
- l'avenue Dubail jusqu'à la limite Nord du lot 4521 ;
- la limite Nord du lot 4521 ;
- la rue Massenet ;
- la rue Jupin ;
- la route Père Robert ;
- la route Frelupt ;
- la route Tenant de la Tour ;
- la route de Zikawei ;
- la rue Capitaine Rabier jusqu'à la rue du Père Froc.

#### **2<sup>eme</sup> îlot.—Le deuxième îlot est délimité par :**

- la route de Zikawei ;
- la limite Est du lot cad. 13894 ;
- la limite Est du lot cad. 13892 en frontage du chemin public ;
- la limite Est du lot cad. 13891 ;
- une ligne parallèle à l'alignement Nord de la route de Zikawei et située à 100 mètres de cet alignement ;
- une ligne parallèle à l'alignement Sud-Est de l'avenue Pétain et située à 50 m. au Sud-Est de cet alignement (limite de la zone de résidence "A").

*Nota.*—Le tracé des voies publiques et les limites des lots cadastraux indiqués, sont ceux existant au 16 Novembre 1939.

### **Permis de construire.—**

#### **Demande d'autorisation d'ériger un panneau-réclame sur le toit de l'immeuble No. 976 avenue Pétain.—**

L'immeuble étant situé en dehors de la zone où les panneaux-réclames peuvent être érigés, la Commission décide de ne pas accorder l'autorisation demandée.

#### **Permis accordés depuis la dernière séance.—**

La Commission ratifie la délivrance des permis de construire ci-après :

—4716—*Chemin Municipal No. 38, lot cad. 14074.—Près du No. 280, route Fergusson.*—Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2533, enregistrement No. 4546, pour construire une résidence à 1 étage avec dépendances (Construction d'une dépendance à 1 étage, de deux garages, 1 loge de gardien et 1 portail, diverses modifications intérieures et extérieures à la résidence) ;

—4757—*Route Duplex, lot cad. 12116.—No. 260, route Duplex.*—1 addition à une résidence à 1 étage et 1 loge de gardien ;

\* Publiée au Bulletin Municipal No. 964 du 18 Janvier 1940 sous Ordonnance Consulaire No. 13 du 16 Janvier 1940.

—4772—*Rue Cardinal Mercier, lot cad. 7559.—Près du No. 491, route de Zikawei.*—Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 5524, enregistrement No. 4457, pour construire 1 bâtiment à 1 étage à usage de teinturerie (Remplacement de la toiture en tôle ondulée par une toiture en tuiles rouges et modifications intérieures au bâtiment) ;

—4777—*Route Duplex, lot cad. 12501.—No. 3, route Duplex.*—Addition d'un garage à 2 étages et d'un mur de clôture à une résidence à 2 étages ;

—4784—*Rue du Marché, lot cad. 2561.—Près du No. 259, rue du Marché.*—2 magasins à 2 étages ;

—4789—*Avenues Joffre et du Roi Albert, lot cad. 8501c.—No. 268, avenue du Roi Albert.*—Modification de façade et diverses modifications intérieures ;

—4800—*Avenue Edouard VII et rue Petit, lots cadastraux 40B et 40I.—Près du No. 65, avenue Edouard VII.*—Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 5547, enregistrement No. 4533, pour construire 4 maisons à 1 étage et 3 magasins à 2 étages (modification de façade) ;

—4803—*Avenue Joffre, int., lots cadastraux 12772 et 12773.—Près du No. 1402, avenue Joffre.*—1 résidence à 2 étages avec dépendances et 1 garage ;

—4807—*Avenue Pétain, lot cad. 13243A.—Près du No. 265, avenue Pétain.*—1 résidence à 2 étages avec dépendances sans étage, 1 garage et clôtures ;

—4813—*Route Frelupt, int., lot cad. 10249 —6 Passage 355 route Frelupt.*—1 addition sur la toiture terrasse d'une maison à 2 étages ;

—4822—*Avenue Joffre, lot cad. 13342.—No. 1567, avenue Joffre.*—1 abri à fourrage.

—4824—*Route Duplex, lot cad. 12501.—No. 5, route Duplex.*—Additions à 1 résidence à 2 étages : 1 dépendance et 1 garage à 1 étage ;

—4825—*Rue Amiral Bayle, lot cad. 3003.—No. 234, route Conty.*—1 mur de clôture en maçonnerie ;

—4829—*Avenue Joffre, avenue du Roi Albert, lot cad. 8501c.—No. 960, avenue Joffre.*—Modification de façade et diverses modifications intérieures ;

—4831—*Avenue Joffre, int., lot cad. 12769D.—Passage 1412 avenue Joffre.*—Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2454, pour construire 1 garage à 1 étage (Remplacement de la toiture en tuiles par une toiture en béton armé) ;

—4842—*Route A. Cohen, lots cadastraux 13276-13283.—Près du No. 64, avenue Pétain.*—Clôtures en maçonnerie et en bambou ;

—4849—*Route Culty, lot cad. 14071.—No. 278, route Culty.*—Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2583, enregistrement No. 4597, pour construire 1 résidence à 1 étage et attique, 1 garage et clôture (modification de clôture) ;

—4764—*Route Fergusson, lot cad. 12854.—Près du No. 105, route Fergusson.*—1 immeuble à appartements à 2 étages sur rez-de-chaussée, 1 loge de gardien sans étage et 1 portail.

#### **Permis accordés en séance.—**

La Commission décide d'autoriser la délivrance des permis de construire ci-dessous, les plans présentés étant conformes aux Règlements Municipaux :

—4770—*Chemin Municipal No. 11, lot cad. 3138D.—Passage 490 route Conty.*—5 maisons à 1 étage et attique en terrasse ;

—4774—*Rue Bourgeat, lot cad. 10035c.—Près du No. 778 rue Bourgeat.*—15 résidences détachées à 1 étage et attique (sous réserve de l'approbation du service d'Incendie) ;

—4820—Route Edan, lots cadastraux 13801 et 13803b.—Près du No. 30 route P. Destelan.—20 résidences isolées à 1 étage et attique, 20 garages et clôtures (sous réserve de l'approbation du Service d'Incendie et que le demandeur s'engage, par écrit, à acquitter les frais d'aménagement des entrées cimentées lors de la mise en viabilité de la route Edan. Il est bien entendu, d'autre part, que la Municipalité pourra ne pas ouvrir immédiatement cette rue);

—4836—Route Vallon, lots cadastraux 11039c et 11039d.—passage 1213 avenue Joffre.—16 résidences détachées à 2 étages (sous réserve de l'approbation du Service d'Incendie);

—4843—Chemin Municipal No. 20, lot cad. 12731A.—Passage 57 route G. de Boissezon.—1 résidence à 2 étages;

—4845—Routes Vallon et Tenant de la Tour, lots cadastraux 9111-9111c.—Vis-à-vis du No. 120, route Tenant de la Tour.—

4 maisons à 2 étages, 1 chambre sur passage, 2 maisons à 1 étage et clôture;

—4851—Avenue Edouard VII, lot cad. 493A.—541-547, avenue Edouard VII.—1 marquise.

—4747—Route de Siégès, int., lot cad 13262.—Passage 729 route de Siégès.—1 résidence à 2 étages

**Permis refusés.—**

La Commission décide de ne pas autoriser la délivrance du permis de construire ci-après :

—4548—Chemin Municipal No. 7, lots cadastraux 9377-9379.—Passage No. 142 route Rémi.—4 maisons à 2 étages et clôtures (Aération insuffisante; agrandir les courettes);

La séance est levée à 17 heures 40.

**\* ORDONNANCE CONSULAIRE NO. 2 DU 3 JANVIER 1940**

Nous, Marcel BAUDEZ, Consul Général de France à Changhai, Officier de la Légion d'Honneur.

Vu l'Article XIII du Règlement d'Organisation Municipale de la Concession Française de Changhai en date du 15 Janvier 1927,

Vu l'Article 7 de l'Ordonnance Consulaire No. 367 du 3 Août 1939 portant Règlement sur la police sanitaire des animaux, les épizooties, la prophylaxie de la rage, les abattoirs, les boucheries et les charcuteries,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

**Fixation de l'indemnité en cas de saisie de viande**

**Art. 1.**—Tout porc mort trouvé sur le territoire de la Concession Française en dehors des Abattoirs Municipaux sera immédiatement saisi. Le propriétaire recevra une indemnité de \$ 1,00 par animal entier saisi.

**Art. 2.**—La saisie, faite en vertu de l'Ordonnance Consulaire No. 367, de tout animal ou portion d'animal mort, appartenant à une espèce autre que l'espèce porcine, ne donnera lieu au paiement d'aucune indemnité au propriétaire de l'animal. La destruction sera à la charge de l'Administration Municipale.

Fait à Changhai, en l'Hôtel Consulaire, le trois Janvier mil neuf cent quarante,

(L. s.)

Le Consul Général de France,  
(Signé:) M. BAUDEZ

**\*ORDONNANCE CONSULAIRE No. 15 DU 16 JANVIER 1940**

Nous, Marcel BAUDEZ, Consul Général de France à Changhai, Officier de la Légion d'Honneur,

Vu l'Article XIII du Règlement d'Organisation Municipale de la Concession Française de Changhai,

Ordonnons :

**Art. 1.**—Sont déclarés jours fériés sur la Concession Française, les jours ci-dessous énumérés :

1 <sup>er</sup> et 2 Janvier	Nouvel An.
8 et 9 Février	Jour de l'An Chinois (Fête du Printemps).
12 Mars	Anniversaire de la mort de Sun Yat Sen.
(Fête mobile)	Lundi de Pâques.
1 <sup>er</sup> Mai	Fête du Travail.
5 Mai	Fondation du Gouvernement Révolutionnaire à Canton.
(Fête mobile)	Ascension.
(Fête mobile)	Pentecôte.
14 Juillet	Fête Nationale Française.
15 Août	Assomption.
10 Octobre	Fête Nationale Chinoise.
1 <sup>er</sup> Novembre	Toussaint.
11 Novembre	Fête de l'Armistice.
12 Novembre	Anniversaire de la naissance de Sun Yat Sen
25 et 26 Décembre	Noël.

**Art. 2.**—Est abrogée l'Ordonnance Consulaire No. 35 du 24 Janvier 1939.

Fait à Changhai, en l'Hôtel Consulaire, le seize Janvier mil neuf cent quarante,

(L. s.)

Le Consul Général de France,

(Signé : ) M. BAUDEZ

**\*ORDONNANCE CONSULAIRE NO. 17 DU 17 JANVIER 1940**

Nous, Marcel BAUDEZ, Consul Général de France à Changhai, Officier de la Légion d'Honneur,

Vu l'Article XIII du Règlement d'Organisation Municipale de la Concession Française de Changhai en date du 15 Janvier 1927,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

**Réglementation du travail dans les établissements industriels et commerciaux**

**Art. 1.**—Le travail est interdit dans tous les établissements industriels et commerciaux entre 22 heures et 6 heures.

**Art. 2.**—Pour les établissements particulièrement bruyants ou dont le travail nocturne peut incommoder le voisinage, le Consul Général sur la proposition du Directeur des Services de Police peut ordonner que le travail cessera plus tôt ou reprendra plus tard que 22 heures et 6 heures.

Cette décision sera notifiée aux intéressés par écrit par les soins de la Police consulaire.

**Art. 3.**—Par dérogation à l'article 1 le Consul Général peut autoriser le travail avant 6 heures ou après 22 heures.

Si l'établissement est situé dans la zone fixée par l'Ordonnance Consulaire No. 13 du 16 Janvier 1940, cette autorisation sera accordée sur la proposition de la Commission des Etablissements Classés.

Dans le cas contraire, la proposition devra émaner de la Commission Provisoire d'Administration Municipale.

**Art. 4.**—L'autorisation prévue à l'article 3 peut être retirée à tout moment par le Consul Général.

**Art. 5.**—Les infractions à la présente ordonnance seront punies d'une amende de 1 à 1.000 dollars.

En cas de récidive l'amende ne sera pas inférieure à 10 dollars ni supérieure à 2.000.

Le Consul Général pourra également, en cas d'infractions répétées, prononcer la fermeture de l'établissement ainsi que la suspension des services d'utilité publique assurés par des concessionnaires de la Municipalité Française.

**Art. 6.**—Le Directeur des Services de Police est chargé de l'exécution du présent règlement.

Fait à Changhai, en l'Hôtel Consulaire, le dix sept Janvier mil neuf cent quarante.

(L. s.)

Le Consul Général de France,

(Signé:) M. BAUDEZ

## SÉANCE DE LA COMMISSION PROVISOIRE D'ADMINISTRATION MUNICIPALE DU 23 JANVIER 1940

L'an mil neuf cent quarante et le vingt-trois Janvier, à dix-sept heures, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur P. AUGÉ, Consul Général de France, assisté de Monsieur M. DUVAL, Consul de France.

Etaient présents :

MM. L. CHEVRETON  
J. COCHET  
J. DONNÉ  
ED. EGLÉ  
H. LAFFOND  
R. P. E. MOULIS  
M. R. PONTET

Assistaient à la séance

MM. J. BRÉDIAM *Directeur Général des Services Municipaux*  
L. DES COURTILS, *Directeur Administratif*  
J. BAILLIE *Directeur Technique*  
P. JORDAN *Directeur des Finances*  
R. MEADMORE *Chef du Secrétariat Administratif*

### Procès-verbal.—

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 9 Janvier 1940, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

### Don de Voitures-Laboratoires au Gouvernement Français.—

Le Président donne lecture de la lettre en date du 23 Janvier 1940, par laquelle M. M. Baudez,

Consul Général de France à Changhai, transmet à la Commission les remerciements du Comité de la Reconnaissance Française pour les voitures-laboratoires offertes au Gouvernement Français par la Concession Française de Changhai.

« Messieurs,

« Par délibération en date du 6 Novembre 1939, « vous avez bien voulu accorder la somme de Frs. « 250.000 pour l'achat de voitures-laboratoires deman- « dées par le Gouvernement Français, en témoignage « de votre ferveur patriotique et de votre foi dans la « noblesse de la cause pour laquelle combattent « aujourd'hui nos armées en France.

« Le Comité de la Reconnaissance Française, « présidé par Son Excellence Monsieur de Laboulaye, « sur les instructions de Monsieur le Président « Daladier, Ministre des Affaires Etrangères, m'a « donné l'agréable mission de vous remercier au nom « du Gouvernement de la République. La Concession « Française de Changhai, c'est notre commune fierté, « se devait d'être aux côtés de ceux qui luttent pour « la liberté, la résistance à l'oppression. Elle n'a pas « failli à ses traditions, et je tiens à m'associer sans « réserve aux remerciements qui vous sont adressés.

« Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma « très haute considération.

« Le Consul Général de France  
« Signé : M. BAUDEZ. »

#### **Personnel.—**

##### **Décès de M. M. Gardarin.—**

Le Président fait part à la Commission du décès de M. Gardarin survenu le 27 Décembre 1939 à l'âge de 56 ans.

Entré au service de la Municipalité en 1914 comme Commis-Comptable, et promu Chef-Comptable depuis 1920, M. Gardarin était un Agent d'une haute conscience professionnelle qui a toujours fait preuve du plus complet dévouement dans l'accomplissement de sa tâche.

Il était titulaire de la Médaille d'Argent de la Concession et avait dû démissionner le 9 Mai 1939 pour raison de santé.

Le Président demande à l'Assemblée de s'associer à lui pour adresser ses condoléances et exprimer la sympathie de la Commission à la famille de M. Gardarin.

#### **Médaille de la Concession.—**

##### **Services de Police.—**

La Commission est informée que la Médaille d'Argent avec agrafe et traitement a été decernée à l'Agent Chinois Yuo Foh Seng No. 703 pour le motif suivant :

*Motif.*—« A été blessé grièvement le 3 Janvier « 1940 en poursuivant un bandit qui venait de com- « mettre un vol à main armée. Quoique blessé, a « continué la poursuite avec des agents de la Police « Internationale, et le bandit put ainsi être abattu. »

#### **Hygiène.—**

##### **Retrait de licence de laiterie.—**

Par rapport No. 65 en date du 18 Janvier 1940, le Directeur de l'Hygiène Publique et de l'Assistance rend compte que l'analyse d'un nouvel échantillon de lait provenant de la "Zi Wei Dairy Farm" a révélé une adultération par mouillage dans la proportion de 25% d'eau.

Etant donné la fréquence et la gravité des infractions commises par cet établissement malgré l'avertissement dont il a été l'objet à la date du 20 Décembre 1939,

La Commission décide de confisquer son cautionnement de \$ 200 et de retirer la licence de vente qui lui a été accordée pour 1940.

#### **COMITÉ DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE**

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du Comité de l'Instruction Publique en date du 19 Janvier 1940.

#### **Collège Municipal.—**

##### **Création d'un Comité Consultatif de perfectionnement.—**

Après avoir entendu l'exposé du Président sur la nécessité de faire appel à la collaboration des parents en vue d'établir une liaison plus étroite entre les familles, le Collège et l'Administration Municipale, la Commission d'Administration Municipale décide de créer un Comité Consultatif de perfectionnement constitué comme suit :

- Le Consul Général de France ou son délégué, Président.
- Un Membre délégué du Comité de l'Instruction Publique.
- Le Directeur Général des Services Municipaux.
- L'Inspecteur de l'Enseignement.
- Le Principal du Collège.
- Le Censeur du Collège.
- Deux professeurs désignés par leurs collègues dont un des classes primaires et un des classes secondaires.
- Le Directeur du Service d'Hygiène.
- 13 ou 14 Membre représentant les familles à raison d'un père de famille français par classe nommé chaque année, pour un an, par le Président de la Commission d'Administration Municipale.

Ces Membres seront choisis de préférence parmi les pères de famille ayant fait des études secondaires et supérieures pour les classes secondaires et parmi ceux ayant fait des études primaires et primaires supérieures pour les classes primaires.

Le Comité Consultatif de perfectionnement aura pour mission essentielle d'étudier tous les problèmes relatifs à l'organisation intérieure du Collège en se préoccupant uniquement des intérêts généraux et communs de l'établissement et sans s'ingérer en aucune façon dans les questions touchant les matières et les méthodes d'enseignement.

Le Comité se réunira au Collège au moins une fois par trimestre sur convocation du Président faite deux semaines à l'avance.

Eventuellement les Membres représentant les familles auront la faculté de demander au Président la convocation du Comité sous réserve que la question à examiner soit d'une importance ou d'une urgence suffisante pour justifier une séance spéciale, et soit présentée par la moitié des Membres plus un.

Les questions à débattre feront l'objet d'un ordre du jour limitatif et devront être présentées par écrit au Secrétaire du Comité une semaine ou au minimum 5 jours à l'avance.

Le Comité désignera son Secrétaire.

Le procès-verbal des délibérations sera adressé au Comité de l'Instruction Publique pour suite à donner et transmission à la Commission Municipale.

#### **Bourses scolaires.—**

La Commission décide d'accorder pour le deuxième trimestre de l'année scolaire 1939-1940 :

11 bourses entières.  
6 demi-bourses.

Il demeure entendu que si les élèves boursiers ou demi-boursiers cessaient à un moment quelconque de donner satisfaction, tant par leur conduite que par leur travail, la faveur accordée pourrait être retirée sans préavis.

Les autres propositions du Comité sont approuvées.

#### **COMITÉ DES TRAVAUX**

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du Comité des Travaux en date du 6 Janvier 1940.

#### **Adjudications et appels d'offres.—**

##### **Achat de 400 m<sup>3</sup> de rocaille de Soutchéou.—**

La Commission ratifie la décision prise par le Comité de passer commande à la Taikai Co. de 400 m<sup>3</sup> de rocaille au prix de \$ 12,48 le m<sup>3</sup>.

#### **Achat de tôle de fer et de bois des Philippines.—**

La Commission ratifie la décision prise le Comité de passer les commandes ci-après aux soumissionnaires les moins disants.

Entreprise SHUN KEE :

1.920 lbs tôle de fer 1/32" à \$ 0,78 la lb... \$ 1.497,60

7.000 lbs tôle de fer 1/8" à \$ 0,465 la lb... \$ 3.255,00

Soit au total... \$ 4.752,60

YU TAI LUMBER Co :

3.000 pieds carrés bois des Philippines 1" d'épaisseur

2.000 » » » » » 2" »

2.160 » » » » » 3" »

7.160 pieds carré à \$ 0,42 le pied, soit : \$ 3.007,20

#### **Etablissements Classés.—**

##### **Demande de prolongation de l'autorisation afférente à l'entrepôt de charbon situé sur le lot cad. 10630, rue Bourgeat No. 651.—**

La Commission décide de prolonger jusqu'au 30 Avril 1940, l'autorisation afférente à l'entrepôt ci-dessus.

##### **Demande de renouvellement de l'autorisation afférente à la station de ravitaillement pour automobiles située aux Nos. 1248-50 avenue Joffre - Asiatic Petroleum Co.—**

La Commission décide de prolonger d'un an l'autorisation afférente à cette station de ravitaillement, étant bien entendu que l'Asiatic Petroleum Co. devra déplacer son installation, au cas où l'Administration le lui demanderait.

#### **Permis de construire.—**

##### **Enseigne-réclame en tubes au néon.—**

La Commission décide d'autoriser l'installation d'une enseigne-réclame en tubes au néon sur la façade de l'Eldorado Night Club, No. 994, avenue Joffre.

##### **Constructions temporaires hors zone.—**

La Commission décide d'autoriser la délivrance à MM. Spence, Robinson & Partuers d'un petit permis temporaire, valable jusqu'au 30 Juin 1940, pour la construction sur le lot cad. 164A, rue Palikao, d'une baraque à usage de fabrique d'objets en bakelite.

##### **Permis annulés.—**

Les intéressés ne s'étant jamais soumis aux formalités requises, la Commission décide d'annuler les permis de construire ci-après :

—Demande de permis No. d'enregistrement 3984 (permis No. 5415), présentée par M. Yang Zao Zung, pour construire 10 maisons en terrasse à 2 étages sur le lot cad. 269A, rue Brodie A. Clarke.

—Demande de permis No. d'enregistrement 3989 (permis No. 2306), présentée par M. A. L. Mavromati, pour construire 55 maisons à 2 étages et 1 maison à 1 étage sur les lots cadastraux 8066, 8067, 8069 et 8065A, rue Bourgeat.

—Demande de permis No. d'enregistrement 4203 (permis No. 2331), présentée par M. Gabriel Rabinovich, pour construire un immeuble à appartements à 5 étages sur le lot cad. 13247, route H. de Siéyès.

—Demande de permis No. d'enregistrement 4204 (permis No. 5455), présentée par M. P. Nielsen, pour construire 3 boutiques à 2 étages et une boutique à 3 étages sur le lot cad. 8041, routes Lorton-Bourgeat.

—Demande de permis No. d'enregistrement 4222 (permis No. 2412), présentée par Kun Lee Engineering Co., pour construire une résidence à 1 étage sur le lot cad. 14101, route Legendre.

—Demande de permis No. d'enregistrement 4258 (permis No. 2381), présentée par Yah Zung Land Co., pour construire 8 maisons à 2 étages et un garage sur le lot cad. 9381, Chemin Municipal No. 7.

—Demande de permis No. d'enregistrement 4324 (permis No. 2390), présentée par MM. Hwa Tai Architects, pour construire une résidence à 1 étage, 9 résidences à 2 étages, 10 garages et 2 loges de gardien, sur les lots cadastraux 13251 et 13253, route H. de Siéyès.

#### Permis accordés depuis la dernière séance.—

La Commission ratifie la délivrance des permis de construire ci-après :

—4654—Route J. Frelupt, lot cad. 9833A.—Près du No. 388, route J. Frelupt.—3 maisons à 2 étages, 1 garage et clôtures (sous réserve de l'observation des prescriptions du Service d'Incendie);

—4707—Rue A. Bayle, lot cad. 3003.—Près du No. 772, rue Amiral Bayle.—Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 5516, enregistrement 4365, pour construire 75 maisons à 1 étage et attique (1 additon à 1 étage à une maison);

—4805—Chemin Municipal No. 16, lot cad. 14210A. Passage 753, avenue Haig.—1 portail;

—4821—Rue Galle, lot cad. 1633, No. 271, rue Galle.—1 addition sur la toiture terrasse d'un temple chinois;

—4826—Route Dollfus, lot cad. 4021B.—Près du No. 46, route Dollfus.—une loge de gardien et un mur de clôture;

—4838—Rue Ratard, lots cadastraux 5623 et 5629.—Près du No. 438, rue Ratard.—un mur de clôture;

—4854—Chemin Municipal No. 40, lots cadastraux 13295 et 13295A.—Près du No. 175, route Pershing.—Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2564, enregistrement No. 4555, pour construire 4 maisons à 2 étages, 2 garages sans étage et 1 loge de gardien (construction d'un escalier supplémentaire); sous réserve de l'approbation du Service d'Incendie;

—4855—Rue Bourgeat, int., lot cad. 12139A.—Près du No. 499, avenue Haig.—Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2642, enregistrement No. 4619, pour construire 3 résidences à 2 étages avec 3 garages;

—4856—Rue Bourgeat, lots cad. 12121 et 12122.—Près du No. 499, avenue Haig.—Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2642, enregistrement No. 4619, pour construire 3 résidences à 2 étages avec 9 garages;

—4869—Avenue Joffre, int., lot cad. 11039A.—Passage 1213, avenue Joffre.—1 addition à 2 étages au-dessus du garage d'une

résidence (sous réserve de supprimer l'escalier faisant communiquer le garage avec l'étage);

—4871—Route Frelupt, int., lot cad. 7147.—Près du No. 10, route Frelupt.—un mur de clôture intérieur.

#### Permis accordés en séance.—

Les plans présentés étant conformes aux Règlements Municipaux, la Commission autorise la délivrance des permis de construire ci-après :

—4028—Route Tenant de la Tour, int., lot cad. 10200B.—No. 20, passage 510 route Tenant de la Tour.—Surélévation d'une maison chinoise à 2 étages;

—4709—Route Mgr. Maresca, int., lot cad. 12521.—Passage No. 79, route Mgr. Maresca.—6 maisons en terrasse à 2 étages avec 3 garages (sous réserve de l'approbation du Service d'Incendie);

—4723—Avenue Joffre, lot cad. 12795.—Près du passage 1522, avenue Joffre.—1 immeuble à appartements à 2 étages et attique avec 3 magasins au rez-de-chaussée (sous réserve de l'approbation du Service d'Incendie);

—4760—Route Tenant de la Tour, lots cad. 9991 et 10221.—Près du No. 520, route Tenant de la Tour.—3 maisons à 1 étage et attique et 1 garage;

—4791—Route Mgr. Prosper Paris, lot cad. 13905.—Près du No. 40, route Mgr. Prosper Paris.—1 immeuble à appartements à 3 étages avec 2 magasins au rez-de-chaussée (sous réserve d'améliorer l'aération des salles de bain et des cuisines et sous réserve de l'approbation du Service d'Incendie);

—4809—Avenue Edouard VII, lots cad. 544 et 549—No. 663, avenue Edouard VII.—1 bâtiment à usage de théâtre de marionnettes (sous réserve de l'observation des prescriptions des Services Municipaux);

—4866—Chemin Municipal No. 34, lot cad. 13096A.—Près du passage No. 295, route A. Cohen.—4 résidences à 1 étage et attique;

—4879—Chemin Municipal No. 7, lot cad. 9392B.—Passage No. 141, route Rémi.—1 maison chinoise à 2 étages.

#### Permis refusés.—

Le Commission décide de ne pas autoriser la délivrance des permis de construire ci-après :

—1775—Route A. Magy, lot cad. 12057D.—Près du No. 11, route A. Magy.—1 magasin à 1 étage et un entrepôt sans étage (Les constructions n'étant pas conformes à l'esthétique de la voie);

—4860—Avenue Pétain, lot cad. 13406.—Près du No. 25, avenue Pétain.—1 immeuble à appartements à 3 étages sur rez-de-chaussée (améliorer la façade);

—4894—Avenue Pétain, lots cadastraux 13203, 13204, 13205, 13206, 13207, 13208, 13208A, 13209, 13210, 13211, 13212A, 13392, 13395, 13396, 13405 et 13420.—Près du No. 25, avenue Pétain.—9 immeubles à appartements à 2 étages sur rez-de-chaussée, 1 bâtiment sans étage en frontage de l'avenue Pétain (Augmenter les espaces libres entre les maisons).

La séance est levée à 18 heures 15.

**\* ORDONNANCE CONSULAIRE NO. 31 DU 26 JANVIER 1940**

Nous, Marcel BAUDEZ, Consul Général de France à Changhai, Officier de la Légion d'Honneur,

Vu l'Article XIII de l'Ordonnance Consulaire No. 7 du 15 Janvier 1927, portant Règlement d'Organisation Municipale de la Concession Française de Changhai,

Sur la proposition du Directeur des Services de Police et de Sûreté,

Arrêtons :

**Art. 1.**—L'article 23 du Règlement sur les garages publics et ateliers de réparations de véhicules automobiles est complété comme suit, par un deuxième paragraphe :

« Article 23.—Le propriétaire de la présente licence.....  
« ..... , le garage pourra servir à garer des véhicules privés.

« Aucun » plaque d'acier, blindage ou autre installation, destinée à la protection ne peut  
« être fixée temporairement ou en permanence sur un véhicule automobile sans une autorisa-  
« tion écrite du Directeur des Services de Police ».

**Art. 2.**—Le Directeur des Services de Police et de Sûreté est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Changhai en l'Hôtel Consulaire, le vingt six Janvier mil neuf cent quarante,

Le Consul Général de France,

(L. s.)

(Signé :) M. BAUDEZ.

**\* ORDONNANCE CONSULAIRE NO. 34 DU 29 JANVIER 1940**

Nous, Marcel BAUDEZ, Consul Général de France à Changhai, Officier de la Légion d'Honneur,

Vu l'Article XIII du Règlement d'Organisation Municipale de la Concession Française de Changhai,

Ordonnons :

**Art. 1.**—Quiconque aura trompé ou tenté de tromper le contractant :

Soit sur la nature, les qualités substantielles, la composition, la teneur en principes utiles de toutes marchandises ;

Soit sur leur espèce ou leur origine quand la considération de l'espèce ou de l'origine est déterminante du consentement d'après les termes du contrat ou d'après l'usage ;

Soit sur la quantité des choses livrées ;

Soit sur l'identité des choses livrées et des choses promises ;

Sera puni d'une amende de un à mille dollars.

**Art. 2.**—Le maximum de cette amende sera de deux mille dollars si le délit a été commis ou tenté :

Soit à l'aide de poids, mesures ou autres instruments faux ou inexacts ;

---

\* Ordonnances Consulaires publiées au Bulletin Municipal No. 966 du 1<sup>er</sup> Février 1940.

Soit à l'aide de manœuvres ou procédés tendant à fausser les opérations de l'analyse ou du dosage, du pesage ou du mesurage ou bien à modifier frauduleusement la composition, le poids ou le volume des marchandises, même avant ces opérations.

Soit enfin à l'aide d'indications frauduleuses tendant à faire croire à une opération antérieure exacte ou à un contrôle officiel qui n'aurait pas existé.

**Art. 3.**—Ceux qui, sans motifs légitimes, seront trouvés détenteurs dans leurs magasins, ateliers, maisons ou véhicules servant à leur commerce de poids et mesures faux ou autres appareils inexacts servant au pesage ou au mesurage des marchandises, seront punis d'une amende de un à cinquante dollars.

**Art. 4.**—La Police consulaire et le Service d'hygiène constateront les infractions au présent règlement. Ils pourront soit saisir la marchandise incriminée soit en prélever deux échantillons.

**Art. 5.**—Si les échantillons n'ont pu être prélevés en paquet original, ils seront placés dans des récipients ou du matériel d'emballage propre, sec et sans odeur. Dans ce dernier cas, les récipients seront plombés.

**Art. 6.**—L'agent de la Police consulaire ou du Service d'hygiène qui aura prélevé un échantillon établira un procès-verbal où seront portées les mentions suivantes :

- 1°—Nom, prénom et qualité de l'agent verbalisateur,
- 2°—Nature de l'échantillon,
- 3°—Date, heure et lieu du prélèvement,
- 4°—Nom et adresse de l'établissement,
- 5°—Numéro de carte du livreur s'il y a lieu et toutes observations auxquelles la prise de l'échantillon pourra donner lieu,
- 6°—Les marques et étiquettes apposées sur les enveloppes et récipients, l'importance approximative du lot de marchandises échantillonné, toutes les indications utiles pour établir l'identité de la marchandise et la dénomination sous laquelle elle était détenue ou mise en vente.

Le procès-verbal sera signé de l'agent de la Police consulaire ou du Service d'hygiène et de la personne en présence de qui le prélèvement aura été fait. En cas de refus de cette dernière, mention en sera faite au procès-verbal. Elle pourra faire mentionner au procès-verbal ses observations.

**Art. 7.**—Un récépissé extrait d'un registre à souche est remis à cette personne. Il indique le numéro d'ordre du procès-verbal de prélèvement.

**Art. 8.**—Un des échantillons sera analysé à la diligence du Directeur de la Police consulaire ou du Directeur de l'hygiène.

Le second échantillon sera laissé à la personne en présence de qui le prélèvement a été fait.

**Art. 9.**—Si l'analyse montre que le produit était irréprochable, la valeur des échantillons est payée sur sa demande, à leur propriétaire pourvu qu'elle excède deux dollars par échantillon. En cas de désaccord sur cette valeur, le remboursement peut être demandé au Tribunal consulaire de France par le propriétaire.

**Art. 10.**—Si, à la suite de l'analyse, des poursuites sont dirigées contre le propriétaire des échantillons prélevés, celui-ci pourra demander au Tribunal d'ordonner l'analyse du second échantillon pourvu que le sceau ou le plombage en soit intact.

**Art. 11.**—Les saisies ne peuvent être faites—en dehors d'une ordonnance du Tribunal dont le propriétaire des marchandises ressortit—que dans le cas de flagrant délit de falsification ou dans le cas où les produits sont reconnus corrompus ou toxiques. Dans ce dernier cas, la saisie est obligatoire.

**Art. 12.**—Les poids et autres instruments de pesage, mesurage ou dosage faux ou inexacts seront saisis. Le jugement de condamnation en ordonnera la confiscation en vue de leur destruction.

**Art. 13.**—Le Tribunal pourra ordonner que le jugement de condamnation sera publié intégralement ou par extrait dans les journaux qu'il désignera et affiché dans les lieux qu'il indiquera notamment aux portes de la demeure des ateliers ou des magasins du condamné et à ses frais. Il fixera les dimensions de l'affiche et les caractères typographiques à employer ainsi que la durée de cet affichage.

**Art. 14.**—En cas de suppression, dissimulation ou lacération des affiches avant l'expiration de la durée fixée, elles seront renouvelées aux frais du condamné.

Si la suppression, dissimulation ou lacération a été faite par le condamné ou à son instigation, il sera puni d'une amende de 1 à 100 dollars.

**Art. 15.**—Outre l'amende et les dépens le jugement condamnera l'inculpé reconnu coupable à rembourser les frais d'expertise qui auront pu être avancés par l'autorité administrative de la Concession.

Fait à Changhai, en l'Hôtel Consulaire, le vingt-neuf Janvier mil neuf cent quarante,

(L. s.)

Le Consul Général de France,

(Signé :) M. BAUDEZ

#### \* ORDONNANCE CONSULAIRE NO. 37 DU 31 JANVIER 1940

Nous, Marcel BAUDEZ, Consul Général de France à Changhai, Officier de la Légion d'Honneur,

Vu les Articles IX et X du Règlement d'Organisation Municipale de la Concession Française de Changhai, en date du 15 Janvier 1927,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

*Article unique.*—

Le Barème des Taxes, rendu applicable sur la Concession Française de Changhai par Ordonnance Consulaire No. 590 du 28 Décembre 1939, est modifié comme suit :

#### TITRE VIII.—PATENTES

##### Patentes d'établissements classés.—

*Patentes provisoires.*—

\$ 3,00 (Les patentes provisoires sont valables pour le trimestre en cours et le trimestre suivant, soit, au maximum, pour un semestre du calendrier; le renouvellement devra en être demandé un mois au plus tard avant la date d'échéance, soit les 31 Mai et 30 Novembre).

Fait à Changhai en l'Hôtel Consulaire, le trente-et-un Janvier mil neuf cent quarante,

(L. s.)

Le Consul Général de France,

(Signé :) M. BAUDEZ

**\* ORDONNANCE CONSULAIRE NO. 38 DU 31 JANVIER 1940**

Nous, Marcel BAUDEZ, Consul Général de France à Changhai, Officier de la Légion d'Honneur,

Vu l'Article XIII du Règlement d'Organisation Municipale de la Concession Française de Changhai en date du 15 Janvier 1927,

Vu l'Article IV et le § 3 de l'Article 10 du Règlement sur les Etablissements Classés,

Vu la délibération de la Commission Provisoire d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai en date du 6 Juin 1939,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

*Article unique.*—

L'Ordonnance Consulaire No. 477 du 27 Décembre 1938, portant Règlement sur les Etablissements Classés, patentes provisoires, est annulée et remplacée par les dispositions suivantes :

« Il est institué des patentes provisoires destinées aux établissements classés dont « l'installation est autorisée pour une durée inférieure à une année.

« Les patentes provisoires sont valables pour le trimestre en cours et le trimestre suivant « soit au maximum pour un semestre du calendrier.

« Les demandes de renouvellement devront être présentées un mois au plus tard avant « la date d'échéance, soit les 31 Mai et 30 Novembre.

« Le prix des patentes provisoires est fixé à (voir Barème des Taxes).

Fait à Changhai en l'Hôtel Consulaire, le trente-et-un Janvier mil neuf cent quarante,

Le Consul Général de France,

(L. s.)

(Signé:) M. BAUDEZ

**SEANCE DE LA COMMISSION PROVISOIRE D'ADMINISTRATION MUNICIPALE  
DU 6 FÉVRIER 1940**

L'an mil neuf cent quarante et le six Février, à dix-sept heures, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur P. AUGÉ, Consul Général de France, assisté de Monsieur M. DUVAL, Consul de France.

Etaient présents :

MM. H. BAR  
J. COCHET  
J. DONNÉ  
ED. EGLÉ  
H. LAFFOND  
R. PONTET  
TCHOU SIN LAN  
TSI TCHÉ

Assistaient à la séance :

MM. J. BRÉDIAM *Directeur Général des Services Municipaux*  
L. DES COURTILS *Directeur Administratif*  
P. JORDAN *Directeur des Finances*  
R. MEADMORE *Chef du Secrétariat Administratif*

**Procès-verbal.**—

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 23 Janvier 1940, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Caisse des Œuvres.**—

Sur la proposition du Président, la Commission désigne M. Chevretton comme représentant de l'Administration Municipale au sein de la Commission d'Administration de la Caisse des Œuvres.

**Personnel.—**

**Décès de M. F. Pouet.—**

Le Président fait part à la Commission du décès de M. Pouet survenu le 26 Janvier 1940 à l'âge de 48 ans, après 11 ans de service à la Municipalité.

Engagé le 1<sup>er</sup> Février 1929 comme Inspecteur auxiliaire d'Hygiène, titularisé en 1930 et promu Inspecteur d'Hygiène de 1<sup>re</sup> classe depuis le 1<sup>er</sup> Mai 1939, M. Pouet était un employé consciencieux qui a rendu d'excellents services grâce à ses qualités de probité et de solide attachement à son travail.

Il en a donné un dernier exemple en se présentant à son service alors qu'il était déjà touché par la maladie dont il allait être victime.

Le Président demande à l'Assemblée de s'associer à lui pour adresser les condoléances et exprimer la sympathie de la Commission à la famille de M. Pouet.

**Adjudications et appels d'offres.—**

**Fourniture de tissus pour les Services de Police.—**

Soumissions reçues :

1.370 mètres drap capote.—

COMPAGNIE OPTORG.—

No. 1.—80325—Frs. 75,00 par mètre.

OLIVIER-CHINE.—

No. 2.—A.—Frs. 78,55 par mètre.

200 mètres drap bleu.—

COMPAGNIE OPTORG.—

No. 3.—80126—Frs. 112,00 par mètre.

OLIVIER-CHINE.—

No. 4.—B.—Frs. 112,20 par mètre.

15.800 mètres toile kaki.—

COMPAGNIE OPTORG.—

No. 5.—"Cromer"—Frs. 13,30 par mètre.

OLIVIER-CHINE.—

No. 6.—E.—16,1/4 d. par mètre.

JARDINE MATHESON & Co.—

No. 7.—Prix 15 d. par mètre.

No. 8.—"Cromer 2"—Prix 13,1/2 d. par mètre.

3.600 mètres serge molleton.—

COMPAGNIE OPTORG.—

No. 9.—76591—Frs. 79,00 par mètre.

OLIVIER-CHINE.—

No. 10.—C.—140 cm.—Frs. 81,60 par mètre.

No. 11.—D.—Frs. 75,50 par mètre.

La Commission ratifie la décision prise par le Président de passer les commandes suivantes :

COMPAGNIE OPTORG.—

1.370 mètres de drap capote, échantillon No. 1, 80325, 780 grs., 140% à Frs. 75 p. m.

200 mètres de drap bleu, échantillon No. 3, 80126, 700 grs., 140% à Frs. 112 p. m.

JARDINE MATHESON & Co.—

15.800 mètres de toile kaki, échantillon No. 8, Cromer 2 225 grs., 68/71% à 13,1/2 d. p. m.

OLIVIER-CHINE.—

3.600 mètres de serge molleton, échantillon No. 10, 550 grs., 140% à Frs. 81,60.

**COMITÉ DES TRAVAUX**

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du Comité des Travaux en date du 30 Janvier 1940.

**Bâtiments Municipaux.—**

**Réceptions.—**

La Commission enregistre les procès-verbaux des réceptions définitives, en dates des 4 et 18 janvier 1940, concernant les travaux ci-dessous :

—Marché de Siémen—Peintures générales et révision des toitures (Entreprise Zung Chong);

—Marché Meugniot—Badigeons généraux intérieurs (Entreprise Chang Yah Kee);

—Poste d'Incendie Bassail, route Bridou—Aménagement d'un appartement (Entreprise Cheng Sung Kee Building Contractor).

**Voirie.—**

**Réception.—**

La Commission enregistre le procès-verbal de réception définitive, en date du 18 Janvier 1940, relatif aux travaux d'établissement d'une piste escarbillée sur le tracé de la route Gaston Kahn prolongée pour donner accès au lot cadastral 9951. (Entreprise Bouchier & Co.).

**Adjudications et appels d'offres.—**

**Achat de tuteurs pour le Service des Plantations.—**

Soumissions reçues :

Yuen Kee & Co. . . . . \$ 4,60

Yanh Young Tai . . . . . » 4,80

Tse Dah & Co.. . . . . » 5,50

Fah Ching . . . . . » 6,00

La Commission décide de confier la fourniture de 1.000 tuteurs 5" x 12' à l'entreprise la moins disante Yuen Kee & Co., au prix de \$ 4,60 la pièce.

**Achat de pavés de granit.—**

Soumissions reçues :

Zi Zeng Tai . . . \$ 0,25 la pièce, rendu au dépôt municipal

Lieu Pah Kee. . . pas de stock

Tseng Tsing Co.. . n'a pas répondu

Nien Sing Kee . . n'a pas répondu.

La Commission décide de passer commande de 6.000 pavés à l'entreprise Zi Zeng Tai, au prix de \$ 0,25 la pièce, soit au total \$ 1.500.

**Permis de construire.—**

**Infraction aux règlements, construction d'une résidence en briques avec un petit permis de réparation.—**

Prenant en considération le fait que la construction non autorisée semble avoir été exécutée dans de bonnes conditions,

La Commission décide de mettre M. Wang Gneu Kee en demeure de retirer un grand permis de régularisation et de verser à l'Administration Municipale, à titre de transaction sur amende, une somme de \$ 500 en plus de la triple taxe sur le permis, dans un délai de 15 jours à compter de la date de notification.

**Permis annulés.—**

La Commission décide d'annuler les permis de construire ci-après :

—Demande de permis No. d'enregistrement 4476 (permis No. 2572) présentée par M. B. Krivoss, pour construire 2 résidences à 1 étage avec clôture sur le lot cadastral 13154E, à proximité de la route Frelupt.

—Demande de permis No. d'enregistrement 4552 (permis No. 2538) présentée par MM. Wah Sing Architects, pour construire 9 maisons chinoises à 2 étages et chambre sur passage sur le lot cad. 354A, rue Wantz.

—Demande de permis No. d'enregistrement 4459 (permis No. 5566) présentée par M. Se Zao Koang, pour construire 3 boutiques à 2 étages et 5 maisons à 2 étages sur le lot cad. 3552, rue Ratard.

—Demande de permis No. d'enregistrement 4705 (permis No. 2644) présentée par M. Se Zao Koang, pour construire 4 maisons à 2 étages sur le lot cad. 13586, route Magniny.

—Demande de permis No. d'enregistrement 4561 (permis No. 5589) présentée par MM. Lee Chung Office, pour construire une résidence chinoise à 1 étage sur le lot cad. 8164b, Chemin Municipal No. 24.

#### Permis accordés depuis la dernière séance.—

La Commission ratifie la délivrance des permis de construire ci-après :

—4769—*Route Frelupt, int., lot cad. 9863A.—Passage No. 195, route Ghisi.*—1 résidence à 2 étages avec 1 garage, 3 dépendances et une serre;

—4797—*Route Fergusson, lot cad. 12887A.—Près du No. 129, route Fergusson.*—1 résidence à 1 étage;

—4808—*Rue Bourgeat, lot cad. 8041b.—En face du No. 407, rue Bourgeat.*—Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2531, enregistrement No. 5377, pour construire 6 maisons à 2 étages (Agrandissement d'une maison par la construction d'une addition et modifications intérieures à la maison);

—4819—*Routes Edan et Destelan, lot cad. 13812.—Près du No. 30, route P. Destelan.*—2 résidences accolées à 1 étage et attique avec 2 garages (sous réserve que le demandeur s'engage, par écrit, à acquitter les frais d'aménagement du trottoir et de 2 entrées cimentées, lors de la mise en viabilité de la route Edan et que les châssis des fenêtres des façades donnant sur les routes Edan et Destelan soient métalliques. Il est entendu, d'autre part, que la Municipalité pourra ne pas ouvrir immédiatement la route Edan);

—4828—*Avenue Edouard VII, lot cad. 576-741.—3 avenue Edouard VII.*—Agrandissement d'une marquise;

—4832—*Route Père Robert, lot cad. 6526.—Près du No. 70, route Père Robert.*—Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 5578, enregistrement No. 4480 (Modification de fondations);

—4834—*Route de Zikawei, lot cad. 5136A.—390, route de Zikawei.*—Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 5465—enregistrement No. 4219: remplacement des clôtures en briques (Dossier à faire signer par le Chef du Bureau des Etablissements Classés);

—4837—*Avenue Pétain, lots cadastraux 13876A, 13877 et 13879.—301, route Mgr. P. Paris.*—Surélévation d'un bâtiment sans étage à usage d'imprimerie et construction d'un groupe de W. C. (sous réserve de l'observation des prescriptions des Services Municipaux);

—4839—*Rue Bourgeat, int., lot cad. 12119.—Près du No. 499, avenue Haig.*—1 résidence à 1 étage et attique avec 1 garage;

—4847—*Routes Say Zoong-Dupleix, lot cad. 12501.—1, route Dupleix.*—Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2638—enregistrement No. 4674 (agrandissement de la résidence existante par construction de deux petites additions, d'une loge de gardien et d'un mur de clôture en maçonnerie);

—4852—*Avenue du Roi Albert, int., lot cad. 9699.—Passage 250A, avenue du Roi Albert.*—1 bâtiment sans étage (Dossier à faire signer par le Chef du Bureau des Etablissements Classés);

—4857—*Routes Say Zoong et Mgr. Maresca, lots cadastraux 12516 et 12516A.—Près du No. 274, route de Say Zoong.*—Agrandissement d'une résidence à 1 étage, par construction d'une addition, modifications extérieures et intérieures à la résidence et construction d'un garage;

—4858—*Avenue Foch, lot cad. 3563A.—54, avenue Foch.*—1 magasin à 2 étages;

—4862—*Route Magniny, lot cad. 13588A.—Près du No. 101, route Magniny.*—2 résidences accolées à 1 étage avec 1 dépendance;

—4874—*Rue Brenier de Montmorand, int., lots cadastraux 3003 et 3004.—Près du 531, rue Brenier de Montmorand.*—1 bâtiment sans étage à usage d'entrepôt de coton et 2 dépendances sans étage (Cette construction est autorisée pour un an seulement et sous réserve de l'observation des prescriptions des Services Municipaux);

—4902—*Route Dufour, lot cad. 13135.—157 route Dufour.*—Construction d'une chambre au-dessus d'un garage (sous réserve de l'approbation du Service d'Incendie);

—4910—*Rues C. Mercier et Bourgeat, lot cad. 6032 Cathay Mansions.*—Construction d'un annexe à 1 étage au Cathay Mansions (sous réserve de l'approbation du Service d'Incendie);

#### Permis accordés en séance.—

La Commission autorise la délivrance des permis de construire ci-dessous, les plans présentés étant conformes aux Règlements Municipaux :

—4670—*Chemin Municipal No. 24, lot cad, 8163.—Passage 534 rue Ratard.*—6 maisons à 1 étage;

—4771—*Route H. de Siégès, lot cad. 9557A, —331, route H. de Siégès.*—Construction d'un étage supplémentaire au-dessus d'un garage à 1 étage et couverture de la cour (La surélévation du garage est autorisée; l'autorisation pour la couverture de la cour est refusée pour non conformité à l'importance et à l'esthétique de la voie);

—4860—*Avenue Pétain, lot cad. 13406.—Près du 25, avenue Pétain.*—1 immeuble à appartements à 3 étages sur rez-de-chaussée;

—4864—*Route Vallon, lot cad. 4164.—Près du No. 34, route Vallon.*—12 maisons à 2 étages (sous réserve de l'approbation du Service d'Incendie);

—4876—*Chemin Municipal No. 38, lot cad. 14112B.—Près du 372, route Fergusson.*—4 résidences à 1 étage et attique avec 4 garages;

—4881—*Rue Amiral Bayle, lots cadastraux 1096, 1096A et 1096B.—Près du 464, rue Amiral Bayle.*—8 magasins à 1 étage avec une chambre sur passage, 1 maison à 1 étage et 5 maisons à 2 étages;

—4889—*Rue Auguste Boppe, lots cadastraux 1004 et 1005.—423, rue Auguste Boppe.*—2 magasins à 1 étage et 1 chambre sur passage;

—4899—*Route Dupleix, lots cadastraux 12504 et 12525c.—Près du passage 53 route Dupleix.*—6 maisons en terrasse et 2 maisons isolées à 2 étages (sous réserve d'améliorer l'aération des salles de bains).

#### Permis refusé.—

La Commission décide de ne pas autoriser la délivrance du permis de construire ci-après :

—4880—*Route Fergusson, lots cadastraux 12889 et 12890.—Près du No. 137 route Fergusson.*—1 immeuble à appartements à 3 étages sur rez-de-chaussée avec 4 garages (Deux garages seulement pourront être prévus en façade sur rue. Saillies du 1<sup>er</sup> étage non conformes aux règlements).

La séance est levée à 18 heures 15.

**\* ORDONNANCE CONSULAIRE NO. 78 DU 19 FEVRIER 1940**  
**CONTROLE DU PRIX DES MARCHANDISES D'USAGE QUOTIDIEN**

Nous, Marcel BAUDEZ, Consul Général de France à Changhai, Officier de la Légion d'Honneur,

Vu l'Article XIII de l'Ordonnance Consulaire No. 7 du 15 Janvier 1927, modifiée par Ordonnance No. 25 du 4 Février 1929, portant Règlement d'Organisation Municipale de la Concession Française de Changhai,

Avons ordonné et ordonnons :

**Art. 1.**—Pour le contrôle et la réglementation des prix des marchandises d'usage quotidien et la répression des spéculations et accaparements, il est institué un comité de contrôle des prix dont le Président et les membres sont désignés par le Consul Général.

**Art. 2.**—Ce comité établit et soumet à l'approbation du Consul Général :

- 1°—son règlement de service intérieur, indiquant la composition et les attributions de son personnel, l'organisation de ses séances, son local, les conditions matérielles de son fonctionnement;
- 2°—la liste des marchandises d'usage quotidien qui devront être soumises à la réglementation des prix.

**Art. 3.**—Son budget est voté en annexe du budget de la Police Consulaire.

**Art. 4.**—Le Comité s'appliquera à ne sacrifier ni les droits des producteurs et des négociants ni la protection des consommateurs.

Il appliquera les règles suivantes pour la fixation des prix :

- a)—pour toute marchandise dont le prix de revient, composé du coût de la production, du transport et de la distribution, n'a pas été modifié sensiblement par les conséquences des hostilités, le prix limite sera fixé d'après les prix moyens des années 1935, 1936 et 1937 ;
- b)—pour les marchandises dont le prix de revient, composé du coût de la production, du transport et de la distribution, a été modifié sensiblement par les conséquences des hostilités, le prix-limite sera fixé d'après le prix de revient majoré d'un bénéfice raisonnable ;
- c)—pour les marchandises dont le prix de revient est malaisément calculable, le prix limite sera fixé en fonction du capital total placé dans l'entreprise de manière que ce capital rapporte un revenu raisonnable.

Sera considéré comme raisonnable pour chaque catégorie de marchandises, un bénéfice en accord avec le travail fourni, le chiffre d'affaires et le risque couru dans la fabrication ou le commerce considérés.

**Art. 5.**—Les prix fixés conformément à l'article 4 seront soumis à l'approbation du Consul Général avant d'être publiés.

**Art. 6.**—Avant de fixer les prix limites, le Comité procédera aux enquêtes nécessaires pour obtenir les éléments de sa décision.

Dans ce but, il pourra demander au Consul Général d'exiger des fabricants et détaillants, la déclaration de leurs prix de revient, de leurs prix d'achat, de leurs prix de vente, de leurs dépenses de transport, de manutention, de douane et de leurs stocks.

Les déclarants seront astreints à représenter aux délégués du Consul Général leurs livres, factures, connaissements, récépissés de douane et toutes autres pièces de nature à appuyer leurs déclarations. Le Comité pourra inspecter ou faire inspecter les stocks.

**Art. 7.**—Les membres du Comité, les employés et toutes autres personnes qui recevront les informations et la communication des documents visés à l'article précédent sont astreints au secret professionnel sous les peines de droit.

**Art. 8.**—Le Comité étudiera les causes des fluctuations du prix des marchandises. En cas de nécessité, il pourra demander au Consul Général d'entreprendre ou de faire entreprendre par la Municipalité ou par tout autre organe de la Concession, institué ou à instituer, l'achat, le transport et la distribution des marchandises énumérées à la liste prévue à l'article 2.

**Art. 9.**—Il proposera, s'il y a lieu, au Consul Général d'enjoindre à tous commerçants ou particuliers, détenteurs de stocks dépassant leurs besoins immédiats, de les mettre en vente aux prix officiellement fixés.

**Art. 10.**—Le Comité fera mensuellement rapport au Consul Général de ses délibérations et opérations.

**Art. 11.**—Seront considérés comme infractions à la présente ordonnance et punis d'une amende de 1 à 1.000 dollars :

- a) — Les achats et ventes portant sur une quantité plus importante que le stock effectivement détenu par le vendeur.  
L'acheteur de bonne foi ne pourra être en ce cas l'objet de poursuites ;
- b) — Les achats et ventes fictifs, tous règlements des achats et ventes par le simple paiement de différences sans livraison effective et toutes conventions prévoyant ce mode de règlement ;
- c) — Les ventes et achats à terme entre personnes ne faisant pas leur profession du commerce des marchandises vendues ;
- d) — La création, sans autorisation consulaire, de bourses ou marchés pour l'achat et la vente des marchandises figurant à la liste prévue à l'article 2 ;
- e) — Le refus ou l'omission de faire les déclarations ordonnées par le Consul Général conformément à l'article 6 et de représenter les documents, livres et pièces justificatives demandées par lui ou ses délégués ; l'opposition à l'inspection des stocks ;
- f) — Les fausses déclarations et la communication de documents forgés ou altérés ;
- g) — La vente à des prix non conformes au tarif approuvé par le Consul Général, des marchandises figurant sur la liste prévue à l'article 2 ;
- h) — La dissimulation de stocks de marchandises, le refus ou l'omission de les vendre conformément aux injonctions prévues à l'article 9.

**Art. 12.**—Seront punis des mêmes peines les instigateurs ou complices des infractions et les recéleurs des marchandises dissimulées.

**Art. 13.**—Lorsqu'une poursuite sera motivée par plusieurs infractions de nature différente ou portant sur des marchandises d'espèce ou de qualité différente ou sur des lots distincts de marchandises de même espèce et qualités, une amende distincte sera infligée pour chaque infraction.

**Art. 14.**—Le Tribunal ordonnera la confiscation des marchandises ayant servi à commettre l'infraction ou à propos desquelles elle aura été commise. Elles seront distribuées aux résidents indigents ou vendues à leur profit.

**Art. 15.**—Les condamnations prononcées pourront être publiées à la diligence de la Police Consulaire.

**Art. 16.**—Le Directeur des Services de Police est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Fait à Changhai, en l'Hôtel Consulaire, le dix neuf Février mil neuf cent quarante.

(L. s.)

Le Consul Général de France,  
(Signé:) M. BAUDEZ

**SÉANCE DE LA COMMISSION PROVISOIRE D'ADMINISTRATION MUNICIPALE  
DU 20 FÉVRIER 1940**

L'an mil neuf cent quarante et le vingt Février, à dix-sept heures, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur P. AUGÉ, Consul Général de France, assisté de Monsieur M. DUVAL, Consul de France.

Etaient présents :

MM. L. CHEVRETTON  
J. COCHET  
J. DONNÉ  
P. DUPUY  
ED. EGLÉ  
H. LAFFOND  
E. J. LLOYD  
R. P. E. MOULIS  
MM. R. PONTET  
J. SAUVAYRE  
TCHOU SIN; LAN

Assistaient à la séance

MM. LE PRÉSIDENT D'HOOGHE *Conseiller Juridique et Avocat de la Concession*

J. BRÉDIAM *Directeur Général des Services Municipaux*  
L. DES COURTILS *Directeur Administratif*  
J. BAILLIE *Directeur Technique*  
P. JORDAN *Directeur des Finances*  
R. MEADMORE *Chef du Secrétariat Administratif*

**Procès-verbal.—**

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 6 Février 1940, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Médaille de la Concession.—**

**Attribution de médailles au personnel des Services de Police.—**

La Commission ratifie la décision prise par M. le Consul Général de France de décerner la Médaille de la Concession aux Agents des Services de Police dont les noms suivent :

*Médaille d'Argent avec agrafe et traitement*

*au Sergent-Chef Chaillon.—*

Motif: Depuis l'année 1938, a relevé, en divers points de la Concession, 50 obus, 18 bombes et plus de 100 grenades. Ce faisant, s'est fréquemment exposé à de graves dangers.

*Médaille de Bronze avec agrafe et traitement*

*à l'Inspecteur Marengo.—*

Motif: Le 30 Décembre 1939, avisé que des bandits opéraient dans une maison chinoise, est intervenu courageusement à la tête de ses agents. A essuyé plusieurs coups de feu auxquels il a riposté énergiquement. Par son action, a permis l'arrestation de deux bandits, la saisie de trois pistolets et la récupération de l'argent volé. Une citation antérieure.

*au Brigadier Nogue.—*

Motif: Le 21 Décembre 1939, vers 18 heures, le Brigadier Nogue pénétra à la tête de ses hommes dans un magasin où quatre bandits, dont deux armés, commettaient un vol. Accueilli par un tir violent, il reçut deux balles dans son gilet de protection. Le Brigadier Nogue riposta courageusement, blessa un bandit et en fit arrêter un autre.

*au Garde Auxiliaire Proudkovsky.—*

Motif: Le 30 Décembre 1939, pénétra avec son Chef de Poste dans une maison chinoise où des bandits armés opéraient. Riposta énergiquement aux coups de feu des bandits, ce qui permit d'arrêter deux bandits, de saisir trois pistolets et de récupérer l'argent volé. Une citation antérieure.

**COMITÉ DES TRAVAUX**

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du Comité des Travaux en date du 13 Février 1940.

**Réseau routier.—**

**Entretien du chemin situé entre les lots cadastraux 13260<sub>A</sub> 13260<sub>B</sub> et 13259, route H. de Siéyès.—**

Etant donné qu'aux termes de la décision du 22 Juin 1936, l'assiette du chemin situé entre les lots cadastraux 13260<sub>A</sub>, 13260<sub>B</sub> et 13259 route H. de Siéyès appartient à l'Administration Municipale, la Commission décide de le classer comme chemin municipal.

Le tracé du nouveau chemin municipal sera publié au Bulletin Municipal.

**Ouverture de la route Edan entre les routes P. Destelan et Magniny.—**

Plus du sixième de la somme des frontages de ce tronçon étant déjà mis en valeur, la Commission décide de procéder à l'ouverture de ce tronçon de la route Edan dans le courant de l'année.

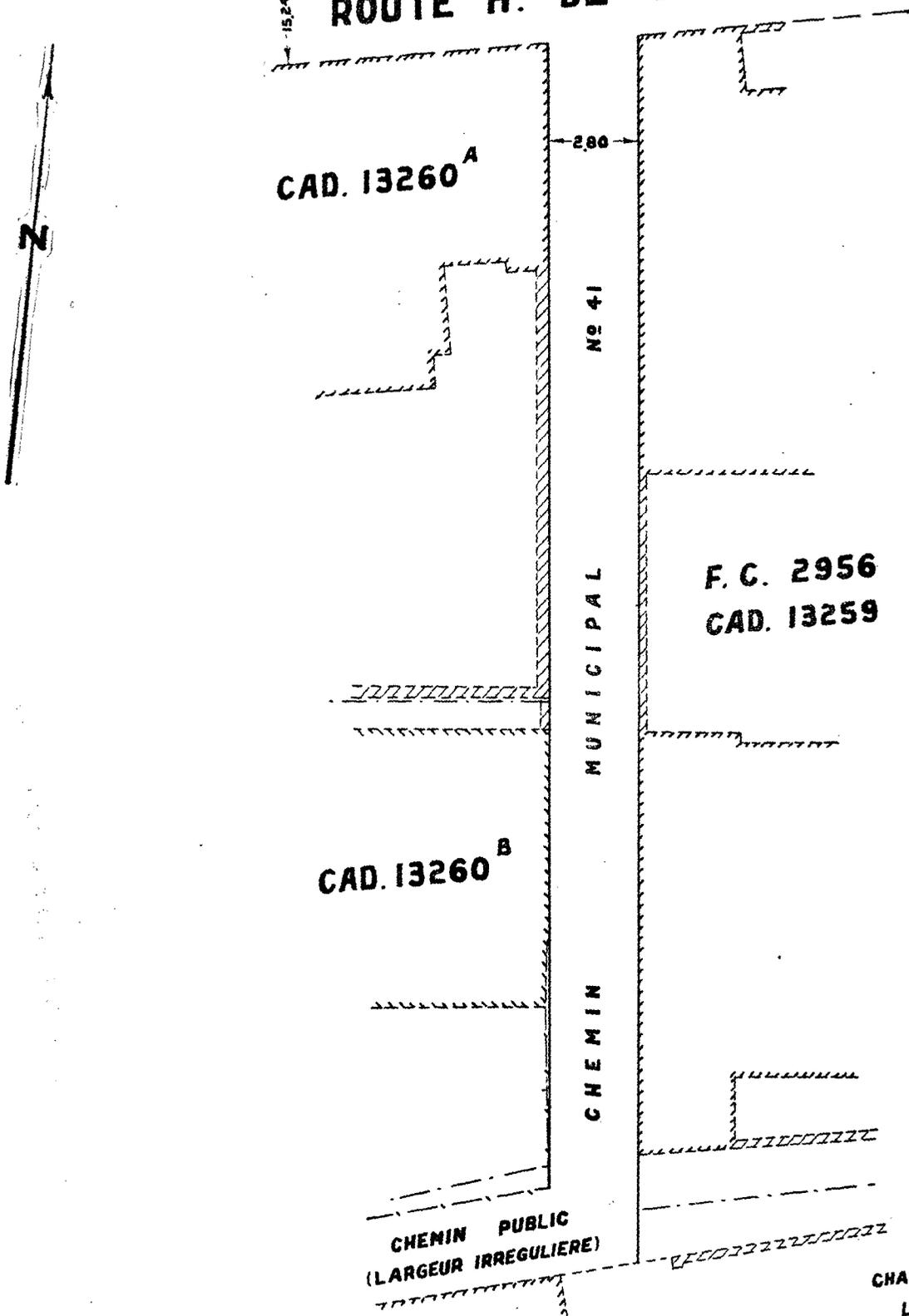
# CHEMIN MUNICIPAL N° 41 A 2 METRES.80

YOH KA LONG (郁家街)

ENTRE LOT CAD. 13259 ET LOT CAD. 13260<sup>A-B</sup>

DECISION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU 22 JUIN 1936

## ROUTE H. DE SIEYES



L'INGENIEUR EN CHEF

*Allegre*

CHANGHAI LE 14 MARS 1940  
LE CHEF DU CADASTRE

*Ch. Pons*

ECHELLE DE 0,005 (200) PAR METRE

**Bâtiments Municipaux.—**

**Réceptions.—**

La Commission enregistre les procès-verbaux des réceptions provisoires, en date du 25 janvier 1940, concernant les travaux ci-dessous :

Poste de Police Foch, Casernements et logements No. 9 et 11.—peintures. (Entreprise United Trading Co.);

Casernement des Tonkinois célibataires, (Angle Père Robert et Frelupt).—peinture. (Entreprise Zung Kee);

Poste de Police Central, Peintures intérieures des appartements Nos. 5, 8, 18, 20, 28, 32 et 33. (Entreprise United Trading Co.).

**Adjudications et appels d'offres.—**

**Achat d'orge, de paille, de son et de sel pour les mulets du service du Nettoiement.—**

La Commission ratifie la décision prise par le Président d'autoriser en raison de l'urgence les Services à passer immédiatement à M. Terenteff, la commande ci-dessous :

160 piculs d'orge à \$ 21,00.....=	\$ 3.360,00
335 piculs de son à \$ 12,30.....= »	4.120,00
118 piculs de paille à \$ 2,30.....= »	271,40
90 lbs de sel à \$ 0,09.....= »	8,10
Total...	\$ 7.760,00

**Achat de tuyaux de refoulement pour le service d'Incendie.—**

La Commission autorise la mise en adjudication de la fourniture du matériel ci-dessous :

10 tuyaux de 30 m. diamètre.....	102 <sup>m</sup> / <sub>m</sub>
45 tuyaux de 30 m. diamètre.....	63 <sup>m</sup> / <sub>m</sub>
25 tuyaux de 20 m. diamètre.....	38 <sup>m</sup> / <sub>m</sub>

**Surélévation du Quartier Marcaire, route Frelupt.—**

La Commission homologue la décision prise en ce qui concerne l'exécution du gros œuvre par les services et décide de confier l'installation du chauffage central à la Cie Française d'Installations Electriques au prix de \$ 6.420,00.

**Réparation du Quai de Kin Lee Yuen au droit des passerelles Nos. 3, 4, 9, 12, 13, 14, 15, 16 et 17.—**

Soumissions reçues :

Kao Foh Sing.....	\$ 10.097,92
Sing Woo Kee.....	» 11.600,00
Sing Young Kee.....	» 12.450,00

La Commission ratifie la décision prise par le Comité de confier immédiatement les travaux à l'entreprise Kao Foh Sing qui a fait la meilleure offre, soit \$ 10.097,92.

**Réparation des tombereaux, 1<sup>er</sup> lot 1940.—**

Soumissions reçues :

Kao Foh Sing Iron Works.....	\$ 1.750,00
Wang Long Kee.....	» 1.810,00
L. Pai Kee.....	» 1.920,00

La Commission décide de confier ces travaux à l'entreprise la moins disante Kao Foh Sing Iron Works, au prix de \$ 1.750.

**Achat de chaises de jardin pour le service des Plantations.—**

La Commission décide de confier à l'entreprise la moins disante, Yang Young Tai, la fourniture de 100 chaises, au prix unitaire de \$ 14,50 par chaise.

**Etablissements Classés.—**

**Entrepôt de charbon en plein air situé sur les lots cadastraux 8530-8532-8534<sup>B</sup>, avenue Joffre.—**

Après avoir pris connaissance du rapport du Président de la Commission des Etablissements Classés du 1<sup>er</sup> février 1940, la Commission décide de prolonger jusqu'au 31 mai 1940 l'autorisation afférente à l'entrepôt ci-dessus.

**Permis de construire.—**

**Constructions temporaires hors zone.—**

*Lot cad. 10202, route Frelupt.—*

La Commission décide de refuser l'autorisation demandée par M. Zelikovsky pour construire deux hangars temporaires à usage d'entrepôts de bouteilles vides, l'emplacement ne se prêtant pas à ce genre d'exploitation.

*Entrée du passage 33A, rue Paul Beau.—*

La Commission autorise la délivrance à M. Hwo Yo Ziang d'un petit permis temporaire de régularisation, valable jusqu'au 30 juin 1940, pour une boutique à usage de librairie construite sans permis.

*Lot cad. 8009A, rue Bourgeat, No. 524.—*

La Commission décide de prolonger jusqu'au 30 Juin 1940 la durée de validité du petit permis temporaire afférent à une baraque à usage de maroquinerie.

*Lot cad. 14112A, route Fergusson.—*

La Commission décide de prolonger jusqu'au 30 Juin 1940 la durée de validité du petit permis temporaire afférent à une baraque à usage de garage.

*Lot cad. 14012, avenue Haig.—*

La Commission autorise la prolongation jusqu'au 30 Juin 1940 de la durée de validité des petits permis temporaires Nos. 16618 et 18823 afférents à des constructions temporaires à usage de studios de prises de vues cinématographiques.

*No. 396, route Tenant de la Tour.—*

La Commission autorise la transformation en boutique d'un garage situé au No. 396 route Tenant de la Tour.

*Construction de bâtiments à usage d'entrepôts de marchandises diverses sur le lot cad. 13962.—*

La Commission autorise sous certaines réserves la délivrance pour cet entrepôt d'un petit permis temporaire valable jusqu'au 30 Juin 1940.

*Permis temporaire No. 26169, afférent à trois hangars à usage de parcs à chèvres situés sur les lots cad. 1077A et 1077B, rue Amiral Bayle.—*

La Commission autorise la prolongation, jusqu'au 30 Juin 1940, de la durée de validité de ce petit permis.

*Construction de studios de prises de vues cinématographiques sur les lots cad. 9798-9799-9800-9803, route Tenant de la Tour, intérieur.—*

La Commission autorise la délivrance à la New Motion Picture Co. d'un petit permis temporaire, valable jusqu'au 30 Juin 1940.

**Permis annulés.—**

La Commission décide d'annuler les permis de construire ci-après, les intéressés ayant fait savoir à l'Administration Municipale qu'ils ne désiraient pas donner suite à leurs demandes de permis :

Permis Nos. 2565 et 2566 (Enregistrement 4564 et 4579) pour construire des maisons sur les lots cad. 9801 et 9798, à proximité de la route Frelupt.

Permis No. 2478 (Enregistrement 4356) pour construire 9 maisons à 2 étages sur le lot cad. 10255, route Delastre.

**Permis accordés depuis la dernière séance.—**

La Commission ratifie la délivrance des permis de construire ci-après :

—4472—*Rue de Lagrené, lots cadastraux 352B-c —No. 20, passage 125 rue Lagrené.—*Surélévation d'un étage d'une maison chinoise à 1 étage ;

—4704—*Route Voyron et Chemin Municipal No. 12, lots cadastraux 4017A, 4021 et 4071B.—*Près du No. 51, route Voyron.— 1 résidence à 2 étages ;

—4721—*Route Say Zoong, int., lot cad. 12501.—*No. 202, route Say Zoong.—Construction d'un garage avec une pièce au-dessus et diverses modifications à la résidence ;

—4767—*Rue Ratard, lot cad. 5639.—*No. 408, rue Ratard.—Modification de la toiture ;

—4773—*Route Fergusson, lot cad. 12854.—*Près du No. 103, route Fergusson.—3 résidences à 1 étage et attique avec 2 garages et 1 loge de gardien ;

—4823—*Avenue Joffre, lot cad. 14270.—*No. 4, passage 1958 avenue Joffre.—1 étage supplémentaire au-dessus d'un garage ;

—4872—*Avenue du Roi Albert, lot cad. 8501c.—*No. 266, avenue du Roi Albert.—1 chambre sur toiture terrasse arrière, d'un magasin à 1 étage et modifications intérieures à la maison (déplacement d'un escalier) ;

—4873—*Avenues Joffre et du Roi Albert, lot cad. 8501c No. 960 avenue Joffre.—*Modifications extérieures et intérieures à un magasin à 1 étage et couverture d'une courette arrière ;

—4875—*Rue Corneille, lot cad. 4102.—*27 rue Corneille.—1 garage avec 2 étages au-dessus (sous réserve que les chassis des fenêtres donnant sur la rue Corneille soient métalliques).

—4878—*Route Culty, lot cad. 14069A.—*No. 266 route Culty.—Addition d'un étage à un immeuble de 3 étages sur rez-de-chaussée ;

—4885—*Route C. Lorioz lot cad. 14230.—*En face du No. 117 route C. Lorioz.—Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2417, enregistre No. 4221 (Construction d'une addition sans étage et d'un sur de clôture en maçonnerie) ;

—4886—*Chemin Municipal No. 22, lot cad. 7091A.—*65 route Siègès.—Mur de clôture en maçonnerie ;

—4891—*Rue Cardinal Mercier, lot cad. 5556.—*Près du No. 78, rue Cardinal Mercier.—Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2652, enregistrement No. 4749 (Suppression des gaines de fumée, installation du chauffage central, construction d'une chaufferie et renforcement des fondation) ;

—4895—*Rue Bourgeat, lot cad. 12119.—*Près du No. 441, avenue Haig.—1 résidence à 2 étages et 1 garage (Etant bien entendu que ce permis annule le permis No. 2606) ;

—4898—*Rue Lafayette, lots cadastraux 4076 et 4077.—*No. 600 rue Lafayette, 1 garage ;

—4900—*Route Tenant de la Tour, int., lot cad. 9733.—*Près du No. 393, route Tenant de la Tour.—1 maison à 1 étage ;

—4906—*Route Culty, lot cad. 14088.—*Près du No. 279, route Culty.—Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2681 enregistrement No. 4695 (Agrandissement d'une résidence et modifications intérieures à d'autres résidences) ;

—4912—*Route des Sœurs, int., lot cad. 5507.—*Passage 74 route des Sœurs.—Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2596, enregistrement No. 4512 (Augmentation de la hauteur du bâtiment) ;

—4917—*Rues Auguste Boppe et Brenier de Montmorand, lot cad. 696.—*No. 144, rue Brenier de Montmorand.—Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 5527, enregistrement No. 4542 (Modifications intérieures au bâtiment) ;

—4936—*Avenue du Roi Albert, lot cad. 7047.—*No. 439, avenue du Roi Albert.—Modifications aux bureaux du Canidrome.

**Permis accordés.—**

La Commission autorise la délivrance des permis de construire ci-après, les plans présentés étant conformes aux Règlements Municipaux :

—4514—*Route Père Dugout, lot cad. 2673.—*No. 4 passage 51 route Père Dugout.—Surélévation d'une maison chinoise à 2 étages : construction d'attiques entreprise sans permis (sous réserve du renforcement de la partie centrale du solivage). Par ailleurs, l'intéressé sera poursuivi devant la juridiction compétente pour infraction aux règlements municipaux à moins qu'il n'accepte de verser à l'Administration Municipale à titre de transaction sur amende, une somme de \$ 200,00 en plus de la triple taxe sur le permis, dans un délai de 15 jours à compter de la date de notification) ;

—4870—*Rue Brodie A. Clarke, int., lot cad. 294.—*passage 118 rue Brodie Clarke.—10 maisons à compartiments à 1 étage ;

—4890—*Route de Zikawei, int., lot cad. 7560c passage 410 route Père Robert.—*1 bâtiment sans étage à usage d'atelier de tissage (sous réserve de l'observation des prescriptions des Services Municipaux).

La séance est levée à 6 heures 30.

**SÉANCE DE LA COMMISSION PROVISOIRE D'ADMINISTRATION MUNICIPALE  
DU 5 MARS 1940**

L'an mil neuf cent quarante et le cinq Mars, à dix-sept heures, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur P. AUGÉ, Consul Général de France, assisté de Monsieur M. DUVAL, Consul de France.

Etaient présents :

MM. L. CHEVRETTON  
J. COCHET  
J. DONNÉ  
H. LAFFOND  
E. J. LLOYD  
R. P. E. MOULIS  
MM. R. PONTET  
J. SAUVAYRE  
Tsi Tche

Assistaient à la séance :

MM. J. BRÉDIAM *Directeur Général des Services Municipaux*  
L. DES COURTILS *Directeur Administratif*  
J. BAILLIE *Directeur Technique*  
P. JORDAN *Directeur des Finances*  
R. MEADMORE *Chef du Secrétariat Administratif*

**Procès-verbal.—**

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 20 Février 1940, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Médaille de la Concession.—**

**Attribution de la médaille au Pompier subsistant Grigory Borissuck, tué en service commandé.—**

Le Président fait part à la Commission Municipale du décès du Pompier subsistant G. Borissuck, tué en service commandé au cours d'un incendie survenu dans un godown No. 5, rue Chusan, le Dimanche, 25 Février 1940.

Sur la proposition du Commandant de la Compagnie de Pompiers, la Médaille de Bronze de la Concession Française a été décernée à titre posthume au Pompier subsistant, G. Borissuck, avec la citation suivante :

« En service à la Compagnie de Pompiers depuis le 10 Juillet 1939, le Sapeur Borissuck avait toujours fait preuve d'endurance et de ténacité au cours des incendies auxquels il avait participé.

« D'un courage exemplaire, il a trouvé la mort en accomplissant son devoir au cours des opérations d'extinction d'un feu de godown No. 5, rue Chusan, le 25 Février 1940 ».

Le Président demande à la Commission de vouloir bien ratifier l'attribution de cette médaille et prie ses Collègues de s'associer à lui pour adresser les condoléances et exprimer la sympathie de la Commission à la famille du Pompier Borissuck.

La proposition du Président est adoptée à l'unanimité.

**Comités.—**

**Nomination d'un Conseiller Technique.—**

Le Président fait connaître que M. Kiu Tchen Houa a été nommé Conseiller Technique du Comité de l'Instruction Publique pour 1940 par lettre du Consul Général de France en date du 23 Février 1940.

**Désignation d'un délégué auprès du Comité Consultatif de perfectionnement du Collège Municipal.—**

M. H. Laffond est désigné comme représentant du Comité de l'Instruction Publique au Comité Consultatif de perfectionnement du Collège.

**Hygiène.—**

**Tromperie sur l'espèce.—**

Par rapport No. 209 en date du 27 Février 1940, le Directeur de l'Hygiène rend compte que M. Magnussen, propriétaire de la crèmerie Maelkeriet "Dana", 520 avenue Pétaïn, a reconnu en présence de l'acheteur et du Chef Inspecteur d'Hygiène, avoir vendu sous la marque "Blue Ribbon", (Grade "A" T. T.) de la crème provenant d'une laiterie chinoise de la Zone de Zikawei.

Après examen et discussion,

Estimant que la tromperie sur l'espèce s'aggrave du fait que la Maelkeriet Dana est un établissement réputé de confiance,

La Commission décide de poursuivre le propriétaire de cet établissement devant la juridiction compétente pour infraction à l'Article 1 de l'Ordonnance Consulaire No. 34 du 29 Janvier 1940 à moins que le délinquant ne verse immédiatement une somme de \$ 500 à titre de transaction.

**Infraction aux Règlement sur les Laiteries.—**

Par rapport No. 236 en date du 4 Mars 1940, le Directeur des Services d'Hygiène et d'Assistance rend compte que l'analyse d'un échantillon de lait prélevé le 29 Février dans les locaux de la "Lee Lee Dairy", 60 route C. Lorioz, sur une bouteille cachetée à la cire, mais non conforme au modèle déposé par cet établissement, a relevé une adulteration par mouillage dans la proportion de 50% d'eau.

Etant donné qu'une adultération du même ordre a été déjà relevée en 1937 à l'encontre de cette laiterie, la Commission décide de poursuivre le propriétaire de cet établissement devant la juridiction compétente pour infraction à l'Article 1 de l'Ordonnance Consulaire No. 34 du 29 Janvier 1940 à moins que le délinquant ne verse immédiatement une somme de \$ 300 à titre de transaction.

Le propriétaire sera en outre prévenu que toute nouvelle infraction entraînera le retrait de la patente.

### COMITÉ DES TRAVAUX

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du Comité des Travaux en date du 27 Février 1940.

#### Bâtiments Municipaux.—

##### Réceptions.—

La Commission enregistre les procès-verbaux de réceptions définitives, en date des 25 janvier et 1<sup>er</sup> février 1940 concernant les travaux ci-dessous :

—Ecole Rémi, Confection et réparation des stores. (Entreprise Paris & Co.);

—W. C. publics, Badigeons, peintures et remise en état. (Entreprise Yung Sieh Kee);

—Poste de Police de l'Est, Peintures et badigeons. (Entreprise Yung Sieh Kee);

—Poste d'Incendie place du Château d'Eau, Peintures et badigeons intérieurs. (Entreprise Chang Yah Kee);

—Abattoirs Municipaux boulevard de Montigny, Peintures et badigeons intérieurs. (Entreprise Wang Long Kee);

—Poste d'Incendie Central, Badigeons et peintures. (Entreprise Paris & Co.);

—Fournitures de mobilier pour services divers. (Entreprise New Allied Construction).

#### Réseau routier.—

##### Demande de désaffectation d'un chemin public (route P. Destelan).—

La Commission décide de désaffecter le chemin public situé entre le lot cad. 13820 et les lots cadastraux 13837 et 13837A.

Toutefois, la cession du chemin désaffecté aux propriétaires des lots cadastraux 13837 et 13837A est subordonnée à la création préalable par la China Realty, à l'Est et à l'Ouest du lot cad. 13820, de deux passages de 2 mètres de largeur destinés à donner accès à la route P. Destelan.

#### Adjudications et appels d'offres.—

##### Nourriture des animaux du service du Nettoiement.—

La Commission ratifie la décision prise par le Comité, en raison de l'impossibilité où s'est trouvé M. Terenteff de fournir les quantités d'orge, de son et de paille qui lui avaient été commandées, de passer immédiatement les commandes ci-dessous :

Tuck Shing.....280 piculs de son à \$ 17,50 . = \$ 4.900  
Nee Doh Fodder Co..126 piculs d'avoine à \$ 17,00. = » 2.142  
240 tourteaux à \$ 11,00..... = » 2.640  
Terenteff.....580 piculs de paille à \$ 2,90 le picul

#### Achat de matériel pour le service de T. S. F.—

La Commission ratifie la décision prise par le Comité en raison de l'urgence de passer immédiatement commande du matériel nécessaire.

#### Adjudication pour la fourniture de vêtements, chaussures, couvertures et casques aux services de Police.—

Lecture est donnée du procès-verbal du bureau d'ouverture des soumissions du 13 février 1940 concernant les fournitures ci-dessous :

820.....Manteaux huilés  
60.....Manteaux caoutchouc  
4.600 paires.....Molletières kaki  
2.770 » .....Souliers noirs  
3.900 mètres.....Satinette noire  
1.600 » .....Toile tailleur  
6.400 » .....Coton écru  
250.....Couvertures ouatées  
900.....Casques imperméables

La Commission décide de confier la fournitures de ces différents articles aux soumissionnaires suivants :

Articles	Fournisseurs	Prix unitaires
Manteaux huilés.....	Ah Shing .....	\$ 9,50
Manteaux caoutchouc... ..	Ah Shing (Echantillon A) ..	» 70,50
Molletières kaki.....	Ah Shing (Echantillon A) ..	» 1,86
Souliers noirs.....	Shing Tsang (Echantillon C) ..	» 16,10
Satinette noire.....	Ah Shing (Echantillon B) ..	» 1,12
Toile tailleur .....	Ah Shing (Echantillon B) ..	» 1,68
Coton écru.....	Jardine Matheson .....	» 0,80
Couvertures ouatées... ..	Oriental Construction & Trading.....	» 13,50
Casques imperméables .	Ah Shing (Echantillon B) ..	» 3,35
Réparations des souliers :		
Remontages.....	Shing Tsang.....	» 9,00
Ressemelages complets .	—do— .....	» 2,45
Semelles .....	—do— .....	» 1,70
Talons.....	—do— .....	» 0,75

#### Permis de construire.—

##### Demande d'autorisation pour construire un entrepôt à l'angle de l'avenue Edouard VII et de la rue Montauban.—

Etant donné que la présence à cet endroit d'un entrepôt couvert permanent, présenterait les mêmes inconvénients, au point de vue esthétique et circulation, que l'entrepôt en plein air existant,

La Commission décide de ne pas en autoriser la construction et charge les Services de poursuivre la "Commercial Express Co." devant le Tribunal compétent, en vue d'obtenir la démolition des baraques et paillotes et l'évacuation du terrain prescrites par décisions en date des 28 Novembre 1939 et 23 Janvier 1940.

**Constructions temporaires hors zone.—**

*Lot cad. 13019, route Dufour No. 268.—*

La Commission décide de prolonger jusqu'au 30 Juin 1940 la durée de validité du petit permis temporaire afférent à une baraque à usage de fabrique de créoline.

*Lot cad. 10219, route Tenant de la Tour, passage No. 514.—*

La Commission décide de prolonger jusqu'au 30 Juin 1940 la durée de validité du petit permis temporaire afférent à des baraques à usage d'entrepôt de laine.

*Lot cad. 7559, sur l'emprise de la rue Cardinal Mercier prolongée.—*

La Commission décide de prolonger jusqu'au 30 Juin 1940 la durée de validité du grand permis No. 5524 afférent à une teinturerie.

*Lot cad. 13003, route de Zikawei No. 898.—*

La Commission autorise la prolongation jusqu'au 30 Juin 1940 de la durée de validité du petit permis temporaire afférent à 3 baraques à usage d'entrepôt de bois.

*Lots cad. 9583 et 9585, route Kahn.—*

La Commission autorise la construction de 3 portails en bois à l'entrée des passages desservant la cité.

**Permis accordés depuis la dernière séance.—**

La Commission ratifie la délivrance des permis de construire ci-après :

—4844—*Route de Zikawei, lot cad. 9950.—Près du No. 600, route Gaston Kahn.—*1 bâtiment sans étage à usage d'une fabrique d'agglomérés de charbon (sous réserve de l'observation des prescriptions des Services Municipaux) ;

—4896—*Rue Ratard, int., lot cad. 8025.—Passage No. 699, Rue Ratard.—*Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 5574, enregistrement No. 4613, (Aménagement des combles en attique) ;

—4903—*Rue Amiral Courbet, lot cad. 10017.—No. 109, rue Amiral Courbet.—*Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2452, enregistrement No. 4401 (Transformation de l'attique d'une résidence en 2<sup>e</sup> étage) ;

—4908—*Route Vallon, lot cad. 4120.—No. 75, route Vallon.—*Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2610, enregistrement No. 4663 (Agrandissement et modifications intérieures d'une résidence) ;

—4909—*Rue Palikao, lot cad. 155.—Nos. 6 et 7, passage 58 rue Palikao.—*Réparation de maisons à 2 étages incendiées (Réparation des toitures) ;

—4913—*Route Frelupt, int., lot cad. 7147.—Passage No. 66, route Frelupt.—*Construction d'un garage et d'un mur de clôture en maçonnerie ;

—4925—*Route Culty, lots cadastraux 12877 et 12878.—Près du No. 113, route Fergusson.—*Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2688, enregistrement No. 4756 (Agrandissement de la cage d'un escalier et modifications intérieures) ;

—4928—*Avenue Dubail, lot cad. 4502.—Près du No. 256, avenue Dubail.—*1 chapelle et ossuaire.

**Permis accordés.—**

La Commission autorise la délivrance des permis de construire ci-après, les plans présentés étant conformes aux Règlements Municipaux :

—4393—*Route Gaston Kahn, int., lots cad. 9921, 9965 et 9966A.—*2 bâtiments sans étage, 1 bâtiment à attique sur rez-de-chaussée et 1 bâtiment à 2 étages, à usage de teinturerie avec 1 atelier de blanchiment et 1 atelier de tissage (sous réserve de l'observation des prescriptions des Services Municipaux) ;

—4528—*Rue Lafayette, lot cad. 1611.—No. 15 passage 113 rue Lafayette.—*Addition d'un étage en bois à une maison chinoise à 1 étage sur rez-de-chaussée (sous réserve du paiement de la triple taxe pour le permis et sous réserve de 1 approbation du Service d'Incendie).

—4868—*Rue Amiral Bayle, lot cad. 3070.—Entre 890 et 922, rue Amiral Bayle.—*1 bâtiment sans étage à usage de teinturerie et d'atelier de tissage, 1 bâtiment à 2 étages sur rez-de-chaussée à usage de bureaux, et 1 dépendance à 1 étage (sous réserve de l'observation des prescriptions des Services Municipaux) ;

—4880—*Route Fergusson, lots cadastraux 12889 et 12890.—Près du No. 137, route Fergusson.—*1 immeuble à appartements à 3 étages sur rez-de-chaussée ;

—4892—*Avenue Haig, int., lot cad 12038B.—Près du No. 211, avenue Haig.—*5 maisons en terrasse à 2 étages sur rez-de-chaussée et 5 garages (sous réserve que le demandeur s'engage, par écrit, à payer sa part des travaux remboursables, lorsque la répartition des frais entre les propriétaires intéressés pourra être effectuée) ;

—4904—*Route Pichon, lot cad. 11070.—Près du No. 86, route Pichon.—*2 résidences à 1 étage et attique, 1 résidence à 1 étage, 3 garages, 1 loge de gardien et 3 portails (sous réserve que le demandeur fournisse, l'approbation des Services Municipaux, le modèle des clôtures en bambou) ;

—4923—*Avenue Pétain, lot cad. 13266.—Près du passage 200 avenue Pétain.—*1 garage et 1 dépendance sans étage ;

4942—*Route Winling, lot cad. 13514.—No. 1729, avenue Joffre.—*1 bâtiment sans étage à usage de dépôt et 1 bâtiment sans étage à usage de laboratoire ;

—4956—*Route Mgr. Maresca, lots cadastraux 12516 et 12516A.—Près du No. 274, route Say Zoong.—*Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2740, enregistrement No. 4857, Agrandir une résidence à 1 étage et construire 1 garage.

La séance est levée à 18 heures 15.

## SÉANCE DE LA COMMISSION PROVISOIRE D'ADMINISTRATION MUNICIPALE DU 19 MARS 1940

L'an mil neuf cent quarante et le dix-neuf Mars, à dix-sept heures, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur P. AUGÉ, Consul Général de France, assisté de Monsieur M. DUVAL, Consul de France.

Etaient présents :

MM. H. BAR  
CHANG SIAU LING  
L. CHEVRETTON  
J. COCHET  
J. DONNÉ  
ED. EGLÉ  
H. LAFFOND  
E. J. LLOYD  
R. P. E. MOULIS  
MM. R. PONTET  
J. SAUVAYRE  
TCHOU SIN LAN

Assistaient à la séance :

MM. J. BRÉDIAM *Directeur Général des Services Municipaux*  
L. DES COURTILS *Directeur Administratif*  
P. BAILLIE *Directeur Technique*  
P. JORDAN *Directeur des Finances*  
R. MEADMORE *Chef du Secrétariat Administratif*

### Procès-verbal.—

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 5 Mars 1940, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

### COMITÉ DES FINANCES

La Commission prend connaissance du rapport No. 1147 établi le 6 Mars 1940 par le Directeur des Finances et du procès-verbal de la séance du Comité des Finances tenue le 17 Mars 1940.

**Bilan 1939.**—La Commission arrête le bilan au 31 Décembre 1939 suivant l'état ci-après :

PASSIF		ACTIF	
	Capital restant dû au 31 Décembre 1939		
	Dollars	Dollars	Dollars
Emprunts Municipaux:			
1911—330 obligations de Tls. 100 à 6 % = Tls. 33.000 à 71,5 =	46.153,85	1 <sup>o</sup> )—Terrains situés dans la Concession . . . . .	32.901.048,00
1914—1.515 obligations de Tls. 100 à 5 1/2 % = Tls. 151.500 à 71,5 =	211.888,11	2 <sup>o</sup> )—Terrains situés hors de la Concession . . . . .	1.826.757,00
1916—1.253 obligations de Tls. 100 à 5 1/2 % = Tls. 125.300 à 71,5 =	175.244,76	3 <sup>o</sup> )—Réseau routier :	
1921—14.540 obligations de Tls. 100 à 8 % = Tls. 1.454.000 à 71,5 =	2.033.566,43	a) —Valeur foncière . . . . .	99.901.916,20
1923—6.180 obligations de Tls. 100 à 6 % = Tls. 618.000 à 71,5 =	864.335,66	b) —Viabilité . . . . .	54.860.120,00
1924—6.604 obligations de Tls. 100 à 7 % = Tls. 600.400 à 71,5 =	923.636,36	c) —Drainage . . . . .	3.517.221,00
1925—20.000 obligations de Tls. 100 à 6 1/2 % = Tls. 2.000.000 à 71,5 =	2.797.202,80		158.279.257,20
1926—10.000 obligations de Tls. 100 à 6 1/2 % = Tls. 1.000.000 à 71,5 =	1.398.601,40	4 <sup>o</sup> )—Bâtiments . . . . .	4.659.250,00
1930—20.000 obligations de Tls. 100 à 6 % = Tls. 2.000.000 à 71,5 =	2.797.202,80	5 <sup>o</sup> )—Quais, pontons et passerelles. . . . .	155.930,00
1931—15.000 obligations de Tls. 100 à 6 % = Tls. 1.500.000 à 71,5 =	2.097.902,10	6 <sup>o</sup> )—Matériel et mobilier (valeur après amortissement)	4.903.652,39
1931—2 <sup>e</sup> émission — 15.000 obligations de Tls. 100 à 6 % = Tls. 1.500.000 à 71,5 =	2.097.902,10	7 <sup>o</sup> )—Portefeuille . . . . .	233.149,65
1933—20.000 obligations de Tls. 100 à 6 % = Tls. 2.000.000 à 71,5 =	2.797.202,80	8 <sup>o</sup> )—Dépôts en banque et encaisse. . . . .	3.901.926,58
1934—50.000 obligations de \$ 100 à 5 %	5.000.000,00		
1936—25.000 obligations de \$ 100 à 6 %	2.500.000,00		
	25.740.839,17		
Excédent de l'actif sur le passif . . . . .	181.120.131,65		
	<u>206.860.970,82</u>		<u>206.860.970,82</u>

### Budget Extraordinaire 1940.—

La Commission examine et adopte, compte tenu des modifications apportées par le Comité des Finances, le projet de budget extraordinaire présenté, observa-

tion faite que les crédits ouverts ne seront vraisemblablement pas dépensés en totalité au cours de l'exercice.

Le Budget Extraordinaire pour 1940 est arrêté comme suit :

RECETTES	\$	DÉPENSES	\$
Art. 1.— Restes à recouvrer :		Chap. 1.— Secrétariat Administratif.....	14.400,00
Exercice 1938.....	1.016,62	» 2.— Sous-Direction des Finances .....	3 100,00
Exercice 1939.....	13.628,58	» 3.— Expropriations .....	800.000,00
	<u>14.645,20</u>	» 4.— Sous-Direction de l'Hygiène Publique et de l'Assistance.....	900,00
» 2.— Excédent du Budget Ordinaire 1939....	175.711,03	» 5.— Sous-Direction de l'Enseignement...	25.780,00
» 3.— Excédent du Budget Extraordinaire 1939	782.779,90	» 6.— Signaux Météorologiques et T. S. F.	2.000,00
» 4.— Produits divers .....	2.000.000,00	» 7.— Compagnie de Pompiers.....	74.125,00
		» 8.— Service des Plantations.....	5.700,00
		» 9.— Sous-Direction des Travaux.....	1.873.000,00
		» 10.— Services de Police.....	11.400,00
		Total:....	2 810 405,00
		Solde disponible:....	162.731,13
Total Général:....	<u>2.973.136,13</u>	Total Général:....	<u>2.973.136,13</u>

### Commission Municipale.—

Le Président donne lecture de la lettre en date du 4 Mars 1940, par laquelle M. Tchien Yung Ming exprime le désir d'être remplacé au Comité des Finances en raison des circonstances qui ne lui permettent pas de résider à Changhai pour le moment.

Le Président informe la Commission que M. Tchou Sin Lan a bien voulu accepter de siéger au Comité des Finances en remplacement de M. Tchien Yung Ming.

M. Tchien Yung Ming demeure Membre de la Commission, du Comité de l'Instruction Publique et du Comité des Jardins.

### Cimetières.—

#### Récupération du terrain des concessions gratuites à Lokawei.—

Connaissance prise de la note du Directeur Administratif, la Commission décide de procéder, à partir du 1<sup>er</sup> Avril 1940, au relèvement et au transfert des corps occupant les tombes No. 1, section A, et Nos. 1 à 50, section X de l'ancienne concession annamite du cimetière de Lokawei.

Un avis sera publié au Bulletin Municipal et au Journal de Shanghai.

### COMITÉ DES TRAVAUX

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du Comité des Travaux en date du 11 Mars 1940.

### Réseau routier.—

#### Désaffectation du chemin public situé à l'Ouest et au Nord du lot cad. 9250 à proximité de la route Kahn.—

La Commission décide de désaffecter au profit du propriétaire du lot cad. 9250 le chemin public situé au Nord et à l'ouest de ce lot.

### Bâtiments Municipaux.—

#### Réception.—

La Commission enregistre les procès-verbaux de réceptions provisoires en date des 22 et 29 Février 1940 relatifs aux travaux ci-après :

— Quartier Bernez Cambot route Frelupt, peintures intérieures et extérieures du bâtiment B (Entreprise: United Trading Co).

— Réparation de tombereaux, 3<sup>ème</sup> lot 1939 (Entreprise: Wang Long Kee).

### Adjudications et appels d'offres.—

#### Adjudication pour la fourniture de tissus au Service d'Incendie.—

La Commission ratifie la décision prise par le Comité, de passer immédiatement en raison de l'urgence les commandes suivantes :

150 mètres Drap d'hiver D-113/28 B. ....	à £ 0.6 2d
150 » Serge de laine bleue D-14/21. ....	» £ 0.5.0d
800 » Toile bleue suivant échantillon. ....	» \$ 1.32
350 » Toile imperméable suivant échantillon »	Fr. 39,50*

\* (droits de douane non compris)

Aucune offre n'ayant été reçue pour la toile blanche, il sera procédé à l'achat de ce tissu par marché de gré à gré.

### Permis de construire.—

#### Constructions temporaires hors zone.—

*Lot cad. 13037 route de Zikawei.—*

La Commission autorise la prolongation jusqu'au 30 Juin 1940 du grand permis temporaire No. 6277 afférent à deux baraques à usage de bureaux, atelier et habitation.

*Garages situés No. 2 avenue Pétain.—*

La Commission décide de refuser l'autorisation demandée par M. Emanoff pour transformer en boutique ces garages, étant donné que cette transformation nuirait à l'esthétique de ce quartier de résidences.

#### Permis annulés.—

Les intéressés ne s'étant pas présentés, la Commission décide d'annuler les permis de construire ci-après :

—Demande de permis No. d'enregistrement 3635 (permis No. 6202), présentée par M. Zia Zong Fang, pour faire des transformations intérieures à une résidence à deux étages, lot cad. 1050, rue Auguste Boppe.

—Demande de permis No. d'enregistrement 4126 (permis No. 5392), présentée par "Yien Yieh Commercial Bank", pour construire un garage (triple) sans étage, avec clôture. sur le lot cad. 14255A, Chemin Municipal No. 35.

—Demande de permis No. d'enregistrement 4224 (permis No. 5423), présentée par "Cathay Construction Office", pour modifier les plans déjà soumis, enregistrement 3883, permis No. 6297, pour construire un immeuble à 2 étages avec un magasin au rez-de-chaussée et 1 garage (suppression des cheminées et installation du chauffage central), rue Prentice, lot cad. 5556B.

—Demande de permis No. d'enregistrement 4230 (permis No. 2333), présentée par MM. Hall & Hall, pour modifier les plans déjà soumis, enregistrement 3786, permis No. 2193, pour reconstruire et additionner un étage à un bâtiment à un étage (installation de cheminées et modifications extérieures au bâtiment) route Cohen, lot cad. 13114A.

—Demande de permis No. d'enregistrement 4383 (permis No. 2423), présentée par M. Herbert Woo, pour construire un bâtiment à quatre étages, deux garages à un étage et dépendances, clôtures rue Père Huc, lots cadastraux 12692 et 12692A.

—Demande de permis No. d'enregistrement 4426 (permis No. 5521), présentée par M. Robert Fan, pour construire deux maisons à deux étages, rue Ratard, lot cad. 5568A.

—Demande de permis No. d'enregistrement 4446 (permis No. 2596), présentée par MM. Tai Kee Trading Co., pour construire trois maisons à deux étages avec un garage et deux maisons à un étage et attique, avec clôtures, rue Bourgeat, lot cad. 12027.

—Demande de permis No. d'enregistrement 4519 (permis No. 5540), présentée par MM. Lee Chong Office, pour agrandir et surélever d'un étage un garage existant sans étage, route de Zikawei, lot cad. 2690.

—Demande de permis No. d'enregistrement 4551 (permis No. 5554), présentée par M. Ou Pa Yong, pour construire un bâtiment à un étage à usage d'une teinturerie avec un atelier de tissage, un portail et clôture, route de Zikawei, lot cad. 7574.

### Permis accordés depuis la dernière séance.—

La Commission ratifie la délivrance des permis de construire ci-après :

—4765—*Route C. Lorioz, lots cadastraux 14238G et 14238F.—*  
*Près du No. 112 route C. Lorioz.—*1 résidence à attique sur rez-de-chaussée ;

—4827—*Route P. Huc, lots cadastraux 12692 et 12692A.—*  
*Près du No. 63 route de Boissézon.—*2 résidences à 1 étage et attique, 1 garage et 1 loge de gardien (sous réserve que la porte de fer faisant communiquer le garage avec la chambre de domestiques soit munie d'un système de fermeture automatique) ;

—4877—*Route Edan, lots cadastraux 13749A et 13738B.—*  
*No. 1823A, avenue Joffre.—*Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2563-enregistrement No. 4592 (Construction d'une chambre sur terrasse et d'un balcon) ; sous réserve de l'observation des prescriptions du Service d'Incendie ;

—4907—*Route Conty, lot cad. 3028B.—**Près du No. 451 route Conty.—*1 résidence chinoise à 1 étage ;

—4922—*Route Tenant de la Tour, int., lots cadastraux 9985 et 9969.—**No. 710 route de Zikawei.—*2 bâtiments à usage de chenils avec dépendances ;

—4927—*Route H. de Siégès, lot cad. 13219C.—**No. 600, route H. de Siégès.—*1 résidence à 2 étages ;

—4939—*Route Dupleix, int., lot cad. 12633.—**Près du No. 57 route Dupleix.—*Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2640, enregistrement No. 4657 (Modifications extérieures et intérieures à une résidence : transformation en immeuble à appartements) ;

—4943—*Route Ghisi, lots cadastraux 13192H et 13192I.—*  
*Passage No. 170, route Ghisi.—*1 serre avec dépendance ;

—4944—*Rue Capitaine Rabier int., lot cad. 2533.—**Passage 207, rue Capitaine Rabier.—*Réparation de 4 maisons à 1 étage incendiées ;

—4946—*Chemin Municipal No. 38, lot cad. 14079.—**Près du No. 372, route Fergusson.—*1 résidence à 2 étages avec garage ;

—4953—*Route Mgr. Maresca, lots cadastraux 12588 et 12589.—*  
*Près du No. 191, route Mgr. Maresca —*1 résidence à 2 étages et attique avec 2 garages ;

—4955—*Route Pichon, lot cad. 11072.—**No. 138, route Pichon.—*1 garage ;

—4962—*Avenue Pétain, lot cad. 13359.—**No. 10, avenue Pétain.—*Transformation d'un abri en bâtiment sans étage à usage de gymnase et construction de 2 additions à ce bâtiment ;

—4964—*Avenue Haig, int., lot cad. 10238B.—*1 addition sans étage à 1 résidence à 2 étages (suite au permis No. 2518, enregistrement No. 4462).

### Permis accordés en séance.—

La Commission autorise la délivrance des permis de construire ci-dessous, les plans présentés étant conformes aux Règlements Municipaux :

—4861—*Avenue Joffre, int., lot cad. 12801.—**Près du No. 1552, avenue Joffre.—*6 maisons à 2 étages (sous réserve que le demandeur s'engage, par écrit, à acquitter les frais d'aménagement des chemins publics délimitant son lot lors de la mise en viabilité de ces chemins) ;

—4888—Avenue Joffre, lot cad. 457.—Près du No. 160, avenue Joffre.—1 immeuble à appartements de 3 étages sur rez-de-chaussée avec 3 magasins au rez-de-chaussée et 1 grand garage;

—4916—Avenue Joffre et avenue du Roi Albert, lots cadastraux 6670 et 6671.—Près du No. 293, avenue du Roi Albert.—1 entrepôt à 1 étage (sous réserve que le bâtiment ne soit pas à usage d'habitation et sous réserve de l'approbation du Service d'Incendie);

—4920—Route Picard Destelan, lot cad. 13821.—No. 158, route Picard Destelan —Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2448, enregistrement No. 4418 pour construire 28 maisons à 2 étages;

—4931—Routes Vallon et Tenant de la Tour, lot cad. 9051c.—Près du passage No. 100, route Tenant de la Tour.—Modification

aux plans ayant fait l'objet du permis No 1965 enregistrement No. 3316, pour construire 1 synagogue (sous réserve de l'approbation du Service d'Incendie);

—4945—Route Vallon, lots cadastraux 11039c et 11039d.—Passage 1213, avenue Joffre.—Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2727, enregistrement No. 4836, pour construire 16 résidences à 2 étages (l'autorisation est accordée sauf pour l'aménagement des garages);

—4957—Avenue Dubail, int., lot cad. 4503a.—Près du No. 270, avenue Dubail.—1 bâtiment à 2 étages à usage d'école, 1 dépendance et 1 loge de gardien (sous réserve de l'approbation de l'Inspection de l'Enseignement).

La séance est levée à 17 heures 45.

### \* ORDONNANCE CONSULAIRE NO. 123 DU 26 MARS 1940

Nous, Marcel BAUDEZ, Consul Général de France à Changhai, Officier de la Légion d'Honneur,

Vu l'Article XIII du Règlement d'Organisation Municipale de la Concession Française de Changhai en date du 15 Janvier 1927,

Vu l'Article 7 du Règlement de Police et de Voirie,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

**Art. 1.**—Le paragraphe II de l'Article 7 du Règlement de Police et de Voirie est modifié comme suit :

La fabrication, la transformation, la vente, le transport, la détention et l'usage de l'opium, de tous les stupéfiants et des articles spéciaux servant à leur usage sont strictement interdits dans toute l'étendue de la Concession Française.

**Art. 2.**—Le Directeur des Services de Police et de Sûreté est chargé de l'exécution de la présente ordonnance

Fait à Changhai en l'Hôtel Consulaire, le vingt-six Mars mil neuf cent quarante,

(L. s.)

Le Consul Général de France,

(Signé.) M. BAUDEZ

### \* ORDONNANCE CONSULAIRE NO. 134 DU 1<sup>er</sup> AVRIL 1940

Nous, Marcel BAUDEZ, Consul Général de France à Changhai, Officier de la Légion d'Honneur,

Vu l'article XIII de l'Ordonnance Consulaire No. 7 du 15 Janvier 1927, portant Règlement d'Organisation Municipale de la Concession Française de Changhai,

Sur la proposition du Directeur des Services de Police et de Sûreté,

Arrêtons :

**Art. 1.**—L'article 36—Signaux sonores—du règlement sur la Circulation est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

**Signaux sonores**

Article 36.—Chaque véhicule doit être muni en tout temps d'un instrument sonore servant uniquement à prévenir de son approche les autres véhicules ou les piétons.

La portée de l'instrument sonore doit être suffisante pour donner à ceux qui l'entendent le temps de se garer ou de livrer le passage.

L'usage des appareils émettant un son puissant strident ou à plusieurs tons, des sirènes, claxons genre trompette, gongs, sifflets etc... est prohibé.

Il est interdit plus particulièrement dans les quartiers de résidence et pendant la nuit de se servir inutilement ou abusivement d'un appareil avertisseur.

Quand il utilise son appareil avertisseur, le conducteur doit donner deux ou trois coups brefs et éviter les sons prolongés.

Au maximum deux appareils avertisseurs seront tolérés sur chaque véhicule.

**Art. 2.**—Le Directeur des Services de Police et de Sûreté est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Changhai, en l'Hôtel Consulaire, le premier Avril mil neuf cent quarante,

(L. s.)

Le Consul Général de France,  
(Signé :) M. BAUDEZ

**ORDONNANCE CONSULAIRE NO. 137 DU 3 AVRIL 1940**

**RÈGLEMENTATION DU COMMERCE DES BALANCES, POIDS ET MESURES  
DANS LA CONCESSION FRANÇAISE**

Nous, Marcel BAUDEZ, Consul Général de France à Changhai, Officier de la Légion d'Honneur,

Vu l'Article XIII du Règlement d'Organisation Municipale de la Concession Française de Changhai,

Avons ordonné et ordonnons :

**Art. 1.**—Nul n'est autorisé à fabriquer, à vendre ou à réparer des poids et mesures sans être titulaire d'une licence spéciale délivrée par l'Administration Municipale, dont le coût est fixé au barème des taxes.

**Art. 2.**—Toute personne désirant obtenir une licence doit adresser à l'Administration Municipale une demande indiquant :

- 1°—Nom et prénoms du pétitionnaire ;
- 2°—Enseigne de la maison ;
- 3°—Nombre d'employés ;
- 4°—Le matériel utilisé, force motrice, appareils ;
- 5°—La nature des instruments fabriqués ou vendus.

**Art. 3.**—Les pétitionnaires devront en outre s'engager :

- 1°—A réparer à un tarif soumis à l'approbation de l'Administration les poids et les mesures ;
- 2°—à fournir une caution monnayée dont le montant sera fixé dans chaque cas particulier ;

3°—à tenir et à soumettre au contrôle de l'Administration un registre des ventes d'instruments neufs et un registre des réparations ;

4°—à employer une marque de fabrique déposée reproduite sur les instruments fabriqués ou réparés par eux ;

5°—à soumettre au contrôle municipal avant qu'ils ne sortent de leurs ateliers tous les instruments fabriqués ou réparés par eux.

**Art. 4.**—Les marchands patentés de poids et mesures devront se procurer à leurs frais des instruments de précision et des mesures-étalons *approuvés par la police consulaire*. Celle-ci pourra recourir à des experts ou à des techniciens des services municipaux s'il y a lieu.

**Art. 5.**—Le système autorisé par l'Administration est le système prévu par la loi nationale chinoise, à savoir :

**a) — Mesures légales**

*longueur.*—l'unité de longueur est intitulée "Kung-Chih" (公尺) et est équivalente au mètre.

*volume.*—l'unité de volume est intitulée "Kung-Cheng" (公升) et est équivalente au litre.

*poids.*—l'unité de poids est intitulée "Kung-Chin" (公斤) et est équivalente au kilogramme.

**b) — Mesures usuelles**

*longueur.*—l'unité est le "Shih-Chih" (市尺). Elle est équivalente au tiers du "Kung-Chih" (mètre).

*volume.*—l'unité est le "Shih-Sheng" (市升) équivalent à un "Kung Sheng" (voir plus haut) c'est-à-dire à un litre.

*poids.*—l'unité est le "Shih-Chin" (市斤) équivalent à  $\frac{1}{2}$  de "Kung Chin", c'est-à-dire à 500 grammes. Le "Shih-Chin" se divise en 16 "Shih-Liang" (市兩) de 31,25 grammes.

**Art. 6.**—L'emploi des instruments, des poids et des mesures conformes au système anglais actuellement en usage continuera à être toléré pourvu que ces instruments indiquent des poids en grammes conformes au tableau de conversion figurant à l'annexe de la présente ordonnance.

**Art. 7.**—L'apposition du poinçon de garantie par les services municipaux donnera lieu à la perception de la taxe prévue au barème des taxes.

**Art. 8.**—Le Directeur Général des Services Municipaux et le Directeur des Services de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Changhai en l'Hôtel Consulaire, le trois Avril mil neuf cent quarante,

(L. s.)

Le Consul Général de France,

(Signé) M. BAUDEZ

**ANNEXE**

Mesures légales	Mesures usuelles	Système anglais
<i>Longueurs.</i> — Mètre ou Kung Chih (公尺) = 100 centimètres	Shih Chih (市尺) = $33\frac{1}{3}$	Yard = $91\frac{1}{4}$ 438 divisé en 3 pieds de $30\frac{1}{4}$ 479 divisé en 12 inches de $2\frac{1}{4}$ 539

Volumes.—

Litre ou Kung Sheng  
(公升)

Shih Sheng  
(市升)  
=1 Kung Sheng  
=1 litre

1 gallon=4 l. 543  
1 quart=1 l. 135  
1 pint=0 l. 567

Poids.—

Kilogramme ou Kung Chin  
(公斤)  
=1.000 grammes

Shih Chih  
(市斤)  
= $\frac{1}{2}$  Kung Chin  
=500 grammes  
divisé en 16 liang (onces)  
de 31 grs. 25

1 pound  
avoir du poids  
=453 grs. 59  
divisé en 16 onces  
de 28 grs. 349

**SÉANCE DE LA COMMISSION PROVISOIRE D'ADMINISTRATION MUNICIPALE  
DU 2 AVRIL 1940**

L'an mil neuf cent quarante et le deux Avril, à dix-sept heures, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur P. AUGÉ, Consul Général de France, assisté de Monsieur M. DUVAL, Consul de France.

Etaient présents :

MM. L. CHEVRETTON  
J. COCHET  
J. DONNÉ  
ED. EGLÉ  
H. LAFFOND  
R. P. E. MOULIS  
MM. R. PONTET  
J. SAUVAYRE  
TCHOU SIN LAN

Assistaient à la séance :

MM. J. BRÉDIAM *Directeur Général des Services Municipaux*  
L. DES COURTILS *Directeur Administratif*  
P. BAILLIE *Directeur Technique*  
P. JORDAN *Directeur des Finances*  
R. MEADMORE *Chef du Secrétariat Administratif*

**Procès-verbal.—**

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 19 Mars 1940, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Médaille de la Concession.—**

**Services de Police.—**

La Commission ratifie la décision prise par Monsieur le Consul Général de France de décerner la Médaille de Bronze avec agrafe et traitement au Garde Auxiliaire Charoff Victor.

Motif: « Le 11 Mars 1940, avisé de la présence de « bandits armés dans l'immeuble qu'il habite, prévint « le poste de police et vint se poster devant l'apparte-  
« ment où ils opéraient. Ayant reçu plusieurs coups  
« de feu, vida son revolver sur les bandits, arrêta

« l'un d'entre eux et permit l'arrestation des autres  
« par la Police. Une citation antérieure pour une  
« arrestation de bandit, également sans être de  
« service ».

**Finances.—**

**Emprunt Municipal 6 % 1930.—**

La Commission fixe au Mercredi 10 Avril, la date de tirage au sort des Tls. 240.000 nominal d'obligations de l'Emprunt 6 % 1930, remboursables le 30 Avril 1940.

Cette opération aura lieu dans les bureaux du Service des Finances, à 14 heures.

**COMITÉ D'HYGIÈNE**

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du Comité d'Hygiène en date du 27 Mars 1940.

**Ravitaillement en lait de la Concession.—**

Après avoir pris connaissance de l'étude présentée par le Directeur de l'Hygiène Publique et de l'Assistance,

La Commission décide d'adopter les dispositions suivantes :

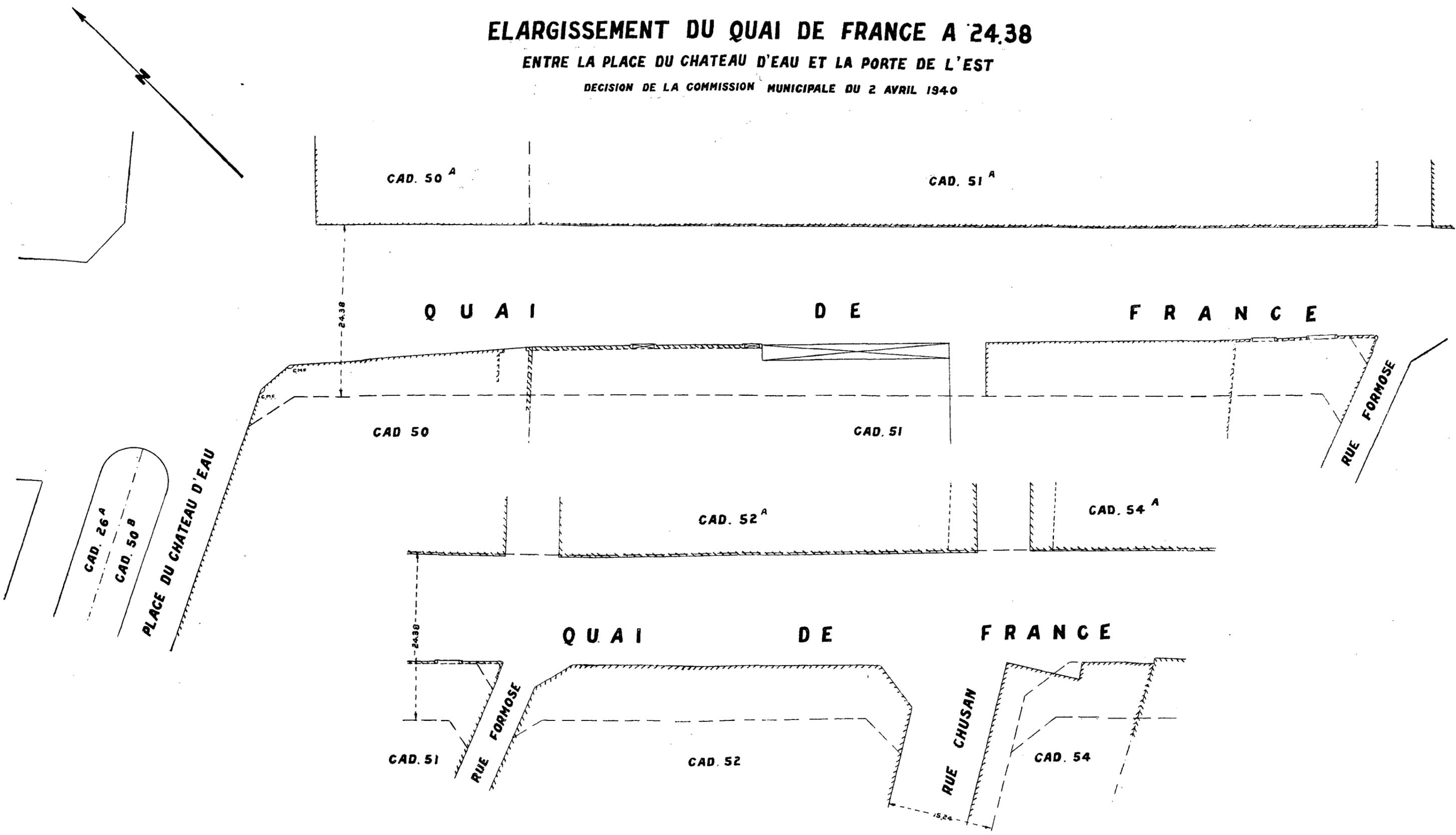
- La vente du lait de Pootung sera interdite sur la Concession à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1941.
- Les laiteries de la Concession et de la Zone de Zikawei seront mises en demeure d'apporter à leurs installations avant le 31 Décembre 1940, sous peine de retrait de la licence, toutes les améliorations qui leur seront indiquées par la Direction de l'Hygiène, notamment en ce qui concerne l'alimentation en eau par le secteur urbain, le drainage des locaux, l'emploi de personnel qualifié etc...

Les autres propositions du Comité sont approuvées.

# ELARGISSEMENT DU QUAI DE FRANCE A 24.38

ENTRE LA PLACE DU CHATEAU D'EAU ET LA PORTE DE L'EST

DECISION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU 2 AVRIL 1940



L'INGENIEUR EN CHEF

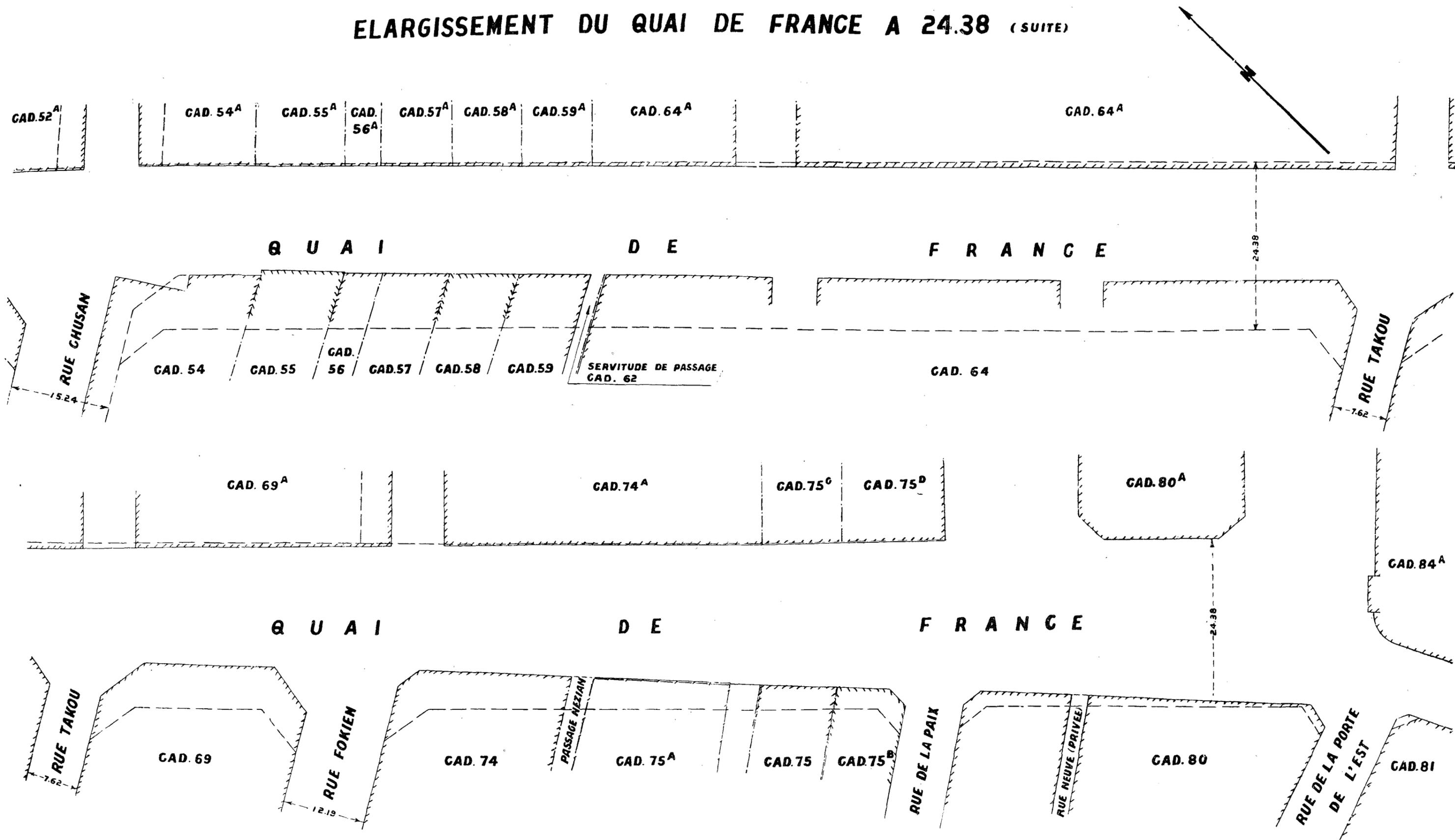
*Maryan*

EGHELLE DE 0.002 (1/500) PAR METRE

CHANGHAI LE 5 AVRIL 1940  
LE CHEF DU CADASTRE

*Perris*

# ELARGISSEMENT DU QUA I DE FRANCE A 24.38 (SUITE)



L'INGENIEUR EN CHEF

*A. Meyer*

EGHELLE DE 0,002 ( $\frac{1}{500}$ ) PAR METRE

CHANGHAI LE 5 AVRIL 1940  
LE CHEF DU GADASTRE

*E. P. ...*

## COMITÉ DES TRAVAUX

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du Comité des Travaux en date du 26 Mars 1940.

### Réseau routier.—

#### Elargissement du Quai de France.—

Connaissance prise de l'avis des Services sur la nécessité de remédier à l'encombrement des quais et de réserver l'avenir,

La Commission décide de mettre à l'alignement le Quai de France au fur et à mesure des reconstructions de manière à lui donner une largeur de 24<sup>m</sup> 38 (80') dans la partie comprise entre la Place du Château d'Eau et le Poste de l'Est. (*Voir plan annexé*).

### Bâtiments Municipaux.—

La Commission enregistre les procès-verbaux de réceptions provisoire et définitives, en date des 7 et 14 mars 1940 relatifs aux travaux ci-après :

#### Réception provisoire.—

Cimetière de Lokawei, agrandissement de l'ossuaire (Entreprise : Yang Young Tai).

#### Réceptions définitives.—

—Pavillon médico-légal route Delastre, travaux divers (Entreprise : Shing Chong & Co.);

—Abattoirs municipaux boulevard de Montigny, modification des crochets dans les bâtiments B, E et G et fourniture de banes en bois (Entreprise : L. Pai Kee);

—Réparation des tombereaux, 2<sup>ème</sup> lot 1939 (Entreprise : Wang Long Kee);

—Poste de Police Joffre, peintures et badigeons intérieurs (Entreprise : Paris & Co.);

—Ecole Franco-Chinoise, réfection des peintures intérieures et extérieures (Entreprise Paris & Co.);

—Collège Municipal route Vallon, installations d'eau et sanitaires dans les nouveaux W. C. Cour Est du Collège (Entreprise : New Light & Sanitary Co.);

—Cité Annamite et Ecole Franco-Annamite, peintures et badigeons intérieurs et extérieurs (Entreprise : Chang Yah Kee);

—Quai de l'Est, construction d'ancrages pour 7 dauphins (Entreprise : Kao Foh Shing Iron Works);

### Permis de construire.—

#### Permis annulés.—

Les intéressés ne s'étant pas présentés, la Commission décide d'annuler les permis de construire ci-après :

—Demande de permis No. d'enregistrement 3991 (permis No. 2513), présentée par MM. Tai Kee Trading Co., pour construire 4 résidences à 1 étage et attique sur le lot cad. 10592, à proximité de la route Grouchy.

—Demande de permis No. d'enregistrement 4238 (permis No. 2497), présentée par M. Hsin Kwan Lee, pour construire un immeuble à appartements à 3 étages avec dépendance sans étage sur le lot cad. 13224, route H. de Siéyès.

—Demande de permis No. d'enregistrement 4372 (permis No. 5529), présentée par M. Zung Shing Kee, pour construire 2 boutiques à un étage avec une chambre sur passage, sur le lot cad. 10016, rue Amiral Courbet.

—Demande de permis No. d'enregistrement 4404 (permis No. 5532), présentée par M. Zung Kee, pour construire 15 maisons chinoises à un étage sur les lots cad. 5015, 5016, 5019A, 5054 et 5055D, rue Massenet.

—Demande de permis No. d'enregistrement 4478 (permis No. 2471), présentée par MM. Hall & Hall, pour construire 11 maisons à un étage sur le lot cad. 9870, route Frelupt.

—Demande de permis No. d'enregistrement 4488 (permis No. 2554), présentée par M. Lee Ven Kyuin, pour construire 6 maisons à 2 étages avec attiques sur le lot cad. 10592A, à proximité de la route Grouchy.

—Demande de permis No. d'enregistrement 4508 (permis No. 2520), présentée par M. Asia Tsai, pour construire une résidence à un étage sur le lot cad. 10256A, route Delastre.

*Demande d'autorisation de reconstruire en matériaux légers, des serres à étage situées sur le lot cad. 10630 route Mayen.—*

La Commission décide de refuser l'autorisation demandée et d'inviter Mme. Lewis à déposer une demande de grand permis pour la construction à l'alignement définitif de la route Mayen prolongée, de serres d'un aspect extérieur plus en rapport avec l'esthétique de la voie.

—Demande de permis No. d'enregistrement 4538 (permis No. 2469), présentée par The Asiatic Petroleum Co., pour construire 2 portails et clôture en maçonnerie, sur les lots cad. 12881 et 12884, avenue Joffre.

—Demande de prolongation du délai de délivrance du permis de construire No. 2447 présentée par la Yuen Dah Estate Co. (enregistrement No. 4380) pour construire 16 maisons, 1 magasin et 1 garage sur les lots cad. 12563A et 12564 route Magy.

La Commission décide de répondre au demandeur qu'il est impossible de prolonger le délai normalement expiré depuis le 26 Janvier 1940 et qu'en conséquence le permis est annulé.

Toutefois, si le demandeur désire ultérieurement construire conformément aux plans déjà approuvés il devra déposer une nouvelle demande à laquelle priorité sera donnée pour la délivrance rapide d'un nouveau permis de construire.

### Permis accordés depuis la dernière séance.—

La Commission ratifie la délivrance des permis de construire ci-après :

—4911—Routes Legendre et Lorioz, lot cad. 14239.—Près du No. 101, route Lorioz.—2 résidences à 1 étage avec 1 garage (sous réserve que le propriétaire s'engage, par écrit, à acquitter sa participation aux frais d'aménagement du trottoir sur route Legendre et circulaire, lors de la mise en viabilité de la route Legendre en frontage du lot cad. 14239);

—4915—Chemin Municipal No. 40, lots cadastraux 13270A, 13271, 13271A, 13272 et 13273.—Près du No. 175, route Pershing.—Modification aux plans ayant fait l'objet des permis Nos. 2260 et 2521, enregistrement Nos. 4055 et 4463;

—4918—Rue Bourgeat, lot cad. 12122, intérieur.—Près du No. 521, avenue Haig.—1 serre avec dépendances;

—4940—Route Conty, int. lot cad. 3003.—Passage 318 route Conty.—2 résidences à 1 étage et attique;

—4950—Route de Zikawei, lot cad. 10234.—812, route de Zikawei.—1 bâtiment sans étage à usage de fabrique de sauces chinoises avec entrepôt de vins et spiritueux chinois (sous réserve de placer aux endroits indiqués sur le plan trois extincteurs chimiques grand modèle);

—4958—Route Dupleix, lot cad. 12320.—Passage 247, route Dupleix.—1 serre et 1 mur de clôture en maçonnerie (sous réserve que le propriétaire s'engage, par écrit, à acquitter sa participation à la mise en viabilité éventuelle de ce chemin);

—4959—Avenue Joffre et route Winling, lot cad. 13722A.—Près du No. 1729, avenue Joffre.—1 immeuble à appartements de 3 étages sur rez-de-chaussée avec 1 magasin au rez-de-chaussée;

—4967—Rue des Pères, lot cad. 176.—Maisons Nos. 8, 9 et 10, passage 105 rue des Pères.—Réparation de 3 maisons à 2 étages incendiées;

—4972—Route Magniny, lot cad. 13573.—Près du passage No. 101, route Magniny.—1 résidence à 1 étage (sous réserve que le propriétaire s'engage, par écrit, à acquitter les frais d'aménagement des entrées et trottoirs, lors de la mise en viabilité de la route Magniny, en frontage du lot cad. 13573);

—4937—Rue A. Boppe, lot cad. 418.—No. 383, rue A. Boppe.—1 mur de clôture en maçonnerie;

—4974—Route Ghisi, lot cad. 9884.—197, route Ghisi.—1 buanderie et 1 mortuaire (sous réserve de l'approbation du Bureau des Etablissements Classés).

#### Permis accordés en séance.—

La Commission autorise la délivrance des permis de construire ci-dessous, les plans présentés étant conformes aux Règlements Municipaux :

—4882—Rue Lafayette, lot cad. 11110.—No. 1466, rue Lafayette.—Aménagement en attique des combles d'une résidence de 2 étages (sous réserve que l'attique ne soit pas habitée);

—4921—Route Tenant de la Tour, lot cad. 9111E.—Près du No. 105, route Tenant de la Tour.—1 immeuble à appartements de 3 étages sur rez-de-chaussée;

—4948—Route A. Magy, lot cad. 12057D.—Près du No. 11, route A. Magy.—1 magasin à 1 étage et un entrepôt sans étage (sous réserve de faire approuver la couleur de l'enduit de la façade par les Services Municipaux et d'améliorer la porte de la servitude de passage);

—4961—Rue Ratard, lot cad. 5651c.—Près du No. 352, rue Ratard.—1 maison à 1 étage et attique avec 1 magasin au rez-de-chaussée et 2 chambres sur passage (sous réserve de prévoir un W. C. supplémentaire).

#### Permis refusé.—

La Commission décide de refuser la délivrance du permis de construire ci-après :

—4818—Route Prentice, lot cad. 5608F.—Passage No. 250, route Prentice.—3 maisons en terrasse à 2 étages (Aération des salles à manger insuffisante).

La séance est levée à 18 heures 30.

### \* ORDONNANCE CONSULAIRE NO. 158 DU 12 AVRIL 1940

Nous, Marcel Baudez, Consul Général de France à Changhai, Officier de la Légion d'Honneur,

Vu l'Article 2 de l'Ordonnance Consulaire No. 78 du 19 Février 1940,

Vu la décision du Comité de Contrôle du prix des marchandises d'usage quotidien du 4 Avril 1940,

Avons ordonné et ordonnons :

**Art. 1.**—La présente Ordonnance s'applique à tous les commerçants vendant au détail les produits indiqués dans la liste portée en annexe.

**Art. 2.**—Ces commerçants devront afficher à l'extérieur de leur magasin ou à un endroit lisible de la voie publique, un extrait de leur liste de prix courants s'appliquant aux denrées de première nécessité, vendues dans le magasin.

La liste de prix affichée devra obligatoirement être établie en langue française ou anglaise; pour les commerçants en rapport avec la clientèle chinoise ou russe, une seconde liste, établie en chinois ou en russe, pourra être affichée à côté de la première.

**Art. 3.**—Les marchandises exposées à la vente, soit à l'intérieur soit à l'extérieur de l'établissement doivent porter une étiquette indiquant le prix des marchandises à l'unité de vente au détail (kilogramme, pièce, douzaine, litre etc...). Ces prix doivent être marqués en chiffres arabes et leur grandeur ne devra pas être inférieure à 3  $\frac{1}{m}$ .

**Art. 4.**—La première infraction à la présente Ordonnance sera sanctionnée par un avertissement.

Les infractions ultérieures seront punies d'une amende de \$ 1,00 à \$ 500,00.

Le retrait de patente pourrait être prononcé à la suite de condamnation par le Consul Général.

**Art. 5.**—Les avertissements et les condamnations prononcés en vertu de l'article précédent pourront être publiés par voie d'affiche, ou par insertion dans la presse par les soins de la Police Consulaire.

**Art. 6.**—Les Articles 13 et 14 de l'Ordonnance Consulaire No. 34 du 29 Janvier 1940 seront applicables aux affichages opérés en vertu de la présente Ordonnance.

**Art. 7.**—Le Directeur des Services de Police est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance.

Fait à Changhai, en l'Hôtel Consulaire, le douze Avril mil neuf cent quarante,

Le Consul Général de France,

(L. s.)

(Signé :) M. BAUDEZ

**ANNEXE A L'ORDONNANCE CONSULAIRE NO. 158 DU 12 AVRIL 1940**

**Tableau des Marchandises d'Usage quotidien**

<b>Bœuf.</b> — Filet d'loyau Entrecôte Rumsteak Pot-au-feu Graisse	<b>Poissons salés.</b> — Hareng Whitebait salé Saumon salé Ribbon fish salé	Farine chinoise Macaroni (étranger) Nouilles Café (moulu Sh.) Sucre (Taikoo) Sucre (Hollande) Thé chinois
<b>Mouton.</b> — Cotelettes Epaule	<b>Volaille-Œufs.</b> — Poulet Canard Œufs	<b>Huile.</b> — Fromage de haricots Huiles arachides Huile soya
<b>Porc.</b> — Pied Filet Jambonneau Saindoux	<b>Fruits.</b> — Pommes (Extrême-Orient) Citron Pamplemousse Poires (Extrême-Orient) Mandarines Oranges (imp.) Bananes	<b>Lait-Beurre-Pain.</b> — Lait frais gr. A (T. T.) » » » A » » » B Lait condensé Beurre (Australie) Margarine (locale) Pain 1 <sup>re</sup> qualité » 2 <sup>e</sup> »
<b>Veau.</b> — Cotelettes	<b>Légumes.</b> — Carottes Choux frais Choux salé Oignons (com.) Pommes de terre (com.) Patates Epinards Tomates Haricots verts Bambou (pousses) Betteraves Navets	<b>Savons.</b> — Savon de 1 <sup>re</sup> qualité Savon de ménage
<b>Buffle.</b> —		<b>Riz.</b> — Riz chinois Riz étranger
<b>Chèvre.</b> —		<b>Combustibles.</b> — Anthracite (Indochine) Charbon de cuisine Boulets Bois de chauffage Charbon de bois Pétrole
<b>Charcuterie.</b> — Bacon local Jambon local (genre étrang.) Jambon (chinois) Porc salé	<b>Epicerie.</b> — Sel raffiné Sel de cuisine Farine (Australie)	
<b>Poissons.</b> — Morue Poisson mandarin Poisson jaune Carpe Anguille Grosse crevette Saumon Sole de Ningpo Sole Shanghai		

## SÉANCE DE LA COMMISSION PROVISOIRE D'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DU 16 AVRIL 1940

L'an mil neuf cent quarante et le seize Avril, à dix-sept heures, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur P. AUGÉ, Consul Général de France, assisté de Monsieur M. DUVAL, Consul de France.

Etaient présents :

MM. H. BAR  
CHANG SIAU LING  
L. CHEVRETTON  
J. DONNÉ  
ED. EGLÉ  
H. LAFFOND  
E. J. LLOYD  
R. P. E. MOULIS  
MM. R. PONTET  
J. SAUVAYRE  
TCHOU SIN LAN

Assistaient à la séance :

MM. J. BRÉDIAM *Directeur Général des Services Municipaux*  
L. DES COURTILS *Directeur Administratif*  
P. BAILLIE *Directeur Technique*  
P. JORDAN *Directeur des Finances*  
R. MEADMORE *Chef du Secrétariat Administratif*

### Procès-verbal.—

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 2 Avril 1940, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

### Etablissements Classés.—

**Installation d'un entrepôt de marchandises diverses sur le lot cad. 109, avenue Edouard VII.—**

Par lettres en date des 5 Mars, 12 et 16 Avril 1940, le demandeur fait appel de la décision de la Commission des Etablissements Classés, aux termes de laquelle l'autorisation d'installer un entrepôt temporaire sur le lot cad. 109 avenue Edouard VII a été refusée.

La Commission maintient le rejet de la demande et décide de ne pas accorder l'autorisation demandée et émet, en outre, le vœu que des mesures appropriées soient prises sans retard par les Services, en vue d'améliorer progressivement l'aspect général et la propreté de l'avenue Edouard VII.

### COMITÉ DES TRAVAUX

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du Comité des Travaux en date du 9 Avril 1940.

### Réseau routier.—

**Désaffectation d'un chemin public situé à proximité de la route Cordier.—**

L'accord de tous les propriétaires situés à l'Ouest ayant été fourni le 29 Mars 1940, la Commission décide de désaffecter au profit de la Banque de

l'Indochine, le tronçon de chemin public situé entre les lots cadastraux 14158 et 14146b, propriété de cette banque.

### Création d'un chemin municipal à l'Est de l'avenue du Roi Albert.—

La Commission autorise la création d'un chemin municipal de 4 mètres de largeur destiné à desservir les lots cadastraux 6084, 6084c, 6066, 6069, 6070, 6083A, 6082A, 6081c et 6081A, qui n'ont que des moyens d'accès très insuffisants à l'avenue du Roi Albert ou à l'avenue Joffre.

Un plan du chemin sera publié au Bulletin Municipal.

### Bâtiments Municipaux.—

#### Réceptions.—

La Commission enregistre le procès-verbal de réception provisoire en date du 21 mars 1940, concernant les travaux suivants :

Rehaussement et réparation du Quai du Château d'Eau (Entreprise Sing Woo Kee).

### Divers.—

#### Panneau-réclame.—

La Commission autorise la délivrance à M. H. Opalinsky (Brunswick Show Room) d'un permis de régularisation pour un panneau-réclame lumineux installé au No. 1222 avenue Joffre.

#### Aménagement de la Bibliothèque Municipale Lee dans une salle de l'Université l'Aurore.—

La Commission prend note que l'aménagement de la bibliothèque municipale Lee dans une salle de l'Université l'Aurore est terminé.

Un catalogue de la bibliothèque qui comprend 18.471 volumes a été remis à l'Université l'Aurore et un double a été déposé aux archives municipales.

### Permis de construire.—

#### Constructions temporaires hors zone.—

*Demande d'autorisation de construire à l'intérieur du lot cad. 8082, rue Amiral Courbet, deux hangars à usage d'entrepôt de riz pour les besoins du personnel de la Société Joint Trust.—*

La Commission autorise la délivrance, à titre exceptionnel, d'un petit permis temporaire valable jusqu'au 30 Septembre 1940, pour l'érection de 2 hangars à l'intérieur du lot cad. 8082, rue Amiral Courbet.

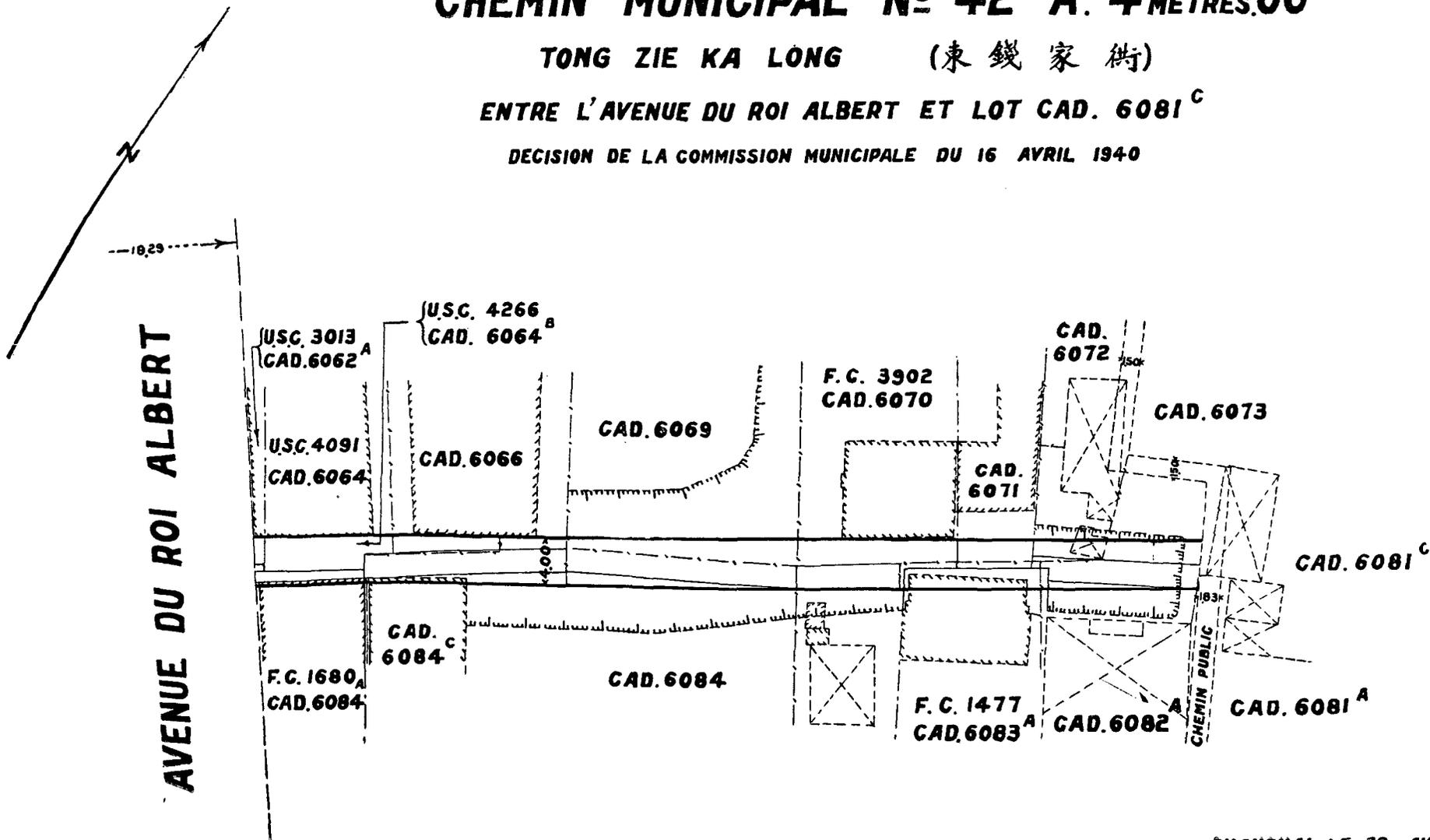
Etant entendu que ces hangars ne pourront être à usage commercial et serviront exclusivement à emmagasiner du riz effectivement destiné au personnel de la Société demanderesse.

# CHEMIN MUNICIPAL N° 42 A. 4 METRES.00

TONG ZIE KA LONG (東錢家街)

ENTRE L'AVENUE DU ROI ALBERT ET LOT CAD. 6081<sup>C</sup>

DECISION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU 16 AVRIL 1940



L'INGENIEUR EN CHEF

*Alphonse*

ECHELLE DE 0,002 (500) PAR METRE

CHANGHAI LE 29 AVRIL 1940

CHEF DU CADASTRE

*G. P...*

**Permis annulés.—**

Les intéressés ne s'étant jamais soumis aux formalités requises, la Commission décide d'annuler les permis de construire ci-après :

—Demande de permis No. d'enregistrement 4051 (permis No. 2266), présentée par M. Wong Yuen Kee, pour construire 11 maisons à 2 étages sur le lot cad. 9672, avenue du Roi Albert ;

—Demande de permis No. d'enregistrement 4402 (permis No. 5508), présentée par M. Tsu Teh Ki, pour construire 2 maisons à un étage, 2 chambres sur passage sur le lot cad. 544, avenue Edouard VII ;

—Demande de permis No. d'enregistrement 4412 (permis No. 2424), présentée par Kun Lee Engineering Co., pour construire 12 maisons en terrasse à 2 étages, 1 loge de gardien sur le lot cad. 11048, angle route Pottier et rue Lafayette ;

—Demande de permis No. d'enregistrement 4419 (permis No. 5568), présentée par M. Zao Chi Ming, pour construire 3 maisons chinoises à 2 étages sur le lot cad. 3138b, chemin municipal No. 11 ;

L'intéressé ayant fait savoir à l'Administration Municipale qu'il ne désirait pas donner suite à sa demande de permis, la Commission décide d'annuler le permis de construire ci-après :

—Demande de permis No. d'enregistrement 4907 (permis No. 5662), présentée par M. Tsu Tsun Hwa, pour construire une résidence chinoise à un étage sur le lot cad. 3028b, route Conty.

**Permis accordés depuis la dernière séance.—**

La Commission ratifie la délivrance des permis de construire ci-après :

—4648—*Rue Ratard, lot cad. 5605.—Près du passage No. 635 rue Ratard.*—1 résidence et dépendances à 2 étages ;

—4867—*Route P. Destelan, lot cad. 13935.—Nos. 212, 214 et 216 route P. Destelan.*—Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 5506, No. d'enregistrement 4272, pour construire un bâtiment à 1 étage et attique à usage d'établissement de bains (sous réserve de l'observation des prescriptions imposées par les Services Municipaux, lors de la délivrance du permis No. 5506, No. d'enregistrement 4272) ;

—4919—*Route de Zikawei, int., lots cadastraux 5015, 5016 et 5055b.—Passage No. 223 route de Zikawei.*—1 bâtiment sans étage avec dépendance à 1 étage à usage de teinturerie et d'atelier de tissage (sous réserve de l'observation des prescriptions des Services Municipaux) ;

—4929—*Routes Edan et P. Destelan, lots cadastraux 13801, 13812 et 13817.—Près du No. 158 route P. Destelan.*—6 résidences à 1 étage et attique et 6 garages (sous réserve que le demandeur s'engage, par écrit, à acquitter des frais d'aménagement des entrées cimentées et du trottoir sur route Edan, lors de l'ouverture de cette route, en frontage des lots cadastraux 13812 et 13801, et à observer toutes les prescriptions du Service d'Incendie) ;

—4932—*Route de Zikawei, lots cadastraux 5117 et 5118.—No. 324 route de Zikawei.*—Modifications extérieures et intérieures au bâtiment sans étage d'une fabrique de crayons et de mines (pour crayons) avec atelier de peinture, de menuiserie et entrepôt de bois (sous réserve de l'observation des prescriptions des Services Municipaux) ;

—4951—*Rue Massenet, int., lot cad. 4512f.—No. 92 rue Massenet.*—1 mur de clôture en maçonnerie ;

—4954—*Avenue Haig, int., lot cad. 12021.—Près du No. 928 rue Bourgeat.*—Modification aux plans ayant fait l'objet des permis Nos. 2413 et 2654, Nos. d'enregistrement 4378 et 4746 ;

—4969—*Chemin municipal No. 3, lot cad. 7529.—Près du No. 81 chemin municipal No. 3.*—1 maison chinoise sans étage ;

—4971—*Route G. de Boissézon, lot cad. 12746a.—Près du No. 30 route G. de Boissézon.*—1 immeuble à appartements de 3 étages sur rez-de-chaussée ;

—4976—*Route Say Zoong, int., lot cad. 12501.—Passage No. 200 route Say Zoong.*—3 maisons en terrasse à 2 étages et 1 garage (sous réserve que le demandeur s'engage par écrit, à acquitter le montant de sa participation aux frais d'aménagement du chemin public limitant le lot cad. 12501 à l'Ouest, lors de la mise en viabilité éventuelle de ce chemin et à observer les prescriptions du Service d'Incendie) ;

—4978—*Chemin municipal No. 24, lot cad. 8164b.—Près du No. 500 rue Ratard.*—1 résidence à 1 étage ;

—4979—*Route Pershing, lot cad. 13570.—Près du No. 175 route Pershing.*—1 résidence à 1 étage avec garage ;

—4980—*Route Ch. Culty, lot cad. 14071.—No. 265 route Ch. Culty.*—1 addition sans étage à une résidence ;

—4981—*Route Tenant de la Tour, lots cadastraux 9991 et 10221.—Près du No. 520 route Tenant de la Tour.*—Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2725, No. d'enregistrement 4760 ;

—4984—*Route Duplex, lot cad. 12501.—No. 3 route Duplex.*—Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2721, No. d'enregistrement 4777 ;

—4985—*Rue du Consulat, lot cad. 16a.—No. 12 Quai de France.*—Modifications extérieures et intérieures au bâtiment existant à usage d'entrepôt ;

—4987—*Route Frelupt, int., lot cad. 7147.—Passage 52 route Frelupt.*—1 résidence à 2 étages et construction d'un étage supplémentaire au-dessus d'un garage en cours de construction ;

—4988—*Route Delaunay, lot cad. 13605.—Près du No. 120 route Delaunay.*—1 résidence à 1 étage, 1 garage et dépendances ;

—4992—*Avenue Haig, int., lot cad. 12038b.—Près du No. 211 avenue Haig.*—Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2796, No. d'enregistrement 4892 ;

—4996—*Rue Lafayette, int., lot cad. 11021.—Près du No. 1360 rue Lafayette.*—1 mur de clôture en maçonnerie ;

—5000—*Route C. Lorioz, lot cad. 14230.—No. 124 route C. Lorioz.*—Modification aux plans ayant fait l'objet des permis Nos. 2417 et 2775, Nos. d'enregistrement 4221 et 4885 ;

—5003—*Route G. de Boissézon, lot cad. 12736.—Près du No. 77 route G. de Boissézon.*—Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2706, No. d'enregistrement 4710 ;

—5006—*Route P. Robert, lot cad. 6519.—No. 200E, route P. Robert.*—1 dépendance à 1 étage avec 2 garages au rez-de-chaussée ;

—5008—*Route Culty, lot cad. 14193c.—Près du No. 279 route Culty.*—1 poste de transformation.

**Permis accordés en séance.—**

La Commission autorise la délivrance des permis de construire ci-dessous, les plans présentés étant conformes aux Règlements Municipaux :

—4818—Route J. Prentice, lot cad. 5608F.—Passage No. 250 route J. Prentice.—3 maisons en terrasse à 2 étages (sous réserve que le demandeur s'engage, par écrit, à acquitter les frais d'aménagement d'une entrée cimentée et du trottoir, lors de la mise en viabilité éventuelle de la route Prentice, en frontage du lot cad. 5608F);

—4894—Avenue Pétain, lots cadastraux 13203-13204-13205-13206-13207-13208-13208A-13209-13210-13211-13212A-13392-13395-13396-13405 et 13420.—Près du No. 25 avenue Pétain.—9 immeubles à appartements à 2 étages sur rez-de-chaussée, 1 bâtiment sans étage en frontage de l'avenue Pétain (sous réserve 1<sup>o</sup>—que le demandeur aménage les chemins d'accès depuis Pétain et Siéyès avant de commencer la construction et 2<sup>o</sup>—qu'il s'engage, par écrit, à acquitter le montant de sa participation aux frais d'aménagement des chemins publics limitant les lots intéressés à l'Est et à l'Ouest, lors de leur mise en viabilité éventuelle);

—4960—Routes Frelupt et Tenant de la Tour, lots cadastraux 9756 et 9769A.—Près du No. 296 route Frelupt.—11 magasins à 1 étage avec une chambre sur passage;

—5014—Avenue Edouard VII, lot cad. 544A.—No. 661 avenue Edouard VII.—Démolition et reconstruction du mur arrière Sud et réparation d'un mur pignon d'une maison à 1 étage (sous réserve que le demandeur prenne l'entière responsabilité pour la fondation du mur Sud);

—5032—Route Mgr. Maresca, lot cad. 12565.—Près du No. 236 route Mgr. Maresca.—Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2587, No. d'enregistrement 4634 pour construire 2 résidences à 2 étages avec dépendances (Modifications extérieures et intérieures à une résidence et aux dépendances de cette résidence);

—5033—Routes Delastre et H. de Siéyès, lots cadastraux 9519 et 9519B.—Près du No. 420 route H. de Siéyès.—1 résidence à 1 étage avec garage (sous réserve de placer le garage de manière à éviter les recoins étroits et que le demandeur s'engage, par écrit, à acquitter le montant de sa participation aux frais d'aménagement du chemin public Ouest et Nord, de l'angle Sud-Est du lot cad. 9470 à la route Delastre, lors de la mise en viabilité éventuelle de ce chemin).

La séance est levée à 17 heures 40.

**\* ORDONNANCE CONSULAIRE NO. 183 DU 29 AVRIL 1940**

Nous, Marcel BAUDEZ, Consul Général de France à Changhai, Officier de la Légion d'Honneur.

Vu l'Article XIII de l'Ordonnance Consulaire No. 7 en date du 15 Janvier 1927, portant Règlement d'Organisation Municipale de la Concession Française de Changhai,

Vu les Ordonnances Consulaires Nos. 48 du 22 Octobre 1923 et 67 du 20 Juin 1927,

Sur la proposition du Directeur des Services de Police et de Sûreté,

Arrêtons :

**Art. 1.**—Le Règlement sur les Jinrichshaws publics est complété comme suit :

« Art. 25.—Tout J. R. S. public devra être muni d'une plaque d'identité en email portant en chiffres noirs sur fond bleu le No. de la licence, s'il n'est pas déjà enregistré au Shanghai Municipal Council.

« Cette plaque sera fixée sur le garde-boue gauche de chaque véhicule.

« L'Administration Municipale remettra la plaque d'identité après inspection du véhicule par le Service de la Circulation et contre la somme de \$ 0,50.

« Art. 26.—Les J. R. S. publics seront soumis obligatoirement à la désinfection. Ces véhicules devront se présenter sur convocation du Service de la Circulation aussi souvent que cela sera jugé nécessaire.

« Tout véhicule qui ne se présentera pas à la désinfection à la date fixée sera arrêté et le propriétaire sera l'objet d'une sanction administrative. »

**Art. 2.**—Le Directeur des Services de Police et de Sûreté est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Changhai, en l'Hôtel Consulaire, le vingt-neuf Avril mil neuf cent quarante,

P. le Consul Général de France et p. o.,

(Signé:) P. AUGÉ

(L. s.)

## SÉANCE DE LA COMMISSION PROVISOIRE D'ADMINISTRATION MUNICIPALE DU 30 AVRIL 1940

L'an mil neuf cent quarante et le trente Avril, à dix-sept heures, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur P. AUGÉ, Consul Général de France, assisté de Monsieur M. DUVAL, Consul de France.

Etaient présents :

MM. H. BAR  
L. CHEVRETTON  
J. COCHET  
J. DONNÉ  
ED. EGLÉ  
H. LAFFOND  
E. J. LLOYD  
R. P. E. MOULIS  
MM. R. PONTET  
J. SAUVAYRE  
TCHOU SIN LAN

Assistaient à la séance :

MM. J. BRÉDIAM *Directeur Général des Services Municipaux*  
L. DES COURTILS *Directeur Administratif*  
P. BAILLIE *Directeur Technique*  
P. JORDAN *Directeur des Finances*  
R. MEADMORE *Chef du Secrétariat Administratif*

### Procès-verbal.—

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 16 Avril 1940, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

### Fête Nationale de Sainte Jeanne d'Arc.—

Le Président fait connaître que la fête nationale de Sainte Jeanne d'Arc sera célébrée le dimanche, 12 Mai.

Le programme des cérémonies a été fixé par l'Ambassade de France comme suit :

—à 9 heures 30, Salut au Drapeau au Consulat Général de France;

—à 10 heures, Messe solennelle à l'Eglise Saint Joseph.

### Médaille de la Concession.—

#### Sous-Direction des Travaux.—

Sur la proposition du Directeur Général, la Commission décide de décerner, à titre exceptionnel, la Médaille d'Argent à M. Cavouris, vérificateur auxiliaire du Bureau des Permis, en témoignage d'appréciation de la loyauté et du dévouement dont il n'a cessé de faire preuve au cours des 18 années qu'il a passées au service de la Municipalité.

#### Sous-Direction de l'Enseignement.—

Sur la proposition du Directeur Général, la Commission décide de décerner, à titre exceptionnel, la Médaille de Bronze à Mademoiselle de Guyadet, professeur au Collège Municipal, en témoignage de reconnaissance pour les excellents services rendus à

l'Administration Municipale, grâce aux réelles capacités professionnelles, à l'entrain et au dévouement dont elle a toujours fait preuve dans l'exercice de ses fonctions.

### Services Municipaux.—

#### Horaire d'été.—

La Commission décide de mettre en vigueur, à compter du 1<sup>er</sup> Mai 1940, l'horaire de travail suivant :

*du 1<sup>er</sup> Mai au 15 Juin*

—8 heures 30 à midi et 14 heures à 17 heures  
(Samedi : 8 heures 30 à midi).

*du 16 Juin au 31 Août*

—8 heures à midi et 14 heures 30 à 16 heures 30  
(Samedi : 8 heures à midi).

*du 1<sup>er</sup> au 30 Septembre*

—8 heures 30 à midi et 14 heures à 17 heures  
(Samedi : 8 heures 30 à midi).

Etant entendu que les heures de travail des Services de Voirie, d'Hygiène, des Ateliers et des Plantations ne sont pas modifiées.

### Finances.—

#### Emprunt Municipal 6 % 1930.—

La Commission enregistre le procès-verbal du tirage au sort des 2.400 obligations de l'Emprunt Municipal 6 % 1930.

#### PROCES-VERBAL

L'an mil neuf cent quarante et le dix Avril, à quatorze heures, Par devant Nous, E. DUCOUDRAY, Agent du Consulat Général de France, remplaçant par délégation spéciale Monsieur L. LE ROCH, Consul de France, chargé de la Chancellerie au Consulat Général de France à Changhai, empêché, et en présence de Monsieur P. JORDAN, Directeur des Finances de la Commission Provisoire d'Administration Municipale de la Concession Française.

En conformité des décisions prises par la Commission Provisoire d'Administration Municipale au cours de ses séances des 3 Octobre 1939 et 2 Avril 1940.

Il a été procédé au tirage au sort, par séries de cent titres, de DEUX MILLE QUATRE CENTS obligations de l'Emprunt Municipal 6 % 1930, les deux cents boules portant le numéro de chaque série de cent titres de l'Emprunt ayant été, en notre présence, versées dans la boule de tirage.

Les boules portant les numéros suivants sont sorties au tirage :

Nos. 301— 401— 1201— 2001— 2501— 4301— 5301—  
6501—6701—7301—11801—13201—13301—14001—14301—14401—  
14901—15601—15801—15901—16801—18101—18501—18601.

A l'issue du tirage, les boules non sorties ont été, en notre présence, insérées dans un sac lequel a été dûment fermé et cacheté au sceau du Consulat Général de France.

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été sur le champ rédigé dans les bureaux du Service des Finances de la Municipalité où a eu lieu le tirage et où le Soussigné s'est transporté et signé après lecture par Messieurs P. JORDAN et E. DUCOUDRAY les jour, mois et an que dessus.

Signé : P. JORDAN—E. DUCOUDRAY.

Pour Copie certifiée conforme,  
Changhai, le 13 Avril 1940,  
Le Consul chargé de la Chancellerie,  
Signé : L. LE ROCH.

#### **Assujettissement des professions d'avocat et de médecin à la licence professionnelle.—**

Par lettres en date des 13 et 20 Avril 1940, l'Association des Contribuables Chinois et l'Association des Médecins demandent à l'Administration Municipale de ne pas assujettir les professions d'avocat, de médecin empirique et de médecin moderne à la licence professionnelle instituée par décision en date du 27 Décembre 1939.

Après avoir entendu les observations présentées par M. Tchou Sin Lan sur le double emploi qui, à son avis, résulterait de l'assujettissement simultané à la patente et à la licence professionnelle, notamment en ce qui concerne les médecins empiriques chinois, Sur avis du Conseiller Juridique,

La Commission décide de répondre à l'Association des Contribuables Chinois et à l'Association des Médecins que leur demande n'est pas recevable.

#### **COMITÉ DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE**

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du Comité de l'Instruction Publique en date du 24 Avril 1940.

#### **Comité consultatif de perfectionnement du Collège Municipal.—**

##### **Inspection médicale.—**

Conformément aux vœux émis par le Comité consultatif de perfectionnement, la Commission décide d'organiser au Collège un service d'inspection médicale sous la responsabilité d'un médecin qualifié, qui sera chargé :

- du dépistage des maladies ;
- de la prescription des mesures de prophylaxie en cas d'épidémie ;
- de la surveillance du développement physique des élèves ;
- de l'établissement d'une fiche de santé individuelle ;
- des soins à donner en cas d'accident.

Les mesures urgentes à prendre en cas d'accident ou de menues blessures continueront à être prises par la direction et le personnel du Collège.

#### **Bourses scolaires du Collège Municipal.—**

La Commission décide d'accorder 13 bourses entières et 5 demi-bourses pour le troisième trimestre de l'année scolaire 1939-1940.

Il demeure entendu que si les élèves boursiers ou demi-boursiers cessaient à un moment quelconque de donner satisfaction, tant par leur conduite que par leur travail, la faveur accordée pourrait être retirée sans préavis.

Les autres propositions du Comité sont approuvées.

#### **COMITÉ DES TRAVAUX**

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du Comité des Travaux en date du 23 Avril 1940.

#### **Réseau routier.—**

##### **Réclamation de la Chase Bank contre la mise à l'alignement de l'avenue Joffre.—**

Après avoir pris connaissance de la lettre de la Chase Bank en date du 18 Avril 1940,

La Commission décide de maintenir les décisions en date des 27 Décembre 1939, 6 Février, 5 Mars et 2 Avril 1940, relatives à l'élargissement de l'avenue Joffre à 90' et de soumettre à la Commission Foncière la question de la fixation de l'indemnité d'expropriation à verser à la Chase Bank.

##### **Prolongement de la route Gaston Kahn, entre la rue Lafayette et l'avenue Joffre.—**

Après avoir pris connaissance de la demande formulée par M. Loonis dans sa lettre en date du 27 Mars 1940 en vue d'obtenir que soit abandonné le projet de prolongement de la route G. Kahn entre la rue Lafayette et l'avenue Joffre,

Etant donné que la décision de prolonger la route Gaston Kahn a été publiée au bulletin municipal No. 682 du 16 Septembre 1934 et qu'aucune protestation n'a été reçue dans le délai imparti de 3 mois,

La Commission décide de répondre à M. Loonis que sa demande n'est pas recevable et maintient la décision du 11 Septembre 1934.

##### **Création d'un chemin municipal entre l'avenue du Roi Albert et la route Tenant de la Tour.—**

La Commission décide de classer comme chemin municipal, le chemin existant entre l'avenue du Roi Albert et la route Tenant de la Tour, dans le prolongement du chemin municipal No. 39.

Le plan sera publié au bulletin municipal.

##### **Désaffectation d'un chemin public situé à proximité de la route Maresca.—**

La Commission autorise la désaffectation du chemin public situé à proximité de la route Maresca, au profit des propriétaires des lots cadastraux 12523, 12526 et 12526A.

#### **Bâtiments Municipaux.—**

##### **Réceptions.—**

La Commission enregistre les procès-verbaux de réceptions provisoires en date du 11 Avril 1940, concernant les travaux ci-dessous :

— Poste d'Incendie Bridou, peintures intérieures et extérieures (Entreprise United Trading Co.).

— Poste de Police Pétain, travaux de peintures (Entreprise United Trading Co.).

— Pavillon Médico-Légal route Deslatre, aménagement de trois cellules pour aliénés (Entreprise Yang Young Tai).

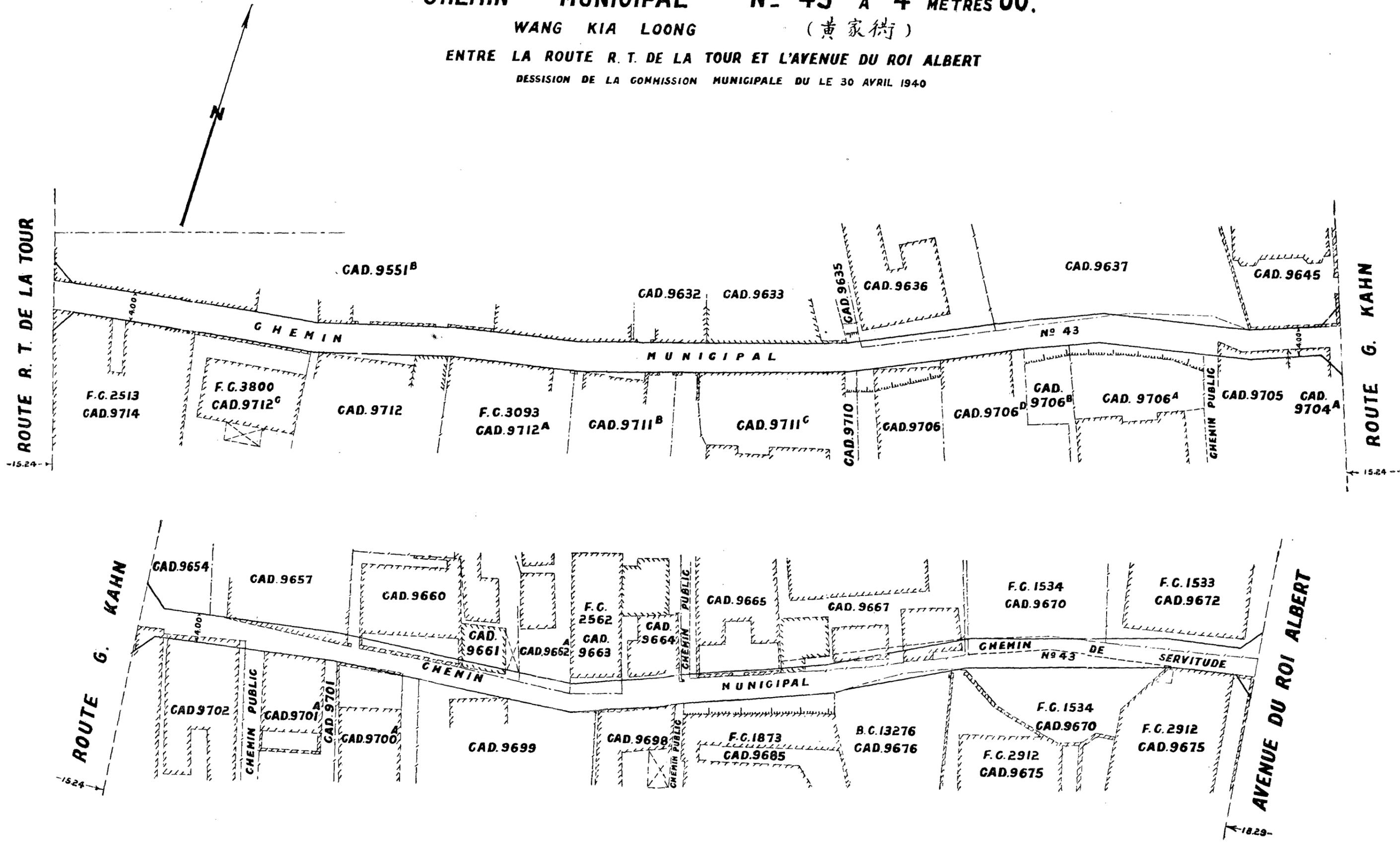
# CHEMIN MUNICIPAL N° 43 A 4 METRES 00.

WANG KIA LOONG

(黃家街)

ENTRE LA ROUTE R. T. DE LA TOUR ET L'AVENUE DU ROI ALBERT

DESSIN DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU LE 30 AVRIL 1940



L'INGENIEUR EN CHEF

*Wang*

EGHELLE DE 0,002 (1/500) PAR METRE

CHANGHAI LE 18 MAI 1940  
LE CHEF DU CADASTRE

*E. Reus*

**C. F. T. E. E.—**

**Majoration des tarifs d'autobus des lignes Nos. 21 et 22.—**

La Commission décide d'autoriser l'application des nouveaux tarifs proposés par la Compagnie pour les lignes Nos. 21 et 22.

**Shanghai Gas Co.—**

**Révision des tarifs du gaz.—**

La Commission décide d'autoriser la Shanghai Gas Co. à maintenir provisoirement et jusqu'à nouvel ordre, la majoration actuelle de 80% de ses tarifs après le 30 Avril 1940,

Etant entendu que l'Administration Municipale se réserve le droit de modifier à tout moment cette majoration provisoire.

**Permis de construire.—**

**Demande d'autorisation de principe pour aménager une boutique de fleuriste et une bibliothèque de prêt au No. 1779 avenue Joffre.—**

Par lettre du 2 Avril 1940 Mme. E. A. Berthet demande l'autorisation de principe pour transformer les anciennes écuries sises au No. 1779 avenue Joffre en boutique de fleuriste et bibliothèque de prêt.

La construction étant frappée d'alignement, la Commission, après étude, décide d'accorder l'autorisation demandée sous les réserves suivantes :

—le propriétaire du terrain devra s'engager par écrit à mettre la construction au nouvel alignement de l'avenue Joffre à tout moment, sur simple demande de l'Administration Municipale et à accepter pour le calcul de l'indemnité d'expropriation correspondante, la plus basse des évaluations foncières ci-après : évaluation foncière actuelle, celle en vigueur à l'époque de l'expropriation ;

—aucune indemnité ne sera due par l'Administration Municipale pour la démolition de la construction.

**Constructions temporaires hors zone.—**

**Lot cad. 13031 angle Dufour-Zikawei.—**

La Commission autorise la délivrance à M. Tsang Tse Yu d'un petit permis provisoire valable jusqu'au 30 Juin 1940 pour régularisation de baraques en bois construites sans permis.

**Lot cad. 10344 rue Amiral Bayle.—**

La Commission autorise la délivrance à M. Seng Si Ping d'un petit permis temporaire valable jusqu'au 30 Septembre 1940 pour construire une salle de classe en bois convertie en tôle.

**Nos. 77-79, rue Amiral Courbet, lot cad. 8106.—**

La Commission autorise la transformation en boutiques de deux garages.

**Demande d'autorisation pour installer une fabrique de boissons non alcoolisées sur le lot cad. 13958 avenue Pétain.—**

Après examen de l'avant-projet soumis par le demandeur et après discussion,

La Commission décide d'accorder l'autorisation sous les réserves ci-après :

—l'immeuble en bordure de l'avenue Pétain sera exclusivement à usage de bureaux et d'habitations et la façade devra être conforme à l'esthétique générale de l'avenue Pétain ;

—aucun moteur, ni machine, ni garage ne pourra être installé à moins de 20 mètres de distance de l'avenue Pétain. Seul un dépôt de bouteilles sera autorisé dans cette zone ;

—le stationnement et le chargement des camions sera interdit en bordure de l'avenue Pétain.

**Permis annulés.—**

Les intéressés ne s'étant jamais soumis aux formalités requises, la Commission décide d'annuler les permis de construire ci-après :

—Demande de permis No. d'enregistrement 4761 (permis No. 2691), présentée par MM. Kien An Co., pour construire une résidence à 2 étages avec attique et clôture sur le lot cad. 13781B, route Edan.

—Demande de permis No. d'enregistrement 4737 (permis No. 2652) présentée par M. S. P. Ting, pour construire une résidence à 2 étages avec dépendances, 1 garage sans étage et clôture sur le lot cad. 13295, route Magniny.

**Permis accordés depuis la dernière séance.—**

La Commission ratifie la délivrance des permis de construire ci-après :

—4887—Route Dufour, lot cad. 13050B.—Près du No. 304, route Dufour.—1 bâtiment à 1 étage et attique à usage de laboratoire de produits pharmaceutiques (sous réserve de l'observation des prescriptions des Services Municipaux) ;

—4897—Route Pershing, lot cad. 13567.—No. 171 route Pershing.—Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2618, No. d'enregistrement 4685 : modifications intérieures et extérieures au bâtiment des garages et à la serre, construction d'une clôture en bambous (sous réserve que le propriétaire s'engage, par écrit, à acquitter le montant de sa participation aux frais d'aménagement de l'entrée cimentée et du trottoir, lors de la mise en viabilité définitive de la route Pershing, en frontage du lot cad. 13567) ;

—4914—Route P. Legendre, lot cad. 14237C.—Près du No. 350, route P. Legendre.—1 résidence à 1 étage avec un garage (sous réserve que le demandeur s'engage, par écrit, à acquitter le montant de sa participation aux frais d'aménagement du trottoir et de l'entrée cimentée, lors de la mise en viabilité de la route Legendre, en frontage du lot cad. 14237C) ;

—4968—Route de Zikawei, int., lots cadastraux 5117 et 5118.—No. 324, route de Zikawei.—4 bâtiments sans étage à usage de fabrique de crayons et mines (pour crayons) avec atelier de peintures et menuiserie et entrepôt de bois (sous réserve de l'observation des prescriptions des Services Municipaux) ;

—4997—Rue Ratard, lot cad. 3585.—Nos. 13 et 14, passage 189 rue Ratard.—Réparation d'une maison à 1 étage, incendiée ;

—5002—Route Edan, int., lots cadastraux 13818-13818A et 13818B.—Près du No. 158 route P. Destelan.—1 résidence à 2 étages avec garage (sous réserve de l'observation des prescriptions du Service d'Incendie) ;

—5005—Avenue Joffre-route Voyron, lot cad. 4176.—No. 12, route Voyron.—Transformation en appartement d'un pavillon de la toiture terrasse du Young Appartements (sous réserve de maintenir en bon état les robinets de secours d'incendie existants) ;

—5007—*Route Doumer, int., lot cad. 8534A—No. 28, route Doumer.*—1 immeuble à appartements de 3 étages sur rez-de-chaussée (sous réserve que le propriétaire s'engage par écrit, à acquitter le montant de sa participation aux frais d'aménagement de ce chemin lors de sa mise en viabilité éventuelle);

—5011—*Route Pershing, int., lot cad. 13548.—Près du No. 1567, avenue Joffre.*—1 serre et un pavillon (sous réserve que le demandeur s'engage, par écrit, à acquitter le montant de sa participation à l'aménagement des chemins publics limitant le lot cad. 13548 au Sud, à l'Est et au Nord, lors de leur mise en viabilité éventuelle);

—5013—*Routes Edan - P. Destelan, lot cad. 13812.—Près du No. 30, route P. Destelan.*—Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2728, enregistrement No. 4819: addition d'une chaufferie commune à 2 résidences;

—5019—*Route Ch. Culty, lot cad. 14088.—Près du No. 279, route Ch. Culty.*—Modifications aux plans ayant fait l'objet des permis Nos. 2681 et 2779, enregistrement Nos. 4695 et 4906: maison No. 3, agrandissement de la véranda et addition d'une salle de bain au 1<sup>er</sup> étage;

—5021—*Avenue Joffre, lots cad. 10522-10526.—No. 1192, avenue Joffre.*—Modifications intérieures et extérieures à une résidence à 1 étage et attique; construction d'une addition à cette résidence et d'un mur de clôture en maçonnerie;

—5022—*Route Edan, lot cad. 13812.—Près du No. 30, route P. Destelan.*—1 résidence à 1 étage, 1 résidence à 1 étage et attique et 2 garages à 1 étage (sous réserve que le propriétaire s'engage, par écrit, à acquitter le montant de sa participation aux frais d'aménagement des entrées cimentées et trottoir, lors de la mise en viabilité de la route Edan, en frontage du lot cad. 13812);

—5025—*Route Dupleix, lot cad. 12501.—No. 5, route Dupleix.*—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2726, enregistrement No. 4824: modifications intérieures et extérieures à l'addition et agrandissement d'un escalier;

—5029—*Rue Tourane, lot cad. 110.—Passage No. 14 rue Tourane.*—Réparation des attiques de 4 maisons incendiées;

—5034—*Rue Wantz, lot cad. 1091.—No. 25, passage 205 rue Wantz.*—Réparation d'une maison à 1 étage, incendiée;

—5037—*Route de Boissézon, lots cadastraux 14020-14021B.—Près du No. 230, route de Boissézon.*—1 résidence à 2 étages avec garage et dépendances;

—5040—*Avenue Pétain, lot cad. 13266.—No. 288, avenue Pétain.*—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2792, enregistrement No. 4923: remplacement de la couverture en tuiles rouges par une couverture en malhoïde et béton de machefer, posée sur voligeage en bois, modifications intérieures et extérieures au bâtiment;

—5046—*Routes Lorton - Paul Henry, lot cad. 8523.—No. 55, route Paul Henry.*—2 portails.

**Permis accordés en séance.—**

La Commission autorise la délivrance des permis de construire ci-dessous, les plans présentés étant conformes aux Règlements Municipaux:

—4924—*Route Dufour, lot cad. 13027D.—No. 377, route Dufour.*—1 bâtiment à 1 étage et 1 bâtiment sans étage à usage de fabrique de pianos avec atelier de vernissage (Cette autorisation est accordée à titre essentiellement temporaire pour un an seulement et sous réserve que le propriétaire s'engage, par écrit, à

acquitter le montant de sa participation aux frais d'aménagement du chemin limitant le lot cad. 13027D au Sud, lors de la mise en viabilité éventuelle de ce chemin et que le demandeur observe les prescriptions des Services Municipaux étant bien entendu que ces constructions ne sont pas autorisées à titre définitif).

—5045—*Route de Siégès, int., lots cad. 13192c-13193b.—No. 525, route de Siégès.*—Reconstruction d'un mur de clôture;

—5068—*Route J. Frelupt, lots cadastraux 9821 et 9821A.—*Transformation de 2 groupes de maisons chinoises à 2 étages sur magasins comprenant l'un 8, l'autre 7 compartiments, en 8 maisons en terrasse et en un immeuble à appartements à 2 étages sur magasins (L'autorisation est accordée seulement pour la transformation de l'un de ces groupes de maisons en un immeuble à appartements et sous réserve que des installations sanitaires et du chauffage y soient prévues; la transformation de l'autre groupe de maisons en terrasse n'est pas autorisée, les maisons projetées n'étant pas conformes au Règlement sur la zone de résidence "A").

**COMITÉ DES FINANCES**

La Commission prend connaissance du procès-verbal de la réunion du Comité des Finances tenue le 25 avril 1940.

**Taxation des immeubles à appartements.—**

**Charges à déduire du loyer brut pour le calcul de l'impôt locatif.—**

La Commission décide de modifier comme suit le Barème des Taxes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1940:

**\* Impôt locatif - Barème forfaitaire.—**

Lorsque le loyer, taxes non comprises, est prix comme indice de la valeur locative, le tant pour cent à déduire du loyer brut en vue du calcul de l'impôt locatif est fixé comme suit:

	Appartements	Bureaux Magasins Entrepôts	Maisons
<b>Loyers comprenant la four-</b>			
<b>niture :</b>			
d'eau froide.....	3%	2%	5%
d'eau chaude.....	4%	2%	
de lumière électrique....	5%	5%	
de chauffage central.....	35%	30%	
<b>Loyers comprenant l'usage</b>			
<b>d'ascenseurs .....</b>	<b>4% (1)</b>	<b>4% (1)</b>	

(1) Ce dégrèvement ne peut s'appliquer aux locaux situés au rez-de-chaussée.

Le montant total des déductions à opérer pour la fourniture des avantages ci-dessus énumérés ne pourra excéder 50% du loyer brut pour les appartements et 40% pour les bureaux, magasins et entrepôts.

A titre exceptionnel, le nouveau barème sera appliqué dès le 1<sup>er</sup> avril 1940 aux immeubles où l'impôt est perçu par les propriétaires ou gérants pour compte de l'Administration Municipale.

\* Modification publiée au Bulletin Municipal No. 983 du 30 Mai 1940 sous Ordonnance Consulaire No. 217 du 24 Mai 1940.

La Commission décide, de conformité, de remplacer par le texte suivant l'Article 5 du Règlement sur la Perception de l'impôt locatif :

\***Art. 5.**—L'impôt locatif frappe uniquement la valeur locative des locaux ou terrains, à l'exclusion des services fournis par le propriétaire au locataire ou à l'occupant. Les services dont la valeur n'entre pas dans le compte de la valeur locative sont les suivants :

- |   |  |
|---|--|
| 1°—la fourniture d'eau froide                           | } <i>dans les locaux occupés par le locataire à l'exclusion des parties de l'immeuble dont l'usage lui est commun avec d'autres.</i> |
| 2°—la fourniture d'eau chaude                           |  |
| 3°—la fourniture de lumière électrique                  |  |
| 4°—la fourniture de chauffage central                   |  |
| 5°—la force nécessaire au fonctionnement de l'ascenseur |  |

Cette énumération est limitative.

#### **Examen de la situation budgétaire.—**

La Commission, après un examen approfondi de la situation et des perspectives d'avenir pour les huit mois restant à courir, estime que l'équilibre du budget de l'exercice 1940 ne pourra être atteint que par l'apport d'un supplément de recettes.

Elle prend en conséquence les décisions suivantes, pour compter du 1<sup>er</sup> juillet 1940 :

#### **\* Impôt foncier.—**

La surtaxe est portée de 1‰ à 3‰ de la valeur foncière de la totalité des terrains sis sur le territoire de la Concession Française.

#### **\* Impôt locatif.—**

La surtaxe est portée de 2% à 7% de la valeur locative telle qu'elle est déterminée par les règlements en vigueur.

#### **\* Taxes diverses.—**

La surtaxe est portée de 10% à 50% sur les licences et taxes ci-après :

- Jinrickshaws privés
- Enregistrement des tireurs de J.R.S. publics et privés
- Chevaux et voitures de louage et privés
- Bicyclettes
- Permis de chauffeurs
- Enregistrement des véhicules automobiles
- Motocyclettes
- Automobiles privées
- Automobiles de louage, la majoration, sur la taxe applicable aux automobiles privées étant, au préalable, ramenée de 40% à 30%
- Remorques de voitures automobiles
- Autobus privés
- Auto-camions et remorques privés et de louage
- Véhicules de livraison
- Chars à bancs
- Licences d'essai pour garage
- Chiens, le coût de la licence étant, au préalable, ramenée de \$ 6 à \$ 5 par an.

La séance est levée à 19 heures 30.

### **\*\* ORDONNANCE CONSULAIRE NO. 190 DU 8 MAI 1940**

Nous, Pierre AUGÉ, Consul Général de France à Changhai p. i., Chevalier de la Légion d'Honneur, décoré de la Médaille Militaire et de la Croix de Guerre,

Vu l'article XIII du Règlement d'Organisation Municipale de la Concession Française de Changhai en date du 15 janvier 1927,

Vu l'article 26 du Règlement de Police et de Voirie,

Vu l'article 2 du Règlement sur les Loteries et Jeux d'argent,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

**Art. 1.**—La Société anonyme française dénommée "Loterie de Bienfaisance pour les réfugiés" régie par les lois françaises en vigueur sur les sociétés, dans la mesure où elles sont applicables en Chine par décret du 7 janvier 1927, immatriculée à la Chancellerie du Consulat Général de France sous le No. 102, en date du 21 juin 1938, est autorisée à installer et à exploiter sur le territoire de la Concession française une seconde loterie à tirages périodiques avec des lots payables en espèces.

**Art. 2.**—Le seul but de cette loterie sera de procurer des fonds pour soutenir les œuvres humanitaires en France et en Chine.

\* Modifications publiées au Bulletin Municipal No. 983 du 30 Mai 1940 sous Ordonnances Consulaires Nos. 216, 217 et 218 du 24 Mai 1940

\*\* Ordonnance Consulaire publiée au Bulletin Municipal No. 982 du 23 Mai 1940.

**Art. 3.**—Le prix des billets de la loterie est fixé à \$ 1.

Le tirage aura lieu par numéro en réunion publique et en présence de deux administrateurs délégués par le Conseil d'Administration et du Contrôleur désigné par le Consul Général de France.

Le montant de l'émission et la date de tirage seront inscrits sur chacun des billets ainsi que le montant des lots accordés dans chaque série.

200.000 billets seront offerts au public et 20.000 billets à titre de prime aux acheteurs. Le montant total des lots s'élèvera à \$ 100.000, répartis conformément au plan de distribution imprimé sur chaque billet.

Si le nombre des billets vendus est inférieur à 200.000, une réduction proportionnelle sera faite : a) du nombre des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> lots, le montant de ces lots restant inchangé et b) du montant de tous les autres lots, leur nombre restant inchangé.

Dans tous les cas, le montant total minimum des lots, calculé sur une vente minima de 100.000 billets, ne pourra être inférieur à \$ 50.000, et le montant minimum du premier prix sera de \$ 25.000.

En garantie du paiement des lots, la somme de \$ 50.000 sera déposée avant l'émission des billets à la Banque de l'Indochine à Changhai.

Les lots non retirés après un délai de six mois à partir de la date du tirage seront annulés, leur montant versé aux œuvres humanitaires en France et en Chine et réparti conformément aux dispositions de l'article 4.

**Art. 4.**—La totalité du bénéfice net calculé après le paiement des lots et le règlement des frais généraux et des commissions d'usage aux vendeurs de billets intermédiaires (maximum 12,5% de la valeur des billets effectivement vendus) sera réparti entre les œuvres humanitaires françaises et chinoises par les soins du Conseil d'Administration.

**Art. 5.**—Toute infraction à la présente ordonnance sera punie des peines prévues à l'article 48 du Règlement de Police et de Voirie.

Fait à Changhai, en l'Hôtel Consulaire, le huit Mai mil neuf cent quarante,

(L. s.)

Le Consul Général de France p. i.,  
(Signé:) P. AUGÉ

## SÉANCE DE LA COMMISSION PROVISOIRE D'ADMINISTRATION MUNICIPALE DU 14 MAI 1940

L'an mil neuf cent quarante et le quatorze Mai, à dix-sept heures, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur P. AUGÉ, Consul Général de France, assisté de Monsieur M. DUVAL, Consul de France.

Etaient présents :

MM. L. CHEVRETTON  
J. COCHET  
J. DONNÉ  
ED. EGLE  
H. LAFFOND  
E. J. LLOYD

R. P. E. MOULIS  
MM. R. PONTET  
J. SAUVAYRE  
TCHOU SIN LAN

Assistaient à la séance :

MM. J. BRÉDIAM *Directeur Général des Services Municipaux*  
L. DES COURTILS *Directeur Administratif*  
P. BAILLIE *Directeur Technique*  
P. JORDAN *Directeur des Finances*  
R. MEADMORE *Chef du Secrétariat Administratif*

### Procès-verbal.—

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 30 Avril 1940, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

### Services de Police.—

Sur proposition du Directeur des Services de Police, la Médaille d'Or avec agrafe est décernée, à titre posthume, au garde tonkinois No. 394 nommé Pham Van Phuc, pour le motif suivant :

« Est tombé victime du devoir au cours d'un attentat terroriste. »

### Finances.—

#### Emprunt 6 % 1911.—

Les Tls. 33.000 nominal d'obligations de l'Emprunt 6 % 1911 restant en circulation seront, en conformité du tableau d'amortissement, remboursés le 31 Mai 1940, les numéros de ces obligations sont les suivants :

Nos. 3—8—10—15—21—32—48—54—64—70—86—91—302—307—309—311—312—314—318 à 320—322—326—331 à 334—338—350—352—360—368—375—378—384—386—397—398—502—505—509—517—526—541—546—548—549—558—567—572—589—591—594—603—605—625—632—643—655—672—674—676—681—688—692—697—704—723—726—740—743—749—755—762—771—779—781—788—790—792—901—902—904—905—909—910—914—916—917—936—951—953—959—961—967—973—975—985—986—995—999—1102—1105—1108—1116—1120—1145—1147—1148—1153—1164—1167—1173—1183—1187—1194—1198—1201—1202—1212—1220—1224—1227—1241—1246—1251—1259—1269—1279—1286—1402—1409—1414—1417—1418—1437—1444—1445—1447—1456—1459—1460—1463—1489 à 1491—1494—1501—1502—1524—1533—1535—1540—1551—1557—1566—1575—1580—1582—1592—1597—1600—1711—1713—1722—1737—1738—1750—1755—1775—1779 à 1781—1784—1792—1796—1799—2202—2206—2209—2223—2225—2234—2236—2249—2252—2256—2259 à 2261—2266—2269—2282—2289—2296—2301—2306—2311—2318—2319—2326—2329—2333—2334—2355—2356—2362—2364—2365—2375—2379—2384—2385—2390—2393—2395—2399—2511—2516 à 2518—2527—2532—2534—2538—2543—2547—2549—2550—2553—2560—2564—2573—2575—2579—2585—2586—2589—2592—2600—2701—2720 à 2722—2727—2748—2750—2751—2758—2761—2762—2767—2784—2787—2798—2902—2949—2960—2963—2988—2995—2999—3005—3008—3013—3025—3028—3030—3033—3041—3051—3056—3060—3079—3086—3088—3092—3097—3411—3427—3429—3431—3435—3446—3447—3455—3458—3459—3461—3467—3470—3474—3478—3488—3491—3494—3498—3610—3647—3654—3655—3659—3668—3684—3689—3696 à 3698—3901—3905—3923—3939—3950—3957—3959—3962 à 3964—3968—3975—3978—3980—3983—3992 à 3998./.

### Barème des Taxes.—

Le Président communique à la Commission le texte de l'Ordonnance Consulaire qu'il se propose de prendre en vue de la création d'une taxe municipale sur la fabrication des allumettes chimiques et demande à la Commission de lui faire part des observations que lui suggère ce projet.

La Commission approuve en ce qui la concerne l'adoption des dispositions proposées sous réserve que la quantité de boîtes de chaque catégorie d'allumettes soit précisée.

### COMITÉ DE CIRCULATION

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du Comité de Circulation en date du 8 Mai 1940.

#### Stationnement des voitures dans la rue Montauban.—

Après avoir pris connaissance de l'avis des Services de Police et compte tenu des observations présentées par le Comité,

La Commission décide d'interdire le stationnement des véhicules dans la section de la rue Montauban comprise entre l'avenue Edouard VII et la rue du Consulat, sauf en ce qui concerne les voitures privées, dont le stationnement demeure autorisé seulement sur le côté Ouest de la rue.

### COMITÉ D'HYGIÈNE

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du Comité d'Hygiène en date du 8 Mai 1940.

### COMITÉ DES TRAVAUX

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du Comité des Travaux en date du 7 Mai 1940.

#### Réseau routier.—

##### Désaffectation d'un chemin public à proximité de la route Duplex.—

Les propriétaires intéressés ayant donné leur accord, la Commission décide de désaffecter le chemin public situé entre les lots cadastraux 12627 et 12628 route Duplex au profit du propriétaire du lot cad. 12628 (U. S. C. 1501).

#### Adjudications et appels d'offres.—

##### Construction de W. C. au Jardin de Verdun.—

La Commission ratifie la décision prise par le Comité, en raison de l'instabilité des prix, de confier d'urgence les travaux à l'entreprise Sing Woo Kee, qui a fait la meilleure offre, soit \$ 2.835.

##### Achat de 120 bicyclettes pour les Services de Police.—

La Commission ratifie la décision prise par le Comité et autorise les services à passer commande aux conditions arrêtées de 120 bicyclettes au prix unitaire de \$ 127 à la Teh Lee Cycle & Motor Co.

##### Achat de tuyaux de refoulement pour le Service d'Incendie.—

La Commission ratifie la décision prise par le Comité d'annuler l'adjudication et d'autoriser les Services à passer commande par marché de gré à gré.

#### Etablissements Classés.—

##### Entrepôt de charbon situé sur le lot cad. 10630 rue Bourgeat.—

Après avoir pris connaissance du rapport du Président de la Commission des Etablissements Classés du 30 Avril 1940, la Commission décide de prolonger jusqu'au 30 Novembre 1940 l'autorisation afférente à l'entrepôt ci-dessus.

Etant entendu que cette autorisation ne sera pas renouvelée.

**Entrepôt de charbon situé sur le lot cad. 7017 route de Siéyès.—**

Après avoir pris connaissance du rapport du Président de la Commission des Etablissements Classés du 30 Avril 1940, la Commission décide de prolonger jusqu'au 30 Juin 1940 l'autorisation afférente à l'entrepôt ci-dessus.

**Permis de construire.—**

**Constructions temporaires hors zone.—**

La Commission décide de prolonger de 3 mois la durée de validité du petit permis temporaire afférent à une baraque à usage d'entrepôt de charbon située sur le lot cad. 5565, rue Ratard.

**Permis accordés depuis la dernière séance.—**

La Commission ratifie la délivrance des permis de construire ci-après :

—4975—Rue Bourgeat, lots cadastraux 12135, 12136 et 12137.—Près du No. 441 avenue Haig.—Modifications intérieures et extérieures à 1 résidence, construction d'un garage à 1 étage ;

—4989—Rue Amiral Bayle, lot cad. 3070.—Entre Nos. 890 et 922 rue Amiral Bayle.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 5654, enregistrement No. 4868 (sous réserve de l'installation, aux emplacements indiqués sur le plan, de 2 robinets de secours de 2 1/2 et de 2 robinets de secours de 1 1/2 avec armoires et accessoires au complet, modèle type déposé au No. 193 avenue Joffre, et de l'observation du Règlement Municipal sur les puits artésiens) ;

—4998—Route H. de Siéyès, lot cad. 7020.—Passage No. 12 route H. de Siéyès.—Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 5535, enregistrement No. 4494 ;

—5004—Route P. Destelan, lot cad. 13846.—No. 12 route P. Destelan.—2 additions sans étage à 1 résidence ;

—5015—Route H. de Siéyès, lots cadastraux 9317 et 9557c.—Près du No. 310 route H. de Siéyès.—Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 5564, enregistrement No. 4456 (Il reste entendu, toutefois, que les travaux d'aménagement de l'entrée cimentée et du trottoir ne pourront être exécutés tant que le déplacement du poteau de la C.F.T.E.E. n'aura pas été effectué) ;

—5017—Route Ghisi, int., lot cad. 9863A.—Passage 195 route Ghisi.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2739, enregistrement No. 4779 ;

—5023—Avenue Pétain, lot cad. 13243A.—Près du No. 265 avenue Pétain.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2708, enregistrement No. 4807 ;

—5026—Route H. de Siéyès, int., lot cad. 13250 —Passage 716 route H. de Siéyès.—Agrandissement du porche d'une résidence et déplacement d'un portail ;

—5053—Rue Palikao, lot cad. 155.—Nos. 6 et 7 passage 58, rue Palikao.—Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 5659, enregistrement No. 4909 : réhaussement des murs de 2 pieds.

**Permis accordés en séance.—**

La Commission autorise la délivrance des permis de construire ci-dessous, les plans présentés étant conformes aux Règlements Municipaux :

—4970—Route T. de la Tour, int., lot cad. 9750.—Passage 433 route Tenant de la Tour.—1 immeuble à appartements à 3 étages sur rez-de-chaussée avec chauffage et sanitaire ;

—5028—Route A. Magy, lots cadastraux 12092-12093.—Près du No. 172 route Duplex.—2 maisons à 1 étage sur magasin avec 1 chambre sur passage et 3 maisons à 2 étages sur rez-de-chaussée (sous réserve de l'approbation du Service d'Incendie) ;

—5039—Avenue Haig, int., lot cad. 14218G.—No. 5 passage 799 avenue Haig.—1 addition à 1 résidence ;

—5041—Route Mgr. Maresca lots cadastraux 12588-12589.—Près du No. 191 route Mgr. Maresca.—1 résidence à 1 étage et attique sur rez-de-chaussée, 1 garage et 1 serre ;

—5037—Quai de France, int., lot cad. 12.—Près du No. 9 Quai de France.—1 entrepôt sans étage (sous réserve de l'observation des prescriptions du Service des Etablissements Classés) ;

—5072—Route Duplex, lot cad. 12628A.—Près du No. 297 route Duplex.—1 résidence à 1 étage sur rez-de-chaussée, 1 garage et 1 serre.

**Permis refusé.—**

La Commission décide de ne pas autoriser la délivrance du permis de construire ci-après :

—5020—Route Say Zoong, lot cad. 12501.—No. 200 route Say Zoong.—1 addition à 1 résidence (non conforme à l'importance et à l'esthétique de la voie).

La séance est levée à 18 heures.

**SÉANCE DE LA COMMISSION PROVISOIRE D'ADMINISTRATION MUNICIPALE  
DU 20 MAI 1940**

L'an mil neuf cent quarante et le vingt Mai à dix-sept heures, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur P. AUGÉ, Consul Général de France, assisté de Monsieur M. DUVAL, Consul de France.

Etaient présents :

MM. H. BAR  
L. CHEVRETTON  
J. COCHET  
J. DONNÉ

MM. P. DUPUY  
ED. EGLE  
H. LAFFOND  
R. P. E. MOULIS  
MM. R. PONTET  
J. SAUVAYRE  
TCHOU SIN LAN

Assistaient à la séance :

MM. J. BRÉDIAM *Directeur Général des Services Municipaux*  
L. DES COURTILS *Directeur Administratif*  
P. BAILLIE *Directeur Technique*  
P. JORDAN *Directeur des Finances*  
R. MEADMORE *Chef du Secrétariat Administratif*

**Procès-verbal.—**

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 14 Mai 1940, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Modifications au Barème des Taxes.—**

La Commission décide de modifier, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 1940, le Barème des Taxes sur les rubriques suivantes :

**\* Distributeurs automatiques de denrées alimentaires.—**

Le coût de la licence, fixé à \$ 300,00 par semestre pour la première machine installée dans chaque établissement, sera majoré de 50% pour la seconde machine et de 100% pour la troisième et chacune des suivantes.

L'article 1 du Règlement sur les distributeurs automatiques de denrées d'alimentation promulgué par Ordonnance Consulaire No. 42 du 16 Janvier 1935 est supprimé et remplacé par le texte suivant :

\* « Article 1.—L'exploitation sur la Concession Française de distributeurs automatiques de denrées d'alimentation est assujettie au paiement d'une taxe « fixée à (voir Barème des Taxes). »

**\* Ambulance Municipale.—**

Le tarif suivant est adopté :

	Résidents en Concession	Résidents hors Concession
Une demi-heure ou moins	\$ 5,00	\$ 7,00
Par quart d'heure supplémentaire »	2,50	» 3,50

**\* Jinrickshaws publics.—**

La surtaxe sur le coût de la licence, fixée à 10% par Ordonnance Consulaire No. 590 du 28 Décembre 1939, est portée à 50%.

**\* Charrettes à bras et diables.—**

Le coût de la licence mensuelle restera inchangé, à \$ 2,00 pour les charrettes et \$ 0,80 pour les diables munis de pneumatiques. Il sera porté à \$ 6,00 pour les charrettes et \$ 2,00 pour les diables montés sur bandages pleins.

**\* Taxes impayées-Rétablissement des services publics.—**

La Commission décide d'ajouter à la rubrique "Taxes impayées" l'additif suivant :

« Rétablissement suivant immédiatement la sus-pension : \$ 5,00. »

**\* Perception de l'impôt foncier.—**

En présence du retard apporté par certaines compagnies ou propriétaires fonciers au règlement de leur impôt, le Directeur des Finances a proposé de faire application de la pénalité prévue au Barème des Taxes sous la forme suivante :

« L'impôt foncier, payable par semestre, étant « exigible d'avance au même titre que tous les impôts « et taxes, tout retard pourra entraîner une augmen- « tation du principal de l'impôt allant de 1 à 20%.

« Toutefois, une décision spéciale de la Commis- « sion Provisoire d'Administration Municipale sera « nécessaire pour la mise en recouvrement de cette « surtaxe ».

La Commission, après en avoir délibéré, estime préférable de supprimer cette rédaction et de la remplacer par la disposition suivante :

« L'impôt foncier, payable par semestre, étant « exigible d'avance au même titre que tous les impôts « et taxes, les factures qui n'auront pas été acquittées « au 1<sup>er</sup> Avril et au 1<sup>er</sup> Octobre du semestre de leur « émission seront majorées d'un intérêt de retard fixé « à 1/2% par mois du principal de l'impôt, soit :

« 2% pour les factures du 1<sup>er</sup> semestre acquittées « au mois d'Avril.

« 2 1/2% pour les factures du 1<sup>er</sup> semestre acquit- « tées au mois de Mai.

« 3% pour les factures du 1<sup>er</sup> semestre acquittées « au mois de Juin.

« et ainsi de suite.

« 2% pour les factures du 2<sup>e</sup> semestre acquittées « au mois d'Octobre.

« 2 1/2% pour les factures du 2<sup>e</sup> semestre acquittées « au mois de Novembre.

« 3% pour les factures du 2<sup>e</sup> semestre acquittées « au mois de Décembre.

« et ainsi de suite ».

La séance est levée à 18 heures 15.

**\*\* ORDONNANCE CONSULAIRE NO. 223 DU 27 MAI 1940**

**TAXE MUNICIPALE SUR LES ALLUMETTES**

Nous, Pierre AUGÉ, Consul Général de France à Changhai p. i., Chevalier de la Légion d'Honneur, décoré de la Médaille Militaire et de la Croix de Guerre,

Vu les Articles IX et X de l'Ordonnance Consulaire No. 7 du 15 Janvier 1927, portant Règlement d'Organisation Municipale de la Concession Française de Changhai,

Vu la délibération de la Commission Provisoire d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai en date du 14 Mai 1940,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

\* Modifications publiées au Bulletin Municipal No. 983 du 30 Mai 1940 sous Ordonnances Consulaires Nos. 220 et 221 du 30 Mai 1940.

\*\* Ordonnance Consulaire publiée au Bulletin Municipal No. 983 du 30 Mai 1940.

**Art. 1.**—Il est créé une taxe municipale dite “Taxe municipale sur les allumettes”.

**Art. 2.**—Sont assujettis à cette taxe tous Chinois et Etrangers fabriquant sur la Concession Française des allumettes chimiques.

**Art. 3.**—La taxe sera perçue à la fabrication.

Le paiement en sera constaté par l'apposition des vignettes mises en vente par le Service de la Perception et repré entant le montant de la taxe à acquitter.

**Art. 4.**—Le barème de la taxe est le suivant:

Catégorie A—petites boîtes: \$ 6,00 par caisse de 6 tins soit 7.200 boîtes.

Catégorie B—boîtes moyennes: \$ 9,00 par caisse de 6 tins soit 7.200 boîtes.

Catégorie C—grandes boîtes: \$ 12,00 par caisse de 6 tins soit 7.200 boîtes.

**Art. 5.**—Les vignettes-taxa seront oblitérées par les soins d'un inspecteur de la Police Française, dépendant du “Bureau de contrôle de la taxe municipale sur les tabacs manufacturés”.

**Art. 6.**—Un contrôleur du même bureau sera installé dans chaque manufacture. Les livres de comptabilité-matières, les bons de livraisons et d'une façon générale tous les documents nécessaires à la vérification des sorties et des qualités de marchandises vendues, devront être mis à sa disposition par les directeurs des usines ou leurs représentants.

**Art. 7.**—Toute caisse non munie des vignettes réglementaires sera réputée contrebande et sera saisie sans préjudice d'une amende égale au minimum à deux fois et au maximum à trente fois la taxe qui aurait dû être acquittée. Toutes autres infractions seront punies d'une amende de 5 à 500 dollars.

**Art. 8.**—Le Directeur des Services de Police et le Directeur Général des Services Municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Fait à Changhai, en l'Hôtel Consulaire, le vingt-sept Mai mil neuf cent quarante,

(L. s.)

Le Consul Général de France p. i.,

(Signé:) P. AUGÉ

## SEANCE DE LA COMMISSION PROVISOIRE D'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DU 28 MAI 1940

L'an mil neuf cent quarante et le vingt-huit Mai, à dix-sept heures, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur P. AUGÉ, Consul Général de France, assisté de Monsieur M. DUVAL, Consul de France.

Etaient présents:

MM. H. BAR  
L. CHEVRETTON  
J. COCHET  
J. DONNÉ

MM. ED. EGLE  
H. LAFFOND  
E. J. LLOYD  
R. P. E. MOULIS  
MM. R. PONTET  
J. SAUVAYRE  
TCHOU SIN LAN

Assistaient à la séance:

MM. J. BRÉDIAM *Directeur Général des Services Municipaux*  
L. DES COURTILS *Directeur Administratif*  
P. BAILLIE *Directeur Technique*  
P. JORDAN *Directeur des Finances*  
R. MEADMORE *Chef du Secrétariat Administratif*

**Procès-verbal.—**

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 20 Mai 1940, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Finances.—**

**Emprunt 8 % 1921.—**

La Commission fixe au Lundi 10 Juin, la date de tirage au sort des 873 obligations de l'Emprunt 8% 1921, remboursables le 1<sup>er</sup> Juillet 1940.

Cette opération aura lieu dans les bureaux du Service des Finances, à 14 heures.

**\* Augmentation du droit des pauvres.—**

La Commission décide de fixer uniformément, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 1940, le droit des pauvres à 10 % du prix des billets d'entrée aux spectacles, théâtres, cinémas, etc...

**\* Cimetières—Augmentation du tarif des fournitures et d'entretien.—**

En raison de l'augmentation du coût des matières, la Commission décide d'adopter, le nouveau tarif suivant :

2°)—Fournitures et entretien.—

a)—Croix en bois peintes en blanc, (pose comprise) :

	Croix Orthodoxe	Lokawei	Zikawei
Modèle No. 1—l'unité.....	\$ 15,00	13,00	
» » 2— » .....	13,50	11,50	
» » 3— » .....	9,00	8,00	
» » 4— » .....	4,50	4,00	

	Croix Latine	
No. 5—l'unité .....	\$ 10,50	9,00
» 6— » .....	9,00	7,50
» 7— » .....	4,50	3,50
» 8— » .....	2,50	2,00

d)—Entretien annuel des veilleses :

Lokawei .....	\$ 20,00
Zikawei .....	15,00

**COMITÉ DES TRAVAUX**

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du Comité des Travaux en date du 21 Mai 1940.

**Adjudications et appels d'offres.—**

**Fourniture de 90 armoires métalliques aux Services de Police.—**

Soumissions reçues :	Prix unitaire Sh.\$	Poix global Sh.\$
Shanghai Engineering Corporation	150,00	13.500,00
Kao Foh Sing Iron Works.....	204,00	18.360,00
Kiousin (U.S.\$ 1.350,00 à \$ 17) ..	255,00	22.950,00

La Commission décide de confier la fourniture de 90 armoires à la Shanghai Engineering Corporation qui a fait la meilleure offre, au prix unitaire de \$ 150,00.

\* Modifications publiées au Bulletin Municipal No. 984 du 6 Juin 1940 sous Ordonnance Consulaire No. 231 du 30 Mai 1940.

**Installation d'abris en nattes et stores en roseaux sur les bâtiments municipaux, Police et casernements pendant l'été 1940.—**

Soumissions reçues :	Abris en nattes \$	Stores en roseaux \$	Total \$
Yang Young Tai ...	6.572,67	4.079,30	10.651,97
Kiang Ou Mew ....	6.621,00	4.274,50	10.895,50

La Commission décide de confier les travaux à l'entreprise la moins disante Yang Young Tai au prix global de \$ 10.651,97 et aux prix unitaires ci-après :

Natte ordinaire .....	\$ 8,35 le fang
Natte double et papier.....	» 12,80 »
Natte spéciale .....	» 8,40 »
Stores à réparer .....	» 3,70 »
Store neuf.....	» 8,50 »
Support bambou.....	» 0,80 la pièce

Etant bien entendu que les dégâts éventuels par typhon sont à la charge de l'entreprise.

**Parcs et Squares.—**

**Construction d'un kiosque de changeur à l'entrée du Parc de Koukaza, rue Lafayette.—**

En vue de permettre au public de se procurer de la monnaie divisionnaire pour l'achat des billets d'entrée au Parc de Koukaza, la Commission décide d'installer à l'entrée principale du parc, rue Lafayette, un kiosque de changeur.

**Divers.—**

**Adoption de l'heure d'été à Changhai.—**

Par lettre en date du 16 Mai 1940, le S. M. C. fait connaître qu'il envisage d'avancer les horloges du Settlement d'une heure sur l'heure solaire entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre, en vue de permettre à la population de réaliser une économie sur l'éclairage, et demande si l'Administration Municipale serait en faveur d'adopter le même système.

Après examen et discussion,

La Commission décide de répondre au S. M. C. qu'elle serait en principe d'accord pour prendre une mesure analogue sur la Concession Française dans le cas où le S. M. C. déciderait de l'adopter.

**Panneau-réclame.—**

La Commission décide, pour des raisons d'esthétique, de ne pas autoriser l'installation d'un panneau-réclame sur la toiture de l'immeuble situé à l'angle sud-est avenues Joffre-Roi Albert.

**Permis de construire.—**

**Permis annulé.—**

L'intéressé ayant fait savoir à l'Administration Municipale qu'il ne désirait pas donner suite à sa demande de permis, la Commission décide d'annuler le permis de construire ci-après :

—Demande de permis No. d'enregistrement 4866 (permis No. 2755).

**Permis accordés depuis la dernière séance.—**

La Commission ratifie la délivrance des permis de construire ci-après :

—4785—Avenues Joffre et du Roi Albert, lot cad. 8501c.—Nos. 272 et 274 avenue du Roi Albert.—1 addition sur la terrasse-séchoir d'un bâtiment à 1 étage sur rez-de-chaussée ;

—4933—Rue Massenet, int., lot cad. 5057.—Près du No. 325 rue Massenet.—1 bâtiment à 1 étage sur rez-de-chaussée à usage de teinturerie avec atelier de blanchiment de fil de coton et 1 W. C. (sous réserve de l'observation des prescriptions des Services Municipaux) ;

—4949—Rue Chapsal, lot cad. 2140.—No. 189 rue Chapsal (intérieur).—1 chambre sur la terrasse-séchoir d'une maison à 1 étage sur rez-de-chaussée ;

—4999—Route Frelupt, lots cad. 9747 et 9914.—Près du No. 283 route Frelupt.—1 bâtiment à 1 étage sur rez-de-chaussée avec 1 chambre sur passage et 1 bâtiment sans étage à usage de fonderie de fer avec atelier de mécanique (sous réserve de l'observation des prescriptions des Services Municipaux) ;

—5009—Chemin municipal No. 3, int., lot cad. 7552D.—No. 46 route Père Robert.—1 bâtiment sans étage à usage d'atelier de tissage (sous réserve de l'observation des prescriptions des Services Municipaux) ;

—5016—Rue Amiral Bayle, lots cad. 1096, 1096A et 1096B.—Près du No. 464 rue Amiral Bayle.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 5647, No. d'enregistrement 4881 ;

—5018—Route Mayen, lot cad. 10611.—No. 175 route Mayen.—Extension et fermeture de la véranda d'une résidence ;

—5024—Route Legendre, lot cad. 14236D.—Près du No. 316 route Legendre.—1 immeuble à appartements à 1 étage sur rez-de-chaussée avec garage ;

—5027—Route Cassini, lot cad. 5064A.—Près du No. 53 route Cassini.—1 bâtiment à 1 étage sur rez-de-chaussée, 1 bâtiment sans étage et 1 passage couvert à usage d'atelier d'impression sur papier (sous réserve de l'observation des prescriptions des Services Municipaux et que le propriétaire s'engage, par écrit, à acquitter le montant de sa participation à l'aménagement du chemin public limitant le lot cad. 5064A à l'Ouest, lors de la mise en viabilité éventuelle de ce chemin) ;

—5035—Avenue Pétain, lot cad. 13875.—Près du No. 700 avenue Pétain.—1 résidence à 1 étage et attique sur rez-de-chaussée ;

—5047—Route P. Henry, lot cad. 8566B.—No. 176 route P. Henry.—1 dépendance à 1 étage sur rez-de-chaussée avec garage et 1 mur de clôture en maçonnerie avec portail ;

—5048—Route Fergusson, int., lot cad. 12854.—Près du No. 105 route Fergusson.—1 résidence à 1 étage sur rez-de-chaussée avec garage (sous réserve de l'observation des prescriptions du Service d'Incendie) ;

—5052—Route Winling, lot cad. 13730A.—No. 10A, route Winling.—Construction de 2 pièces au-dessus du garage ;

—5054—Route Fergusson, lot cad. 12638.—No. 69 route Fergusson.—3 additions à 1 résidence avec des modifications intérieures à la résidence ;

—5055—Chemin municipal No. 38, lots cad. 14079 et 14112B.—Passage 280 route Fergusson.—Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2803, No. d'enregistrement 4946 ;

—5056—Chemin municipal No. 40, lot cad. 13274.—No. 20 passage 210 route A. Cohen.—1 mur de clôture en maçonnerie (sous réserve qu'une porte de 1 m. 75 de large soit prévue à l'emplacement indiqué sur le plan et que le propriétaire s'engage, par écrit,

à acquitter le montant de sa participation aux frais d'aménagement du chemin public limitant le lot cad. 13274 au Sud lors de la mise en viabilité éventuelle de ce chemin ;

—5060—Avenue Haig, lots cad. 14212, 14222 et 14223.—Passage 799 avenue Haig.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2822, No. d'enregistrement 4635 (sous réserve de l'observation des prescriptions du Service d'Incendie) ;

—5062—Rue Cardinal Mercier, lot cad. 7017.—Près du No. 1127 rue Lafayette.—1 dépendance sans étage ;

—5064—Route Edan, lots cad. 13801 et 13803B.—Près du No. 30 route P. Destelan.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2741, No. d'enregistrement 4820 ;

—5066—Avenue Pétain et route F. Garnier, lot cad. 11085E.—Près du No. 8 route F. Garnier.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2613, No. d'enregistrement 4673 ;

—5067—Route G. Kahn, int., lot cad. 9965.—Passage No. 520 route Kahn.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 5664, No. d'enregistrement 4393 ;

—5069—Avenue Pétain et route Pershing, lots cad. 13634, 13634B, 13635 et 13635A.—Près du No. 302 avenue Pétain.—1 résidence à 1 étage et attique sur rez-de-chaussée, 1 dépendance à 1 étage sur rez-de-chaussée, 1 garage et 1 loge de gardien ;

—5073—Avenue Joffre, lot cad. 12879A.—Près du No. 1726 avenue Joffre.—1 résidence à 1 étage et attique sur rez-de-chaussée, 1 résidence à 2 étages sur rez-de-chaussée et 2 garages ;

—5074—Avenue Haig et route P. Legendre, lot cad. 14167.—No. 635 avenue Haig, 1 pavillon ;

—5078—Route Ghisi, int , lot cad. 9863A.—Passage No. 195 route Ghisi.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2739, No. d'enregistrement 4779 ;

—5080—Rue Cardinal Mercier, int., lot cad. 7147.—No. 20 passage 56 route J. Frelupt.—1 dépendance à 1 étage sur rez-de-chaussée.

**Permis accordés en séance.—**

La Commission autorise la délivrance des permis de construire ci-dessous, les plans présentés étant conformes aux Règlements Municipaux :

—4983—Route Lorton et rue Bourgeat, lot cad. 8041.—Près du passage No. 47 route Lorton.—2 maisons à 2 étages sur magasin et 10 maisons à 2 étages sur rez-de-chaussée (sous réserve de la vérification de l'authenticité de l'autorisation de passage du propriétaire du lot cad. 8040A) ;

—5070—Route Vallon, lot cad. 11021.—Près du No. 1300 rue Lafayette —1 bâtiment en rez-de-chaussée à usage de salle de gymnastique pour le cercle étranger "Club Lusitano" (sous réserve : 1<sup>o</sup>—que le propriétaire s'engage, par écrit, à démolir les constructions dès l'ouverture de la route Vallon, cet engagement devant porter la signature des autorités consulaires portugaises ; 2<sup>o</sup>—que le demandeur présente une lettre du propriétaire du lot cad. 11021A, l'autorisant à se brancher au drain existant sur ce lot ; 3<sup>o</sup>—qu'il observe les prescriptions des Services Municipaux) ;

—5071—Route A. Cohen, lot cad. 13114A.—Belinda Apartments 251 route A. Cohen.—Surélévation d'un étage et modification de la façade d'un immeuble à 2 étages sur rez-de-chaussée ;

—5075—Rue Bourgeat, lot cad. 5537A.—Près du No. 392 rue Bourgeat.—1 immeuble à appartements à 3 étages sur rez-de-chaussée.

La séance est levée à 17 heures 30.

**\* ORDONNANCE CONSULAIRE NO. 241 DU 5 JUIN 1940**

Nous, Pierre AUGÉ, Consul Général de France à Changhai p. i., Chevalier de la Légion d'Honneur, décoré de la Médaille Militaire et de la Croix de Guerre,

Vu l'Article XIII de l'Ordonnance Consulaire No. 7 du 15 Janvier 1927, portant Règlement d'Organisation Municipale de la Concession Française de Changhai,

Sur la proposition du Directeur des Services de Police et de Sûreté,

Arrêtons :

Art. I.—L'article 5 du Règlement sur les tandems est modifié comme suit :

« **Art. 5.**—La circulation des tandems est interdite dans toutes les rues situées à l'Est « des routes Lorton et Tenant de la Tour, sur les trottoirs et dans les jardins publics. Cette « interdiction ne s'étend pas aux machines conduites à la main ».

Art. II.—Le Directeur des Services de Police et de Sûreté est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Changhai, en l'Hôtel Consulaire, le cinq Juin mil neuf cent quarante.

(L. s.)

Le Consul Général de France p. i.,  
(Signé:) P. AUGÉ

**\* ORDONNANCE CONSULAIRE NO. 251 DU 10 JUIN 1940**

**INTERDICTION DES ENTREPRISES D'ACHAT ET DE VENTE DE  
RECONNAISSANCES DE MONTS-DE-PIÉTÉ**

Nous, Pierre AUGÉ, Consul Général de France à Changhai p. i., Chevalier de la Légion d'Honneur, décoré de la Médaille Militaire et de la Croix de Guerre,

Vu l'Article XIII du Règlement d'Organisation Municipale de la Concession Française de Changhai en date du 15 Janvier 1927,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

**Art. 1.**—Les entreprises d'achat et de vente de reconnaissances de monts-de-piété sont interdites sur la Concession Française.

**Art. 2.**—Le Directeur des Services de Police et le Directeur Général des Services Municipaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Fait à Changhai en l'Hôtel Consulaire, le dix Juin mil neuf cent quarante.

(L. s.)

Le Consul Général de France p. i.,  
(Signé:) P. AUGÉ

**SÉANCE DE LA COMMISSION PROVISOIRE D'ADMINISTRATION MUNICIPALE  
DU 11 JUIN 1940**

L'an mil neuf cent quarante et le onze Juin, à dix-sept heures, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur P. AUGÉ, Consul Général de France, assisté de Monsieur M. DUVAL, Consul de France.

Etaient présents :

MM. H. BAR  
L. CHEVRETTON  
J. COCHET  
J. DONNÉ  
ED. EGLE  
H. LAFFOND  
R. P. E. MOULIS  
MM. R. PONTET  
J. SAUVAYRE  
TCHOU SIN LAN

Assistaient à la séance :

MM. J. BRÉDIAM *Directeur Général des Services Municipaux*  
L. DES COURTILS *Directeur Administratif*  
P. BAILLIE *Directeur Technique*  
P. JORDAN *Directeur des Finances*  
R. MEADMORE *Chef du Secrétariat Administratif*

**Procès-verbal.—**

Lecture est donnée du procès-verbal de la Séance du 28 Mai 1940, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Hygiène.—**

**\* Fixation du coût des certificats de vaccination.—**

Après avoir pris connaissance de l'avis du Directeur des Finances, la Commission décide d'arrêter comme suit, le tarif applicable aux certificats de vaccinations, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 1940 :

- Certificats pour indigents.....gratuits
- Certificats pour la région de Changhai...\$ 1,00
- Certificats pour les passagers des compagnies de navigation.....» 5,00

**Marchés publics.—**

**\* Transformation du Marché Meugniot.—**

Le Président donne lecture de l'Ordonnance Consulaire qu'il se propose de prendre en vue de réorganiser le Marché Meugniot et demande à la Commission de vouloir bien lui faire part des observations que lui suggère ce projet.

Après avoir entendu les explications du Directeur Administratif, la Commission approuve en ce qui la concerne l'adoption de ces nouvelles dispositions.

**Marché Meugniot**

I) Le marché Meugniot est destiné à l'approvisionnement de la population chinoise et étrangère de la Concession Française.

II) La disposition des emplacements du marché est modifiée conformément aux plans ci-annexés :

Sont supprimées :

**Au rez-de-chaussée.—**

a) — Les licences de restaurateurs donnant droit à l'occupation des emplacements portant numéros :

du No. 129 au No. 136 inclus  
» » 147 » » 155 »  
» » 165 » » 172 »  
» » 174 » » 179 »  
» » 181 » » 182 »

b) — Les licences des débits de tabacs et changeurs de monnaie donnant droit aux emplacements :

No. 183  
» 186

c) — Les emplacements :

No. 190 bis  
» 191 »  
» 192 »  
» 193 »

Sont transférés dans l'ordre ci-après :

**Fruitiers.—**

Les emplacements Nos.	sont transférés aux Nos.
190 bis	167
191 »	168
192 »	169
193 »	170
187 »	171
188 »	172
189 »	173

**Bouchers.—**

Les emplacements Nos.	sont transférés aux Nos.
70	109
71	110
72	111
73	112
74	113
79	132
80	133
81	134
82	135
83	136
84	150
85	151
86	152
87	153
88	154
139	156

\* Modifications publiées au Bulletin Municipal Nos. 985 et 986 des 13 et 20 Juin 1940 sous Ordonnances Consulaires Nos. 253 et 260 des 12 et 14 Juin 1940.

Les emplacements Nos.	sont transférés aux Nos.
141	114
142	115
143	116
190	189
191	188
197	128

**Marchands de poissons frais.—**

Les emplacements Nos.	sont transférés aux Nos.
1	20
2	21
3	22
4	23
5	24
6	25
7	26
8	27
9	28
10	29
11	30
12	31
13	32
52	70
53	71
54	72
65	73
66	74
67	75
68	76
69	77
198	33
199	34
200	81
201	82
202	83

**Marchands de poissons salés.—**

Les emplacements Nos.	sont transférés aux Nos.
20	1
21	2
22	3
23	4
24	5
25	6
26	7
27	8
28	9
29	10
30	11
31	12
32	13

**Marchands d'œufs et de volailles.—**

Les emplacements Nos.	sont transférés aux Nos.
14	65
33	66
34	67
75	68
76	69
77	84
78	85

**Fleuriste.—**

L'emplacement No.	est transféré au No.
185	165

**Marchands de glace.—**

Les emplacements Nos.	sont transférés aux Nos.
17	52
196	53

**Etage.—**

**Marchands de légumes.—**

Les emplacements Nos.	sont transférés aux Nos.
166	164
167	126
169	127
172	128
173	143
175	145
176	160
177	183
178	98
179	103
180	95
181	55
182	63
11	33
12	34
13	35
15	36
16	37
17	24
18	61
19	83

**Marchands de produits de haricots.—**

Les emplacements Nos.	sont transférés aux Nos.
14	165
24	166
33	167
34	168
35	169
36	170
37	171
55	172
61	173
63	174
83	175
95	176
98	177
103	178
143	179

Les lieux d'aisance situés au coin Nord-Ouest du marché sont supprimés.

III) Les étalagistes devront se conformer au règlement intérieur du marché, édicté par le Directeur Administratif.

## Règlement Intérieur du Marché Meugniot

Les Articles Nos. 1, 2 et 3 du Règlement intérieur du marché Meugniot sont annulés et remplacés par les dispositions ci-après :

**Art. 1.**—Le marché est ouvert :

	Du 1 <sup>er</sup> Avril au 31 Octobre	Du 1 <sup>er</sup> Novembre au 31 Mars
Pour les marchands pourvus d'étalages mobiles (paniers, sacs, etc.).....	de 5h. à 12h.	de 6h. à 12h.
Pour les marchands pourvus d'étalages fixes.....	de 5h. à 16h.	de 6h. à 16h.
Pour les fruitiers.....	de 5h. à 23h.	de 6h. à 23h.

Les restaurateurs installés aux emplacements prévus en bordure du trottoir situé au Nord et à l'Ouest du marché sont autorisés à exercer jusqu'à minuit.

**Art. 2.**—Les étalagistes devront, suivant la nature de leur commerce, compléter leur stock par des denrées figurant au tableau des marchandises d'usage quotidien promulgué par Ordonnance Consulaire No. 158 du 12 Avril 1940.

### Tableau des marchandises d'usage quotidien

Boucheries	Poissonneries
<b>Bœuf.</b> —	<b>Marchands de</b>
Filet d'ailoyau	<b>poissons frais.</b> —
Entrecôte	Morue
Rumsteak	Poisson mandarin
Pot-au-feu	Poisson jaune
Graisse	Carpe
	Anguille
<b>Mouton.</b> —	Grosse crevette
Cotelettes	Saumon
Epaule	Sole de Ningpo
	Sole de Shanghai
<b>Veau.</b> —	<b>Marchands de</b>
Cotelettes	<b>poissons salés.</b> —
	Hareng
<b>Buffle.</b> —	Whitebait salé
	Saumon salé
<b>Chèvre.</b> —	Ribbon fish salé
<b>Marchands de</b>	<b>Marchands de</b>
<b>viandes de pores.</b> —	<b>volaille et œufs.</b> —
Pied	Poulet
Filet	Canard
Jambonneau	Œufs
Saindoux	
<b>Charcuterie.</b> —	<b>Marchands de légumes.</b> —
Bacon local	Carottes
Jambon local (genre étranger)	Choux frais
Jambon (chinois)	Choux salés
Porc salé	Oignons (com.)

Pommes de terre (com.)	Farine (Australie)
Patates	Farine chinoise
Epinards	Macaroni (étranger)
Tomates	Nouilles
Haricots verts	Café (moulu Sh.)
Bambou (pousses)	Sucre (Taikoo)
Betteraves	Sucre (Hollande)
Navets	Thé chinois

#### Fruiteries.—

Pommes (Extrême-Orient)	Beurre (Australie)
Citron	Margarine (locale)
Pamplemousse	Savon de 1 <sup>re</sup> qualité
Poires (Extrême-Orient)	Savon de ménage
Mandarines	Riz chinois
Oranges (imp.)	Riz étranger
Bananes	

#### Marchands d'huiles.—

<b>Epicerie.</b> —	Fromage de haricots
Sel raffiné	Huiles arachides
Sel de cuisine	Huile soya

**Art. 3.**—Les emplacements, les étalages, comptoirs et matériel utilisés par les étalagistes doivent être tenus dans un état de propreté parfaite.

Tout produit de consommation, exposé et destiné à être vendu, doit être conforme aux prescriptions édictées par les Services d'Hygiène, quant à la nature, la composition, la qualité, le contenant, l'emballage, l'étiquetage, les marques de fabrication, le transport et la mise en dépôt.

Les installations devront présenter un aspect uniforme et correspondre au modèle adopté par l'administration du marché; elles ne pourront en aucun cas dépasser 2 mètres de hauteur.

Les étalagistes et leurs aides ou commis devront, pendant les heures de marché, porter des vêtements propres et un tablier blanc.

### COMITÉ DES TRAVAUX

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du Comité des Travaux en date du 4 Juin 1940.

#### Réseau routier.—

**Désaffectation d'un chemin public situé à proximité de l'avenue Haig.**—

Les propriétaires intéressés ayant donné leur accord, la Commission autorise la désaffectation d'un tronçon du chemin public sis entre les lots cadastraux 14159A, 14159D et 14160, à proximité de l'avenue Haig.

#### Bâtiments municipaux.—

La Commission enregistre les procès-verbaux de réceptions provisoires ou définitives, en date des 25 avril, 9 et 16 mai 1940 relatifs aux travaux ci-après :

##### Réceptions provisoires.—

—Réparation de tombereaux, 1<sup>er</sup> lot 1940 (Entreprise Kao Foh Sing Iron Works);

—Réparation du Quai de Kin Lee Yuen, au droit des passerelles Nos. 3, 4, 9, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 (Entreprise Kao Foh Sing Iron Works).

**Réceptions définitives.—**

— Collège Municipal, route Vallon : construction d'un groupe de W. C. (Entreprise Sing Woo Kee);

— T. S. F., rue Corneille No. 2 : modification et installation du chauffage central (Entreprise Oriental Engineering Co.);

— Cercle de la Police et Foyer du Marin et du Soldat : réfection des peintures et travaux divers (Entreprise Yung Sich Kee).

**Adjudications et appels d'offres.—**

**Réparation de la rambarde du Quai de Kin Lee Yuen.—**

Soumissions reçues :

Kao Foh Sing. . . . .	\$ 2.268,55
L. Pai Kee. . . . .	» 3.211,82
Shanghai Engineering Corporation	» 3.300,70

La Commission décide de confier les travaux ci-dessus à l'entreprise la moins disante Kao Foh Sing au prix de \$ 2.268,55.

**Renforcement de la toiture du Garage municipal.—**

Soumissions reçues :

Song Foo Shing General Iron Works	\$ 7.460,00
Sin Young Kee . . . . .	» 7.800,00
Kao Foh Sing Iron Works . . . .	» 8.050,00
L. Pai Kee. . . . .	» 8.350,00
Shanghai Engineering Corporation	» 11.780,38

La Commission décide de confier les travaux ci-dessus à l'entreprise Song Foo Shing qui a fait la meilleure offre, soit \$ 7.460,00.

**Shanghai Gas Co.—**

**Demande de majoration des tarifs du gaz.—**

Par lettre du 1<sup>er</sup> juin 1940 faisant suite à ses lettres des 16 et 21 mars, 3 avril, 20, 25, 27, 29 et 31 mai, la Shanghai Gas Co. sollicite en raison de la hausse des prix du charbon et de l'huile et de l'augmentation des indemnités de vie chère accordées au personnel de la Compagnie une augmentation de la majoration de 80 % des tarifs de base du gaz.

Après examen et discussion,

La Commission décide d'autoriser la Shanghai Gas Company à porter de 80 à 158 % la majoration temporaire des tarifs de base du gaz sur les périodes de consommation se terminant après le 15 juillet 1940.

— étant entendu que l'Administration Municipale se réserve de procéder à une révision de cette majoration dans trois mois.

**Etablissements Classés.—**

**Entrepôt de charbon situé sur les lots cad. 8524, 8530, 8532 et 8534<sub>B</sub> avenue Joffre.—**

Après avoir pris connaissance du rapport du Président de la Commission des Etablissements Classés du 21 mai, la Commission décide de prolonger de 3 mois l'autorisation afférente à l'entrepôt ci-dessus.

**Permis de construire.—**

**Permis annulé.—**

Le demandeur ne désirant pas donner suite à sa demande, la Commission décide d'annuler le permis No. 5690.

**Permis accordés depuis la dernière séance.—**

La Commission ratifie la délivrance des permis de construire ci-après :

— 4990—Route de Zikawei, lot cad. 7574.—Près du No. 571, route de Zikawei.—1 bâtiment à 1 étage sur rez-de-chaussée à usage d'atelier de broyage de graphite pour piles sèches (sous réserve de l'observation des prescriptions du Service d'Incendie);

— 5031—Avenue Joffre, lot cad. 6504.—Nos. 813, 815, 817 et 819 avenue Joffre.—Modifications intérieures à 4 maisons à 1 étage sur rez-de-chaussée à usage de café-restaurant et construction d'un escalier extérieur à ces maisons (sous réserve de l'observation des prescriptions des Services Municipaux);

— 5044—Chemin municipal No. 40, lot cad. 13274.—Passage No. 210, route André Cohen.—1 résidence à 1 étage sur rez-de-chaussée avec garage;

— 5049—Avenue Dubail, lot cad. 5000<sub>A</sub>.—No. 310, avenue Dubail.—1 hangar métallique, 1 portail et clôture (sous réserve de l'observation des prescriptions du Service d'Incendie);

— 5050—Avenue Dubail, lot cad. 3125.—No. 277, avenue Dubail.—Agrandissement du garage pour autobus, modification des dépôts d'autobus, de railless-cars et de tramways (sous réserve de l'observation des prescriptions du Service d'Incendie);

— 5058—Route Legendre, lot cad. 14238<sub>F</sub>.—Près du No. 350, route Legendre.—1 serre, 2 garages et 1 mur de clôture en maçonnerie (sous réserve que le propriétaire s'engage, par écrit, à acquitter le montant de sa participation à l'aménagement des trottoirs et des entrées cimentées, lors de la mise en viabilité de la route Legendre, en frontage du lot cadastral 14238<sub>F</sub>);

— 5059—Avenue Dubail, int., lot cad. 4521.—No. 300 avenue Dubail.—1 hangar métallique (sous réserve de l'observation des prescriptions du Service d'Incendie);

— 5063—Route Duplex, lots cad. 12124 et 12125.—Près du No. 312, route Duplex.—1 résidence sans étage et 1 serre (sous réserve que le propriétaire s'engage, par écrit, à acquitter le montant de sa participation à l'aménagement du chemin public situé à l'Ouest de ses lots, lors de la mise en viabilité éventuelle de ce chemin);

— 5076—Rue Brenier de Montmorand, lot cad. 696.—No. 86, rue Marcel Tillot.—1 bâtiment sans étage à usage d'entrepôt et de bureau (sous réserve de l'observation des prescriptions du Service d'Incendie);

— 5079—Chemin municipal No. 22, lot cad. 7091<sub>H</sub>.—Près du No. 51, route H. de Siéyès.—1 résidence à 1 étage sur rez-de-chaussée;

— 5081—Route Destelan, lot cad. 13821.—Passage No. 158, route Destelan.—Aménagement des salles de bain au 2<sup>e</sup> étage des maisons Nos. 12, 13, 20, 21, 22 et 27 (sous réserve de l'observation des prescriptions imposées par le Service d'Incendie, lors de la délivrance du permis No. 2448, enregistrement 4418);

— 5082—Route Culty, lot cad. 14088.—Près du No. 285, route Culty.—Modification aux plans ayant fait l'objet des permis Nos. 2681, 2779 et 2862, Nos. d'enregistrement 4695, 4906 et 5019 : construction d'un garage;

— 5087—Avenue Joffre, lot cad. 14270.—No. 12, passage 1958, avenue Joffre.—Construction de vérandas à 1 maison à 2 étages et attique sur rez-de-chaussée;

— 5088—Avenue Haig, lot cad. 12162.—No. 435 avenue Haig.—1 mur de clôture en maçonnerie;

— 5091—Route Magniny, lot cad. 13586.—Près du No. 112, route Magniny.—1 résidence à attique sur rez-de-chaussée;

—5093—*Route Vallon, lots cad. 11039c et 11039d.*—*Passage No. 1213, avenue Joffre.*—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2727, No. d'enregistrement 4836: Résidences 62 et 66—transformation d'une pièce du rez-de-chaussée en garage (sous réserve: 1<sup>o</sup>—que la porte en fer faisant communiquer le garage avec la cage d'escalier soit munie d'un système de fermeture automatique; 2<sup>o</sup>—que le propriétaire s'engage, par écrit, à acquitter le montant des frais relatifs à l'aménagement des entrées cimentées en frontage des 2 garages proposés, lors de la mise en viabilité définitive de la route Vallon, en frontage des lots cad. 11039c et 11039d);

—5094—*Rue Bourgeat, lots cad. 12138 et 12139A.*—*Près du No. 441, avenue Haig.*—1 résidence à 1 étage et attique sur rez-de-chaussée avec 1 garage (sous réserve: 1<sup>o</sup>—de la fourniture d'un plan cadastral; 2<sup>o</sup>—que le propriétaire s'engage, par écrit, à acquitter le montant de sa participation aux frais d'aménagement des entrées et trottoir, lors de la mise en viabilité définitive de la rue Bourgeat, en frontage des lots cad. 12138 et 12139A);

—5095—*Rue Ratard, lot cad. 5605.*—*Près du No. 621, rue Ratard.*—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2830, No. d'enregistrement 4648: remplacement d'un escalier en bois par 1 escalier en béton armé;

—5097—*Route Père Robert, lot cad. 5135A.*—*No. 23, passage 409, route Père Robert.*—Réparation d'une maison à 1 étage sur rez-de-chaussée incendiée;

—5098—*Rue des Pères, lot cad. 176.*—*No. 13 passage 4 rue de Ningpo.*—Réparation d'une maison à 1 étage sur rez-de-chaussée incendiée;

—5099—*Avenue Edouard VII, int., lot cad. 1A.*—*No. 7, avenue Edouard VII.*—Déplacement d'un local à usage de chambre de chauffe;

—5102—*Route Cohen, lot cad. 13303.*—*Près du No. 210, route Cohen.*—1 immeuble à appartements de 4 étages sur rez-de-chaussée avec 4 garages (sous réserve que le propriétaire s'engage,

par écrit, à acquitter les frais d'aménagement des entrées et du trottoir, lors de la mise en viabilité de la route Cohen, en frontage du lot cad. 13303);

Autorisation de principe accordée pour le nouvel avant-projet présenté par par le demandeur, sous réserve de l'approbation des plans définitifs par la Commission Municipale selon la procédure habituelle.

—5070—*Route Vallon, lot cad. 11021.*—1 bâtiment à usage de gymnase pour le Club Lusitano.

#### Permis accordés en séance.—

La Commission autorise la délivrance des permis de construire ci-dessous, les plans présentés étant conformes aux Règlements Municipaux:

—5001—*Route Tenant de la Tour, lot cad. 9765A.*—*Près du No. 468, route Tenant de la Tour.*—1 maison à 1 étage sur rez-de-chaussée avec dépendance (Cette autorisation est accordée pour une année seulement et sous réserve de l'approbation du Service d'Incendie);

—5110—*Route Lorioz, lot cad. 14217A.*—*Passage No. 799, avenue Haig.*—1 garage, 1 addition et 1 mur de clôture en maçonnerie.

#### Permis refusés.—

La Commission décide de ne pas autoriser la délivrance des permis de construire ci-après:

—5051—*Route Pichon, lot cad. 9360.*—*Près du No. 53, route Pichon.*—1 résidence à 2 étages sur rez-de-chaussée avec garage (non conforme à l'esthétique de la voie);

—5103—*Route Edan, lots cad. 13761 (portion Est) et 13762.*—*Près du No. 182, route Magniny.*—3 résidences à 2 étages sur rez-de-chaussée (non conforme à l'esthétique de la voie. Respecter l'alignement de la route Edan).

La séance est levée à 18 heures 30.

### \* ORDONNANCE CONSULAIRE NO. 270 DU 20 JUIN 1940

Nous, Pierre AUGÉ, Consul Général de France à Changhai p. i., Chevalier de la Légion d'Honneur, décoré de la Médaille Militaire et de la Croix de Guerre,

Vu l'article XIII de l'ordonnance No. 7 du 15 Janvier 1927;

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

**Art. 1.**—Il est institué une Commission d'Enquête sur les loyers.

**Art. 2.**—Elle se compose de:

Président: M. d'HOOGHE  
Secrétaire: M. Marcel RICARD

*Juristes.*—

MM. BARRAUD, Français  
H. A. REEKS, Anglais  
A. I. SLOBODTCHIKOFF, Russe  
S. T. LAN, Chinois  
CHU HIA CHE, Chinois

*Bailleurs d'immeubles.*—

MM. PONTET, Français  
R. D. K. SILBY, Anglais  
I. A. YAVDINSKY, Russe  
ZI MEU DANG, Chinois  
KIU TSUNG HWA, Chinois

*Locataires.*—

MM. FREDET, Français  
P. M. ANDERSON, Américain  
Nicolas J. FOMIN, Russe  
WANG ZENG SENG, Chinois  
TSU VENG TEH, Chinois

**Art. 3.**—Elle a pour mission :

- 1<sup>o</sup>—de rechercher, en interrogeant des témoins de diverses nationalités, habitant la Concession et donnant ou prenant à bail des magasins, des entrepôts, des maisons, des appartements, des chambres, quels sont les usages en vigueur pour les différentes sortes de constructions, les différentes formes de contrats et les nationalités diverses des parties.
- 2<sup>o</sup>—de rechercher si les conditions économiques actuelles donnent lieu à des abus, et s'il est possible de remédier à ces abus par l'intervention des juridictions civiles ou pénales ou de l'autorité administrative ou par l'action collective et concertée des associations de bailleurs et de locataires.
- 3<sup>o</sup>—de concilier éventuellement les griefs collectifs que les bailleurs et les locataires ont les uns à l'égard des autres ou à l'égard des intermédiaires exploitant les circonstances actuelles.

**Art. 4.**—Elle adressera les procès-verbaux de son enquête et le rapport contenant ses conclusions au Consul Général.

**Art. 5.**—Il lui sera adjoint par les soins du Directeur des Services de Police le personnel de secrétaires et d'interprètes nécessaires.

**Art. 6.**—Le Conseiller Juridique du Consulat Général et le Directeur des Services de Police sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente ordonnance.

Fait à Changhai, en l'Hôtel Consulaire, le vingt Juin mil neuf cent quarante.

(L. s.)

Le Consul Général de France p. i.,  
(Signé:) P. AUGÉ

**SÉANCE DE LA COMMISSION PROVISOIRE D'ADMINISTRATION MUNICIPALE  
DU 25 JUIN 1940**

L'an mil neuf cent quarante et le vingt-cinq Juin, à dix-sept heures, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur P. AUGÉ, Consul Général de France, assisté de Monsieur M. DUVAL, Consul de France.

Etaient présents :

MM. CHANG SIAU LING  
J. COCHET  
J. DONNÉ  
ED. EGLE  
H. LAFFOND  
E. J. LLOYD  
R. P. E. MOULIS  
MM. R. PONTET  
J. SAUVAYRE

Assistaient à la séance :

MM. J. BRÉDIAM *Directeur Général des Services Municipaux*  
 L. DES COURTILS *Directeur Administratif*  
 P. BAILLIE *Directeur Technique*  
 P. JORDAN *Directeur des Finances*  
 R. MEADMORE *Chef du Secrétariat Administratif*

**Procès-verbal.**—

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 11 Juin 1940, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Finances.**—

**Emprunt Municipal 8% 1921.**—

La Commission enregistre le procès-verbal du tirage au sort des 873 obligations de l'Emprunt Municipal 8% 1921.

PROCES-VERBAL

L'an mil neuf cent quarante et le dix Juin, à deux heures de l'après-midi,

Par devant Nous, E. DUCOUDRAY, Agent du Consulat Général de France à Changhai, remplaçant par délégation spéciale Monsieur L. LE ROCH, Consul de France à Changhai, chargé de la Chancellerie, empêché, en présence de Monsieur P. JORDAN, Directeur des Finances de la Commission Provisoire d'Administration Municipale de la Concession Française.

Conformément au paragraphe 2 des conditions de l'Emprunt Municipal 8% 1921 imprimées au verso des titres et ainsi conçu :

« Les obligations sont remboursables au pair (Fls. 100 chacune) en pas moins de 10 ans et pas plus de 30 années, à partir « du 1<sup>er</sup> Juillet 1931, et conformément au tableau d'amortissement « arrêté par le Conseil. »

Il a été procédé au tirage au sort de HUIT CENT SOIXANTE-TREIZE obligations de l'Emprunt contracté en 1921 par le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai.

Les obligations sorties à ce tirage sont les suivantes :

Nos. 12271—12272—12275—12277 à 12280—11961 à 11964—11966 à 11969—5872 à 5877—5880—7062—7064—7065—7067—7069—7070—4741—4742—4745 à 4748—4750—8871 à 8879—18301 à 18310—5611 à 5616—5618 à 5620—16972—16976 à 16980—19152—19153—19155—19157—19158—8352 à 8358—8360—2881 à 2886—2888—2890—123 à 130—15441 à 15444—15446—15447—15449—15450—6291—6292—6295 à 6298—6300—7792—7794—7795—7797 à 7799—61 à 70—4201—4203—4205 à 4207—4209—4210—5951 à 5955—5957—5958—16661—16662—16664 à 16670—19752—19754—19758 à 19760—6392 à 6398—6400—14762—14763—14765 à 14768—14770—9321 à 9323—9325—9326—9328 à 9330—11121 à 11126—11128 à 11130—7691 à 7694—7698—7700—18051—18053 à 18060—10341—10342—10344—10345—10348 à 10350—4351 à 4354—4356—4357—4359—4360—721—723 à 727—730—15511 à 15520—7373—7375—7376—7378—7379—1671—1672—1674—1676—1679—1680—17891—17892—17895 à 17897—17899—17900—17221 à 17225—17227—17228—17230—12402—12403—12406—12409—12841 à 12850—8531 à 8539—14011—14014—14015—

14018 à 14020—15861 à 15868—15870—1591—1593—1596—1598 à 1600—19793 à 19796—19798—19799—13631—13634 à 13637—13639—13640—14793 à 14797—14799—14800—3911—3913 à 3920—10851 à 10860—16842—16843—16845—16847 à 16850—9091—9092—9094 à 9096—9098—9100—4321 à 4327—4329—9191—9193—9195—9198—9200—17711 à 17720—14721 à 14730—16101 à 16103—16105 à 16110—11801 à 11810—11001 à 11005—11007—11009—11010—18831 à 18833—18835 à 18840—6141—6142—6144 à 6150—5311—5314 à 5320—4131—4132—4134—4135—4137—4139—4140—7131 à 7140—11371 à 11378—11380—17622 à 17624—17626—17627—17629—711 à 720—10291—10293—10294—10296—10299—10411—10413 à 10416—10418—10419—18811—18812—18814—18816—18818 à 18820—831—832—834—836 à 840—18641—18643 à 18649—9411 à 9418—9420—17551—17553 à 17560—18971—18973 à 18980—17801—17803—17805—17807 à 17810—16141 à 16150—12361 à 12369—13711 à 13717—13719—13720—15011—15012—15017 à 15020—14262 à 14265—14267 à 14270—19601 à 19604—19606—19607—19610—7271 à 7274—7276—7277—7280—12091 à 12094—12096 à 12100—19821 à 19823—19825—19826—19828—19830—19992—19993—19995—19997 à 20000—14971 à 14978—14980—8842—8844—8847 à 8850—1021 à 1030—12451—12454 à 12460—11771—11772—11774 à 11780—8931 à 8933—8935 à 8937—18362—18364—18366 à 18370—19091—19093—19095—19096—19098 à 19100—17141—17143—17144—17146 à 17148—14241—14242—14245 à 14250—17771 à 17779—17671—17672—17674—17677—17679—17680—7591 à 7599—19672 à 19674—19676—19678 à 19680—6911 à 6913—6915—6917 à 6920—2111—2115—2116—2119—2120—19711 à 19713—19715 à 19720—5481 à 5485—5488—5490—17991 à 17996—17998—17999—3021 à 3030—17571—17573—17574—17576 à 17580—17721 à 17723—17725—17727 à 17729—3891 à 3893—3895—3896—3899—3900—15821 à 15830—4081—4084—4086—4087—4089—11241—11244 à 11250—10821 à 10825—10827 à 10829—4852 à 4854—4856 à 4860—11312 à 11320—11191 à 11198—12793—12794—12796—12798—18391—18392.

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été sur le champ rédigé dans les bureaux du Service des Finances de la Municipalité où a eu lieu le tirage et où le Soussigné s'est transporté et signé après lecture par Messieurs P. JORDAN et E. DUCOUDRAY les jour, mois et an que dessus.

Signé: P. JORDAN—E. DUCOUDRAY.

Pour Copie certifiée conforme,  
 Changhai, le 14 Juin 1940,  
 Le Consul chargé de la Chancellerie,  
 Signé: L. LE ROCH.

**Fixation du taux d'intérêt de la Banque Municipale.**—

La Commission décide de maintenir à 5 %, le taux d'intérêt à attribuer par la Municipalité pendant le 2<sup>me</sup> semestre de 1940.

**Abattoirs.**—

**Renouvellement du contrat de récupération du sang des porcs.**—

Après avoir pris connaissance de la note du Directeur Administratif sur l'économie du contrat actuel expirant le 30 Juin 1940,

La Commission autorise le Directeur des Finances à fixer de gré à gré le montant de la redevance à acquitter par le concessionnaire pour l'usage des locaux mis à sa disposition aux Abattoirs Municipaux.

## COMITÉ DES TRAVAUX

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du Comité des Travaux en date du 18 Juin 1940.

### C. F. T. E. E.—

#### Contrôle de la tension, de la fréquence et de l'enregistrement des consommations d'électricité.—

La Commission prend note des résultats du contrôle de la tension, de la fréquence et de l'enregistrement des consommations effectué sur le réseau B.T. de la C.F.T. conformément à l'accord du 1<sup>er</sup> Juin 1938, simultanément et contradictoirement avec la Compagnie au cours des mois de Mars, Avril et Mai 1940.

### Service des Plantations.—

#### Commande de billets d'entrée au Jardin Zoologique.—

La Commission autorise les Services à passer immédiatement commande d'un million de billets pour distributeur automatique.

### Divers.—

#### Horloges publiques.—

La Commission décide de passer commande de 2 horloges à double cadran garanties deux ans.

Ces deux horloges seront installées, l'une au carrefour Montigny-Consulat, l'autre au carrefour Joffre-Say Zoong.

### Permis de construire.—

#### Constructions temporaires hors zone.—

La Commission décide d'autoriser la délivrance à MM. Butterfield & Swire d'un petit permis temporaire, valable jusqu'au 30 Septembre 1940, pour la construction de 4 kiosques en bambou et nattes sur le Quai de France.

#### Permis annulés.—

Les intéressés ne s'étant jamais soumis aux formalités requises, la Commission décide d'annuler les permis de construire ci-après :

—Permis No. 2937 (Enregistrement No. 5082).

—Permis No. 5645 (Enregistrement No. 4670).

#### Permis accordés depuis la dernière séance.—

La Commission ratifie la délivrance des permis de construire ci-après :

—4806—*Route Mgr. Prosper Paris, lot cad. 13917.*—Près du No. 116, *route Mgr. Prosper Paris.*—1 résidence à 1 étage sur rez-de-chaussée ;

—5042—*Avenue du Roi Albert, lot cad. 9901c—No. 620, avenue du Roi Albert.*—1 bâtiment en rez-de-chaussée à usage d'entrepôt de ferraille (sous réserve de l'observation des prescriptions des Services Municipaux) ;

—5083—*Route P. Destelan, lot cad. 13817.*—Près du No. 152, *route P. Destelan.*—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2833 (additions aux résidences Nos. 1 et 6) ;

—5085—*Rue Bourgeat, lot cad. 12119.*—Près du No. 441, *avenue Haig.*—1 résidence à 2 étages sur rez-de-chaussée avec 1 garage (sous réserve que le propriétaire s'engage, par écrit, à acquitter les frais d'aménagement de l'entrée et du trottoir, lors de la mise en viabilité définitive de la rue Bourgeat, en frontage du lot cad. 12119) ;

—5089—*Avenue Haig, lots cad. 14212 et 14222.*—Près du No. 767, *avenue Haig.*—1 résidence à 1 étage sur rez-de-chaussée ;

—5100—*Route Pichon, lot cad. 11070.*—En face du No. 77, *route Pichon.*—1 immeuble à appartements de 3 étages sur rez-de-chaussée et 1 dépendance (sous réserve de l'observation des prescriptions du Service d'Incendie) ;

—5104—*Avenue Joffre, int., lots cad. 12772 et 12773.*—No. 1388, *avenue Joffre.*—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2725 (construction d'une dépendance et d'un mur de clôture en maçonnerie) ;

—5106—*Route G. Kahn, int., lot cad. 9951.*—No. 600, *route G. Kahn.*—Agrandissement d'un atelier de tissage par construction d'un étage à usage de logement du personnel au-dessus d'un hangar en rez-de-chaussée (sous réserve de l'observation des prescriptions des Services Municipaux) ;

—5107—*Route Dupleix, lot cad. 12501.*—No. 7, *route Dupleix.*—Murs de clôture en maçonnerie ;

—5109—*Route Dupleix, lot cad. 12097A.*—Près du No. 182, *route Dupleix.*—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2657, enregistrement No. 4651 (construction de 2 pièces sur terrasse-séchoir) ;

—5111—*Route Fergusson et Chemin municipal No. 38, lot cad. 14077A.*—Près du No. 370, *route Fergusson.*—2 résidences à 1 étage sur rez-de-chaussée et 2 garages ;

—5113—*Route Ghisi, lot cad. 9501.*—No. 113, *route Ghisi.*—1 loge de gardien, 1 mur de clôture en maçonnerie et 1 porche à 1 résidence ;

—5116—*Route Conty, lot cad. 3051c.*—Près du No. 353, *route Conty.*—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 5571 (transformation en étage des attiques de 5 maisons et construction des balcons aux étages) ;

—5118—*Avenue Joffre, lot cad. 12795.*—Près du No. 1534, *avenue Joffre.*—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2745 (transformation d'attique en étage et modifications extérieures au bâtiment) ;

—5119—*Rue Cardinal Mercier, lot cad. 5556.*—Près du No. 78, *rue Cardinal Mercier.*—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2652, enregistrement No. 4749 : construction d'un séchoir (sous réserve de l'observation des prescriptions imposées par le Service d'Incendie, lors de la délivrance du permis No. 2652, enregistrement No. 4749) ;

—5120—*Avenue Joffre, lot cad. 12879.*—Près du No. 1696, *av Joffre.*—1 immeuble à appartements de 3 étages sur magasin ;

—5121—*Route P. Destelan, lot cad. 13846.*—No. 12, *route P. Destelan.*—2 additions à 1 résidence ;

—5123—*Rue Bourgeat, lots cad. 12118-12119.*—Près du No. 521 *avenue Haig.*—1 résidence à 2 étages sur rez-de-chaussée avec garage (Il est entendu que la Municipalité pourra ne pas ouvrir prochainement la rue Bourgeat. Le propriétaire devra s'engager, par écrit, à acquitter les frais de branchement de drain et d'aménagement des entrées et du trottoir, lors de la mise en viabilité définitive de la rue Bourgeat, en frontage des lots intéressés) ;

—5126—Avenue Edouard VII, lot cad. 401.—Passage No. 77 avenue Edouard VII.—1 abri destiné aux jinrickshaws privés et 1 mur de clôture en maçonnerie (sous réserve de l'approbation du Service d'Incendie);

—5128—Route Fergusson, lot cad. 12638.—No. 69, route Fergusson.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2902, enregistrement No. 5054 (Agrandissement des salles de bain et modifications intérieures et extérieures à la résidence);

—5129—Avenue Joffre, int., lot cad. 13738E.—No. 1813B avenue Joffre.—1 annexe à 1 résidence comprenant 1 étage sur rez-de-chaussée avec garage;

—5130—Route Edan, lot cad. 13801.—Près du No. 50, route P. Destelan.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2741 (Construction d'une résidence à 2 étages sur rez-de-chaussée avec garage à la place de 5 maisons des types B et D);

—5133—Routes Mgr. Maresca et Père Huc, lots cad. 12585 et 12587.—No. 253 route Mgr. Maresca (Construction de 2 dépendances à 2 résidences à usage de chambre de chauffe);

—5147—Avenue Pétain, lot cad. 13359.—No. 10 av. Pétain.—1 addition à 1 étage et attique sur rez-de-chaussée à 1 bâtiment à usage d'école (Dossier à faire signer par le Chef du Bureau des Etablissements Classés).

**Permis accordés en séance.—**

La Commission autorise la délivrance des permis de construire ci-dessous, les plans présentés étant conformes aux Règlements Municipaux :

—5030—Avenue Pétain, lot cad. 13242.—No. 762 route H. de Siéyès.—1 addition à 2 étages sur rez-de-chaussée à 1 bâtiment et des modifications intérieures et extérieures au bâtiment comprenant l'aménagement de 2 magasins au rez-de-chaussée;

—5101—Chemin municipal No. 38, lot cad. 14109c.—Maisons Nos. 30 et 31, passage 280, route Fergusson.—Construction d'une pièce sur terrasse séchoir et modifications intérieures et extérieures à 1 maison à 1 étage sur rez-de-chaussée (Régularisation);

—5114—Route Magniny, lot cad. 13301.—Près du No. 77 route Pershing.—1 résidence à 2 étages sur rez-de-chaussée avec garage (sous réserve que le propriétaire s'engage, par écrit, à acquitter les frais d'aménagement des entrées et du trottoir, lors de la mise en viabilité de la route Magniny et du chemin public limitant le lot cad. 13301 à l'Ouest, lors de la mise en viabilité éventuelle de ce chemin. La Municipalité pourra, d'autre part, ne pas ouvrir prochainement la route Magniny);

—5125—Rue du Marché, lot cad. 2560.—Près du No. 277 rue du Marché.—1 bâtiment à 1 étage sur magasin avec 1 chambre sur passage et 10 maisons à 2 étages sur rez-de-chaussée (sous réserve que le propriétaire s'engage, par écrit, à acquitter les frais d'aménagement du chemin public adjacent au lot, lors de la mise en viabilité éventuelle de ce chemin).

**Permis refusés.—**

La Commission décide de ne pas autoriser la délivrance des permis de construire ci-après :

—5122—Avenue Joffre, lots cad. 6032 et 6039.—Près du Cathay Théâtre, avenue Joffre.—1 magasin en rez-de-chaussée (ajouter au moins un étage);

5132—Route Mgr. Prosper Paris, lots cad. 13757, 13758, 13759, 13760, 13761 et 13762.—Près du No. 121 route Mgr. Prosper Paris.—17 maisons à 2 étages sur rez-de-chaussée (regrouper les maisons afin d'augmenter les espaces libres);

—5152—Rue du Weikwei, lot cad. 168.—No. 200 rue du Weikwei.—Réparations de 2 maisons incendiées à 1 étage sur rez-de-chaussée (les travaux de réparation de ces maisons frappées d'alignement paraissant confortatifs).

La séance est levée à 18 heures 15.

**\* ORDONNANCE CONSULAIRE NO. 294 DU 4 JUILLET 1940**

Nous, Pierre AUGÉ, Consul Général de France à Changhai p. i., Chevalier de la Légion d'Honneur, décoré de la Médaille Militaire et de la Croix de Guerre,

Vu les Articles IX et X du Règlement d'Organisation Municipale de la Concession Française de Changhai en date du 15 Janvier 1927,

Vu la délibération de la Commission Provisoire d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai en date du 1<sup>er</sup> Juillet 1940,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

**Article unique.—**

Le Barème des Taxes, rendu applicable sur la Concession Française de Changhai par Ordonnance Consulaire No. 590 du 28 Décembre 1939, est modifié comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 1940:

\* Ordonnance Consulaire publiée au Bulletin Municipal No. 989 du 11 Juillet 1940.

## TITRE IV.—TAXES SUR LES HOTELS, PENSIONS, RESTAURANTS ET LES COMMERCE D'ALIMENTATION

### Marchés publics.—

#### Marché Meugniot.—

*Rez-de-chaussée.*—\$ 5,00, \$ 6,00, \$ 7,00, \$ 8,00 \$ 10,00 et \$ 12,00 par mois et place suivant l'emplacement.

*Etage.*—\$ 2,50 et \$ 3,50 par mois et par place suivant l'emplacement.

*Restaurateurs.*—\$ 8,00 par place et par mois.

Fait à Changhai en l'Hôtel Consulaire, le quatre Juillet mil neuf cent quarante.

Le Consul Général de France p. i.,

(L. s.)

(Signé:) P. AUGÉ

## SÉANCE DE LA COMMISSION PROVISOIRE D'ADMINISTRATION MUNICIPALE DU 9 JUILLET 1940

L'an mil neuf cent quarante et le neuf Juillet, à dix-sept heures, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur P. AUGÉ, Consul Général de France, assisté de Monsieur M. DUVAL, Consul de France.

#### Etaient présents :

MM. H. BAR  
CHANG SIAU LING  
L. CHEVRETTON  
J. COCHET  
J. DONNÉ  
ED. EGLE  
H. LAFFOND  
E. J. LLOYD  
R. P. E. MOULIS  
MM. R. PONTET  
J. SAUVAYRE

#### Assistaient à la séance :

MM. J. BRÉDIAM *Directeur Général des Services Municipaux*  
L. DES COURTILS *Directeur Administratif*  
MM. P. BAILLIE *Directeur Technique*  
P. JORDAN *Directeur des Finances*  
R. MEADMORE *Chef du Secrétariat Administratif*

#### Procès-verbal.—

Lecture est donnée du procès-verbal de la Séance du 25 Juin 1940, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

#### Médaille de la Concession.—

Après avoir pris connaissance des propositions du Comité Spécial institué par décision du 28 Juin 1940,

La Commission décide d'attribuer la Médaille de la Concession Française dans les conditions suivantes :

### I.—SERVICES MUNICIPAUX

#### Médaille sans agrafe

<i>Services</i>	<i>Noms</i>	<i>Emplois</i>	<i>Médaille</i>
Collège Municipal	A. P. Thomson, Miss	Professeur	Argent
Compagnie de Pompiers	Zia Lieu Foh	Adjudant	Argent
Finances (Perception)	Wou Sai Pao	Shroff de 1 <sup>re</sup> classe	Bronze
» »	Dang Lian Yong	» » »	Bronze
» (Caisse)	Tsang Tseng Wei	Comptable	Bronze
Abattoirs	Ting Ah Die	Chef-coolie	Bronze
Collège Municipal	B. Lambertson Mlle.	Répétitrice	Bronze
» »	Chen Hou	Secrétaire de 1 <sup>re</sup> classe	Bronze
Compagnie de Pompiers	Tsang Teh Zeng	Sergent	Bronze
» »	Zao King Long	»	Bronze
» »	Tsang Tsang Ping	»	Bronze
» »	Zeng Ming Wao	Sergent-Chef	Bronze

Services	Noms	Emplois	Médaille
Plantations	Tsang Ah Sai	Sous-Chef d'équipe No. 1	Bronze
Travaux Publics	Pé Se Zeng	Aide-projeteur	Bronze
» »	Wang Tching Ling	Dessinateur	Bronze
» »	Tsang Hang Seng	Plombier	Bronze
» »	Wang Ye Ming	Mafou No. 936	Bronze

## II.—SERVICES DE POLICE

### Médaille sans agrafe

Noms	Grades	Médaille
Gioulis, Jean	Sous-Inspecteur	Argent
Tran Chieu Hiep	Sergent Tonkinois de 1 <sup>re</sup> classe No. 214	Argent
Bao Meu Si, Jean	Secrétaire-Interprète de 1 <sup>re</sup> classe	Argent
Wang Tsieu Ling	Inspecteur Chinois de 2 <sup>e</sup> classe No. 100	Argent
Dang Yuen K'ing	Sous-Inspecteur-Détective de 1 <sup>re</sup> classe No. 83	Argent
Dang Dinh King	Sergent Tonkinois de 1 <sup>re</sup> classe No. 212	Argent
Wei King Zeng	Inspecteur Chinois de 1 <sup>re</sup> classe No. 27	Argent
Wang Zu Seng	Sous-Inspecteur-Détective de 3 <sup>e</sup> classe No. 57	Argent
Tsiang Zang Veng	Sergent-Détective de 1 <sup>re</sup> classe No. 42	Argent
Gnie Yong Fah, Joseph	Secrétaire-Interprète de 1 <sup>re</sup> classe	Bronze
Li Dong Ming	Agent Chinois de 1 <sup>re</sup> classe No. 360	Bronze
Tsa Keng Tsing	Brigadier Chinois No. 361	Bronze
Zao Gni Zeng	Détective de 1 <sup>re</sup> classe No. 43	Bronze
Demimarsky, Michel	Garde auxiliaire	Bronze
Nguyen Kiem Can	Brigadier Tonkinois No. 8	Bronze
Le Van Duyen	» » » 114	Bronze
Tseu Ou Zang	Brigadier Chinois No. 40	Bronze
Wang Chie Chiao	Sergent Chinois de 1 <sup>re</sup> classe No. 207	Bronze
Ou Siang Zeng	» » » » 209	Bronze
Zeng Te K'ouei	Agent Chinois de 1 <sup>re</sup> classe No. 407	Bronze
Ko Sao Yong	Brigadier-Détective No. 16	Bronze
Fang Zao Ling	Détective de 1 <sup>re</sup> classe No. 36	Bronze
Die Za Ts'ing	Sergent-Détective de 2 <sup>e</sup> classe No. 58	Bronze
Zia Koang Ming	Sous-Inspecteur-Détective de 3 <sup>e</sup> classe No. 71	Bronze
Tsu Heng Sai	Tailleur No. 114	Bronze
Tsu Ah Keu	» » 117	Bronze

### Finances.—

#### Augmentation du prix des plaques d'automobiles.—

En raison de l'augmentation du coût des plaques d'automobiles, la Commission décide d'en porter le prix des plaques suivant à compter du 1<sup>er</sup> Août 1940 :

#### Enregistrement des véhicules automobiles.—

Perte des plaques (changement de numéro).....	\$ 5,00
plus *\$ 4,00 par plaque nouvelle	
Perte du disque (changement de numéro).....	» 5,00
plus *\$ 4,00 par plaque nouvelle	
Remise de plaques *: par plaque.....	» 4,00

\* Si les plaques sont rendues en bon état, l'Administration remboursera la somme de \$ 1 par plaque délivrée antérieurement au 18 Septembre 1939, \$ 2 par plaque délivrée entre le 18 Septembre 1939 et le 1<sup>er</sup> Août 1940, \$ 4 par plaque délivrée postérieurement au 1<sup>er</sup> Août 1940.

\* Modifications publiées au Bulletin Municipal No. 960 du 18 Juillet 1940 sous Ordonnance Consulaire No. 308 du 12 Juillet 1940.

### COMITÉ DES TRAVAUX

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du Comité des Travaux en date du 2 Juillet 1940.

#### Réseau routier.—

##### Désaffectation d'un chemin public situé à proximité de l'avenue Pétaïn.—

Les propriétaires intéressés ayant donné leur accord, la Commission autorise la désaffectation du chemin public situé au Nord des lots cadastraux 13229, 13230 et 13231, à proximité de l'avenue Pétaïn.

##### Désaffectation d'un chemin public et création d'un autre chemin à proximité de la route Kaufmann.—

La Commission autorise la cession par l'Administration Municipale des chemins publics situés au Nord et à l'Est du lot 13105 contre la cession par le propriétaire de ce terrain d'une bande de deux mètres de largeur à l'Ouest pour la création d'un chemin public en remplacement des chemins publics désaffectés.

L'échange se ferait surface pour surface, sans compensation et il ne serait définitivement réalisé qu'au moment où le propriétaire du lot cad. 13105 paierait l'impôt foncier dû pour ce terrain.

### Bâtiments municipaux.—

#### Réceptions définitives.—

La Commission enregistre les procès-verbaux de réceptions définitives en date du 14 juin 1940, relatifs aux travaux ci-dessous :

—Cité Annamite, aménagement de deux appartements et construction d'un logement pour le gardien (Entreprise Yang Young Tai);

—Collège Municipal, fourniture de 130 pupitres, grand modèle et 50, petit modèle (Entreprise Shing Chong Furniture Co.);

—Poste de Police Central, peinture des logements des Européens (Entreprise Wang Long Kee).

### Etablissements Classés.—

#### Installation d'un réservoir supplémentaire pour pompe à essence en frontage du No. 607 avenue Edouard VII.—

Après étude, la Commission décide de ne pas accorder à la Société Kwang Hwa Petroleum Co. l'autorisation d'installer un réservoir supplémentaire pour pompe à essence, une telle installation étant contraire aux règlements municipaux sur les distributeurs d'essence.

### Permis de construire.—

#### Permis annulés.—

Sur la proposition du Directeur Administratif, la Commission décide d'annuler les permis ci-après, les intéressés ne s'étant jamais soumis aux formalités requises :

--Demande de permis No. d'enregistrement 4376 (permis No. 2585) présentée par M. Miao Kay Pah, pour construire 1 résidence à 1 étage, 1 portail et clôture, lot cad. 12106, rue Bourgeat.

—Demande de permis No. d'enregistrement 4620 (permis No. 5580), présentée par M. T. C. Hsu, pour construire 4 maisons et 1 boutique double à 1 étage et attique, 1 portail et clôture, lot cad. 8089, rue Ratard.

—Demande de permis No. d'enregistrement 4791 (permis No. 2742), présentée par M. S. N. Verhotoortzeff, pour construire 1 immeuble à appartements de 3 étages sur rez-de-chaussée, lot cad. 13905, route Mgr. Prosper Paris.

#### Permis accordés depuis la dernière séance.—

La Commission ratifie la délivrance des permis de construire ci-après :

—4937—Rue Kraetzer, lot cad. 222.—Pass. 58, rue Kraetzer.—Régularisation d'une addition d'un étage et attique à 2 maisons à 2 étages sur rez-de-chaussée;

—5090—Avenue Pétain, lot cad. 13239A.—No. 265, avenue Pétain.—1 addition à 1 station de ravitaillement (sous réserve de l'observation des prescriptions du Service d'Incendie);

—5112—Route Frelupt, lot cad. 9870.—Près du No. 389, route Frelupt.—3 maisons en terrasse à 1 étage et attique sur rez-de-chaussée et 1 garage;

—5127—Rue Corneille lot cad. 4067.—Près du No. 1, rue Corneille.—1 immeuble à appartements de 2 étages sur rez-de-chaussée avec 1 garage;

—5134—Avenue Joffre, lot cad. 4145.—No. 1, rue Massenet.—1 addition à 1 bâtiment à 1 étage sur rez-de-chaussée;

—5135—Avenue Joffre, lot cad. 13913.—No. 1931, avenue Joffre.—1 addition à 1 résidence;

—5136—Route Ghisi, int., lots cad. 13192H et I.—Passage 170, route Ghisi.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2804 (surélévation d'une serre);

—5139—Rue Bourgeat, lot cad. 12137.—Près du No. 503, Avenue Haig.—Modification aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2642 (construction d'une serre et de 2 réduits à charbon);

—5141—Rue Bourgeat, int., lot cad. 12021.—Près du No. 928, rue Bourgeat.—Modifications sur plans ayant fait l'objet du permis No. 2413: construction d'un mur de clôture en maçonnerie (sous réserve de l'observation des prescriptions imposées par le Service d'Incendie lors de la délivrance du permis No. 2849, enregistrement 4954);

—5144—Avenue Haig, int., lots cad. 14224 et 14225A.—No. 23, passage 753 avenue Haig.—1 addition à 1 résidence;

—5146—Avenues Joffre et Haig, lot cad. 13913.—No. 1931, avenue Joffre.—1 réduit à charbon;

—5148—Avenue Pétain, lot cad. 13243A.—Près du No. 265, avenue Pétain.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2708 (agrandissement d'une pièce du 1<sup>er</sup> étage et construction d'une véranda au 2<sup>e</sup> étage);

—5149—Route Ch. Cully, lot cad. 14088.—No. 285, route Ch. Cully.—Modifications aux plans ayant fait l'objet des permis Nos. 2681, 2779 et 2862 (construction de 6 garages);

—5151—Route F. Garnier, lot cad. 11085E.—Près du No. 8, route F. Garnier.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2904 (suppression d'un étage à la loge de gardien).

#### Permis accordés en séance.—

La Commission autorise la délivrance des permis de construire ci-dessous, les plans présentés étant conformes aux Règlements Municipaux :

—5038—Rue Chapsal, lots cad. 3154 et 3154B.—No. 380, rue Chapsal.—3 bâtiments sans étage à usage d'entrepôt de céréales, d'huiles et de produits alimentaires et 1 bâtiment à attique sur rez-de-chaussée à usage de bureaux (sous réserve de l'observation des prescriptions du Service d'Incendie et de l'amélioration de la palissade);

—5103—Route Edan, lots cad. 13761 (portion Est) et 13762.—Près du No. 182, route Magn'ny.—3 résidences à 2 étages sur rez-de-chaussée (sous réserve que le propriétaire s'engage, par écrit, à acquitter les frais d'aménagement des entrées et du trottoir, lors de la mise en viabilité de la route Edan, en frontage des lots cad. 13761 et 13762. Il est entendu, d'autre part, que la Municipalité pourra ne pas ouvrir prochainement la route Edan);

—5167—*Rue Chusan, lot cad. 53.—No. 123, rue Chusan.*— Réparation de la toiture, des éléments du plancher du 1<sup>er</sup> étage et des fenêtres d'une maison incendiée à 1 étage sur rez-de-chaussée (sous réserve: 1<sup>o</sup>)—que le propriétaire du terrain s'engage, par écrit, à mettre la construction au nouvel alignement de la rue Chusan à la demande de l'Administration Municipale; 2<sup>o</sup>)— qu'aucune indemnité ne soit due par l'Administration Municipale pour la démolition de la construction; 3<sup>o</sup>)—que pour le calcul de l'indemnité d'expropriation, le propriétaire du terrain accepte la plus basse des évaluations foncières ci-après: l'évaluation actuelle, celle de l'époque du règlement de l'expropriation).

**Permis refusé.—**

La Commission décide de refuser la délivrance du permis de construire ci-après :

—5061—*Route Ch. Culty, lots cad. 14087A et E.—Près du No. 285, route Ch. Culty.*—1 bâtiment à attique sur rez-de-chaussée à usage d'entrepôt et 1 dépendance en rez-de-chaussée (Genre de construction non admis dans la zone "A").

La séance est levée à 17 heures 30.

**\* ORDONNANCE CONSULAIRE NO. 317 DU 19 JUILLET 1940**

Nous, Pierre AUGÉ, Consul Général de France à Changhai p. i., Chevalier de la Légion d'Honneur, décoré de la Médaille Militaire et de la Croix de Guerre,

Vu l'article XIII du Règlement d'Organisation Municipale de la Concession Française de Changhai, en date du 15 Janvier 1927,

Vu l'article 26 du Règlement de Police et de Voirie,

Vu l'article 2 du Règlement sur les Loteries et Jeux d'argent,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

**Art. 1.**—La Société anonyme française dénommée "Loterie de bienfaisance pour les réfugiés" régie par les lois françaises en vigueur sur les sociétés, dans la mesure où elles sont applicables en Chine par décret du 7 Janvier 1927, immatriculée à la Chancellerie du Consulat Général de France sous le No. 102, en date du 21 Juin 1938, est autorisée, à titre exceptionnel, à installer et exploiter sur le territoire de la Concession Française une loterie à tirage unique le 13 Septembre 1940 avec des lots payables en espèces.

**Art. 2.**—Le seul but de cette loterie sera de procurer des fonds pour soutenir les œuvres humanitaires en Chine.

**Art. 3.**—Le prix des billets de la loterie est fixé à \$ 10 chaque billet et divisible en cinq coupons de \$ 2 chaque.

Le tirage aura lieu par numéro en réunion publique et en présence de deux administrateurs délégués par le Conseil d'Administration et du Contrôleur désigné par le Consul Général de France.

Le montant de l'émission et la date de tirage seront inscrits sur chacun des coupons ainsi que le montant des lots accordés dans chaque série.

100.000 billets seront offerts au public et 10.000 billets à titre de prime aux vendeurs. Le montant total des lots s'élèvera à \$ 500.000 répartis conformément au plan de distribution imprimé sur chaque billet.

Si le nombre des billets vendus est inférieur à 100.000, une réduction proportionnelle du montant des lots sera appliquée conformément au plan de distribution des lots.

La Société garantit le paiement des lots dont l'ensemble s'élèvera à la moitié de la valeur totale des billets participant au tirage, les billets-primés exclus.

Dans tous les cas, le montant total minimum des lots ne pourra être inférieur à \$ 100.000, et le montant minimum du premier prix sera de \$ 50.000 pour un billet complet, ou de \$ 10.000 pour un coupon de \$ 2, ce calcul étant basé sur 22.000 billets (dont 2.000 billets-primés) comme nombre minimum des billets devant participer au tirage. Si le nombre des billets effectivement vendus n'atteint pas ce minimum, les billets non effectivement vendus compris dans ce minimum de 22.000 participeront au tirage en faveur des œuvres bénéficiaires.

En garantie du paiement des lots, la somme de \$ 100.000 sera déposée avant l'émission des billets à la Banque de l'Indochine à Changhai.

Les lots non retirés après un délai de six mois à partir de la date du tirage seront annulés, leur montant versé aux œuvres bénéficiaires et réparti conformément aux dispositions de l'article 4.

**Art. 4.**—La totalité du bénéfice net calculé après le paiement des lots et le règlement des frais généraux et des commissions d'usage aux vendeurs de billets intermédiaires (maximum 12,5 % de la valeur des billets effectivement vendus) sera réparti par les soins du Conseil d'Administration.

**Art. 5.**—Toute infraction à la présente ordonnance sera punie des peines prévues à l'article 48 du Règlement de Police et de Voirie.

Fait à Changhai en l'Hôtel Consulaire, le dix-neuf Juillet mil neuf cent quarante.

(L. s.)

Le Consul Général de France p. i.,

(Signé:) P. AUGÉ

---

#### \*ORDONNANCE CONSULAIRE NO. 321 DU 20 JUILLET 1940

Nous, Pierre AUGÉ, Consul Général de France à Changhai p. i., Chevalier de la Légion d'Honneur, décoré de la Médaille Militaire et de la Croix de Guerre,

Vu l'Article XIII de l'Ordonnance Consulaire No. 7 du 15 Janvier 1927, modifiée par Ordonnance No. 25 du 4 Février 1929, portant règlement d'organisation municipale de la Concession Française de Changhai,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

*Article unique.*—

Les fabriques, ateliers de réparation et magasins de vente d'instruments de mesure et de poids et mesures sont ajoutés à la nomenclature des Etablissements Classés, catégorie "B"—Annexe II—Liste 1, de l'Ordonnance Consulaire No. 263 du 16 Octobre 1934.

Fait à Changhai, en l'Hôtel Consulaire, le vingt Juillet mil neuf cent quarante.

(L. s.)

Le Consul Général de France p. i.,

(Signé:) P. AUGÉ

**SÉANCE DE LA COMMISSION PROVISOIRE D'ADMINISTRATION MUNICIPALE  
DU 27 AOUT 1940**

L'an mil neuf cent quarante et le vingt-sept Août, à dix-sept heures, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur P. AUGÉ, Consul Général de France, assisté de Monsieur M. DUVAL, Consul de France.

**Procès-verbal.**—

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 9 Juillet 1940, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Médaille de la Concession.**—

**Attribution de la Médaille d'Or au Dr. Raynal, Directeur de l'Institut Pasteur.**—

La Commission ratifie la décision prise au cours d'une délibération antérieure de décerner la Médaille d'Or de la Concession au Dr. Raynal avec la citation suivante :

« Bactériologiste de la plus grande valeur, a contribué efficacement à la protection sanitaire de la Concession Française en organisant la production des énormes quantités de vaccins rendues nécessaires par la menace épidémique des affections ambiantes; a fait connaître l'importance de l'endémicité, à Changhai, du typhus exanthématique; a contracté cette maladie, au laboratoire, au cours des recherches qu'il avait entreprises. »

**Attribution de Médailles aux Agents des Services de Police.**—

La Commission ratifie la décision prise par M. le Consul Général de France de décerner la Médaille de la Concession aux Agents des Services de Police dont les noms suivent :

*Médaille d'Or avec agrafe, à titre posthume au Détective Auxiliaire Emilien Ivanoff.*—

Motif: « A, pendant 14 ans, rempli ses fonctions avec dévouement, modestie et courage. Tué par l'explosion d'une grenade le 30 Juillet 1940, au cours d'une opération de recherches d'armes. »

*au Sous-Inspecteur Paul Yankovsky.*—

Motif: « Gradé d'un grand courage et d'une haute conscience professionnelle. A rendu des services éminents à la Concession Française. Tombé victime du devoir le 6 Août 1940. 2 citations, 9 félicitations. »

*Médaille d'Argent avec agrafe, à titre posthume à l'Agent Chinois No. 1057 Tsu Loh Ze.*—

Motif: « Le 2 Août 1940, de service à Vallon-Voyron, a été blessé grièvement alors qu'il se portait à la rencontre de 4 bandits armés qui venaient de commettre une tentative d'enlèvement.

« Est décédé le 7 Août 1940 des suites de ses blessures. »

*Médaille de Bronze avec agrafe et traitement au Garde Auxiliaire Saharoff.*—

Motif: « Le 25 Juin 1940, non de service, s'élança courageusement à la poursuite d'un bandit qui venait de commettre un assassinat. Participa à un violent échange de coups de feu, qui se termina par l'arrestation du criminel blessé plusieurs fois. »

*à l'Agent Chinois No. 730 Wang Chi Seng.*—

Motif: « Le 25 Juin 1940, de service devant le No. 118 route Père Robert, entendant des coups de feu provenant d'un autobus, fit preuve d'initiative et de courage en empruntant une bicyclette et en se mettant à la poursuite du bandit qui venait de commettre un assassinat. Participa à un violent échange de coups de feu, qui se termina par l'arrestation du criminel blessé plusieurs fois. »

*à l'Agent Chinois No. 302 Zeng Hong Kouang.*—

Motif: « Le 25 Juin 1940, étant en ronde route Père Robert, et entendant des coups de feu provenant d'un autobus, s'élança courageusement à la poursuite d'un bandit qui venait de commettre un assassinat. Participa à un violent échange de coups de feu, qui se termina par l'arrestation du criminel blessé plusieurs fois. »

« A reçu la Médaille de 2<sup>me</sup> classe du Shanghai Municipal Council pour acte de courage le 25 Juin 1940. »

*à l'Agent Chinois No. 790 King Pah Liang.*—

Motif: « Le 8 Juillet 1940, de service rue Lafayette et entendant des coups de feu provenant du No. 318 de cette rue, se mit courageusement à la poursuite d'un bandit qui venait de commettre un assassinat, alla se poster rapidement à une issue d'un quartier chinois où le meurtrier venait de pénétrer. Réussit à l'abattre d'une balle dans le ventre. »

**Finances.**—

**Emprunt Municipal 7% 1924.**—

La Commission fixe au Mardi 10 Septembre, la date de tirage au sort des Tls. 29.300 nominal d'obligations de l'Emprunt 7% 1924 remboursables le 30 Septembre 1940.

Cette opération aura lieu dans les bureaux du Service des Finances, à 14 heures.

La séance est levée à 17 heures 30.

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA COMMISSION PROVISOIRE D'ADMINISTRATION  
MUNICIPALE DU 6 SEPTEMBRE 1940**

L'an mil neuf cent quarante et le six Septembre, à dix-sept heures, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis en séance extraordinaire au Consulat Général de France, sous la présidence de Monsieur M. DUVAL, Consul Gérant le Consulat Général de France.

Etaient présents :

MM. H. BAR  
L. CHEVRETTON  
J. COCHET  
H. LAFFOND  
R. P. E. MOULIS  
MM. R. PONTET  
J. SAUVAYRE  
TCHOU SIN LAN

**Médaille de la Concession.—**

**Départ de M. P. Augé.—**

Le Président informe la Commission du prochain départ en France de Monsieur P. Augé, Consul Général de France.

Il retrace brièvement l'œuvre accomplie sous sa présidence et exprime le regret qu'éprouve la Commission de le voir quitter Changhai.

Sur la proposition du Président,

La Commission décide de décerner la Médaille d'Or de la Concession à M. P. Augé, Consul Général de France, en reconnaissance des services signalés qu'il a rendus à la Concession au cours de la période troublée pendant laquelle il a présidé à son administration.

**Départ de M. J. Brédiam.—**

Le Président fait connaître à la Commission que sur la demande de M. J. Brédiam, Directeur Général des Services Municipaux, le contrat qui le liait à la Municipalité a été résilié, d'un commun accord entre les parties, à dater du 30 Septembre 1940.

Il exprime le regret qu'il éprouve de voir M. Brédiam quitter définitivement la Direction Générale des Services Municipaux, et tient à le remercier, tant en son nom personnel qu'en celui des Membres de la Commission, du concours dévoué qu'il a bien voulu prêter à l'Administration Municipale depuis son entrée en fonctions.

Sur la proposition du Président,

La Commission décide de décerner la Médaille d'Or de la Concession à M. J. Brédiam, Directeur Général des Services Municipaux, en témoignage des services distingués qu'il a rendus à la Concession Française.

La séance est levée à 17 heures 40.

**\* ORDONNANCE CONSULAIRE NO. 372 DU 9 SEPTEMBRE 1940**

Nous, Marc DUVAL, Consul Gérant le Consulat Général de France à Changhai, Chevalier de la Légion d'Honneur, décoré de la Croix de Guerre,

Vu les Articles IX et X du Règlement d'Organisation Municipale de la Concession Française de Changhai en date du 15 Janvier 1927,

Vu la délibération de la Commission Provisoire d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai en date du 30 Avril 1940,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

*Article unique.—*

L'addition suivante est apportée au Barème des Taxes rendu applicable sur la Concession Française par Ordonnance Consulaire No. 590 du 28 Décembre 1939 :

**TITRE VII.—TAXES DIVERSES**

**Taxes de contrôle des instruments de pesage, poids et mesures.—**

Balance à fléau et 2 plateaux .....\$ 3,00 par pièce  
(non compris taxes sur série de poids livrés avec la balance)

\* Ordonnance Consulaire publiée au Bulletin Municipal No. 998 du 12 Septembre 1940.

Romaine petite jusqu'à 125 gr.....	\$ 0,20	par pièce	
» moyenne jusqu'à 15 kgr.....	» 0,30	»	
» grande jusqu'à 250 kgr.....	» 1,50	»	
» au-dessus de 250 kgr.....	» 3,00	»	
Bascule jusqu'à 100 kgr.....	» 5,00	par pièce	} Taxe comprenant les poids additionnels
» » 500 kgr.....	» 10,00	»	
» » 2.500 kgr.....	» 20,00	»	
Poids en laiton.....	» 0,10	par pièce	
Poids en fonte.....	» 0,10	»	
Mesures de capacité en métal (matières sèches)	{ » 0,50	par pièce	
	{ » 2,00	par série de 5	
Mesures de capacité en métal (matières liquides)	{ » 0,40	par pièce	
	{ » 1,50	par série de 4	
Mesures de capacité en bois ou bambou	{ » 0,30	par pièce	
	{ » 1,00	par série de 4	
Mesures de longueur :			
Mesures rigides et pliantes du commerce :			
jusqu'à 1 mètre.....	\$ 0,10	par pièce	
au delà de 1 mètre.....	» 0,20	»	
au delà de 5 mètres.....	» 0,50	»	
Appareils de pesage et poids réparés.....			1/2 taxe.

Fait à Changhai, en l'Hôtel Consulaire, le neuf Septembre mil neuf cent quarante.

Le Consul, chargé du Consulat Général de France,

(L. s.)

(Signé:) M. DUVAL

## SÉANCE DE LA COMMISSION PROVISOIRE D'ADMINISTRATION MUNICIPALE DU 17 SEPTEMBRE 1940

L'an mil neuf cent quarante et le dix-sept Septembre, à dix-sept heures, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur M. DUVAL, Consul, Gérant le Consulat Général de France.

Etaient présents :

MM. H. BAR  
J. COCHET  
H. LAFFOND  
E. J. LLOYD  
R. P. E. MOULIS  
MM. R. PONTET  
J. SAUVAYRE  
H. J. SHERIDAN  
TSI TCHÉ

Assistaient à la séance :

MM. LE PRÉSIDENT D'HOOGHE *Directeur Général f. f.*  
L. DES COURTILS *Directeur Administratif*  
P. BAILLIE *Directeur Technique*  
P. JORDAN *Directeur des Finances*  
R. MEADMORE *Chef du Secrétariat*

**Procès-verbal.**—

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 6 Septembre 1940, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

**Commission Municipale.**—

**Départ de M. P. Augé.**—

Prenant la parole au nom des Membres de la Commission, M. J. Sauvayre remet à M. P. Augé la Médaille d'Or de la Concession en ces termes :

« Durant vos séjours à Changhai vous avez été, « Monsieur le Consul Général, un grand animateur « de la chose municipale. Vous avez entouré la Con- « cession, telle une enfant de prédilection, de votre « constante sollicitude, lui imprimant ainsi une « marque, la vôtre, qui n'est pas près de disparaître.

« Votre énergie et votre inlassable activité ont « su améliorer ce qui existait déjà, et créer ce qui « n'existait pas encore.

« En reconnaissance des services rendus, la « Commission d'Administration Municipale vous a, « en sa séance du 6 Septembre, sur la proposition de « son Président et à l'unanimité de ses membres, « décerné la Médaille d'Or de la Concession Française « qui, vous le savez, est la plus haute distinction à « sa disposition pour récompenser les plus méritants « de nos concitoyens.

« Le privilège de l'âge me vaut l'honneur de vous « remettre cette médaille. C'est là pour moi une « mission très agréable que je remplis avec le plus « grand plaisir.

« Je veux encore, au nom de la Commission tout « entière, vous dire que nos souhaits les meilleurs et « très sincères vous accompagnent vous et les vôtres : « bonne santé et bon voyage vers la Mère Patrie ».

M. Augé remercie M. Sauvayre et ses collègues de l'honneur qu'ils ont bien voulu lui faire en lui décernant le plus haut témoignage d'appréciation dont dispose la Commission.

Cette distinction, à laquelle il attache le plus grand prix, lui rappellera l'œuvre accomplie en commun au cours de la période troublée pendant laquelle il a été appelé à présider à l'administration de la Concession.

Exprimant sa gratitude pour le concours amical et dévoué que n'ont cessé de lui prêter les Membres de la Commission pendant la durée de son mandat, M. Augé les prie de vouloir bien accorder à M. M. Duval, qui lui succède à la présidence de la Commission, la même collaboration confiante et désintéressée, en vue d'assurer le développement et la prospérité de la Concession Française.

#### Décès de M. Chang Siau Ling.—

Le Président fait part à la Commission du décès de M. Chang Siau Ling, lâchement assassiné le 14 Août 1940 par un de ses gardes du corps.

Né à Ningpo en 1876, M. Chang Siau Ling était un homme d'affaires influent et un grand philanthrope.

Fondateur et administrateur de nombreuses entreprises financières, industrielles et commerciales, M. Chang s'occupait en outre activement d'œuvres d'assistance et d'éducation sociales et a rendu d'éminentes services à son pays.

Membre de l'Association des contribuables Chinois de la Concession Française, il s'est dépensé sans compter depuis le début des hostilités pour améliorer le sort des réfugiés.

M. Chang faisait partie du Conseil Municipal de la Concession Française et du Comité de l'Instruction Publique depuis le 9 Janvier 1928.

Profondément affecté par la disparition de M. Chang Siau Ling, le Président a tenu à rendre à sa mémoire un hommage ému, et demande à la Commission de vouloir bien s'associer à lui pour adresser à sa famille l'expression de sa sympathie et ses sincères condoléances.

La proposition du Président est adoptée à l'unanimité.

#### Médaille de la Concession.—

##### \* Modification de l'article 6 du Règlement sur la Médaille de la Concession.—

Après avoir pris connaissance du rapport No. 61/D.40 du Directeur des Services de Police en date du 5 Juin 1940, et en vue de compenser en partie la dépréciation de la monnaie locale,

La Commission décide de relever le montant du traitement pouvant être alloué en vertu des paragraphes a, b et c de l'Article 6 du Règlement aux titulaires de la Médaille avec agrafe.

Le traitement est ainsi porté :

- a) de \$ 28 à \$ 56 pour la Médaille d'Or
- b) » 14 » 28 » Médaille d'Argent
- c) » 7 » 14 » Médaille de Bronze.

##### Attribution de Médailles aux Agents des Services de Police.—

La Commission ratifie les décisions prises par M. le Consul Général de France de décerner la Médaille de la Concession aux Agents des Services de Police dont les noms suivent :

##### *Médaille d'Or avec agrafe*

*au Directeur-Adjoint, Chef de la Garde, P. Blanchet.—*

Motif : « A depuis huit ans toujours donné à ses « hommes l'exemple d'un grand courage, dans ses « multiples interventions contre des bandits armés.

« Le 27 Août 1940, au moment où il se rendait « à son service, a été attaqué et mitraillé à bout « portant dans sa voiture par un groupe d'au moins « six bandits. Blessé de deux balles lui ayant traversé « l'épaule et le flanc, est sorti de l'automobile et a « ouvert le feu sur ses assaillants qui l'entouraient « presque. Par son sang-froid et sa bravoure extraor- « dinaires, les a mis en fuite, blessant l'un d'entre « eux qui abandonna son revolver sur les lieux. »

##### *Médaille d'Or avec agrafe et traitement*

*au Sergent-Chef Guillaume Pierre.—*

Motif : « Titulaire de la Médaille en Argent depuis « le 2 Août 1932, après avoir été, en service, blessé « au genou d'une balle qui ne peut être extraite. Le « 28 Août 1940, étant permissionnaire, s'est lancé à « la poursuite d'un bandit armé qui venait de com- « mettre un assassinat. En compagnie d'un autre « gradé de la Police, a ouvert le feu sur le bandit, « qui a été tué après avoir riposté. »

##### *Médaille d'Argent avec agrafe*

*au Sous-Directeur-Adjoint André Moret.—*

Motif : « Le 28 Août 1940, s'est lancé à la pour- « suite d'un bandit armé qui venait de commettre un « assassinat. En compagnie d'un autre gradé de la « Police, a ouvert le feu sur le bandit, qui a été tué « après avoir riposté. »

*Médaille d'Argent avec agrafe et traitement*

au *Sergent-Chef Alexandre Gerspach.*—

Motif: « Prévenu que 5 bandits armés opéraient « dans une résidence de l'avenue Joffre, s'est rendu « rapidement sur les lieux avec la réserve de son « Poste. A, après un échange de coups de feu, blessé « l'un des bandits qui fut arrêté après poursuite. »

(Déjà titulaire de la Médaille Municipale en Bronze avec agrafe et traitement. 2 citations antérieures).

*Médaille de Bronze avec agrafe et traitement*

à l'*Inspecteur Principal Pierre Guhur.*—

Motif: « Le 25 Août 1940, avisé qu'un vol à « main armée venait d'être commis sur son secteur, « s'est rendu immédiatement sur les lieux. Après « avoir recueilli le signalement des trois bandits, s'est « mis à leur recherche et a pu les arrêter après en « avoir blessé un. »

au *Sergent Joseph Schmitt.*—

Motif: « A la tête d'une partie de la réserve de « son Poste, s'est porté rapidement sur les lieux d'un « vol à main armée. A poursuivi un bandit armé et « l'a arrêté. »

au *Garde auxiliaire Nicolas Slobodchikoff.*—

Motif: « De patrouille dans une voiture blindée « et avisé que deux bandits armés cherchaient refuge « dans une cité, s'est rapidement porté à leur rencon- « tre. Mis en joue par l'un d'eux, l'a abattu d'un coup « de revolver. Ce bandit était en possession d'une « somme de \$ 700 qu'il venait de dérober avec ses « complices dans une résidence de l'avenue Joffre. »

(2 félicitations antérieures).

**Heure d'été.**—

**Projet de reprise de l'heure normale à compter du 12 Octobre.**—

Par lettre en date du 5 Septembre, le Shanghai Municipal Council informe l'Administration Municipale de son intention d'observer à nouveau l'heure normale à partir du 12 Octobre à minuit, sous réserve de l'accord des Autorités de la Concession Française et de celles du Gouvernement du Greater Shanghai.

Après échange de vues,

La Commission décide de faire connaître l'accord de l'Administration Municipale sur la reprise de l'heure normale à partir du 12 Octobre prochain à minuit.

**COMITÉ DES FINANCES**

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du Comité des Finances tenue le 11 Septembre 1940.

**Opérations financières du 1<sup>er</sup> semestre 1940.**—

La Commission approuve les comptes du 1<sup>er</sup> semestre 1940 présentés par rapport No.1248 en date du 5 Septembre 1940 du Directeur des Finances.

La Commission ratifie la proposition du Comité des Finances de supprimer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1941, le budget supplémentaire, les dépenses qui y figurent actuellement devant être inscrites au budget ordinaire.

**Dette Municipale - Emprunt 6 % 1930.**—

Usant du droit qu'elle s'est réservé lors de l'émission, la Commission décide de rembourser, à la date du 30 avril 1941, une tranche de Tls. 290.000 nominal d'obligations de l'Emprunt 6 % 1930.

**Charrettes à bras.**—

La Commission décide qu'à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1940 les charrettes à bras montées sur bandages pleins ne seront plus acceptées à l'enregistrement.

**\* Calcul de l'impôt locatif.**—

La Commission décide de substituer à l'article 7 du règlement sur la perception de l'impôt locatif la formule suivante: « Cependant au cas où la somme « inscrite sur le bail ou sur le reçu de loyer paraîtrait « inférieure à la valeur locative, celle-ci sera fixée,..... », à la rédaction actuelle « Cependant au cas où la somme « me inscrite sur le bail ou sur le reçu de loyer « paraîtrait inférieure à la réalité, la valeur locative « sera fixée,..... ».

**COMITÉ DES TRAVAUX**

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du Comité des Travaux en date du 10 septembre 1940.

**Réseau routier.**—

**Déplacement d'un chemin public à proximité de la route Culty.**

Par lettre du 1<sup>er</sup> juillet 1940, le propriétaire des lots cadastraux 14123 et 14034 demande l'autorisation de déplacer à l'est du lot cad. 14034 le chemin public qui sépare ses deux terrains.

Vu l'avis favorable du Service du Cadastre,

La Commission décide d'autoriser le déplacement de ce chemin.

**Bâtiments Municipaux.**—

La Commission enregistre les procès-verbaux de réceptions provisoires ou définitives en date des 13, 14, 27 juin, 5, 12, 19, 26 juillet, 9 et 23 août 1940, relatifs aux travaux ci-après:

\* Modification publiée au Bulletin Municipal No. 1000 du 26 Septembre 1940 sous Ordonnance Consulaire No. 394 du 20 Septembre 1940.

**Réceptions provisoires.—**

—Maison municipale No. 70 route Dufour: peintures intérieures -Maison municipale No. 609 route Frelupt: peintures intérieures des menuiseries extérieures -Maison municipale No. 490 route de Siéyès: peintures intérieures (Entreprise: United Trading Co.);

—Imprimerie Municipale route Voyron: travaux de peintures (Entreprise: Paris & Co.);

—Dépôt du Premier Arrondissement: travaux de peinture (Entreprise: Yung Sieh Kee);

—Poste d'Incendie Place du Château d'Eau: travaux de peintures intérieures (Entreprise: Zung Kee);

—Service des Parcs & Plantations: travaux de peinture (Entreprise: Paris & Co.);

—Marché Meugniot: peintures intérieures (Entreprise: Yung Si Kee);

—Square Verdun: construction d'un W. C. (Entreprise: Sing Woo Kee);

—Fourniture de 90 armoires métalliques (Entreprise: Shanghai Engineering Corporation);

—Quai de King Lee Yuen: réparation des rambardes (Entreprise Kao Foo Shing);

—Parc à bestiaux route Dollfus: construction d'un abri couvert (Entreprise: Sing Young Kee);

—Abattoirs Municipaux, boulevard de Montigny: travaux de peinture (Entreprise: Paris & Co.);

—Poste de Police Joffre: peintures et badigeons intérieurs (Entreprise: Paris & Co.);

—Poste de Police Joffre: peintures extérieures (Entreprise: Paris & Co.);

**Réceptions définitives.—**

—Infirmerie Municipale route Delastre: peintures intérieures et extérieures (Entreprise: Paris & Co.);

—Dispensaire Municipal: peintures intérieures et extérieures (Entreprise: Chang Yah Kee);

—Poste de Police Central: peintures et badigeons du bâtiment du poste et des casernements chinois et tonkinois (Entreprise: Wang Long Kee);

—Réparation des platelages des pontons des Messageries Maritimes et du Sémaphore (Entreprise: Shanghai Engineering Corporation);

—Poste de Police Central: peintures intérieures des appartements Nos. 5, 8, 18, 28, 32 et 33 (Entreprise: United Trading Co.);

—Casernement des Tonkinois célibataires, angle Père Robert et Frelupt: peintures (Entreprise: Zung Kee);

—Poste de Police Foch, casernements et logement No. 11: peintures (Entreprise: United Trading Co.);

—Fourniture et pose d'installations sanitaires et de canalisations d'eau dans les W. C. du Parc de Koukaza (Entreprise: Compagnie Française d'Installations Electriques);

**Voirie.—**

La Commission enregistre les procès-verbaux de réceptions provisoires ou définitives en date des 27 juin et 24 août 1940, relatifs aux travaux ci-après:

**Réceptions provisoires.—**

Drainage et mise en viabilité de la route Cohen (de l'avenue Pétain au Chemin municipal No. 40) - Drainage et mise en viabilité du Chemin municipal No. 40 (Entreprise: A. Bouchier & Co.);

**Réceptions définitives.—**

Travaux remboursables de Voirie: travaux exécutés en juillet, août et septembre 1939 (Entreprise: A. Bouchier & Co.);

Travaux remboursables de Voirie: travaux exécutés en octobre, novembre et décembre 1939 (Entreprise: A. Bouchier & Co.).

**\* Modification à apporter au barème des taxes.—**

La Commission décide de modifier comme suit, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1940, le barème des prix des travaux remboursables de voirie pour particuliers, figurant au Titre: Trottoirs, entrées, chaussées du chapitre XIV du barème des taxes:

Trottoirs dallés.....le m <sup>2</sup>	\$ 11,00	} quelle que soit la surface
Entrées cimentées..... »	» 25,00	

Le tarif applicable aux trottoirs, entrées, chaussées en macadam asphalté est rayé du barème.

**Décisions prises depuis la dernière séance.—**

La Commission ratifie les décisions prises en ce qui concerne les questions suivantes:

**1) Appels d'offres.—**

Les travaux suivants sont confiés aux entrepreneurs les moins disants:

Travaux de peinture, Ecole Chapsal,  
Entreprise Paris & Co.

Travaux de peinture, Ecole Lagrené,  
Entreprise Paris & Co.

Travaux de peinture, Ecole Rémi,  
Entreprise Paris & Co.

Réparation des tombereaux, 2<sup>me</sup> lot 1940  
Entreprise Wang Long Kee

Construction d'un préau couvert à l'Ecole Primaire Chapsal,  
Entreprise Ling Woo Kee

**2) Domaines.—**

—Demande de désaffectation du chemin public sis entre les lots cad. 14218Y, 14217H, 14217G et 14229, route Camille Lorioz:

Autorisation accordée.

—Expropriation d'une parcelle du lot cad. 13918 nécessaire à l'élargissement de la route Mgr. Prosper Paris.

Règlement de l'expropriation autorisé.

—Demande de désaffectation du tronçon de chemin public situé entre les lots cad. 10237 et 10229 à proximité de la route de Zikawei:

Autorisation accordée.

\* Modification publiée au Bulletin Municipal No. 1000 du 26 Septembre 1940 sous Ordonnance Consulaire No. 395 du 20 Septembre 1940.

### 3) Etablissements Classés.—

—Fabriques de poids et mesures.

Ces établissements seront classés dans la catégorie "B", sous la rubrique: "Fabriques, ateliers de réparation et magasins de vente d'instruments de mesure et de poids et mesures".

—Installation d'un réservoir supplémentaire pour pompe à essence sous trottoir en frontage du No. 27 avenue Edouard VII:

Autorisation accordée.

—Entrepôt de charbon, lot cad. 7017, route de Siéyès:

Autorisation d'exploiter prolongée jusqu'au 30 septembre 1940.

—Entrepôt de charbon, lots cad. 8524, 8530 et 8534<sub>B</sub> avenue Joffre:

Autorisation d'exploiter prolongée jusqu'au 30 novembre 1940.

—Installation d'une pompe à essence avec réservoir sous trottoir, en frontage des Nos. 240-242 rue Brenier de Montmorand:

Autorisation accordée.

### 4) Divers.—

—Construction d'un entrepôt provisoire de médicaments chinois sur le lot cad. 4553, rue Lafayette.

Autorisation de construire avec un petit permis accordée à titre provisoire.

—Prolongation du délai de délivrance d'un permis de construire sur les lots cad. 13203, 13212<sub>A</sub>, etc... avenue Pétain.

Autorisation accordée.

### Permis de construire.—

#### Permis annulés.—

La Commission décide d'annuler les permis de construire ci-après:

—Permis No. 2546 (enregistrement No. 4442), le demandeur n'ayant pas retiré ce permis dans les délais.

—Permis No. d'enregistrement 5114 pour construire une résidence sur le lot cad. 13301 route Magniny, le demandeur ayant fait connaître qu'il ne désire pas donner suite à sa demande.

—Permis No. 2813 (enregistrement No. 4861) pour construire 6 maisons à 2 étages avec clôture sur le lot cad. 12801 avenue Joffre int., le demandeur ne s'étant pas soumis aux formalités requises pour la délivrance des permis.

—Permis No. 2865 (enregistrement No. 4897) pour construire une serre sans étage, surélever d'un étage 2 garages sans étage et construire un mur de clôture en maçonnerie sur le lot cad. 13567 route Pershing, le demandeur ne s'étant pas soumis aux formalités requises pour la délivrance des permis.

—Permis No. 2818 (enregistrement No. 4911) pour construire 2 résidences sur le lot cad. 14239 routes Legendre et Lorioz, le demandeur ne s'étant pas soumis aux formalités requises pour la délivrance des permis.

—Permis No. 5693 (enregistrement 4924) pour construire un bâtiment avec 1 dépendance à usage de fabrique de pianos et atelier de vernissage sur le lot cad. 13027<sub>D</sub>, route Dufour, le demandeur ne s'étant pas soumis aux formalités requises pour la délivrance des permis.

—Demande de permis No. d'enregistrement 4932 (permis No. 5624) présentée par M. Zeng Chi Kang, pour apporter des modifications intérieures et extérieures au bâtiment existant à usage de fabrique de crayons sur les lots cad. 5117, 5118 route de Zikawei.

#### Permis accordés depuis la dernière séance.—

La Commission ratifie la délivrance des permis de construire ci-après:

##### Durant le mois de juillet.—

—4853—Avenue Edouard VII, lots cad. 40<sub>B</sub> et 1.—No. 97 avenue Edouard VII.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 5547 (Construction d'une chambre sur passage);

—5070—Route Vallon, lot cad. 11021.—Près du No. 1300 rue Lafayette.—1 bâtiment en rez-de-chaussée à usage de gymnase (sous réserve de l'observation des prescriptions des Services Municipaux et que le propriétaire s'engage, par écrit, à acquitter les frais d'aménagement des entrées et du trottoir, lors de la mise en viabilité de la route Vallon, en frontage du lot cad. 11021. Il est bien entendu, d'autre part, que la Municipalité pourra ne pas ouvrir prochainement la route Vallon);

—5077—Avenue du Roi Albert, int., lot cad. 6067.—Près du No. 253 avenue du Roi Albert.—10 maisons en terrasse à 1 étage sur rez-de-chaussée (sous réserve de l'observation des prescriptions du Service d'Incendie);

—5105—Route Cassini, lots cad. 5082 et 5090.—Près du No. 165 route Cassini.—1 bâtiment à 2 étages sur rez-de-chaussée avec 2 chambres sur passage et 1 bâtiment sans étages à usage de fabrique de boutons en corozo et d'aiguilles (sous réserve de l'observation des prescriptions des Services Municipaux);

—5115—Route de Zikawei, lots cad. 5086 et 5127.—No. 34 route de Zikawei.—1 groupe de bâtiments à usage de fabrique de produits chimiques (oxyde de zinc et de calcium), comprenant 4 bâtiments sans étage, 1 bâtiment à 1 étage sur rez-de-chaussée avec chambre sur passage, 1 bâtiment à 2 étages sur rez-de-chaussée, 1 four et 1 château d'eau (sous réserve de l'observation des prescriptions des Services Municipaux).

—5140—Rue Bourgeat, lot cad. 12108.—Près du No. 1041 rue Bourgeat.—2 résidences accolées à 1 étage sur rez-de-chaussée avec 2 garages (sous réserve que le propriétaire s'engage, par écrit, à payer: 1°)-les frais d'aménagement des entrées et du trottoir, lors de la mise en viabilité de cette section de la rue Bourgeat; 2°)-les frais d'aménagement du chemin public limitant le lot au sud, lors de la mise en viabilité éventuelle de ce chemin. L'Administration Municipale pourra, d'autre part, ne pas ouvrir prochainement la rue Bourgeat);

—5142—Rue Cardinal Mercier, lot cad. 6611.—Près du No. 342 rue Cardinal Mercier.—1 immeuble à appartements à 4 étages sur magasins (sous réserve de l'observation des prescriptions du Service d'Incendie);

—5143—Rue Amiral Bayle, lot cad. 3070.—Près du No. 890 rue Amiral Bayle.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 5654, enregistrement No. 4868: modifications intérieures au bâtiment à 2 étages sur rez-de-chaussée, construction d'une addition sans étage et déplacement de la cheminée (sous réserve de l'observation des prescriptions imposées par les Services Municipaux, lors de la délivrance du permis No. 5654 et de l'installation, aux emplacements indiqués sur le plan, de 2 extincteurs chimiques grand modèle);

—5150—Avenue Pétain et route Dufour, lot cad. 13379.—No. 53 avenue Pétain.—Agrandissement de l'église américaine par construction d'une aile à 1 étage et attique sur rez-de-chaussée à usage d'école de dimanche et 1 garage (sous réserve de l'observation des prescriptions du Service d'Incendie);

—5153—Avenue du Roi Albert et route H. de Sièyès, lot cad. 9204.—No. 490 avenue du Roi Albert.—1 addition sur la toiture-terrasse d'un immeuble à appartements;

—5154—Rue Paul Beau, lot cad. 3520.—No. 66 rue Paul Beau.—Modifications intérieures à 1 maison à 2 étages sur rez-de-chaussée;

—5155—Route Vallon, lots cad. 4147 et 4147A.—No. 120 route Vallon.—Modifications intérieures et extérieures à 1 maison à 1 étage sur rez-de-chaussée (sous réserve de placer aux emplacements indiqués sur le plan, 2 extincteurs chimiques grand modèle);

—5157—Avenue Pétain, lot cad. 13875.—No. 840 avenue Pétain.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2893: construction d'un mur de clôture en maçonnerie avec portail;

—5159—Route Pichon, lot cad. 11070.—Près du No. 138 route Pichon.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2786: construction de 3 additions à 1 résidence et modification de la toiture de 2 garages;

—5160—Route Voyron, lots cad. 4017A, 4017B et 4021.—Près du No. 72 route Voyron.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2766: modifications extérieures et intérieures au bâtiment;

—5161—Route Fergusson, lots cad. 12857 et 12858A.—Près du No. 107 route Fergusson.—1 résidence à 1 étage sur rez-de-chaussée avec garage;

—5162—Route Vallon, lot cad. 4120.—No. 75 route Vallon.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2610, enregistrement No. 4663: agrandissement du balcon du 2<sup>e</sup> étage de la résidence et construction d'un nouveau mur de clôture avec 2 portails;

—5163—Route Frelupt, lot cad. 9914.—Près du No. 277 route Frelupt.—1 bâtiment sans étage à usage d'entrepôt de ferraille et 1 loge de gardien (ces constructions sont autorisées seulement pour un an et sous réserve de l'observation des prescriptions des Services Municipaux);

—5164—Rue Massenet int., lot cad. 4512F.—No. 93 rue Massenet.—1 garage;

—5165—Route Père Robert, lot cad. 6519.—No. 20H route Père Robert.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2850: remplacement de l'escalier par une passerelle;

—5166—Route de Zikawei, lot cad. 7561A.—No. 23 passage 474 route de Zikawei.—Réparation d'une maison incendiée à 1 étage sur rez-de-chaussée;

—5170—Rue Ratard, lot cad. 3553.—No. 121 rue Ratard.—Réparation de la toiture d'une maison incendiée à 4 étages sur magasin (sous réserve de l'observation des prescriptions du Service d'Incendie);

—5172—Rue Lafayette, lot cad. 1631.—No. 71 rue Lafayette.—Réparation de la toiture et de l'escalier d'une maison incendiée à 1 étage sur rez-de-chaussée;

—5173—Rues Massenet et Molière, lot cad. 4080.—No. 47 rue Massenet.—Une serre et régularisation de la palissade en bambou élevée sans permis en frontage de la rue Massenet et de la rue

Molière (sous réserve qu'aucune indemnité ne soit due par l'Administration Municipale pour la démolition de la palissade empiétant sur le nouvel alignement de la rue Massenet);

—5174—Route Duplex, lot cad. 12628A.—Près du No. 297 route Duplex.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2909, enregistrement No. 5072: modifications intérieures et extérieures à la résidence;

—5175—Route Magniny, lot cad. 13301.—Près du No. 77 route Pershing.—2 résidences à 2 étages sur rez-de-chaussée avec 2 garages (sous réserve que le propriétaire s'engage, par écrit, à acquitter les frais d'aménagement des entrées et du trottoir, lors de la mise en viabilité de la route Magniny et du chemin public limitant le lot cad. 13301 à l'ouest, lors de la mise en viabilité éventuelle de ce chemin. La Municipalité pourra, d'autre part, ne pas ouvrir prochainement la route Magniny);

—5176—Route P. Destelan, lot cad. 13821.—No. 7 passage 158 route P. Destelan.—Construction d'un balcon au 1<sup>er</sup> étage d'une maison à 2 étages sur rez-de-chaussée;

—5177—Route Duplex, lot cad. 12501.—No. 5 route Duplex.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2726, enregistrement No. 4824: construction d'un mur de clôture en maçonnerie;

—5179—Route A. Cohen, lots cad. 13286 et 13291.—Près du No. 175 route A. Cohen.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2695, enregistrement No. 4783: modifications intérieures et extérieures aux maisons et surélévation des murs de clôture (sous réserve de l'observation des prescriptions imposées par le Service d'Incendie, lors de la délivrance du permis No. 2695, enregistrement No. 4783);

—5182—Route Duplex, lot cad. 12501.—No. 7 route Duplex.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2956, enregistrement No. 5107: construction d'une partie additionnelle du mur de clôture (sous réserve que la couleur de l'enduit extérieur soit approuvée par les Services Municipaux);

—5183—Rue du Weikwei, lot cad. 168.—Passage No. 396 rue du Consulat.—Réparation de 4 maisons incendiées à 1 étage sur rez-de-chaussée;

—5187—Routes Mgr. Prosper Paris et Edan, lots cad. 13757, 13758, 13759, 13760, 13761 et portion ouest 13762.—Près du No. 121 route Mgr. Prosper Paris.—21 maisons à 2 étages sur rez-de-chaussée (sous réserve de l'observation des prescriptions du Service d'Incendie);

—5191—Rue du Père Froc, int., lot cad. 3155A.—No. 233 avenue Dubail.—1 mur de clôture en maçonnerie;

—5192—Avenue du Roi Albert, int., lot cad. 6587.—King Albert Apts.—1 mur de clôture en maçonnerie;

—5198—Route Ch. Culty, lots cad. 14087A et 14087E.—No. 285 route Ch. Culty.—1 bâtiment sans étage à usage de cuisine.

—5199—Routes de Zikawei et A. Cohen, lots cad. 13069B et 13070A.—No. 444 route A. Cohen.—Construction d'additions et modifications intérieures et extérieures à 1 bâtiment à 1 étage sur rez-de-chaussée;

—5200—Avenue Haig, lots cad. 12153 et 12154.—No. 425 avenue Haig.—Construction d'additions et transformations diverses à 2 bâtiments de dépendances (Cathedral Girls School);

—5202—Rue Bourgeat, lots cad. 12121, 12122 et 12139A.—No. 441 rue Bourgeat.—Modifications aux plans ayant fait l'objet des permis Nos. 2732 et 2733, enregistrement Nos. 4855 et 4856;

—5207—*Rue Corneille, lot cad. 4067.*—Près du No. 1 *rue Corneille.*—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 3001, enregistrement No. 5127.

*Durant le mois d'août.*—

—4275—*Rue du Moulin, lot cad. 92.*—No. 19 *rue du Moulin.*—Régularisation d'une addition sur la terrasse-séchoir (sous réserve de placer, à l'endroit indiqué sur le plan, un extincteur chimique grand modèle);

—5012—*Route H. de Siègès, int., lot cad. 9537A.*—Près du No. 384 *route H. de Siègès.*—1 portail et 1 mur de clôture en maçonnerie (sous réserve que la couleur de l'enduit du mur soit approuvée par les Services Municipaux);

—5103—*Avenue Dubail, int., lot cad. 4519.*—Passage No. 288 *avenue Dubail.*—3 maisons à 2 étages sur rez-de-chaussée (sous réserve de placer, aux endroits indiqués sur le plan, 3 extincteurs chimiques grand modèle : 1 dans chaque maison);

—5131—*Route de Zikawei, int., lot cad. 5060B.*—Passage 23 *route de Zikawei.*—2 bâtiments sans étage à usage d'atelier de tissage (Ces constructions sont autorisées pour la durée expirant le 31 décembre 1940 et sous réserve de l'observation des prescriptions des Services Municipaux);

—5137—*Rue Lafayette, int., lot cad. 9244.*—Près du No. 1237 *rue Lafayette.*—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2534, enregistrement No. 4513: addition d'attiques aux 8 maisons (sous réserve de placer, aux endroits indiqués sur le plan, 8 extincteurs chimiques grand modèle);

—5138—*Route de Zikawei, lot cad. 3099.*—No. 180 *route de Zikawei.*—1 bâtiment à 1 étage sur rez-de-chaussée à usage de fabrique de saucés chinoises (sous réserve de l'observation des prescriptions des Services Municipaux);

—5153—*Route Père Huc, int., lots cad. 12851 et 12851A.*—Passage No. 106 *route Fergusson.*—1 mur de clôture en maçonnerie (sous réserve que la couleur de l'enduit du mur soit approuvée par les Services Municipaux);

—5168—*Route Dufour, int., lot cad. 13025.*—No. 218 *route Dufour.*—1 bâtiment à 1 étage sur rez-de-chaussée à usage de fabrique de fermetures dites "éclairs" et 3 portails (sous réserve : 1<sup>o</sup>)-que le propriétaire s'engage, par écrit, à acquitter les frais d'aménagement du chemin public limitant le lot cad. 13025 à l'est, lors de la mise en viabilité éventuelle de ce chemin et 2<sup>o</sup>)-de l'observation des prescriptions des Services Municipaux);

—5171—*Quai de France, lot cad. 75A.*—Près du No. 98 *quai de France.*—3 maisons à 2 étages sur magasin, 19 maisons à 2 étages sur rez-de-chaussée et 2 portails (sous réserve de l'observation des prescriptions du Service d'Incendie);

—5178—*Route Paul Henry, lot cad. 8548.*—Près du No. 182 *route Paul Henry.*—1 immeuble à appartements à 3 étages sur rez-de-chaussée et clôture (sous réserve : 1<sup>o</sup>)-de placer, aux endroits indiqués sur le plan, 4 extincteurs chimiques grand modèle : 1 dans chaque étage et 2<sup>o</sup>)-que le propriétaire s'engage, par écrit, à acquitter les frais d'aménagement du chemin public limitant le lot cad. 8548 au nord, lors de la mise en viabilité éventuelle de ce chemin);

—5180—*Routes Edan et P. Destelan, lot cad. 13812.*—Près du No. 91 *route P. Destelan.*—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2738, enregistrement No. 4819: agrandissement des vérandas des 2 résidences;

—5184—*Chemin municipal No. 11, lot cad. 3137.*—No. 3 du *Chemin municipal No. 11.*—2 bâtiments sans étage comprenant 1 garage (sous réserve de placer, aux endroits indiqués sur le plan, 2 extincteurs chimiques grand modèle);

—5185—*Avenue Edouard VII, lots cad. 544 et 549.*—No. 663 *avenue Edouard VII.*—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 5636, enregistrement No. 4809: construction d'un auvent et agrandissement de la chaufferie (sous réserve que la marquise soit faite en verre armé ou bien qu'un filet protecteur métallique soit placé au-dessus de cette verrière);

—5189—*Routes Mgr. Prosper Paris et Edan, lot cad. 13745.*—No. 2 *route Edan.*—1 garage et 1 dépendance sans étage (sous réserve de placer, aux endroits indiqués sur le plan, 2 seaux de sable);

—5195—*Rue Amiral Courbet, lot cad. 10002.*—Près du No. 210 *rue Amiral Courbet.*—36 maisons à 2 étages sur rez-de-chaussée, 2 garages, 1 loge de gardien sans étage et clôture (sous réserve de l'observation des prescriptions du Service d'Incendie);

—5196—*Route Dufour, lot cad. 13016B.*—No. 259 *route Dufour.*—Modifications intérieures à 1 bâtiment à 1 étage sur rez-de-chaussée et couverture d'une courette;

—5201—*Route Cordier, lot cad. 14033B.*—Près du No. 25 *route Cordier.*—1 bungalow sans étage et clôtures (sous réserve : 1<sup>o</sup>)-que la construction soit séparée de la rue par un rideau de verdure et d'arbres; 2<sup>o</sup>)-de placer, à l'endroit indiqué sur le plan, un extincteur chimique grand modèle; 3<sup>o</sup>)-que le propriétaire s'engage, par écrit, à acquitter les frais d'aménagement de l'entrée, du trottoir, conformément aux règlements en vigueur lors de la mise en viabilité de la route Cordier en frontage du lot cad. 14033B. Il est entendu, d'autre part, que la Municipalité pourra ne pas ouvrir prochainement la route Cordier);

—5205—*Route Ghisi, int., lot cad. 9859.*—Passage No. 195 *route Ghisi.*—1 résidence à 2 étages sur rez-de-chaussée avec garage (sous réserve : 1<sup>o</sup>)-de placer, aux endroits indiqués sur le plan, 1 extincteur chimique grand modèle et 2 seaux de sable et 2<sup>o</sup>)-que le propriétaire du lot cad. 9863A autorise, par écrit, le raccordement des drains au drainage existant sur terrain);

—5206—*Rue du Weikwei, lot cad. 118.*—Nos. 130 et 132 *rue du Weikwei.*—Réparation d'une maison incendiée à 3 étages sur rez-de-chaussée (sous réserve de placer, aux endroits indiqués sur le plan, 2 extincteurs chimiques grand modèle);

—5208—*Route Tenant de la Tour, int., lot cad. 10221.*—Près du No. 520 *route Tenant de la Tour.*—1 garage (sous réserve de placer, à l'endroit indiqué sur le plan, 1 extincteur chimique grand modèle);

—5210—*Rue Lagrené, lots cad. 352B et 352C.*—Passage No. 125 *rue Lagrené.*—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 5567, enregistrement No. 4586: construction d'une addition sur la terrasse séchoir (Cette construction est autorisée pour 1 an seulement);

—5211—*Route A. Magy, lots cad. 12092 et 12093.*—Près du No. 172 *route Duplex.*—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2906, enregistrement No. 5028: aménagement de lucarnes;

—5213—*Route Edan, int., lot cad. 13801.*—Près du No. 30 *route P. Destelan.*—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2741, enregistrement No. 4820: construction de dépendances (sous réserve que les portes faisant communiquer les garages la salle de bain soient métalliques);

—5215—*Route Delastre, lot cad. 9827D.*—Près du No. 190 route Delastre.—1 résidence à 2 étages sur rez-de-chaussée avec garage (sous réserve que la porte métallique faisant communiquer le garage avec la résidence soit munie d'un système de fermeture automatique);

—5216—*Route Cassini, int., lot cad. 5038.*—No. 44 passage 210 route Cassini.—Construction d'un bâtiment sans étage à usage de fabrique de produits alimentaires et clôtures (sous réserve: 1<sup>o</sup>)-que le propriétaire s'engage, par écrit, à acquitter les frais d'aménagement du chemin public limitant le lot cad. 5038 à l'ouest conformément aux règlements en vigueur lors de la mise en viabilité éventuelle de ce chemin et 2<sup>o</sup>)-de l'observation des prescriptions des Services Municipaux);

—5218—*Route Conty, lot cad. 3023A.*—No. 424, route Conty.—1 bâtiment à 1 étage sur rez-de-chaussée (dépendances d'une résidence), (sous réserve de placer, à l'endroit indiqué sur le plan, un extincteur chimique grand modèle);

—5219—*Route Duplex, lot cad. 12525C.*—Près du No. 53 route Duplex.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2788, enregistrement No. 4899: construction d'un portail (sous réserve que le portail ouvert, la largeur du passage soit d'au moins 9'6");

—5220—*Route Magniny, lot cad. 13296.*—Près du No. 171 route Pershing.—1 résidence à 2 étages sur rez-de-chaussée avec garage (sous réserve: 1<sup>o</sup>)-de placer, aux endroits indiqués sur le plan, un extincteur chimique grand modèle et 2 seaux de sable; 2<sup>o</sup>)-que le propriétaire s'engage, par écrit, à acquitter les frais d'aménagement des entrées cimentées et du trottoir, conformément aux règlements en vigueur lors de la mise en viabilité de la route Magniny en frontage du lot cad. 13296. Il est bien entendu, d'autre part, que la Municipalité pourra ne pas ouvrir prochainement la route Magniny);

—5221—*Avenue Joffre, lot cad. 13353.*—Près du No. 1487, avenue Joffre.—1 immeuble à appartements de 3 étages sur rez-de-chaussée avec 2 magasins au rez-de-chaussée (sous réserve de placer, aux endroits indiqués sur le plan, 4 extincteurs chimiques grand modèle: 2 au rez-de-chaussée, et 2 au 2<sup>ème</sup> étage);

—5223—*Quai de France, lot cad. 12.*—No. 9 quai de France.—1 bâtiment à 1 étage sur rez-de-chaussée à usage de bureaux (sous réserve: 1<sup>o</sup>)-de placer, à l'endroit indiqué sur le plan, 1 extincteur chimique grand modèle et 2<sup>o</sup>)-que le bâtiment soit exclusivement à usage de bureaux);

—5224—*Route Pershing, int., lot cad. 13570.*—Près du No. 175 route Pershing.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2838, enregistrement No. 4979: agrandissement du balcon au premier étage d'une résidence;

—5225—*Avenue Joffre, lot cad. 14281 et portion du lot cad. 14285.*—Près du No. 2002 avenue Joffre.—3 maisons en terrasse à 2 étages sur rez-de-chaussée et 1 garage (sous réserve de placer, aux endroits indiqués sur le plan, 3 extincteurs chimiques grand modèle et 2 seaux de sable);

—5228—*Chemin municipal No. 40, lot cad. 13274* —Passage 210 route A. Cohen.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2917, enregistrement No. 5044: construction d'un mur de clôture en maçonnerie et modifications intérieures à la résidence;

—5229—*Chemin municipal No. 38 lot cad. 14112.*—Près du No. 376 route Fergusson.—1 bungalow sans étage avec garage;

—5230—*Route de Zikawei, lot cad. 5127.*—No. 341 route de Zikawei.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 5745, enregistrement No. 5115: construction d'un poste de transformation (sous réserve de placer, à l'endroit indiqué sur le plan, 1 extincteur chimique grand modèle);

—5231—*Route Magniny, lot cad. 13775.*—Près du No. 169 route Magniny.—2 garages accolés et clôture (sous réserve de placer aux endroits indiqués sur le plan, 1 extincteur chimique grand modèle et 2 seaux de sable);

—5232—*Rue Bourgeat, int., lot cad. 5503.*—Près du No. 364 rue Bourgeat.—1 portail et clôture;

—5233—*Avenue Haig, int., lot cad. 12156.*—No. 433 avenue Haig.—1 addition sans étage à 1 bâtiment existant;

—5234—*Avenue Joffre, lot cad. 3524.*—Nos. 529 et 530 avenue Joffre.—1 addition sur la toiture en terrasse d'un bâtiment à 2 étages sur rez-de-chaussée (sous réserve: 1<sup>o</sup>)-de placer, à l'endroit indiqué sur le plan, un extincteur chimique grand modèle et 2<sup>o</sup>)-d'acquitter une somme de \$ 100 en transaction sur amende pour travaux exécutés sans permis);

—5236—*Route Magniny, lot cad. 13573.*—Près du No. 101 route Magniny.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2825, enregistrement No. 4972: construction d'un balcon et modification de la façade sud de la résidence;

—5240—*Avenue Edouard VII, lot cad. 40D.*—Nos. 107A et 107B, avenue Edouard VII.—Reconstruction d'un immeuble à 3 étages sur rez-de-chaussée à usage de bureaux (sous réserve de l'observation des prescriptions du Service d'Incendie);

—5241—*Avenue Pétaïn, lot cad. 13266.*—No. 288 avenue Pétaïn.—1 entrepôt sans étage;

—5243—*Routes Ch. Culty et P. Legendre, lots cad. 14190 et 14191.*—Près du No. 72 route P. Legendre.—1 mur de clôture en maçonnerie;

—5245—*Rue Wantz, lot cad. 397.*—No. 9, passage 201 rue Lagrené.—1 dépendance à 1 étage sur rez-de-chaussée à 1 maison;

—5247—*Route Winling, lot cad. 13584B.*—Près du No. 79 route Winling.—1 résidence à 1 étage et attique sur rez-de-chaussée avec garage (sous réserve de placer, aux endroits indiqués sur le plan, 2 seaux de sable);

—5249—*Avenue Haig, Chemin municipal No. 35, lot cad. 14289.*—Près du No. 857 avenue Haig.—1 poste de transformation.

*Durant le mois de septembre :*

—5209—*Route Paul Henry, lot cad. 8576F.*—Près du No. 146 route Paul Henry.—1 maison à 2 étages sur rez-de-chaussée avec 1 magasin au rez-de-chaussée;

—5217—*Routes Edan et Magniny, lot cad. 13778.*—Près du No. 182, route Magniny.—3 maisons à 2 étages sur rez-de-chaussée, 1 garage et dépendance à 1 étage sur rez-de-chaussée (la maison du type A est autorisée sous réserve que le propriétaire s'engage, par écrit, à acquitter sa participation aux frais d'aménagement du trottoir et des entrées, lors de la mise en viabilité de la route Edan ainsi que du chemin public limitant le lot cad. 13778 au nord, lors de sa mise en viabilité éventuelle. Il est bien entendu, d'autre part, que l'Administration Municipale pourra ne pas ouvrir prochainement la route Edan. Les 2 maisons du type B ne sont pas autorisées pour les raisons suivantes: largeur insuffisante; maisons non conformes à l'esthétique du quartier);

—5242—*Avenue Foch, lot cad. 10052.*—1 serre sur la terrasse séchoir d'une résidence à 2 étages sur rez-de-chaussée;

—5244—Routes Mgr. Maresca et Père Huc, lots cad. 12585 et 12587.—Nos. 2 et 4 route Père Huc.—1 garage, 1 abri sans étage et 1 garage à 1 étage ;

—5246—Rue Lafayette, lot cad. 9094.—No. 1258 rue Lafayette.—Addition d'un étage à 1 bâtiment sans étage (loge de gardien d'une école) ;

—5248—Avenue Haig, lots cad. 14212 et 14222—Près du No. 767 avenue Haig.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2964, enregistrement No. 5089 : construction d'une addition à 1 résidence à 1 étage sur rez-de-chaussée et agrandissement d'une terrasse ;

—5251—Route Mgr. Maresca, lot cad. 12569.—No. 1, passage 228 route Mgr. Maresca.—1 addition à 1 résidence à 1 étage sur rez-de-chaussée ;

—5255—Route A. Cohen et Chemin municipal No. 40, lots cad. 13286 et 13291.—Près du No. 171 route Pershing.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2695, enregistrement No. 4783 : remplacement des toitures en béton armé de la loge de gardien et du garage par des toitures en tuiles rouges ;

—5257—Rue Bourgeat, lot cad. 5537A.—Près du No. 392 rue Bourgeat.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2923, enregistrement No. 5075 : modifications de façade sur rue ;

—5263—Route Cassini, lot cad. 5044.—No. 178 route Cassini.—Remplacement de la couverture en tôle ondulée d'un bâtiment sans étage par une couverture en tuiles rouges ;

—5265—Route Duplex, lot cad. 12501.—No. 5 route Duplex.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 3039, enregistrement No. 5177 : modification de fondations.

#### Permis refusé.—

La Commission décide de ne pas autoriser la délivrance du permis de construire ci-après :

—5212—Route Ch. Cully, lot cad. 14124.—Près du No. 283 route Ch. Cully.—4 maisons sans étage (Ces constructions n'étant pas conformes à l'esthétique du quartier).

La séance est levée à 18 heures 45

## SÉANCE DE LA COMMISSION PROVISOIRE D'ADMINISTRATION MUNICIPALE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 1940

L'an mil neuf cent quarante et le premier Octobre, à dix-sept heures, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis au Consulat Général de France, sous la présidence de Monsieur M. DUVAL, Consul, Gérant le Consulat Général de France.

Etaient présents :

MM. H. BAR  
L. CHEVRETTON  
J. DONNÉ  
H. LAFFOND  
R. PONTET  
TCHOU SIN LAN

Assistaient à la séance :

MM. LE PRÉSIDENT D'HOOGHE *Directeur Général f. f.*  
L. DES COURTILS *Directeur Administratif*  
A. BOUGON *Ingénieur en Chef*  
P. JORDAN *Directeur des Finances*  
R. MEADMORE *Chef du Secrétariat*

#### Procès-verbal.—

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 17 Septembre 1940, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

#### Finances.—

##### Emprunt Municipal 7 % 1924.—

La Commission enregistre le procès-verbal du tirage au sort des 293 obligations de l'Emprunt 7 % 1924.

#### PROCES-VERBAL

L'an mil neuf cent quarante et le dix Septembre, à deux heures de l'après-midi,

Par devant Nous, E. DUCOUDRAY, Agent du Consulat Général de France à Changhai, remplaçant par délégation spéciale Monsieur L. LE ROCH, Consul de France à Changhai, chargé de la Chancellerie, empêché, en présence de Monsieur P. JORDAN, Directeur des Finances de la Commission Provisoire d'Administration Municipale de la Concession Française.

Conformément au paragraphe 2 des conditions de l'Emprunt Municipal 7% 1924 imprimées au verso des titres et ainsi conçu :

« Les obligations seront remboursables au pair (Tls. 100 chacune) en pas moins de 10 ans et pas plus de 30 ans, à partir « du 1<sup>er</sup> Octobre 1934, et conformément au tableau d'amortissement « arrêté par le Conseil. »

Il a été procédé au tirage au sort de DEUX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE obligations de l'Emprunt contracté en 1924 par le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai.

Les obligations sorties à ce tirage sont les suivantes :

Nos. 5021 à 5029—4211—4212—4214 à 4220—1621 à 1630—1981—1982—1984 à 1990—4911 à 4920—4391 à 4396—4398 à 4400—5872 à 5880—7691 à 7700—7731—7732—7734—7735—7737 à 7739—1651 à 1654—1656 à 1660—4671 à 4680—5221 à 5225—5227 à 5230—7291 à 7297—7299—7300—181 à 185—188 à 190—4481 à 4490—7621 à 7623—7625—7627 à 7630—7462 à 7468—7470—7661 à 7663—7665 à 7670—572 à 574—576 à 580—1311 à 1318—1320—2551 à 2560—2971 à 2978—2980—1911 à 1913—1915 à 1920—1821 à 1826—1828 à 1830—1961 à 1970—4171 à 4175—4177 à 4180—3781 à 3787—3789—3790—4941 à 4943—4945 à 4950—4891 à 4895—4897 à 4899—5941 à 5950—461—462—465 à 470—3301—3303—3305 à 3310—581 à 586.

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été sur le champ rédigé dans les bureaux du Service des Finances de la Municipalité où a eu lieu le tirage et où le Soussigné s'est transporté et signé après lecture par Messieurs P. JORDAN et E. DUCOUDRAY les jour, mois et an que dessus.

Signé: P. JORDAN — E. DUCOUDRAY.

Pour Copie certifiée conforme,  
Changhai, le 12 Septembre 1940,  
Le Consul chargé de la Chancellerie,  
Signé: L. LE ROCH.

#### Fixation du taux de l'impôt foncier pour le 1<sup>er</sup> semestre 1941.—

Après avoir pris connaissance du rapport No. 1255 du Directeur des Finances en date du 27 Septembre 1940,

La Commission décide de publier dans la presse et au bulletin municipal l'avis suivant :

« L'Administration Municipale rappelle aux propriétaires fonciers que le taux actuel de l'impôt foncier n'a été adopté qu'à titre temporaire, en anticipation des résultats de la réévaluation foncière des terrains de la Concession.

« La nouvelle évaluation devant entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> Janvier 1941, le taux de l'impôt sera fixé à un chiffre uniforme pour toute la Concession à partir de cette date »

#### COMITÉ DES TRAVAUX

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du Comité des Travaux en date du 24 Septembre 1940.

#### Bâtiments municipaux.—

La Commission enregistre les procès-verbaux de réceptions provisoires ou définitives en date des 30 Août, 13 et 14 Septembre 1940, concernant les travaux ci-après :

##### Réceptions provisoires.—

—Ecole Lagrené: peinture (Entreprise Paris & Co.);

—Ecole Rémi: peinture (Entreprise Paris & Co.);

##### Réceptions définitives.—

—Transformation des W. C. au Parc de Koukaza (Entreprise Sing Woo Kee);

—Quartier Bernez-Cambot route Frelupt: peintures intérieures et extérieures du bâtiment "B" (Entreprise United Trading Co.)

—Réparation de tombereaux: 3<sup>e</sup> lot 1939 (Entreprise Wang Long Kee).

#### C. F. T. E. E. S.—

##### Contrôle de la tension, de la fréquence et de l'enregistrement des consommations d'électricité, au cours des mois de juin, juillet et août 1940.—

Lecture est donnée du compte rendu du Directeur Technique sur les résultats du contrôle de la tension, de la fréquence et de l'enregistrement des consommations effectué sur le réseau B. T. de la C. F. T. conformément à l'accord du 1<sup>er</sup> juin 1938, simultanément et contradictoirement avec la Compagnie au cours des mois de juin, juillet et août 1940.

#### Permis de construire.—

##### Constructions temporaires hors zone.—

*Construction d'une baraque temporaire sur le lot cad. 1077, situé au Nord de la rue Wantz, entre les rues Chapsal et Brenier de Montmorand.*

*Construction d'un groupe de baraques du même genre et d'une surface de 57 fangs 12 sur les lots cad. 3149 et 3150, Chemin municipal No. 10.*

La Commission autorise la délivrance de petits permis temporaires pour ces constructions :

*Maison à usage d'atelier de réparations de pousse-pousse sur les lots cad 7555A, 7555B dans la partie non ouverte de la rue Cardinal Mercier.—*

La Commission autorise la prolongation du grand permis temporaire No. 6321.

*Boutiques dans les pignons sur rue des garages situés sur le lot cad. 5587, rue Bourgeat.—*

La Commission décide de ne pas autoriser la délivrance du permis temporaire sollicité pour l'ouverture des boutiques ci-dessus.

##### Permis accordés depuis la dernière séance.—

La Commission ratifie la délivrance des permis de construire ci-après :

—5190—Route de Zikawei, lot cad. 5136A.—Près du No 391 route de Zikawei.—Modifications aux plans ayant fait l'objet des permis Nos. 5465 et 5558-enregistrement Nos. 4219 et 4633: modifications intérieures au bâtiment sans étage, construction d'une addition sur la toiture terrasse du bâtiment à 3 étages sur rez-de-chaussée et modifications de fondations du mur de clôture en maçonnerie;

—5214—Rue Massenet int., lot cad. 5058B.—Près du No. 130 route Cassini.—1 bâtiment sans étage à usage de raffinerie de sucre et entrepôt (sous réserve de l'observation des prescriptions des Services Municipaux);

—5222—Avenue Pétain, lot cad. 13875.—Près du No. 840 avenue Pétain.—2 maisons à 2 étages sur rez-de-chaussée avec 2 garages (sous réserve que les portes métalliques faisant communiquer les garages avec les résidences soient munies d'un système de fermeture automatique);

—5253—Chemin municipal No. 40, lots cad. 13294 et 13296.—Près du No. 171 route Pershing.—2 maisons à 2 étages sur rez-de-chaussée;

—5264—Route Dupleix, lot cad. 12525A.—Passage No. 68 route Dupleix.—Bouchage des ouvertures des portes des passages latéraux d'une cité (sous réserve de l'accord des Services de Police et d'Incendie);

—5269—Route Ghisi, int., lots cad. 13192H et 13192I.—Passage No. 170 route Ghisi.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2804-enregistrement No. 4943: agrandissement d'une dépendance à 1 étage sur rez-de-chaussée;

—5271—Route Cassini, lot cad. 5039.—No. 200 route Cassini.—1 mur de clôture en maçonnerie;

—5272—Avenue Pétain, lot cad. 13266.—No. 288 avenue Pétain.—1 réduit à charbon;

—5273—Avenue Joffre, lots cad. 4140 et 4141.—No. 685 avenue Joffre.—Réparation d'une maison incendiée à 1 étage et attique sur rez-de-chaussée;

—5274—*Rue du Marché, lot cad. 2512.—No. 191 rue du Marché.*—Réparation d'un mur pignon menaçant ruine d'un bâtiment (sous réserve qu'aucune indemnité ne soit due par l'Administration Municipale pour la démolition de l'immeuble lors de la mise à l'alignement de la parcelle du terrain empiétant sur le tracé de la rue du Marché);

—5280—*Avenue Joffre, lot cad. 13353.—Près du No. 1487 avenue Joffre.*—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 3057, enregistrement No 5221: suppression de magasins au rez-de-chaussée, déplacement de la chaufferie, modifications diverses intérieures aux étages et construction d'une addition sur la toiture-terrasse (sous réserve que la hauteur du parapet de la terrasse soit d'au moins 6'3");

—5286—*Rue Molière, lot cad. 4089B.—No. 58 rue Molière.*—1 addition sur la toiture terrasse d'une maison à 1 étage et attique sur rez-de-chaussée;

—5302—*Rue Tourane, lot cad. 130.—No. 130 rue Tourane.*—Réparation de la toiture d'une maison incendiée à 2 étages et attique sur rez-de-chaussée.

**Permis accordés en séance.—**

La Commission autorise la délivrance des permis de construire ci-dessous, les plans présentés étant conformes aux Règlements Municipaux:

—5181—*Rue Lafayette, lot cad. 6533.—Passage No. 746 rue Lafayette.*—5 maisons à 1 étage sur rez-de-chaussée;

—5235—*Route Rémi, lot cad. 9424.—Près du No. 171 route Rémi.*—2 bungalows style semi-chinois, sans étage avec 2 garages à 1 étage (sous réserve d'améliorer la façade du bâtiment des garages, de prévoir des fenêtres métalliques et de faire approuver la couleur des enduits extérieurs par les Services Municipaux);

—5258—*Avenue Joffre, int., lot cad. 6081.—Passage 918 avenue Joffre.*—1 bâtiment à 2 étages sur rez-de-chaussée (sous réserve: a)-de l'approbation par le Service des Établissements Classés, après indication d'une façon précise de la destination des locaux et b)-que le propriétaire s'engage, par écrit, à acquitter sa participation aux frais d'aménagement du chemin public limitant le lot cad. 6081 à l'Ouest, lors de la mise en viabilité de ce chemin);

—5279—*Route J. Frelupt et Chemin municipal No. 34, lots cad. 13096A et 13097.—No. 579 route J. Frelupt.*—1 bungalow sans étage (sous réserve de faire approuver la couleur des façades et du toit par les Services Municipaux);

—5293—*Route Magniny, int., lot cad. 13582F.—En face du No. 151 route Magniny.*—1 garage.

**Permis refusés.—**

La Commission décide de ne pas autoriser la délivrance des permis de construire ci-après:

—5227—*Route Say Zoong, int., lot cad. 12501.—Près du No. 200 route Say Zoong.*—1 immeuble à appartements de 2 étages sur rez-de-chaussée (Aération insuffisante: modifier la disposition intérieure);

—5287—*Route Charles Culty, int., lot cad. 14902c.—Près du passage No. 753 avenue Haig.*—1 immeuble à 2 étages sur rez-de-chaussée (non conforme à l'esthétique du quartier; aération insuffisante);

—5296—*Rue Bourgeat, lot cad. 10035c.—Près du No. 764 rue Bourgeat.*—21 maisons à 2 étages sur rez-de-chaussée, avec 9 garages (Aération de la cité insuffisante: prévoir davantage d'espaces libres).

La séance est levée à 18 heures.

**\* ORDONNANCE CONSULAIRE NO. 411 DU 5 OCTOBRE 1940**

**LOTÉRIE DE BIENFAISANCE**

Nous, Marc DUVAL, Consul, Chargé du Consulat Général de France, Chevalier de la Légion d'Honneur, décoré de la Croix de Guerre,

Vu l'Article XIII du Règlement d'Organisation Municipale de la Concession Française de Changhai en date du 15 Janvier 1927,

Vu l'article 26 du Règlement de Police et de Voirie,

Vu l'article 2 du Règlement sur les Loteries et Jeux d'argent,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

**Art. 1.**—La société anonyme dénommée "Loterie de Bienfaisance S. A." régie par les lois françaises en vigueur sur les sociétés, dans la mesure où elles sont applicables en Chine par le décret du 7 janvier 1927, immatriculée à la Chancellerie du Consulat Général de France sous le No. 102 en date du 21 juin 1938, est autorisée à installer et à exploiter sur le territoire de la Concession française une loterie à tirages périodiques avec des lots payables en espèce.

**Art. 2.**—Le seul but de cette société sera de se procurer des fonds pour venir en aide aux œuvres humanitaires et de bienfaisance en Chine.

La somme totale des billets offerts en vente pendant la durée de validité de la présente ordonnance ne pourra excéder 4.500.000 dollars chinois. Elle pourra être divisée en plusieurs tirages.

**Art. 3.**—Les actionnaires de la société devront donner mandat global et irrévocable au conseil d'administration de disposer en faveur des bénéficiaires sus-indiqués de la totalité des dividendes affectés à leurs actions (au-delà des intérêts proprement dits du capital investi fixés à 5% l'an) et de tout le surplus des bénéfices nets produits par la liquidation de la société après sa dissolution (après remboursement du capital nominal des actions).

**Art. 4.**—Outre les commissaires aux comptes qui seront choisis et dont les fonctions seront déterminées conformément à la loi française, M. Mabile, contrôleur de la Banque de l'Indochine, est désigné par le Consul Général de France à Changhai pour contrôler, d'accord avec les commissaires nommés par l'assemblée, les opérations de la société. Le contrôleur rendra compte périodiquement de sa mission à M. le Consul Général de France.

**Art. 5.**—Le prix des billets de loterie est fixé à \$ 5,00 par billet et divisible en cinq coupons de \$ 1,00 chaque.

Le tirage aura lieu par numéro en réunion publique et en présence de deux administrateurs délégués par le conseil d'administration et du contrôleur.

Le montant de l'émission et la date de tirage seront inscrits sur chacun des coupons ainsi que le montant des lots accordés dans chaque série

Le paiement des lots correspondants sera assuré par un dépôt en banque égal à la totalité du montant des lots offerts au public. Les lots qui n'auront pas été réclamés par les bénéficiaires dans un délai de six mois à compter de la date du tirage seront utilisés au profit des œuvres visées à l'article 2.

Participeront au tirage la totalité des billets effectivement vendus si leur nombre atteint ou dépasse la moitié du total des billets mis en vente (soixante mille) ou, dans le cas contraire, la première moitié du total des billets émis quel que soit le nombre des billets vendus.

La société garantit le paiement des lots dont l'ensemble s'élèvera à la moitié de la valeur totale des billets, participant au tirage dans les conditions prévues à l'alinéa qui précède.

Le montant des lots attribués, le cas échéant, aux billets émis participant au tirage mais non effectivement vendus sera versé au fonds de bienfaisance géré par le Comité de Distribution, tel qu'il est prévu par l'article 6. Ce montant entrera dans le calcul du bénéfice net de la société.

**Art. 6.**—La totalité du bénéfice net calculé après le paiement des lots et le règlement des frais généraux et des commissions d'usage aux vendeurs de billets intermédiaires (maximum 20 % de la valeur des billets effectivement vendus) sera remis à un comité de distribution dont les membres seront désignés par le conseil d'administration et agréés par le Consul Général de France à Changhai.

**Art. 7.**—La durée de validité de la présente autorisation s'étend du 9 octobre 1940 au 31 décembre 1941.

**Art. 8.**—Toute infraction à la présente ordonnance sera punie des peines prévues à l'article 48 du Règlement de Police et de Voirie.

Fait à Changhai, en l'Hôtel Consulaire, le cinq Octobre mil neuf cent quarante.

Le Consul, chargé du Consulat Général de France,

(L. s.)

(Signé:) M. DUVAL

# SEANCE DE LA COMMISSION PROVISOIRE D'ADMINISTRATION MUNICIPALE SEANCE DE LA COMMISSION PROVISOIRE D'ADMINISTRATION MUNICIPALE DU 15 OCTOBRE 1940

L'an mil neuf cent quarante et le quinze Octobre, à dix-sept heures, les Membres de la Commission provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hotel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur M. DUVAL, Consul, Gerant le Consulat Général de France.

Etaient présents:  
Etaient présents:

- MM. L. CHEVRETTON
- MM. L. CHEVRETTON
- J. DONNE
- J. DONNE
- P. DUPUY
- P. DUPUY
- Ed. EGLE
- Ed. EGLE
- R. P. E. MOULIS
- R. P. E. MOULIS
- MM. TCHOU SIN LAN
- MM. TCHOU SIN LAN
- TSI TCHHE
- TSI TCHHE

Assistaient à la séance:  
Assistaient à la séance:

- MM. LE PRÉSIDENT D'HOOGHE *Directeur Général f. f.*
- MM. LE PRÉSIDENT D'HOOGHE *Directeur Général f. f.*
- L. DES COURTILS *Directeur Administratif*
- L. DES COURTILS *Directeur Administratif*
- P. BAILLIE *Directeur Technique*
- P. BAILLIE *Directeur Technique*
- P. JORDAN *Directeur des Finances*
- P. JORDAN *Directeur des Finances*
- R. MEADMORE *Chef du Secrétariat*
- R. MEADMORE *Chef du Secrétariat*

## Procès-verbal.— Procès-verbal.—

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> Octobre 1940, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

## Finances.— Finances.—

**Emprunt Municipal 6 % 1923.—**  
La Commission fixe au Mercredi 13 Novembre, la date du tirage au sort des 32.600 nominal d'obligations de l'emprunt 6 % 1923 remboursables le 30 Novembre 1940.

Cette opération aura lieu dans les bureaux du Service des Finances, à 14 heures.

## COMITÉ DES TRAVAUX COMITÉ DES TRAVAUX

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du Comité des Travaux en date du 8 octobre 1940.

## Réseau routier.— Réseau routier.—

**Demande de désaffectation du tronçon du chemin public compris entre les lots cad. 12854 et 12876 route Culty.—**

Après avoir pris connaissance des déclarations du demandeur et examen du plan, la Commission décide d'autoriser la désaffectation du tronçon de chemin public compris entre les lots cad. 12854 et 12876, dans l'attente de l'autorisation des autres propriétaires riverains du chemin en question, à la condition que les propriétaires enregistrés des lots cad. 12876 et 12878 s'engagent à laisser les occupants des lots intérieurs se servir librement du tronçon de chemin privé compris entre la limite sud du lot cad. 12854 et la route Culty.

## Bâtiments municipaux.— Bâtiments municipaux.—

Le Commission enregistre les procès-verbaux de réceptions provisoires ou définitives, en date des 13, 21 et 23 septembre 1940, concernant les travaux ci-après:

- Réception provisoire.—**  
— Ecole Chapsal-Travaux de peinture (Entreprise: Paris & Co.)
- Réception définitive.—**  
— Ecole Franco-Annamite rue Massenet-Construction d'une classe (Entreprise: Yang Young Tai).

## Appels d'offres.— Appels d'offres.—

**Construction d'un abri au centre de désinfection des rickshaws.—**

- Soumissions reçues:
- Soumissions reçues:
- Wang Long Kee ..... \$ 1.950,00
- Wang Long Kee ..... \$ 1.950,00
- Sing Woo Kee ..... \$ 2.380,00
- Sing Woo Kee ..... \$ 2.380,00
- Yang Young Tai ..... \$ 2.700,00
- Yang Young Kee ..... \$ 2.700,00
- Sing Young Kee ..... \$ 2.700,00

La Commission décide de confier les travaux à l'entreprise Wang Long Kee, qui a fait la meilleure offre soit \$ 1.950.

**Réfection générale des peintures et badigeons intérieurs dans la maison municipale No. 153, route Stanislas Chevalier.—**

- Soumissions reçues:
- Soumissions reçues:
- Paris & Co. .... \$ 354,35
- Paris & Co. .... \$ 354,35
- United Trading Co. .... \$ 387,74
- United Trading Co. .... \$ 387,74
- Yung Sien Kee ..... \$ 420,74
- Yung Sien Kee ..... \$ 420,74
- Wang Long Kee ..... \$ 493,52
- Wang Long Kee ..... \$ 493,52
- Sincere Construction Co. .... \$ 1.378,56
- Sincere Construction Co. .... \$ 1.378,56

La Commission décide de confier les travaux à l'entreprise Paris & Co., qui a fait le prix le plus bas, soit \$ 354,35.

**Travaux de réfection générale des peintures intérieures et extérieures à la Station Sanitaire route de Zikawei.—**

- Soumissions reçues:
- Soumissions reçues:
- Yung Sien Kee ..... \$ 1.693,45
- Yung Sien Kee ..... \$ 1.693,45
- Paris & Co. .... \$ 2.008,85
- Paris & Co. .... \$ 2.008,85
- United Trading Co. .... \$ 2.008,85
- United Trading Co. .... \$ 2.008,85
- Wang Long Kee ..... \$ 2.827,92
- Wang Long Kee ..... \$ 2.827,92
- Sincere Construction Co. .... \$ 4.217,50
- Sincere Construction Co. .... \$ 4.217,50

La Commission décide de confier les travaux à l'entreprise Yung Sien Kee, qui a fait le prix le plus bas, soit \$ 1.693,45.

**Travaux de réfection générale des badigeons et des peintures au Poste de Police Pétain, Cité Annamite.—**

- Soumissions reçues:
- Soumissions reçues:
- Wang Long Kee ..... \$ 6.525,83
- Wang Long Kee ..... \$ 6.525,83
- Paris & Co. .... \$ 6.525,83
- Paris & Co. .... \$ 6.525,83
- United Trading Co. .... \$ 7.480,01
- United Trading Co. .... \$ 7.480,01
- Sincere Construction Co. .... \$ 20.210,74
- Sincere Construction Co. .... \$ 20.210,74

La Commission décide de confier les travaux à l'entreprise Wang Long Kee, qui a fait le prix le plus bas, soit \$ 6.525,83.

**Travaux de réfection des peintures et badigeons au Poste de Police Central (atelier des tailleurs, magasins et bureaux; armurerie, ateliers, magasins et bureaux).—**

Soumissions reçues :

United Trading Co. ....	\$ 2.172,15
Yung Sieh Kee.....	» 2 502,50
Wang Long Kee .....	» 2.617,85
Paris & Co. ....	» 2.655,10
Sincere Construction Co. ....	» 7.802,90

La Commission décide de confier les travaux à l'entreprise United Trading Co., qui a offert le prix le plus avantageux, soit \$ 2.172,15.

**Travaux de réfection des badigeons extérieurs, réfection des peintures des boiseries extérieures au Poste de Police Foch.—**

Soumissions reçues :

United Trading Co. ....	\$ 3.580,43
Wang Long Kee .....	» 4.747,24
Paris & Co. ....	» 5.270,80
Sincere Construction Co.....	» 13.265,32

La Commission décide de confier les travaux à l'entreprise United Trading Co., qui a fait le prix le plus bas, soit \$ 3.580,43.

**Travaux de surélévation des parquets des bureaux de la Perception à l'Hôtel Municipal.—**

Soumissions reçues :

Paris & Co. ....	\$ 2.850,00
Sincere Construction Co.....	» 4.799,00

La Commission décide de confier les travaux à l'entreprise Paris & Co., qui a fait le prix le plus bas, soit \$ 2.850.

**Travaux d'aménagement d'un appartement au Poste d'Incendie Bassail.—**

Soumissions reçues :

Yang Young Tai .....	\$ 3.300,00
Sing Young Kee.....	» 4 190,00
Sing Woo Kee .....	» 4.200,00
Paris & Co. ....	» 5.250,00
Wang Long Kee .....	» 5.622,00

La Commission décide de confier les travaux à l'entreprise Yang Young Tai, qui a fait le prix le plus bas, soit \$ 3.300.

**Permis de construire.—**

**Permis accordés depuis la dernière séance.—**

La Commission ratifie la délivrance des permis de construire ci-après :

—5188—Avenue Haig, lot cad. 12038B.—Près du No. 48 route Say Zoong.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2796, enregistrement No. 4892;

—5250—Route H. de Siégès—Chemin Municipal No. 8 lot cad. 9216c.—Près du No. 84 route H. de Siégès.—1 résidence à 1 étage et attique (Il est bien entendu que l'aménagement de l'entrée provisoire ne pourra être exécutée tant que le déplacement du poteau de la C. F. T. E. E. signalé lors de la délivrance du permis No. 3128 n'aura pas été réalisé);

—5254—Route Magniny, lot cad. 13774F.—Près du No. 161 route Magniny.—1 immeuble à appartements à 2 étages sur rez-de-chaussée;

—5261—Rue Lafayette, lot cad. 11100.—No. 1463 rue Lafayette.—2 additions sur les séchoirs d'un bâtiment à 2 étages, 1 rez-de-chaussée et des modifications intérieures et extérieures au bâtiment;

—5262—Avenue Foch, lot cad. 688.—No. 1 rue Chapsal.—Agrandissement d'un hôpital par construction de 3 bâtiments sans étage avec 1 garage et 2 additions à 1 bâtiment à 2 étages sur rez-de-chaussée (sous réserve de l'observation des prescriptions des Services Municipaux);

—5266—Rue Lafayette, lot cad. 1669.—No. 52 rue Lafayette.—1 mur de clôture en maçonnerie;

—5267—Rue Ratard, lot cad. 5605.—Près du No. 621 rue Ratard.—1 mur de clôture en maçonnerie;

—5275—Route Delastre, lot cad. 10255.—Près du No. 287 route Delastre.—4 résidences à 2 étages, 1 rez-de-chaussée avec 2 garages (sous réserve que le propriétaire s'engage, par écrit, à acquitter sa participation aux frais d'aménagement du chemin public limitant le lot cad. 10255 au S-E, lors de la mise en viabilité de ce chemin);

—5277—Rue Bourgeat, lots cad. 12135, 12136 et 12137.—Près du No. 441 avenue Haig.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2882, enregistrement No. 4975: construction d'un mur de clôture en maçonnerie et modifications diverses au bâtiment;

—5278—Rues Massenet et Molière, lot cad. 4080.—No. 47 rue Massenet.—1 addition à 1 résidence à 1 étage et attique sur rez-de-chaussée;

—5284—Rue Lieutenant Pétiot, lot cad. 3624.—No. 126 rue Lt. Pétiot.—Régularisation des travaux de construction d'une chambre sur le séchoir d'une maison chinoise à 1 étage sur rez-de-chaussée;

—5291—Route Delaunay, lot cad. 13605.—Près du No. 120 route Delaunay.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2844, enregistrement No. 4988: addition d'un étage à 1 immeuble à 1 étage;

—5294—Route H. de Siégès, lot cad. 7020A.—No. 32 route H. de Siégès.—Réparation d'un mur pignon menaçant ruine d'une maison à 2 étages sur rez-de-chaussée;

—5301—Rue Kraetzer, lots cad. 460 et 460A.—163 rue Kraetzer.—6 maisons à 2 étages sur magasin avec 2 chambres sur passage (sous réserve que le propriétaire s'engage, par écrit, à acquitter sa participation aux frais d'aménagement d'une entrée cimentée en frontage des lots cad. 460 et 460A);

—5303—Avenue Joffre - route Voyron, lot cad. 4176 Young Apartments.—1 addition sans étage à 1 immeuble à appartements de 5 étages sur magasin;

—5306—Avenue Joffre, int., lot cad. 3527.—Passage 558 avenue Joffre.—1 mur de clôture en maçonnerie.

**Permis accordés en séance.—**

La Commission autorise la délivrance des permis de construire ci-dessous, les plans présentés étant conformes aux Règlements Municipaux :

—5276—*Rue Ratard, lots cad. 8169 et 8170.—Près du No. 536 rue Ratard.*—10 maisons à 2 étages sur rez-de-chaussée avec 2 garages ;

—5300—*Avenue Edouard VII, lots cad. 544, 544A et 549.—No. 663 avenue Edouard VII.*—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 5636, enregistrement No. 4809 : transformation du bâtiment à usage de théâtre de marionnettes en salle de danse (sous réserve que les couleurs des enduits des façades soient approuvées par les Services Municipaux et de l'observation des prescriptions des Services Municipaux) ;

—5316—*Routes Magniny-Cohen, lot cad. 13303.*—1 immeuble à appartements à 4 étages sur garages (sous réserve que le propriétaire s'engage, par écrit, à acquitter la part des frais

d'aménagement des entrées et trottoirs, qui lui incombe conformément aux règlements, lors de la mise en viabilité de la route A. Cohen, en frontage du lot) ;

Prenant en considération la situation de la propriété qui est bordée par de larges voies, la Commission autorise à titre exceptionnel la délivrance du permis ci-dessous :

—5296—*Rue Bourgeat, lot cad. 10035c.—Près du No. 764 rue Bourgeat.*—21 maisons à 2 étages sur rez-de-chaussée et 9 garages.

**Permis refusé.—**

La Commission décide de ne pas autoriser la délivrance des permis de construire ci-après :

—5326—*Route Dufour, lot cad. 13025.—No. 281 route Dufour.*—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis Mo. 5756, enregistrement No. 5168 : construction d'une passerelle couverte, au-dessus du chemin public, reliant 2 bâtiments à 1 étage sur rez-de-chaussée.

La séance est levée à 18 heures.

**\* ORDONNANCE CONSULAIRE NO. 441 DU 22 OCTOBRE 1940**

**LOTÉRIE DE BIENFAISANCE**

Nous, Marc DUVAL, Consul, Chargé du Consulat Général de France, Chevalier de la Légion d'Honneur, décoré de la Croix de Guerre,

Vu l'article XIII du Règlement d'Organisation Municipale de la Concession Française de Changhai en date du 15 Janvier 1927,

Vu l'article 26 du Règlement de Police et de Voirie,

Vu l'article 2 du Règlement sur les Loteries et Jeux d'argent,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

**Art. 1.**—La société anonyme française dénommée "Loterie de Bienfaisance" régie par les lois françaises en vigueur sur les sociétés, dans la mesure où elles sont applicables en Chine par le décret du 7 janvier 1927, immatriculée à la Chancellerie du Consulat Général de France sous le No. 102 en date du 21 juin 1938, est autorisée, à titre exceptionnel, à installer et exploiter sur le territoire de la Concession française une loterie à tirage unique le 24 janvier 1941 avec des lots payables en espèces.

**Art. 2.**—Le seul but de cette loterie sera de procurer des fonds pour soutenir les œuvres humanitaires.

**Art. 3.**—Le prix des billets de la loterie est fixé à \$ 10,00 chaque billet et divisible en cinq coupons de \$ 2,00 chacun.

Le tirage aura lieu par numéro en réunion publique et en présence de deux administrateurs délégués par le conseil d'administration et du contrôleur désigné par le Consul Général de France.

Le montant de l'émission et la date de tirage seront inscrits sur chacun des coupons ainsi que le montant des lots accordés dans chaque série

\* Ordonnance Consulaire publiée au Bulletin Municipal No. 1005 du 31 Octobre 1940.

100.000 billets seront offerts au public et 10.000 billets à titre de prime aux vendeurs. Le montant total des lots s'élèvera à \$ 500.000 répartis conformément au plan de distribution imprimé sur chaque billet.

Si le nombre des billets vendus est inférieur à 100.000, une réduction proportionnelle du montant des lots sera appliquée conformément au plan de distribution des lots.

La société garantit le paiement des lots dont l'ensemble s'élèvera à la moitié de la valeur totale des billets participant au tirage, les billets-primés exclus.

Dans tous les cas, le montant total minimum des lots ne pourra être inférieur à \$ 100.000, et le montant minimum du premier prix sera de \$ 50.000 pour un billet complet, ou de \$ 10.000 pour un coupon de \$ 2, ce calcul étant basé sur 22.000 billets (dont 2.000 billets-primés) comme nombre minimum des billets devant participer au tirage. Si le nombre des billets effectivement vendus n'atteint pas ce minimum, les billets non effectivement vendus compris dans ce minimum de 22.000 participeront au tirage en faveur des œuvres bénéficiaires.

En garantie du paiement des lots, la somme de \$ 100.000 sera déposée avant l'émission des billets à la Banque de l'Indochine à Changhai.

Les lots non retirés après un délai de six mois à partir de la date du tirage seront annulés, leur montant versé aux œuvres bénéficiaires et réparti conformément aux dispositions de l'article 4.

**Art. 4.**—La totalité du bénéfice net calculé après le paiement des lots et le règlement des frais généraux et des commissions d'usage aux vendeurs de billets intermédiaires (maximum 12.5 % de la valeur des billets effectivement vendus) sera réparti par les soins du conseil d'administration.

**Art. 5.**—Toute infraction à la présente ordonnance sera punie des peines prévues à l'article 48 du Règlement de Police et de Voirie.

Fait à Changhai, en l'Hôtel Consulaire, le vingt-deux Octobre mil neuf cent quarante.

(L. s.)

Le Consul, chargé du Consulat Général de France,  
(Signé:) M. DUVAL

## SÉANCE DE LA COMMISSION PROVISOIRE D'ADMINISTRATION MUNICIPALE DU 29 OCTOBRE 1940

L'an mil neuf cent quarante et le vingt-neuf Octobre, à dix-sept heures, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur R. de MARGERIE, Consul Général de France, assisté de Monsieur M. DUVAL, Consul de France.

Etaient présents :

MM. L. CHEVRETTON  
J. COCHET  
J. DONNÉ  
P. DUPUY  
ED. EGLÉ  
H. LAFFOND  
E. J. LLOYD  
R. P. E. MOULIS  
M. R. PONTET

Assistaient à la séance :

MM. LE PRÉSIDENT D'HOOGHE *Directeur Général f. f.*  
L. DES COURTILS *Directeur Administratif*  
P. BAILLIE *Directeur Technique*  
P. JORDAN *Directeur des Finances*  
R. MEADMORE *Chef du Secrétariat*

### Procès-verbal.—

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 22 Octobre 1940, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

### Commission Municipale.—

M. Duval, Consul de France, souhaite la bienvenue à M. de Margerie, Consul Général de France à Changhai, à qui il a remis la présidence de la Commission d'Administration Municipale de la Concession Française.

**COMITÉ DES TRAVAUX**

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du Comité des Travaux en date du 22 Octobre 1940.

Après avoir exprimé ses remerciements aux Membres de la Commission pour le concours éclairé qu'il a reçu d'eux pendant sa gérance, M. Duval leur demande de vouloir bien apporter à M. de Margerie la même collaboration confiante et dévouée.

M. de Margerie remercie M. Duval et les Membres de la Commission de l'accueil amical qu'ils ont bien voulu lui réserver.

**Commémoration de l'Armistice.—**

Le Président fait savoir qu'une messe solennelle sera célébrée à l'occasion de l'Armistice le Lundi, 11 Novembre, à 9 heures 30, à l'Eglise Saint Joseph.

Il n'y aura pas de cérémonie au Cimetière de Passienjao.

**Comité du Budget.—**

**Constitution du Comité du Budget pour 1941.—**

La Commission arrête la composition du Comité chargé d'examiner le budget pour 1941 comme suit :

MM. R. de MARGERIE	<i>Consul Général de France, Président</i>
M. DUVAL	<i>Consul de France</i>
H. BAR	} <i>Membres du Comité des Finances</i>
L. CHEVRETTON	
Ed. EGLÉ	
TCHOU SIN LAN	
E. S. WILKINSON	
E. J. LLOYD	} <i>Membres du Comité des Travaux</i>
R. P. E. MOULIS	
MM. H. LAFFOND	<i>Membre du Comité de l'Instruction Publique</i>
J. DONNÉ	<i>Membre du Comité d'Hygiène</i>

**Médaille de la Concession.—**

**Services de Police.—**

La Commission ratifie la décision de M. le Consul Général de France de décerner la Médaille d'Argent avec agrafe à titre posthume au Sous-Inspecteur No. 210 Kong Pie Da des Services de Police.

Motif: « Bon serviteur, zélé et dévoué. A été lâchement attaqué et blessé grièvement par un bandit qui l'attendait à l'entrée de son domicile. « Est décédé des suites de ses blessures. »

(Une citation antérieure).

**Etablissements Classés.—**

**\* Modification du Règlement sur les entrepôts ou magasins de vente de combustibles solides.—**

La Commission décide d'apporter à l'article 2 et à l'article 5 du règlement sur les entrepôts ou magasins de vente de combustibles solides, les modifications suivantes :

**Art. 2.—**Le 2<sup>me</sup> paragraphe est annulé et remplacé par le texte suivant :

« Elles devront être accompagnées du montant des frais d'enquête tels qu'ils sont fixés par le barème des taxes. »

**Art. 5.—**Le 2<sup>me</sup> paragraphe est annulé.

\* Modification publiée au Bulletin Municipal No. 1006 du 7 Novembre 1940 sous Ordonnance Consulaire No. 452 du 4 Novembre 1940.

**Bâtiments municipaux.—**

La Commission enregistre les procès-verbaux de réceptions provisoire ou définitives, en date des 21, 27 septembre et 11 octobre 1940, concernant les travaux ci-après :

**Réception provisoire.—**

—Ecole Chapsal-Construction d'un préau couvert (Entreprise: Sing Woo Kee);

**Réceptions définitives.—**

—T. S. F. rue Corneille No. 2-Agrandissement, transformations et remise en état complète des locaux (Entreprise: Sing Young Kee);

—Quai du Château d'Eau-Réfection des déversoirs à ordures Nord et Sud (Entreprise: Kao Foh Sing);

—Rehaussement et réparation du Quai du Château d'Eau (Entreprise: Sing Woo Kee);

—Poste d'Incendie Joffre-Construction d'un bureau (Entreprise: Yang Young Tai);

—Poste de Police Pétain-Travaux de peinture (Entreprise: United Trading Co.);

—Poste d'Incendie Bridou-Peintures intérieures et extérieures (Entreprise: United Trading Co.).

**Divers.—**

**Panneau-réclame.—**

La Commission décide d'autoriser le Weida Hôtel à installer un panneau-réclame au néon No. 993 avenue Joffre sous réserve d'approbation préalable du modèle par les Services Municipaux.

**Compagnies concessionnaires.—**

**Demande de relèvement des tarifs de la C. F. T. E. E.—**

La Commission décide d'autoriser un relèvement des tarifs de la C. F. T. E. E. par paliers successifs et arrête comme suit, le premier palier d'augmentation des taux de majoration actuellement en vigueur :

- Electricité..... 97% au lieu de 60%
- Eau..... 30% au lieu de 10%
- Transports en commun 40% au lieu de 10 et 17% (tarifs maxima)

La date de mise en vigueur de ce premier palier de majoration a été fixée au 6 novembre 1940.

**Etablissements Classés.—**

**Demande de M. Ezra pour l'ouverture d'un cinéma, No. 1209, avenue Joffre.—**

Estimant indispensable de préserver le caractère résidentiel de la zone "A",

La Commission décide de ne pas accorder l'autorisation demandée.

Il est en outre décidé, en principe, de n'autoriser à l'avenir aucune installation de cinémas, salles de danse et autres centres de divertissement dans la zone "A".

**Demande de M. Wang Tsou Zai pour l'exploitation d'un entrepôt de ferraille en plein air, lot cad. 13015, route Dufour-Frelupt.—**

Après avoir pris connaissance du rapport du président de la Commission des Etablissements Classés, la Commission décide d'accorder à M. Wang Tsou Zai, une autorisation provisoire, expirant le 31 Mars 1941, pour l'exploitation de l'entrepôt ci-dessus.

**Autorisation de travail de nuit.—Demande de la boulangerie située au No. 75 passage 1522 avenue Joffre.—**

Après avoir pris connaissance du rapport du président de la Commission des Etablissements Classés, la Commission décide d'accorder à la boulangerie ci-dessus l'autorisation de travailler la nuit.

**Installation d'une pompe à essence avec réservoir sous trottoir en frontage du No. 623 av. Edouard VII.—**

La Commission décide, pour des raisons de circulation, de ne pas accorder l'autorisation d'installer une pompe à essence au No. 623 avenue Edouard VII.

**Permis de construire.—**

**Permis annulé.—**

L'intéressé ne s'étant jamais soumis aux formalités requises pour la délivrance des permis, la Commission décide d'annuler le grand permis de construire No. 2929 (enregistrement No. 5063).

**Permis accordés depuis la dernière séance.—**

La Commission ratifie la délivrance des permis de construire ci-après :

—4952—Route H. de Sièyès, lot cad. 13247.—Près du No. 722 route H. de Sièyès.—1 immeuble à appartement à 3 étages sur rez-de-chaussée (sous réserve de l'authenticité de la lettre du propriétaire de la servitude de passage-côté Est du lot-autorisant la pose du drainage, les vues directes et les saillies) ;

—5226—Route Mgr. Maresca, lot cad. 12538.—Près du No. 119 route Mgr. Maresca.—1 maison à 1 étage sur rez-de-chaussée ;

—5256—Route C. Lorioz, lot cad. 14244.—Près du No. 119 route Lorioz.—1 bâtiment à 1 étage sur rez-de-chaussée à usage de salle de sports privée (sous réserve : 1<sup>o</sup>—de placer, à l'endroit indiqué sur le plan, un extincteur chimique grand modèle ; 2<sup>o</sup>—que le propriétaire prenne l'engagement écrit que cette salle sera réservée aux sports uniquement et que le public n'y sera pas admis. D'autre part, aucun pari ou jeu d'argent ne devra y être organisé entre les joueurs ou les spectateurs) ;

—5259—Rue Ratard, lot cad. 5564.—No. 517, rue Ratard.—Construction d'additions et modifications intérieures et extérieures à 1 bâtiment à 1 étage et attique sur rez-de-chaussée à usage d'hôpital (sous réserve de l'observation des prescriptions des Services Municipaux) ;

—5260—Route de Boissézon, lots cad. 12711 et 12723.—Près du No. 42A route de Boissézon.—1 immeuble à appartements à 2

étages sur rez-de-chaussée (sous réserve de l'observation des prescriptions du Service d'Incendie. Les mêmes prescriptions ont été imposées aux demandeurs construisant sur les lotissements : 2, 3, 4, 5 et 7) ;

—5268—Route de Boissézon, lots cad. 12711 et 12723.—Près du No. 42A, route de Boissézon.—3 immeubles à appartements à 2 étages sur rez-de-chaussée (sous réserve de l'observation des prescriptions du Service d'Incendie. Les mêmes prescriptions ont été imposées aux demandeurs construisant sur les lotissements : 4, 5 et 6) ;

—5281—Route de Boissézon, lots cad. 12711 et 12723.—Près du No. 42A, route de Boissézon.—2 immeubles à appartements à 2 étages sur rez-de-chaussée (sous réserve de l'observation des prescriptions du Service d'Incendie. Les mêmes prescriptions ont été imposées aux demandeurs construisant sur les lotissements : 2, 3, 6 et 7) ;

—5292—Route Fergusson, lot cad. 14077A.—Près du No. 370 route Fergusson.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2968, enregistrement No. 5111 : (surélévation d'un étage d'une partie d'une résidence) ;

—5297—Avenue Foch, lot cad. 3663A.—No. 54 avenue Foch.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 5642, enregistrement No. 4858 : construction d'une chambre sur la toiture terrasse ;

—5308—Route A. Cohen, lots cad. 13286 et 13291.—Près du No. 171 route Pershing.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2695, enregistrement No. 4783 : (construction d'une dépendance sans étage et modifications diverses à 3 maisons à 2 étages sur rez-de-chaussée) ;

—5312—Route Tenant de la Tour, int., lot cad. 9734.—Passage 393 route Tenant de la Tour.—6 maisons à 1 étage et attique sur rez-de-chaussée ;

—5315—Avenue Joffre et route Vallon, lot cad. 11022.—Près du No. 1209 av. Joffre.—1 résidence à 2 étages sur rez-de-chaussée avec garage ;

—5320—Boulevard de Montigny, lot cad. 326.—No. 348 boulevard de Montigny.—Réparation d'une maison incendiée à 2 étages sur magasin.

**Permis accordés en séance.—**

La Commission autorise la délivrance des permis de construire ci-dessous, les plans présentés étant conformes aux Règlements Municipaux :

—5325—Rue Amiral Courbet, lot cad. 10002.—Près du No. 210 rue Amiral Courbet.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 3050, enregistrement No. 5195 ; construction de 2 garages, remplacement de 16 maisons type B par 16 maisons type C ; construction de salles de bain supplémentaires au 2<sup>e</sup> étage des maisons type A.

—5340—Avenue Edouard VII et rue Tourane, lots cad. 109 et 110.—Près du No. 14 rue Tourane.—1 bâtiment à 4 étages sur magasin et modifications intérieures et extérieures à une partie du bâtiment adjacent à 3 étages sur magasin.

La séance est levée à 18 heures

## SÉANCE DE LA COMMISSION PROVISOIRE D'ADMINISTRATION MUNICIPALE DU 13 NOVEMBRE 1940

L'an mil neuf cent quarante et le treize Novembre, à dix-sept heures, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur R. de MARGERIE, Consul Général de France, assisté de Monsieur M. DUVAL, Consul de France.

Etaient présents :

MM. H. BAR  
J. COCHET  
J. DONNÉ  
ED. EGLÉ  
R. P. E. MOULIS  
MM. R. PONTET  
TCHOU SIN LAN  
TSI TCHE

Assistaient à la séance :

MM. LE PRÉSIDENT D'HOOGHE *Directeur Général f.f.*  
L. DES COURTILS *Directeur Administratif*  
P. BAILLIE *Directeur Technique*  
P. JORDAN *Directeur des Finances*  
R. MEADMORE *Chef du Secrétariat Adm.*

### Procès-verbal.—

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 29 Octobre 1940, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

### Finances.—

#### Emprunts Municipaux 5<sup>1</sup>/<sub>2</sub>% 1914 et 1916.—

La Commission fixe au Lundi 2 Décembre, la date du tirage au sort des 345 obligations de l'Emprunt 5<sup>1</sup>/<sub>2</sub>% 1914 et des 224 obligations de l'Emprunt 5<sup>1</sup>/<sub>2</sub>% 1916 remboursables le 1<sup>er</sup> Janvier 1941.

Cette opération aura lieu dans les bureaux du Service des Finances, à 14 heures.

### COMITÉ DES TRAVAUX

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du Comité des Travaux en date du 5 Novembre 1940.

### Réseau routier.—

#### Ouverture de la route Edan, entre la route Destelan et la route Magniny.—

La Commission décide de confier les travaux ci-dessus à l'entreprise Bouchier & Cie, qui a fait la meilleure offre, soit \$ 22.850.

### Bâtiments municipaux.—

#### Fosse à vidanges du casernement de Police 992, route de Zikawei.—

La Commission autorise les services à procéder à l'agrandissement de la fosse fixe actuelle par l'adjonction d'une fosse déjà existante et non utilisée actuellement.

### Réceptions.—

La Commission enregistre le procès-verbal de réception provisoire en date du 25 octobre 1940, relatif à la réparation des tombereaux-2<sup>me</sup> lot 1940 (Entreprise: Wang Long Kee).

### C. F. T. E. E.—

#### Majoration des tarifs maxima de transports en commun.—

Comme suite à la décision en date du 22 Octobre, la Commission autorise la C. F. T. E. E. à appliquer les nouveaux tarifs maxima de transports en commun ci-après :

#### Tarifs de 1<sup>re</sup> classe.—

Pour les distances	Tarifs maxima contractuels en cents de \$	Majorations temporaires		Nouveaux tarifs maxima demandés en cents de \$
		en cents	en %	
au-dessous de 1 1/2 km	5	3	60	8
entre 1 1/2 et 3 km	10	4	40	14
entre 3 et 5 km	15	4	26,66	19
au-delà de 5 km	20	5	25	25

soit une majoration temporaire moyenne de 37,91 %.

#### Tarifs de 3<sup>me</sup> classe —

Pour les distances	Tarifs maxima contractuels en cents de \$	Majorations temporaires		Nouveaux tarifs maxima demandés en cents de \$
		en cents	en %	
au-dessous de 1 km	3	1	33,33	4
entre 1 et 1 1/2 »	3	2	66,66	5
entre 1 1/2 et 2 »	4	2	50	6
entre 2 et 2 1/2 »	5	2	40	7
entre 2 1/2 et 3 »	6	2	33,33	8
entre 3 et 4 km	7	3	42,8	10
entre 4 et 5 »	8	3	37,5	11
entre 5 et 6 »	9	3	33,3	12
au-delà de 6 km	9	4	44,4	13

soit une majoration temporaire moyenne de 42,36 %.

### Établissements Classés.—

#### Bonneterie, No. 2, passage 353 avenue Edouard VII.—

La Commission décide le retrait de la patente accordée à M. Tong Tse Hoi pour infraction aux règlements sur les Etablissements Classés et les appareils à vapeur.

### Permis de construire.—

#### Permis annulés.—

La Commission décide d'annuler les permis de construire ci-après :

—Demande de permis No. d'enregistrement 4721 (permis No. 2767), présentée par M. Wu Ku Shung, pour construire 1 garage à 1 étage à 1 maison existante, sur le lot cad. 12501, route Say Zoong;

—Demande de permis No. d'enregistrement 4960 (permis No. 5686), présentée par M. D. Beachkovsky, pour construire 11 boutiques à 1 étage avec 1 chambre sur passage et clôture, sur les lots cad. 9756 et 9769A, routes Frelupt et Tenant de la Tour;

—Demande de permis No. d'enregistrement 5058 (permis No. 2925) présentée par The National Commercial Bank, pour construire 1 serre, 2 garages, 1 portail et mur de clôture en maçonnerie, sur le lot cad. 14238F, route Legendre;

—Demande de permis No. d'enregistrement 5144 (permis No. 2988) présentée par M. A. Jourdan, pour construire 1 addition à 1 résidence à 1 étage sur rez-de-chaussée sur les lots cad. 14224 et 14225A, avenue Haig.

#### Permis accordés depuis la dernière séance.—

La Commission ratifie la délivrance des permis de construire ci-après :

—5145—Routes Mgr. P. Paris et Edan, lot cad. 13750—Près du No. 99, route Mgr. P. Paris.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2392, enregistrement No. 4330: construction de gaines de fumée additionnelles à 28 maisons à 2 étages sur rez-de-chaussée;

—5289—Route Vallon, lot cad. 4120.—No. 75 route Vallon.—1 mur de clôture en maçonnerie avec 1 portail;

—5295—Rue Ratard, lot cad. 5651c.—Près du No. 352 rue Ratard.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 5672, enregistrement No. 4961: construction d'une addition sur le séchoir d'une maison à 1 étage et attique sur rez-de-chaussée;

—5315—Chemin Municipal No. 38, lot cad. 14112.—Près du No. 376 route Fergusson.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 3077, enregistrement No. 5229: construction d'additions et modifications intérieures au bâtiment;

—5317—Rue du Père Froc, int., lot cad. 1556.—Près du No. 72 rue du Père Froc.—4 maisons à 1 étage sur rez-de-chaussée;

—5321—Route A. Cohen, lots cad. 13550B et 13550c.—Près du No. 1567 avenue Joffre.—1 bungalow avec dépendances;

—5322—Avenue Joffre, lot cad. 6504.—No. 815 avenue Joffre.—1 addition à 1 bâtiment à 1 étage sur rez-de-chaussée (sous réserve de l'approbation du Service d'Incendie);

—5324—Route H. de Siéyès, lots cad. 9501 et 9503B.—Vis-à-vis du No. 501 route H. de Siéyès.—6 maisons à 2 étages sur rez-de-chaussée avec 3 garages et 1 loge de gardien;

—5327—Route Fergusson, lot cad. 14069—Près du No. 272 route Fergusson.—1 immeuble à appartements à 3 étages sur rez-de-chaussée avec 2 garages;

—5328—Routes H. de Siéyès et Tenant de la Tour, lot cad. 9557—Près du No. 340 route H. de Siéyès.—1 bâtiment à 2 étages avec entresol sur magasin;

—5329—Route Kaufmann, int., lot cad. 13124.—Près du No. 691 route H. de Siéyès.—1 immeuble à appartements de 2 étages sur rez-de-chaussée;

—5332—Route P. Henry, lots cad. 8576E et 8576F.—Près du No. 146 route P. Henry.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 3088, enregistrement No. 5209: modification de la fondation sous le mur Ouest du bâtiment;

—5333—Route Say Zoong, int., lot cad. 12501.—Près du No. 200 route Say Zoong.—2 résidences à 2 étages sur rez-de-chaussée avec 2 garages;

—5334—Route Mgr. Maresca, lots cad. 12588 et 12589.—Près du No. 249 route Mgr. Maresca.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2907, enregistrement No. 5041 agrandissement de l'attique;

—5336—Route de Boissezon, lot cad. 14023B.—Près du No. 291 route de Boissezon.—1 résidence à 2 étages sur rez-de-chaussée (sous réserve de supprimer la porte faisant communiquer le garage avec la cuisine);

—5339—Rues du Consulat et Discry, lot cad. 43.—No. 227 rue du Consulat.—Régulariser 1 addition sur séchoir d'une maison à 2 étages sur rez-de-chaussée;

—5341—Route Pottier, lot cad. 11083B.—No. 19 route Pottier.—Modifications extérieures et inférieures à 1 bâtiment à 3 étages sur rez-de-chaussée (sous réserve de placer, aux endroits indiqués sur le plan, 2 extincteurs chimiques grand modèle);

—5352—Route Duplex, int., lots cad. 12092 et 12093.—Près du No. 172 route Duplex —1 mur de clôture en maçonnerie;

—5362—Chemin Municipal No. 22, lot cad. 7091H.—No. 51 route H. de Siéyès.—Modifications extérieures à 1 résidence à 1 étage et attique sur rez-de-chaussée.

#### Permis accordés en séance.—

La Commission autorise la délivrance des permis de construire ci-dessous, les plans présentés étant conformes aux Règlements Municipaux :

—5337—Rue Lafayette, int., lot cad. 9061.—Près du No. 1196 rue Lafayette.—4 maisons avec attique sur rez-de-chaussée (sous réserve de l'approbation du Service d'Incendie);

—5358—Route Paul Henry, lot cad. 8548.—No. 200 route Paul Henry.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 3052 enregistrement No. 5178 (construction de balcons aux 2ème et 3ème étages de l'immeuble).

#### Compagnies concessionnaires.—

##### Demande de prolongation du délai de révision des tarifs de la Shanghai Gas Co.—

Par décision en date du 15 Octobre 1940, la Commission a autorisé la Shanghai Gas Co. à appliquer aux tarifs de base du gaz, la majoration temporaire actuelle de 158%, pour les périodes de consommation expirant antérieurement au 15 Novembre 1940.

Après étude et après avoir constaté que les prix des matières n'ont pas évolué dans un sens favorable à la compagnie depuis le dernier examen de sa situation,

La Commission décide d'autoriser la Shanghai Gas Co. à appliquer la majoration de 158% aux périodes de consommation expirant entre le 15 Novembre 1940 et le 15 Février 1941.

Etant entendu que la situation de la compagnie devra faire l'objet d'un nouvel examen et d'une nouvelle décision avant le 15 Janvier 1941, en vue de permettre la notification au public avant cette date de toute modification éventuelle du taux de majoration des tarifs.

La séance est levée à 18 heures

## SÉANCE DE LA COMMISSION PROVISOIRE D'ADMINISTRATION MUNICIPALE DU 26 NOVEMBRE 1940

L'an mil neuf cent quarante et le vingt-six novembre, à dix-sept heures, les membres de la Commission provisoire d'administration municipale se sont réunis à l'Hôtel municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur R. de MARGERIE, Consul général de France, assisté de Monsieur M. DUVAL, Consul de France.

Etaient présents :

MM. H. BAR  
L. CHEVRETTON  
J. COCHET  
J. DONNÉ  
P. DUPUY  
ED. EGLE  
H. LAFFOND  
E. J. LLOYD  
R. P. E. MOULIS  
MM. R. PONTET  
J. SAUVAYRE  
TSI TCHE

Assistaient à la séance :

MM. LE PRÉSIDENT D'HOOGHE	<i>Directeur Général f. f.</i>
L. DES COURTILS	<i>Directeur Administratif</i>
P. BAILLIE	<i>Directeur Technique</i>
P. JORDAN	<i>Directeur des Finances</i>
R. MEADMORE	<i>Chef du Secrétariat Adm.</i>

### Procès-verbal.—

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 13 novembre 1940, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les conseillers présents.

### Services municipaux.—

#### Mouvement administratif du personnel.—

Le président rappelle que M. Brédiam donna sa démission le 10 septembre 1940 et que le président d'Hooghe, conseiller juridique du Consulat général, avocat de la Concession française, accepta de le remplacer provisoirement en attendant la désignation d'un nouveau directeur général.

Le président expose qu'il a été amené à réorganiser les services de la direction générale et à désigner, pour les postes vacants, des titulaires choisis dans les cadres de l'administration municipale.

Le plan de cette réorganisation est distribué aux membres de la Commission (voir tableaux ci-annexés). Il comporte le rattachement de la direction des finances à la direction générale qui comprendra désormais les postes de directeur général-secrétaire du conseil, de directeur des services techniques, président de la Commission des établissements classés, de directeur des services administratifs, contrôleur financier, et de directeur des finances.

Avant de passer à l'ordre du jour, le président s'adresse au président d'Hooghe et s'exprime en ces termes :

« Au moment où le nouveau personnel de la « direction générale des services municipaux vient « prendre place parmi vous, et avant de passer à la « discussion de l'ordre du jour, je voudrais saisir « cette occasion de remercier publiquement M. le « président d'Hooghe, des services éminents qu'il a « rendus à votre commission et à la Concession « française depuis le départ de M. Brédiam. Dans « des circonstances exceptionnellement délicates, du « point de vue matériel comme du point de vue « moral, M. d'Hooghe a bien voulu accepter d'assurer « l'intérim de la direction générale jusqu'au moment « où pourrait être prise une décision définitive con- « cernant la succession de M. Brédiam. C'est un rare « bonheur pour la Concession française que d'avoir pu, « dans une période difficile de son histoire, trouver « le concours d'un homme comme le président. Son « autorité, son expérience, sa souriante et ironique « bonne grâce, sa parfaite indifférence à ses intérêts « personnels ont pu s'affirmer une fois de plus pendant « les mois qui viennent de s'écouler. Je suis certain « que la commission sera d'accord avec moi pour « adresser à M. le président d'Hooghe nos remercie- « ments les plus sincères et les plus reconnaissants. « S'il m'est permis d'y joindre un mot personnel, « j'ajouterai qu'il m'a été particulièrement précieux, « au moment où je venais occuper des fonctions toutes « nouvelles pour moi, de trouver à mes côtés un « conseiller aussi sage et aussi universellement « respecté. J'ose espérer qu'à l'avenir comme au cours « de ce passé récent, M. le président d'Hooghe voudra « bien continuer de m'accorder son avis et son appui, « pour le plus grand bénéfice des intérêts de la « Concession ».

#### Attribution de médailles.—

La Commission ratifie les décisions prises par M. le Consul général de France de décerner la médaille de la Concession aux agents de la Police française et de la Police internationale, dont les noms suivent.

#### *Médaille de Bronze avec agrafe et traitement*

*au Sergent-Chef Robert Veys.—*

Motif : « Le 11 novembre 1940, non de service, « avisé que des bandits armés passaient à proximité, « se mit courageusement à leur poursuite. Après une « longue course, réussit à arrêter en Concession inter- « nationale un bandit porteur d'un pistolet chargé et « permit la capture, par la Police internationale, d'un « deuxième, porteur du produit du vol ».

(Une citation antérieure).

*à l'Agent chinois No. 244, Kou Seu Kang.—*

Motif : « Le 11 novembre 1940, avisé que des « bandits armés opéraient près de son poste, s'est « immédiatement mis à leur poursuite.

« Son intervention a permis d'abattre un des bandits et d'en arrêter un autre après un violent échange de coups de feu auquel il participa courageusement ».

à l'Agent chinois No. 1145, *Sou Wen Liang*.—

Motif : « Le 11 novembre 1940, avisé que des voleurs armés opéraient près de son poste, s'élança immédiatement à leur poursuite. Après une longue course en Concession internationale, participa à l'arrestation d'un bandit porteur d'un pistolet chargé et permit aux agents de la S.M.P. d'en capturer un deuxième encore en possession du produit du vol ».

(Trois félicitations du Directeur des Services de Police)

*Médaille d'Argent avec agrafe à titre posthume*

à l'Agent chinois No. 3349, *Tsu Ai Fah*, de la S.M.P.—

Motif : « Le 11 novembre 1940, voyant un agent de la Police française poursuivre des bandits armés, fut blessé mortellement après avoir tué un des bandits ».

#### Finances.—

##### Emprunt municipal 6 % 1923.—

La Commission enregistre le procès-verbal du tirage au sort des 326 obligations de l'emprunt 6 % 1923.

#### PROCES-VERBAL

L'an mil neuf cent quarante et le treize Novembre, à deux heures de l'après-midi,

Par devant Nous, E. DUCOUDRAY, Agent du Consulat Général de France à Changhai, remplaçant par délégation spéciale Monsieur L. LE ROCH, Consul de France à Changhai, chargé de la Chancellerie, empêché, en présence de Monsieur P. JORDAN, Directeur des Finances de la Commission Provisoire d'Administration Municipale de la Concession Française.

Conformément au paragraphe 2 des conditions de l'Emprunt Municipal 6% 1923 imprimées au verso des Titres et ainsi conçu :

« Les obligations seront remboursables au pair (Tls. 100 chacune) en pas moins de 10 ans et pas plus de 30 années, à partir du 1<sup>er</sup> Décembre 1933, et conformément au tableau d'amortissement arrêté par le Conseil. »

Il a été procédé au tirage au sort de TROIS CENT VINGT-SIX obligations de l'Emprunt contracté en 1923 par le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai.

Les obligations sorties à ce tirage sont les suivantes :

Nos. 1481 à 1490—1411 à 1414—1416 à 1420—972 à 978—980—7821 à 7823—7825 à 7830—6701 à 6703—6705 à 6710—2211 à 2215—2217 à 2220—3131—3133 à 3140—1081 à 1090—3961 à 3965—3967 à 3970— 341 à 350—6172—6173—6176 à 6180—6821—6823 à 6825—6827 à 6829—6331 à 6340—5901 à 5910— 641 à 646— 648 à 650—6931—6933 à 6936—6938 à 6940—3821 à 3823—3825 à 3830—1611 à 1613—1615 à 1620—7152—7154 à 7157—7160—1743—1745 à 1750—2341—2343—2345—2347—2348—2350—6731 à 6740—1681 à 1690—2872 à 2880— 111 à 116— 118 à 120—7931—7932—7934 à 7936—7938—7940—2701 à 2709—3101 à 3105—3107 à 3110—3372 à 3380—6831 à 6840—2551 à 2555—2557—2559—2560—6411 à 6416—6418—3012 à 3014—3016 à 3018—3020—4201 à 4205—4207 à 4210—6571 à 6580—4031 à 4038—4040—5131 à 5138—5140—2161—2163 à 2166.

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été sur le champ rédigé dans les bureaux du Service des Finances de la Municipalité où a eu lieu le tirage et où le Soussigné s'est transporté et signé après lecture par Messieurs P. JORDAN et E. DUCOUDRAY les jour, mois et an que dessus.

Signé : P. JORDAN—E. DUCOUDRAY.

Pour Copie certifiée conforme,  
Changhai, le 16 Novembre 1940,  
Le Consul chargé de la Chancellerie,  
Signé : L. LE ROCH.

#### COMITÉ DES FINANCES

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du Comité des Finances tenue le 18 novembre 1940.

#### Projet de refonte du barème de taxation forfaitaire.—

La Commission décide de remplacer le mot "valeur" par "valeur vénale déterminée à dire d'expert" dans le barème de taxation forfaitaire applicable aux immeubles occupés par leurs propres propriétaires.

#### Contribution au financement des ventes de riz à bon marché.—

La Commission accepte de contribuer pour \$ 5.000 par mois pendant trois mois au financement des ventes de riz à bon marché à Changhai, le S. M. C. ayant décidé de son côté, de participer pour \$ 10.000, dans les mêmes conditions, à cette œuvre.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

#### COMITÉ DES TRAVAUX

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du Comité des Travaux en date du 19 novembre 1940.

#### Réseau routier.—

##### Drainage de la route Cohen du Chemin municipal No. 40 à l'avenue Joffre.—

La Commission décide de confier les travaux à l'entreprise la moins disante Zung Kee, au prix de \$ 27,643,00.

#### Etablissements Classés.—

##### Pompe à essence, No. 356 route Tenant de la Tour.—

La Commission décide d'autoriser la Standard Vacuum Oil Co. à installer une pompe à essence avec réservoir sous trottoir en frontage du No. 356 route Tenant de la Tour.

##### Baraque à l'entrée du passage No. 182 route Prentice.—

La largeur du passage No. 182 route Prentice, réduite à 1m. 20 par la baraque construite à l'entrée, étant insuffisante pour le passage des engins du Service d'Incendie,

La Commission décide de retirer la patente et d'exiger la démolition de la baraque.

Un délai de 3 mois est accordé à l'intéressé pour évacuer les lieux.

La Commission appelle l'attention des Services sur la nécessité de veiller à ce que les baraques de ce genre ne se multiplient pas sur la Concession.

**Commerce de brocante installé dans le garage No. 6 passage No. 108, route Vallon.—**

La Commission confirme, pour des raisons d'hygiène, le refus de la Commission des Etablissements classés d'autoriser l'exploitation de ce commerce à cette adresse.

Elle demande, en outre, au Directeur des Services de Police de bien vouloir veiller à ce que l'ordonnance consulaire No. 49 du 27 janvier 1939 interdisant d'utiliser les garages situés en bordure des voies publiques comme habitation, ateliers ou boutiques, soit strictement observée.

**Atelier de peinture et de menuiserie, No. 473 rue Bourgeat.—**

La Commission confirme, pour des raisons de sécurité et de salubrité, le refus de la Commission des Etablissements Classés d'accorder à M. Ou Teh Meu, l'autorisation d'installer un atelier de peinture et de menuiserie à l'adresse ci-dessus.

**Laboratoire de produits pharmaceutiques, lot cad. 13696 à l'Ouest de la route Bridou.—**

La Commission décide d'autoriser l'installation du laboratoire sous réserve que l'intéressé signe, sans y apporter de modification, la formule d'engagement qui lui a été soumise.

**Entrepôt de chabon situé sur les lots cad. 8524-8530-8534<sub>B</sub>, avenue Joffre.—**

Après avoir pris connaissance du rapport du président de la Commission des Etablissements Classés du 18 novembre 1940.

La Commission décide de prolonger de 3 mois l'autorisation afférente à l'entrepôt ci-dessus.

**Permis de construire.—**

**Construtions temporaires hors zone.—**

L'emplacement étant situé en dehors de la zone des constructions temporaires et se trouvant dans la zone de résidence "A".

La Commission refuse à M. Djun Sing Yen l'autorisation de construire deux baraques temporaires sur le lot cad. 14160<sub>B</sub> route Legendre.

**Permis accordés depuis la dernière séance.—**

La Commission ratifie la délivrance des permis de construire ci-après :

—4753—Rue Chapsal, lot cad. 2145<sub>A</sub>—No. 52 passage 142 rue Chapsal.—Régularisation de la construction d'un attique à 1 maison à 1 étage sur rez-de-chaussée ;

—5282—Avenue Joffre, lot cad. 11039<sub>A</sub>—No. 23 passage 1285 avenue Joffre.—1 addition à 1 résidence à 2 étages sur rez-de-chaussée ;

—5283—Chemin municipal No. 3 int., lot cad. 7555c.—Passage 410 route Père Robert.—1 bâtiment sans étage à usage d'atelier de blanchiment de tissus (sous réserve de l'observation des prescriptions des Services municipaux) ;

—5288—Chemin municipal No. 3, int., lot cad. 7555c.—Près du No. 17 passage 744 route de Zikawei.—1 château d'eau avec salle de pompe (sous réserve que le propriétaire s'engage à installer, aux emplacements indiqués sur le plan, 8 extincteurs chimiques grand modèle) ;

—5298—Rue Ratard, int., lots cad. 5598 et 5600.—Près du No. 7 passage 611 rue Ratard.—1 bâtiment à 2 étages sur rez-de-chaussée ;

—5304—Route Mgr. Maresca, lots cad. 12569 et 12569c.—Passage 228 route Mgr. Maresca.—1 portail ;

—5307—Route H. de Siéyès, lots cad. 13214 et 13219<sub>L</sub>.—Près du No. 590 route H. de Siéyès.—2 résidences à 2 étages sur rez-de-chaussée avec garage (sous réserve que le portail donnant sur la route H. de Siéyès soit de 2 m.50 de largeur) ;

—5314—Route de Boissezon et Chemin municipal No. 20, lot cad. 12734.—Près du No. 55 route de Boissezon.—1 maison à 1 étage sur rez-de-chaussée ;

—5331—Rue Cardinal Mercier, lot cad. 7147.—Passage 56 route Frelupt.—1 résidence à 2 étages sur rez-de-chaussée ;

—5335—Route P. Henry, int., lot cad. 8579.—Passage No. 134 route P. Henry.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2574, enregistrement No. 4539 : modification des fondations ;

—5342—Route Magniny, lots cad. 13295 et 13296.—Près du No. 171 route Pershing.—1 résidence à 2 étages sur rez-de-chaussée ;

—5343—Route Frelupt, lot cad. 9911<sub>A</sub>.—Vis-à-vis du No. 256 route Frelupt.—3 maisons à 1 étage sur magasin ;

—5347—Rue Baron Gros, lot cad. 566<sub>A</sub>.—Près du No. 3 rue Baron Gros.—1 résidence à 2 étages et attique sur rez-de-chaussée ;

—5349—Route Say Zoong, int., lot cad. 12501.—Passage 200 route Say Zoong.—1 immeuble à appartements de 2 étages sur rez-de-chaussée ;

—5359—Rue Bourgeat, lot cad. 12110.—Près du No. 1041 rue Bourgeat.—1 résidence à 1 étage sur rez-de-chaussée avec 1 garage (sous réserve que la porte faisant communiquer le garage avec la résidence soit munie d'un système de fermeture automatique) ;

—5360—Rue Bourgeat, lot cad. 12109.—1 immeuble à appartement de 2 étages sur rez-de-chaussée avec garage ;

—5365—Route C. Lorioz, lots cad. 14218<sub>w</sub> et 14218<sub>x</sub>—Nos. 16 et 17 passage 799 avenue Haig.—Construction d'additions à 2 résidences à 1 étage sur rez-de-chaussée ;

—5366—Chemin municipal No. 38, lot cad. 14084.—Passage 280 route Fergusson.—1 résidence à 1 étage sur rez-de-chaussée avec garage ;

—5369—Rue Lafayette, lot cad. 9243.—Près du No. 1199 rue Lafayette.—5 maisons à 2 étages sur rez-de-chaussée ;

—5373—Route Dufour, lot cad. 13156.—No. 202 rte. Dufour.—2 additions à 1 résidence à 2 étages et attique sur rez-de-chaussée ;

—5378—Route de Boissezon, lots cad. 12711 et 12723.—Près du No. 42<sub>A</sub> route de Boissezon.—1 immeuble à appartements de 2 étages sur rez-de-chaussée ;

—5381—Route Père Huc, lots cad. 12843 et 12844.—Près du No. 251 route Père Huc.—Mur de clôture en maçonnerie ;

—5393—Avenue Joffre, lot cad. 13353.—Près du No. 1487 avenue Joffre.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 3057, enregistrement No. 5221 : modifications diverses au bâtiment.

**Permis accordés en séance.—**

La Commission autorise la délivrance des permis de construire ci-dessous, les plans présentés étant conformes aux Règlements Municipaux :

—5356—Route de Boissezon, lot cad. 12736.—No. 1 passage 49 route de Boissezon.—1 addition sur terrasse-séchoir d'une maison à 2 étages sur rez-de-chaussée, régularisation de travaux entrepris sans permis (l'autorisation est accordée pour un an seulement) ;

—5367—Route Frelupt, lot cad. 13097.—Près du No. 579 route Frelupt.—2 pliers en maçonnerie ;

—5367—Avenue du Roi Albert-Routes Ratard / Prentice, lots cad. 5610, 5611 et 5612.—Près du No. 131 avenue du Roi Albert.—18 maisons à 2 étages sur rez-de-chaussée, 8 maisons à 2 étages sur magasin, 2 chambres sur passage et 6 garages.

La séance est levée à 19 heures.

**\* ORDONNANCE CONSULAIRE NO. 483 DU 27 NOVEMBRE 1940**

**RÈGLEMENT SUR LES LOTERIES ET JEUX D'ARGENT**

Nous, R. de MARGERIE, Consul Général de France à Changhai, Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu l'Article XIII du Règlement d'Organisation de la Concession Française,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

L'Ordonnance No. 75 du 17 novembre 1926 modifiée par l'Ordonnance No. 265 du 22 octobre 1934 sur les Loteries et jeux d'argent est abrogée et remplacée par le texte suivant :

**Art. 1.**—Les loteries, paris, jeux de hasard sont interdits sur la Concession Française.

Le terme "loterie" comprend toute offre au public d'un gain acquis par la voie du sort, que les billets de loterie ou de tombola soient vendus, distribués gratuitement ou acquis accessoirement à une autre transaction.

**Art. 2.**—La détention, le transport, la vente, l'achat de tout matériel agencé spécialement pour jouer, parier ou tirer une loterie, ou pour constater les engagements des joueurs, parieurs ou gérants, sont interdits sur le territoire de la Concession.

**Art. 3.**—Les dérogations à ces prohibitions ne peuvent être accordées que par arrêté du Consul Général de France qui déterminera, suivant les cas, les modalités du contrôle, le maximum des enjeux ou des émissions de billets, la proportion entre les enjeux et les lots, le pourcentage et l'affectation des prélèvements à faire sur les bénéfices en faveur d'œuvres d'intérêt public.

**Art. 4.**—En ce qui concerne les appareils dits "appareils à sous", ou "slot machines" et tous ceux dans lesquels des pièces de monnaie ou des jetons sont introduits par les joueurs pour être répartis soit par la chance pure soit par une combinaison de la chance et de l'adresse, une autorisation pourra être exceptionnellement accordée s'il est établi que le montant des enjeux ne représente que des sommes de peu d'importance et que ces appareils sont installés dans des maisons de commerce en vue de favoriser le développement des affaires de celles-ci.

Les licences ainsi délivrées devront l'être au nom des propriétaires ou gérants des dites maisons de commerce.

**Art. 5.**—Ces appareils doivent être présentés à l'examen de M. le Directeur des Services de Police avant que la demande d'autorisation soit soumise par lui au Consul Général.

La Police Consulaire en a la surveillance constante partout où ils fonctionnent.

L'autorisation détermine la taxe applicable qui est perçue pour l'année entière lors de la remise de la licence à l'impétrant.

\* Ordonnance Consulaire publiée au Bulletin Municipal No. 1009 du 28 Novembre 1940.

**Art. 6.**—Toute infraction aux articles précédents est sanctionnée par une amende de \$ 1 à \$ 1.500.

En cas de récidive, le maximum de l'amende pourra être doublé.

**Art. 7.**—Les dispositions des articles 4 et 5 entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> Janvier 1941.

**Art. 8.**—Le Directeur des Services de Police et de Sûreté est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Changhai, en l'Hôtel Consulaire, le vingt-sept Novembre mil neuf cent quarante,

(L. s.)

Le Consul Général de France,

(Signé:) R. de MARGERIE

## SÉANCE DE LA COMMISSION PROVISOIRE D'ADMINISTRATION MUNICIPALE DU 10 DÉCEMBRE 1940

L'an mil neuf cent quarante et le dix décembre, à dix-sept heures, les membres de la Commission provisoire d'administration municipale se sont réunis à l'Hôtel municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur R. de MARGERIE, Consul général de France, assisté de Monsieur M. DUVAL, Consul de France.

Etaient présents :

MM. H. BAR  
L. CHEVRETTON  
J. COCHET  
J. DONNÉ  
ED. EGLE  
H. LAFFOND  
E. J. LLOYD  
R. P. E. MOULIS  
MM. R. PONTET  
J. SAUVAYRE  
TCHOU SIN LAN

Assistaient à la séance :

MM. L. DES COURTILS *Directeur général des Services mun.*  
P. BAILLIE *Directeur des Services techniques*  
P. JORDAN *Directeur des Services administratifs*  
R. MEADMORE *Chef du Secrétariat général*

### Procès-verbal.—

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 26 novembre 1940, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les conseillers présents.

### Médaille de la Concession.—

Services de Police.—

La Commission ratifie les décisions prises par M. le Consul général de France de décerner la médaille de la Concession aux agents de la Police française et de la Police internationale, dont les noms suivent :

*Médaille de bronze avec agrafe*

à l'Agent chinois No. 553 Liou Zeng Sai de la S.M.P.—

Motif: « Le 22 novembre 1940, vers 8 heures, a participé avec les agents de la Police française à la poursuite d'un bandit armé qui essayait de fuir en Concession internationale et qui a été tué. Au cours d'échange de coups de feu, a été blessé au pied « droit ».

*Médaille de bronze avec agrafe et traitement*

au Garde tonkinois Nguyen Viet Hoi, No. 285.—

Motif: « Le 27 novembre 1940, vers 17 heures, « avisé que des bandits, armés de pistolets, qui venaient « de commettre un vol, passaient à proximité, se mit « à leur poursuite et réussit à abattre l'un des malfai- « teurs qui le menaçait d'un pistolet et sur lequel « une partie du produit du vol fut récupérée ».

au Garde tonkinois Mai Van Trang, No. 293.—

Motif: « Le 27 novembre 1940, vers 17 heures, « avisé que des bandits, armés de pistolets, qui venaient « de commettre un vol, passaient à proximité, se mit « à leur poursuite et réussit à abattre l'un des malfai- « teurs qui le menaçait d'un pistolet et sur lequel « une partie du produit du vol fut récupérée ».

au Sergent chinois Wang Zang Seng, No. 283.—

Motif: « Le 22 novembre 1940, vers 8 heures, « alerté par les coups de sifflet de l'agent chinois « No. 154, s'est lancé à la poursuite d'un malfaiteur « armé d'un pistolet qui venait de commettre un « crime sur la Concession, a échangé des coups de « feu avec le bandit qui fut abattu en Concession « internationale ».

(Une citation antérieure).

au Brigadier chinois Seng King Meu, No. 103.—

Motif: « Le 22 novembre 1940, vers 8 heures, « alerté par les coups de sifflet de l'agent chinois « No. 154, s'est lancé à la poursuite d'un malfaiteur « armé d'un pistolet qui venait de commettre un « crime sur la Concession, a échangé des coups de « feu avec le bandit qui fut abattu en Concession « internationale ».

(Une citation antérieure).

à l'Agent chinois Dang Zeng Tsie, No. 154.—

Motif: « Le 22 novembre 1940, avisé qu'un « bandit armé d'un pistolet s'enfuyait rue Wagner, a « fait preuve de courage et d'initiative en alertant « plusieurs de ses camarades et se lançant avec eux « à la poursuite du malfaiteur qui a été abattu en « Concession internationale, après échange de coups « de feu ».

#### Compagnie de Pompiers.—

Sur la proposition du Directeur général, la Commission décide de décerner la médaille de bronze avec agrafe et traitement au Sous-lieutenant de Blecker de la Compagnie de Pompiers.

Motif: « Officier courageux et plein d'allant: le 3 « décembre 1940, a sauvé une vie humaine au cours « d'un incendie survenu No. 241, route des Sœurs. « Déjà titulaire de plusieurs félicitations antérieures ».

Le Président fait connaître qu'il a adressé, sur proposition du Directeur général, des félicitations aux gradés et sapeurs de la Compagnie de Pompiers dont les noms suivent:

Adjudant No. 205, Ze Tsang
Sergent » 16, King Pio
» » 55, P. Ah Se
Sapeur » 56, Sing Lai
» » 73, Koué Pao
» » 05, Kouang Keng

pour la belle conduite dont ils ont fait preuve au cours d'un incendie survenu le 3 décembre 1940 à l'angle de la route des Sœurs et de l'avenue Joffre.

#### Commission d'évaluation foncière.—

##### Révision de la valeur d'assessement des terrains.—

Lecture est donnée des procès-verbaux de la Commission d'évaluation foncière en date des 19 février, 4, 11, 14 et 18 mars, 8 avril, 3 et 22 mai, 10 juin et 16 octobre 1940.

La Commission décide de prendre comme base d'imposition à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1941, le nouveau rôle foncier élaboré par la Commission d'évaluation foncière.

Le taux de l'impôt foncier sera fixé ultérieurement au moment du vote du budget pour 1941.

La Commission remercie les membres de la Commission d'évaluation foncière et en particulier M. Sauvayre, d'avoir bien voulu se charger de cette mission.

#### Finances.—

##### Fixation du taux d'intérêt de la Banque municipale.—

La Commission décide de maintenir à 5%, le taux d'intérêt à attribuer pendant le premier semestre de 1941 aux comptes de la Banque municipale d'épargne.

#### Réseau routier.—

##### Désaffectation du chemin public situé au sud du lot cad. 13840, route Edan.—

Les propriétaires des lots cadastraux 13840 et 13843 route Edan étant d'accord pour supprimer le chemin public qui sépare leurs lots,

La Commission décide de désaffecter ce chemin public et autorise sa cession par moitié aux deux propriétaires riverains.

#### COMITÉ DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du Comité de l'Instruction publique tenue le 28 novembre 1940.

#### Collège Municipal Français.—

##### Bourses scolaires.—

La Commission décide d'accorder pour l'année scolaire 1940-1941:

- 10 bourses entières pour l'année,
- 12 bourses entières pour 3 mois.

Il demeure entendu que si les élèves boursiers cessaient à un moment quelconque de donner satisfaction, tant par leur conduite que par leur travail, la faveur accordée pourrait être retirée sans préavis.

#### Calendrier scolaire.—

La Commission arrête le calendrier scolaire des divers établissements municipaux pour l'année 1940-1941.

Les autres propositions du Comité sont approuvées.

#### COMITÉ DES TRAVAUX

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du Comité des Travaux en date du 3 décembre 1940.

#### Bâtiments municipaux.—

La Commission enregistre les procès-verbaux de réceptions provisoires ou définitives en date du 15 novembre 1940, relatives aux travaux suivants:

##### Réceptions provisoires.—

—Centre de désinfection des rickshaws - Construction d'un abri (Entreprise: Wang Long Kee);

—Extension du mur de clôture du nouveau préau - Ecole Chapsal (Entreprise: Sing Woo Kee);

—Quai Place du Château d'Eau - Réparation (Entreprise: Kao Foh Shing Iron Works).

### Réceptions définitives.—

—Réparation de tombereaux - premier lot 1940 (Entreprise: Kao Foh Shing Iron Works);

—Quai de Kin Lee Yuen - Réparation du Quai de Kin Lee Yuen, au droit des passerelles Nos. 3, 4, 9, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 (Entreprise: Kao Foh Shing Iron Works).

### Voirie.—

#### Réceptions.—

La Commission enregistre le procès-verbal de réception provisoire en date du 15 novembre 1940, relative au drainage en tuyaux de 0,50 de la route Culty, entre la route Legendre et le lot cad. 14089 (Entreprise: A. Bouchier).

### C. F. T. E. E.—

#### Services spéciaux matinaux de transports en commun.—

La Commission autorise une majoration des tarifs spéciaux comme suit :

#### Voyageurs

Pour un parcours effectué sur une seule zone :  
\$ 0,10 au lieu de \$ 0,08.

Pour un parcours intéressant les deux zones :  
\$ 0,15 au lieu de \$ 0,12.

#### Marchandises

Pour un panier de 0<sup>m</sup> 90 de diamètre × 0<sup>m</sup> 60 de haut, plein de denrées alimentaires :

\$ 0,20 pour une zone au lieu de \$ 0,15,  
\$ 0,25 pour deux zones au lieu de \$ 0,20.

Pour un panier vide de même dimension :  
\$ 0,05 pour une ou deux zones (sans changement).

### Etablissements classés.—

#### Baraque en frontage de la rue, 193 route Kahn.—

La Commission décide d'accorder un permis temporaire de régularisation pour une baraque à trois compartiments située 193 route Kahn, en frontage de la rue.

L'autorisation d'installer un commerce de produits alimentaires dans cette baraque est accordée, à titre provisoire, au nommé Maing Tsao Ghie.

#### Baraques sous portes cochères à l'entrée des passages 106 rue du Moulin et 129 rue Tourane.—

Les deux baraques installées aux entrées des passages No. 106 rue du Moulin, et 129 rue Tourane, réduisent à 1 m. 70 la largeur disponible.

La Commission décide de demander au Consul général de prononcer le retrait des patentes accordées aux établissements installés dans ces baraques et d'ordonner la démolition des baraques.

Un délai de 3 mois sera accordé aux intéressés pour évacuer les lieux.

### Permis de construire.—

#### Permis accordés depuis la dernière séance.—

La Commission ratifie la délivrance des permis de construire ci-après :

—4883—Avenue Haig, int., lots cad. 12136, 12139, 12159, 12159A et 12160.—3 maisons à 2 étages sur rez-de-chaussée avec 3 garages ;

—5318—Rue Massenet, lots cad. 5053A et 5056.—Près du No. 327 rue Massenet.—1 bâtiment à 1 étage sur rez-de-chaussée et 1 bâtiment sans étage à usage industriel : fonderie de fer et d'aluminium avec atelier de mécanique (sous réserve de l'observation des prescriptions des Services municipaux);

—5346—Routes Voyron et Dollfus, lot cad. 4019.—No. 73 route Voyron.—Agrandissement d'une maison à 2 étages sur rez-de-chaussée ;

—5348—Rue Ratard, lot cad. 8086c.—Près du No. 741 rue Ratard.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2677, enregistrement No. 4751 : construction d'additions aux résidences ;

—5351—Rue Lafayette, lot cad. 11100.—Nos. 1461 et 1463 rue Lafayette.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 3122, enregistrement No. 5261 : changement de la distribution intérieure des pièces ;

—5361—Avenue Haig, lots cad. 14212 et 14222.—Près du No. 767 avenue Haig.—3 résidences à 1 étage sur rez-de-chaussée sous réserve de l'approbation par les Services municipaux du modèle des fenêtres);

—5363—Avenue Joffre-Chemin municipal No. 20, lot cad. 12795.—Près du No. 1534 avenue Joffre.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2745, enregistrement No. 4723 : construction d'un abri en béton armé sur la toiture-terrasse de l'immeuble ;

—5370—Avenue Dubail, lot cad. 4519.—Passage 288 avenue Dubail.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 5770, enregistrement No. 5108 : construction de 2 additions et modifications diverses aux maisons ;

—5371—Route Frelupt, lot cad. 9870.—Près du No. 380 route Frelupt.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2979, enregistrement No. 5112 : construction d'une addition sur le séchoir d'une maison à 1 étage sur rez-de-chaussée ;

—5374—Route Dupleix, int., lots cad. 12092 et 12093.—Près du No. 172 route Dupleix.—1 loge de gardien ;

—5385—Rues Lafayette et Massenet, lots cad. 4081 et 4081A.—No. 51 rue Massenet.—2 additions à 1 résidence à 1 étage sur rez-de-chaussée ;

—5392—Route Dufour, int., lot cad. 13018A.—Près du No. 248 route Dufour.—1 résidence à 1 étage sur rez-de-chaussée ;

—5395—Rue Bourgeat, int., lot cad. 3618B.—No. 151 route des Sœurs.—1 maison de gardien sans étage ;

—5398—Route Magniny, lot cad. 13775A.—No. 169 route Magniny.—1 addition à 1 bungalow ;

—5403—Route Vallon, lot cad. 4120.—No. 75 route Vallon.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2610, enregistrement No. 4663, extension du mur de clôture en maçonnerie.

**Permis accordés en séance.—**

La Commission autorise la délivrance des permis de construire ci-dessous, les plans présentés étant conformes aux Règlements municipaux :

—5376—Avenue Joffre, lot cad. 3627A.—Près du No. 512 av. Joffre.—4 maisons en terrasse à 3 étages sur rez-de-chaussée;

—5401—Avenue Joffre, lot cad. 6630.—No. 935 av. Joffre.—1 chambre sur le séchoir d'une maison à 2 étages sur magasin (les modifications des façades n'étant pas conformes à l'esthétique de la voie sont refusées).

**Permis refusé.—**

La Commission décide de ne pas autoriser la délivrance du permis de construire ci-après :

—5397—Rue Ratard, lot cad. 3601.—Passage 164 rue Ratard.—Transformation en magasin du passage couvert d'une cité (La transformation rendant insuffisants les dégagements nécessaires à l'intervention du Service d'Incendie en cas de sinistre).

La séance est levée à 18 heures 20.

**SÉANCE DE LA COMMISSION PROVISOIRE D'ADMINISTRATION MUNICIPALE  
DU 24 DÉCEMBRE 1940**

L'an mil neuf cent quarante et le vingt-quatre décembre, à dix-sept heures, les membres de la Commission provisoire d'administration municipale se sont réunis à l'Hôtel municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur R. de MARGERIE, Consul général de France, assisté de Monsieur M. DUVAL, Consul de France.

Etaient présents :

MM. H. BAR  
L. CHEVRETTON  
J. DONNÉ  
ED. EGLÉ  
H. LAFFOND  
E. J. LLOYD  
R. P. E. MOULIS  
MM. R. PONTET  
J. SAUVAYRE  
TCHOU SIN LAN  
TSI TCHE

Assistaient à la séance :

MM. L. DES COURTILS *Directeur général des Services mun.*  
P. BAILLIE *Directeur des Services techniques*  
P. JORDAN *Directeur des Services administratifs*  
R. MEADMORE *Chef du Secrétariat général*

**Procès-verbal.—**

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 10 décembre 1940, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les conseillers présents.

**Décès du Président d'Hooghe.—**

Le président donne lecture du texte de la citation qui a motivé l'attribution à titre posthume de la médaille d'or de la concession avec agrafe au Président d'Hooghe.

« A rempli depuis le 11 juin 1925, avec une éminente compétence, les fonctions de Président du Tribunal Consulaire de France, de Président de la Cour Mixte Française et de Conseiller Juridique de la Concession. »

« A été lâchement assassiné le 16 décembre 1940 par deux terroristes chinois. »

La Commission ratifie la décision prise par son président et s'associe à lui pour rendre un hommage ému à la mémoire du Président d'Hooghe.

**Commission d'évaluation foncière.—**

Sur la proposition du président, la Commission arrête comme suit, la composition de la Commission d'évaluation foncière pour l'année 1941 :

MM. J. SAUVAYRE, *Membre de la Commission provisoire d'administration municipale*  
J.B.M. GERÉY }  
E. CRONE } *Propriétaires fonciers*

**Commission foncière.—**

La Commission nomme le Rév. Père E. Moulis, Commissaire foncier titulaire, et M. E. J. Lloyd, Commissaire foncier suppléant, pour l'année 1941.

**Finances.—**

**Emprunts municipaux 5 1/2 % 1914 et 1916.—**

La Commission enregistre les procès-verbaux ci-après du tirage au sort des 345 et 224 obligations des emprunts municipaux 5 1/2 % 1914 et 1916 amortissables en 1940.

**Obligations 5 1/2 % 1914**

**PROCÈS-VERBAL**

L'an mil neuf cent quarante et le deux décembre, à deux heures de l'après-midi,

Par devant Nous, E. DUCOUDRAY, Agent du Consulat Général de France à Changhai, remplaçant par délégation spéciale Monsieur L. LE ROCH, Consul de France à Changhai, chargé de la Chancellerie, empêché, en présence de Monsieur P. JORDAN, Directeur des Services Administratifs.

Conformément au paragraphe 1 des conditions de l'Emprunt Municipal 5 1/2 % 1914 imprimées au verso des titres et ainsi conçu :

« Les obligations seront remboursables au pair (Tls. 100 « chacune) en pas moins de 10 ans et pas plus de 30 années, « à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1925, et conformément au Tableau « d'Amortissement arrêté par le Conseil. »

Il a été procédé au tirage au sort de **TROIS CENT QUARANTE-CINQ** obligations de l'Emprunt contracté en 1914 par le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai.

Les obligations sorties à ce tirage sont les suivantes :

Nos. 2505—2509—2511 à 2514—2517—2518—2521—2522—2524—2526—2527—2529—2531 à 2535—2537—2538—2541—2542—2546—2549 à 2552—2555—2558—2564 à 2567—2570—2572—2574—2575—2577—2578—2580—2581—2587 à 2589—2592 à 2596—2599—2600—3501—3504—3506 à 3508—3512—3515—3517 à 3520—3522—3524—3526—3528—3529—3531—3532—3534—3537—3539—3543—3548—3550 à 3552—3554—3555—3557 à 3559—3561—3563—3565—3567—3569 à 3573—3578—3582 à 3587—3589—3594—4708—4710—4711—4714—4718—4719—4728—4734—4736 à 4738—4742—4743—4745 à 4747—4751—4752—4760—4761—4765—4766—4770—4771—4773—4787—4792—4793—4804—4805—4808 à 4812—4815 à 4818—4821—4822—4824—4827—4828—4830 à 4832—4836—4841—4843—4847 à 4849—4852—4854—4856—4857—4860—4862—4865 à 4867—4869—4870—4872—4874—4876 à 4878—4880—4882—4883—4885—4886—4889—4891—4895—4897—4899—3401—3402—3404—3405—3408—3409—3411—3413—3414—3417—3422—3423—3425 à 3427—3431—3433—3439 à 3442—3444—3446—3449—3450—3452—3453—3461—3465—3467—3470—3474—3480 à 3483—3486 à 3489—3492—3493—3495—3496—3500—3601—3602—3604—3606—3608 à 3611—3617—3620 à 3623—3628 à 3630—3633—3637—3638—3640—3643—3649—3652—3658—3659—3664—3665—3667—3673—3674—3680—3682—3688—3689—3693—3694—2102—2105 à 2107—2112—2117—2120—2122—2124—2126 à 2129—2131—2132—2134—2135—2138 à 2141—2144—2145—2148—2149—2151 à 2155—2158—2159—2162—2165—2167—2172—2173—2178 à 2180—2184—2187—2191—2193—2194—2199—3704—3707—3709—3711—3712—3715—3720—3722—3725—3729—3733 à 3735—3739—3740—3746—3747—3750—3752—3754—3757—3762—3766—3769—3771—3773—3774—3778—3780—3785—3794—3795—3799—2403—2404—2409—2413—2417.

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été sur le champ rédigé dans les bureaux du Service des Finances de la Municipalité où a eu lieu le tirage et où le Soussigné s'est transporté et signé après lecture par Messieurs P. JORDAN et E. DUCOUDRAY les jour, mois et an que dessus.

Signé : P. JORDAN—E. DUCOUDRAY.

Pour Copie certifiée conforme,  
Changhai, le 6 décembre 1940.  
Le Consul, chargé de la Chancellerie,  
Signé : L. LE ROCH.

**Obligations 5<sup>1</sup>/<sub>2</sub> % 1916**

**PROCES-VERBAL**

L'an mil neuf cent quarante et le deux décembre, à deux heures de l'après-midi,

Par devant Nous, E. DUCOUDRAY, Agent du Consulat Général de France à Changhai, remplaçant par délégation spéciale Monsieur L. LE ROCH, Consul de France à Changhai chargé de la Chancellerie, empêché, en présence de Monsieur P. JORDAN, Directeur des Services Administratifs.

Conformément au paragraphe 2 des conditions de l'Emprunt Municipal 5<sup>1</sup>/<sub>2</sub> % 1916 imprimées au verso des titres et ainsi conçu :

« Les obligations seront remboursables au pair (Tls. 100 « chacune) en pas moins de 10 ans et pas plus de 30 années, « à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1926, et conformément au Tableau « d'Amortissement arrêté par le Conseil. »

Il a été procédé au tirage au sort de **DEUX CENT VINGT-QUATRE** obligations de l'Emprunt contracté en 1916 par le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai.

Les obligations sorties à ce tirage sont les suivantes :

Nos. 901 à 906—913—916—918—920—922—924 à 926—929—934—935—937—938—940—941—943—945—947—951 à 956—958—960—961—966 à 968—975—978—981 à 983—987 à 989—992—993—995 à 998—1101—1105—1106—1110 à 1114—1116—1124—1125—1129—1130—1132—1134 à 1136—1138—1139—1143—1150—1152 à 1156—1159—1160—1162—1165 à 1167—1169—1173—1175—1178—1179—1182—1184 à 1186—1188—1190—1192—1195—1197—1200—301—302—304 à 306—309—1002—1003—1005—1006—1008—1015—1017—1022—1025 à 1027—1029 à 1035—1041 à 1043—1053 à 1058—1067 à 1073—1077—1079 à 1082—1084—1088—1089—1093—1094—1096 à 1098—1100—1402 à 1404—1407 à 1409—1412 à 1415—1417—1423—1427—1428—1431—1433—1437—1439—1441—1442—1445—1446—1448 à 1451—1454—1460—1462—1466—1469—1472—1474 à 1479—1481—1482—1485—1487—1488—1490—1493—1494—1496—1497—1499—602 à 604—606—608 à 611—613—616—622—625—628—629—632—634—636—639—640—643—645 à 647—650

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été sur le champ rédigé dans les bureaux du Service des Finances de la Municipalité où a eu lieu le tirage et où le Soussigné s'est transporté et signé après lecture par Messieurs P. JORDAN et E. DUCOUDRAY les jour, mois et an que dessus.

Signé : P. JORDAN—E. DUCOUDRAY.

Pour Copie certifiée conforme,  
Changhai, le 6 décembre 1940,  
Le Consul chargé de la Chancellerie,  
Signé : L. LE ROCH.

**COMITÉ DES TRAVAUX**

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du Comité des Travaux en date du 17 décembre 1940.

**Bâtiments municipaux.—**

La Commission enregistre les procès-verbaux de réceptions provisoires ou définitive en date du 29 novembre 1940, relatives aux travaux suivants :

**Réceptions provisoires.—**

—Poste d'Incendie Bassail - Aménagement d'un appartement (Entreprise : Yang Yong Tai).

—Maison municipale No. 153 route St. Chevalier - Réfection des peintures (Entreprise : Paris & Co.)

**Réception définitive.—**

—Construction d'un groupe de W. C. publics route Lin Koué (Entreprise Sing Woo Kee).

**Voirie.—**

**Réception.—**

La Commission enregistre le procès-verbal de réception définitive en date du 28 novembre 1940, relative aux travaux suivants :

Travaux remboursables de Voirie. - Travaux exécutés en janvier, février, mars et avril 1941 (Entreprise: A. Bouchier & Co.).

**C. F. T. E. E.—**

**Contrôle de la tension, de la fréquence et de l'enregistrement des consommations d'électricité.—**

Le Directeur Technique rend compte des résultats du contrôle de la tension, de la fréquence et de l'enregistrement des consommations effectué sur le réseau B. T. de la C. F. T. conformément à l'accord du 1<sup>er</sup> juin 1938, simultanément et contradictoirement avec la Compagnie au cours des mois de septembre, octobre et novembre 1940.

**Tarifs de branchements d'électricité pour 1941.—**

Après un examen détaillé du barème de prix soumis par la C. F. T. E. E., la Commission décide d'autoriser la mise en vigueur du tarif de branchement ci-après :

**Compagnie Française de Tramways et d'Eclairage  
Electriques de Shanghai**

**TARIF DES FOURNITURES USUELLES POUR BRANchemENTS D'ÉLECTRICITÉ  
Installations, réparations et entretien des branchements**

Désignation	Unité	Prix unitaire \$
<b>Câble de cuivre isolé :</b>		
en caoutchouc 5 m/m2. . . . .	mètre	0,90
» 8 » . . . . .	»	1,25
» 15 » . . . . .	»	2,20
» 22 » . . . . .	»	3,25
» 31 » . . . . .	»	4,80
» 40 » . . . . .	»	5,25
» 62 » . . . . .	»	8,20
» 97 » . . . . .	»	13,20
» 121 » . . . . .	»	15,80
sous plomb à 2 conducteurs 5 m/m2.. . . .	mètre	3,10
» 2 » 8 » . . . . .	»	3,80
» 2 » 15 » . . . . .	»	7,20
» 3 » 5 » . . . . .	»	5,00
» 3 » 8 » . . . . .	»	5,80
» 3 » 15 » . . . . .	»	9,20
<b>Ferrure de branchement :</b>		
droite, petite, scellée . . . . .	pièce	5,40
» moyenne, » . . . . .	»	6,70
» grande, » . . . . .	»	7,60
» pour vérandas, scellée . . . . .	»	8,30
verticale, à 2 scellements, scellée . . . . .	»	11,80
Isolateur scellé sur tige droite . . . . .	»	1,00
» console . . . . .	»	2,00
<b>Poulie en porcelaine :</b>		
petite, pour descente de câbles isolés. . . . .	»	0,30
grande, » . . . . .	»	0,70
Pipe porcelaine moyenne . . . . .	»	0,40
» grande . . . . .	»	1,20
Taquet porcelaine 2 rainures (serre fils) . . . . .	paire	0,21
» » 3 » » . . . . .	»	0,11
<b>Coupe-circuit :</b>		
aérien, petit. . . . .	pièce	1,40
» grand. . . . .	»	2,60
unipolaire, 30 amp., sous coffret fonte. . . . .	»	11,50
» 100/200 amp., » . . . . .	»	15,00
bipolaire, 30 amp., » . . . . .	»	14,00
tripolaire, 30 amp., » . . . . .	»	19,00
» 60 amp., » . . . . .	»	21,00
<b>Tuyau en fer galvanisé 1/2" . . . . .</b>	<b>mètre</b>	<b>4,50</b>
» 1" 1/2 . . . . .	»	12,10
» 2" . . . . .	»	15,50
» 2" 1/2 . . . . .	»	23,00
<b>Coudes ronds en fer galvanisé 1 1/2" . . . . .</b>	<b>pièce</b>	<b>2,60</b>
» » 2" . . . . .	»	4,00
» » 2 1/2" . . . . .	»	6,90
<b>Coudes droits en fer galvanisé 1 1/2" . . . . .</b>	<b>»</b>	<b>2,30</b>
» » 2" . . . . .	»	3,45
» » 2 1/2" . . . . .	»	4,60
<b>Boulons, écrous, rondelles, vis et tirefonds en fer</b>	<b>livre</b>	<b>1,40</b>
<b>Boulons en laiton 1/2" x 1" avec écrou et rondelles</b>	<b>pièce</b>	<b>1,75</b>
» » 5/8" x 1" 1/2 » » . . . . .	»	2,40
<b>Extrémités en laiton pour tubes en fer 1" 1/2 . . . . .</b>	<b>»</b>	<b>1,30</b>
» » 2" . . . . .	»	1,90
» » 2" 1/2 . . . . .	»	2,75

Tube porcelaine moyen . . . . .	pièce	0,60
» » grand . . . . .	»	1,20
Cosses en laiton pour câble nu 90 à 120 m/m2 . . . . .	»	1,40
» » 200 m/m2. . . . .	»	1,80
Etain pour soudure . . . . .	livre	3,30
Planche de compteur :		
petite . . . . .	pièce	2,00
grande . . . . .	»	3,00
de dimensions spéciales en pin d'Orégon . . . . .	pd carré	1,75
» » bois dur . . . . .	»	1,80
Boîte de protection pour compteur :		
petite, en bois. . . . .	pièce	4,60
grande, » . . . . .	»	6,00
petite, en tôle galvanisée. . . . .	»	26,00
» en verre . . . . .	»	11,00
grande, » . . . . .	»	19,00
Boîte de protection pour coupe-circuits de bran- chements généraux . . . . .	»	60,00
Ruban isolant noir 3/4" . . . . .	livre	2,65
Toile huilée ruban 1" . . . . .	mètre	0,35
Poteau B. A. B. en béton armé. . . . .	pièce	230,00
» P. B. T. » . . . . .	»	345,00
Ferrure de coupure pour poteau B. A. B. . . . .	»	6,70

Main-d'œuvre, sauf imprévu, évaluée à 20% du montant des fournitures.

Les imprévus sont décomptés à part, après exécution du travail.

Pose ou changement de compteurs, coupures, reconnections, à forfait : \$ 5,00.

Visites sur demande de l'abonné, à forfait :

demandes reçues à la Compagnie entre 6 h. et 18 h. \$ 2,50.

demandes reçues à la Compagnie entre 18 h. et 6 h. \$ 5,00.

Les prix à forfait indiqués ci-dessus ne sont valables que lorsque les opérations correspondantes sont seules effectuées.

Si ces opérations sont accompagnées de travaux exécutés sur le branchement de l'abonné, la Compagnie facturera seulement la plus élevée des deux sommes suivantes :

Soit le prix forfaitaire correspondant à l'opération effectuée,

Soit le montant total du devis fait comme conséquence ou à l'occasion de l'opération effectuée.

**Permis de construire.—**

**Permis accordés depuis la dernière séance.—**

La Commission ratifie la délivrance des permis de construire ci-après :

—5311—Rue Baron Gros, lot cad. 566A.—Près du No. 1, rue Baron Gros.—1 bâtiment à 2 étages sur magasin ;

—5323—Avenue Foch, lot cad. 5663.—No. 10, passage 585 avenue Foch.—Transformation en magasin du rez-de-chaussée d'une maison à 2 étages sur rez-de-chaussée ;

—5338—Route J. Frelupt, lot cad. 9773.—Près du No. 303 route J. Frelupt.—2 maisons à 1 étage et attique sur rez-de-ch.

—5344—Route Delastre, int., lot cad. 10251b.—Passage 817 route de Zikawei.—1 bâtiment sans étage à usage de fabrique d'objets métalliques : épingles, épingles de sûreté et agrafes (sous réserve de l'observation des prescriptions des Services municipaux) ;

—5345—Chemin municipal No. 37, lots cad. 7615 et 7617.—No. 745 avenue du Roi Albert.—1 bâtiment sans étage à usage d'entrepôt de liquides combustibles (pétrole) (sous réserve de l'observation des prescriptions des Services municipaux) ;

—5355—Rue Bourgeat, lot cad. 12104A.—Près du No. 1035 rue Bourgeat.—1 résidence à 2 étages sur rez-de-chaussée avec dépendances (sous réserve que la largeur du portail donnant sur la rue Bourgeat soit de 2m50 et celle du passage indiqué sur le plan, de 3 mètres) ;

—5383—Rues Bourgeat-Mayen, lot cad. 10571.—Près du No. 29 route Mayen.—1 résidence à 2 étages sur rez-de-chaussée;  
—5384—Route de Zikawei, lot cad. 3083A, Près du No. 133 route de Zikawei.—1 maison à 1 étage sur magasin;  
—5387—Route Dupleix, lot cad. 12633.—Passage 321 route Dupleix.—modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2686, enregistrement No. 4762: modifications à la maison C. 2;  
—5389—Route Frelupt, int., lots cad. 7146 et 7147.—Passage 76 route Frelupt.—1 résidence à 2 étages sur rez-de-chaussée;  
—5390—Route Charles Culty, lot cad. 14069.—Près du No. 256 route Charles Culty.—1 immeuble à appartements à 3 étages sur rez-de-chaussée;  
—5399.—Rue Bourgeat, lot cad. 10036 (partie 3).—En face du No. 677 rue Bourgeat.—1 résidence à 2 étages sur rez-de-chaussée avec garage;  
—5402—Rue Bourgeat, lot cad. 12135. Près du No. 441 avenue Haig.—Un passage sans étage;  
—5415—Avenue Joffre, lot cad. 699.—No. 392 avenue Joffre.—Un passage couvert;  
—5416—route Magniny, lot cad. 13582-F.—En face du No. 151 route Magniny.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 3117, enregistrement No. 5293 (Régularisation des travaux d'agrandissement du bâtiment);  
—5419—Route Pottier, lot cad. 11083B, No. 19 route Pottier.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 3146, enregistrement No. 5341; transformation d'un balcon en véranda fermée.

#### Permis accordés en séance.—

La Commission autorise la délivrance des permis de construire ci-dessous, les plans présentés étant conformes aux Règlements Municipaux :

—5409—Rue Bourgeat, lot cad. 5537A.—Près du No. 392 rue Bourgeat.—Modifications aux plans ayant fait l'objet du permis No. 2923, enregistrement No. 5075: addition d'un étage à l'immeuble et modification de la façade nord du bâtiment (sous réserve de peindre la toiture, l'aplatisir et construire un parapet);  
—5449—Rue Victor-Emmanuel III, int., lot cad. 7108A.—No. 95 rue Victor-Emmanuel III.—Transformations et additions diverses à un immeuble à 1 étage et attique et à un garage (sous réserve: 1°—que le propriétaire du terrain s'engage, par écrit, à mettre les constructions au nouvel alignement de la rue Victor-Emmanuel III à la demande de l'Administration Municipale; 2°—qu'il accepte, pour le calcul de l'indemnité d'expropriation correspondante, la plus basse des évaluations foncières ci-après: évaluation foncière actuelle, celle en vigueur à l'époque de l'expropriation; 3°—qu'aucune indemnité ne soit due par l'Administration Municipale pour la démolition des constructions);

#### Permis refusé.—

La Commission décide de ne pas autoriser la délivrance du permis de construire ci-après :

—5440—Route Ch. Culty, int., lot cad. 14202c.—Près du passage 753 avenue Haig.—1 immeuble à 2 étages sur rez-de-chaussée (Non conforme à l'esthétique du quartier; aération insuffisante).

#### Comité d'Hygiène.—

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance, du Comité d'Hygiène tenue le 19 décembre 1940.

## BUDGET 1941

La Commission prend connaissance du rapport du comité institué par décision du 29 octobre 1940 en vue d'élaborer le projet de budget en recettes et en dépenses pour l'exercice 1941.

### RECETTES

Les prévisions de recettes pour 1941 s'élèvent à \$ 33.183.358,55.

#### Surtaxe exceptionnelle.—

La Commission décide la mise en recouvrement, sur le principal des impôts et taxes d'une surtaxe exceptionnelle fixée comme suit:

##### Impôt foncier.—

Surtaxe de 8‰ de la valeur foncière, le principal de l'impôt était également de 8‰.

##### Impôt locatif.—

Surtaxe de 15‰ de la valeur locative telle qu'elle est déterminée par les règlements en vigueur, le principal de l'impôt était également de 15‰.

##### Licences et taxes diverses.—

Surtaxe de 10‰ à 200‰ suivant les rubriques.

#### \* Licence professionnelle ordinaire.—

La Commission décide de supprimer les licences spéciales afférentes aux boulangeries, pâtisseries, confiseries, marchands de fruits, bureaux de placement, établissements de prises de vues cinématographiques, postes privés d'émissions radiophoniques, ateliers de construction, de réparation et magasins de vente d'appareils émetteurs de T. S. F. et d'assujettir ces commerces à la licence professionnelle ordinaire.

#### Barème des taxes.—

La Commission vote la mise en application, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1941, du barème des taxes ci-après :

### SURTAXE EXCEPTIONNELLE

#### Impôt foncier.—

Surtaxe de 8‰ de la valeur foncière de la totalité des terrains sis sur le territoire de la Concession Française.

#### Impôt locatif.—

Surtaxe de 15‰ de la valeur locative telle qu'elle est déterminée par les règlements en vigueur.

#### Taxes diverses.—

Surtaxe de 10‰ à 200‰ sur les licences et taxes diverses.

Le taux de la surtaxe applicable à chaque licence ou taxe est indiqué dans le barème en regard de chaque rubrique.

\* Modification au règlement sur la licence professionnelle ordinaire publiée au Bulletin Municipal No. 1014 du 31 décembre 1940 sous ordonnance consulaire No. 524 du 31 décembre 1940.

## I IMPOTS

### Impôt foncier.—

Soumis aux prescriptions du "Règlement sur la perception de l'impôt foncier" promulgué par ordonnance consulaire No. 205 du 26 juin 1936.

#### Taux de l'impôt

8/10<sup>e</sup> de 1% de la valeur foncière de la totalité des terrains sis sur le territoire de la Concession française, à l'exception de ceux visés à l'art. 6 de la Convention du 8 avril 1914.

L'impôt foncier, payable par semestre, étant exigible d'avance au même titre que tous les impôts et taxes, les factures qui n'auront pas été acquittées au 1<sup>er</sup> Avril et au 1<sup>er</sup> Octobre du semestre de leur émission seront majorées d'un intérêt de retard fixé à 1/2% par mois du principal de l'impôt, soit :

2% pour les factures du 1<sup>er</sup> semestre acquittées au mois d'avril.

2 1/2% pour les factures du 1<sup>er</sup> semestre acquittées au mois de mai.

3% pour les factures du 1<sup>er</sup> semestre acquittées au mois de juin et ainsi de suite.

2% pour les factures du 2<sup>e</sup> semestre acquittées au mois d'octobre.

2 1/2% pour les factures du 2<sup>e</sup> semestre acquittées au mois de novembre.

3% pour les factures du 2<sup>e</sup> semestre acquittées au mois de décembre et ainsi de suite.

### Impôt locatif.—

Soumis aux prescriptions du "Règlement sur la perception de l'impôt locatif", promulgué par ordonnance consulaire No. 394 du 31 décembre 1935 et modifié par ordonnances consulaires Nos. 204 du 26 juin 1936, 490 du 20 octobre 1939, 216 du 24 mai 1940, 394 du 20 septembre 1940.

**Taux de l'impôt: 15% de la valeur locative.**

#### Barème forfaitaire

#### 1<sup>re</sup> Section.—

Du quai de France au côté Est du boulevard de Montigny prolongé par la rue du Capitaine Rabier: valeur locative égale à 5% de la valeur globale de la construction et du terrain au taux de l'évaluation foncière.

#### 2<sup>me</sup> Section.—

Du côté Ouest du boulevard de Montigny et de la rue du Capitaine Rabier au côté Est de l'avenue Dubail prolongée par la rue Paul Beau :

Construction.....	6 %	
Terrain jusqu'à 3 mows inclus.....	6 %	de l'évaluation foncière
Pour la portion de terrain supérieure à 3 mows et jusqu'à 6 mows inclus	4 %	»
Pour la portion de terrain supérieure à 6 mows et jusqu'à 9 mows inclus	2 %	»
Pour la portion de terrain supérieure à 9 mows .....	1 %	»

#### 3<sup>me</sup> Section.—

Du côté Ouest de l'avenue Dubail et de la rue Paul Beau au côté Est de l'avenue du Roi Albert :

Construction.....	7 %	
Terrain jusqu'à 3 mows inclus.....	7 %	de l'évaluation foncière
Pour la portion de terrain supérieure à 3 mows et jusqu'à 6 mows inclus	4 %	»
Pour la portion de terrain supérieure à 6 mows et jusqu'à 9 mows inclus	2 %	»
Pour la portion de terrain supérieure à 9 mows .....	1 %	»

#### 4<sup>me</sup> Section.—

Pour la partie de l'extension 1914 située à l'Ouest de l'avenue du Roi Albert :

Construction.....	8 %	
Terrain jusqu'à 3 mows inclus.....	8 %	de l'évaluation foncière
Pour la portion de terrain supérieure à 3 mows et jusqu'à 6 mows inclus	4 %	»
Pour la portion de terrain supérieure à 6 mows et jusqu'à 9 mows inclus	2 %	»
Pour la portion de terrain supérieure à 9 mows.....	1 %	»

La dégression du tarif ci-dessus ne s'applique pas aux terrains à usage commercial ou industriel dont la valeur locative est déterminée, pour l'ensemble, aux taux prévus ci-dessus pour les trois premiers mows.

**Nota.**—Il faut entendre par *valeur de la construction* sa *valeur vénale déterminée à dire d'experts.*

\* \* \*

*Lorsque le loyer, taxes non comprises, est pris comme indice de la valeur locative, le tant pour cent à déduire du loyer brut en vue du calcul de l'impôt locatif est fixé comme suit :*

	Appartements	Bureaux Magasins Entrepôts	Maisons
<b>Loyers comprenant la four-niture :</b>			
d'eau froide.....	3 %	2 %	5 %
d'eau chaude.....	4 %	2 %	
de lumière électrique.....	5 %	5 %	
de chauffage central.....	35 %	30 %	
<b>Loyers comprenant l'usage d'ascenseurs.....</b>	4 % (1)	4 % (1)	

(1) Ce dégrèvement ne peut s'appliquer aux locaux situés au rez-de-chaussée.

Le montant total des déductions à opérer pour la fourniture des avantages ci-dessus énumérés ne pourra excéder 50% du loyer brut pour les appartements et 40% pour les bureaux, magasins et entrepôts.

#### Locaux meublés.—

La déduction à opérer sera établie d'un commun accord avec le Directeur des Finances ou les agents désignés par lui à cet effet, suivant l'importance du mobilier mis à la disposition du locataire ou de l'occupant, sans que cette déduction puisse excéder 15% du loyer net obtenu après abattement résultant des services fournis par le propriétaire aux locataires ou occupants, dans les conditions prévues au paragraphe précédent.

Les locaux meublés par leur propriétaire en vue de la location, s'ils sont inoccupés, bénéficieront d'une réduction d'impôt locatif de 50 % pour les maisons et de 75 % pour les appartements.

Le décompte en sera établi sur le montant du loyer acquitté par le dernier locataire.

#### Dépôts de matériaux.—

Les dépôts de matériaux sont assujettis à l'impôt locatif comme ci-dessous :

24 % de 8 % de la valeur foncière du terrain occupé, payable par l'occupant.

## II

### LICENCE PROFESSIONNELLE ORDINAIRE

Soumise aux prescriptions du "Règlement sur la licence professionnelle ordinaire" promulgué par ordonnance consulaire No. 589 du 28 décembre 1939 modifié par ordonnance consulaire No. 524 du 31 décembre 1940.

#### Taux de la taxe:

*Catégorie A.*—Tous commerces, industries et professions, à l'exception de ceux prévus dans la catégorie B:

8 % par an de la valeur locative annuelle des locaux professionnels comprise entre \$ 0 et \$ 2.400,00, et 6 % sur la tranche supérieure à \$ 2.400,00.

Taxe minima \$ 5,00.

*Catégorie B.*—Banques; maisons de courtage; sociétés financières, foncières, immobilières et de gérance, sociétés commerciales<sup>(1)</sup>; cabinets de conseillers juridiques et mandataires ad litem, d'agents d'affaires, d'agents d'assurances, professions libérales:

12 % par an de la valeur locative annuelle des locaux professionnels comprise entre \$ 0 et \$ 2.400,00 et 10 % sur la tranche supérieure à \$ 2.400,00.

Taxe minima \$ 10,00.

La taxe est perçue semestriellement.

(1) Le siège social d'une société ainsi que chaque bureau, agence ou succursale de la société doit acquitter une taxe séparée.

## III

### TAXES SUR LES VEHICULES DE TOUTE NATURE ET LES INDUSTRIES QUI S'Y RATTACHENT

#### Jinrickshaws publics.—(Surtaxe: 50%)

\$ 2,00 par licence et par mois.

Licence valable pour la Concession Française seulement.

Une garantie de \$ 5,00 par véhicule est exigible des propriétaires. Cette garantie est donnée en espèces ou simplement fournie par un commerçant établi sur la Concession Française.

Le nombre maximum des licences est fixé à 18.600.

#### Jinrickshaws privés.—(Surtaxe: 200%)

\$ 16,00 par semestre.

Licence valable pour les 2 Concessions.

La licence doit être délivrée par l'Administration du territoire où le titulaire de la licence a son domicile, si c'est un particulier, ou son principal établissement, si c'est une société.

#### Enregistrement des tireurs de Jinrickshaws publics.—(Surtaxe: 50%)

Permis de tirer.....\$ 0,50 par permis.

Permis de tirer (duplicata).....» 0,20 par permis.

Les permis doivent être renouvelés chaque année entre le 1<sup>er</sup> Octobre et le 31 Décembre.

Taxe de renouvellement.....\$ 0,20 par permis.

Toutefois, les permis délivrés pendant le 4<sup>ème</sup> trimestre de 1941 ne seront renouvelés qu'en 1942.

#### Enregistrement des tireurs de Jinrickshaws privés.—(Surtaxe: 200%)

Permis de tirer.....\$ 1,00 par permis.

Permis de tirer (duplicata).....» 0,50 par permis.

Les permis doivent être renouvelés chaque année entre le 1<sup>er</sup> Janvier et le 1<sup>er</sup> Mars.

Taxe de renouvellement.....\$ 0,50 par permis.

#### Brouettes.—(Surtaxe: 50%)

\$ 1,00 par licence et par mois.

Licence valable pour la Concession Française seulement.

#### Diabes.—(Surtaxe: 50%)

\$ 2,00 par licence et par mois pour les véhicules montés sur bandages pleins.

\$ 0,80 par licence et par mois pour les véhicules munis de pneumatiques.

Licence valable pour la Concession Française seulement.

#### Charrettes à bras.—(Surtaxe: 50%)

\$ 8,00 par licence et par mois pour les véhicules montés sur bandages pleins.

\$ 3,00 par licence et par mois pour les véhicules munis de pneumatiques.

Licence valable pour la Concession Française seulement.

#### Chevaux et voitures de louage.—(Surtaxe: 200%)

\$ 4,20 pour 1 cheval et 1 voiture par mois.

» 1,40 pour chaque cheval en supplément et par mois.

Licence valable pour la Concession Française seulement.

#### Chevaux et voitures privés.—(Surtaxe: 200%)

\$ 12,00 par voiture particulière et par trimestre.

» 1,50 par cheval, mulet ou âne et par trimestre.

Licence valable pour les 2 Concessions.

La licence doit être délivrée par l'Administration sur le territoire de laquelle le véhicule est garé.

**Bicyclettes.**—(Surtaxe: 200%)

Bicyclettes.....	\$ 4,00 par an.
Plaque \$ 0,45.	
Tandems.....	» 10,00 »
Plaque \$ 0,55.	
1/2 tarif après le 30 septembre 1941.	
Licence valable pour les 2 Concessions.	

**Ateliers de réparations de bicyclettes.**—(Surtaxe: 50%)

- a)—Ateliers occupant plus d'un kien.—  
\$ 8,40 par trimestre.
- b)—Ateliers occupant un kien.—  
1ère catégorie.—  
18 bicyclettes et au-dessus (bicyclettes privées en réparation non comprises):  
\$ 4,20 par trimestre.
- 2ème catégorie.—  
Au-dessous de 18 bicyclettes:  
Licence nominale.

**Permis de chauffeurs.**—(Surtaxe: 200%)

Permis de conduire.....	\$ 5,00 par permis.
» » » (duplicata).....	» 1,00 »
Permis spéciaux (touristes de passage).....	» 1,00 »
Taxe de renouvellement.....	» 1,00 »

Les permis de conduire des propriétaires de véhicules automobiles et des chauffeurs salariés doivent être renouvelés chaque année entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars.

**Enregistrement des véhicules automobiles.**—  
(Surtaxe: 200%)

Changement ou enregistrement de véhicule.....	\$ 5,00
Transfert à un nouveau propriétaire.....	» 5,00
Changement du numéro de licence.....	» 5,00
Perte des plaques (changement de numéro).....	\$ 5,00
plus * \$ 4,00 par plaque nouvelle	
Perte du disque (changement de numéro).....	» 5,00
plus * \$ 4,00 par plaque nouvelle	
Taxe de repesage.....	» 2,00
Remise de plaques *: par plaque.....	» 4,00
Enregistrement de nouvelle adresse du propriétaire.....	sans frais
Enregistrement dans le cas où le propriétaire a déjà acquitté la taxe d'enregistrement sur la Concession Internationale.....	sans frais

\* Si les plaques sont rendues en bon état, l'Administration remboursera la somme de \$ 1 par plaque délivrée antérieurement au 18 septembre 1939, \$ 2 par plaque délivrée entre le 18 septembre 1939 et le 1<sup>er</sup> août 1940. \$ 4 par plaque délivrée postérieurement au 1<sup>er</sup> août 1940.

**Motocyclettes.**—(Surtaxe: 200%)

- 1°—(avec side-car), privées, servant au transport de marchandises—ou Triporteurs à moteur, privés.—  
a)—Poids jusqu'à 800 lbs. non chargé.—  
\$ 42,00 par an.  
Licence valable pour la Concession Française seulement.
- b)—Poids supérieur à 800 lbs. non chargé.—  
Le barème des licences d'auto-camions privés sera appliqué pour ces véhicules.
- 2°—(avec side-car), de louage, Tricyclettes à moteur, de louage, ou Triporteurs à moteur, de louage.—  
a)—Poids jusqu'à 800 lbs. non chargé.—  
\$ 63,00 par an.  
Licence valable pour la Concession Française seulement.
- b)—Poids supérieur à 800 lbs. non chargé.—  
Le barème des licences d'automobiles de louage sera appliqué pour ces véhicules.
- 3°—(avec side-car), de louage, ou Tricyclettes à moteur, de louage.—  
Servant au transport de passagers.—  
Le barème des licences d'automobiles de louage sera appliqué pour ces véhicules.
- 4°—(avec side-car), de louage, ou Triporteurs à moteur, de louage.—  
Servant au transport de marchandises.—  
Le barème des licences de camions-automobiles de louage sera appliqué pour ces véhicules.
- 5°—(avec side-car), privées et Tricyclettes à moteur, privées.—  
a)—Poids jusqu'à 800 lbs. non chargé.—  
\$ 42,00 par an.  
Licence valable pour les 2 Concessions.  
La licence doit être délivrée par l'Administration sur le territoire de laquelle le véhicule est garé.
- b)—Poids supérieur à 800 lbs. non chargé.—  
Le barème des licences d'automobiles privés sera appliqué pour ces véhicules.
- 6°—(sans side-car), privées.—  
\$ 28,00 par an.  
Licence valable pour les 2 Concessions.  
La licence doit être délivrée par l'Administration sur le territoire de laquelle le véhicule est garé.
- Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1938, les cautionnements éventuellement exigibles sont réduits de 50% pour les nouveaux véhicules enregistrés.

**Ateliers de réparations de motocyclettes.**—  
(Surtaxe: 50%)

1ère classe.....	\$ 21,00 par trimestre
(loyer du local égal ou supérieur à \$ 50,00 par mois).	
2ème classe.....	\$ 14,00 par trimestre
(loyer du local inférieur à \$ 50,00 par mois).	

**Automobiles privés.**—(Surtaxe : 200%)

Jusqu'à 1.000 lbs.....	\$ 32,00	par sem.
de 1.001 à 1.100 lbs.....	» 33,00	»
avec majoration de \$ 1,00 par 100 lbs		
ou fraction jusqu'à 2.000 lbs.		
de 2.001 à 2.100 lbs.....	» 43,40	»
avec majoration de \$ 1,40 par 100 lbs		
ou fraction jusqu'à 3.000 lbs.		
de 3.001 à 3.100 lbs.....	» 57,90	»
avec majoration de \$ 1,90 par 100 lbs		
ou fraction jusqu'à 4.000 lbs.		
de 4.001 à 4.100 lbs.....	» 77,50	»
avec majoration de \$ 2,50 par 100 lbs		
ou fraction jusqu'à 5.000 lbs.		
de 5.001 à 5.100 lbs.....	» 103 50	»
avec majoration de \$ 3,50 par 100 lbs		
ou fraction jusqu'à 6.000 lbs.		
de 6.001 à 6.100 lbs.....	» 140,00	»
avec majoration de \$ 5,00 par 100 lbs		
ou fraction supplémentaires.		

Licence valable pour les 2 Concessions.

La licence doit être délivrée par l'Administration sur le territoire de laquelle le véhicule est garé.

*Licences spéciales pour automobiles appartenant aux touristes de passage.*—

Le coût de la licence sera décompté à raison de \$ 2,00 pour les trois premiers jours, plus \$ 1,00 pour chaque fraction de trois jours supplémentaire, à concurrence d'une durée totale de trente jours.

Un dépôt de garantie de \$ 20,00 est exigible des propriétaires.

**Automobiles de louage.**—(Surtaxe : 200%)

Barème des automobiles privés, majoré de 30%.

La licence, payable par trimestre, est valable pour la Concession Française seulement.

**Remorques de voitures automobiles.**—(Surtaxe : 200%)

1°)—Remorques pour le transport des bagages.....	\$ 12,00	par sem.
2°)—Roulottes pour excursions.....	» 18,00	»

**Autobus privés.**—(Surtaxe : 200%)

Autobus dont le nombre de places assises n'est pas supérieur à 20.....	\$ 42,00	par trim.
de 21 à 25 places.....	» 49,00	»
de 26 à 30 ».....	» 56,00	»
de 31 à 35 ».....	» 63,00	»
au-dessus de 35.....	» 70,00	»

Licence valable pour la Concession Française seulement.

Une garantie est exigible des propriétaires dans les conditions suivantes :

1 véhicule.....	\$ 70,00
2 ».....	» 105,00
3 et 4 ».....	» 140,00
5 ».....	» 210,00
au-dessus de 5 véhicules.....	» 280,00

**Auto-camions et remorques privés.**—(Surtaxe : 200%)

		Camions	Remorques
Jusqu'à	2.000 lbs	\$ 15,00	\$ 14,00 par trim.
de 2.001 à 3.000 »	»	» 17,50	» » »
» 3.001 à 4.000 »	»	» 20,00	» » »
» 4.001 à 5.000 »	»	» 21,50	» 15,50 »
» 5.001 à 6.000 »	»	» 23,00	» » »
» 6.001 à 7.000 »	»	» 24,50	» » »
» 7.001 à 8.000 »	»	» 26,00	» » »
» 8.001 à 9.000 »	»	» 27,50	» » »
» 9.001 à 10.000 »	»	» 29,00	» » »
» 10.001 à 11.000 »	»	» 32,00	» » »
» 11.001 à 12.000 »	»	» 35,00	» » »
» 12.001 à 13.000 »	»	» 38,00	» » »
» 13.001 à 14.000 »	»	» 41,00	» » »
» 14.001 à 15.000 »	»	» 44,00	» » »
» 15.001 à 16.000 »	»	» 47,00	» » »
» 16.001 à 17.000 »	»	» 50,00	» » »
» 17.001 à 18.000 »	»	» 53,00	» » »
» 18.001 à 19.000 »	»	» 56,00	» » »
» 19.001 à 20.000 »	»	» 59,00	» » »
» 20.001 à 21.000 »	»	» 63,00	» » »
» 21.001 à 22.000 »	»	» 67,00	» » »
» 22.001 à 23.000 »	»	» 71,00	» » »
» 23.001 à 24.000 »	»	» 75,00	» » »
» 24.001 à 25.000 »	»	» 79,00	» » »
Au-dessus de 25.000 lbs par 1.000 lbs. ou fraction supplémentaires.		» 7,00	» » »

avec majoration de \$ 1,50 par 1.000 lbs. ou fraction au-dessus de 5.000 lbs.

Si les véhicules sont munis de bandages solides, majoration de 20%.

Jusqu'à 12.000 lbs (5.400 kg.), les véhicules doivent obligatoirement être munis de pneumatiques.

Licence valable pour la Concession Française seulement.

Une garantie est exigible des propriétaires dans les mêmes conditions que pour les autobus privés.

**Auto-camions et remorques de louage.**—(Surtaxe : 200%)

50 % en plus du tarif déterminé pour les auto-camions et remorques privés.

Licence valable pour la Concession Française seulement.

Si les véhicules sont munis de bandages solides, majoration de 20%.

Jusqu'à 12.000 lbs (5.400 kg.), les véhicules doivent obligatoirement être munis de pneumatiques.

Une garantie est exigible des propriétaires dans les mêmes conditions que pour les autobus privés.

**Véhicules de livraison.**—(Surtaxe : 200%)

Voitures de livraison ou de déménagement à traction animale (privées) \$ 17,00 par sem.

Triporteurs à pédale et voitures de livraison à bras (privés)..... » 10,00 par an.

Véhicules de louage : 50 % en plus du tarif ci-dessus.

\$ 0,45 par plaque de licence.

Licences valables pour la Concession Française seulement.

**Chars à bancs.**—(Surtaxe: 200%)

\$ 100,00 par trimestre.

Licence valable pour la Concession Française seulement.

**Ecoles de chauffeurs et mécaniciens.**—(Surtaxe: 50%)

\$ 24,00 par trimestre.

**Licence d'essai pour garage.**—(Surtaxe: 200%)

\$ 68,00 par semestre.

Licence valable pour les 2 Concessions.

**Garages publics, Ateliers de réparations et de peinture pour automobiles.**—(Surtaxe: 50%)

Hors classe.—Etablissement pouvant contenir plus de 100 voitures :

- pour les 100 premières voitures...\$ 189,00 par trim.
- par 50 voitures ou fraction de 50 voitures supplémentaires...» 28,00 »

1<sup>e</sup> classe.—De 26 à 100 voitures :

- pour les 25 premières voitures...» 105,00 »
- par 25 voitures ou fraction de 25 voitures supplémentaires...» 28,00 »

2<sup>e</sup> classe.—De 16 à 25 voitures...» 105,00 »

3<sup>e</sup> classe.—De 9 à 15 voitures...» 70,00 »

4<sup>e</sup> classe.—De 5 à 8 voitures...» 42,00 »

5<sup>e</sup> classe.—Moins de 5 voitures...» 21,00 »

S'il s'agit exclusivement d'un magasin de vente, réduction de 50%.

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1938, une garantie égale au montant de la licence est exigible des propriétaires de nouveaux établissements ouverts après cette date.

*Taxe de transfert* : égale au montant trimestriel de la licence.

**Stationnement des taxis.**—(Surtaxe: 50%)

Taxe basée sur la surface\* de voie publique occupée par le véhicule.

Jusqu'à 4 <sup>m2</sup> 50.....	\$ 5,00	par taxi et par trimestre
de 4 <sup>m2</sup> 50 à 5 <sup>m2</sup> 50.....	» 6,00	» » »
de 5 » 50 à 6 » 50.....	» 7,00	» » »
de 6 » 50 à 7 » 50.....	» 8,00	» » »
au-dessus de 7 <sup>m2</sup> 50.....	» 9,00	» » »

\* Surface de base du cylindre droit rectangle enveloppant le véhicule hors-tout.

**Bateaux, Sampans, Chaloupes et Vapeurs.**—(Surtaxe: 50%)

*Taxe d'accostage basée sur la longueur mesurée sur le pont hors tout :*

Jusqu'à 7 mètres inclus.....	\$ 1,00	par mois
Au-dessus de 7 mètres jusqu'à 12 mètres inclus.....	» 3,00	»
Au-dessus de 12 mètres jusqu'à 17 mètres inclus.....	» 4,50	»
Au-dessus de 17 mètres.....	» 4,50	plus \$ 0,25 par mètre supplémentaire au-dessus de 17 mètres et par mois.

La taxe d'accostage donne droit au débarquement et à l'embarquement des passagers et de leurs bagages.

**Débarquement et embarquement des marchandises.**—(Surtaxe: 50%)

*Quais, jetées et appontements de la Municipalité en bordure du Houang-Pou.*—

a)—Bateaux dont la longueur mesurée sur le pont hors-tout n'excède pas 10 mètres :

Par 1/2 journée.....	\$ 0,50
Par jour.....	» 0,90
Par mois.....	» 15,00

b)—Bateaux dont la longueur mesurée sur le pont hors-tout est comprise entre 10 et 17 mètres :

Mètres	Par 1/2 journée	Par jour	Par mois
de 10 à 11	\$ 0,70	\$ 1,30	\$ 22,50
» 11 » 12	» 0,90	» 1,70	» 30,00
» 12 » 13	» 1,10	» 2,10	» 37,50
» 13 » 14	» 1,30	» 2,50	» 45,00
» 14 » 15	» 1,50	» 2,90	» 52,50
» 15 » 16	» 1,70	» 3,30	» 60,00
» 16 » 17	» 1,90	» 3,70	» 67,50

c)—Bateaux dont la longueur mesurée sur le pont hors-tout est comprise entre 17 et 30 mètres :

Mètres	Par 1/2 journée	Par jour	Par mois
de 17 à 18	\$ 2,25	\$ 4,40	\$ 80,00
» 18 » 19	» 2,60	» 5,10	» 92,50
» 19 » 20	» 2,95	» 5,80	» 105,00
» 20 » 21	» 3,30	» 6,50	» 117,50
» 21 » 22	» 3,65	» 7,20	» 130,00
» 22 » 23	» 4,00	» 7,90	» 142,50
» 23 » 24	» 4,35	» 8,60	» 155,00
» 24 » 25	» 4,70	» 9,30	» 167,50
» 25 » 26	» 5,05	» 10,00	» 180,00
» 26 » 27	» 5,40	» 10,70	» 192,50
» 27 » 28	» 5,75	» 11,40	» 205,00
» 28 » 29	» 6,10	» 12,10	» 217,50
» 29 » 30	» 6,45	» 12,80	» 230,00

d)—Bateaux dont la longueur mesurée sur le pont hors-tout est supérieure à 30 mètres :

La taxe sera déterminée par arrangement spécial avec l'Administration Municipale.

**Nota.**—Dans chacune des catégories ci-dessus désignées, cette taxe est applicable individuellement à chaque unité dans le cas de bateaux accouplés.

*Crique de Zikawei.*—

Taxe de débarquement basée sur la longueur hors-tout du bateau :

	Tarif A (1) par jour	Tarif B (2) par jour
Jusqu'à 10 mètres inclus.....	\$ 1,00	\$ 1,50
Au-dessus de 10 mètres jusqu'à 18 mètres inclus.....	» 1,75	» 2,25
Au-dessus de 18 mètres.....	» 3,00	» 3,50

Pour l'embarquement, majoration de 50%.

(1) Le tarif A s'applique pour paille, sable, gravillon, pierres cassées.

(2) Le tarif B s'applique pour toutes autres matières.

Pour la paille, exonération des droits au cas où le sampan remporte des vidanges.

**Nota.**—Dans chacune des catégories ci-dessus désignées, cette taxe est applicable individuellement à chaque unité dans le cas de bateaux accouplés.

IV

**TAXES SUR LES HOTELS, PENSIONS, RESTAURANTS ET LES COMMERCES D'ALIMENTATION**

**Hôtels (Étrangers).—(Surtaxe: 50%)**

De \$ 70,00 à \$ 230,00 par mois suivant l'importance de l'établissement, et comportant 4 classes :

1ère classe.....	\$ 230,00 par mois
2ème » .....	» 170,00 »
3ème » .....	» 110,00 »
4ème » .....	» 70,00 »

Une garantie égale au montant de 2 mois de licence est exigible.

*Taxe de transfert* : égale au montant mensuel de la licence.

**Pensions de familles et logements garnis (Étrangers).—(Surtaxe: 50%)**

*1<sup>re</sup> catégorie.—*

1°)—Pour 1 maison dont le loyer mensuel est égal ou inférieur à \$ 120,00.....\$ 4,00 par trimestre.

2°)—Pour 1 maison dont le loyer mensuel est compris entre \$ 121 et \$ 210.....\$ 8,00 par trimestre.

*2<sup>e</sup> catégorie.—*

Pour 1 ou plusieurs maisons dont le loyer mensuel est supérieur à \$ 210,00:—5 classes :

1 <sup>e</sup> classe loyer au-dessus de \$ 1200.....	\$ 260,00 par trim.
2 <sup>e</sup> » » de \$ 981 à » 1200.....	» 220,00 »
3 <sup>e</sup> » » » » 701 » » 980.....	» 140,00 »
4 <sup>e</sup> » » » » 421 » » 700.....	» 55,00 »
5 <sup>e</sup> » » » » 211 » » 420.....	» 28,00 »

Une garantie égale au montant de 3 mois de licence est exigible des établissements de la 2<sup>e</sup> catégorie.

**Bars et cafés (Étrangers).—(Surtaxe: 50%)**

De \$ 20,00 à \$ 120,00 par mois suivant l'importance de l'établissement, et comportant 4 classes :

1ère classe.....	\$ 120,00 par mois
2ème » .....	» 80,00 »
3ème » .....	» 40,00 »
4ème » .....	» 20,00 »

Une garantie égale au montant de 2 mois de licence est exigible.

*Taxe de transfert* : égale au montant mensuel de la licence.

**Restaurants (Étrangers).—(Surtaxe: 50%)**

De \$ 6,00 à \$ 58,00 par mois suivant l'importance de l'établissement, et comportant 4 classes :

1ère classe.....	\$ 58,00 par mois
2ème » .....	» 24,00 »
3ème » .....	» 12,00 »
4ème » .....	» 6,00 »

Une garantie égale au montant de 2 mois de licence est exigible.

*Taxe de transfert* : égale au montant mensuel de la licence.

**Maisons de logeurs et hôtels (Chinois).—(Surtaxe: 50%)**

*Catégorie 1.—Hôtels.—*

\$ 1,30 par chambre et par mois  
» 0,70 par lit et par mois.

*Catégorie 2.—Maisons de logeurs.—*

a)—Etablissements comprenant plus de 9 chambres :

\$ 1,20 par chambre et par mois,  
» 0,60 par lit et par mois,  
» 0,30 par couchette inférieure et par mois,  
» 0,14 par couchette supérieure et par mois.

b)—Etablissements comprenant de 1 à 9 chambres :

\$ 1,00 par chambre et par mois,  
» 0,50 par lit et par mois,  
» 0,24 par couchette inférieure et par mois,  
» 0,12 par couchette supérieure et par mois.

**Maisons de commission avec pension—Logeurs de commerçants.—(Surtaxe: 50%)**

Loyer mensuel inférieur à \$ 140,00	\$ 5,00 p. m.
de \$ 140,00 et jusqu'à » 210,00	» 10,00 »
» » 211,00 » » 280,00	» 15,00 »
» » 281,00 » » 350,00	» 20,00 »
» » 351,00 » » 490,00	» 25,00 »
Au-dessus » » 490,00.....	» 30,00 »

**Asiles de nuit.—(Surtaxe: 50%)**

\$ 3,00 par trimestre.

**Restaurants (Chinois).—(Surtaxe: 50%)**

*1°)—Restaurants sans débit de vins et spiritueux.—*

Pour un établissement pouvant contenir :

de 1 à 5 tables.....	\$ 3,00 par mois
» 6 » 10 » .....	» 5,00 »
» 11 » 15 » .....	» 7,00 »
» 16 » 20 » .....	» 9,00 »
» 21 » 25 » .....	» 12,00 »
» 26 » 30 » .....	» 14,00 »
» 31 » 35 » .....	» 17,00 »
» 36 » 50 » .....	» 20,00 »
» 51 » 70 » .....	» 30,00 »
» 71 » 100 » .....	» 50,00 »
au-dessus de 100 » .....	» 12,00 »

par 25 tables ou fraction supplémentaires.

Cabinets : \$ 1,00 par cabinet et par mois.

*2°)—Restaurants avec débit de vins et spiritueux.—*

Majoration de 40% du coût de la licence.

*3°)—Restaurants de 1<sup>re</sup> catégorie.—*

Majoration de 80% du coût de la licence, comportant le droit de débiter des vins et spiritueux.

Salons : \$ 3,00 par salon et par mois.

**Traiteurs.—(mets à emporter).—(Surtaxe: 50%)**

De \$ 4,00 à \$ 15,00 par mois suivant l'importance de l'établissement, et comportant 4 classes :

1ère classe.....	\$ 15,00 par mois
2ème » .....	» 10,00 »
3ème » .....	» 7,00 »
4ème » .....	» 4,00 »

**Maisons de thé, Débits de boissons, Vins et spiritueux (Chinois).—(Surtaxe: 50%)**

De 1 à 5 tables.....	\$ 2,50	par mois
» 6 » 10 » .....	» 4,00	»
» 11 » 15 » .....	» 6,00	»
» 16 » 20 » .....	» 8,00	»
» 21 » 25 » .....	» 10,00	»
» 26 » 30 » .....	» 12,00	»
» 31 » 35 » .....	» 15,00	»
» 36 » 40 » .....	» 18,00	»
» 41 » 50 » .....	» 20,00	»
» 51 » 60 » .....	» 25,00	»
au-dessus de 60 » .....	» 10,00	»

par 20 tables ou fraction supplémentaires.

Cabinets: \$ 1,00 par cabinet et par mois.

**Vente de glace alimentaire et de rafraichissements (non alcoolisés).—(Surtaxe: 50%)**

*1<sup>re</sup> catégorie.—*

Commerçants installés dans magasins, jardins d'été, restaurants, etc.:

1 <sup>ère</sup> classe.....	\$ 12,00	par mois
2 <sup>ème</sup> » .....	» 8,00	»
3 <sup>ème</sup> » .....	» 5,00	»

*2<sup>ème</sup> catégorie.—*

Petits commerçants installés dans passages, cités,—ou en magasins mais exerçant un autre, commerce.....\$ 2,00 par mois

**Marchands d'eau chaude.—(Surtaxe: 50%)**

\$ 2,00 par mois.

**Commerces de vins et spiritueux (vente en gros ou au détail).—(Surtaxe: 50%)**

*1<sup>o</sup>)—Vins et spiritueux étrangers.—*

De \$ 8,50 à \$ 126,00 par trimestre suivant l'importance de l'établissement, et comportant 4 classes:

1 <sup>ère</sup> classe.....	\$ 126,00	par trim.
2 <sup>ème</sup> » .....	» 75,00	»
3 <sup>ème</sup> » .....	» 25,00	»
4 <sup>ème</sup> » .....	» 8,50	»

*2<sup>o</sup>)—Vins et spiritueux chinois.—*

De \$ 2,50 à \$ 12,00 par mois suivant l'importance de l'établissement, et comportant 4 classes:

1 <sup>ère</sup> classe.....	\$ 12,00	par mois
2 <sup>ème</sup> » .....	» 8,00	»
3 <sup>ème</sup> » .....	» 4,00	»
4 <sup>ème</sup> » .....	» 2,50	»

**Entrepôts d'alcools.—(Surtaxe: 50%)**

\$ 56,00 par an.

**Machines à sous ou "Slot Machines".—(Surtaxe: 100%)**

\$ 600 par an pour la première machine installée dans chaque établissement avec majoration de 50% pour la seconde machine et de 100% pour la troisième et chacune des suivantes.

**Commerces saisonniers.—(Surtaxe: 50%)**

\$ 5,00 par autorisation mensuelle.

Licence valable du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre.

La perception de cette licence est suspendue pendant l'exercice 1941; les intéressés devront se munir de licences de marchands forains.

**Pesage de légumes et de denrées.—(Surtaxe: 50%)**

\$ 20,00 par mois, indépendamment de la licence de place de marché.

**Pesage de paille.—(Surtaxe: 50%)**

\$ 20,00 par mois.

**Marchands ambulants et marchands forains.—**

(Surtaxe: 50%)

*Marchands ambulants.....*\$ 4,00 par mois.

*Marchands forains.....*» 6,00 »

**Marchés publics.—(Surtaxe: 50%)**

Droit d'enregistrement \$ 2,00.

*A)—Marché Meugniot.—*

\$ 6,00, \$ 7,00, \$ 8,00 \$ 9,00, \$ 12,00 \$ 15,00 17,00 par mois et par place suivant l'emplacement.

*Restaurateurs.—*\$ 30,00 par mois et par place.

*B)—Marchés couverts, Marchés à ciel ouvert et autres marchés.—*

\$ 3,00, \$ 3,50, \$ 4,00, \$ 5,00, \$ 6,00, \$ 7,00, \$ 8,00 par mois et par place suivant l'emplacement.

**Marchés privés.—(Surtaxe: 50%)**

\$ 3,50 maximum par mois et par place (6'×3').

Ce barème ne s'applique que si le marché privé est installé dans une cité ou un groupe de maisons.

**V**

**TAXES SUR LES SPECTACLES, SALLES DE BAL, ETC., ET LES APPAREILS DE JEUX**

**Salles de bal et/ou de patinage.—(Surtaxe: 50%)**

\$ 70,00 et \$ 105,00 par mois suivant l'importance de l'établissement, et comportant 2 classes:

1 <sup>ère</sup> classe.....	\$ 105,00	par mois
2 <sup>ème</sup> » .....	» 70,00	»

Si la salle de bal est en plein air (jardin ou terrasse) majoration de 100%.

Une garantie égale au montant de 2 mois de licence est exigible.

Le coût de la licence spéciale de nuit, délivrée dans les conditions prévues à l'Art. 3 du règlement sur la fermeture des établissements publics, est fixé comme suit:—

1 <sup>ère</sup> catégorie	{	1 <sup>ère</sup> classe.....	\$ 168,00	par mois
		2 <sup>ème</sup> » .....	» 84,00	»
		3 <sup>ème</sup> » .....	» 42,00	»
2 <sup>ème</sup> catégorie	{	1 <sup>ère</sup> classe.....	» 140,00	»
		2 <sup>ème</sup> » .....	» 70,00	»
		3 <sup>ème</sup> » .....	» 35,00	»

*Taxe de transfert: égale au montant mensuel de la licence.*

**Théâtres et Cinémas.**—(Surtaxe: 50%)

De \$ 60 à \$ 456 par mois suivant le nombre et le prix des places et comportant 3 catégories :

A)—Établissements où le prix maximum des places ne dépasse pas \$ 0,50.

B)—Établissements où le prix maximum des places est supérieur à \$ 0,50, sans dépasser \$ 0,90.

C)—Établissements où le prix maximum des places est supérieur à \$ 0,90.

Catégories	A	B	C
Prix des places	Jusqu'à \$0,50	\$0,50 à \$0,90	\$ 0,90 & plus
Jusqu'à 500 places	\$ 60,00	\$ 96,00	\$ 120,00
de 501 à 800 »	» 84,00	» 120,00	» 168,00
de 801 à 1.100 »	» 108,00	» 144,00	» 216,00
de 1.101 à 1.300 »	» 132,00	» 168,00	» 264,00
de 1.301 à 1.600 »	» 156,00	» 192,00	» 312,00
de 1.601 à 1.900 »	» 216,00	» 252,00	» 360,00
au-dessus de 1.900 »	» 300,00	» 336,00	» 456,00

*Taxe de transfert*: égale au montant mensuel de la licence.

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1938, une garantie égale à 2 mois de licence est exigible des nouveaux établissements ouverts après cette date.

**Maisons de chanteuses.**—(Surtaxe: 50%)

Licence pour maison de chanteuses: \$ 15,00 par trimestre.

Licence de chanteuse: \$ 15,00 par trimestre et par chanteuse.

**Marionnettes (Diseurs et diseuses).**—(Surtaxe: 50%)

De \$ 8,00 à \$ 31,00 par mois suivant l'importance de l'établissement et comportant 4 classes :

1ère classe.....	\$ 31,00	par mois
2ème » .....	» 23,00	»
3ème » .....	» 15,00	»
4ème » .....	» 8,00	»

**Cercles indigènes.**—(Surtaxe: 50%)

De \$ 35,00 à \$ 280,00 par trimestre suivant l'importance de l'établissement, et comportant 3 classes :

1ère classe.....	\$ 280,00	par trimestre
2ème » .....	» 105,00	»
3ème » .....	» 35,00	»

**Jeux de golf miniature.**—(Surtaxe: 50%)

a)—*Courts de golf miniature couverts.*—

\$ 6,00 par mois et par 100 m2. (ou fraction de 100 m2) jusqu'à 500 m2 de superficie;

\$ 5,00 par mois et par 100 m2. (ou fraction de 100 m2) au-delà des 500 premiers m2. et jusqu'à 1.000 m2;

\$ 3,00 par mois et par 100 m2. (ou fraction de 100 m2.) au-delà de 1.000 m2.

b)—*Courts de golf miniature en plein air.*—

50% en plus des tarifs ci-dessus.

**Appareils de jeu: billard, billard russe, billard japonais, table de golf miniature.**—(Surtaxe: 50%)

\$ 8,00 par trimestre et par appareil.

**Droit des pauvres.**—

Droit sur les entrées aux spectacles, cinémas, etc...: 10% du prix des billets d'entrée.

**VI**

**TAXES SUR COMMERCES DIVERS**

**Marchands de remèdes et médicaments chinois.**—(Surtaxe: 50%)

De \$ 10 à \$ 25 par an et comportant 4 catégories :

1ère catégorie.....	\$ 25,00
2ème » .....	» 20,00
3ème » .....	» 15,00
4ème » .....	» 10,00

**Pharmacies.**—(Surtaxe: 50%)

De \$ 23 à \$ 48 par an et comportant 4 catégories :

1ère catégorie.....	\$ 48,00
2ème » .....	» 38,00
3ème » .....	» 28,00
4ème » .....	» 23,00

En cas de décès du pharmacien, l'autorisation provisoire d'exploitation ou sa prolongation, selon les cas prévus à l'article 24 du Règlement sur l'exercice de la pharmacie, sera soumise à une taxe trimestrielle de :

1ère catégorie.....	\$ 20,00
2ème » .....	» 16,00
3ème » .....	» 13,00
4ème » .....	» 10,00

**Établissements de bains-douches.**—(Surtaxe: 50%)

(Bains de propreté à l'exclusion de tout traitement hydrothérapique ou de massage) :

*1<sup>ère</sup> catégorie.*—

Établissements dont le loyer mensuel est supérieur à \$ 100.....\$ 14,00 par trimestre.

*2<sup>ème</sup> catégorie.*—

Établissements dont le loyer mensuel ne dépasse pas \$ 100.....\$ 7,00 par trimestre.

**Établissements d'hydrothérapie et/ou de massages.**—(Surtaxe: 50%)

*1<sup>ère</sup> catégorie.*—

Établissements dont le loyer mensuel est supérieur à \$ 100.....\$ 28,00 par mois.

*2<sup>ème</sup> catégorie.*—

Établissements dont le loyer mensuel ne dépasse pas \$ 100.....\$ 14,00 par mois.

Un dépôt de garantie égal au montant de 2 mois de licence est exigible de la part des établissements d'hydrothérapie et/ou de massages.

Taxe pour masseur ou masseuse attaché à tout établissement d'hydrothérapie et/ou de massages.....\$ 5,00 par mois.

**Dépôts de liquides combustibles.**—(Surtaxe : 50%)

A)—Liquides de 1<sup>e</sup> catégorie (s'enflammant à des températures égale ou inférieures à 35° C.)

Dépôts inférieurs à 100 litres, non assujettis au classement.....	\$ 3,50 p. an
Dépôts de 101 à 1.500 litres.....	» 18,00 »
» 1.501 à 4.000 litres.....	» 36,00 »
» 4.001 à 6.000 litres.....	» 45,00 »
» 6.001 à 10.000 litres.....	» 72,00 »
» plus de 10.000 litres.....	» 90,00 »

B)—Liquides de 2<sup>e</sup> catégorie (s'enflammant à des températures supérieures à 35° C.)

Dépôts inférieurs à 500 litres, non assujettis au classement.....	\$ 3,50 p. an
Dépôts de 501 à 1.500 litres.....	» 18,00 »
» 1.501 à 4.000 litres.....	» 45,00 »
» 4.001 à 7.500 litres.....	» 72,00 »
» plus de 7.500 litres.....	» 90,00 »

**Entrepôts ou magasins de vente de combustibles solides** (*charbons, agglomérés, bois de chauffage, etc...*).—(Surtaxe : 50%)

a)—Entrepôts en plein air.—

1)—Impôt locatif suivant barème appliqué aux dépôts de matériaux ;

2)—Licence semestrielle : \$ 6,00.

b)—Magasins avec ou sans entrepôt attendant.—

Licence annuelle : \$ 4,00.

**Marchands fripiers et Brocanteurs.**—(Surtaxe : 50%)

De \$ 4,00 à \$ 10,00 par mois suivant l'importance de l'établissement, et comportant 3 classes :

1ère classe.....	\$ 10,00 par mois
2ème » .....	» 7,00 »
3ème » .....	» 4,00 »

**Changeurs.**—(Surtaxe : 50%)

De \$ 1,40 à \$ 7,00 par mois suivant l'importance de l'établissement, et comportant 4 classes :

1ère classe.....	\$ 7,00 par mois
2ème » .....	» 5,00 »
3ème » .....	» 2,80 »
4ème » .....	» 1,40 »

**Marchands de tabacs.**—(Surtaxe : 50%)

a)—Débits de tabacs *couvés* : \$ 12,00 par mois.

b)—Débits de tabacs *préparés* (cigarettes, cigares, etc.) de \$ 1,00 à \$ 7,00 par mois, suivant l'importance de l'établissement, et comportant 4 classes :

1ère classe.....	\$ 7,00 par mois
2ème » .....	» 4,00 »
3ème » .....	» 2,00 »
4ème » .....	» 1,00 »

**Marchands d'objets d'or, d'argent et de curios.**—(Surtaxe : 50%)

De \$ 8,40 à \$ 42,00 par trimestre suivant l'importance de l'établissement, et comportant 5 classes :

1ère classe.....	\$ 42,00 par trimestre.
2ème » .....	» 33,60 »
3ème » .....	» 25,20 »
4ème » .....	» 16,80 »
5ème » .....	» 8,40 »

**Monts de piété.**—(Surtaxe : 50%)

De \$ 8,40 à \$ 56,00 par mois suivant l'importance de l'établissement :

1ère classe.....	\$ 56,00 par mois
2ème » .....	» 51,00 »
3ème » .....	» 46,00 »
4ème » .....	» 41,00 »
5ème » .....	» 36,00 »
6ème » .....	» 31,00 »
7ème » .....	» 26,00 »
8ème » .....	» 21,00 »
9ème » .....	» 16,00 »
10ème » .....	» 13,00 »
11ème » .....	» 10,00 »
12ème » .....	» 8,40 »

**VII**

**TAXES DIVERSES**

**Taxe sur terrains publics.**—

La taxe imposée sur la Concession Française pour la cession des terrains provenant de criques et chemins publics désaffectés sera perçue sur la base du tiers de l'évaluation foncière par mow, tous frais de shenko restant à la charge de l'acquéreur.

**Droit d'occupation temporaire des quais et jetées.**—(Surtaxe : 50%)

\$ 5,00 par pied de longueur et par an.

**Droit d'occupation temporaire d'une partie de talus sur la crique de Zikawei.**—

(Surtaxe : 50%)

\$ 1,40 par an.

**Appareils à vapeur.**—

Les déclarations de générateurs à demeure, de générateurs mobiles, de récipients, les demandes d'épreuves et de visite, sont soumises aux taxes suivantes :

Frais d'enquête (toutes catégories)..... \$ 15,00

Taxes sur les appareils à vapeur : (Surtaxe : 50%)

1 <sup>e</sup> catégorie V (t-100) supérieur à 200.....	\$ 18,00 p. an.
2 <sup>e</sup> » » » à 50.....	» 9,00 »
3 <sup>e</sup> » » » égal ou inférieur à 50.....	» 3,60 »
Générateurs mobiles.....	» 3,60 »

**Frais d'épreuve et de visite :**

	Epreuve	Visite
1 <sup>e</sup> catégorie.....	\$ 18,20	\$ 54,60
2 <sup>e</sup> » .....	» 18,20	» 27,30
3 <sup>e</sup> » .....	» 18,20	» 9,10
Générateurs mobiles.....	» 18,20	» 9,10
Récipients et vases clos.....	» 9,10	» 9,10

Dans le cas où plusieurs appareils seraient visités ou éprouvés consécutivement, les frais seront réduits de :

10% pour le 2 <sup>e</sup> appareil
15% » 3 <sup>e</sup> »
20% » 4 <sup>e</sup> »
25% » 5 <sup>e</sup> »
30% » 6 <sup>e</sup> »
35% » 7 <sup>e</sup> »
40% » 8 <sup>e</sup> »
45% » 9 <sup>e</sup> »
50% » 10 <sup>e</sup> »
et 50% pour les suivants.

Lorsque l'épreuve sera faite chez le constructeur et que les appareils nécessaires ainsi que la main d'œuvre seront fournis par celui-ci, les frais d'épreuve seront réduits de 15%.

Il en sera de même pour le propriétaire d'un appareil à vapeur, à condition qu'aucune perte de temps ne puisse lui être imputée à l'occasion de l'épreuve.

**Taxes de contrôle des instruments de pesage, poids et mesures. —**

Balance à fléau et 2 plateaux.....	\$ 3,00 par pièce	
<small>(non compris taxes sur série de poids livrés avec la balance)</small>		
Romaine petite jusqu'à 125 gr.....	\$ 0,20 par pièce	
» moyenne jusqu'à 15 kg. »	0,30 »	
» au-dessus de 15 kg. »	0,10 en sus par	
20 kg. ou fraction,		
Bascule jusqu'à 100 kg. »	\$ 5,00 p. pièce	} Taxe comprenant les poids additionnels
» » 500 kg. »	10,00 »	
» » 2.500 kg. »	20,00 »	
Poids en laiton.....	\$ 0,10 par pièce	
Poids en fonte.....	» 0,10 - »	
Mesures de capacité en mé- {	\$ 0,50 par pièce	
tal (matières sèches)..... }	» 2,00 par série de 5	
Mesures de capacité en mé- {	» 0,40 par pièce	
tal (matières liquides)..... }	» 1,50 par série de 4	
Mesures de capacité en bois {	» 0,30 par pièce	
ou bambou..... }	» 1,00 par série de 4	
Mesures de longueur :		
Mesures rigides et pliantes du commerce :		
jusqu'à 1 mètre.....	\$ 0,10 par pièce	
au delà de 1 mètre.....	» 0,20 »	
au delà de 5 mètres.....	» 0,50 »	
Appareils de pesage et poids réparés.....	1/2 taxe.	

**Appareils de ventes-réclames. — (Surtaxe : 50%)**  
\$ 2,80 par semestre et par appareil.

**Edicules-réclames. — (Surtaxe : 50%)**  
\$ 1,40 par mois.

**Affiches. — (Surtaxe : 10%)**

a) — Taxe pour frais d'examen et de dépôt de l'affiche modèle :

Pour affiches de toutes dimensions..... \$ 3,00

b) — Taxe proportionnelle pour le timbre à appliquer sur les affiches en toutes langues :

Dimension de 1 à 50 dm <sup>2</sup> : les 100 affiches	\$ 3,00
» de 51 à 100 » » »	» 6,00
» de 1 m <sup>2</sup> et au-dessus : » » »	» 9,00

c) — Les affiches rédigées exclusivement en langue française bénéficieront d'une réduction de 50% sur la taxe proportionnelle pour le timbre.

**Panneaux-réclames. — (Surtaxe : 10%)**

a) — Taxe pour frais d'examen..... \$ 3,00

b) — Taxe mensuelle :

Pour 1 panneau de 1 m <sup>2</sup> .....	\$ 2,80
» » 2 » .....	» 4,20

et ainsi de suite, à raison de \$ 1,40 par m<sup>2</sup> ou fraction supplémentaire.

c) — Taxe semestrielle :

Pour 1 panneau de 1 m <sup>2</sup> .....	\$ 7,00
» » 2 » .....	» 10,00
» » 3 » .....	» 13,00
» » 4 » .....	» 14,00

et ainsi de suite à raison de \$ 1,40 par m<sup>2</sup> ou fraction supplémentaire.

d) — La taxe pour panneaux exposés en bordure des chantiers de construction, en dehors de la zone autorisée et pendant la durée des travaux seulement, sera le double de celle qui est prévue pour les panneaux permanents. Cette taxe est exigible pour un semestre entier.

e) — Les panneaux-réclames lumineux seront assujettis à la taxe semestrielle majorée de 25%. Toutefois lorsque la réclame sera rédigée exclusivement en langue française, la taxe ainsi obtenue sera diminuée de 50%.

**Enseignes. — (Surtaxe : 50%)**

a) — Taxe d'examen à acquitter au moment du dépôt de la demande..... \$ 2,00

b) — Enseignes lumineuses ou non-lumineuses placées au-dessus du trottoir reproduisant la raison sociale du magasin ou de la maison :

1<sup>o</sup> — dépassant une saillie de 0 m. 60 sur l'alignement (maximum le tiers du trottoir et en aucun cas plus de 1 m. 20).

— pour une superficie inférieure ou égale à 1 m<sup>2</sup> 80..... \$ 7,00 par an  
— par m<sup>2</sup> ou fraction supplémentaire..... » 2,00 »

2<sup>o</sup> — dépassant une saillie de 0 m. 25 sur l'alignement (maximum 0 m. 60)..... 1/2 taxe

3<sup>o</sup> — saillie inférieure à 0 m. 25 sur l'alignement..... non taxées

c) — Les enseignes rédigées exclusivement en langue française bénéficieront d'une réduction de 50% sur les taxes prévues au § b.

d) — Les enseignes non-lumineuses placées perpendiculairement au trottoir ne sont pas taxées, mais l'Administration Municipale pourra exiger que leur saillie ne dépasse pas le 1/3 de la largeur du trottoir avec maximum de 1 m. 20.

e) — Les enseignes lumineuses ou non-lumineuses comportant une réclame seront considérées comme des panneaux-réclames et assujetties aux taxes prévues sous cette rubrique.

**Abris, stores, bannes, etc.** — (Surtaxe : 50%)

*Abris permanents (marquises).* —

\$ 1,12 par pied de longueur et par an.

*Stores et bannes.* —

Taxe fixe ..... \$ 1,50 par an.

Taxe par mètre de longueur ..... » 1,50 »

**Licences de nuit pour établissements chinois.** —

(Surtaxe : 50%)

a) — *Établissements de commerce en général.* —

Changeurs, marchands de tabac, fruitiers, marchands d'eau chaude.

Autorisation de rester ouvert de minuit à 2 h. du matin.

Licence mensuelle ..... \$ 1,40

Autorisation de rester ouvert toute la nuit.

Licence mensuelle ..... \$ 2,80

b) — *Établissements publics.* —

Restaurants, restaurateurs, maisons de thé, maisons de logeurs, hôtels.

Autorisation de rester ouvert après 2 heures du matin.

Licence mensuelle ..... \$ 2,80

**Chiens.** — (Surtaxe : 50%)

\$ 8,00 par an.

Licence valable pour les 2 Concessions.

**Astrologues et Diseurs de bonne aventure.** —

(Surtaxe : 50%)

1ère classe ..... \$ 5,00 par mois

2ème » ..... » 2,50 »

**Maisons de tolérance.** — (Surtaxe : 50%)

1ère classe ..... \$ 112,00 par mois

2ème » ..... » 84,00 »

3ème » ..... » 56,00 »

**VIII**

**PATENTES**

**Patentes d'établissements classés.** — (Surtaxe : 50%)

\$ 4,00 par an.

*Patentes provisoires.* —

\$ 4,00 (Les patentes provisoires sont valables pour un semestre du calendrier; le renouvellement devra en être demandé un mois au plus tard avant la date d'échéance, soit les 31 Mai et 30 Novembre).

**Patentes professionnelles.** —

Médecins, chirurgiens, dentistes, vétérinaires, sages-femmes, pharmaciens, médecins empiriques chinois, conseillers juridiques et mandataires ad litem :

Patente valable pour cinq ans ..... \$ 10,00

Formule de demande d'autorisation ..... » 0,50

Masseur ou masseuse :

Patente valable pour un an ..... \$ 4,00

Infirmier ou infirmière :

Patente valable pour un an ..... \$ 2,00

**Frais d'enquête pour ouverture d'établissements classés.** —

Pour les commerces importants :

Catégorie A ..... \$ 15,00

» B<sup>1</sup> ..... » 15,00

» C ..... » 15,00

Pour les établissements de moindre importance n'occupant qu'un kien :

Catégorie A ..... \$ 5,00

» B<sup>1</sup> ..... » 5,00

» C ..... » 5,00

Pour petits commerces et industries :

Catégorie B (liste No. 2) ..... \$ 3,00

**IX**

**PUBLICATIONS MUNICIPALES**

**Abonnement au Bulletin Municipal.** —

\$ 10,00 par an.

**Barème des taxes.** —

\$ 1,00 par exemplaire.

**Compte-rendu annuel de gestion.** —

\$ 6,00 par exemplaire.

**Règlements municipaux.** —

\$ 5,00 par fascicule

**Plan cadastral et rôle foncier.** —

Toute la Concession ..... \$ 60,00

Pour une feuille séparée du plan cadastral ..... » 5,00

**Cartes de la Concession.** —

1°) — Plan d'ensemble (format réduit) ..... \$ 1,50

» » entoilé( » » ) ..... » 3,00

2°) — Carte au 1/2000<sup>e</sup> (3<sup>m</sup>50 × 1<sup>m</sup>50)

Sur papier entoilé avec couleurs ..... » 60,00

» » » sans » ..... » 45,00

Sur papier avec couleurs ..... » 40,00

» » sans » ..... » 30,00

3°) — Carte au 1/5000<sup>e</sup> (1<sup>m</sup>55 × 0<sup>m</sup>70)

Sur papier avec couleurs ..... » 10,00

» » sans » ..... » 7,00

**Plans pour fosses septiques.** —

Nos. 1, 2, 3 ou 4 ..... \$ 3,00 le plan.

**X**

**SERVICES DIVERS FOURNIS  
PAR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE**

**Ambulance Municipale.—**

	Résidents en Concession	Résidents hors Concession
Une demi-heure ou moins	\$ 5,00	\$ 7,00
Par quart d'heure supplémentaire	» 2,50	» 3,50

**Cimetières.—**

**1°)—Concessions Lokawei.—**

**Concession perpétuelle :**

adulte	.....série A	\$ 1.000,00
»	.....» B	» 750,00
»	.....» C	» 500,00
enfant de 1 à 12 ans	.....série A	\$ 500,00
»	.....» B	» 400,00
»	.....» C	» 300,00
enfant jusqu'à 1 an	.....série A	\$ 300,00
»	.....» B	» 250,00
»	.....» C	» 200,00

**Concession temporaire de 15 ans :**

adulte	.....série A	\$ 250,00
»	.....» B	» 200,00
»	.....» C	» 150,00
enfant de 1 à 12 ans	.....série A	\$ 200,00
»	.....» B	» 150,00
»	.....» C	» 100,00
enfant jusqu'à 1 an	.....série A	\$ 125,00
»	.....» B	» 100,00
»	.....» C	» 75,00

(Y compris coût du permis pour érection de croix ou monument funéraire).

**Nota.**—Série A : tombes situées en frontage  
» B : » en bordure latérale extérieure  
» C : » à l'intérieur des sections

**2°)—Concessions Zikawei.—**

Les inhumations dans ce cimetière ne peuvent être accordées qu'après enquête des Services de Police établissant l'état d'indigence des personnes à inhumer. Elles donnent lieu au remboursement à l'Administration municipale des frais de funérailles, soit :

\$ 40,00	pour adulte.
» 35,00	pour enfant de 1 à 12 ans.
» 30,00	pour enfant jusqu'à 1 an.

**3°)—Exhumations.—**

Vacation du personnel et frais divers : \$ 30,00.

**4°)—Fournitures diverses et entretien.—**

**a)—Croix en bois peintes en blanc, (pose comprise) :**

	Croix Orthodoxe	Lokawei	Zikawei
Modèle No. 1—	.....l'unité	\$ 18,00	15,00
» » 2—	.....»	» 14,00	12,00
» » 3—	.....»	» 9,00	8,00
» » 4—	.....»	» 5,00	4,00

	Croix Latine		
No. 5—	l'unité	\$ 12,00	9,00
» 6—	»	» 9,00	7,50
» 7—	»	» 4,50	3,50
» 8—	»	» 2,50	2,00

Les inscriptions à porter sur les croix doivent être effectuées par les soins du demandeur, l'Administration Municipale ou le personnel municipal ne pouvant s'en charger.

**b)—Tumulus gazonné :**

	Lokawei	Zikawei
tombe pour enfant de moins d'un an	\$ 3,00	1,50
tombe pour enfant de 1 à 12 ans	» 4,50	3,00
» » adulte	» 6,00	4,50

**c)—Entretien annuel des sépultures :**

enfant de moins d'un an	\$ 10,00	6,00
enfant de 1 à 12 ans	» 12,00	8,00
adulte (concession temporaire)	» 15,00	10,00
adulte (concession perpétuelle)	» 20,00	

**d)—Entretien annuel des veilleuses.** \$ 25,00 20,00

**5°)—Certificats de décès.—**

Certificat de décès	.....la copie	\$ 2,00	1,50
Procès-verbal d'exhumation	.....»	» 2,00	1,50

**Surveillance d'incendie.—(Surtaxe : 50%)**

**Service permanent.—**

\$ 70,00 par mois et par homme pour les représentations en soirée.

\$ 2,75 par jour et par homme pour les représentations en matinée.

**Service temporaire.—**

\$ 5,50 par jour et par homme.

**Prêt de matériel d'incendie.—(Surtaxe : 50%)**

Enlèvement d'eau dans le sous-sol d'immeubles :  
Pour 1 pompe et 2 sapeurs \$ 10,00 par heure.  
Transport et mise en batterie du matériel \$ 5,00

**Enlèvement des ordures ménagères à l'intérieur des cités, passages privés, etc.—(Surtaxe : 50%)**

Redevance semestrielle égale à 4% maximum du loyer d'un mois de toutes les maisons, occupées ou non.

**Location de la salle des fêtes.—(Surtaxe : 50%)**

\$ 130,00 par représentation ou répétition générale.  
» 45,00 pour toute répétition.

**Cartes d'entrée aux Parcs.—**

Carte annuelle	.....	\$ 5,00
Carte pour une visite	.....»	0,20
Droit d'entrée au Jardin Zoologique	.....»	0,10

(l'entrée au Jardin Zoologique est gratuite pour les visiteurs munis d'une carte annuelle).

**Transfert d'obligations.—(Surtaxe : 50%)**

Délivrance de nouveaux certificats : \$ 1,00 par certificat.

**Taxes impayées.—(Surtaxe : 50%)**

Rétablissement des services publics	.....	\$ 7,00
Rétablissement suivant immédiatement la suspension	.....»	5,00

**Vérification de compteur d'eau ou d'électricité.—(Surtaxe : 50%)**

\$ 2,80 par vérification.

## XI

### INSTRUCTION PUBLIQUE

(frais de scolarité)

Les Écoles municipales de la Concession Française étant en principe réservées aux enfants des résidents de la Concession, les élèves dont les parents demeurent hors de la Concession ne pourront y être admis que dans la limite des places disponibles, et auront à acquitter une contribution scolaire majorée.

#### Collège Municipal Français.—

	Parents résidents de la Concession Française	Parents non résidents de la Concession Française
Jardins d'enfants..... p. mois	\$ 10,00	\$ 12,50
Cours préparatoire..... »	» 11,00	» 14,00
11 <sup>e</sup> classe..... »	» 12,00	» 15,00
10 <sup>e</sup> »..... »	» 14,00	» 17,00
9 <sup>e</sup> »..... »	» 15,00	» 18,50
8 <sup>e</sup> »..... »	» 16,00	» 20,00
7 <sup>e</sup> »..... »	» 18,00	» 22,50
6 <sup>e</sup> »..... »	» 20,00	» 25,00
5 <sup>e</sup> »..... »	» 23,00	» 29,00
4 <sup>e</sup> »..... »	» 25,00	» 31,50
3 <sup>e</sup> »..... »	» 28,00	» 35,00
2 <sup>e</sup> »..... »	» 31,00	» 40,00
1 <sup>e</sup> »..... »	» 35,00	» 45,00
Classes de philosophie et de mathématiques..... »	» 40,00	» 50,00
Réduction de 20% pour le 2 <sup>e</sup> enfant, frère ou sœur,		
25% » 3 <sup>e</sup> » » »		
30% » 4 <sup>e</sup> enfant et les suivants.		

#### École Municipale Française Rémi.—

12 <sup>e</sup> et 11 <sup>e</sup> ..... p. mois	\$ 6,00	\$ 7,50
10 <sup>e</sup> et 9 <sup>e</sup> ..... »	» 8,00	» 10,00
8 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> ..... »	» 9,00	» 11,25
6 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> B..... »	» 11,00	» 13,75
5 <sup>e</sup> ..... »	» 13,00	» 16,25
4 <sup>e</sup> ..... »	» 14,00	» 17,50
3 <sup>e</sup> ..... »	» 15,00	» 18,75

#### École Municipale Franco-Chinoise.—

Cours supérieur..... par sem.	\$ 32,00	\$ 40,00
Cours moyen et spécial..... »	» 26,00	» 32,00
Cours élémentaire..... »	» 18,00	» 22,50
Tarif spécial..... »	» 15,00	» 18,75

#### Ecoles Primaires Chinoises.—

1 <sup>e</sup> et 2 <sup>e</sup> années (classe de demi-temps)..... par sem.	\$ 6,00	\$ 7,50
1 <sup>e</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> années..... »	» 8,00	» 10,00
5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> années..... »	» 10,00	» 12,50
Cours du soir.....	\$ 1,00 par semestre et par élève.	

## XII

### TAXES SPÉCIALES AU SERVICE D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET D'ASSISTANCE

#### Laiteries.—(Surtaxe : 50%)

Licence de laiterie.....	\$ 10,00 par an.
Carte pour livreur de lait.....	» 2,00 »
Renouvellement de la carte en cas de perte.....	» 10,00 »
Un cautionnement de \$ 400,00 devra être déposé en garantie du paiement des amendes susceptibles d'être infligées pour inobservation du règlement.	

#### Commerces établis en dehors de la Concession Française.—(Surtaxe : 50%)

Licence de vente sur la Concession.....	\$ 5,00 par an.
Carte de livreur sur la Concession.....	» 2,00 »
Renouvellement de carte de livreur en cas de perte.....	» 10,00 p. carte

#### Frais d'analyses.—

Analyse d'eau des puits artésiens en construction.....	\$ 90,00
Analyse de l'eau des puits artésiens en fonctionnement :	
a)—Examen complet.....	» 70,00
b)—Examen bactériologique seulement.....	» 35,00
c)—Examen chimique seulement.....	» 40,00
Analyse bactériologique mensuelle de l'eau des puits artésiens en service prescrite en cas de maladies épidémiques sévissant sur la Concession Française.....	
	» 15,00
Analyse des boissons alcoolisées.....	» 50,00
Analyse des boissons non alcoolisées.....	» 35,00

#### Désinfections.—

Par appareil portatif.....	\$ 2,00
Pour désinsectisation par appareil "Clayton" ou à la chambre de sulfuration.....	» 10,00

#### Curage des fosses septiques.—(Surtaxe : 50%)

Par fosse septique No. 1 —	\$ 5,00
» No. 2 —	» 7,00
» No. 3 —	» 11,00
» No. 4 —	» 17,00

Pour les fosses fixes, par accord avec l'Administration Municipale, suivant l'importance de la fosse.

#### Cabinet dentaire.—

Petite intervention.....	} \$ 0,50
Obturation.....	
Extraction.....	

#### Dispensaire.—

Consultation ordinaire.....	\$ 0,10
Consultation spéciale.....	» 1,00

#### Institut prophylactique.—

Injection.....	\$ 2,00
----------------	---------

**Certificats médicaux.—**

Certificats médicaux divers.....\$ 10  
 » » de salubrité » 10 par catéq.

**Certificats de vaccinations. —**

Certificat pour indigents..... gratuit  
 Certificats pour la région de Changhai.....\$ 1,00  
 Certificats pour les passagers des com-  
 pagnies de navigation.....\$ 5,00

**Permis de conservation des corps.—(Surtaxe : 50%)**

Pour une période de 7 à 15 jours.....\$ 5,00  
 Pour une période de 15 à 30 jours.....» 10,00  
 Taxe de renouvellement pour une  
 période de 1 à 15 jours.....» 5,00  
 Taxe de renouvellement pour une  
 période de 15 à 30 jours.....» 10,00  
 Permis de transport en transit.....» 2,00

**Tarif d'abatage.—**

Abatage.....	{	Bœufs, buffles:.....\$ 1,50 par tête	
		Veaux, porcs:.....» 0,50 »	
		Chèvres.....» 0,35 »	
Exportation.....	{	Moutons.....» 0,30 »	
		Moutons.....» 0,20 »	
Circulation du bétail.....	{	Chèvres.....» 0,10 »	
		Bœufs et buffles.....» 0,50 »	
		Veaux, moutons et chèvres.....» 0,10 »	

(entre 7 h. du matin et minuit)

La visite de la viande et l'application de l'estampille sur les viandes provenant des territoires voisins pourront avoir lieu aux conditions prévues à l'art. 55 de l'Ordonnance consulaire No. 367 du 3 août 1939.

Dans les autres cas, le tarif suivant sera appliqué:

Bœufs, buffles, chevaux:.....\$ 2,00  
 portions inférieures à 20 lbs.....» 0,30  
 Veaux, porcs:.....» 0,30  
 Moutons, chèvres:.....» 0,20

**Enregistrement des tueurs, charcutiers, commis charcutiers et brouettiers.—**

\$ 5,00 pour le 1<sup>er</sup> enregistrement (patrons et préposés)

Renouvellement annuel ou remplacement de la médaille:

patron.....\$ 5,00  
 préposé.....» 2,00

**XIII**

**TAXES SPÉCIALES  
 AU SERVICE DES PLANTATIONS**

**Tarif pour arbres blessés à la suite d'un accident.—(Surtaxe: 50%)**

Dimensions des blessures:  
 de 0 à 25 cm<sup>2</sup>.....\$ 1,50  
 » 25 » 50 ».....» 2,50

de 50 à 100 cm<sup>2</sup>.....\$ 4,00  
 » 100 » 150 ».....» 5,00  
 » 150 » 200 ».....» 6,50  
 » 200 » 300 ».....» 9,00  
 avec majoration de \$ 2,00 par 200 cm<sup>2</sup> ou fraction en sus.

**Tarif de remplacement d'arbres à changer à la suite d'un accident.—(Surtaxe: 50%)**

Circonférence de l'arbre à 1 mètre du sol:

Jusqu'à 0m30.....	\$ 27,00
de 0m30 à 0m40.....	» 42,00
de 0m40 à 0m50.....	» 50,00
de 0m50 à 0m75.....	» 68,00
de 0m75 à 0m90.....	» 84,00
de 0m90 à 1m05.....	» 101,00
de 1m05 à 1m20.....	» 118,00
Tuteurs.....	» 8,00

**Tarif de déplacement d'arbres.—(Surtaxe: 50%)**

Circonférence de l'arbre à 1 mètre du sol	HIVER (du 1 <sup>er</sup> Déc. au 15 Mars)	ÉTÉ (du 15 Mars au 1 <sup>er</sup> Déc.)
<i>Pour toutes variétés d'arbres</i>		
Jusqu'à 0m30.....	\$ 26,50	\$ 53,00
de 0m30 à 0m40.....	37,00	74,00
de 0m40 à 0m50.....	52,50	105,00
de 0m50 à 0m75.....	68,00	136,00
Les déplacements d'arbres d'une circonférence supérieure à 0 m 75 sont toujours facturés aux prix d'été, sauf les platanes.		
de 0m75 à 0m90.....	84,00	168,00
de 0m90 à 1m05.....	115,00	230,00
de 1m05 à 1m20.....	158,00	316,00

**Travaux remboursables dans les maisons particulières.—(Surtaxe: 50%)**

Chef d'équipe.....\$ 4,00 par journée  
 Jardinier, cantonnier.....» 2,00 » »  
 Coolie auxiliaire.....» 1,00 » »

Les arbres et arbustes sont vendus au prix de l'inventaire plus 30 % pour frais d'arrachage.  
 Tuteurage des arbres: \$ 8,00.

**XIV**

**TAXES SPÉCIALES A LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

**VOIRIE.—Travaux remboursables.—(Surtaxe: 10%)**

*Confection de travaux pour particuliers.—*

Trottoirs - Entrées - Chaussées:

1°)—Trottoirs  
 Macadam asphalté.....\$ 6,00 par m<sup>2</sup>  
 Dalles de ciment.....» 11,00 »

2°)—Entrées  
 Macadam asphalté.....» 10,00 »  
 Cimentage.....» 25,00 »

3°)—Chaussées  
 Macadam asphalté.....» 15,00 »

Branchements fosses septiques - Eaux usées. - Tarif par branchement (en \$).

CHAUSSÉE		PISTE				PAVAGE CHINOIS				PAVAGE CUBIQUE				MACADAM ASPHALTÉ				SHEET BÉTON				
TROTTOIR		Terre	Pavage	Macadam	Ciment	Terre	Pavage	Macadam	Ciment	Terre	Pavage	Macadam	Ciment	Terre	Pavage	Macadam	Ciment	Terre	Pavage	Macadam	Ciment	
Drains 0,15	Rue																					
	30'	42	43	45	46	45	47	49	50	76	78	81	82	67	69	76	81	155	156	163	169	
	40'	56	60	60	62	60	62	65	67	102	104	108	110	89	92	99	108	206	209	216	225	
	50'	70	73	76	78	76	79	82	84	128	131	135	138	111	116	125	135	260	264	274	284	
	60'	84	87	91	93	91	94	97	100	152	155	161	164	133	137	152	161	310	312	326	338	
	70'	98	101	106	109	106	110	113	117	178	181	188	191	155	160	175	188	360	366	380	394	
80'	112	114	121	124	121	125	129	134	203	208	215	220	177	183	198	215	412	420	434	450		
Drains 0,20	Rue																					
	30'	67	68	71	72	71	72	75	76	114	116	119	121	86	87	94	101	182	185	192	199	
	40'	89	91	94	96	95	97	100	101	152	155	160	162	112	116	128	134	243	246	256	266	
	50'	112	114	119	120	119	121	125	127	192	195	201	204	141	146	157	169	306	312	322	333	
	60'	134	136	141	143	142	145	148	152	228	232	238	242	172	174	189	202	365	370	384	398	
	70'	156	159	165	168	165	169	174	177	266	271	279	282	199	203	222	236	426	432	447	465	
80'	178	182	188	192	189	193	199	202	303	310	319	323	225	232	256	269	486	494	512	531		
Drains 0,30	Rue																					
	30'	79	81	84	86	84	86	87	90	135	138	142	144	108	112	120	128	225	228	230	246	
	40'	106	109	112	115	113	115	119	121	180	184	189	192	144	149	161	171	301	304	318	329	
	50'	133	137	141	143	142	144	149	152	226	231	238	241	181	188	202	215	378	385	398	412	
	60'	159	163	168	171	169	172	174	181	271	276	284	288	216	223	241	256	450	453	459	491	
	70'	185	190	196	201	197	201	206	212	316	321	331	336	252	260	282	299	525	533	546	575	
80'	212	217	224	228	225	229	237	243	360	368	378	384	288	299	321	342	602	608	635	656		
Drains 0,50	Rue																					
	30'	134	137	141	144	141	144	148	151	225	230	235	239	161	166	177	187	298	304	312	324	
	40'	179	184	188	192	188	193	198	202	301	306	314	317	214	222	236	254	398	407	420	432	
	50'	226	231	239	244	239	243	249	254	378	386	394	400	270	279	297	313	500	506	527	545	
	60'	268	274	282	287	282	290	297	303	450	460	470	478	322	332	354	373	595	606	629	649	
	70'	312	322	329	336	328	338	347	354	526	535	548	558	376	388	414	441	694	711	734	756	
80'	358	368	375	383	375	386	397	405	602	614	626	638	430	445	472	510	795	815	839	865		
Drains 0,70	Rue																					
	30'	170	173	178	181	178	182	186	189	281	287	292	298	227	235	248	261	403	412	425	436	
	40'	228	230	238	242	238	242	249	253	378	382	392	396	303	314	334	350	536	547	568	581	
	50'	286	286	298	304	298	305	314	319	472	480	492	498	382	394	418	438	677	689	711	732	
	60'	339	347	357	361	357	364	372	379	562	573	587	596	454	471	495	522	807	823	850	871	
	70'	398	404	416	422	416	424	435	442	659	668	686	694	533	549	582	610	939	960	992	1018	
80'	455	462	475	483	476	484	497	506	755	763	785	792	607	628	666	698	1070	1092	1132	1161		

*Ecoulement des eaux des toits.—*

**Raccordement au drain.—Tarif par branchement.**

Largeur de la rue en pieds	Diamètre du raccordement	Prix en \$
30	0,15	23,00
»	0,20	36,00
»	0,30	43,00
40	0,15	31,00
»	0,20	49,00
»	0,30	58,00
50	0,15	39,00
»	0,20	61,00
»	0,30	73,00
60	0,15	46,00
»	0,20	73,00
»	0,30	88,00
80	0,15	62,00
»	0,20	100,00
»	0,30	117,00

**Aménagement d'entrées provisoires.—(Surtaxe : 10%)**

Le coût de la construction et de la démolition des accès provisoires du type "bateau pavé" est fixé à \$ 3,00 par m<sup>2</sup>.

**Chemins municipaux.—(Surtaxe : 10%)**

Les branchements de fosses septiques, eaux usées et les raccordements au drain des eaux des toits seront taxés suivant les barèmes appliqués aux rues de 30' de largeur.

**Chemins publics.—(Surtaxe : 10%)**

Tarifs de branchements :

- a) eaux usées.....\$ 40,00 par branchement
- b) eaux des toits.....» 25,00 »

Drainage principal.....» 2,50 par mètre courant de frontage

Revêtement.....» 3,00 par m<sup>2</sup>

Eclairage.....» 2,50 par mètre courant de frontage

**PERMIS DE CONSTRUIRE.—(Surtaxe : 10%)**

**TAXE D'EXAMEN DES PLANS.—**

Pour toute construction destinée à servir d'habitation, magasin, entrepôt ou autre, européenne ou chinoise :

1°—Pour l'examen du projet initial et un premier réexamen de ce projet rectifié s'il y a lieu :

Soit environ en pieds cubes		
En dessous et jusqu'à 1.400 m <sup>3</sup>	( 50.000 )	.....\$ 15,00
Au-dessus de 1400 m <sup>3</sup> et jusqu'à 2100 m <sup>3</sup>	( 50.000 à 75.000 )	» 22,50
» » 2100 » »	2800 » ( 75.000 » 100.000 )	» 30,00
» » 2800 » »	4200 » ( 100.000 » 150.000 )	» 45,00
» » 4200 » »	5600 » ( 150.000 » 200.000 )	» 60,00
» » 5600 » »	7000 » ( 200.000 » 250.000 )	» 75,00
» » 7000 » »	8400 » ( 250.000 » 300.000 )	» 90,00
» » 8400 » »	9800 » ( 300.000 » 350.000 )	» 105,00
» » 9800 » »	11200 » ( 350.000 » 400.000 )	» 120,00
» » 11200 » »	12600 » ( 400.000 » 450.000 )	» 135,00
» » 12600 » »	14000 » ( 450.000 » 500.000 )	» 150,00
» » 14000 » »	15400 » ( 500.000 » 550.000 )	» 165,00
» » 15400 » »	16800 » ( 550.000 » 600.000 )	» 180,00
Pour 1400 m <sup>3</sup> supplémentaires	( 50.000 )	.....\$ 15,00

2°—Pour tout examen supplémentaire : 50% en plus du tarif ci-dessus par examen.

La taxe d'examen doit être acquittée lors du dépôt de la demande de permis de construire et avant l'étude des projets soumis.

**TAXES DE PERMIS.—**

**Constructions européennes.—(Surtaxe : 10%)**

Pour toute construction destinée à servir d'habitation, magasin, entrepôt ou autre :

Pour les premiers 560 m<sup>3</sup> (soit environ 20.000 pieds cubes).....\$ 7,50

Pour 140 m<sup>3</sup> (soit environ 5.000 p. c.) ou portion de 140 m<sup>3</sup> supplémentaire » 3,00

Cette taxe s'applique au volume total des constructions faisant l'objet du permis.

**Constructions chinoises.—(Surtaxe : 10%)**

Pour habitation ou magasin :

*Maisons à 1 étage, pour un volume total inférieur ou égal à :*

280 m<sup>3</sup> (soit environ 10.000 pieds cubes)\$ 6,00

560 » ( » » 20.000 » » )» 9,00

840 » ( » » 30.000 » » )» 12,00

Pour tout volume de construction supérieur à 840 m<sup>3</sup> (soit environ 30.000 pieds cubes) pour 140 m<sup>3</sup> (soit environ 5.000 pieds cubes) ou portion de 140 m<sup>3</sup> supplémentaire.....\$ 3,75

*Maisons à 2 étages, pour un volume total inférieur ou égal à :*

280 m<sup>3</sup> (soit environ 10.000 pieds cubes)\$ 10,50

560 » ( » » 20.000 » » )» 13,50

840 » ( » » 30.000 » » )» 16,50

Pour tout volume de construction supérieur à 840 m<sup>3</sup> (soit environ 30.000 pieds cubes) pour 140 m<sup>3</sup> (soit environ 5.000 pieds cubes) ou portion de 140 m<sup>3</sup> supplémentaire.....\$ 4,50

Cette taxe s'applique au volume total des constructions faisant l'objet du permis.

**Usines, Ateliers, etc.—(Surtaxe : 10%)**

Pour toute construction devant servir d'usine, atelier ou autre, la taxe sera appliquée comme pour les constructions chinoises.

**Garages privés sur voie publique.—(Surtaxe : 10%)**

Pour chaque garage.....\$ 18,00

Supplément pour les étages sur garages, au volume :

Pour les premiers 560 m<sup>3</sup> (soit environ 20.000 pieds cubes).....» 24,00

Pour 112 m<sup>3</sup> (soit environ 4.000 p. c.) ou portion de 112 m<sup>3</sup> supplémentaire...» 6,00

**Garages privés à l'intérieur ou sur voies privées.**—(Surtaxe: 10%)

Pour chaque garage.....	\$ 9,00
Supplément pour les étages sur garages au volume:	
Pour les premiers 560 m <sup>3</sup> (soit environ 20.000 pieds cubes).....	\$ 9,00
Pour 112 m <sup>3</sup> (soit environ 4.000 p. c.) ou portion de 112 m <sup>3</sup> supplémentaire »	3,00

**Murs de clôture en maçonnerie.**—(Surtaxe: 10%)

Taxe d'examen.....	\$ 10,00
Taxe de permis:	
Murs de soutènement, murs de clôture des propriétés, des cours, des courettes de maisons chinoises ou européennes par fang (soit 9,30 m <sup>2</sup> ) avec un minimum de taxe de \$ 5,00.....	1,50

Construction d'une entrée avec portail..... 9,00

Pour une entrée avec portail construite en même temps que le mur de clôture, l'entrée et le portail seront compris dans la longueur du mur de clôture, pour la taxe à établir.

**Modifications aux bâtiments déjà construits.**—(Surtaxe: 10%)

Taxe d'examen.....	\$ 15,00
Taxe de permis:	
Modifications faisant l'objet d'un grand permis:	
a)—Modifications extérieures en frontage de la voie publique.....	\$ 9,00
b)—Modifications extérieures non sur la voie publique.....	7,50
c)—Modifications intérieures au bâtiment.....	4,50

Si les modifications augmentent le volume, les taxes prévues ci-dessus se trouveront augmentées des taxes à percevoir pour l'augmentation de volume, calculées suivant le présent barème.

**Réparations aux bâtiments.**—(Surtaxe: 10%)

Taxe d'examen.....	\$ 15,00
Taxe de permis:	
Réparations faisant l'objet d'un grand permis:	
a)—Réparations extérieures en frontage de la voie publique.....	\$ 9,00
b)—Réparations extérieures non sur la voie publique.....	7,50
c)—Réparations intérieures au bâtiment.....	4,50

**Auvents, marquises (sur constructions en cours).**—(Surtaxe: 10%)

Les auvents et les marquises construits au-dessus de la voie publique, seront assujettis à une taxe par mètre carré de.....	\$ 9,00
Couverture de courette:	
en frontage de la voie publique.....	9,00
à l'arrière des bâtiments.....	4,50

**Additions aux bâtiments déjà construits.**—(Surtaxe: 10%)

Additions faisant l'objet d'un grand permis:  
Mêmes taxes que pour les taxes respectives sur constructions nouvelles, taxe d'examen et taxe de permis.

**Saillies au-dessus de la voie publique.**—(Surtaxe: 10%)

Les saillies au-dessus de la voie publique sont assujetties aux taxes suivantes quelle que soit la nature du bâtiment:

Saillies ouvertes, vérandas, balcons, etc. par mètre carré ou 10 pieds carrés et par étage	\$ 15,00
Saillies fermées, vérandas, bow windows, etc. par mètre carré ou 10 pieds carrés et par étage.....	30,00

**Fosses septiques.**—(Surtaxe: 10%)

Fosse septique N <sup>o</sup> 1.....	\$ 7,50
» » » 2.....	10,00
» » » 3.....	15,00
» » » 4.....	20,00
» de capacité supérieure à No. 4.....	30,00

**Entrepôts de bois et ateliers de charpente et menuiserie provisoires.**—(Surtaxe: 10%)

(dont la durée correspond à celle du permis de construire)..... \$ 5,00

**Modifications aux plans (pour constructions en cours d'exécution).**—(Surtaxe: 10%)

Pour modifications à des plans déjà soumis et dont le permis est accordé:

Taxe d'examen.....	\$ 15,00
Taxe de permis.....	7,50

Si les modifications augmentent le volume, la taxe prévue ci-dessus, de \$ 7,50, se trouvera augmentée des taxes à percevoir pour l'augmentation de volume, calculées suivant le présent barème.

**Validité des "grands permis" de construire.**—

Cette validité est fixée comme ci-après:

*Maisons en terrasses: chinoises ou européennes.*—

a)—Maisons à 1 étage sur rez-de-chaussée:	
moins de 20.000 pieds cubes.....	3 mois
de 20.000 à 100.000 » ».....	4 »
de 100.000 à 500.000 » ».....	6 »
au-dessus de 500.000 » ».....	7 »
b)—Maisons à 2 étages sur rez-de-ch. et au-dessus:	
moins de 20.000 pieds cubes.....	3 mois
de 20.000 à 100.000 » ».....	5 »
de 100.000 à 500.000 » ».....	7 »
au-dessus de 500.000 » ».....	8 »

*Maisons détachées: chinoises ou européennes.*—

a)—Maisons à 1 étage sur rez-de-chaussée:	
moins de 20.000 pieds cubes.....	3 mois
de 20.000 à 40.000 » ».....	4 »
de 40.000 à 80.000 » ».....	5 »
au-dessus de 80.000 » ».....	6 »
b)—Maisons à 2 étages sur rez-de-ch. et au-dessus:	
moins de 20.000 pieds cubes.....	3 mois
de 20.000 à 40.000 » ».....	5 »
de 40.000 à 80.000 » ».....	6 »
au-dessus de 80.000 » ».....	8 »

*Magasins et entrepôts.*—

a)—à 1 étage sur rez-de-chaussée:	
moins de 20.000 pieds cubes.....	3 mois
de 20.000 à 100.000 » ».....	4 »
de 100.000 à 500.000 » ».....	6 »
au-dessus de 500.000 » ».....	7 »

b) — à 2 étages sur rez-de-chaussée et au-dessus :	
moins de 20.000 pieds cubes.....	4 mois
de 20.000 à 100.000 » » .....	5 »
de 100.000 à 250.000 » » .....	7 »
de 250.000 à 500.000 » » .....	8 »
au-dessus de 500.000 » » .....	10 »

**Théâtres et cinémas.**—

moins de 100.000 pieds cubes.....	6 mois
de 100.000 à 250.000 » » .....	8 »
de 250.000 à 500.000 » » .....	10 »
au-dessus de 500.000 » » .....	12 »

**Immeubles à appartements, bureaux.**—

moins de 100.000 pieds cubes.....	7 mois
de 100.000 à 250.000 » » .....	9 »
de 250.000 à 500.000 » » .....	12 »
au-dessus de 500.000 » » .....	15 »

**“Grands Permis” pour modification ou réparation de constructions.**—

Validité..... 3 mois

**Prolongation de validité des “Grands Permis”.—**  
(Surtaxe : 10%)

Par mois supplémentaire..... \$ 5,00

**Petits permis de construire.**—(Surtaxe : 10%)

a) — **Constructions de peu d'importance.**—

Petites réparations ou peinture de mur de façade, pose de vitrine, aménagement de devanture, peinture, réparations intérieures et petits travaux de toiture :

Pour une maison..... \$ 4,00

Pour plusieurs maisons : \$ 4,00 pour la première et \$ 2,00 pour les suivantes.

Pour une prolongation de 15 jours, pour 1 maison..... » 2,00

Pour les maisons suivantes, \$ 1,00 pour chaque maison.

Pour ériger des lampes, enseignes, réclames et panneaux-réclames..... » 3,00

Pour ériger des palissades ou clôtures, par 100 pieds de longueur..... » 3,00

Pour ériger des paillotes, hangars temporaires et abris en nattes, par 100 pieds carrés de surface ou moins (pour 6 mois)..... » 1,00

Pour construire 1 marquise ou vitrer 1 courette (bâtiment déjà terminé) quelle que soit la surface, à l'intérieur de la propriété..... » 5,00

Marquise sur voie publique le mètre carré..... » 3,00

Couverture de courette en frontage..... » 10,00

Addition sur séchoir, attique, transformation de cour arrière en chambre..... » 10,00

Loge de gardien..... » 4,00

Soupenne..... » 8,00

Fourneau de marchand d'eau chaude..... » 3,00

Puits artésien..... » 50,00

b) — **Permis divers.**—

Pour remblaiement..... » 1,00

Pour arc de cérémonie sur trottoir municipal (taxe fixe)..... » 30,00

Pour chaque période supplémentaire de 7 jours..... » 40,00

Pour arc de cérémonie sur chaussée publique (taxe fixe)..... » 150,00

Pour chaque pied de frontage et pour une durée supplémentaire de 14 jours..... \$ 4,00

Pour auvent en nattes sur trottoir municipal (9 m<sup>2</sup> soit le fang)..... » 5,00

**Validité des permis (a) et (b) ci-dessus.**—

A moins de spécification contraire, 15 jours à compter de la date de la délivrance du permis.

**Distributeurs d'essence.**—(Surtaxe : 10%)

A).—

a) — Installation d'une pompe sur trottoir, réservoir à l'intérieur du garage..... \$ 30,00  
(validité 1 mois)

b) — Installation d'une pompe à air..... » 30,00  
(validité 1 mois)

c) — Installation d'une pompe sur trottoir, réservoir sous le trottoir..... » 90,00  
(validité 1 mois)

Redevance pour occupation du sol : \$ 90,00 par an et par pompe, que le réservoir soit placé sous le trottoir ou à l'intérieur de la propriété.

Taxe de contrôle : \$ 30,00 par an et par appareil pour service du public, la pompe et le réservoir étant placés soit à l'intérieur de la propriété, soit sur la voie publique.

d) — Enlè<sup>nt</sup> de réservoir (sans pompe) }  
Changem<sup>ent</sup> de réservoir (sans pompe) } \$ 45,00  
Réparation de réservoir (sans pompe) }  
(validité 15 jours)

B) — **Réfection du trottoir au tarif des travaux remboursables pour particuliers.**

**Taxe pour cote de seuils.**—(Surtaxe : 10%)  
\$ 20,00.

Taxe exigible en même temps que la taxe sur le permis de construire.

**Prolongation de la durée des travaux des petits permis.**—(Surtaxe : 10%)

Pour une prolongation de validité de 15 jours, à moins de spécification contraire..... \$ 2,00

**Permis de régularisation de travaux de construction entrepris sans permis.**—

Taxe triple.

**Taxe d'encombrement de la voie publique.**—  
(Surtaxe : 10%)

Par mètre carré et par jour..... \$ 0,05

**Prélèvements de terre.**—(Surtaxe : 10%)

Permis d'excavation..... \$ 2,00

Taxe de remblaiement applicable à toute excavation au-dessous de la cote 4<sup>m</sup> 50 ou dans un terrain de niveau inférieur à la cote 4<sup>m</sup> 50 :

Cette taxe sera le total d'une taxe au volume de l'excavation calculée à raison de \$ 0,35 le m<sup>3</sup> et d'une taxe à la surface horizontale de l'excavation calculée à raison de \$ 0,30 le m<sup>2</sup>.

Taxe payable au moment de la délivrance du permis d'excavation.

**TRAVAUX DU CADASTRE.—(Surtaxe 10%)**

*Copie de plans officiels et de plans cadastraux :*

*Propriétés déjà levées :*

Pour un terrain ne dépassant pas 6 mows, comprenant un seul lot.....\$ 15,00

Pour un terrain supérieur à 6 mows, comprenant un seul lot.....» 30,00

Pour les propriétés comprenant plusieurs lots, sera perçu :

le montant total des prix des copies de plans compris dans la propriété, plus les frais d'établissement des plans d'ensemble, lesquels seront :

Si la surface totale de la propriété est égale ou inférieure à 6 mows.....\$ 15,00

Si la surface totale de la propriété est supérieure à 6 mows.....» 30,00

*Division de propriétés :*

Application des tarifs : Propriétés à lever.

*Propriétés à lever :*

Si la surface est comprise entre :

0 et 1 mow.....\$ 30,00

1 mow 001 et 2 mows.....» 45,00

2 mows 001 et 5 mows.....» 60,00

Par mow supplémentaire au-dessus de 5 mows.....» 7,50

Déplacement supplémentaire dû au manque de borne, limites mal déterminées, absence de témoin sur place, etc.....» 15,00

Toute copie supplémentaire du plan requis lors de la demande de permis de construire sera délivrée à la demande des intéressés au tarif suivant :

Terrain égal ou inférieur à 6 mows.....\$ 3,75

Terrain supérieur à 6 mows.....» 7,50

*Fourniture et pose de bornes.—*

Fourniture et pose de : 1 borne.....\$ 15,00

» » » » 2 ».....» 30,00

» » » » 3 ».....» 45,00

» » » » 4 ».....» 60,00

Chaque borne supplémentaire en plus.....» 10,50

Pose de borne seulement : par unité.....» 6,00  
avec un minimum de taxe de \$ 12,00.

*Piquetage des limites :*

Propriétés inférieures à 6 mows.....\$ 15,00

Propriétés supérieures à 6 mows.....» 30,00

*Remesurage de terrain, modifications de limites, divisions ou additions de titres :*

Taxe de 1/20<sup>e</sup> de 1/100<sup>e</sup> de la valeur foncière totale du ou des lots intéressés avec un minimum de taxe de \$ 60,00.

**Nota.**—Aucune taxe ne sera exigée pour l'établissement des plans lorsqu'il s'agira de terrains qui appartenaient antérieurement à un Chinois, couverts par un fantang et pour lesquels l'enregistrement consulaire sera demandé.

*Vérification de bornage.—*

Première vérification gratuite.

Deuxième vérification et toute vérification supplémentaire.....\$ 20,00

Expertises, etc. sur devis.

**XV**

**TAXES SPÉCIALES AUX SERVICES DE POLICE**

**Agents employés à des services particuliers.—**

Pour 1 agent Tonkinois en permanence.....\$ 500,00 par mois

Pour 1 agent, Tonkinois pendant 4 heures.....» 90,00

Pour 1 agent Chinois en permanence.....» 400,00 par mois

Pour 1 agent Chinois pendant 4 heures.....» 70,00

**Contrôle des gardiens privés.—(Surtaxe : 50%)**  
\$ 10,00 par gardien et par trimestre.

*Livrets d'employés.—*

\$ 1,30 pour le livret et enregistrement.

**Location-entretien d'armes.—(Surtaxe : 50%)**  
\$ 12,00 par trimestre.

**Permis de port d'armes.—**

Pour les permis personnels.....\$ 20,00 par sem.

Pour les permis des gardes du corps.....» 40,00 »

**Permis pour la détention d'armes et de munitions de guerre.—**

\$ 5,00 par an.

**Laissez-passer de couvre-feu.—(Surtaxe : 50%)**  
Renouvellement.....\$ 2,00

**Gilets protecteurs.—**

Taxe pour l'importation et la fabrication des gilets.....\$ 700,00 par an.

Taxe pour la vente des gilets.....» 252,00 »

Taxe pour le port des gilets.....» 4,20 »

**Permis de contrôle et de transit délivrés pour l'exportation des céréales et des farines.—**

1°)—Pour les farines.....à \$ 0,05 par sac de 21 kilos.

2°)—Pour le riz.....» 0,10 » » 80 »

**Toutes les taxes municipales sont payables d'avance.**

**Le bénéfice des services publics pourra être retiré aux contribuables qui n'auront pas acquitté, dans les délais prévus, les taxes dont ils sont redevables.**

**Les sommes déposées à titre de garantie ne portent pas intérêt.**

**DÉPENSES**

Les prévisions de dépenses s'élèvent à \$ 33.183.358,55.

\* \* \*

La Commission arrête comme suit le Budget Ordinaire de 1941 :

RECETTES	\$	DÉPENSES	\$
Chap. 1.—Impôt . . . . .	18.570.000,00	Titre 1.—Direction générale . . . . .	308.170,61
» 2.—Licences . . . . .	7.719.000,00	» 2.—Services financiers et administratifs . . . . .	11.980.401,07
» 3.—Redevances. . . . .	1.435.351,12	» 3.—Services techniques . . . . .	4.874.197,66
» 4.—Recettes diverses . . . . .	797.044,73	» 4.—Cabinet du Conseiller juridique et avocat de la Concession française . . . . .	90.103,08
» 5.—Intérêts . . . . .	25.000,00	» 5.—Services de Police . . . . .	15.902.522,00
» 6.—Hygiène et Assistance . . . . .	579.000,00	» 6.—Comité de contrôle des prix . . . . .	26.900,00
» 7.—Enseignement . . . . .	196.800,00	Total \$	33.182.294,42
» 8.—Assistance et droit des pauvres. . . . .	1.240.524,00	Excédent de prévisions de recettes pour balance.	1.064,13
» 9.—T. S. F., Signaux météorologiques et Sémaphore . . . . .	787.838,70		
» 10.—Service des Plantations . . . . .	260.000,00		
» 11.—Travaux Publics . . . . .	303.000,00		
» 12.—Services de Police. . . . .	1.269.800,00		
Total général \$	33.183.358,55	Total général \$	33.183.358,55

**Compagnies concessionnaires.—**

**Fixation du 2<sup>me</sup> palier de majorations des tarifs de base.—**

La Commission autorise temporairement l'application d'un 2<sup>me</sup> palier d'augmentation des tarifs de base de la C. F. T. E. E. portant les taux de majoration actuellement en vigueur de :

- 97% à 103% pour l'éclairage
- 97% à 140% pour la force motrice et le chauffage
- 30% à 49% pour l'eau.

Les tarifs contractuels maxima de transports en commun seront d'autre part temporairement majorés comme suit :

**Tarifs de 1<sup>ère</sup> classe.—**

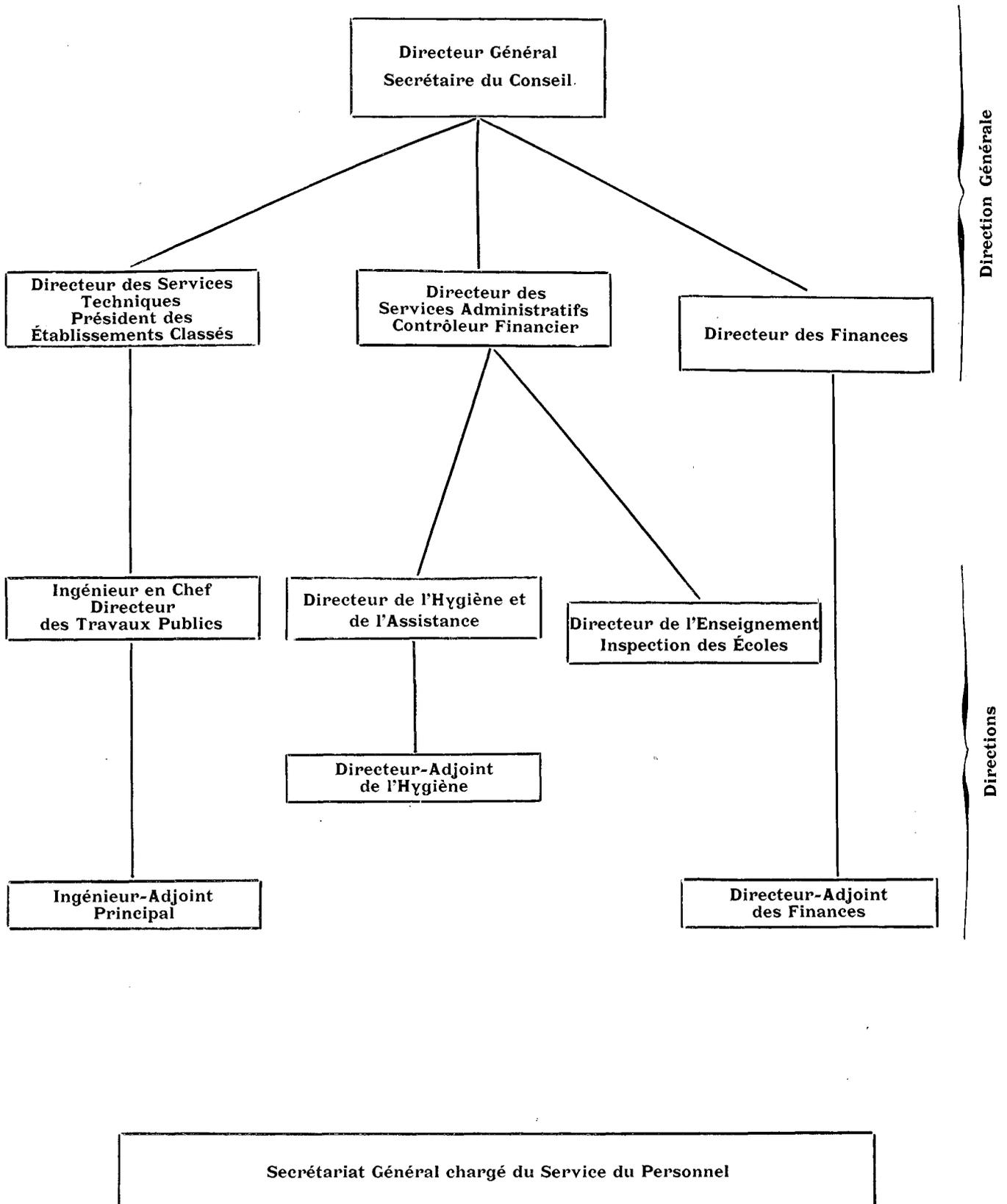
au-dessous de 1 1/2 km.	\$ 0,09	au lieu de \$ 0,05	tarif contractuel
entre 1 1/2 et 3	» » 0,15	» » 0,10	»
entre 3 et 5	» » 0,21	» » 0,15	»
au delà de 5	» » 0,27	» » 0,20	»

**Tarifs de 3<sup>me</sup> classe.—**

au-dessous de 1 km.	\$ 0,04	au lieu de \$ 0,03	tarif contractuel
entre 1 et 1 1/2	» » 0,05	» » 0,03	»
» 1 1/2 et 2	» » 0,06	» » 0,04	»
» 2 et 2 1/2	» » 0,08	» » 0,05	»
» 2 1/2 et 3	» » 0,09	» » 0,06	»
» 3 et 4	» » 0,11	» » 0,07	»
» 4 et 5	» » 0,13	» » 0,08	»
» 5 et 6	» » 0,14	» » 0,09	»
au delà de 6	» » 0,15	» » 0,09	»

La date de mise en vigueur de ce 2<sup>me</sup> palier de majoration a été fixée au 26 janvier 1941.

**Tableau synoptique de la Direction Générale des Services Municipaux et des Directions**



# TABLEAU SYNOPTIQUE DE L'ORGANISATION DES SERVICES MUNICIPAUX

DIRECTION GÉNÉRALE	DIRECTIONS	SERVICES	DIVISIONS	BUREAUX OU SECTIONS		
<b>Directeur Général</b>	<b>Directeur des Finances</b>	<b>Budgets et Trésorerie</b>	Comptabilité Générale	{ Etablissement des états de solde Tenue des livres (deniers) Approvisionnements (matières)	Contrôle des ordonnancements Mouvement des fonds Statistiques	
			Perception	{ Assiette Recouvrements Contrôle des versements	Marchés - Archives fiscales Licences Secrétariat - Bureaux des Secteurs	
			Caisse	{ Encaissements Palements	Coffres - Comptable Guichets	
			Banque municipale	Emprunts, Dépôts, Correspondance		
			Secrétariat Administratif	Correspondance	Adjudications - Assurances Cimetières - Economat	
			Domaines	{ Expropriations Conservation du Rôle foncier		
			Santé	Service médical	Infirmierie municipale	
			<b>Etudes financières des contrats, devis et projets</b>			
		<b>Directeur des Services Administratifs Contrôleur Financier</b>	<b>Direction de l'Hygiène et de l'Assistance</b>	Hygiène	{ Inspection médicale des écoles Surveillance des cimetières Inspection des marchés, des denrées Contrôle médical et pharmaceutique Pavillon médico-légal	Sections sanitaires Vaccinations Abattoirs
				Assistance	{ Dispensaires et hôpitaux Institut prophylactique Infirmierie spéciale de dépôt	Subventions et exonérations
	<b>Direction de l'Enseignement</b>		Enseignement secondaire	{ Collège municipal Ecole franco-chinoise		
			Enseignement primaire	{ Ecoles primaires chinoises Ecole française		
			Inspection des écoles	Ecoles privés		
	<b>Secrétariat Général chargé du service du personnel</b>			{ Conseil—Réglementation Comités—Communications Archives	Imprimerie Réception et expédition du courrier	
	<b>Directeur des Services Techniques Président de la Commission des Etablissements Classés</b>	<b>Direction des Travaux Publics</b>	Secrétariat Technique	{ Etudes et comités techniques Contrôle des Compagnies concessionnaires	Bureau des grands permis de construire	
Etablissements Classés			{ Instruction des demandes et centralisation Inspection des établissements	Poids et mesures Inspection des chaudières		
		T. S. F.	{ Exploitation Signaux	Sémaphore		
		Service d'Incendie	Contrôle des établissements	Postes		
		Plantations				
	<b>Direction des Travaux Publics</b>		{ Division administrative Division études et projets Division Electricité et mécanique Division Voirie Division Constructions et bâtiments	Secrétariat, Cadastre, Permis, Magasin Electricité-Transports-Ateliers Entretien - Entreprise - Nettoyement Entretien - Entreprise		

**Cabinet du Conseiller Juridique**

---

---

**RAPPORTS**  
**pour l'année 1940**

---

---

## Service de Santé

L'état sanitaire du personnel municipal s'est maintenu satisfaisant.

Le problème de la morbidité typhique reste à l'ordre du jour. Le nombre des cas a toutefois diminué. On a commencé à rendre obligatoire la vaccination préventive, en commençant par le personnel européen de la police, soit environ cinq cents personnes.

L'examen préliminaire d'aptitude à la vaccination a été effectué à l'infirmerie, les vaccinations proprement dites ont été faites par le service d'hygiène.

Le nombre et la gravité des réactions a été ce qu'il fallait attendre ; on avait soigneusement écarté tous les cas douteux, considérant qu'il fallait être circonspect dans un premier essai de vaccination obligatoire.

Les vaccinations ont été faites en plusieurs fois, par voies progressives, espérant ainsi obtenir une immunité de plusieurs années.

Le seul cas de typhoïde cette année dans la Compagnie auxiliaire russe, a été précisément observé chez un agent qui avait dû être exempté pour une affection chronique du rein.

Le nombre des vaccinations antivarioliques pratiquées à l'infirmerie a été de 799 et celui des vaccinations anticholériques de 904.

Il est à remarquer que l'effectif du personnel municipal et de police est devenu assez grand pour que les chiffres donnés par les statistiques vitales (taux de la mortalité, de la natalité, de la morbidité des différentes maladies etc.) commencent à acquérir une signification.

C'est ainsi que le nombre de décès annuel (61 en 1940 contre 56 en 1939) a pris une certaine stabilité.

Il en est de même pour la morbidité tuberculeuse typhique ou accidentelle.

Le Médecin municipal,  
Signé : Dr. VELLIOT

### Nombre de décès en 1940

Employés européens.....	3
Enfant européen.....	1
Russes.....	6
Chinois.....	25
Tonkinois.....	11
Femmes tonkinoises.....	2
Enfants tonkinois.....	13
	<hr/>
	61

### Vaccinations

	<i>antivariolique</i>	<i>anticholérique</i>
Employés européens.....	85	123
Européens famille.....	131	266
Chinois.....	462	417
Russes.....	48	15
Tonkinois.....	73	83
	<hr/>	<hr/>
	799	904

	Européens des Services de Police traités à l'hôpital		Européens des Services municipaux traités à l'hôpital		Femmes européennes traitées à l'hôpital		Enfants européens traités à l'hôpital		Journées d'exemption Européens des Services de Police		Journées d'exemption Européens des Services municipaux	
	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées
Janvier	6	72	8	137	8	62	4	46	80	200	11	18
Février	14	164	5	76	6	28	4	45	55	148	4	6
Mars	13	184	2	35	7	53	5	52	64	197	8	8
Avril	11	164	4	24	3	20	7	33	62	234	7	2
Mai	7	72	6	80	7	60	5	15	53	261	5	15
Juin	9	111	6	81	7	36	2	11	31	94	8	37
Juillet	10	130	6	69	5	29	5	25	53	172	10	23
Août	10	59	8	66	10	92	2	8	38	110	9	12
Septembre	8	89	7	28	17	159	7	59	30	74	9	4
Octobre	5	29	6	54	14	174	8	95	50	124	11	15
Novembre	8	89	11	104	11	105	5	43	49	143	14	12
Décembre	10	138	10	113	7	77	6	26	38	109	14	22
	111	1.301	79	867	102	895	60	458	603	1.866	110	174

	Agents chinois traités à l'hôpital		Chinois des Services municipaux traités à l'hôpital		Agents chinois traités à l'Infirmierie		Chinois des Services municipaux traités à l'Infirmierie		Journées d'exemption Agents chinois		Journées d'exemption Chinois des Services municipaux	
	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées
Janvier	16	264	3	22	62	769	11	116	596	1.074	621	735
Février	12	156	4	43	46	513	14	176	460	807	582	641
Mars	21	344	2	28	52	571	16	146	493	921	562	648
Avril	44	512	8	69	80	787	16	81	506	905	784	902
Mai	25	286	18	155	71	707	19	231	584	1.129	836	956
Juin	15	210	19	273	60	668	16	131	544	997	756	906
Juillet	21	279	5	86	94	810	11	126	841	1.388	1.125	1.258
Août	22	285	4	44	77	806	8	85	878	1.445	1.229	1.371
Septembre	19	210	5	99	83	993	3	39	829	1.312	990	1.182
Octobre	22	243	8	83	115	1.110	4	31	1.035	1.688	1.059	1.259
Novembre	31	397	8	105	69	737	6	67	476	901	642	730
Décembre	30	289	7	104	67	848	1	8	499	975	523	547
	278	3.475	91	1.111	876	9.319	125	1.237	7.741	13.542	9.709	11.135

	Gardes tonkinois traités à l'hôpital		Femmes tonkinoises traitées à l'hôpital		Enfants tonkinois traités à l'hôpital		Gardes tonkinois traités à l'Infirmierie		Journées d'exemption Gardes tonkinois	
	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées
Janvier	16	216	9	70	6	73	108	1.444	539	767
Février	19	213	13	120	5	59	96	1.351	513	791
Mars	18	198	8	110	3	50	109	1.423	444	690
Avril	29	346	6	54	2	37	124	1.478	485	727
Mai	28	342	7	24	1	1	110	1.366	552	889
Juin	22	235	11	69	2	6	82	1.056	576	809
Juillet	29	335	11	54	3	16	116	1.244	694	945
Août	20	332	7	48	1	9	107	1.401	579	846
Septembre	20	254	7	49	3	30	109	1.527	581	806
Octobre	16	238	11	93	1	2	110	1.427	637	862
Novembre	18	220	5	32	2	27	89	1.202	609	891
Décembre	20	207	7	50	3	24	88	1.328	597	850
	255	3.136	102	773	32	334	1.248	16.247	6.806	9.873

	Agents auxiliaires russes traités à l'hôpital		Sapeurs auxiliaires russes traités à l'hôpital		Journées d'exemption Agents auxiliaires russes		Journées d'exemption Sapeurs auxiliaires russes		Agents auxiliaires russes traités à l'Infirmierie	
	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées
Janvier	23	279	1	2	185	196	42	48	—	—
Février	22	280	1	12	187	196	29	28	—	—
Mars	21	288	2	24	227	217	15	12	—	—
Avril	21	221	1	11	203	358	18	15	—	—
Mai	21	227	1	10	222	263	48	40	—	—
Juin	19	166	5	36	190	259	19	15	—	—
Juillet	25	167	2	7	208	265	21	25	—	—
Août	24	222	1	4	207	256	19	25	—	—
Septembre	20	165	3	15	174	203	10	10	—	—
Octobre	35	283	5	39	225	353	49	58	—	—
Novembre	32	231	5	43	155	209	26	29	—	—
Décembre	22	212	4	50	170	204	35	40	—	—
	285	2.741	31	253	2.353	2.979	331	345	—	—

# Hygiène Publique et Assistance

## I.—GÉNÉRALITÉS

### Données météorologiques

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Température { 1940	4° 54	4° 76	8° 25	14° 64	19° 8	23° 98	28° 45	27° 74	22° 9	18° 48	12° 63	8° 9
	normale	3° 18	4° 15	8°	13° 56	18° 8	23° 05	27° 07	27° 05	22° 8	17° 5	11° 3
Pluies . . . . . { 1940	56 <sup>m</sup> / <sub>m</sub> 2	107 <sup>m</sup> / <sub>m</sub> 5	79 <sup>m</sup> / <sub>m</sub> 4	34 <sup>m</sup> / <sub>m</sub> 4	93 <sup>m</sup> / <sub>m</sub>	93 <sup>m</sup> / <sub>m</sub> 6	36 <sup>m</sup> / <sub>m</sub> 9	124 <sup>m</sup> / <sub>m</sub> 8	140 <sup>m</sup> / <sub>m</sub> 8	310 <sup>m</sup> / <sub>m</sub>	7 <sup>m</sup> / <sub>m</sub> 7	35 <sup>m</sup> / <sub>m</sub> 8
	normales	49 <sup>m</sup> / <sub>m</sub> 8	59 <sup>m</sup> / <sub>m</sub>	83 <sup>m</sup> / <sub>m</sub> 8	92 <sup>m</sup> / <sub>m</sub>	93 <sup>m</sup> / <sub>m</sub>	182 <sup>m</sup> / <sub>m</sub>	145 <sup>m</sup> / <sub>m</sub> 8	141 <sup>m</sup> / <sub>m</sub> 7	125 <sup>m</sup> / <sub>m</sub> 6	72 <sup>m</sup> / <sub>m</sub>	52 <sup>m</sup> / <sub>m</sub> 8

**Population.**—Dans l'impossibilité de donner des chiffres, on dira qu'il semble bien que, dans une certaine mesure, il se soit produit une réduction du nombre des habitants de la Concession. Ce sont les résidents pauvres qui ont émigré vers les zones rouvertes du Plus Grand Shanghai, où les conditions matérielles d'existence sont peut-être un peu moins difficiles pour cette catégorie de Changhaïens. Les deux derniers camps de réfugiés sur la Concession ont été dissous au début de l'année, en même temps que le centre d'accueil des mendiants de l'Armée du Salut.

Le nombre des résidents aisés s'est, dans le même temps, maintenu, et sans doute même accru, puisque environ 1.500 constructions d'habitations nouvelles ont été enregistrées.

A simple titre indicatif, la population de la Concession doit pouvoir être évaluée à près d'un million d'habitants, avec 30.000 étrangers. (Avant les hostilités de 1937, 480.000 habitants, dont 20.000 étrangers).

**Vue d'ensemble sur l'année sanitaire.**—Il ne s'est pas produit, en 1940, d'épidémie massive, et pour cette raison la courbe de la *morbidity générale* présente une régularité assez remarquable avec un maximum modéré, atteint pendant l'été. La *mortalité générale* demeure également assez uniforme.

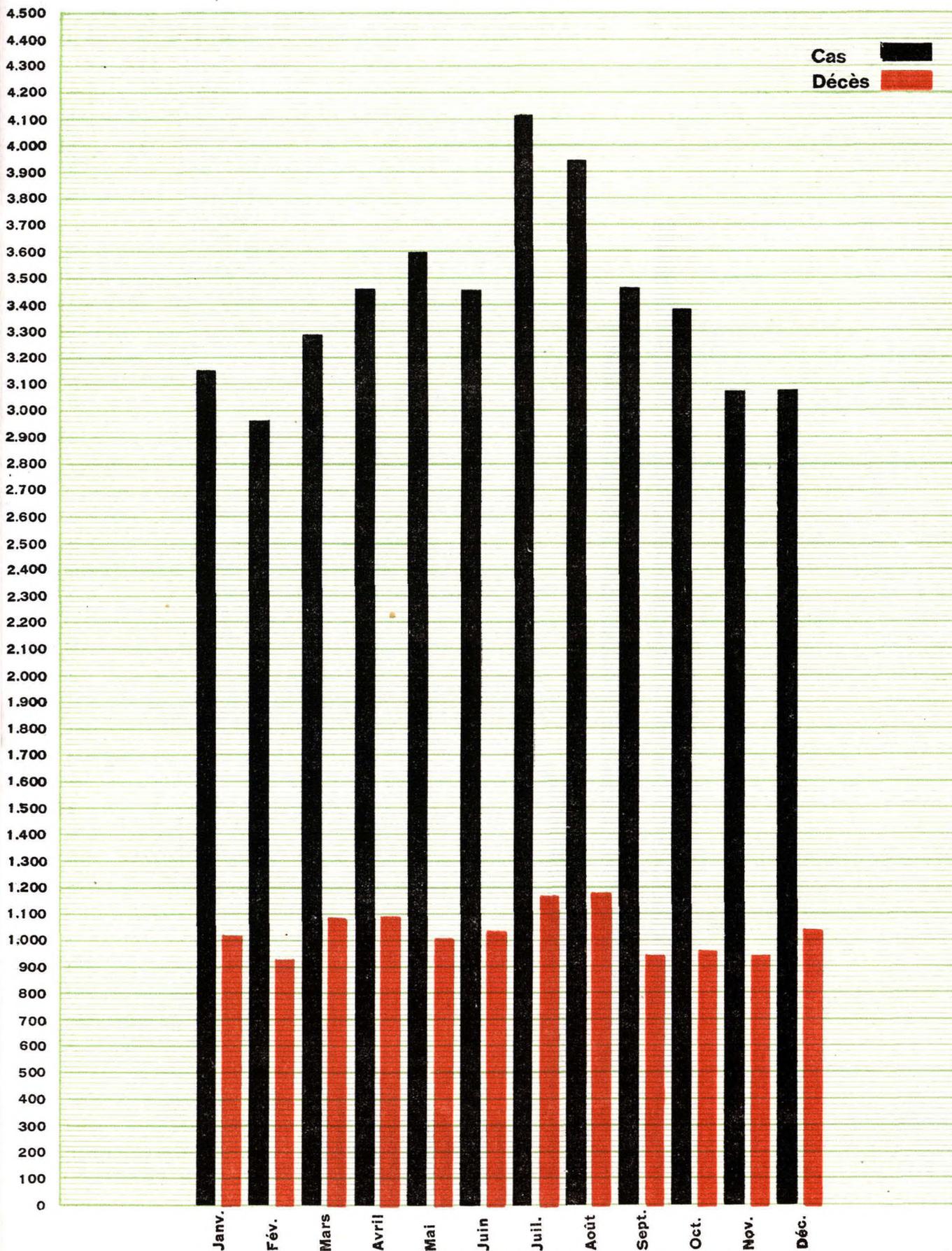
Le maximum estival est beaucoup plus marqué pour les *maladies contagieuses* à déclaration obligatoire. Il traduit, tant pour le nombre des cas que pour celui des décès, la recrudescence de la typhoïde, l'extension des dysenteries, l'apparition du choléra.

**Mortalité et morbidité—Causes de décès.**—Il est impossible d'établir le taux de la mortalité faute d'un recensement de la population. A Changhaï, d'ailleurs, la valeur d'un recensement sera toujours relative : il existe une énorme population flottante qu'attirent ou chassent les conditions économiques ou politiques locales.

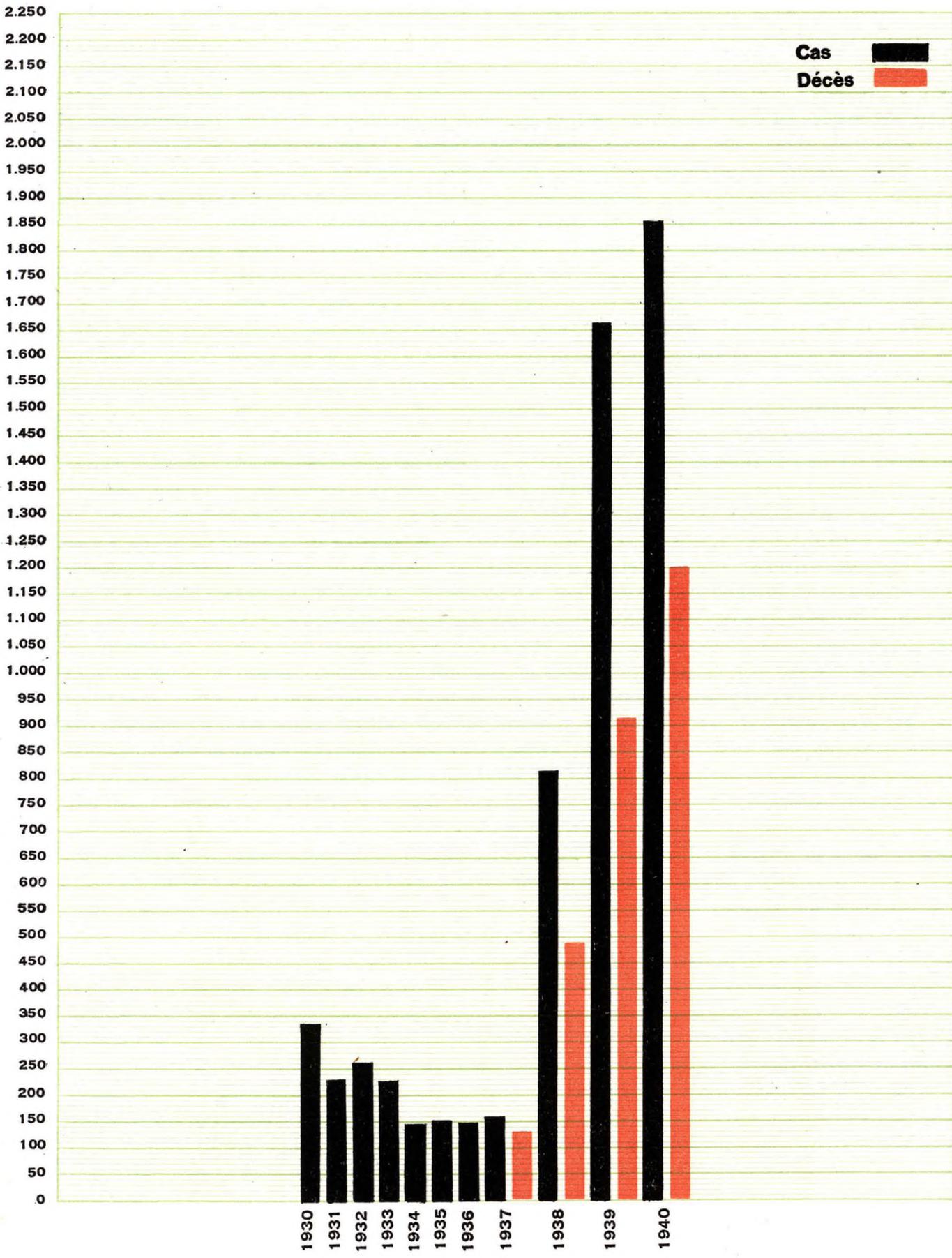
Dans l'évaluation d'un taux de la mortalité, on devrait tenir compte de la mortalité chez les résidents proprement dits (11.519 décès en 1940) et chez les miséreux à domicile plus ou moins fixe (13.336 cadavres enlevés au cours de l'année par le Bureau de Bienfaisance). Au total, on compte 24.855 décès. Le taux approximatif de la mortalité dépasserait ainsi 20 pour 1.000, chiffre élevé.

L'examen des tables de la mortalité fait ressortir la fréquence des décès au cours de l'enfance : le Bureau de Bienfaisance enlève 6 cadavres d'enfants pour un d'adulte. Les taux de mortalité sont plus élevés au-dessous de 45 ans, avec un maximum impressionnant entre 35 et 45 : traduction de la pauvre hygiène

## MORBIDITÉ ET MORTALITÉ GÉNÉRALES ( Année 1940 )



### TUBERCULOSE Population chinoise



qui prépare ces décès prématurés. Le fait que le taux de la mortalité masculine dépasse de beaucoup celui de la mortalité féminine souligne les conditions peu satisfaisantes de l'hygiène industrielle, qui sont presque de règle à Changhai.

La mortalité due aux maladies de l'appareil respiratoire est de beaucoup la plus lourde. La *tuberculose* est fréquemment invoquée. A la tuberculose il faudrait sans doute rattacher aussi un grand nombre de décès faisant suite à des affections des voies aériennes dont on ne cite que les symptômes, toux, hémoptysies par exemple. L'excédent de la mortalité masculine est considérable, anormalement élevé. La sous-alimentation, la promiscuité dans des logis encombrés, la mauvaise hygiène industrielle sont les raisons qui aident à l'extension de la tuberculose pulmonaire. Maladie sociale au premier chef, elle avance ou recule avec l'aggravation ou l'amélioration des conditions économiques. C'est dire que dans le Changhai actuel cette redoutable affection rencontre des conditions optima de développement.

Secondes en importance sont les maladies de l'appareil digestif, et parmi celles-ci les affections du groupe de la *typhoïde*. L'endémie typhoïdique continue à s'étendre sur toute l'année et manifeste une gravité absolue nullement diminuée. Le nombre des cas, toutefois, a marqué par comparaison avec 1939 une notable régression : il est réduit de près de la moitié pour les étrangers et du tiers pour les Chinois. Ce n'est pas l'eau de boisson qu'il convient d'incriminer dans la persistance de la typhoïde, mais la malpropreté (la typhoïde, maladie des mains sales), les habitudes de culture maraîchère, la souillure du sol de la ville même, conséquence d'un système défectueux d'évacuation des eaux polluées, des inondations périodiques qui dispersent le contenu des égouts.

On peut rapporter aux mêmes causes les affections groupées sous le nom de *dysenteries* et de *diarrhées*. Parmi elles la dysenterie bacillaire est assez souvent rencontrée. Ces affections persistent toute l'année, et présentent, naturellement, un maximum de fréquence en été. Elles sont graves.

Le *choléra* s'est manifesté au cours de 1940. Deux cas ont été reconnus sur la Concession, pendant le mois de mai, chez des personnes qui venaient de Shaoshing où il semble qu'une épidémie durable ait sévi. Le choléra a reparu en juillet, cette fois chez des résidents, et s'est modérément développé pour présenter son maximum en août et s'éteindre en octobre. Au total, on a observé 68 cas, dont un étranger qui a succombé et 11 décès (mortalité : 16,17 %). De ces 68 cas, 8 ont été des cas importés.

Les maladies contagieuses à déclaration obligatoire marquent, d'ailleurs, une diminution des cas et des décès très généralisée, à la seule exception du *typhus exanthématique*. Cette maladie est en extension notable tout au cours de l'année, comme l'illustre bien le tableau ci-dessous. Les constatations de ces trois années démontrent que le maximum de l'épidémie a lieu au printemps (mai en 1938 et en 1939, avril en 1940). Ce fait est paradoxal : le froid favorise l'éclosion du typhus. Les vêtements épais que l'on porte en hiver, et que la population misérable ne quitte plus, fournissent des gîtes sûrs aux poux, transmetteurs de la maladie. Peut-être faudrait-il chercher une nouvelle cause de dissémination de la maladie dans les puces, à qui l'occurrence de chaleur modérée et d'humidité du printemps changhaïen fournit les conditions les meilleures de reproduction. Ceci ne viendrait pas contredire les observations effectuées à l'Institut Pasteur de Changhai, qui a si bien démontré l'origine murine du typhus dans notre ville. Le virus continue à être isolé chez des rats capturés en divers endroits de la Concession et les puces qui parasitent les rats seraient, avec les poux, un élément de transmission du typhus.

		Etrangers	Chinois	Total
1938	cas décès	27 3	158 23	185 26
1939	cas décès	25 2	46 7	71 9
1940	cas décès	134 5	407 73	541 78

La répartition du typhus sur la Concession est très étendue. Parmi les réservoirs de virus signalés on peut citer la Maison d'arrêt de la Cour du 2<sup>e</sup> district. Dès que le Consul général de France eut imposé et fait diriger par les services d'hygiène de la Concession l'exécution de mesures prophylactiques, la situation a été rapidement améliorée.

Les conditions sociales des malades sont très variées. Chez les étrangers, les gens de la classe aisée payent à la maladie un tribut non négligeable.

La gravité est assez grande. La mortalité est très sensiblement plus élevée chez les Chinois (17,93%) que chez les étrangers (3,73%). Le taux de la mortalité s'accroît au déclin de l'été pendant les trois années consécutives envisagées.

Une affection, également transmise par les poux, la *fièvre récurrente*, marque une régression, par comparaison avec l'année précédente. Le maximum de la fréquence est observé en été, comme pour le typhus. Rapportée aux saisons, la mortalité est assez inégale.

La situation a été bonne en ce qui regarde les autres maladies contagieuses. Sept cas de *variole* seulement, tous chez des Chinois, occasionnant deux décès, ont été reconnus sur la Concession au cours de l'année.

Il sera intéressant de noter une poussée de  *dengue* , largement étendue à l'agglomération changhaïenne au cours du mois d'octobre. La forme en a été généralement bénigne.

Le nombre des décès par  *suicide*  a été un peu moins élevé dans la population chinoise (approximativement 1,10 pour 10.000) que dans la population étrangère (approximativement 2 pour 10.000).

## II.—MALADIES A DÉCLARATION OBLIGATOIRE

### Incidence mensuelle

Nombre de cas et de décès parmi la population étrangère.

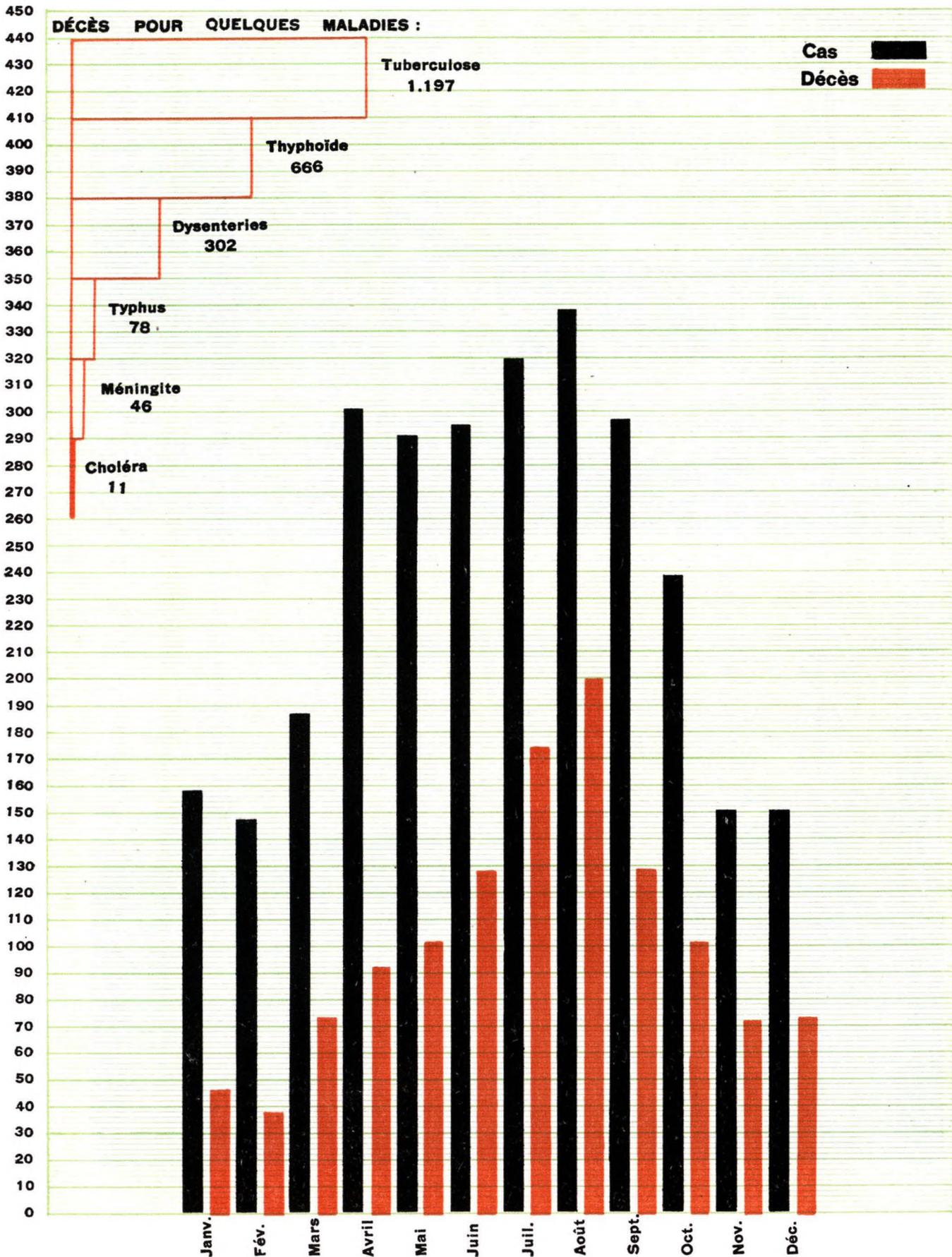
c : cas  
d : décès

Maladies	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Totaux			
	c	d	c	d	c	d	c	d	c	d	c	d	c	d	c	d	c	d	c	d	c	d	c	d	c	d		
	Choléra	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Diphthérie	12	—	8	—	5	—	4	—	1	—	6	—	—	—	1	—	5	—	7	—	6	—	3	—	—	—	58	—
Dysenterie bac. et amib.	2	1	1	—	1	—	3	—	1	—	1	—	10	1	7	—	19	2	11	—	5	—	2	—	—	—	63	4
Fièvre récurrente	—	—	—	—	—	—	4	—	—	—	2	1	—	—	1	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	9	1
Grippe	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	—	3	—	—	—	3	—	—	—	—	1	1	—	12	1
Lèpre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	1	1
Méningite cérébro-spinale	1	1	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	1
Rougeole	1	—	1	—	6	—	2	—	16	—	3	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	31	—
Scarlatine	3	—	6	—	6	—	2	—	1	—	3	—	2	—	—	—	10	—	1	—	1	—	2	—	—	—	37	—
Typhoïde et para-typhoïde	8	—	4	—	3	—	3	—	1	—	7	1	2	—	7	1	11	—	8	3	4	—	2	—	—	—	60	5
Typhus exanthématique	9	—	8	—	12	3	40	2	8	—	4	—	4	—	8	—	14	—	7	—	3	—	17	—	—	—	134	5
<b>Totaux</b>	<b>36</b>	<b>2</b>	<b>29</b>	<b>—</b>	<b>35</b>	<b>3</b>	<b>58</b>	<b>2</b>	<b>28</b>	<b>—</b>	<b>26</b>	<b>2</b>	<b>23</b>	<b>1</b>	<b>28</b>	<b>2</b>	<b>60</b>	<b>2</b>	<b>38</b>	<b>3</b>	<b>19</b>	<b>—</b>	<b>29</b>	<b>2</b>	<b>409</b>	<b>19</b>		

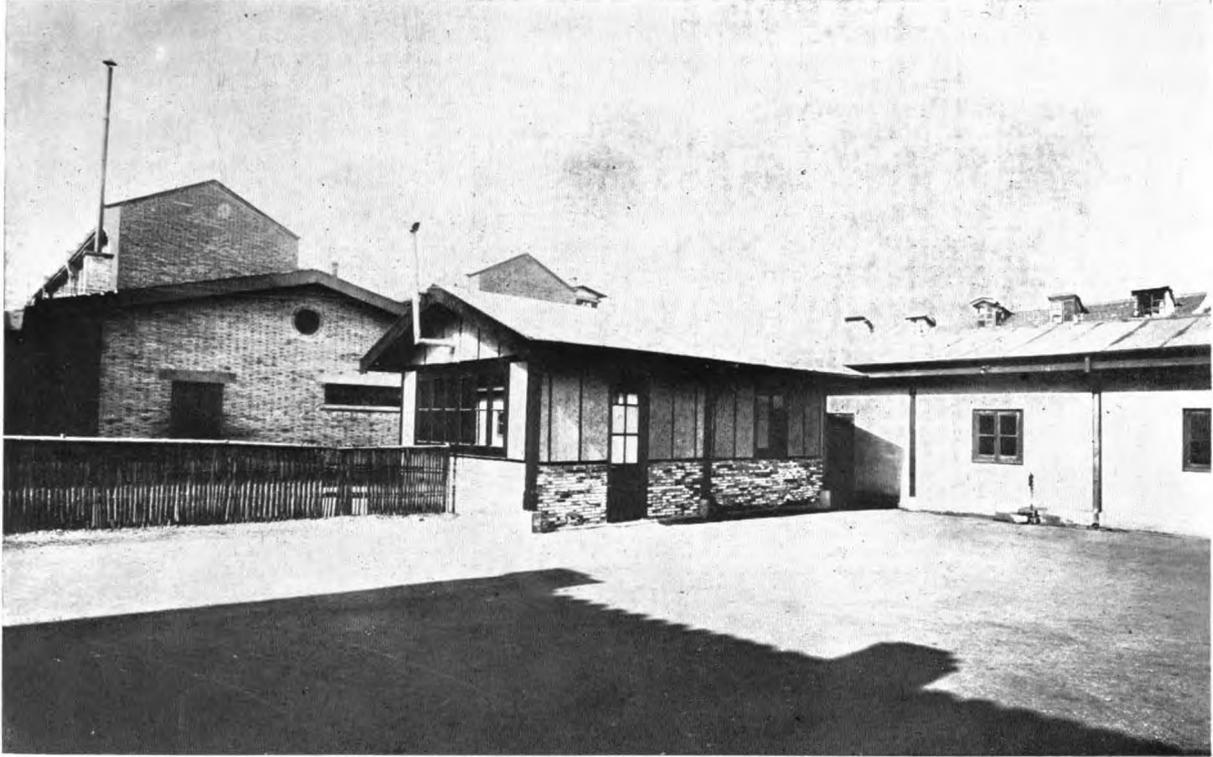
Nombre de cas et de décès parmi la population chinoise.

Maladies	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Totaux			
	c	d	c	d	c	d	c	d	c	d	c	d	c	d	c	d	c	d	c	d	c	d	c	d	c	d		
	Choléra	—	—	—	—	—	—	—	—	2	1	—	14	4	26	4	16	—	9	1	—	—	—	—	—	—	—	67
Diphthérie	38	5	27	3	26	5	27	5	20	2	16	1	4	—	8	2	15	4	40	1	30	5	34	9	—	—	285	42
Dysenterie bac. et amib.	26	17	11	8	23	22	10	8	8	5	11	8	40	25	132	88	99	53	63	33	30	16	17	15	—	—	470	298
Fièvre récurrente	3	—	9	1	14	2	20	6	35	8	34	4	23	6	5	1	1	1	—	—	—	—	1	—	—	—	145	29
Grippe	—	—	2	1	2	1	1	—	2	2	1	1	3	2	1	—	7	—	1	1	1	1	1	1	—	—	22	10
Infection puerpérale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	1
Lèpre	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—
Méningite cérébro-spinale	9	3	9	3	11	5	19	8	14	9	5	2	7	5	3	2	1	—	7	4	2	1	3	3	—	—	90	45
Rage	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Rougeole	1	—	1	—	4	4	13	11	6	5	11	6	12	12	2	2	2	—	—	—	1	1	—	—	—	—	53	43
Scarlatine	4	—	3	—	5	1	8	—	12	—	7	—	6	1	4	—	5	—	1	—	2	1	6	—	—	—	63	3
Typhoïde et para-typhoïde	39	20	33	20	33	26	52	42	73	51	109	89	128	108	114	95	80	62	75	58	60	46	53	44	—	—	849	661
Typhus exanthématique	2	—	22	2	33	4	88	10	90	19	75	16	60	11	15	5	9	3	4	1	4	2	5	—	—	—	407	73
Variole	—	—	1	—	1	1	4	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	7	2
<b>Totaux</b>	<b>122</b>	<b>45</b>	<b>118</b>	<b>38</b>	<b>152</b>	<b>71</b>	<b>243</b>	<b>91</b>	<b>263</b>	<b>102</b>	<b>269</b>	<b>127</b>	<b>297</b>	<b>174</b>	<b>310</b>	<b>199</b>	<b>237</b>	<b>127</b>	<b>200</b>	<b>99</b>	<b>131</b>	<b>73</b>	<b>121</b>	<b>72</b>	<b>2463</b>	<b>121</b>		

### MALADIE CONTAGIEUSE A DÉCLARATION OBLIGATOIRE ( Année 1940 )



## DÉSINFECTION DES JINRICKSHAWS



DISPOSITION GÉNÉRALE DES LOCAUX. SALLE D'ATTENTE DES TIREURS



LE HANGAR A DÉSINFECTION

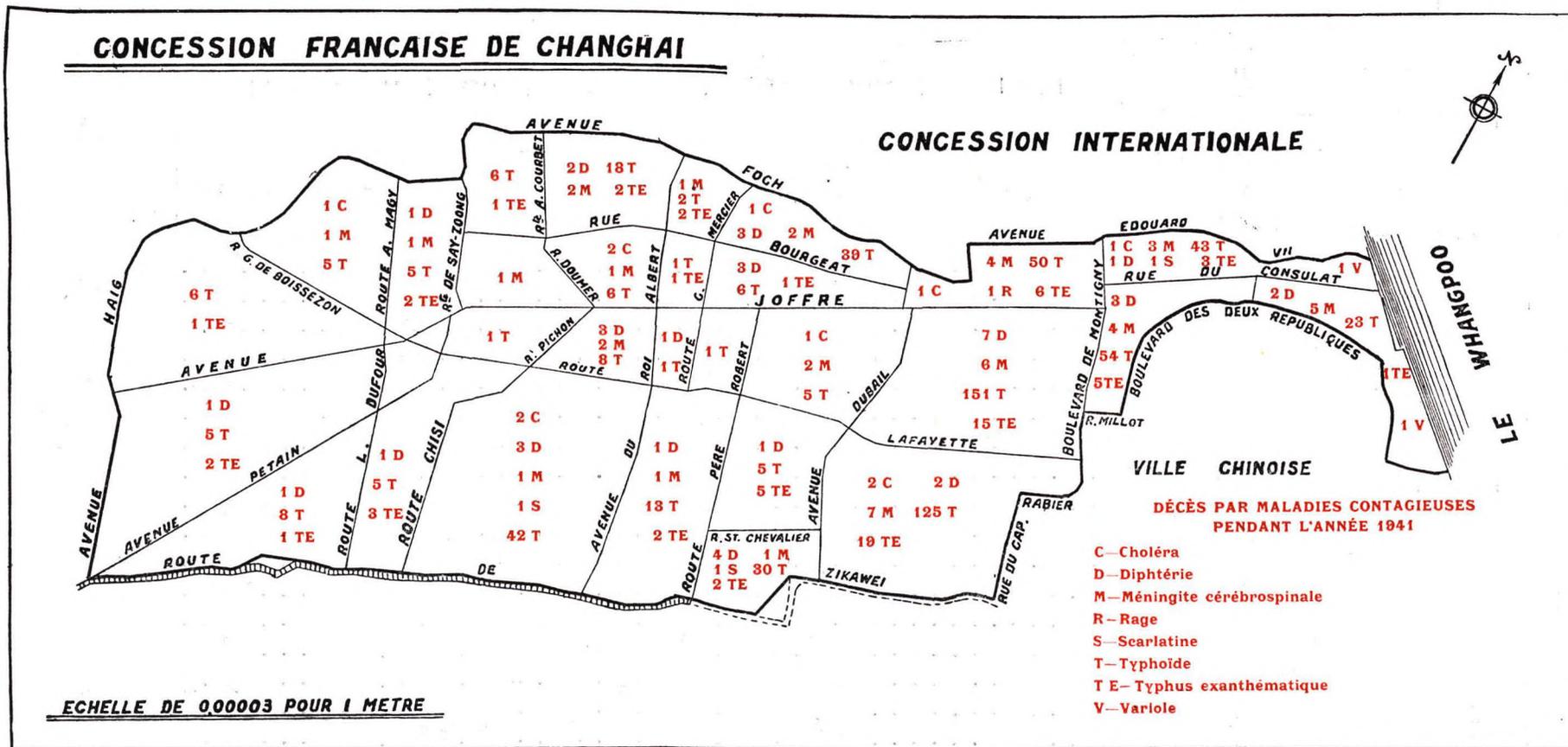
**Décès parmi la population étrangère par nationalité**

Cause du décès	Allemande	Britannique	Française	Grecque	Russe	Tonkinoise
Choléra	—	—	—	—	1	—
Dysenterie (amibienne et bacillaire)	2	1	1	—	—	—
Fièvre récurrente	—	—	—	—	1	—
Grippe	—	—	—	1	—	—
Lèpre	—	—	—	—	1	—
Méningite cérébrospinale	—	—	—	—	1	—
Typhoïde et paratyphoïde	—	—	1	—	4	—
Typhus exanthématique	1	—	—	—	3	1
<b>Totaux</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>1</b>

**Décès par cause et sexe — Populations étrangère et chinoise**

Nomenclature abrégée des causes du décès	Population			
	Étrangère		Chinoise *	
	M	F	M	F
Fièvre typhoïde et paratyphoïde	3	2	429	232
Scarlatine	—	—	2	1
Coqueluche	—	—	2	—
Diphthérie	—	—	28	14
Tuberculose de l'appareil respiratoire	25	18	666	342
Toutes autres tuberculoses	2	—	71	73
Paludisme (malaria)	—	—	6	5
Syphilis	—	—	33	13
Grippe ou influenza	1	—	3	7
Variole	—	—	2	—
Rougeole	—	—	26	17
Typhus exanthématique	4	1	55	18
Autres maladies infectieuses et parasitaires	7	1	258	131
Cancer et autres tumeurs malignes	16	15	103	80
Tumeurs non malignes ou dont le caractère malin n'est pas spécifié	—	2	2	4
Rhumatisme chronique et goutte	—	—	28	20
Diabète sucré	1	1	3	3
Alcoolisme aigu ou chronique	5	2	4	—
Avitaminoses, autres maladies générales, maladies du sang et empoisonnements chroniques	7	5	427	185
Méningite non méningococcique (simple) et maladies de la moelle épinière	1	—	14	14
Lésions intra-craniennes d'origine vasculaire	—	1	107	67
Autres maladies du système nerveux et des organes des sens	11	3	102	76
Maladies du cœur	24	38	341	252
Autres maladies de l'appareil circulatoire	3	2	31	25
Bronchite	2	1	23	16
Pneumonies	11	11	163	94
Autres maladies de l'appareil respiratoire	11	4	979	561
Diarrhée et entérite	6	3	339	178
Appendicite	4	—	20	7
Maladies du foie et des voies biliaires	2	2	181	120
Autres maladies de l'appareil digestif	7	2	508	333
Néphrites	6	1	112	62
Autres maladies de l'appareil urinaire et de l'appareil génital	3	1	24	55
Septicémie et infections puerpérales	1	—	5	27
Autres maladies et accidents de la grossesse, de l'accouchement et de l'état puerpéral	—	1	47	237
Maladies de la peau, du tissu cellulaire, des os et des organes du mouvement	1	—	201	80
Débilité congénitale, vices de conformation congénitaux, naissance prématurée et maladies particulières à la première année de vie	4	1	167	133
Sénilité, vieillesse	4	1	494	595
Suicides	1	5	53	59
Homicides	3	1	30	6
Accidents d'automobiles (tous véhicules routiers à moteur)	—	—	28	8
Autres morts violentes ou accidentelles, sauf suicides ou homicides ou accidents d'automobiles	7	1	146	52
Causes non spécifiées ou mal définies	20	2	1.167	464
<b>Totaux :</b>	<b>203</b>	<b>128</b>	<b>7.430</b>	<b>4.666</b>
	<b>331</b>		<b>12.096</b>	

\* Les chiffres relatifs à la population chinoise concernent les décès parmi les résidents et 577 dé.és parmi les non-résidents (cadavres enlevés par le Bureau de Bienfaisance).



Le chiffre des décès par quartier comprend, avec les décès survenus à domicile, ceux des individus appartenant à ce quartier et décédés dans les hôpitaux. Deux décès par diphtérie, un décès par méningite cérébrospinale, deux décès par typhoïde et quatre décès par typhus exanthématique survenu chez des malades sans domicile connu, ne figurent pas sur cette carte.

### III.—MALADIES A DÉCLARATION FACULTATIVE

#### Décès parmi la population étrangère par nationalité

Maladies	Allemande	Américaine	Arménienne	Autrichienne	Britannique	Egyptienne	Espagnole	Française	Grecque	Hollandaise	Italienne	Lettone	Norvégienne	Philippine	Polonaise	Portugaise	Roumaine	Russe	Suisse	Tchécoslov.	Tonkinoise
Pneumonie	—	1	1	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	1	1	—	—	13	—	1	2
Tuberculose	2	1	—	—	1	—	—	1	1	1	1	—	—	1	—	—	—	26	—	—	7
Divers	12	7	3	2	11	1	2	11	6	—	—	1	1	—	5	5	2	155	2	—	19
<b>Totaux</b>	<b>14</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>194</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>28</b>

### IV.—OPÉRATIONS PROPHYLACTIQUES

#### VACCINATIONS

**Vaccinations antivarioliques.**—Avec un nombre total de 430.410 inoculations effectuées au cours de l'année, on doit considérer comme très satisfaisants les résultats obtenus. 7 cas de variole seulement ont d'ailleurs été enregistrés au cours de 1940.

La vaccination a été appliquée, d'abord comme par le passé, aux collectivités. Dans les écoles—au nombre de 230 sur la Concession—86.982 écoliers ont été vaccinés ou revaccinés. Tous les établissements commerciaux et industriels (environ 16.000) ont reçu la visite des vaccinateurs. Les hôpitaux et les cliniques font l'objet d'un contrôle suivi, de façon à y généraliser l'application de la vaccination jennérienne.

L'habitude de la vaccination se répand parmi la population chinoise. Au moment de la Fête des Fleurs, qui se situe au deuxième mois lunaire, le Dispensaire municipal est le lieu d'une véritable invasion de mères chinoises qui viennent faire inoculer leurs petits enfants.

**Vaccinations anticholériques.**—L'absence d'épidémie importante de choléra, la stricte mise en pratique par les autorités japonaises de la vaccination obligatoire dans les territoires occupés ont été les raisons qui ont permis de réduire le nombre des injections effectuées en 1940, par rapport à 1939 et surtout à 1938. L'effort réalisé demeure toutefois important. Au total, 1.189.720 injections ont été faites, dont voici le détail :

Administration municipale.....	5.004 injections
Services de Police.....	13.824 »
Administrations diverses.....	16.232 »
Établissements classés.....	91.280 »
Établissements scolaires.....	203.823 »
Vaccinations au Dispensaire municipal.....	23.992 »
Vaccinations à la Sous-station sanitaire.....	8.866 »
Camps d'internés.....	3.578 »
Camps de réfugiés.....	10.747 »
Vaccinations dans la rue.....	777.697 »
Zone de Zikawei.....	34.677 »
<b>Total.....</b>	<b>1.189.720 »</b>

Dans l'exécution de ce programme, l'aide donnée par les infirmiers militaires du Détachement français a constitué un effort des plus appréciés. Il est des plus méritoires, fourni aux heures les plus chaudes du pénible été changhaïen.

Le vaccin utilisé a été, comme les années précédentes, une émulsion à quatre milliards de germes par centimètre cube préparé par l'Institut Pasteur de Changhai. Il en a été utilisé 1.900.000 centimètres cubes. Dans les collectivités accessibles, chaque sujet a reçu 3 injections établissant une immunité durable : aucun cas de choléra ne s'est révélé parmi ces collectivités. Dans les autres occurrences, une seule injection de 2 centimètres cubes était appliquée.

Quant aux effets de la vaccination, les observations de cette année confirment qu'il existe des cas de résistance de certains organismes à l'immunisation conférée par le vaccin. Si on en croit les déclarations des malades, 30% d'entre eux avaient en effet été vaccinés. La gravité du choléra, quand il survient chez des malades vaccinés est, toutefois, toujours très abaissée : la mortalité chez eux est de 4,7% ; elle est de 21,2% chez les non vaccinés.

Nombre total des cas de choléra observés sur la Concession.....	68
Nombre total des cas chez les résidents.....	60
Nombre total des cas importés.....	8
Incidence des cas chez les non vaccinés.....	47 ..... 69,12%
Incidence des cas chez les vaccinés.....	21 ..... 30,88%
Nombre total des décès.....	11
Proportion des décès chez les vaccinés.....	4,7%
Proportion des décès chez les non vaccinés.....	21,2%

**Vaccinations antityphoïdiques.**—L'effort amorcé en 1938 et en 1939 pour étendre la pratique de la vaccination antityphoïdique n'a pu être maintenu. Les réactions locales et générales la font rejeter vigoureusement. Au cours de l'année 1940, il n'a pu être réalisé que 5.197 injections, la plupart sur le personnel étranger des forces de Police.

Dans certains établissements (Cercle Sportif Français, quelques restaurants) une injection de rappel sur le personnel antérieurement vacciné a toutefois été effectuée au cours de l'année.

#### État récapitulatif des vaccinations réalisées depuis 1930

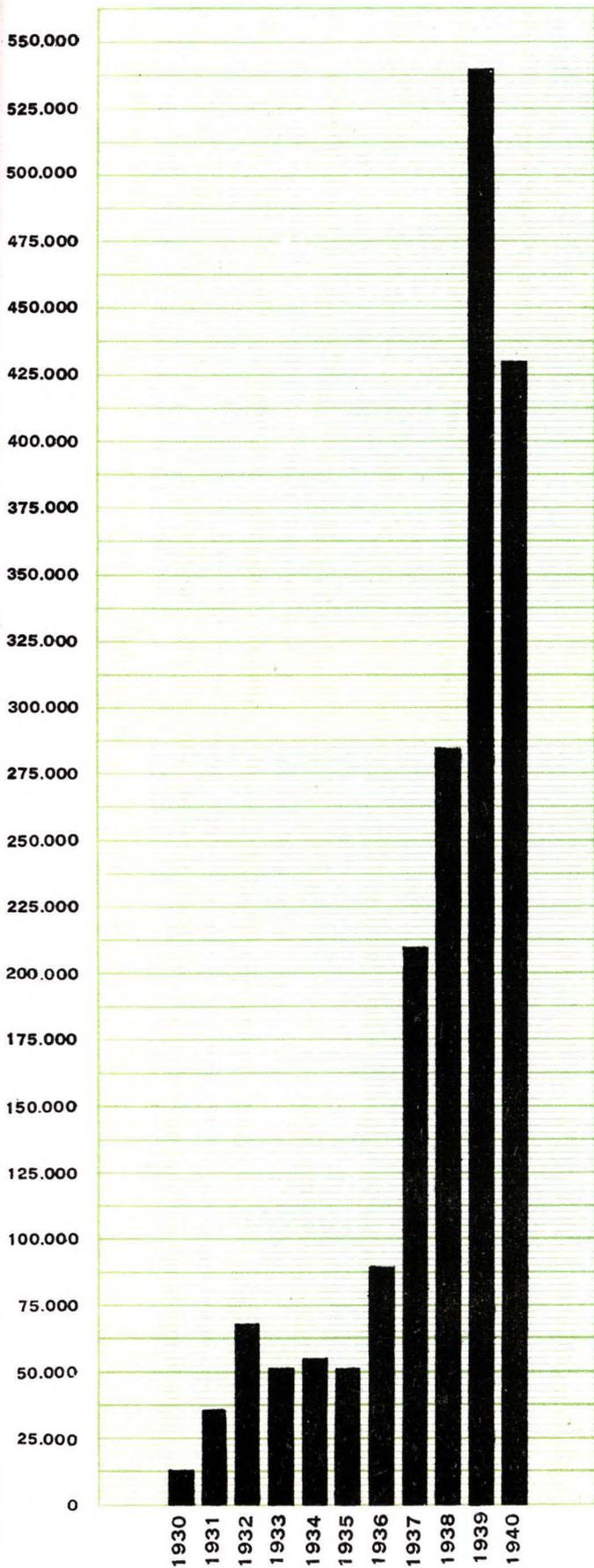
Vaccinations	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940
Antivariolique . . .	12.328	36.145	68.129	51.647	55.281	51.235	89.426	209.238	285.633	540.091	430.410
Anticholérique . . .	67.700	64.373	75.992	83.053	89.629	84.352	121.440	339.616	2.237.356	1.471.110	1.189.720
Antityphoïdique . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	18.916	13.831	5.197
Antidiphthérique . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	126	—	—

#### DÉSINFECTIONS

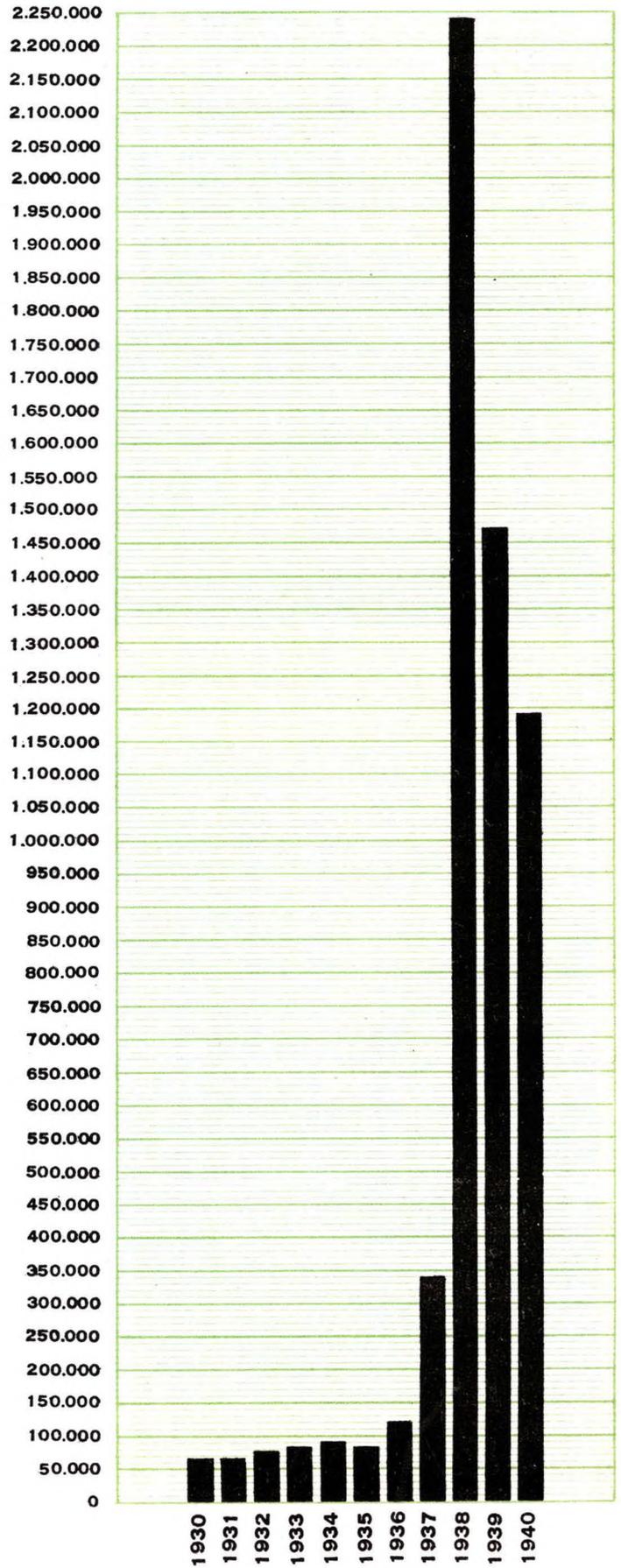
**Désinfections générales.**—La progression de l'activité du service de désinfections s'est continuée. Le nombre des désinfections effectuées au cours de l'année est le plus considérable depuis la création du service. Si l'on tient compte de l'absence d'épidémie massive au cours de 1940, l'importance de l'effort accompli et le résultat prophylactique de cette action sont bons.

Outre les désinfections à domicile, en cours ou à la fin de maladies infectieuses, les opérations de désinsectisation ont été de plus en plus demandées. Elles ont toujours été réalisées au contentement des résidents. Pendant l'existence du typhus à l'état épidémique, des expériences ont abouti à l'adoption d'une "poudre anti-poux" qui est largement utilisée par les services de Police. L'exécution de mesures de désinsectisation à la Maison d'arrêt de la 2<sup>e</sup> Cour chinoise a été des plus efficaces.

### VACCINATIONS ANTI-VARIOLIQUES



### VACCINATIONS ANTI-CHOLÉRIQUES



## DÉSINFECTION DES JINRICKSHAWS



ARRIVÉE DES VÉHICULES POUR LA DÉSINFECTION



A LA SORTIE, LES VÉHICULES PORTENT L'ÉTIQUETTE DE LA DÉSINFECTION

La désinfection de cinémas, théâtres chinois, salles de diseurs de bonne aventure etc. a été réalisée, au cours de l'année, avec la plus grande régularité. Une amélioration notable de la tenue générale de ces établissements est obtenue dans le même temps.

### Désinfections effectuées à domicile

Maladies	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Béri - béri	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Choléra	—	—	—	—	2	2	14	27	16	9	—	—	70
Coqueluche	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Diarrhée	4	1	4	8	4	14	18	46	20	23	8	20	170
Diarrhée cholérique	—	—	—	—	—	—	7	12	13	5	—	—	37
Diphthérie	33	20	27	25	14	9	6	5	10	29	27	27	232
Dysenterie	10	6	14	5	1	7	24	92	62	36	19	11	287
Érysipèle	1	2	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	5
Fièvre récurrente	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	2
Gale	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1
Grippe	1	2	—	—	1	1	3	1	2	1	1	—	13
Infection puerpérale	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Lèpre	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1	2
Méningite cérébrospinale	12	6	9	15	13	6	6	2	1	7	4	3	84
Méningite tuberculeuse	4	1	1	2	5	6	7	—	—	3	1	2	32
Oreillons	—	2	2	—	—	—	—	—	1	—	—	—	5
Bage	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1
Rougeole	2	1	3	12	5	5	—	—	1	—	1	—	30
Rubéole	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8	1	—	9
Scarlatine	8	6	10	9	16	7	7	2	14	2	3	4	88
Septicémie	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	1	—	3
Tuberculose	82	84	93	65	75	73	80	101	75	90	79	90	987
Typhoïde	26	19	21	44	55	87	109	95	60	55	45	40	656
Typhus	6	19	27	84	57	56	23	12	15	5	2	7	313
Varicelle	—	1	2	—	1	—	—	—	—	—	—	—	4
Variole	—	1	1	4	—	—	—	—	—	—	—	—	6
Affections diverses	77	74	108	120	178	169	161	90	79	85	82	79	1.302
<b>Totaux</b>	<b>267</b>	<b>245</b>	<b>322</b>	<b>396</b>	<b>428</b>	<b>442</b>	<b>465</b>	<b>485</b>	<b>370</b>	<b>360</b>	<b>275</b>	<b>287</b>	<b>4.342</b>

**Désinfection des jinricshaws.**—Les pousse-pousse constituent un moyen populaire de transport dont l'usage, dans une grande ville comme Changhai, est tellement généralisé qu'il semble superflu d'y insister. La variété de ceux qui les utilisent est également très étendue : le plus riche et le plus pauvre, le plus soigneux et le plus négligé sont tour à tour transportés par le même véhicule. Il a été facile de démontrer que les ricshaws étaient de véritables réceptacles de punaises. Ils constituent encore des intermédiaires aux poux pour passer d'un hôte à un autre, et deviennent ainsi, en temps d'épidémie de typhus, un moyen certain de dissémination de la maladie. Les germes d'autres affections peuvent être véhiculés par les pousse-pousse. Des malades atteints d'affection aiguë y sont transportés malgré les interdictions. Qu'on songe au degré d'infection de la masse à Changhai par la tuberculose. La lèpre existe à Changhai, et on estime que trois cents personnes atteintes de ce mal redoutable circulent ignorées dans les rues de notre cité.

La désinfection des jinricshaws est donc une mesure très désirable, qui valait d'être tentée.

Le service des travaux publics de la Concession a réalisé, en liaison avec les services d'hygiène, les bâtiments dans lesquels sont effectuées, chaque soir, les opérations de désinfection.

Les installations comprennent un hangar de 29 mètres 70 de longueur et de 13 mètres 10 de largeur. La salle présente un cubage de 800 mètres cubes. 240 véhicules peuvent y être garés en même temps. Ils sont disposés dans des allées en les intriquant l'un dans l'autre. De place en place sont disposés des appareils, les uns pour la combustion de soufre, les autres pour l'évaporation de vapeurs de formaldéhyde.

Le taux de concentration suffisant est donné par la combustion de 80 grammes de soufre par mètre cube et la transformation en vapeurs de 25 centimètres cubes de formol du commerce pour le même volume. Les pousse-pousse sont amenés dans le courant de la soirée. L'allumage des appareils et la fermeture subséquente des portes du local ont lieu à 23 heures. Le temps de contact des rickshaws avec les vapeurs désinfectantes est de 4 heures. A la suite des opérations, une étiquette de contrôle est collée sur chaque véhicule désinfecté. Le roulement établi permet de renouveler la désinfection pour chaque pousse-pousse toutes les trois semaines.

Toutes ces opérations sont effectuées avec la collaboration des services de Police, sans qui, en fait, elles ne seraient pas possibles.

Les résultats prophylactiques de la mesure qui vient d'être décrite sont évidemment difficiles à chiffrer. La désinfection des jinrickshaws s'inscrit dans l'ensemble des opérations qui tendent à créer dans une ville un climat hygiénique dont nulle cité n'a autant besoin que Changhai. Un résultat concret, toutefois, a pu être fourni : les cadavres de punaises balayés sur le sol après les premières séances et qui, depuis, sont devenus une rareté.

La désinfection des pousse-pousse appelle un complément très nécessaire : l'épouillage des tireurs. Les misérables conditions d'hygiène dans lesquelles vivent ces pauvres gens les font la proie de la vermine : un tireur qui, l'été, s'épouille en attendant un voyageur éventuel est un spectacle assez courant. Il a donc été établi une installation de douches, où les tireurs qui viennent de laisser leur véhicule au local de désinfection bénéficient de l'effet salubre d'un savonnage et d'une douche chaude. Pendant le temps que dure la douche, les vêtements sont placés dans des casiers métalliques, eux-mêmes rangés sur un chariot, lequel est poussé dans un tunnel hermétiquement clos où des radiateurs électriques élèvent rapidement la température au-dessus de 80° centigrades.

Le point auquel l'infestation par les poux peut atteindre est à peine croyable et les indigents étrangers auxquels on fournit le plus possible les facilités de l'épouillage sont, dans certains cas, la démonstration la plus pénible de cette constatation.

Fonctionnement du centre d'épouillage et de la station de désinfection des jinrickshaws.

1940	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Pousse-pousse désinfectés ...	5.563	5.951	5.846	6.182	5.698	5.640	34.880
Pièces d'habillement désinsectisées.....	—	—	—	—	12.597	21.221	33.818
Douches .....	—	1.371	4.306	3.947	3.372	4.437	17.433

#### MESURES ANTI-LARVAIRES

On a fait, au cours de cette année, entrer dans une nouvelle phase la prophylaxie du paludisme par la lutte contre la reproduction des moustiques.

Dans une première étape, il convenait de réaliser ce que, toutes proportions gardées, on pourrait appeler les "grandes mesures". Elles consistaient dans l'assèchement des mares, des criques ou portions de criques, des terrains bas inondés. Les surfaces d'eau étaient parfois considérables. Les difficultés d'évacuations des ordures ménagères hors des limites de la Concession en de certaines circonstances rattachées aux hostilités sino-japonaises, ont obligé à utiliser ces déchets comme matériaux de remblai. On a pu ainsi supprimer la presque totalité des collections d'eau. Dans le même temps, de nombreuses constructions se sont élevées dans la Concession, modifiant complètement la disposition du sol, amenant l'extension du système de drainage.

Alors sont devenus possibles les travaux de la deuxième étape, l'exécution des "petites mesures anti-larvaires". Les deux-tiers ouest de la Concession ont été divisés en secteurs. A chaque section est attachée une équipe, sous la direction d'un agent français ou russe et composée de quatre coolies. Ils disposent du matériel nécessaire: crud-oïl, solutions de créoline.

D'abord fut effectué le recensement de tous les endroits pouvant constituer des gîtes à larves: puisard, gouttières, fosses, récipients divers. Au cours de sa tournée, l'équipe détruit ceux pour lesquels la chose est possible. Sur les autres du pétrole est versé et renouvelé tous les huit jours, période suffisante pour interrompre le cycle de la reproduction du moustique.

Dans une ville, le nombre de ces puisards est immense. Dès cette première année, la campagne ayant duré de juillet à septembre, près de 210.000 puisards ont fait l'objet d'arrosages renouvelés de pétrole.

De menues opérations hygiéniques sont effectuées au cours des tournées.

Pour les pièces d'eau que les résidents désirent conserver, l'élevage de petits poissons qui se nourrissent de larves a été entrepris. Par l'établissement de deux viviers où des *gambusia* se sont vite multipliés, on pense pouvoir être en mesure de fournir gratuitement à tous les résidents qui en ont besoin, un nombre suffisant de ces poissons.

Les équipes de prophylaxie du paludisme effectuent encore, au cours de leurs tournées, de menues opérations hygiéniques, telles que la désinfection de caniveaux ou de conduites malodorantes par des arrosages de créoline. Pendant les trois derniers mois de l'été, 30.000 désinfections de ce genre ont été pratiquées.

#### PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Le nombre des traitements antirabiques qui ont été effectués à l'Institut Pasteur de Changhai au cours de 1940 est en notable augmentation: plus de 30%. Cette fréquence plus grande touche les étrangers plus que les Chinois.

Deux cas de rage humaine ont été traités au cours de l'année à l'hôpital d'isolement.

L'un des malades était un homme de Poutong qui fut mordu par un chien enragé que les paysans abattirent sur le champ. Ne s'étant pas fait traiter, le malheureux a présenté ultérieurement des signes de rage dont il est mort 47 jours après la morsure.

Le second cas est encore plus navrant. Il s'agit d'une fillette qui fut mordue à la face à Nantao par un chien errant. Elle vint faire traiter la plaie profonde qu'elle portait au front tous les jours, dans un dispensaire chinois tout proche de nos services. Le médecin ne sut pas être assez convaincant auprès des parents et la fillette ne nous fut montrée que lorsque la rage était déjà déclarée, 33 jours après la morsure. La fillette est morte le lendemain.

Dans le cas du traitement de 26 personnes, le diagnostic de rage a été porté chez l'animal mordeur. Dix personnes ont pu être suivies régulièrement depuis la fin de leur traitement jusqu'à la fin de l'année et n'ont présenté rien d'anormal.

Déclaration des cas de rage humaine

Année	Etrangers	Chinois
1930	—	1
1931	—	1
1932	2	1
1933	1	—
1934	—	—
1935	—	1
1936	—	1
1937	—	1
1938	—	—
1939	—	1
1940	—	2*

\* malades venus de l'extérieur

#### PROPAGANDE HYGIÉNIQUE

L'éducation du public est d'une importance capitale en matière de prophylaxie. Les deux cas de rage humaine relatés plus haut disent quelle insistance il faut apporter pour convaincre des personnes ignorantes ou insouciantes, et éviter des désastres. Les services d'hygiène se sont associés aux campagnes qui ont été lancées en faveur d'une meilleure hygiène. Une action répétée et continue est réalisée au

moyen de tracts. Ces tracts sont rédigés en quatre langues : française, chinoise, anglaise et russe. Les uns visent les précautions à prendre en cas de maladie contagieuse dans une maison. Ils sont distribués au cours de l'exécution des mesures de désinfection à domicile. Les autres visent plus spécialement les précautions à prendre contre le typhus, le choléra. Enfin un dernier groupe recommande des mesures de propreté pour empêcher le développement des mouches, des moustiques. Un groupe spécial est consacré à des recommandations contre la détestable habitude de cracher par terre.

167.900 tracts ont été distribués aux résidents et dans les établissements divers ; 50.000 ont été répartis dans les écoles.

Il a été apposé par les soins du service 36.750 affiches de propagande d'hygiène dans les diverses rues de la Concession.

## V.—HYGIÈNE ALIMENTAIRE

### APPROVISIONNEMENT GÉNÉRAL ET MARCHÉS

Sauf à deux reprises où la viande s'était quelque peu raréfiée sur les marchés, l'approvisionnement général a été constant et abondant en 1940. Il faut regretter seulement que la marche ascendante des prix se soit continuée avec une régularité et une constance désespérantes. Voici, pour quelques denrées, les impressionnantes différences qui sont données à observer :

	Janvier	Décembre
Viande de bœuf.....	\$ 0,90 par livre	\$ 1,95 par livre
Viande de porc.....	» 0,80 »	» 1,70 »
Poissons.....	» 0,50 »	» 1,00 »
Volailles.....	» 1,00 »	» 1,60 »
Légumes.....	» 0,08 »	» 0,15 »
Œufs.....	» 0,10 la pièce	» 0,18 la pièce

Quant à leur tenue générale, les marchés ont été au cours de l'année d'une propreté satisfaisante. L'effort particulier consenti pour le marché Meugniot en a fait la halle de beaucoup la plus nette de toute la ville.

On a peu de chose à dire sur la qualité des denrées proposées à la vente : elle a été constamment bonne. L'usage des frigorifiques s'est très répandu et permet de conserver les denrées périssables. Malgré une surveillance suivie des établissements de vente des denrées alimentaires le total des saisies effectuées de denrées impropres à la consommation est peu important. On notera une saisie de petits pois en conserves, où la dose de sulfate de cuivre utilisée (jusqu'à 1 gr. 10 pour mille) rendait le produit toxique. Des boissons non alcoolisées, vendues par des forains, sont souvent préparées avec de l'eau suspecte, des essences et des colorants de provenance douteuse.

*Tableau des saisies*

525 livres de poissons	1.400 livres de légumes	9.402 conserves de petits pois
117 livres de viande	7.762 livres de fruits	1.610 bouteilles de boissons diverses

La recherche des fraudes alimentaires a fait découvrir deux échantillons de beurre adultérés par addition de margarine. Les fraudes les plus communes à Changhai portent sur les boissons. De prétendus "vins" sont souvent des liquides colorés au moyen de dérivés de l'aniline. Le contrôle a rendu exceptionnelle la vente de pains n'ayant pas le poids marqué.

La livraison de pains non enveloppés, le transport de viandes dans des véhicules ou récipients malpropres ont fait l'objet respectivement de 127 et 1.958 constatations.

L'ouverture de nouveaux établissements destinés à l'alimentation a fourni l'occasion de 1.753 enquêtes pour lesquelles 54 avis défavorables ont été donnés.

Les infractions qui sont le plus souvent relevées au cours du contrôle des établissements de cette catégorie sont la malpropreté du personnel et des locaux, l'exposition des denrées dans des récipients douteux ou exposés aux souillures extérieures, l'insuffisance des installations sanitaires.

Les vaccinations, qui sont étendues à tous les établissements dits classés, sont faites avec un soin particulier dans les établissements alimentaires.

### ABATTOIRS

L'activité générale des abattoirs en 1940 manifeste, en regard de l'abatage, une diminution sensible des chiffres par comparaison avec ceux de 1939. Cette diminution porte sur chacune des catégories de bêtes abattues mais elle est surtout appréciable pour les bœufs. Les difficultés opposées à l'approvisionnement et la hausse constante du prix des animaux en fournissent l'explication.

L'exportation des moutons et des chèvres a été un peu plus importante. (16.798 unités contre 11.390 en 1939). Ces bêtes étaient à destination de Hongkong.

### Mouvement

Mois	ABATAGE							EXPORTATION			CIRCULATION				VIANDES FORAINES			
	Bœufs	Buffles	Veaux	Moutons	Chèvres	Porcs	Totaux	Moutons	Chèvres	Totaux	Bœufs	Veaux	Moutons	Chèvres	Totaux	Bœufs	Porcs	Totaux
Janvier	1.091	577	381	2.126	3.027	32.412	39.614	770	585	1.355	—	146	146	4	49	53		
Février	668	414	208	1.648	1.224	23.330	27.492	470	460	930	—	74	74	34	293	327		
Mars	508	412	372	2.924	475	28.565	33.256	1.030	453	1.483	11	63	74	2	9	11		
Avril	1.104	295	344	2.074	384	24.592	28.793	690	760	1.450	—	50	50	—	11	11		
Mai	3.348	240	606	3.447	264	15.881	23.786	1.025	545	1.570	—	133	133	—	115	115		
Juin	2.255	208	483	2.046	268	17.001	22.261	525	890	1.415	—	74	74	—	25	25		
Juillet	480	68	442	2.082	174	19.288	22.534	55	755	810	—	91	91	—	4	4		
Août	559	207	401	2.806	396	23.277	27.646	740	1.190	1.930	—	135	135	—	14	14		
Septembre	213	244	398	2.983	1.335	26.913	32.086	680	410	1.090	—	56	56	—	17	17		
Octobre	104	245	308	2.418	2.001	27.910	32.986	630	1.230	1.860	—	116	116	—	8	8		
Novembre	49	166	219	2.992	2.732	24.110	30.268	695	790	1.485	1	93	94	—	13	13		
Décembre	26	170	183	3.426	3.416	23 749	30.970	770	650	1.420	—	52	52	3	62	65		
<b>Totaux</b>	<b>10.405</b>	<b>3.246</b>	<b>4.345</b>	<b>30.972</b>	<b>15.696</b>	<b>287.028</b>	<b>351.692</b>	<b>8.080</b>	<b>8.718</b>	<b>16.798</b>	<b>12</b>	<b>1.083</b>	<b>1.095</b>	<b>43</b>	<b>620</b>	<b>663</b>		

### Viandes reconnues impropres à la consommation et deuxième qualité

Mois	SAISIES				2ème QUALITÉ			
	Bœufs	Veaux	Moutons	Porcs	Bœufs	Veaux	Moutons	Porcs
Janvier	10 1/4	4	1	78	23	—	1 1/2	3.611
Février	4	6	—	38	38	—	3	2.528
Mars	6 1/2	—	2 3/4	40	13	4	2	2.412
Avril	10	1	—	24	34 1/2	1	2	2.392
Mai	17	1	1	26	41	—	2	1.378
Juin	5 1/2	—	—	22	36 1/2	—	—	2.569
Juillet	3 3/4	—	1	38	6 1/2	—	—	3.221
Août	4	—	3 3/4	43	14 3/4	—	4 1/4	4.074
Septembre	4 1/4	1/2	2	49	7 3/4	—	—	2.092
Octobre	7	—	3	32	3 3/4	—	1	3.303
Novembre	6 3/4	—	1/2	34	1 1/4	—	1 1/2	2.876
Décembre	5	—	1 1/4	28	—	—	1	2.721
<b>Totaux :</b>	<b>84</b>	<b>12 1/2</b>	<b>16 1/4</b>	<b>452</b>	<b>220</b>	<b>5</b>	<b>18 1/4</b>	<b>33.177</b>

## CONTROLE DU LAIT

La Concession, durant 1940, a été ravitaillée en lait par trente-six laiteries, dont vingt-deux sont placées sous le contrôle du Shanghai Municipal Council. La pasteurisation du lait est obligatoire sur les deux Concessions.

La consommation moyenne du lait sur la Concession en 1940 peut être estimée à 13.500 litres par jour. Les quantités fournies par les laiteries chinoises situées à Poutong et à Zikawei, représentent environ 35% de la consommation; il s'agit d'un lait bon marché vendu à la population pauvre, principalement à une clientèle russe et chinoise.

**Contrôle à la production.**—Le contrôle des laiteries, visant à l'élimination des établissements qui ne présentent pas des garanties hygiéniques suffisantes, a été renforcé. Deux licences d'exploitation ont été retirées en 1940. 14 laiteries chinoises peuvent vendre leurs produits sur la Concession au lieu de 33 il y a quatre ans.

Les installations autorisées ont fait l'objet d'une surveillance suivie (moyenne des visites pour chaque établissement 33). Il a ainsi été obtenu une amélioration importante des étables et de la propreté des animaux. Ceux-ci ont été enregistrés et leur état de santé a fait l'objet d'une observation constante. La pratique de la pasteurisation par des personnes insuffisamment compétentes a été peu à peu amendée sous le contrôle du vétérinaire.

Le personnel des laiteries, strictement vacciné contre la variole, le choléra et la typhoïde, a fait l'objet d'une surveillance tendant à imposer de bonnes habitudes de propreté.

**Contrôle des livraisons.**—Un service spécial fonctionne pour le contrôle matinal quotidien des livraisons de lait sur la Concession. Les chargements de lait sont vérifiés et des prélèvements effectués. Durant 1940, 862 échantillons de lait furent examinés; il a été découvert 22 fraudes par mouillage, 13 constatations de vente de lait cru présenté sous l'étiquette "pasteurisé" ont été faites et 53 constatations de pasteurisation défectueuse. Le nombre des infractions relevées en 1940 est moins élevé que celui de l'année précédente.

*Tableau des infractions à l'hygiène du lait*

Echantillons prélevés pour l'analyse chimique.....	500
Echantillons prélevés pour l'analyse bactériologique.....	362
Fraudes par mouillage.....	22
Vente de lait cru étiqueté "pasteurisé".....	13
Pasteurisation défectueuse.....	53
Emploi de bouteilles appartenant à d'autres laiteries.....	185
Malpropreté des laiteries, etc.....	115

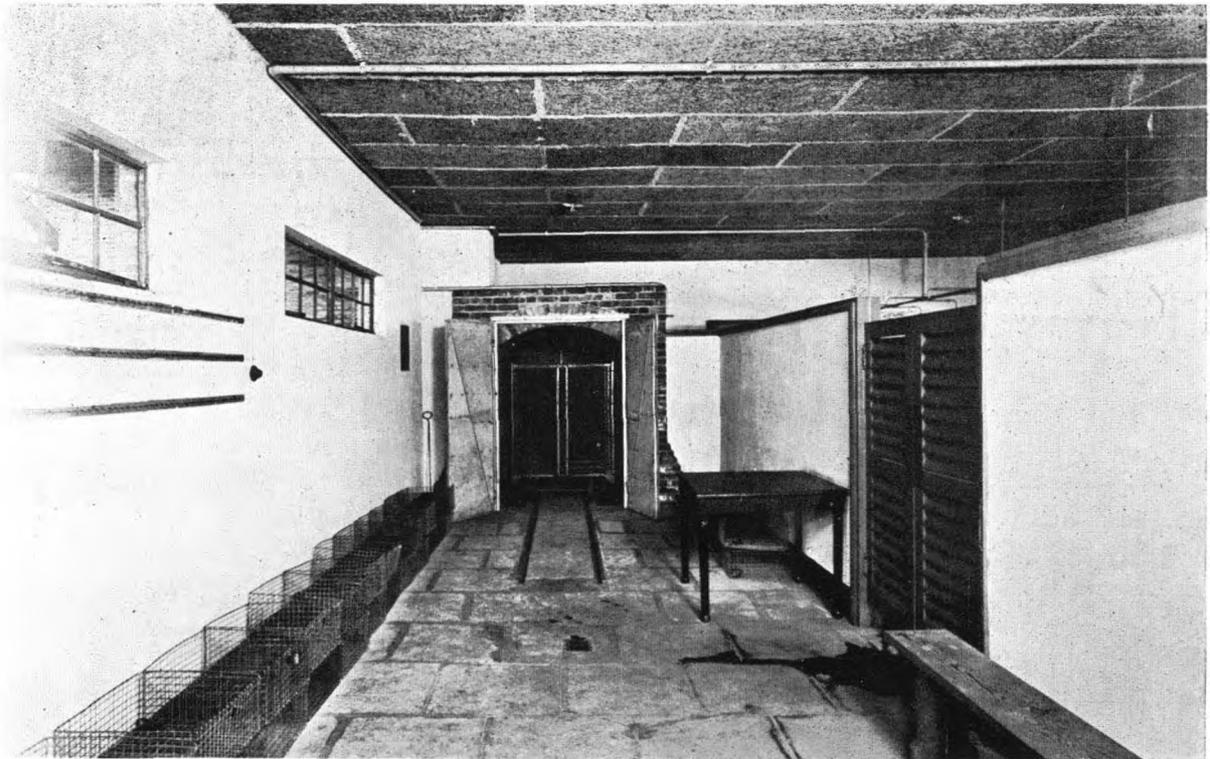
## CONTROLE DES EAUX DE BOISSONS

**Eau de la Compagnie concessionnaire.**—Des prélèvements bi-mensuels ont été effectués pendant l'année, à des dates et heures variables, dans les divers secteurs de la Concession; les analyses ont donné des résultats satisfaisants.

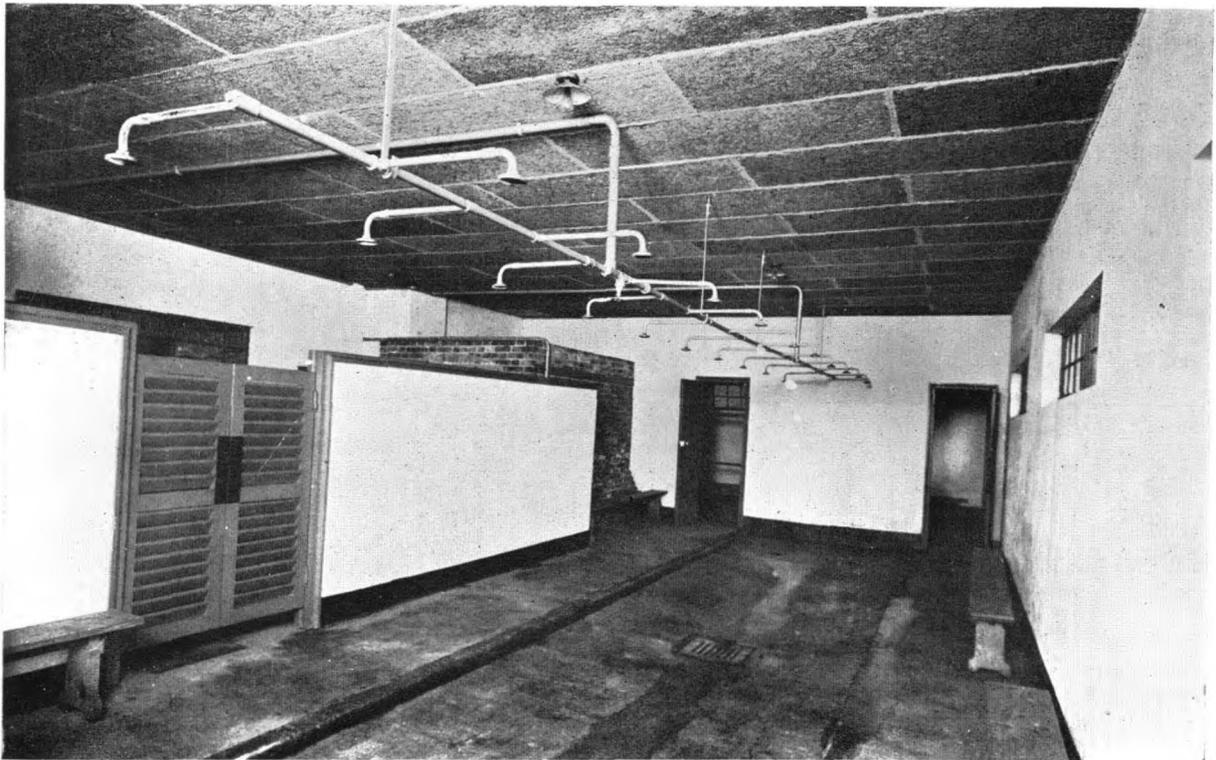
**Puits profonds.**—La Concession est actuellement dotée de 98 puits profonds. L'eau de 56 d'entre eux sert à l'alimentation; 20 puits sont réservés pour des usages industriels; 22 sont utilisés par des établissements de bains chinois.

Durant 1940, autorisation a été donnée pour la mise en service de 3 nouveaux puits; 5 puits ont eu leurs installations modifiées conformément à nos instructions. 223 inspections ont été effectuées, 206 échantillons d'eau prélevés dont 25 pour une analyse complète; 178 pour des analyses bactériologiques et 3 pour des analyses chimiques. 4 puits furent condamnés et 26 soumis à des mesures pour l'amélioration de l'eau.

## STATION D'ÉPOUILLAGE



SALLE DE DÉSHABILLAGE. AU FOND, DANS LE TUNNEL, LE CHARIOT OU SONT PLACÉES LES EFFETS EN VUE DE LEUR DÉSINSECTISATION



LA SALLE DES DOUCHES

Les habitants des propriétés desservies par des puits profonds se plaignent parfois de l'insuffisance d'eau fournie, du goût désagréable de cette eau trop calcaire ou ferrugineuse, mauvaise pour la cuisson du riz et des légumes. Mais dans l'ensemble, nos analyses ont montré une eau de qualité biologique satisfaisante. Dans quelques cas seulement, l'eau avait été polluée dans les réservoirs et filtres mal entretenus et exposés aux souillures extérieures (mouches, insectes, poussières, etc.).

**Puits chinois.**—Ces puits, peu profonds et mal couverts, sont souillés par des infiltrations souterraines et superficielles. C'est heureusement une coutume traditionnelle chez les Chinois de bouillir l'eau et de ne consommer que des aliments cuits. Nous interdisons néanmoins le forage de nouveaux puits chinois dans les limites de la Concession. Les puits existants viennent des anciens villages, ils disparaîtront à leur tour.

Du mois d'avril au mois de septembre, une équipe sanitaire est affectée spécialement à la désinfection de ces puits; elle a procédé à 2.790 javellisations.

## VI. — SALUBRITÉ GÉNÉRALE

**Assainissement.**—La salubrité de la Concession en 1940 a été maintenue d'une façon satisfaisante grâce aux corvées d'assainissement effectuées quotidiennement par le service de la Voirie et nos brigades sanitaires. Le service de la Voirie se charge de l'enlèvement des ordures ménagères et du nettoyage général des agglomérations indigènes surpeuplées où il fait également des chaulages. De leur côté, les brigades sanitaires procèdent journellement au créolinage et au chaulage des urinoirs, cités et servitudes. La consommation des désinfectants a été au cours de l'année, 3.646 gallons de créoline, 4.150 livres de chaux vive et 33 tonnes de chaux liquide.

**Surveillance sanitaire.**—Notre service de surveillance sanitaire, confié à un personnel européen, effectue des tournées quotidiennes, de 6 heures à 22 heures. Sont relevées toutes les infractions aux règlements d'hygiène qui interdisent le dépôt d'ordures sur la voie publique.

**Cités.**—La tenue des cités a été satisfaisante dans l'ensemble, mais elle nécessite une surveillance constante et des sanctions fréquentes contre les balayeurs et les habitants responsables de la malpropreté des lieux.

Notre contrôle s'étend sur 1.380 cités et terrasses. Les travaux d'assainissement pour la remise en bon état des allées, caniveaux, gouttières et récipients à ordures dans les cités chinoises sont généralement effectués sommairement par les propriétaires, c'est ce qui est la cause du mauvais état des lieux.

232 cités ont été réparées et assainies sur nos instructions; 75 récipients à ordures ont été remplacés et 59 réparés.

**Campagne contre les mouches.**—Du mois d'avril au mois de septembre il a été distribué aux résidents de la Concession et dans les écoles 23.000 tracts exposant le danger des mouches et les précautions à prendre contre leur pullulation. Les corvées sanitaires ont été actives à détruire des jarres, témoins de vieilles habitudes des cultures maraîchères dans les villages.

## MATIÈRES USÉES

**Evacuation des vidanges.**—Le volume des matières évacuées en 1940 s'élève à 432.342 voitures (approximativement 151.000 mètres cubes), avec une moyenne quotidienne de 1.180 voitures. La Concession ne dispose que de deux embarcadères pour l'embarquement des vidanges.

Le fonctionnement de l'entreprise concessionnaire des vidanges pendant l'année 1940 a laissé beaucoup à désirer. Une organisation archaïque, couvrant de vieux privilèges, s'oppose à toute amélioration du

système existant. Une grève de quatre jours du personnel de l'entreprise concessionnaire a sévi au mois de septembre.

**Fosses septiques.**—L'inspection des fosses septiques montre que le fonctionnement en est, dans l'ensemble, satisfaisant. 7.825 fosses septiques sont actuellement en service sur la Concession. 138 ont été modifiées ou réparées conformément à nos prescriptions, et 9 condamnées. Le nombre de curages effectués au cours de l'année a été de 1.982. L'entreprise concessionnaire des vidanges ne dispose pas d'un matériel adéquat pour les curages des fosses septiques.

Autorisation a été donnée pour la mise en service de 487 fosses septiques construites en 1940. 238 plans d'installations sanitaires ont été examinés et approuvés, et 9 plans refusés.

## VII.—HYGIÈNE INDUSTRIELLE

Le service a examiné au cours de l'année 5.394 demandes d'ouverture d'établissements classés, il a émis 252 avis défavorables, et imposé des prescriptions d'hygiène à 1.207 établissements en cours d'installation.

Le nombre des établissements visités pour le contrôle des prescriptions données par l'Administration municipale est de 2.126.

Notre contrôle sanitaire s'étend sur 15.000 à 16.000 établissements patentés, lesquels sont visités périodiquement par les inspecteurs d'hygiène.

La plupart des sanctions furent prises pour les motifs suivants :

*Établissements industriels* : mauvaise aération, encombrement, installations générales défectueuses, malpropreté des lieux. Installations sanitaires insuffisantes.

*Établissements publics* : malpropreté des locaux, aération insuffisante, défaut de crachoirs, installations sanitaires malpropres.

Le personnel de tous les établissements classés est vacciné obligatoirement, comme on l'a dit, chaque année contre la variole et le choléra, par les soins du service d'hygiène.

## VIII.—CIMETIÈRES

**Cimetières et évacuation des cadavres.**—Il y a eu au cours de l'année 245 inhumations aux cimetières de Lokawei et de Zikawei, et 21 transferts de tombes. En mars, le service a procédé à la reprise de 49 tombes au cimetière de Lokawei.

Des laissez-passer sont établis pour l'évacuation des cadavres : leur nombre en 1940 s'élève à 11.713.

Il a été délivré 381 permis pour le transport en transit sur la Concession des cadavres venant de l'extérieur. 838 permis temporaires pour la conservation des corps à domicile ont été établis après vérification du conditionnement des cercueils.

**Activité du Bureau de Bienfaisance.**—Cette entreprise a assuré ses fonctions d'une façon normale, les cadavres d'indigents et les cadavres abandonnés sur la voie publique ont été enlevés sans retard. Les cercueils, cependant, ne furent pas toujours évacués du dépôt dans les 24 heures par suite de la négligence du personnel ; des observations ont été faites.

C'est une erreur de penser que tous les corps d'enfants relevés dans les rues ont été abandonnés par des parents sans ressources ; des cadavres bien vêtus sont fréquemment trouvés. Ceci est conforme à une coutume chinoise restée populaire.

A.—Bureau de Bienfaisance :

Mois	Cadavres indigents abandonnés			Cadavres non indigents inhumés à Poutung
	Adultes	Enfants	Total	
Janvier.....	167	953	1.120	184
Février.....	231	980	1.211	201
Mars.....	250	996	1.246	213
Avril.....	161	922	1.083	192
Mai.....	106	939	1.045	207
Juin.....	124	906	1.030	182
Juillet.....	131	894	1.025	176
Août.....	70	890	960	172
Septembre.....	79	923	1.002	144
Octobre.....	78	947	1.025	124
Novembre.....	120	874	994	128
Décembre.....	156	936	1.092	121
Totaux :.....	1.673	11.160	12.833	2.044

B.—Pagode de Ming Teh Dang :

Cadavres d'enfants relevés .....503

**IX.—MÉDECINE SOCIALE ET ASSISTANCE**

**ENREGISTREMENT DES PRATICIENS**

Le nombre des praticiens étrangers qui, en 1940, ont obtenu du Consul général de France l'autorisation d'exercer est beaucoup moins considérable qu'en 1939.

Chez les Chinois les différences sont moins sensibles.

A.—*Etrangers*

Docteurs en médecine.....	33
Docteurs en médecine dentaires	2
Dentistes.....	9
Pharmaciens.....	2

B.—*Chinois*

Docteurs en médecine.....	119
Dentistes.....	7
Sages-femmes.....	27
Pharmaciens.....	15
Médecins empiristes.....	72

373 demandes d'ouvertures de cabinets de consultations médicales ont été déposées au cours de l'année, pour lesquelles 18 avis défavorables ont été formulés.

La surveillance des établissements hospitaliers et des cabinets de consultation fait découvrir parfois de la malpropreté des installations, ou l'exercice de la médecine par des personnes non qualifiées.

A la fin de 1940, le nombre total des praticiens enregistrés auprès des services d'hygiène de la Concession française s'établit comme ci-dessous :

	Entrangers	Chinois	Total
Docteurs en médecine.....	303	693	996
Docteurs en médecine dentaires.....	7	—	7
Dentistes.....	92	119	211
Sages-femmes.....	12	184	196
Vétérinaires.....	9	1	10
Pharmaciens.....	39	124	163
Médecins empiristes.....	—	959	959
Total.....	462	2.080	2.542

### INSPECTION MÉDICALE DES ÉCOLES

Il a été procédé, en liaison avec l'Inspecteur de l'enseignement à l'inspection des 254 écoles privées qui sont établies sur la Concession, et dont la population écolière s'élève à 92.146 élèves. Cette inspection a permis d'obtenir un certain nombre d'améliorations.

Dans les écoles municipales fonctionne un service médical de surveillance qui a été étendu, en cours d'année, au Collège Municipal. Ce service intervient efficacement pour l'éviction pendant les durées réglementaires en cas de maladie contagieuse, et l'application immédiate des mesures de désinfection.

#### Désinfections effectuées dans les établissements scolaires (écoles municipales et écoles privées)

Dysenteries	Diphthérie	Méningite C.S.	Oreillons	Scarlatine	Tuberculose	Typhus	Varicelle	Divers	Total
2	37	3	2	17	4	3	1	4	73

Les vaccinations antivariolique et anticholérique ont été appliquées à la population de toutes les écoles : aucun cas de ces deux maladies n'a été constaté. Un certain nombre d'élèves des écoles municipales chinoises ont consenti à se prêter à la vaccination antityphoïdique polyvalente, mais les réactions locales et générales déterminées par les injections ne permettent pas de généraliser cette excellente mesure prophylactique.

A la visite d'admission dans les écoles municipales chinoises, la raison la plus fréquente du refus est le trachome.

A l'École Municipale Rémi (écoliers russes), 4 cas de diphtérie, 4 cas de scarlatine, 3 cas de typhoïde, 1 cas de méningite et 5 cas de dengue ont été notés au cours de l'année scolaire.

#### DISPENSARE MUNICIPAL

Avec un nombre total de consultations atteignant 61.113, l'activité générale du dispensaire a été excellente. L'augmentation est sensible surtout pour les Chinois : 13.097.

Les affections cutanées, les plaies négligées continuent à faire la clientèle habituelle du dispensaire. Les affections des yeux sont fréquentes et le trachome est souvent reconnu. L'épidémie de dengue d'octobre-novembre n'a pas manqué d'apporter son contingent de malades, surtout parmi les Russes.

Le cabinet dentaire du dispensaire municipal a connu une fréquentation moyenne.

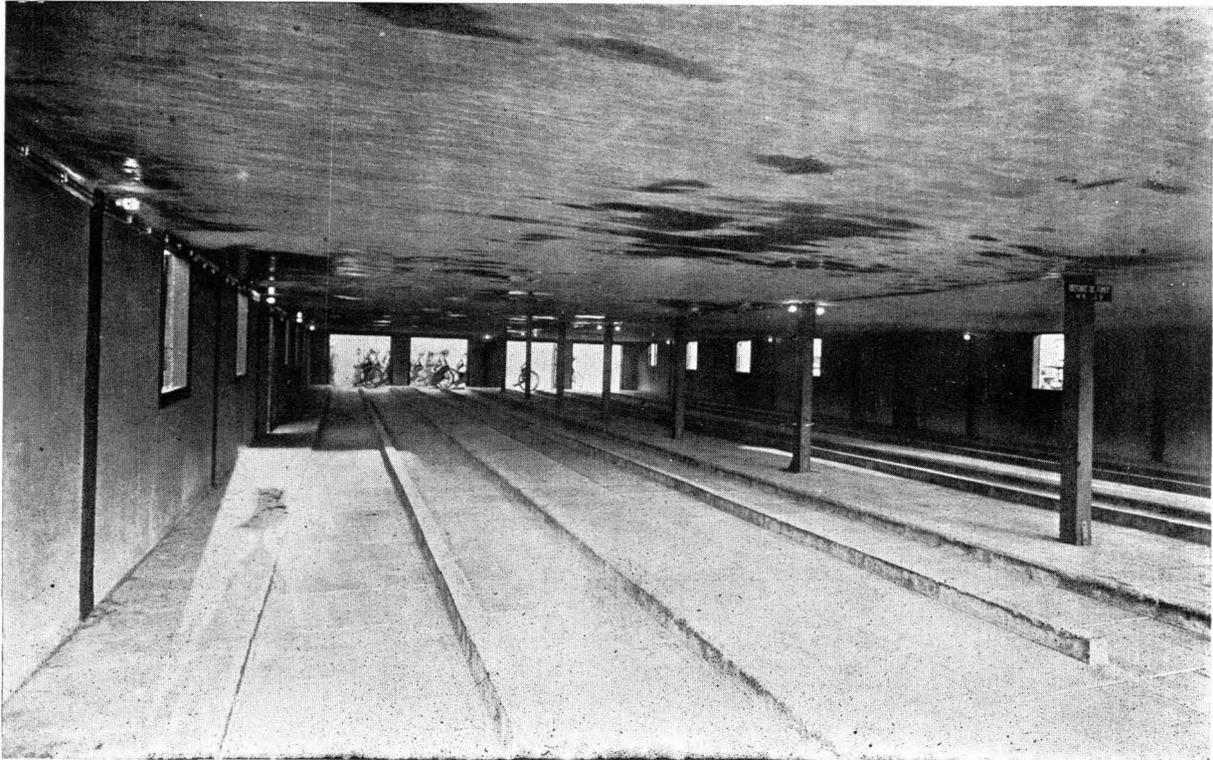
Du mois de février au mois de juin, le dispensaire a servi de dispensaire-école aux élèves infirmières de la Croix-Rouge française (S. S. B. M.)

Le dispensaire sert également d'école d'application aux élèves de l'École Professionnelle française et a reçu quelques élèves de l'Hôpital du Sacré-Cœur.

#### Nombre de consultations

1940	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Totaux
Etrangers. . . . .	420	366	450	456	470	426	525	482	508	398	421	378	5.300
Chinois . . . . .	3.408	2.866	3.356	4.835	4.665	4.671	5.407	6.240	5.775	5.290	4.579	4.721	55.813
Cabinet dentaire. . . . .	163	129	149	208	200	179	205	165	170	135	161	146	2.010
Examens des chauffeurs . . . . .	47	57	83	96	82	75	117	86	80	65	96	78	962

## DÉSINFECTION DES JINRICKSHAWS



DISPOSITION INTÉRIEURE DU HANGAR A DÉSINFECTION



DISPOSITION DES VÉHICULES A L'INTÉRIEUR DU HANGAR

**Tableau récapitulatif de l'activité du dispensaire depuis 1931**

Année	Consultations générales étrangers	Consultations générales Chinois	Cabinet dentaire	Vaccinations anti-varioliques	Vaccinations anti-cholériques	Vaccinations anti-typhoïdiques	Vaccinations mixtes (anti-cholériques-typhoïdiques)	Visites médicales à domicile	Examens des chauffeurs
1931	3.116	8.335	59	2.972	2.174	—	—	22	1.623
1932	6.575	18.179	2.225	8.819	5.536	—	—	57	1.437
1933	8.338	32.895	2.316	10.935	5.922	—	—	43	1.398
1934	9.796	53.304	2.720	15.142	8.275	—	—	31	1.383
1935	9.119	56.504	2.912	11.620	7.647	—	—	29	1.004
1936	8.771	59.309	3.103	19.184	11.185	—	—	27	797
1937	6.036	22.890	2.182	21.344	52.377	—	—	47	852
1938	5.138	31.880	2.064	53.888	75.805	615	—	51	920
1939	5.170	42.846	1.451	41.577	32.220	1.975	—	94	1.030
1940	5.300	55.813	2.010	39.438	23.992	1.494	1.150	149	962

**INSTITUT PROPHYLACTIQUE**

La fréquentation de l'Institut Prophylactique a subi peu de variation au cours de 1940: 7.306 consultations.

La proportion des malades chinois par comparaison avec les étrangers est de 4 à 1.

**Consultations**

1940	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Totaux
Consultants . . . . .	84	75	93	104	101	106	104	87	83	108	110	144	1.199
Consultations . . . . .	605	527	583	546	659	655	656	570	547	629	581	748	7.306
Injections . . . . .	470	425	456	473	465	514	507	435	399	490	522	647	5.803

**Incidence des affections traitées**

	Chinois	Etrangers
Syphilis primaire .....	20	4
» secondaire .....	51	2
» tertiaire .....	3	2
» héréditaire .....	135	10
Blennorragie aiguë .....	44	17
» chronique .....	2	15
Chancre mou .....	5	7
Maladie de Nicolas Favre .....	—	1
Non vénériens .....	255	59

**INFIRMERIE SPÉCIALE DE DÉPÔT**

Le mouvement des malades à l'Infirmerie spéciale de dépôt, par comparaison avec celui observé l'an dernier, a été notablement réduit. La proportion des décès qui surviennent au cours de l'observation reste relativement élevée. Un bon nombre de malades peuvent être relâchés, n'étant pas des malades mentaux proprement dits.

L'infirmerie spéciale de dépôt a été complétée par la constitution d'une section spéciale pour femmes. L'ensemble comporte actuellement 7 cellules.

Mouvement des malades à l'Infirmerie spéciale de dépôt:

Nombre de malades reçus dans l'année.....	170
Nombre de malades adressés à l'hôpital mental Shanghai Mercy Hospital.....	55
Nombre de malades non reconnus atteints d'affection mentale après observation.....	102
Nombre de malades décédés.....	13

**RAPPORT DE L'INSTITUT PASTEUR**

Relevé des analyses et cessions effectuées par l'Institut Pasteur de Changhai pendant l'année 1940

**Examens microbiologiques, sérologiques et chimiques.—**

Santé.—(Personnel de la Municipalité et de la Police).....	2.140 examens
Assistance.—(Dépistage des maladies à déclaration obligatoire et examens pour indigents).....	13.836 examens
Hygiène.—Surveillance et analyses d'eaux.....	256 échantillons
Chimie alimentaire (945 échantillons).....	2.320 examens
Produits pharmaceutiques (4 échantillons).....	10 »

**Service antirabique.—**

Nombre de traitements.....	288
----------------------------	-----

**Cession de vaccins et produits biologiques.—**

Vaccin antivariolique.....	420.600 doses
Vaccin anticholérique.....	1.780.000 cmc
Vaccin antityphoïdique.....	13.500 »
Vaccin antidiphthérique (anatoxine) en boîtes individuelles de 3 ampoules @	30 boîtes indiv.

**ASSISTANCE HOSPITALIÈRE**

L'assistance hospitalière est accordée aux Chinois indigents résidents de la Concession française, et aux étrangers indigents qui ne possèdent pas de représentation consulaire en Chine, lorsque les sociétés nationales de bienfaisance ne sont pas en mesure d'accorder les soins nécessaires.

**Assistance aux indigents russes.—Malades généraux.—**Le traitement de ces malades a été confié, comme les années précédentes, à l'hôpital de la Confraternité Orthodoxe Russe. L'Administration municipale a assuré le fonctionnement d'une section de 30 lits qui totalisent 8.718 journées d'hospitalisation. En outre, l'Administration entretient une salle de 4 lits de femmes et une salle de 6 lits d'enfants à l'hôpital Sainte Marie : 2.513 journées.

*Malades tuberculeux.*—Pour deux sections (adultes et enfants), l'Administration française a couvert les frais d'hospitalisation de 104 malades tuberculeux, durant 8.660 journées, à l'hôpital de la Confraternité Orthodoxe Russe.

*Maternité.*—41 indigentes ont bénéficié des soins gratuits pour les accouchements avec 375 journées d'hospitalisation.

*Pavillon d'isolement.*—Les maladies contagieuses ont fait admettre 63 indigents (journées : 968).

*Malades mentaux.*—L'hospitalisation de ces malades a continué de s'effectuer au Shanghai Mercy Hospital. Au 31 décembre, le nombre des malades russes en traitement s'élève à 27. Pour l'année 1940, le total des journées d'hospitalisation est de 9.922.

**Malades indigents chinois.**—*Malades généraux* —L'assistance médicale aux indigents chinois est réalisée au Pavillon St. Vincent (hommes) de l'hôpital Sainte Marie, l'hôpital le plus moderne de Changhai, création de la Caisse des Œuvres d'intérêt public de la Concession française. Au cours de l'année, a été mis en chantier le pavillon destiné aux femmes (Pavillon Sainte Louise). Des services de spécialités complètent l'ensemble hospitalier.

L'Administration contribue au fonctionnement de ces formations par des subventions.

Au cours de 1940, les Chinois admis à titre gratuit sont au nombre de 508 avec un total de journées d'hospitalisation de 7.380.

Un hôpital complémentaire destiné à l'éventualité d'une épidémie est constitué par la Municipalité. Il a reçu quelques malades généraux en 1940 : 28 malades pour 1.379 journées.

*Maternité.*—Seulement 4 Chinoises se sont fait admettre à la maternité, totalisant 70 journées.

*Pavillon d'isolement.*—42 malades chinois ont été isolés et traités au compte de l'Administration à cet hôpital spécial : 748 journées.

*Malades mentaux.*—Le mouvement des entrées au Shanghai Mercy Hospital a reçu un appréciable ralentissement. Au 31 décembre, 65 malades sont traités au compte de l'assistance de la Concession. Ils fournissent 25.735 journées d'hospitalisation.

*Etablissements subventionnés.*—L'assistance médicale aux indigents est complétée par un très grand nombre de subventions allouées aux organisations de bienfaisance de la ville.

**Tableau récapitulatif des malades indigents hospitalisés au compte de l'Assistance publique française (année 1940)**

Hôpitaux	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total des malades	Total des journées
Hôpital Orthodoxe Russe, Section générale.	46	38	38	33	43	29	28	27	26	34	28	18	388	8.718
» » » » T. B.	11	10	8	6	15	9	7	5	14	8	5	6	104	8.660
Pavillon d'isolement	12	8	13	22	10	7	3	3	13	7	3	4	105	1.716
Hôpital S <sup>te</sup> Marie (lits gratuits-Etrangers)	16	14	11	17	13	9	37	19	15	18	13	11	193	2.513
» » (lits gratuits-Chinois)	45	56	70	69	43	29	50	33	32	37	44	—	508	7.380
» » (Maternité)	4	4	2	1	1	2	6	5	2	4	8	6	45	445
Shanghai Mercy Hospital	6	5	9	1	8	13	5	1	4	1	1	—	54	35.657
Shanghai Leprosarium	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	2	3.603
Infirmerie Spéciale de Dépôt	14	10	13	12	24	17	16	19	15	11	8	11	170	788
Hôpital Complémentaire Route P. Destelan	—	—	—	—	—	—	6	2	8	4	8	28	56	1.379
Totaux.	154	145	164	163	157	115	158	114	129	124	118	84	1.625	70.859

Le Directeur  
de l'hygiène publique et de l'assistance,  
Signé : Dr. Y. PALUD

# Direction de l'Enseignement

La Direction de l'Enseignement, pendant l'année 1940, a continué son travail de contrôle des établissements scolaires municipaux et des établissements scolaires privés.

## **Etablissements d'enseignement pour élèves chinois.—**

### *A.—Etablissements privés subventionnés.—*

9 établissements ou instituts d'enseignement supérieur ont été subventionnés. Ces établissements représentaient en octobre 1940 : 2.116 étudiants.

8 établissements d'enseignement secondaire ont été subventionnés. Ces établissements représentaient, en octobre 1940 : 3.855 élèves.

29 établissements d'enseignement primaire ont été subventionnés. Ces établissements représentaient, en octobre 1940 : 18.183 élèves.

1 établissement d'enseignement professionnel a été subventionné avec 1.345 élèves.

Ces subventions ont atteint le montant de : \$ 108.759,68 (en 1939 : \$ 83.095,94).

### *B.—Etablissements municipaux.—*

Le nombre d'élèves dans les établissements municipaux a atteint le chiffre moyen total de : 3.478 (en 1939 : 2.934) dont 2.918 dans les classes primaires et 560 dans les classes à proprement parler secondaires.

### *C.—Relevé statistique des établissements chinois privés sous le contrôle de la Direction de l'Enseignement —(Chiffres moyens).*

Etablissements d'enseignement supérieur : 14 établissements avec 2.242 étudiants (1939 : 1.823 étudiants).

Etablissements d'enseignement secondaire : 57 établissements avec 17.291 élèves. (1939 : 15.251 élèves).

Etablissements d'enseignement primaire : 179 établissements avec 68.271 élèves (1939 : 64.470 élèves).

Etablissements d'enseignement professionnel : 43 établissements avec 6.240 élèves (1939 : 5.300 élèves).

Au total 293 établissements chinois d'enseignement privés avec 94.044 étudiants ou élèves (1939 : 86.844 étudiants ou élèves).

## **Etablissements d'enseignement pour élèves étrangers.—**

### *A.—Etablissements privés subventionnés.—*

9 établissements ont été subventionnés. Ces établissements représentaient en octobre 1940 : 1.457 élèves.

Le montant total des subventions s'est élevé à : \$ 61.511,22.

### *B.—Etablissements municipaux.—*

Le nombre des élèves dans les établissements municipaux a atteint le chiffre moyen de 866 élèves.

### *C.—Relevé statistique des établissements privés d'enseignement pour élèves étrangers en octobre 1940.—*

Etablissement d'enseignement supérieur : 1 avec 62 étudiants.

Etablissements d'enseignement secondaire : 7 avec 1.796 élèves.

Etablissements d'enseignement professionnel : 8 avec 305 élèves.

Etablissements d'enseignement primaire et primaire supérieur : 6 avec 656 élèves.

Au total 22 établissements privés d'enseignement pour élèves étrangers avec 2.819 élèves (1939 : 3.411).

**Installations matérielles des établissements scolaires.**—L'afflux des élèves dans les établissements scolaires, surtout chinois, a amené la Direction de l'Enseignement à renforcer son contrôle. Les installations matérielles et le maintien de conditions essentielles d'hygiène ont retenu particulièrement son attention.

Le service d'Hygiène publique et d'assistance a apporté une collaboration précieuse dans ce domaine et a procédé aux vaccinations anticholériques et antivarioliques de tous les élèves et du personnel des écoles.

**Niveau des études.**—Ce niveau, excellent dans les établissements municipaux, s'est maintenu de manière convenable dans les écoles privées chinoises. Les établissements privés d'enseignement pour élèves étrangers donnent pleine satisfaction.

Aucun trouble scolaire sérieux n'est à signaler.

**Appréciation générale.**—L'année 1940, au point de vue scolaire, a donné de bons résultats.

L'Inspecteur de l'enseignement.

Signé: Ch. GROSBOIS

# Collège Municipal Français

*Année scolaire 1939-1940 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> trimestres*

**Effectif.**—A la rentrée de janvier 1940, l'effectif scolaire comprenait 424 élèves dont 179 Français.

A la rentrée de Pâques, le nombre des élèves s'élevait à 437 dont 201 Français, cette augmentation résultant principalement de l'arrivée à Changhai, dans le courant de mars, de quelques familles de militaires venues de Tientsin.

En fin d'année scolaire, l'effectif était de 424 dont 201 Français.

**Fréquentation scolaire.**—La fréquentation a été bonne au cours des deux derniers trimestres sauf, pendant le mois de mars, dans les classes enfantines où un certain nombre de cas de varicelle ont été enregistrés.

**Inspection sanitaire—Vaccination.**—A part les cas de maladies bénignes : varicelle, oreillons, fréquents chaque année à la fin de l'hiver, nous avons noté en janvier un cas de diphtérie dans la classe de 4<sup>e</sup> et un cas de scarlatine en février dans la même classe. Le service d'Hygiène, immédiatement averti, a pris les mesures de désinfection nécessaires et les exclusions réglementaires ont été prononcées.

Des séances de vaccination anticholérique et antivariolique ont eu lieu au début de mai pour le personnel et les élèves.

La liaison entre le Collège et le service d'Hygiène s'est effectuée aussi souvent qu'il était nécessaire pour l'examen des cas douteux et pour la surveillance sanitaire générale de l'établissement.

**Marche des études.**—Malgré une réduction dans l'effectif du personnel à la suite du départ de Mlle de Guyadet, les classes ont fonctionné normalement jusqu'à la fin de l'année scolaire et la progression des études ainsi que les résultats ont été satisfaisants dans l'ensemble des classes.

**Examens officiels.**—*Certificat d'études primaires.*—L'examen du certificat d'études primaires a eu lieu les 7 et 11 juin.

Sur 45 candidats, élèves des classes de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup>, 29 ont été reçus.

**Brevet élémentaire.**—L'examen a eu lieu les 6, 7, 8 et 12 juin.

Sur 8 candidats présentés, 3 ont été reçus.

**Diplôme de fin d'études secondaires.**—La 1<sup>re</sup> session pour 1940 de l'examen du diplôme de fin d'études secondaires a eu lieu les 6, 7, 8 et 13 juin dans les locaux du Collège municipal.

A la 2<sup>me</sup> partie, série mathématiques, 1 candidat a été admis sur 2 présentés.

Dans la série philosophie, sur 8 candidats, 4 ont été déclarés admis et 2 admissibles.

Pour la 1<sup>re</sup> partie, 12 candidats se présentaient, 9 ont été admis dont 2 dans la série A' et 7 dans la série B.

**Rétribution scolaire.**—Les recettes en frais scolaires, pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>me</sup> trimestre de l'année budgétaire, se sont élevées à : \$ 37.857,56.

**Distribution des prix.**—La distribution solennelle des prix a été supprimée. Les prix ont été remis aux élèves méritants au cours d'une réunion intime présidée par l'Inspecteur de l'enseignement.

La médaille d'honneur offerte par le Ministère des Affaires Etrangères a été attribuée à un élève de première.

**Appréciation générale.**—Dans des conditions parfois difficiles, grâce au dévouement et à l'excellent esprit de collaboration dont le personnel a fait preuve au cours de l'année scolaire, la progression des études s'est poursuivie normalement et les résultats dans l'ensemble ont été très satisfaisants.

#### *Année scolaire 1940-1941 1<sup>er</sup> trimestre*

**Rentrée.**—La rentrée des classes a eu lieu le 16 septembre 1940.

**Effectif.**—Le nombre des élèves s'élevait au 1<sup>er</sup> octobre à 431 dont 222 Français.

En fin de trimestre, il était de : 430 dont 229 Français.

**Organisation des études et programmes.**—Les programmes officiels de l'enseignement primaire et secondaire français sont appliqués dans toutes les classes et sections et la progression des études a été normale au cours du trimestre malgré quelques défections dans le personnel dues à des maladies.

**Examens officiels.**—*Brevet élémentaire.*—La 2<sup>me</sup> session d'examen pour l'obtention du brevet élémentaire a eu lieu les 12 et 13 septembre.

Les 3 candidats qui se présentaient ont été ajournés.

**Diplôme de fin d'études secondaires.**—La 2<sup>me</sup> session d'examen a eu lieu les 12, 13 et 18 septembre 1940.

A la 1<sup>re</sup> partie, 2 candidats ont été admis sur 5 présentés.

A la 2<sup>me</sup> partie, sur 5 candidats 4 ont été admis dont 1 dans la série mathématiques et 3 dans la série philosophie.

**Fréquentation.**—La fréquentation a été excellente pendant le 1<sup>er</sup> trimestre de cette année scolaire.

**Inspection médicale—Vaccination.**—Un service régulier d'inspection médicale en vue de la surveillance du développement physique des élèves a été institué au Collège, à la rentrée de septembre, conformément à la décision de la Commission municipale du 30 avril 1940.

Trois cas de maladie contagieuse (diphthérie) se sont déclarés parmi les élèves au cours du trimestre. Les mesures réglementaires concernant l'éviction des suspects et la désinfection des locaux ont été prises dans chaque cas.

Des séances de vaccination antivariolique ont eu lieu pour le personnel et pour les élèves à la fin d'octobre.

**Rétribution scolaire.**—Les recettes en frais scolaires se sont élevées pour le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 1940-1941 à \$ 23.537,62, ce qui porte le montant des recettes pour l'année budgétaire 1940 à \$ 61.395,18.

**Appréciation générale.**—La marche des études et la tenue générale de l'établissement, au cours du trimestre, ont été très satisfaisantes.

Le Principal,  
Signé : P. GUILLEMONT

# Ecole Municipale Française Rémi

## *Année scolaire 1939-1940—2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> trimestres*

**Effectif.**—A la rentrée de janvier 1940, le nombre des élèves était de 317, dont 21 non russes. Fin juin 1940, il atteignait le chiffre de 310, dont 21 non russes.

**Cours et études.**—Le programme des écoles primaires françaises, des écoles primaires supérieures 1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> années), et les programmes spéciaux d'anglais et de russe ont été appliqués dans des conditions satisfaisantes.

**Inspection sanitaire.**—La Doctoresse Kotz-Zélikovsky a continué à assurer la surveillance sanitaire. Aucune épidémie ne s'est déclarée à l'école.

Tous les élèves et tout le personnel ont été vaccinés contre le choléra.

**Examens du certificat d'études primaires élémentaires.**—Sur 19 élèves présentés, 15 ont été reçus.

**Distribution des prix.**—Strictement intime, elle a eu lieu le 21 juin 1940 à 17 heures 30 sous la présidence de M. Ch. Grosbois, Inspecteur de l'enseignement.

La médaille de bronze a été offerte par le Ministère des Affaires Etrangères au meilleur élève en français de la classe du certificat d'études primaires.

**Rétribution scolaire.**—Le nombre des élèves boursiers admis au tarif spécial a été de 147.

Les recettes scolaires se sont élevées à \$ 7.678,20.

**Appréciation générale.**—Les 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> trimestres de l'année scolaire 1939-1940 (1<sup>er</sup> et 2<sup>me</sup> trimestres de l'année budgétaire 1940) ont donné, tant au point de vue des études des élèves que de leur tenue, des résultats satisfaisants.

## *Année scolaire 1940-1941—1<sup>er</sup> trimestre*

**Effectif.**—Au 30 septembre 1940, le nombre des élèves était de 355 dont 32 non russes. Fin décembre de la même année, il était de 350 dont 32 non russes.

**Cours et études.**—Les programmes et horaires des classes et études ont été appliqués normalement.

**Inspection sanitaire.**—Cette inspection a continué à donner de bons résultats.

**Rétribution scolaire.**—Le nombre des élèves boursiers admis au tarif spécial a été de 146.

Les frais scolaires perçus du 16 septembre 1940 au 30 décembre de la même année s'élèvent à \$ 5.639,05; ce qui porte le montant global de la rétribution scolaire pour l'année budgétaire 1940 à \$ 13.663,25.

**Appréciation générale.**—Le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 1940-1941 permet d'escompter une bonne année scolaire.

Le Directeur,  
Signé : H. NICOLET DE CHOLLET

# École Municipale Franco-Chinoise

*Année scolaire 1939-1940—2<sup>me</sup> semestre*

**Personnel.**—Personnel européen : 14 Frères Maristes.

Personnel chinois : 31 professeurs civils dont 20 enseignant en français et 11 en chinois, un moniteur de gymnastique et un scoutmaster.

<b>Effectif.</b> —Cours supérieur.....	2 classes	47 élèves
» moyen.....	13 »	506 »
» spécial.....	7 »	343 »
» élémentaire.....	8 »	404 »
	<hr/> 30 classes	<hr/> 1.300 élèves

**Rentrée de février.**—Inscrits : 452 ; admis : 102.

**Rétribution scolaire.**—Les recettes scolaires se sont élevées à \$ 26.242,50.

**Fréquentation scolaire.**—La moyenne des absences a été de 25 par jour de classe, soit à peu près le 1/50 de l'effectif total.

**Concours de sténographie, de dactylographie et de comptabilité.**—Ils ont eu lieu les 3 et 6 avril sous le contrôle de M. Ch. Grosbois, Inspecteur de l'enseignement et de M. P. Guillemont, Principal du Collège Municipal Français.

1°—Sténographie.—23 candidats.

Vitesse 60 mots, 3 candidats : 1 mention bien, 1 mention assez bien, 1 mention passable.

Vitesse 50 mots, 20 candidats : 6 mentions très bien, 7 mentions bien, 6 mentions assez bien, 1 candidat ajourné.

2°—Dactylographie.—1 diplôme, degré professionnel,

13 diplômes, degré supérieur,

9 diplômes, degré commercial.

3°—Comptabilité—a) Brevet d'études comptables : 24 candidats :

13 mentions très bien,

8 mentions bien,

3 mentions assez bien.

b) Certificat d'études comptables : 22 candidats :

4 mentions très bien,

14 mentions bien,

3 mentions assez bien,

1 candidat ajourné.

**Diplôme de fin d'études et certificat d'études françaises 1<sup>er</sup> degré.**—Les examens ont eu lieu du 12 au 19 juin et ont été présidés par M. Camaly, délégué du Consul général de France.

a)—Diplôme de fin d'études.—18 candidats sur 23 ont obtenu le diplôme : 8 d'entre eux ont demandé à continuer leurs études à l'Université l'Aurore.

b) — Certificat d'études françaises 1<sup>er</sup> degré. — 39 sur 57 candidats ont obtenu le certificat.

**Distribution des prix.** — Elle a eu lieu le 27 juin et s'est faite dans l'intimité. La première séance a été présidée par M. Ch. Grosbois, Inspecteur de l'enseignement et la seconde, par M. Guillemont, Principal du Collège Municipal Français.

**Prix offerts.** — 1<sup>o</sup>) Une médaille offerte par le Ministère des Affaires Etrangères. 2<sup>o</sup>) Une montre en or offerte par M. le Consul général de France. 3<sup>o</sup>) Deux beaux volumes offerts par l'Alliance Française destinés aux deux meilleurs élèves en français.

**Appréciation générale.** — La marche de l'école a été très satisfaisante sous tous les rapports.

*Année scolaire 1940-1941 — 1<sup>er</sup> semestre*

**Personnel.** — Personnel européen : 15 Frères Maristes.

Personnel chinois : 31 professeurs civils dont 20 enseignant en français et 11 en chinois, un moniteur de gymnastique et un moniteur chargé des scouts.

**Etudes.** — Les cours commerciaux ont été séparés des cours d'enseignement général de manière à assurer une meilleure spécialisation des élèves qui n'ont pas l'intention de poursuivre leurs études et une meilleure préparation à ceux qui se destinent à l'université.

<b>Effectif.</b> — Cours supérieur .....	2 classes	50 élèves
» moyen .....	14 »	515 »
» spécial .....	5 »	239 »
» élémentaire .....	9 »	415 »
	<hr/> 30 classes	<hr/> 1.219 élèves

**Rentrée de septembre 1940.** — Inscrits : 292 ; admis : 166.

**Orientation des élèves.** — Admis à l'université : 9 élèves ont été admis à l'Université l'Aurore. Placés : 10 élèves ayant terminé leurs études ont été placés.

**Rétribution scolaire.** — Les recettes pour l'année 1940 se sont élevées à \$ 57.335,50.

**Appréciation générale.** — Le fonctionnement de l'école n'a rien laissé à désirer sous tous les rapports.

Le Directeur,  
Signé : Frère VINCENT

# École Primaire Chinoise Chapsal

**Effectif et classes.**—1<sup>er</sup> semestre, rentrée le 1<sup>er</sup> février :

1 <sup>re</sup> année.....	8 classes	355 élèves
2 <sup>me</sup> » .....	4 »	212 »
3 <sup>me</sup> » .....	5 »	247 »
4 <sup>me</sup> » .....	4 »	194 »
5 <sup>me</sup> » .....	3 »	172 »
6 <sup>me</sup> » .....	2 »	79 »
Total.....	26 classes	1.259 élèves

Dans l'effectif ci-dessus, dont 815 garçons et 444 filles, 461 élèves sont nouveaux. Les parents de 191 élèves sont employés de la Municipalité ou de la Police et 3 familles résident dans le Settlement.

2<sup>me</sup> semestre, rentrée le 2 septembre :

1 <sup>re</sup> année.....	7 classes	401 élèves
2 <sup>me</sup> » .....	5 »	258 »
3 <sup>me</sup> » .....	4 »	222 »
4 <sup>me</sup> » .....	5 »	243 »
5 <sup>me</sup> » .....	4 »	193 »
6 <sup>me</sup> » .....	2 »	82 »
Total.....	27 classes	1.399 élèves

Dans ce dernier effectif, dont 888 garçons et 511 filles, 283 élèves sont nouveaux. Les parents de 210 élèves sont employés de la Municipalité ou de la Police et 2 familles résident dans le Settlement.

Faute de place, 1.136 candidats pour le 1<sup>er</sup> semestre et 690 pour le second ont dû être refoulés au moment de la rentrée.

**Rétribution scolaire.**—A partir du 1<sup>er</sup> semestre 1940, le tarif de rétribution scolaire est porté de \$ 5 à \$ 6 par élève et par semestre pour les 1<sup>re</sup> à 4<sup>me</sup> années et de \$ 7 à \$ 8 pour les 5<sup>me</sup> et 6<sup>me</sup> années.

La rétribution scolaire totale s'est élevée à \$ 17.112,00 pour une prévision budgétaire de \$ 10.927,00.

**Cours, études et enseignement.**—L'école a continué, pendant les 2 semestres, à suivre le programme officiel chinois. En outre, le français est enseigné à partir des classes de la 4<sup>me</sup> année; l'anglais, dans les classes des 5<sup>me</sup> et 6<sup>me</sup> années.

Au premier semestre, l'école, qui venait de réintégrer ses locaux habituels, a repris l'horaire normal des classes, sauf pour les 8 classes de la 1<sup>re</sup> année qui ont conservé le système de demi-temps; 4 classes le matin et 4 classes le soir.

Pour le second semestre, 7 classes de la 1<sup>re</sup> année et 3 classes de la 2<sup>me</sup> année ont suivi le même système; 5 classes le matin et 5 classes le soir.

Cet emploi du temps, sans retarder les élèves, permet de donner satisfaction à un plus grand nombre de familles.

**Cours du soir.**—Le cours du soir a recommencé le 1<sup>er</sup> mars :

1 <sup>er</sup> semestre			2 <sup>me</sup> semestre		
1 <sup>re</sup> année.....	1 classe	60 élèves	1 <sup>re</sup> année.....	1 classe	57 élèves
2 <sup>me</sup> » .....	1 »	44 »	2 <sup>me</sup> » .....	1 »	48 »
Total.....	2 classes	104 élèves	Total.....	2 classes	105 élèves

**Personnel**—Au 1<sup>er</sup> semestre, le personnel s'est augmenté de 2 professeurs d'enseignement général, de 3 professeurs d'enseignement spécial et d'une surveillante, entrés en service le 1<sup>er</sup> février 1940 et de 1 professeur du cours du soir entré en service le 1<sup>er</sup> mars 1940.

D'autre part, deux nouveaux employés ont été engagés, l'un M. Kou Tso-min, pour remplacer M. Kiang Tchong-fou, copiste-dessinateur, décédé le 9 avril 1940 et l'autre, M. Tcheou Siao-wei, pour remplacer M. Lieou Yh-kiang, secrétaire de 3<sup>me</sup> classe, promu chef-secrétaire à la place de M. Wang Ping-hoei, démissionnaire le 24 mai 1940.

L'effectif total du personnel (professeurs et employés) est ainsi porté de 38 à 45 dont 23 hommes et 22 dames.

Pour le second semestre, l'effectif du personnel s'est maintenu au chiffre 45.

**Remise des diplômes et distribution des prix.**—Les certificats de fin d'études primaires ont été remis le 17 janvier par le Directeur de l'école, pour le second semestre 1939.

79 sur 92 élèves ont obtenu le certificat de fin d'études primaires chinoises du 1<sup>er</sup> degré;

28 sur 33, ont reçu le certificat de fin d'études primaires chinoises du second degré.

La distribution des prix pour le 1<sup>er</sup> semestre 1940 s'est déroulée le 1<sup>er</sup> juillet à 9 heures, sous la présidence de M. Ch. Grosbois, Inspecteur de l'enseignement.

73 sur 100 élèves ont obtenu le certificat de fin d'études primaires chinoises du 1<sup>er</sup> degré;

26 sur 32, ont obtenu le certificat de fin d'études primaires chinoises du second degré.

**Elèves sortis.**—Les 28 élèves diplômés en janvier et 22 sur 26 diplômés en juin sont allés continuer leurs études dans des établissements secondaires.

**Discipline et tenue intérieure.**—La discipline et la tenue des élèves ont été aussi bonnes que possible.

<b>Assiduité.</b> —	2 <sup>me</sup> semestre 1939	1 <sup>er</sup> semestre 1940
Présences possibles .....	102.580	151.080
Présences effectives.....	99.024	144.843
Absences justifiées.....	3.113	5.576

**Inspection sanitaire.**—La surveillance sanitaire a continué comme le passé.

2<sup>me</sup> semestre 1939.—Relevé des différents soins médicaux donnés par le poste de secours :

Examens médicaux.....	134
Pansements et soins divers.....	352

1<sup>er</sup> semestre 1940.—Des séances de vaccination anticholérique ont eu lieu du 8 au 11, 16 au 18 et 22 au 25 mai. Ci-dessous le relevé des soins donnés par le poste de secours :

2<sup>me</sup> semestre 1940.—Une séance de vaccination antivariolique a eu lieu du 9 au 12 octobre et une autre, le 8 novembre, pour les retardataires. Le nombre total des vaccinés a été de 1.483 personnes.

**Appréciation générale.**—L'école a fonctionné d'une façon très satisfaisante.

Le Directeur,  
Signé: HOU WEN YAO

# École Primaire Chinoise de Lagrené

## Effectifs et classes.—1<sup>er</sup> semestre :

1 <sup>re</sup> année.....	4 classes	201 élèves
2 <sup>me</sup> » .....	3 »	157 »
3 <sup>me</sup> » .....	3 »	147 »
4 <sup>me</sup> » .....	3 »	142 »
5 <sup>me</sup> » .....	3 »	135 »
6 <sup>me</sup> » .....	2 »	101 »
Total : 18 classes		883 élèves

Dans l'effectif ci-dessus, dont 575 garçons et 308 filles, 66 élèves sont nouveaux. Les parents de 48 élèves sont employés de la Municipalité ou de la Police et 10 familles résident dans le Settlement.

## 2<sup>me</sup> semestre :

1 <sup>re</sup> année.....	3 classes	180 élèves
2 <sup>me</sup> » .....	4 »	194 »
3 <sup>me</sup> » .....	3 »	143 »
4 <sup>me</sup> » .....	3 »	150 »
5 <sup>me</sup> » .....	2 »	109 »
6 <sup>me</sup> » .....	3 »	122 »
Total : 18 classes		898 élèves

Dans ce dernier effectif, dont 567 garçons et 331 filles, 175 élèves sont nouveaux. Les parents de 42 élèves sont employés de la Municipalité ou de la Police et 13 familles habitent hors de la Concession.

**Rentrées.**—La rentrée du 1<sup>er</sup> semestre a eu lieu le 1<sup>er</sup> février 1940 et celle d'automne a eu lieu le 2 septembre 1940.

**Personnel.**—L'effectif total du personnel (professeurs et employés) comprend 38 unités dont 23 hommes et 15 dames.

**Cours et études.**—Les cours et les classes ont fonctionné normalement selon les programmes officiels chinois.

Le français est en outre enseigné à partir de la 4<sup>me</sup> année et l'anglais à partir de la 5<sup>me</sup>.

**Examens.**—73 candidats sur 100 ont obtenu le certificat de fin d'études primaires chinoises du second degré, et 103 élèves sur 140 ont obtenu le certificat d'études primaires chinoises du 1<sup>er</sup> degré.

**Distribution des prix.**—Elle a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet 1940, sous la présidence de M. Ch. Grosbois, Inspecteur de l'enseignement, entouré d'un groupe de professeurs.

**Élèves sortis.**—Parmi les élèves diplômés de juin, 61 poursuivent leurs études dans des établissements secondaires.

**Discipline et tenue intérieure.**—La discipline et la tenue des élèves ont été satisfaisantes.

<b>Assiduité.—</b>	1 <sup>er</sup> semestre	2 <sup>me</sup> semestre
Présences possibles.....	102.204	98.562
Absences justifiées.....	3.335	3.579
Présences effectives.....	98.869	94.983

**Rétribution scolaire.**—La rétribution scolaire pour le 1<sup>er</sup> semestre s'est élevée à la somme de \$ 5.626,00 et celle du 2<sup>e</sup> semestre à \$ 6.030,00. Le montant des sommes encaissées pendant les deux semestres s'est élevé à \$ 11.656,00 contre une prévision budgétaire de \$11.328,00.

**Inspection sanitaire.**—La surveillance sanitaire des élèves a continué à s'exercer. Le travail de l'inspection est systématisé, et comporte dépistage des maladies, exclusion des suspects ou contagieux, visite de rentrée après absence, inspection des classes et des locaux, etc. Les fiches individuelles ont été tenues à jour. Les examens généraux, pansements et soins divers ont donné lieu à 1.501 interventions du médecin.

**Vaccinations.**—Nous avons eu cette année, quatre séances de vaccinations : la 1<sup>re</sup> vaccination antivariolique, pour les nouveaux élèves, a eu lieu le 8 février ; la 2<sup>me</sup> vaccination, pour les élèves seulement, a eu lieu au mois de mars ; la 3<sup>me</sup> vaccination anticholérique, pour le personnel et les élèves a eu lieu du 15 au 20 avril ; la 4<sup>me</sup> vaccination antivariolique, pour le personnel et les élèves, a eu lieu au mois d'octobre.

**Appréciation générale.**—L'école, qui a pu revenir dans ses propres locaux au début de l'année, a continué à donner de bons résultats.

Le Directeur,  
Signé : T. T. CHEN LIANG

# Ecole Municipale Franco-Annamite

---

**Effectif.**—L'effectif de l'Ecole Franco-Annamite, qui était de 105 élèves en janvier 1940, a baissé au 31 décembre 1940 à 95 élèves dont 48 jeunes filles et 47 garçons. 8 ont été rapatriés avec leurs parents et 2 filles ont abandonné leurs études.

**Personnel enseignant.**—Le personnel enseignant comprend cinq unités :

M. Nguyen Huu Can, instituteur chargé de la direction de l'école et des cours supérieur et complémentaire. M. Nguyen Van Cuong, instituteur chargé des cours moyens 1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> années. Mme Nguyen Van Cuong, institutrice chargée des cours élémentaire et préparatoire. Mme Nguyen Van Huong, monitrice chargée du cours enfantin. Mme Pham Tran Hung, monitrice chargée de la classe maternelle. M. Luong Huu Dai, sergent No. 226, est d'autre part chargé des cours de dessin et de caractères chinois, et M. Tran Dang Ly, brigadier No. 221, est chargé de l'éducation physique.

**Programmes d'études.**—Les programmes suivis sont conformes aux programmes officiels des écoles primaires franco-annamites d'Indochine.

**Examens officiels.**—a)—*Examen du certificat d'études élémentaires annamites.*—Le 31 mai 1940, a eu lieu l'examen du certificat d'études élémentaires annamites institué par ordonnance consulaire No. 350 du 31 décembre 1934. Les résultats obtenus ont été satisfaisants.

Sur 10 élèves présentés, 9 ont été reçus dont 3 avec la mention de français.

b)—*Examen du certificat d'études primaires franco-annamites.*—Les examens officiels qui ont été organisés le 31 mai 1940 pour l'obtention du certificat d'études primaires franco-annamites (ordonnance consulaire No. 110 du 25 mars 1936) ont donné des résultats suivants :

Sur 3 élèves présentés, un a été reçu avec la mention "Assez Bien" et a passé avec succès l'épreuve facultative de caractères chinois.

**Appréciation générale.**—L'école a continué sa marche normale.

Le Directeur,  
Signé : NGUYEN HUU CAN

# Service des Établissements Classés

## I.—INSPECTION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

**Établissements en exploitation.**—Il existait au 31 décembre 1940, sur la Concession, 15.395 établissements soumis au règlement sur les établissements classés.

Ce chiffre est en augmentation sérieuse sur ceux des années précédentes, ainsi qu'il ressort du tableau comparatif suivant :

Établissements patentés au 31 décembre 1936.....	9.763
»       »       »       »       1937.....	10.079
»       »       »       »       1938.....	14.212
»       »       »       »       1939.....	15.076
»       »       »       »       1940.....	15.395

Ces établissements se décomposent comme suit :

	Grande industrie (plus de 100 ouvriers)		Moyenne industrie (de 20 à 99 ouvriers)		Petite industrie (jusqu'à 19 ouvriers)		Totaux	
	Nombre d'établ.	Ouvriers	Nombre d'établ.	Ouvriers	Nombre d'établ.	Ouvriers	Nombre d'établ.	Ouvriers
Industrie métallurgique et travail des métaux . . . . .	6	915	75	2.415	970	5.232	1.051	8.562
Industrie chimique . . . . .	10	3.040	61	2.103	543	2.894	614	8.037
Travail du bois . . . . .	—	—	9	250	749	3.572	758	3.822
Industrie de l'alimentation . . . . .	5	866	19	770	783	2.936	807	4.572
Industrie du vêtement . . . . .	33	5.537	399	14.384	3.242	19.269	3.674	39.190
Industries concernant les besoins divers (matériels et intellectuels) . . . . .	10	1.543	58	2.447	555	3.230	623	7.220
	64	11.901	621	22.369	6.842	37.133	7.527	71.403
Commerces divers . . . . .							5.808	
Entrepôts et dépôts divers . . . . .							911	
Établissements publics . . . . .							1.048	
Puits artésiens . . . . .							101	
Total des établissements classés au 31 décembre 1940. . .							15.395	

**Activité du service.**—Au cours de 1940, il a été reçu 5.571 demandes d'autorisations diverses (ouvertures ou agrandissements, changements ou additions de commerce, changements d'exploitant).

4.194 autorisations ont été accordées par M. le Consul général sur proposition de M. le Président de la Commission des établissements classés,

883 demandes ont été examinées par la Commission des établissements classés, et les autorisations accordées sur sa proposition,

404 ont été rejetées par la Commission des établissements classés,

90 ont été annulées au cours des enquêtes, les demandeurs ayant renoncé à leur projet d'installation.

5.571

La Commission municipale a été appelée à examiner 29 dossiers de demandes, sur lesquelles 13 ont été rejetées, et 16 acceptées.

Les enquêtes réglementaires ont donné lieu à la perception des frais prévus au barème des taxes (\$ 30.323,50 au total).

Les patentes distribuées au cours de 1940 (y compris les renouvellements) ont été au nombre de 21.210 et ont donné lieu à la perception de \$ 69.993,00.

En 1936, il avait été distribué 16.287 patentes

1937,	»	»	15.783	»
1938,	»	»	19.890	»
1939,	»	»	19.847	»

## II.—INSPECTION DES APPAREILS A VAPEUR

**Appareils en service.**—Il existait sur la Concession au 31 décembre 1940, 549 appareils à vapeur soumis au règlement, en ce qui concerne les épreuves et les visites.

Il y a lieu d'ajouter à ce chiffre 29 appareils divers appartenant à l'Administration municipale.

La répartition en est donnée ci-contre :

En ce qui concerne les appareils appartenant au public, les inventaires annuels successifs donnent les chiffres suivants :

Fin 1936 appareils en service.....	335
» 1937 » » .....	366
» 1938 » » .....	350
» 1939 » » .....	487
» 1940 » » .....	549

Usage	Industriel	Médical	Chauffage	Totaux
Générateurs fixes. . . . .	186	—	183	369
Vases clos et récipients . . . . .	98	70	—	168
Générateurs mobiles. . . . .	12	—	—	12
	296	70	183	549
Appareils municipaux . . . . .	13	6	10	29
	Total général :			578

**Epreuves et visites.**—557 épreuves ou visites ont été effectuées au cours de l'année 1940. Elles se répartissent suivant le tableau ci-dessous :

Epreuves .....	122
Visites initiales .....	89
» périodiques .....	346
Total pour 1940.....	557

Appareils municipaux : 30 épreuves ou visites.

La comparaison de ces chiffres avec ceux des années précédentes donne les résultats d'ensemble suivants, en ce qui concerne les appareils appartenant au public :

1936 épreuves ou visites.....	246
1937 » » .....	413
1938 » » .....	545
1939 » » .....	526
1940 » » .....	557

**Mesures prises.**—Les inspections effectuées au cours de l'année ont permis de constater des vices de construction dans certains appareils, comme des négligences plus ou moins graves dans leur entretien. Des accidents imminents ont pu être évités grâce aux mesures imposées.

Ces mesures ont provoqué, au total, pour 1940 :

le remplacement (volontaire ou imposé) de 8 chaudières ;

la réparation de 11 chaudières ;

les additions, réparations, ou remplacements, de 47 appareils ou organes de contrôle ou de sécurité.

Voici les chiffres des dernières années :

	Remplacements	Réparations	Appareils de contrôle ou sécurité
1937.....	5	16	141
1938.....	11	12	91
1939.....	15	6	28
1940.....	8	11	47

Il faut signaler que l'instruction professionnelle des chauffeurs chargés d'utiliser les appareils à vapeur est encore loin d'être complète, et que si l'usager est en faute, il semble que ce soit beaucoup plus souvent par ignorance que sciemment. Nous en verrions la preuve dans le fait que les mesures imposées ou conseillées par l'inspecteur ont été prises volontiers et sans que nous ayons eu à exercer de pression sur les intéressés.

### III.—INSPECTION DES POIDS ET MESURES

Par ordonnance consulaire datée du 3 avril 1940, M. le Consul général de France a réglementé le contrôle des poids et mesures sur la Concession.

Tous les établissements dans lesquels sont fabriqués, réparés, ou vendus, des poids et appareils de mesure de longueurs ou de capacités, sont, depuis lors, soumis à une surveillance spéciale.

Le bureau de contrôle a été muni d'étalons de précision.

Au 31 décembre 1940, ce bureau avait enregistré l'existence de : 20 fabricants, 6 marchands.

Les étalons des fabricants ont été vérifiés et poinçonnés.

De plus l'organisation du contrôle des instruments fabriqués a été mise sur pied. Ce contrôle s'opère, actuellement, régulièrement.

Le Chef du Service des Etablissements Classés,

*Signé* : P. VIGNE

## Service de la Station de T. S. F.

Durant l'année 1940, le Service des Signaux Horaires et Météorologiques a fonctionné sans interruption et à l'entière satisfaction de tous. Par suite des événements d'Europe qui ont affecté considérablement la navigation en Extrême-Orient, le volume de réception des signaux météorologiques émis par les navires a très fortement diminué. Par contre, le volume de réception des signaux météorologiques émis par les stations fixes a été sensiblement le même qu'en 1939.

Le nombre de mots transmis par la station atteint presque celui de l'année 1939.

Les prévisions météorologiques de l'Observatoire de Zikawei ont été transmises aux mêmes heures que les années précédentes, savoir : 3, 9, 14 et 20 heures G. M. T. (temps moyen de Greenwich) simultanément sur les ondes de 600<sup>m</sup>, 36<sup>m</sup> 49 et 24<sup>m</sup> 15.

Comme par le passé, les signaux horaires, entièrement automatiques, ont précédé les signaux météorologiques à 3 et 9 heures G. M. T. Ils ont été émis simultanément sur les ondes de 600<sup>m</sup>, 36<sup>m</sup> 49 et 24<sup>m</sup> 15.

Le bulletin synoptique de l'Observatoire de Zikawei a été transmis tous les jours à 1 h. 25 et 9 h. 45 G. M. T., sur les ondes de 36<sup>m</sup> 49 et 24<sup>m</sup> 15.

Le bulletin épidémiologique transmis par Saïgon a été régulièrement capté chaque semaine. La partie en clair, intéressant les navires, a été retransmise par la station chaque samedi, après la météo de 3 heures G. M. T., simultanément sur 600<sup>m</sup>, 36<sup>m</sup> 49 et 24<sup>m</sup> 15.

Le matériel en service a fonctionné sans aucune défaillance.

Au cours de l'année 1940 :

la station a transmis.....	251.603	mots (messages météorologiques)
et a reçu .....	237.987	» » »
la station a transmis.....	12.265	» (service épidémiologique)
et a reçu .....	15.713	» » »

**Service particulier d'exploitation.**— Comme en 1939, ce service a également fonctionné normalement.

La réception des messages de presse pour Havas a été satisfaisante, quoique le volume en ait été sensiblement réduit, par suite des événements de France.

En plus de l'exploitation normale, la station a transmis pour le COC : 21.412 mots.

Elle a reçu pour le COC : 16.782 mots.

Dans l'ensemble les communications ont été bonnes et le matériel, quoique soumis à un travail intensif, n'a pas eu de pannes sérieuses.

On notera cependant que le brouillage radiotélégraphique à Changhai est d'une violence inconnue ailleurs et que les parasites industriels rendent délicate la réception sur ondes courtes.

Le Directeur du Service T. S. F.,  
Signé : F. LANGLAIS

## Service du Sémaphore

Durant l'année 1940, le Service du Sémaphore a fonctionné comme les années précédentes et a rendu comme par le passé de grands services au public et surtout aux navigateurs du monde entier.

La diminution des télégrammes tant reçus qu'envoyés, signalée dans le rapport de l'année précédente s'est maintenue cette année. Cependant, nous avons remplacé comme l'année dernière les signaux dits de Gutzlaff par ceux du Bateau-Pilote, à l'embouchure du Yangtsé.

Nos appareils de précision ont fonctionné d'une façon parfaite ce qui a permis aux navigateurs et à toutes les personnes qui le désiraient d'étalonner leurs appareils.

Aucun typhon ne s'est approché ou n'a atterri sur les côtes d'Extrême-Orient sans que sa position, son intensité et la direction de sa marche n'aient été signalées plusieurs jours à l'avance à toutes les stations météorologiques d'Extrême-Orient avec lesquelles nous pouvions communiquer, aux compagnies locales de navigation, aux Douanes chinoises, au public et aux différents services intéressés. Ces mêmes signaux furent transmis plusieurs fois par jour aux navigateurs en mer par l'intermédiaire du poste d'émission de la route Frelupt.

\* \* \*

Voici quelques détails sur le service journalier ; auquel il faut ajouter les nombreux renseignements donnés de vive voix ou par écrit aux différentes compagnies de navigation, au public et aux divers services des municipalités de Changhai :

<i>Presse.</i> —Bulletins composés et remis aux différents journaux.....	14.652
<i>Public.</i> —Bulletins distribués.....	4.745
<i>Typhons.</i> —a)—Signalés.....	23
b)—Séries de signaux hissés pour indiquer leur position, direction, radius et vitesse.....	244
c)—T.S.F. de Frelupt pour annoncer ces typhons.....	13
<i>Dépressions.</i> —a)—Signalées.....	20
b)—Séries de signaux hissés pour indiquer leur position et direction.....	56
c)—T.S.F. de Frelupt pour annoncer des dépressions.....	2
<i>Coups-de-vent.</i> —Signalés.....	7
Signaux par combinaisons de pavillons annonçant aux bateaux en rade la pression barométrique à Changhai.....	365
Signaux dits de Bateau-Pilote : pour indiquer aux navigateurs en partance, par une combinaison de pavillons, l'état du temps, la direction et la force du vent à Fairway Bell, l'embouchure du Yangtsé et environs.....	621
Signaux lumineux pour le port de Changhai indiquant, par une combinaison de lampes, la région menacée par un typhon ou un coup-de-vent. Nombre de séries allumées : une par nuit.....	84
Télégrammes dit "Journaliers" expédiés aux différentes stations.....	2.920
Totaux—a)—Total des télégrammes expédiés.....	2.920
b)—Total des télégrammes reçus et déchiffrés.....	29.180
c)—Total des bulletins distribués au public et aux journaux.....	19.397

Les signaux horaires ont été donnés comme les années précédentes, par la boule méridienne à 11 heures 55 et à midi.

Le Directeur du Sémaphore,  
Signé : L. DUMAS

# Compagnie de Pompiers

## Effectif de la Compagnie.—Personnel européen.—

Commandant.....	1
Lieutenant.....	1
Sous-Lieutenant.....	1
Sous-Chefs de Poste.....	2
Pompiers.....	3
Mécanicien auxiliaire.....	1
Employé temporaire.....	1
	10

## Personnel auxiliaire.—

Pompiers auxiliaires.....	50
---------------------------	----

## Personnel chinois.—

Pompiers chinois.....	165
-----------------------	-----

Total général..... 225

**Organisation du service.**—La Concession est divisée en 3 zones de protection ou secteurs.

Chaque secteur est pourvu d'une station dans laquelle sont installés le personnel et le matériel affectés au secteur.

Chaque station est pourvue d'une voiture de premier départ, d'une pompe porte-échelle et d'une auto-pompe de deuxième départ ou renfort.

En outre, chaque centre est doté d'un matériel spécial :

Le centre No. 1. Poste Château d'Eau : une échelle de 25 mètres à bras.

Le centre No. 2. Poste Marcel Chapeaux : un groupe électro-ventilateur, un fourgon d'étalement et un groupe mousse.

Le centre No. 3. Poste Bassail : une échelle mécanique de 30 mètres, une moto-pompe, une pompe d'épuisement, un départ de réserve et une ambulance.

L'armement d'une station n'est d'ailleurs pas immuable. Les renforts sont envoyés sur l'ordre du Poste Marcel Chapeaux de cette sorte que les centres ne soient jamais dépourvus de matériel et puissent répondre à un second appel.

**Matériel.**—*1<sup>er</sup> départ.*—Cet engin transporte 10 hommes. La rapidité de cette voiture et le placement spécial du matériel permet une attaque instantanée du feu et, de ce fait, l'extinction de nombreux incendies sans nécessiter l'emploi d'autres engins.

*Pompe porte-échelle.*—Cet engin transporte 8 hommes ; il est pourvu d'une pompe de 100 mètres cubes minimum et d'une échelle roulante à bras de 11 mètres.

Cette échelle très maniable facilite l'attaque des feux dans des cités ou passages ; elle peut atteindre la hauteur des fenêtres d'un 3<sup>me</sup> étage.

*Groupe électro-ventilateur.*—Cet engin pourvu d'une génératrice de 45 ampères 110 volts 11 CV actionnée par un moteur de 4 cylindres 11 CV peut alimenter : 6 projecteurs portatifs de 300 watts, 1 projecteur fixe

mais orientable de 400 watts, 3 projecteurs sur trépieds de 200 watts, 5 trainées de lampes de 25 bougies et 1 ventilateur et aspirateur de fumée sur roues de grande capacité (180 mètres cubes environ).

Ce matériel, de la plus grande utilité, peut assurer efficacement la sécurité du personnel la nuit et faciliter sa tâche dans les milieux remplis de gaz nocifs.

*Fourgon d'étalement et de sauvetage.*— Cette voiture transporte un personnel qualifié (menuisier, charpentier, électricien, mécanicien, etc.) et peut être utilisé pour étayer provisoirement un mur, un plancher.

En outre elle est équipée d'une chèvre pour sauvetage d'animaux dans les fosses ou excavations, de crics, vérins et autres appareils permettant de dégager une personne sous un tramway ou de déblayer la voie publique encombrée par suite d'un accident de voiture.

*Grande échelle de 30 mètres.*— Cette échelle permet d'accéder dans certaines circonstances jusqu'au 7<sup>me</sup> étage, d'opérer le sauvetage de personnes réfugiées sur les toits, terrasses ou d'attaquer un feu en le dominant.

*Fourgon de protection.*— Cette voiture sert à limiter les dégâts occasionnés par l'eau ou la fumée; elle dispose du matériel de bâchage, d'asséchage, etc., nécessaire à la préservation des meubles dans les appartements ou des matières, machines et ustensiles divers dans les magasins ou usines situés à proximité des locaux incendiés.

*Secours aux asphyxiés.*— La Compagnie est dotée de 2 postes de secours mobiles, composés d'ambulances transportant les appareils nécessaires à la réanimation des asphyxiés par gaz nocifs, électrocution, pendaison, noyade. Ce matériel se compose d'appareils "COT" pour méthode Schaeffer, Valise de carbogénéthérapie, bouteille de rechange, huile camphrée, alcool, éther, sels, gants de crins, etc...

Ces voitures sont équipées de 3 hommes. En outre chaque 1<sup>er</sup> départ est également pourvu du même matériel ce qui permet en cas de besoin de pouvoir opérer simultanément sur 5 victimes.

De plus des équipes spécialisées ont été dressées à l'emploi de tous ces appareils et aux particularités des différents cas.

Actuellement ce service réalise au moins 75 % de réussite dans les différentes interventions où il est appelé. Il est à remarquer que ce pourcentage serait de beaucoup plus élevé si les appels étaient faits plus rapidement, le facteur temps étant primordial dans chaque intervention.

Au cours de l'année 1940, les équipes spécialisées et les postes de secours mobiles ont eu à intervenir dans 40 cas :

7 cas de pendaison; l'interne de service à l'Hôpital Sainte Marie n'a pu que constater les décès.

1 chinois intoxiqué par l'oxyde de carbone et 1 fillette noyée dans un puits n'ont pu malgré les soins énergiques être réanimés.

1 chinois et 1 européen découverts par la police de rivière surnageant sur le Hoang-Pou après au moins 8 jours d'immersion ont été retirés par nos soins.

Par contre 14 hommes chinois, 17 femmes chinoises, 2 fillettes européennes, tous intoxiqués par l'oxyde de carbone ont été après des soins énergiques variant de 30 minutes à 2 heures ramenés à la vie et transportés à l'Hôpital Sainte Marie dans un état satisfaisant.

Il est à remarquer que sur 35 personnes sur lesquelles des soins ont été donnés 33 furent ramenées à la vie après les efforts des équipes spécialisées, ce qui porte pour cette année le pourcentage de réussite à 80% environ.

**Engins et matériel d'incendie existant au 31 décembre 1940.—**

Auto-pompes de puissance moyenne.....	8	Masques contre les gaz divers.....	104
Moto-pompe.....	1	Chèvre de sauvetage.....	1
Voiture de 1 <sup>er</sup> départ.....	3	Cordages divers et commandes.....	50
Voiture de matériel et de protection.....	1	Crics.....	4
Voiture d'étalement.....	1	Moto-pompe pour épuisement.....	1
Groupe électro-ventilateur.....	1	Motocyclettes avec side-car H. D.....	2
Extincteurs divers.....	46	Petits tuyaux de 35 <sup>m</sup> / <sub>m</sub> en toile.....	181
Lances à gros débit.....	15	Poste de découpage.....	1
Projecteurs électriques.....	16	Perches isolantes.....	4
Gros tuyaux de 100 <sup>m</sup> / <sub>m</sub> rigides.....	37	Appareils d'éclairage.....	183
Gros tuyaux de 100 <sup>m</sup> / <sub>m</sub> souples.....	32	Casques respiratoires.....	4
Gros tuyaux de 65 <sup>m</sup> / <sub>m</sub> en toile.....	425	Inhalateurs de carbogène.....	6
Echelles sur porteur dont 1 mécanique		Appareils pour la respiration artificielle	3
de 30 mètres.....	2	Echelles à coulisses.....	15
Ambulances.....	2	Echelles de 11 mètres sur roues.....	4
Camions et camionnettes de service.....	6	Echelles à crochets.....	8
Voitures d'officiers.....	3	Echelles simples.....	9

**Prises d'eau sur la voie publique.**—Des prises d'eau dites "bouches d'incendie" sont installées sur la voie publique et permettent aux secours soit de brancher directement leur lance ou leur pompe sur chacune d'elles.

La distance entre chaque bouche d'incendie varie de 130 à 150 mètres.

Actuellement leur nombre est de 552.

Elles se reconnaissent par des plaques indicatrices placées sur des poteaux. Elles sont rectangulaires et indiquent la distance à laquelle la prise d'eau se trouve du poteau ainsi que le diamètre de la canalisation.

**Téléphone.**—Le Poste No. 2 Marcel Chapeaux est relié directement avec les stations, les postes de police et les établissements publics tels que théâtres, cinémas, salles d'attractions, etc...

**Service technique.**—Le Service technique a pour objet: la réception, la réparation et l'entretien du matériel, l'acquisition et la réception des matières premières, la réception du matériel destiné aux administrations privées, l'étude des installations de secours à établir sur la voie publique, dans les théâtres, cinémas, immeubles de rapport, usines, fabriques etc...

Pendant l'année, ce service a visité 2.553 établissements au sujet desquels des mesures de prévention ont été ordonnées.

En outre, pendant l'année, 1.649 enquêtes ont été faites pour l'obtention de permis de construire (petits et grands permis) des avis ont été fournis pour chacun d'eux.

**Créations nouvelles.**—Mise en service en 1940 de 16 bouches d'incendie de 100<sup>m</sup>/<sub>m</sub>.

<b>Appels reçus.</b> —Feux et opérations diverses.....	308
Fausses alertes.....	41
Asphyxiés.....	40
Sorties de l'ambulance municipale.....	2.274

<b>Enquêtes effectuées.</b> —Pour ouvertures d'établissements classés.....	2.553
Pour permis de constructions temporaires.....	1.137
Pour grands permis de constructions.....	512

**Tableau comparatif du nombre de sinistres de 1920 à 1940**

Année	Population de la Concession	Nombre des sinistres	Année	Population de la Concession	Nombre des sinistres
1920	170.229	51	1931	456.012	139
1921	—	56	1932	478.552	168
1922	—	67	1933	496.536	171
1923	—	109	1934	498.193	232
1924	—	100	1935	—	213
1925	297.072	116	1936	477.629	194
1926	—	139	1937	—	242
1927	—	123	1938	(population estimée actuelle- ment à plus d'un million)	321
1928	358.453	144	1939		352
1929	—	175	1940		348
1930	434.807	120			

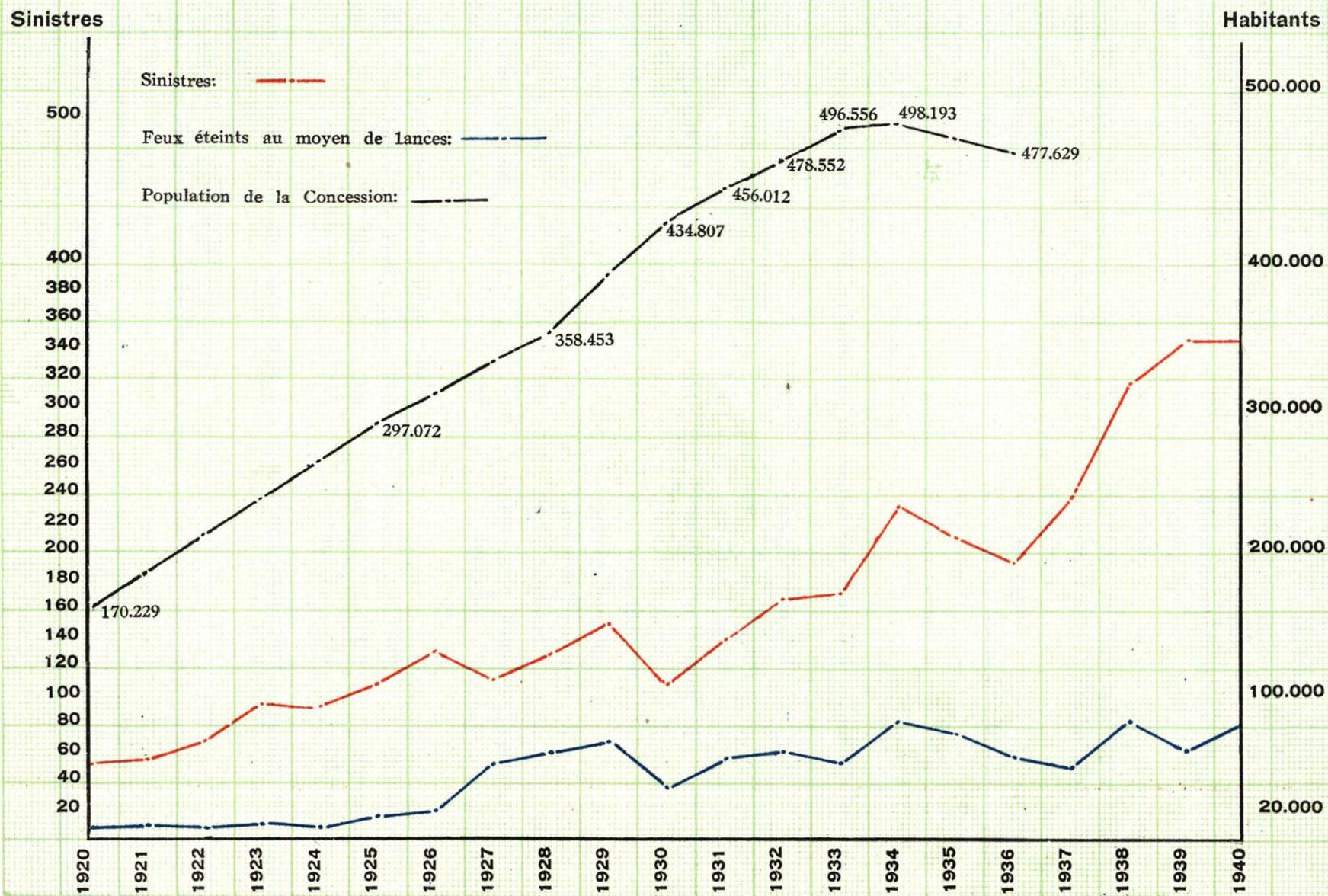
**Feux classés suivant les moyens d'extinction mis en œuvre**

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Totaux
Feux éteints avant l'arrivée des secours	13	13	10	15	15	15	11	15	14	8	22	14	165
Feux éteints sans lance	—	1	6	1	6	3	2	3	1	2	2	1	28
Feux moyens éteints au moyen de :													
1 lance	4	3	1	4	6	4	3	1	—	2	—	2	30
2 lances	2	3	—	1	3	—	—	—	1	—	2	3	15
3 lances	2	1	2	3	3	—	—	1	2	2	—	1	17
4 lances	1	1	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	4
5 lances	1	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	2
6 lances	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	1
7 lances	—	1	—	—	—	—	1	—	—	—	1	1	4
9 lances	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	1
12 lances	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	1
13 lances	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	1
Evénements autres que feux	10	13	4	2	4	7	3	7	1	16	7	5	79
Fausse alertes	5	2	5	4	2	3	4	5	2	3	3	3	41
<b>Totaux :</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>28</b>	<b>32</b>	<b>40</b>	<b>34</b>	<b>25</b>	<b>33</b>	<b>21</b>	<b>33</b>	<b>37</b>	<b>30</b>	<b>389</b>

**Décomposition des alertes de feux par heures**

Heures	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Totaux
De minuit à 6 heures	5	6	4	7	4	2	5	4	4	4	1	2	48
De 6 heures à midi	9	10	7	7	5	4	6	9	3	14	7	7	88
De midi à 18 heures	10	14	10	10	14	16	8	9	10	11	16	13	141
De 18 heures à minuit	14	8	7	8	17	12	6	11	4	4	13	8	112
<b>Totaux :</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>28</b>	<b>32</b>	<b>40</b>	<b>34</b>	<b>25</b>	<b>33</b>	<b>21</b>	<b>33</b>	<b>37</b>	<b>30</b>	<b>389</b>

## GRAPHIQUE DES SINISTRES ET MISES EN MANŒUVRE DE 1920 À 1940



**Localisation des feux.—389**

Arbre de Noël.....	1	Goudron.....	1
Automobiles.....	11	Générateur d'acétylène.....	1
Atelier.....	1	Installations électriques.....	18
Baraques.....	2	Huile.....	1
Bac à essence.....	1	Maisons chinoises.....	32
Boutiques.....	5	Maison européenne.....	1
Bâteau.....	1	Pharmacie.....	1
Cuisines.....	20	Séchoirs.....	2
Cheminées.....	10	Théâtre.....	1
Chambres.....	42	Toitures.....	16
Constructions légères.....	82	Tramways.....	2
Déchets de celluloid.....	1	Villages chinois.....	2
Entrepôts et godown.....	7	Événements autres que feux.....	39
Enseignes lumineuses.....	3	Asphyxies.....	40
Fabriques.....	3	Fausses alertes.....	41
Garage.....	1		

**Ambulance municipale.—2.274** malades ont été transportés dans divers hôpitaux ou ramenés à domicile.

Hôpital Sainte Marie.....	719	Shanghai Hospital.....	38
Hôpital Orthodoxe Russe.....	160	Dah Wah Hospital.....	36
Eden Hospital.....	104	Tien Zeng Hospital.....	27
Hungjao Sanatorium.....	81	Kouang Zeng Hospital.....	27
General Hospital.....	59	Country Hospital.....	23
Maternité Wou Zu.....	53	Zeng Wou Hospital.....	19
Paulun Hospital.....	47	Grouchy Hospital.....	17
Red Cross Hospital.....	46	Infirmerie Municipale.....	15
Dong Zeng Hospital.....	45	Hôpitaux divers.....	297
Yu Ya Ching Hospital.....	44	Transports dans des cliniques et à domicile.....	378
Lester Hospital.....	39		

**Sorties de l'Ambulance municipale.—2.274**

Janvier.....	190	Avril.....	216	Juillet.....	194	Octobre.....	169
Février.....	222	Mai.....	232	Août.....	198	Novembre.....	140
Mars.....	196	Juin.....	200	Septembre.....	170	Décembre.....	147

**Sauvetage et évacuation de personnes au cours des incendies.—**Nombre de personnes sauvées ou évacuées : 23.

Route des Sœurs, No. 241.....	1
Rue Sœur Allègre, passage 41 No. 1.....	9
Porte de l'Est, ponton face No. 26 (bateau).....	6
Rue Chusan, Nos. 5-7.....	6
Rue Wantz, passage 205 No. 25.....	1
Total.....	23

**Décès survenus dans les incendies.—17**

Rue Tourane, Nos. 128-130-132-134 .....	2
Rue Kraetzer, Nos. 163-165-167-169.....	2
Rue du Weikwei, Nos. 130 à 132.....	7
Rue Chusan, Nos. 5-7.....	1
Rue Peu Ka Za, No. 27.....	2
Rue Lt. Pétiot, passage 60 Nos. 13-14.....	2
Rue des Pères, passage 105 Nos. 7-10.....	1
Total.....	17

**Sauvetage et évacuation de personnes en dehors des cas d'incendies.—88**

Sauvetage de personnes asphyxiées .....	33
» » blessées .....	54
» » noyée .....	1
Total.....	88

Le Commandant de la Compagnie de Pompiers,  
*Signé*: ROYÈRE

## Service des Plantations

**Pares.**—Le nombre de visiteurs dans les parcs a été nettement supérieur à celui de 1939. 3.112.000 entrées environ ont été relevées au parc de Koukaza, les quatre cinquièmes sur le vu de cartes annuelles. Les recettes ont été de \$ 70.000, supérieures à celles de 1939.

L'entretien du parc a été rendu extrêmement difficile par le grand nombre de promeneurs ; cependant les dégâts ont pu être pratiquement réparés à la fin de la saison.

Quelques-uns des gros platanes qui avaient été déracinés lors du typhon de juillet 1939 n'ont pu survivre à une replantation hâtive ; ils ont été remplacés par des arbres provenant de quelques rues peu passagères, où leur remplacement par des arbres plus jeunes ne nuisait pas à l'aspect général des plantations.

Les travaux exécutés dans le parc pour canaliser le public, ont porté leurs fruits dès l'été et les pelouses ont présenté en 1940 un aspect sensiblement meilleur que les années précédentes.

**Jardin zoologique.**—La faveur du public s'est encore accrue, bien que le nombre d'animaux en pension soit resté le même.

Les recettes ont été de \$ 6.000, supérieures à celles de 1939.

**Pépinières.**—Les travaux en pépinières ont été importants en 1940, du fait que des quantités d'arbustes ont été employés dans les parcs pour l'amélioration des massifs. Les boutures ont été faites et atteindront leur plein développement dans trois et quatre ans.

**Plantations sur routes.**—Les typhons ayant été d'intensité moyenne, les dégâts ont été faibles ; peu d'arbres ont été déracinés complètement ; seuls quelques tuteurs et ligatures ont dû être remplacés.

**Plantations florales—Serres.**—Le plus grand nombre de plantes à fleurs dans le parc de Koukaza a obligé le service, en 1940, à développer dans les terrains de la route Frelupt, les plantations de plantes vivaces, rosiers, violettes etc...

Ces plantations permettent de libérer une grande partie de plantes saisonnières qui peuvent ainsi être employées d'une façon plus utile pour l'aspect général des jardins.

### STATISTIQUES

#### Arbres.—

Arbres sur routes et avenues.....	12.797
Arbres dans les squares et propriétés municipales .....	3.297
Arbres en pépinières .....	63.640
Total :.....	79.734

#### Arbustes.—

Arbustes dans les parcs, jardins et squares .....	38.989
Arbustes en pépinières .....	86.631
Boutures en pépinières .....	35.334
Plantes des serres.....	52.138
Total :.....	213.092

**Plantations florales.—**

Parc de Koukaza.....	124.047
Parc Pétain.....	14.150
Square de Verdun.....	750
Cimetières.....	1.300
Consulat.....	56.300
Maisons municipales.....	31.094
Divers.....	25.052

Total :..... 252.693

**Plantations sur routes.—**

Arbres blessés.....	68
Arbres supprimés.....	42
Plantations nouvelles.....	148
Plantations de remplacement.....	655
Déplacements d'arbres remboursables.....	137
Enlèvement d'arbres morts.....	118

Total :..... 1.168

**Bénéfice sur travaux remboursables.—\$ 19.934,05.**

**Main d'œuvre.—65.280 journées d'ouvriers.**

**Entrées aux parcs.—**

Année	Parc Koukaza	Parc Pétain	Square Verdun	Jardin zoologique
1936	1.396.078	22.179	—	—
1937	1.511.086	20.021	—	—
1938	2.385.273	35.541	—	—
1939	2.513.563	28.899	27.045	366.004
1940	3.112.277	64.473	34.437	649.062

**Recettes de la vente de cartes.—**

Année	Parcs	Jardin zoologique	Total général	Année	Parcs	Jardin zoologique	Total général
	\$	\$	\$		\$	\$	\$
1930	16.070,00	—	16.070,00	1936	18.620,00	—	18.620,00
1931	17.911,00	—	17.911,00	1937	22.961,00	—	22.961,00
1932	22.782,00	—	22.782,00	1938	78.864,35	7.400,05	86.264,40
1933	17.489,00	—	17.489,00	1939	113.365,90	8.400,00	121.765,90
1934	14.640,00	—	14.640,00	1940	178.398,75	14.735,25	193.134,00
1935	15.809,00	—	15.809,00				

Le Chef de Service,  
Signé : P. COUSYN

## Service des Travaux Publics

---

L'année 1940 fut pour la Direction des Travaux une année d'activité modérée; l'entretien courant et le gros entretien des voies publiques et des bâtiments municipaux furent convenablement assurés; par contre le volume des travaux neufs fut relativement réduit.

Il en fut d'ailleurs ainsi pour les travaux privés, en effet l'importance de la construction privée ne fut que les  $\frac{2}{3}$  de ce qu'elle fut en 1939.

La Concession a pu être maintenue dans un état de propreté convenable; les équipes d'assainissement chargées de collecter les ordures dans les passages publics et privés, les chemins, les terrains vagues et les cités, ont ainsi contribué dans la mesure de leurs moyens et par les résultats satisfaisants qu'ils ont obtenus au bon état sanitaire de la Concession en général.

Dans le même ordre d'idée, le comblement de certains terrains bas et le drainage de quelques autres ont grandement aidé le service sanitaire dans sa lutte contre les moustiques. La plupart de ces comblements ont été faits avec des ordures ménagères recouvertes d'une couche de 30 % de terre isolant l'air libre des phénomènes de fermentation malodorants qui accompagnent ces dépôts. C'est ainsi que sur un total de 252.600 m<sup>3</sup> d'ordures, 20.800 m<sup>3</sup> ont servi à combler des terrains bas en Concession et 10.800 hors Concession.

Les travaux de Voirie furent surtout des travaux d'entretien heureusement complétés par l'aménagement de quelques carrefours difficiles et l'élargissement de quelques tronçons de voies importantes.

Pour le gravillonnage de l'asphaltage général d'un tronçon de l'avenue Pétain, de la route Frelupt et de la rue Chapsal, au lieu du sable qu'il était jusqu'ici d'usage d'employer, nous avons adopté un gravillon de plus gros échantillon provenant du concassage de la rocaille que nous achetons aux carrières locales. L'avantage principal de cet emploi est que pour une même quantité d'asphalte, on constitue un tapis d'épaisseur double ou triple de celui que constituait le sable d'asphaltage.

Le tapis obtenu est par ailleurs beaucoup plus résistant; il est plus antidérapant et s'établit pratiquement sans poussière.

Le coût du gravillon est légèrement plus élevé que celui du sable, mais nous estimons que la qualité du tapis est telle que nous réalisons ainsi une importante économie.

La surface des trottoirs dallés était en décembre 1940 de 226.100 m<sup>2</sup> en augmentation de 4.000 m<sup>2</sup> seulement sur la surface correspondante en décembre 1939. Cette faible augmentation est principalement due à la difficulté que nous avons eue à nous procurer à temps le ciment nécessaire à la fabrication de dizaines de milliers de dalles de trottoirs qu'il nous aurait fallu pour exécuter notre programme.

L'emprise des chaussées fin 1940 était de 1.047.600 m<sup>2</sup> en augmentation de 9.000 m<sup>2</sup> seulement sur l'emprise de 1939.

Pour contre, nous avons pu, avec les matériaux locaux, porter de 2.300 m<sup>2</sup> à 3.100 m<sup>2</sup> soit une augmentation 35 % sur 1939, l'emprise des chemins publics aménagés.

Les travaux à l'intérieur des blocs ont donc été relativement beaucoup plus importants que les travaux sur les chaussées de grande ou moyenne circulation.

Parmi les travaux neufs, il y a lieu de noter l'ouverture de la route Cassini (de la route Père Robert à la route de Zikawei) d'un tronçon de la route Père Huc (à l'ouest de la route de Boissézon) et de la route Edan (entre la route Picard Destelan et la route Magniny).

Enfin, le réseau de drainage s'est augmenté d'une longueur de 3.780 m. de tuyaux de diamètres divers, les plus gros de ces drains constituant les drainages de la route Cohen (de l'avenue Joffre à l'avenue Pétain) de la route Culty (à l'est de la route Legendre) et de la route Edan (entre Magniny et Picard Destelan).

Ce dernier tronçon est remarquable en ce sens qu'il est revêtu d'un macadam goudronné et asphalté établi sur une fondation en briques cassées dont l'épaisseur après compression maximum est d'environ 35%. Cette fondation que nous avons été amené à employer en raison de la rareté de la rocaille de fondation et de l'énorme et inutile dépense que son emploi en fondation, représenterait, paraît devoir donner d'excellents résultats. Le rapport des dépenses est de l'ordre de 1 à 3.

Nous nous proposons d'en généraliser l'emploi pour les travaux de 1941.

Le service de l'électricité a continué d'assurer un éclairage normal des voies publiques et des bâtiments municipaux en même temps qu'il a poursuivi le contrôle de la tension et de la fréquence du courant, fourni par la C. F. T. E. E.

Le nombre des points lumineux d'éclairage public qui était de 3.244 en décembre 1939 est passé à 3.364 en décembre 1940.

Le service des bâtiments a été très occupé pour l'entretien courant et le gros entretien des bâtiments municipaux dont le nombre et l'importance augmentent très sensiblement chaque année et par l'aménagement de diverses installations d'intérêt municipal. Parmi les constructions d'intérêt public de quelque importance, il y a lieu de signaler la construction du centre de désinfection des rickshaws et des douches pour les tireurs de pousse décrit ailleurs en détail et la remise en état pour y loger des forces de police, du bâtiment est de l'ancienne école de droit, No. 450 route Père Robert.

Nous avons eu en octobre 1940, les plus fortes inondations que nous ayons jamais vues à Changhai; à cette occasion comme en d'autres de moindre importance, nous avons constaté la totale inefficacité des puisards à clapet spéciaux placés en certains points bas de la Concession.

## SECTION ADMINISTRATIVE

### CADASTRE

**Levé général de la Concession.**—Levé les blocs : 30, 113, 125, 150, 152, 154, 155, 156, 162, 165, 188, 190, 200, 201, 204, 237, 239, 243, 255, 257, 264 et les sections : 41, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 56, 58.

Dessiné les blocs : 30, 84, 96, 125, 131, 150, 152, 153, 154, 155, 156, 190, 200, 201, 204, 204A, 221, 237, 239, 243, 248, 249, 256, 257 et les sections : 41, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 56, 58.

**Permis de construire.**—616 permis ont été vérifiés ; 767 vérifications supplémentaires de permis ont été faites ; 377 lots cadastraux ont été levés ; 1.346 alignements ont été donnés ou vérifiés ; 1.101 permis pour constructions temporaires ont été examinés.

**Révision foncière.**—Révision foncière des lots cadastraux non taxés ; 700 lots ont été vus et 200 levés.

**Plans de récolement.**—299 plans de récolement ont été établis tant pour cession de terrain public que pour expropriation soit : 241 récolements pour cession ; 58 récolements pour expropriation.

**Routes.**—Les plans d'alignement de 10 routes et de 3 chemins municipaux ont été établis soit : rue Bourgeat, route Cohen (entre avenues Joffre et Pétain), route Cordier, route Destelan, route Fergusson, route Legendre, rue Cardinal Mercier, rue Ratard, route Tenant de la Tour, route Vallon, chemins municipaux Nos. 16, 20 et 43.

Le carrefour routes Magniny et Cohen a été levé et dessiné.

3 chemins publics ont été levés : chemin entre route Magy et lots cadastraux 12772-12773 ; chemin entre les lots cadastraux 13016 et 13018 ; chemin No. 526.

Levé et établissement des états d'expropriation des chemins municipaux Nos. 42 et 43

**Bornage.**—6 pans coupés, 3 routes, 5 chemins municipaux et 8 chemins publics ont été bornés ; 25 lots ont été bornés à titre remboursable.

Le bornage des routes Maresca, Legendre et Culty a été vérifié.

**Travaux divers.**—Passé à l'encre les minutes des blocs et lots cadastraux levés ; établi l'axe de l'avenue Joffre et de la route Edan ; vérifié les empiètements sur terrain et voie publics et établi les plans d'empiètement.

Mise à jour des cartes et des albums cadastraux en service dans les différents bureaux ; réduction des plans cadastraux et établissement des calques des planches du nouvel album cadastral.

**Archives.**—Complété les fiches des lots cadastraux. Mise à jour des fiches de l'index des plans. Conservation et mutation des lots.

**Travaux à titre remboursable.**—Les travaux à titre remboursable effectués par le service se montent à la somme de \$ 18.563,46 soit :

levé de terrain et fourniture de plans.....	\$ 9.150,00
fourniture des copies de plans.....	» 6.397,50
piquetage, pose de bornes et vérification de bornage.....	» 1.815,00
taxe des nouveaux plans officiels.....	» 1.200,96
Total :.....	\$ 18.563,46

**Tirage de plans.**—Le nombre de plans tirés pour les divers services est de 9.742. Surface du papier employé : 1.953 m<sup>2</sup> soit :

Cadastré.....	5.020
Etudes et Projets.....	3.234
Police.....	1.134
Electricité et Eaux.....	146
Bureau de Surveillance.....	42
Divers services.....	166
Total.....	9.742

## BUREAU DE SURVEILLANCE

**Permis émis en 1940.**—Les permis émis en 1940 se répartissent comme suit :

Nature des constructions	Nombre de permis	Nombre de constructions	Surface bâtie m <sup>2</sup> lots vacants	Valeur approximative \$
<i>Maisons d'habitation.</i> —				
Appartements.....	32	35	11.8.3.0	3.611.000
Résidences européennes.....	85	167	41.8.5.2	4.659.000
Maisons semi-européennes.....	32	219	25.7.0.4	2.738.000
Maisons chinoises.....	25	100	10.4.6.0	1.180.850

Nature des constructions	Nombre de permis	Nombre de constructions	Surface bâtie mows lots vacants	Valeur approximative \$
<i>Immeubles commerciaux.—</i>				
Chenils.....	1	2	0.5.0.8	52.000
Magasins.....	10	29	3.9.2.2	348.900
Godowns.....	11	15	14.7.6.6	377.900
<i>Immeubles industriels.—</i>				
Usines.....	16	31	12.3.4.0	701.500
Ateliers.....	7	9	2.0.5.6	122.100
<i>Immeubles publics.—</i>				
Ecoles.....	3	3	1.5.5.4	524.000
<i>Institutions.—</i>				
Hôpitaux.....	2	4	2.5.0.9	530.000
<i>Immeubles réservés aux cultes.—</i>				
Eglise.....	1	1	0.1.3.1	25.000
Missions.....	1	2	0.0.3.7	1.000
<i>Immeubles de récréation.—</i>				
Théâtre.....	1	1	0.3.9.8	30.000
Dancing.....	1	1	0.4.7.2	35.000
Salle de gymnastique.....	1	1	0.7.2.1	60.000
<i>Immeubles pour services publics.—</i>				
Usines.....	3	3	0.8.6.0	56.000
Transformateur.....	1	1	0.0.3.7	10.000
<i>Divers.—</i>				
Château d'eau.....	1	1	0.0.1.1	4.000
Loges de gardien.....	6	6	0.3.5.2	13.500
Garages privés.....	16	25	1.8.1.4	74.000
Additions.....	51	62	3.0.4.9	299.330
Portes.....	5	6	—	6.200
Murs de clôture.....	26	27	—	47.239
Transformations etc.....	198	198	—	840.870
Totaux:.....	536	949	135.3.8.3	16.347.389
Petits permis délivrés (peintures, réparations, etc...):.....				10.161

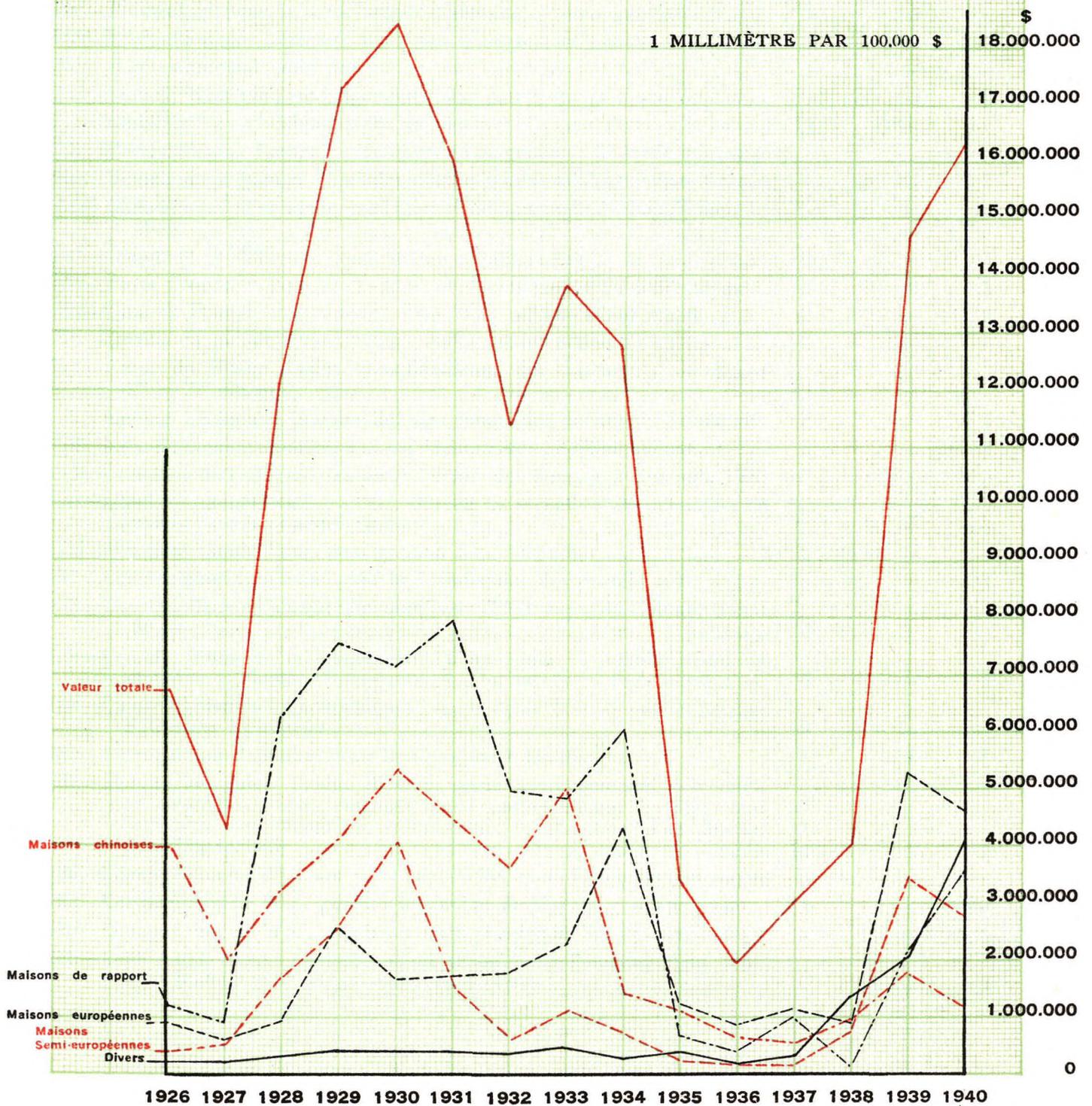
## BUREAU D'EXAMEN

### Demandes de permis pour construire.—

Demandes reçues durant l'année 1940.....	619
Dossiers corrigés.....	1.640
Dossiers envoyés au Comité des Travaux.....	575

## VALEURS APPROXIMATIVES DES CONSTRUCTIONS EN 1940

ANNÉES	MAISONS	MAISONS	MAISONS	MAISONS	CONSTRUCTIONS	TOTAUX
	DE RAPPORT	EUROPÉENNES	SEMI-EUROPÉENNES	CHINOISES	DIVERSES	
1926	1.260.000	900.000	416.000	4.055.000	200.000	6.831.000
1927	840.000	665.000	552.000	1.883.000	200.000	4.140.000
1928	6.300.000	920.000	1.815.000	3.300.000	282.000	12.617.000
1929	7.550.000	2.672.000	2.682.000	4.128.000	435.000	17.467.000
1930	7.133.000	1.654.000	4.080.000	5.300.000	422.000	18.589.000
1931	8.000.000	1.746.000	1.420.000	4.463.000	385.000	16.014.000
1932	4.937.000	1.900.000	572.000	3.540.000	385.000	11.334.000
1933	4.884.500	2.374.800	1.080.000	5.076.000	536.500	13.951.800
1934	6.078.000	4.388.050	589.000	1.429.700	291.250	12.776.000
1935	634.000	1.202.000	120.000	1.052.400	307.820	3.316.220
1936	390.000	930.900	—	471.100	124.985	1.916.985
1937	1.020.000	1.117.650	71.000	484.700	211.740	2.905.090
1938	155.000	933.200	639.000	911.440	1.366.326	4.004.966
1939	2.194.000	5.315.660	3.427.500	1.745.999	2.041.260	14.724.419
1940	3.611.000	4.659.000	2.738.000	1.180.850	4.159.539	16.348.389



## SECTION TECHNIQUE

### BATIMENTS

No. du travail	Désignation des projets	Nombre de plans	Cahiers des charges	Devis
1603	— Mobilier pour les services municipaux .....	30	—	1
1645	— Construction de logements pour agents tonkinois route de Zikawei-avant projet.....	4	—	—
1742	— Construction d'un groupe de W.C. au square de Verdun .....	—	1	—
1754	— Pavillon Médico-Légal : mobilier pour chambre d'infirmière .....	1	1	1
1755	— Quartier Marcaire : surélévation du bâtiment "D" .....	10	1	—
1757	— Hôpital Ste. Marie : construction d'une nouvelle maternité-avant projet	6	—	1
1758	— Hôpital Ste. Marie : aménagement de la maternité actuelle - avant projet	4	—	—
1759	— Proposition pour la construction d'une guérite pour gardien .....	1	—	—
1760	— Ecole Chapsal : aménag <sup>nt</sup> d'un préau couvert et construction-étude	4	1	3
1761	— Hôtel municipal : réfection des façades - proposition .....	3	—	—
1762	— Parc de Koukaza : aménagement d'une entrée sur la route Voyron .....	2	—	2
1763	— Etablissem <sup>ent</sup> d'un catalogue des bâtiments municipaux (travail en cours)	110	—	—
1764	— Poste de Police Central : surélévation des prisons : 1 <sup>re</sup> étude sommaire	1	—	—
1765	— Détachement français : construction d'écuries militaires -avant projet	1	—	—
1766	— Casernement pour agents tonkinois et chinois-angle Frelupt/Robert-1 <sup>re</sup> étude .....	3	—	—
1767	— Cimetière de Zikawei : construction d'un ossuaire .....	2	—	1
1768	— Poste d'incendie Bassail : fronton de dénomination du poste-projet.....	1	—	1
1769	— Quai de France : construction d'un W.C. public -avant projet .....	2	—	2
1770	— Station de radiodiffusion avenue Joffre : surélévation d'un étage .....	1	—	—
1771	— Poste de Police Joffre : transformation des logements européens 1 <sup>er</sup> et 3 <sup>me</sup> étages .....	2	—	—
1772	— Institut Technique Franco-Chinois : relevé des bâtiments principaux	8	—	1
1773	— Parc de Koukaza - entrée sud-est : aménagement d'une guérite .....	1	—	1
1774	— Cimetière de Lokawei -ossuaire : schéma des noms à graver pour 1933	1	—	—
1775	— Hôtel municipal-bâtiment "B", Bureau de réception des demandes de grands permis : agrandissement .....	1	—	—
1776	— Abattoirs municipaux : construction d'un échaudoir .....	1	—	1
1777	— Construction d'un local pour la désinfection des jinrickshaws .....	13	—	1
1778	— Quartier Bernez-Cambot : bureaux pour l'Etat-major du Colonel -avant projet .....	4	—	—
1779	— Collège Municipal : aménagement d'une salle de manipulation de physique et chimie et construction d'un escalier à l'aile ouest .....	6	—	3
1780	— Camp d'internés : plans calqués sur croquis fournis par le Service Bâtiments Entreprise .....	3	—	—
1781	— Construction d'un abri pour bestiaux route Dollfus .....	1	1	1
1782	— Marché Meugniot : études diverses pour aménagements nouveaux, construction d'abris couverts pour restaurateurs, modèle type de tables pour vendeurs, inscriptions, construction d'un bureau pour l'inspecteur .....	14	—	1
1783	— Construction de W.C. sur le lot cad. 5148B route Cassini -avant projet	2	—	—
1784	— Construction de W.C. publics boulevard de Montigny - avant projet.....	1	—	—
1785	— Construction de W.C. publics chemin municipal No. 24 -avant projet	1	—	—
1786	— Poste d'incendie Bassail : avant projet pour l'aménagement d'un appartement au 1 <sup>er</sup> étage - variantes diverses .....	4	1	2

No. du travail	Désignation des projets	Nombre de plans	Cahiers des charges	Devis
1787	— Services de Police, Armurerie: construction d'une passerelle .....	2	—	1
1788	— Stand de tir au revolver: réparations diverses .....	1	—	1
1789	— Voie public, 1 <sup>er</sup> arrondissement: construction d'un abri .....	1	—	—
1790	— Services de Police, gardes auxiliaires russes: construction d'une fosse septique de 25 m <sup>3</sup> - étude .....	3	—	1
1791	— Station de T. S. F. route Frelupt: aménagement d'un bureau pour le Sous-directeur .....	1	—	1
1792	— Marché Meugniot: construction de W. C. publics sur la toiture - avant projet .....	1	—	2
1793	— Service Sanitaire: aménagement des vérandas des logements des infirmiers - avant projet .....	2	—	1
1794	— Hôtel municipal: aménagement d'un bureau dans la partie est du rez-de-chaussée du bâtiment "A" .....	1	—	—
1795	— Poste d'incendie Bassail: installation de balcons d'exercice .....	2	—	1
1796	— Construction de W.C. publics route Prentice - avant projet .....	1	—	1
1797	— Stand de tir au fusil: installation d'un écran en béton armé .....	1	—	1

**Divers. —**

110	— Poste Central d'Incendie avenue Joffre: plaque commémorative Marcel Chapeaux et nouvelle désignation du poste - étude .....	2	—	—
110	— Aménagements divers pour le service de distribution de riz .....	1	—	1
110	— Maison d'arrêt: entretoisement aux 2 <sup>me</sup> et 3 <sup>me</sup> étages .....	1	—	—
110	— Bureau de l'Enseignement: aménagement d'un petit débarras .....	1	—	—
110	— Abattoirs municipaux: râtelier pour bicyclettes .....	1	—	1
110	— Hôtel municipal - Perception et salle des plaques: surélévation des planchers .....	1	—	—
110	— Postes d'incendie Bassail et Marcel Chapeaux: construction de 2 chantiers pour sacs de riz et de farine .....	1	—	1
110	— Cercle Sportif Français: installation d'une salle pour vente de charité .....	1	—	—
110	— Ecriteaux pour la Direction .....	1	—	—
110	— Croix pour cimetière .....	1	—	—
110	— Graphiques pour le Comité de contrôle du prix des marchandises d'usage quotidien .....	6	—	—
110	— Ecriteaux pour les différentes sections du marché Meugniot .....	8	—	—
110	— Croquis pour l'aménagement d'une guérite à l'entrée Lafayette-Dubail du Parc de Koukaza .....	9	—	—

<b>Récapitulation.</b> —	Nombre de plans .....	299
	Nombre de cahiers des charges .....	6
	Nombre de devis .....	36
	Nombre des études faites .....	49

**MÉCANIQUE**

2884	— Quai du Château d'Eau: réparation du quai au droit du déversoir sud .....	1	—	—
2901	— Récipients à ordures - études .....	—	—	—
2903	— Quai du Château d'Eau: réparation des déversoirs à ordures .....	—	1	1
2904	— Garage municipal: modification de la toiture .....	9	1	1
2905	— Tombereaux: réparation de tombereaux - 3 <sup>me</sup> lot 1939 .....	—	1	1
2906	— Charrettes à vidange - expertise .....	—	—	1

No. du travail	Désignation des projets	Nombre de plans	Cahiers des charges	Devis
2907	Pontons des Sémaphore et Messageries Maritimes : réparation du platelage.....	—	1	1
2908	Abattoirs municipaux : installation de crochets pour la visite des pores	—	1	1
2909	Hôtel municipal : relevé du chauffage.....	—	—	—
2910	Quartier Marcaire : installation de chauffage central.....	2	1	1
2911	Quai Kin Lee Yuen : réparation du quai, au droit des passerelles Nos. 3, 4, 9, 12, 13, 14, 15, 16 et 17.....	1	1	1
2912	Tombereaux : réparation de tombereaux-1 <sup>er</sup> lot 1940.....	—	1	1
2913	Crique de Zikawei-projet de porte.....	—	—	—
2914	Entretien des pontons 1940.....	3	—	1
2915	Bâtiments municipaux : visite des installations de chauffage.....	—	—	—
2916	Service Sanitaire : charrettes à bras.....	2	1	1
2917	Consulat général de France : étude d'installation de chauffage central	1	—	—
2918	T.S.F. Winling : installation de chauffage central.....	3	1	1
2919	Ponton des Messageries Maritimes : reconstruction des avant-passerelles	2	1	1
2920	Confection d'un porte-mâchoire pour concasseur No. 1.....	—	—	—
2922	Services de Police : 90 armoires métalliques.....	—	1	1
2923	Quai Kin Lee Yuen : réparation des rambardes.....	—	1	1
2924	Tombereaux : réparation de tombereaux-2 <sup>me</sup> lot 1940.....	—	1	1
2925	Services de Police : fichier métallique.....	3	1	1
2926	Quai à vidange Zafékang : modification de la rambarde.....	1	—	—
2927	Chariot pour étuve de désinfection.....	2	—	—
2928	Cadre métallique pour confection de dalle en béton.....	2	1	1
2929	Peinture des passerelles des pontons.....	—	—	—
2930	Service des Plantations : four incinérateur pour essais.....	1	—	—
2931	Place du Château d'eau : réparation du mur de quai partie nord-ouest	2	1	1
2932	Projet d'installation d'une horloge municipale.....	2	—	—
2933	Cadastre : tendeur pour fil-étude.....	1	—	—
2934	Quartier Bernez-Cambot, four de la boulangerie : plaques en fonte pour avant-sole.....	2	—	—
2935	Marché de l'Est : réparation du grand déversoir.....	—	1	1
2936	Tombereaux : réparation de tombereaux-1 <sup>er</sup> lot 1941.....	—	—	—
2937	Quai de l'Est : projet d'installation de 2 nouveaux dauphins.....	3	1	—
2938	Bâtiments municipaux : visite des installations de chauffage.....	—	—	—
2939	Moules métalliques pour tuyaux en ciment : 0,50 diam. × 1,50 long et 0,70 × 1,50 - études.....	1	—	—
<b>Récapitulation.</b> —Nombre de plans exécutés.....		44		
Nombre de cahiers des charges.....		19		
Nombre de devis ou estimations.....		20		
Nombre de travaux surveillés.....		31		

## VOIRIE

### Transformation.—

8322	Carrefour sud-ouest de l'av. Edouard VII et rue Petit : élargissement.....	2	—	1
8325	Avenue Joffre (côté sud, est de la route Tenant de la Tour) : élargissement.....	3	—	—
8330	Carrefour avenue Joffre-route Mayen : élargissement.....	1	—	1
8172	Avenue Joffre (côté nord, entre rues Brenier de Montmorand et Amiral Bayle) : élargissement.....	4	—	1
8338	Route Magy (entre rue Bourgeat et route Mgr. Maresca) : pose de dalles et bordures et dallage des trottoirs.....	1	—	—

No. du travail	Désignation des projets	Nombre de plans	Cahiers des charges	Devis
8342	—Carrefour routes Père Huc-Boissézon: suppression des pistes au droit de la propriété "The Cloisters".....	1	—	1
8345	—Marché Meugniot: élargissement des trottoirs.....	2	—	—
8331	—Avenue Joffre (côté sud, en face de la route Mayen): élargissement.....	2	—	—
8350	—Rue Bourgeat (côté nord, est de l'avenue du Roi Albert): élargissement.....	2	1	1
8360	—Rue Cardinal Mercier (côté ouest, nord de la route Prentice): élargissement.....	1	—	1
<b>Voies nouvelles.—</b>				
8323	—Place du Château d'Eau: revêtement en pavage cubique.....	2	—	1
8336 et 8352	—Route Edan (entre routes Magniny et Destelan): drainage et viabilité.....	5	1	1
8242	—Route Cohen (en face du lot cad. 13286): drainage et viabilité.....	2	—	1
8337	—Rue Massenet (entre routes St. Chevalier et Cassini): viabilité.....	3	—	1
8339	—Route Legendre (entre avenues Haig et Joffre): drainage et viabilité.....	3	—	1
8344	—Route Mayen (entre rue Bourgeat et route de Grouchy): drainage et viabilité.....	1	—	1
8248	—Route Pershing (entre avenues Joffre et Pétain): viabilité.....	2	—	1
8351	—Route Pershing (sud de l'avenue Joffre): viabilité.....	2	—	1
8354	—Rue Bourgeat (ouest de la route Magy): drainage et viabilité.....	2	—	1
8358	—Route Lorton (entre route Paul Henry et avenue Joffre): viabilité.....	2	—	1
<b>Chemins municipaux et chemins publics.—</b>				
8244	—Chemins municipaux Nos. 3 et 4: drainage et revêtement.....	1	—	—
8332	—Chemin municipal No. 38: drainage et revêtement.....	2	—	1
8316	—Chemin public (entre rues Baron Gros et Lemaire): drainage et revêtement.....	1	—	—
8317	—Chemin public (entre avenue Foch et chemin municipal No. 2): drainage et revêtement.....	1	—	—
8319	—Chemin public (pass. No. 29 rue Lt. Petiot): drainage et revêtement.....	1	—	—
8320	—Chemin public (entre routes Mgr. Prosper Paris et Magniny)-prolongement du chemin existant: drainage et revêtement.....	1	—	—
8324	—Chemin public (pass. No. 697 rue Ratard): drainage et revêtement.....	1	—	—
8326	—Chemin public (sud de la rue Sœur Allègre): drainage et revêtement.....	1	—	—
8327	—Chemin public (ouest de la rue Brodie A. Clarke): drainage et revêtement.....	1	—	—
8328	—Chemin public (entre avenue Pétain et route Pershing): drainage et revêtement.....	1	—	—
8329	—Chemin public (sud du carrefour routes Kahn-Frelupt): drainage et revêtement.....	1	—	—
8333	—Chemin public (entre route H. de Siéyès et chemin municipal No. 7): drainage et revêtement.....	2	—	—
8334	—Chemin public (entre route Dupleix et lot cadastral 12614): drainage et revêtement.....	2	—	—
8335	—Chemin public (passage No. 584 avenue Joffre): drainage et revêtement.....	1	—	—
8349	—Chemin public (entre rues du Marché et Père Froc): drainage et revêtement.....	1	—	—
8361	—Chemin public (nord de la route Magniny): drainage et revêtement.....	1	—	—
<b>Dragage.—</b>				
8225 et 8318	—Dragage en Whampoo.....	5	—	—
8190	—Bateaux types et tableau pour le mesurage des bateaux à draguer.....	1	—	—

No. du travail	Désignation des projets	Nombre de plans	Cahiers des charges	Devis
<b>Drainage.—</b>				
	Cotes du radier des drains existants .....	6	—	—
8346 et 8356	—Route Cohen (entre avenue Joffre et chemin municipal 40): drainage en 1 <sup>m</sup> 36 .....	4	1	1
8347	—Route Culty (entre route Legendre et lot cad. 14088): drainage en 0 <sup>m</sup> 50 .....	2	1	1
8348	—Route Magniny (est de la route Winling): drainage d'un tronçon en 0 <sup>m</sup> 50 .....	1	—	1
8353	—Rue Bourgeat (entre avenue Haig et route Magy): drainage en 0 <sup>m</sup> 50 .....	2	—	1
	Services de Police -logement des gardes auxiliaires russes: drainage de la fosse septique .....	1	—	1
	Drainage général de la Concession .....	1	—	—
8357	—Route Magniny (entre routes Winling et Cohen): drainage en 0 <sup>m</sup> 50 .....	2	—	—
8363	—Route Magniny (entre routes Pershing et Cohen): drainage en 0 <sup>m</sup> 70 .....	2	—	—
<b>Dessins types.—</b>				
	Plaque en béton pour entour d'arbre .....	2	—	—
	Puisard en briques pour drain de 0 <sup>m</sup> 50 .....	2	—	—
	Tuyau en béton de 3' : disposition des armatures .....	1	—	—
	Entrée cimentée .....	3	—	—
	Bouche d'égout sous trottoirs .....	6	—	—
	Puisard à grille pour chemin public .....	2	—	—
	Puisard moulé à plaque .....	1	—	—
	Tuyau en béton de 1 <sup>m</sup> 36 avec trou d'homme .....	3	—	—
	Transformation pour ancienne bouche d'égout .....	1	—	—
	Dalle et bordure type en granit de Soutcheou .....	1	1	—
<b>Divers.—</b>				
	Carrefour routes Huc-Boissézon: position des câbles téléphoniques .....	1	—	—
8321	—Barrage à porte pour la crique de Zikawei .....	2	—	1
	Av. Dubail (entre av. Joffre et rue Lafayette): abaissement des rails .....	1	—	—
	Extraits de la carte de la Concession .....	2	—	—
8340	—Réfection de tranchées pour la pose de conduites d'eau .....	2	1	1
8341	—Avenue Joffre (entre route Lorton et avenue du Roi Albert): déplacement des arbres, poteaux et appareils .....	1	—	—
	Avenue Joffre (en face de la route Doumer): transformation du refuge .....	1	—	—
	Tableau de classement des plans .....	1	—	—
	Vérification des repères de nivellement .....	1	—	—
8362	—Quai de l'Est: réparation du mur de quai .....	1	—	—
	Préparation du budget extraordinaire .....	—	—	15
	Classement des plans .....	—	—	—
	Nivellement général de la Concession .....	—	—	—
<b>Récapitulations.—</b>				
	Nombre de plans .....	124		
	Nombre de cahiers des charges .....	6		
	Nombre d'estimations .....	39		

**ENTRETIEN VOIRIE**

**Travaux relatifs aux trottoirs effectués en 1940.—**

Désignation des travaux	Travaux neufs			Travaux de transformations			Totaux
	Arrondissements		Totaux	Arrondissements		Totaux	
	1 <sup>er</sup>	2 <sup>me</sup>		1 <sup>er</sup>	2 <sup>me</sup>		
Trottoirs escarbillés	—	976	976	—	—	—	976
» macadamisés	70	462	532	252	—	252	784
» pavés	51	285	336	—	439	439	775
» cimentés	247	—	247	37	1.651	1.688	1.935
» dallés	119	752	871	118	3.783	3.901	4.772
<b>Totaux :</b>	487	2.475	2.962	407	5.873	6.280	9.242

Arrondissements	Trottoirs entretenus									
	Escarbillage	Macadam sable de Soutcheou	Vieux tapis et vieux sheet	Coldmix	Pavage	Cimentage	Dallage	Goudronnage	Asphaltage	Totaux
1 <sup>er</sup> Arrondissement	—	7.535	508	—	1.641	171	14	1.435	248	11.552
2 <sup>me</sup> »	134	—	3	137	449	966	3.321	134	112	5.256
<b>Totaux :</b>	134	7.535	511	137	2.090	1.137	3.335	1.569	360	16.808

**Comparaison de l'emprise des trottoirs 1939 et 1940.—**

Arrondissements	Macadam simple	Macadam goudronné	Bitume	Pavage	Ciment et dalles	Terre battue	Longueur des bordures
Année 1939	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	ml.
1 <sup>er</sup> Arrondissement	3.061	58.590	22.774	21.645	125.424	14.267	85.896
2 <sup>me</sup> »	344	69.358	12.169	1.513	96.682	102.952	58.041
<b>Totaux :</b>	3.405	127.948	34.943	23.158	222.106	117.219	143.937
Année 1940	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.
1 <sup>er</sup> Arrondissement	3.313	58.613	22.716	21.919	125.565	15.059	86.013
2 <sup>me</sup> »	1.933	69.173	11.908	2.293	100.566	101.340	58.735
<b>Totaux :</b>	5.246	127.786	34.624	24.212	226.131	116.399	144.748

**Emprise totale.—**

Année	Chaussées	Trottoirs	Emprise totale	Emprise des chemins publics aménagés
1939	1.038.580 m2.	529.779 m2.	1.568.359 m2.	2.304 m2
1940	1.047.574 »	534.398 »	1.581.972 »	3.124 »

**Comparaison de l'emprise des chaussées 1939 et 1940.—**

Arrondissements	Longueur des rues	Coldmix et prémix	Macadam simple	Macadam goudronné	Béton d'asphalte	Béton de ciment	Béton d'asphalte et sheet	Béton de ciment et sheet	Pavage chinois	Pavage cubique	Pavage en bois	Dalles	Pistes
Année 1939	ml.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.
1 <sup>er</sup> Arr.	53.307	1.146	4.893	208.311	19.577	33.959	102.690	1.730	92.903	42.897	653	19.760	4.546
2 <sup>me</sup> »	51.717	3.468	2.750	321.427	9.905	5.856	66.547	1.279	23.780	8.625	8	12.661	49.209
<b>Totaux :</b>	105.024	4.614	7.643	529.738	29.482	39.815	169.237	3.009	116.683	51.522	661	32.421	53.755
Année 1940	ml.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.
1 <sup>er</sup> Arr.	53.432	1.146	4.893	209.632	19.577	34.159	102.690	1.730	95.055	42.821	653	19.830	4.546
2 <sup>me</sup> »	51.827	3.468	2.750	323.693	9.905	5.856	66.547	1.279	26.053	8.625	8	12.842	49.816
<b>Totaux :</b>	105.259	4.614	7.643	533.325	29.482	40.015	169.237	3.009	121.108	51.446	661	32.672	54.362

## COMPARAISON DES EMPRISES DES CHAUSSÉES



**Tableau I.—TRAVAUX NEUFS.—Premier Arrondissement**

Emplacement des travaux	Chaussées			Caniveaux				Trottoirs					Assainissement						Divers		
	Macadam goudronné	Pavage chinés	Béton	Pose de bordures	Bordures grille	Dalles	Dépose de dalles	Terre battue	Pavage chinés	Macadam goudronné	Cimentage	Dallage	Tuyaux 0,15	Tuyaux 0,20	Tuyaux 0,30	Tuyaux 0,50	Puisards	Puisards 0,70	Puisards grilles 0,40	Stalles marché	Tombe
	m2.	m2.	m2.	ml.	p.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	ml.	ml.	ml.	ml.	p.	p.	p.	p.	p.
<b>I.—VOIE PUBLIQUE</b>																					
<i>Voirie Entreprise</i>																					
Route Cassini	3020	—	—	58	—	40	—	1130	258	—	12	—	16	—	5	—	—	—	—	—	—
<i>Voirie Entretien</i>																					
Rue Sœur Allègre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	47	—	5	—	—	—	—
» Amiral Bayle	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6	—	—	—	—
» Chapsal	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Route Conty	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Avenue Edouard VII	—	—	—	40	—	30	37	—	—	—	—	—	23	15	—	—	—	—	—	—	—
Quai de France	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Rues Hennequin-Galle	—	346	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	95	—	8	—	—	—
Rue Lemaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	105	—	—	—	—	—
» Oriou	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
» Petit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
» Marcel Tillot	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—
» Takou	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	50	—	—	—	—	—	—
<b>Totaux :</b>	—	346	—	40	1	30	37	—	51	70	23	69	2	3	298	—	28	—	—	—	—
<i>Chemins publics</i>																					
Route Conty chemin 84	—	—	200	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	77	—	4	—	—	—
» de Zikawei No. 110	—	116	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	30	—	2	—	—	—	—
» de Zikawei » »	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	4	166	—	—	—	—	—	—
<b>Totaux :</b>	—	116	200	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	6	273	—	6	—	—	—	—
<i>Travaux remboursables</i>																					
Rue Amiral Bayle	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	102	—	7	16	1	—	—	—	—
» Auguste Boppe	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	21	28	—	—	—	—	—	—	—
Route Cassini	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	21	2	10	—	—	—	—	—	—
Rue Chapsal	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	25	—	—	—	—	—	—	—	—
Route Conty	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	13	15	16	—	—	—	—	—	—
Rue Corneille	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	13	—	—	—	—	—	—
Route Dollfus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	5	—	—	—	—	—	—
» Père Dugout	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6	—	—	—	—	—	—
Rue Galle	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16	—	—	—	—	—	—	—	—
» Hennequin	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10	—	—	—	—	—	—	—	—
» Lafayette	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	—	—	—	—	—	—	—
» de Lagrené	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	21	—	7	—	—	—	—	—	—
» Massenet	—	—	—	14	—	—	—	—	—	—	—	—	13	—	24	—	—	—	—	—	—
Route Père Robert	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	4	—	5	—	—	—	—	—	—
Rue Marcel Tillot	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	—	—	—	—	—	—
Route Vallon	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8	—	—	—	—	—	—
» de Zikawei	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	20	—	—	—	—	—	—
Chemin municipal No. 11	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	2	—	—	—	—	—	—
» » » 12	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9	—	—	—	—	—	—	—
» » » 21	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—
<b>Totaux :</b>	—	—	—	19	—	—	—	—	—	—	—	14	255	56	130	16	1	—	—	—	—
<b>II.—COURS, PARCS ET JARDINS</b>																					
Route de Zikawei, Km. 4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	27	33	65	—	—	—	—	1	—
Marché Meugniot	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4
Dépôt 1 <sup>er</sup> arrondissement	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16	—	68	—	—	—	3	7	—
Parc à bestiaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16	—	34	—	—	—	—	—	—
Cimetière de Lokawei	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	99
<b>Totaux :</b>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	42	59	33	167	—	—	—	3	8	4 99
<b>Totaux généraux :</b>	3020	462	200	117	1	70	37	1130	309	70	91	69	334	98	873	16	35	3	8	4	99



**Tableau III.—TRAVAUX DE TRANSFORMATIONS**

**Premier Arrondissement.—**

Emplacements	CHAUSSÉES										CANIVEAUX		TROTTOIRS										Surface totale m2.								
	Pavage chinois		Pavage cubique		Macadam asphalte		Dalles de roulement		Vieux tapis		Pavage cubique	Pavage chinois	Terre battue		Pavage chinois		Pavage cubique		Bitume		Macadam asphalte				Dallage						
	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.			m2.	m2.	m2.	m2.			
Avenue Dubail	+	—	+	—	+	—	+	—	+	—	+	—	+	—	+	—	+	—	+	—	+	—	+	—	+	—	50	50	50	50	
Route Conty	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	32	32	32	32	
Rue Amiral Bayle	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	252	252	252	252	
» Discry	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10	10	10	10	
» Formose	143	—	—	—	143	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	143	143	143	143	
Quai de France	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	60	60	60	60	
Rue Petit	28	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	28	28	28	28	
Chemin municipal No. 10	63,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	63,3	63,3	63,3	63,3	
Rue Br. de Montmorand	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	30	30	30	30	
» Massenet	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
» Vouillemont	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
» Ratard	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Route Père Robert	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Avenue Edouard VII	1.527	29,20	108	23	—	1.811,4	260,6	63,3	23	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Totaux :</b>	<b>1.761,3</b>	<b>29,20</b>	<b>168</b>	<b>166</b>	<b>112</b>	<b>1.811,4</b>	<b>260,6</b>	<b>63,3</b>	<b>23</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>78</b>	<b>78</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>338</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>—</b>	<b>33</b>	<b>252</b>	<b>—</b>	<b>54</b>	<b>60</b>	<b>37</b>	<b>165</b>	<b>2.753,9</b>	<b>2.753,9</b>	<b>2.753,9</b>	<b>2.753,9</b>	

**Deuxième Arrondissement.—**

Emplacements	CHAUSSÉES						CANIVEAUX					TROTTOIRS					Surface totale m2.														
	Terre battue escarbillée		Pavage chinois	Macadam		Pavage chinois	Dalles granit	Bordures granit		Terre battue escarbillée		Pavage chinois	Bitume		Macadam				Dallage												
	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.			m2.	m2.	m2.										
Rue Cardinal Mercier	+	—	+	—	+	—	+	—	+	—	+	—	+	—	+	—	+	—	+	—	+	—	+	—	+	—	9	9	9	9	
Route Mogy, No. 11	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Rue Bourgeat, est Say Zoong	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Avenue Joffre, ch. public 1980	—	64	64	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	64	64	64	64	
Route Magy, ch. public 301	—	74	74	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	74	74	74	74	
Av. du Roi Albert, ch. pub. 237	—	133	133	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	133	133	133	133	
Route Dufour	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Rues Bourgeat-Haig	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Route Paul Henry	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Cale Zafékang	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Route Tenant de la Tour	—	—	691	—	—	691	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Avenue Pétain	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Route de Boissézon	—	125	—	—	—	125	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
» Frelupt, ouest Roi Albert	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
» H. de Siéyès	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemin municipal No. 24	—	100	100	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Totaux :</b>	<b>—</b>	<b>496</b>	<b>1.062</b>	<b>—</b>	<b>125</b>	<b>704</b>	<b>—</b>	<b>28</b>	<b>41</b>	<b>—</b>	<b>11</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>734</b>	<b>77</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>247</b>	<b>—</b>	<b>9</b>	<b>902</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2.218</b>	<b>2.218</b>	<b>2.218</b>	<b>2.218</b>		

**Assainissement.—**

Désignation des travaux	Unités	1 <sup>er</sup> Arrondissement	2 <sup>me</sup> Arrondissement	Totaux
Drains curés	ml.	9.211	10.714	19.925
Drains débouchés	pièces	504	5	509
Puisards curés	»	33.517	48.027	81.544
Boues évacuées	m3.	2.497,575	3.103,680	5.601,255
Ordures ménagères enlevées par les équipes spéciales de balayage	»	7.745,500	2.879,300	10.624,800

**Augmentation du drainage en 1940.—**

	Tuyaux en ciment						Bouches d'égout	Siphons	à grille	Puisards						Longueur totale de tuyaux		
	0,15	0,20	0,30	0,50	0,70	1,36				0,70	0,20	No. 21	No. 24	No. 25	No. 42		No. 43	No. 52
Collecteurs	109	529	2.315	562	109	158	7	13	29	6	—	1	4	1	4	1	3	3.782
Branchements particuliers	807	227	1.164	22	—	—	—	—	—	—	37	—	—	—	—	—	—	2.220
Totaux :	916	756	3.479	584	109	158	7	13	29	6	37	1	4	1	4	1	3	6.002

**Etat du drainage de la Concession au 1<sup>er</sup> Janvier 1940**

**A.—Collecteurs.—**

*Drains en briques.*—Longueur des drains en briques..... 5.350 mètres

2,00 × 3,00	1,65 × 2,44	1,52 × 2,30	0,80 × 0,45	0,65 × 0,52	0,55 × 0,45	0,52 × 0,52
961	1.020	153	42	147	274	213
0,52 × 0,42	0,51 × 0,48	0,51 × 0,46	0,55 × 0,57	0,50 × 0,47	0,50 × 0,45	0,40 × 0,45
87	296	180	270	115	401	43
0,46 × 0,33	0,46 × 0,30	0,43 × 0,32	0,40 × 0,32	0,40 × 0,30	0,25 × 0,25	0,60 × 0,70
136	54	131	138	321	259	109

*Drains en ciment.*—Longueur des drains en ciment..... 108.843 mètres

0,72 × 0,54	0,72 × 0,48	0,72 × 0,46	0,70 × 0,45	0,60 × 0,36	0,50 × 0,30	0,46 × 0,30	0,45 × 0,30
33	91	429	211	71	165	1 831	1.048
0,40 × 0,30	1,36	0,90	0,70	0,50	0,30	0,20	0,15
218	9.920	11.642	24.203	44.155	14.188	529	109

*Regards.*—Longueur des regards..... 2.988 mètres

1,22 × 1,22	1,00 × 1,00	0,90 × 0,90	0,70 × 0,70	0,60 × 0,60
63	2.542	2	521	5



## NETTOIEMENT

### Ordures ménagères évacuées par le service en 1940.—

Sommaire.— Auto-tombereaux ..... 208.369,500  
 Hippo-tombereaux ..... 44.246,100

Total général ..... 252.615,600 mètres cubes

#### 1.—Cube d'ordures ménagères des itinéraires.—

(C: Camion T: Tombereau)

Mois	Ponton Château d'Eau		Ponton Zafékang		Ponton de l'Est	1732 avenue Joffre	Bridou nord Zikawei	Hungjao Fou Sing	674 rue Bourgeat	100 route Fergusson	route Destelan	396 route Dufour	Mgr. Maresca		Totaux
	C	T	C	T	T	C	C	C	C	C	C	C	O. Magy	O. Huc	
Janvier	7.222,1	—	6.745,6	155,0	3.171,0	86,4	76,7	—	—	—	—	—	—	—	17.456,8
Février	7.939,8	—	4.561,9	143,0	3.177,7	—	2.175,5	178,9	—	—	—	—	—	—	18.176,8
Mars	8.528,8	—	4.525,0	148,0	2.902,5	—	—	—	155,7	—	—	—	—	—	16.260,0
Avril	9.332,9	—	3.088,7	149,0	2.965,5	—	—	—	1.224,2	—	—	—	—	—	16.760,3
Mai	9.351,9	130,5	3.807,0	168,0	3.195,4	—	—	3.300,0	990,3	—	—	—	—	—	20.943,1
Juin	7.363,9	—	4.579,6	149,0	2.815,5	—	—	250,8	—	149,6	—	—	—	—	15.308,4
Juillet	4.402,5	—	5.227,5	149,0	2.932,5	—	—	1.010,6	—	588,1	1.758,7	81,8	—	—	16.150,7
Août	793,3	2.407,3	2.919,2	152,0	414,0	—	—	3.645,5	—	—	495,8	—	5.718,8	—	16.545,9
Septembre	7.634,1	2.919,0	2.975,9	218,5	—	—	—	—	—	—	—	—	809,1	886,9	15.443,5
Octobre	11.046,6	2.949,0	405,3	232,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	14.633,4
Novembre	11.008,7	1.326,0	299,6	223,5	1.581,0	—	—	—	—	—	—	—	—	898,1	15.336,9
Décembre	14.118,8	98,0	289,6	232,5	2.740,5	—	—	—	—	—	—	—	—	472,1	17.951,5
200.967,3															

Soit 200.967,300 mètres cubes d'ordures ménagères évacuées des itinéraires dans le courant de l'année.

#### 2.—Cube d'ordures provenant des marchés.—

Mois	Ponton Château d'Eau		Ponton Zafékang		Ponton de l'Est	Bridou nord Zikawei	Hungjao Fou Sing	674 rue Bourgeat	100 route Fergusson	route Destelan	Mgr. Maresca		Totaux	Moyenne journalière
	C	T	C	T	T	C	C	C	C	C	O. Magy	O. Huc		
Janvier	739,1	31,0	259,9	186,0	153,0	—	—	—	—	—	—	—	1.369,0	44
Février	580,0	25,0	301,4	155,0	158,0	69,4	10,6	—	—	—	—	—	1.299,4	44
Mars	619,3	31,0	213,3	186,0	163,5	—	10,1	24,0	—	—	—	—	1.247,2	40
Avril	834,3	30,0	152,8	181,0	234,0	—	—	42,5	—	—	—	—	1.474,6	49
Mai	1.070,7	35,9	350,3	209,0	155,1	—	226,1	87,6	—	—	—	—	2.134,7	68
Juin	1.230,3	33,0	649,3	216,0	202,6	—	153,0	—	186,6	—	—	—	2.670,8	89
Juillet	359,7	25,0	264,8	168,0	195,0	—	113,8	—	166,9	332,9	—	—	1.626,1	52
Août	108,2	223,5	264,1	156,0	19,5	—	299,0	—	—	—	312,1	—	1.382,4	44
Septembre	1.531,4	301,5	304,4	271,5	—	—	—	—	—	—	61,5	199,6	2.669,9	88
Octobre	1.585,8	199,5	—	274,5	—	—	—	—	—	—	—	—	2.059,8	66
Novembre	1.260,0	13,5	—	225,0	96,0	—	—	—	—	—	—	45,0	1.639,5	54
Décembre	1.493,2	6,0	—	231,0	181,5	—	—	—	—	—	—	54,2	1.965,9	63
21.539,3														

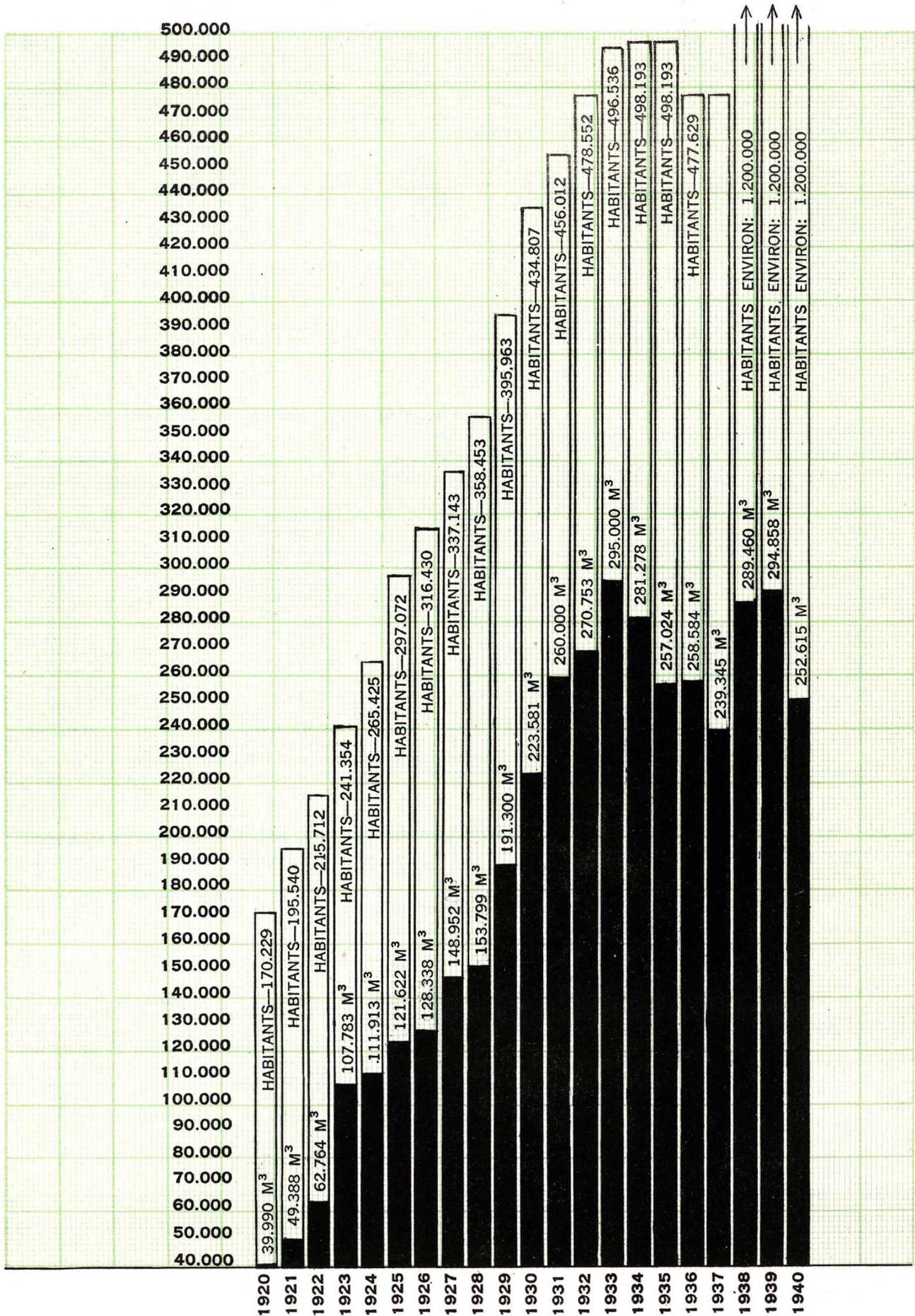
Soit au total 21.539,300 mètres cubes d'ordures provenant des marchés évacuées dans le courant de l'année.

#### 3.—Cube d'ordures diverses.—(Balayures, cendres, boîtes fixes, résidus, fumier, etc...)

Mois	Ponton Château d'Eau		Ponton Zafékang		Bridou nord Zikawei	Hungjao Fou Sing	674 rue Bourgeat	100 route Fergusson	route Destelan	Mgr. Maresca		Cendres	Totaux	Moyenne journalière
	C	C	T	C	C	C	C	C	C	O. Magy	O. Huc			
Janvier	542,2	221,1	108,0	—	7,6	—	—	—	—	—	—	766,7	1.645,6	53
Février	393,5	244,1	132,0	—	119,0	10,6	—	—	—	—	—	634,3	1.533,5	52
Mars	464,7	175,9	147,0	—	—	4,5	28,4	—	—	—	—	630,6	1.451,1	46
Avril	568,1	118,6	118,5	—	—	—	72,7	—	—	—	—	462,7	1.340,6	44
Mai	608,2	248,6	183,3	—	—	124,6	83,5	—	—	—	—	262,2	1.510,4	48
Juin	371,6	265,8	158,2	—	—	58,2	—	88,3	—	—	—	261,7	1.203,8	40
Juillet	207,2	160,4	120,0	—	—	89,0	—	85,2	215,0	—	—	296,1	1.172,9	37
Août	39,6	238,0	116,0	—	—	334,9	—	—	—	263,9	—	306,9	1.299,3	41
Septembre	556,6	153,5	169,5	—	—	—	—	—	—	23,0	86,5	321,9	1.311,0	43
Octobre	703,2	21,7	169,5	—	—	—	—	—	—	—	—	366,0	1.260,4	40
Novembre	863,7	17,3	158,0	—	—	—	—	—	—	—	30,6	489,2	1.559,0	51
Décembre	997,4	22,8	162,0	—	—	—	—	—	—	—	35,2	748,0	1.965,4	63
17.253,0														

Soit 17.253 mètres cubes d'ordures diverses évacuées dans le courant de l'année.

## VARIATIONS COMPARÉES DU CHIFFRE DE LA POPULATION ET DU VOLUME DES ORDURES MÉNAGÈRES DE 1920 À 1940



**4.—Cube d'ordures provenant des arrondissements.—**

Mois	Ponton Château d'eau	Ponton Zafékang		Bridou Nord Zikawei	Hungjao Fou Sing	674 rue Bourgeat	100 route Fergusson	route Destelan	Mgr. Maresca		Total	Moyenne journalière
	C.	C.	T.	C.	C.	C.	C.	C.	O. Magy	O. Fuc.		
									C.	C.		
Janvier	644,4	464,6	25,0	5,0	—	—	—	—	—	—	1.139,0	36
Février	525,3	395,1	21,0	117,0	9,7	—	—	—	—	—	1.068,1	36
Mars	785,4	203,0	26,0	—	—	65,3	—	—	—	—	1.079,7	34
Avril	919,8	130,8	—	—	—	110,1	—	—	—	—	1.160,7	38
Mai	899,6	204,9	—	—	236,5	71,3	—	—	—	—	1.412,3	45
Juin	613,0	142,1	—	—	113,0	—	123,6	—	—	—	991,7	33
Juillet	321,0	59,3	—	—	200,6	—	111,6	333,4	—	—	1.025,9	33
Août	57,1	166,4	—	—	435,4	—	—	—	358,9	—	1.017,8	32
Septembre	685,8	64,0	—	—	—	—	—	—	29,2	96,6	875,6	29
Octobre	817,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	817,2	26
Novembre	1.016,1	—	—	—	—	—	—	—	—	37,9	1.054,0	35
Décembre	1.172,7	—	—	—	—	—	—	—	—	41,3	1.214,0	39
											12.856,0	

Soit 12.856 mètres cubes d'ordures des arrondissements évacuées dans le courant de l'année.

**5.—Cube général d'ordures ménagères évacuées.—**

Mois	Auto-camions	Hippo-tombereaux	Totaux	Moyenne journalière
Janvier	17.780,400	3.830,000	21.610,400	697
Février	18.503,800	3.574,000	22.077,800	761
Mars	16.434,000	3.604,000	20.038,000	646
Avril	17.061,200	3.675,000	20.736,200	691
Mai	21.874,400	4.126,100	26.000,500	838
Juin	16.579,500	3.595,200	20.174,700	672
Juillet	16.390,600	3.585,000	19.975,600	644
Août	16.872,600	3.372,800	20.245,400	653
Septembre	16.420,000	3.880,000	20.300,000	676
Octobre	14.945,800	3.825,000	18.770,800	605
Novembre	16.061,900	3.527,500	19.589,400	652
Décembre	19.445,300	3.651,500	23.096,800	745
Totaux	208.369,500	44.246,100	252.615,600	

Soit au total général 252.615,600 mètres cubes d'ordures ménagères évacuées dans le courant de l'année.

**Tableau récapitulatif des ordures ménagères évacuées.—**

Lieux de déversement	Provenances					Totaux
	Itinéraires	Marchés	Ordures diverses	Cendres	Arrondissements	
	m3	m3	m3	m3	m3	
Ponton Château d'Eau	108.573,200	12.366,900	6.316,200	—	8.457,400	135.713,700
Ponton de l'Est	25.895,600	1.558,200	—	—	—	27.453,800
Ponton Zafékang	41.544,900	5.219,300	3.629,800	—	1.902,200	52.296,200
Comblement de mares ou terrains bas sur la Concession	16.567,800	1.582,300	1.138,900	—	1.501,200	20.790,200
Comblement de mares ou terrains bas hors Concession	8.385,800	812,600	621,800	—	995,200	10.815,400
1 <sup>er</sup> et 2 <sup>me</sup> Arrondissements	—	—	—	5.546,300	—	5.546,300
			11.706,700	5.546,300		
Totaux :	200.967,300	21.539,300	17.253,000		12.856,000	252.615,600

**Dépense d'eau pour arrosage et lavage des chaussées et trottoirs.—**

Mois	Auto-arroseuses	Hippo-arroseuses	Totaux
	m3	m3	m3
Janvier	684,000	61,200	745,200
Février	171,000	36,000	207,000
Mars	198,000	68,400	266,400
Avril	629,500	82,800	712,300
Mai	1.546,000	93,600	1.639,600
Juin	1.808,500	75,600	1.884,100
Juillet	2.020,500	63,000	2.083,500
Août	1.527,000	97,200	1.624,200
Septembre	1.579,500	75,600	1.655,100
Octobre	851,000	63,000	914,000
Novembre	526,000	78,000	604,000
Décembre	562,500	87,000	649,500
Totaux :	12.103,500	881,400	12.984,900
Cube total d'eau déversée par auto-arroseuses . . . . . 12.103,500 m3			
Cube total d'eau déversée par hippo-arroseuses . . . . . 881,400 »			
Cube total général d'eau déversée en 1940 . . . . . 12.984,900 »			

**TRANSPORTS**

Mois	Matériaux		Dalles	Bordures	Terre et déblais	Pavés
	Camions	Tombereaux				
	m3	m3	ml	ml	m3	p.
Janvier	150,700	62,900	718,000	44,000	614,600	4.642
Février	295,400	54,700	4,500	4,500	297,500	—
Mars	571,800	56,900	237,500	112,500	365,000	—
Avril	564,800	99,000	333,200	97,000	350,000	—
Mai	436,800	19,200	80,000	—	361,000	—
Juin	388,000	31,000	—	—	39,000	—
Juillet	795,000	51,000	—	—	947,000	—
Août	201,000	12,000	76,000	134,000	1.138,000	—
Septembre	388,000	33,000	6,000	66,000	844,000	—
Octobre	240,000	45,000	46,000	20,000	402,000	—
Novembre	134,000	5,600	—	—	1.605,500	—
Décembre	61,700	4,300	—	—	1.551,500	—
Totaux :	4.227,200	474,600	1.501,200	478,000	8.515,100	4.642

**ENTRETIEN DU MATÉRIEL**

Entretien courant du matériel fixe et de l'outillage des divers services.

Révision, graissage, peinture et principales réparations des camions et automobiles des Services municipaux.

Entretien des machines, ateliers, fours, abattoirs, bétonnières, cylindres, concasseurs, compresseurs etc...

Confection du petit appareillage nécessaire aux services.

**Chantier à ciment.**—La production de l'année a été :

Tuyaux de 1 <sup>m</sup> 36.....	227
Tuyaux de 0 <sup>m</sup> 50.....	1.172
Tuyaux de 0 <sup>m</sup> 30.....	3.636
Tuyaux de 0 <sup>m</sup> 20.....	442
Tuyaux de 0 <sup>m</sup> 15.....	1.116
Dalles de trottoir de 0 <sup>m</sup> 60 × 0 <sup>m</sup> 60.....	16.396
Dalles de trottoir de 0 <sup>m</sup> 60 × 0 <sup>m</sup> 30.....	3.082

Dalles armées pour fosse de garage.....	4
Bordures à grilles.....	192
Tampons de trottoir.....	102
Tampons à grilles.....	42
Puisards carrés de 0 <sup>m</sup> 70 × 0 <sup>m</sup> 70.....	50
Puisards pour tuyaux de 0 <sup>m</sup> 70 No. 42.....	15
Puisard pour tuyaux 1 <sup>m</sup> 36 No. 21.....	1
Puisard pour tuyaux 1 <sup>m</sup> 36 No. 24.....	1
Puisard pour tuyaux 1 <sup>m</sup> 36 No. 25.....	1
Puisards pour tuyaux 0 <sup>m</sup> 90 No. 31.....	2
Puisards pour tuyaux 0 <sup>m</sup> 90 No. 34.....	2
Cheminées pour puisards divers.....	29
Bornes C.M.F.....	100
Bornes lots de terrain.....	180

**Concasseurs.**—Les cubes de matériaux cassés ont été :

Rocaille bleue.....	2.802,359 m <sup>3</sup>
Rocaille jaune.....	102,107 »
Briques noires.....	33,000 »
Briques rouges.....	126,000 »
Vieux bétons.....	95,000 »

**Bétonnières d'asphalte.**—Les bétonnières ont produit les cuvées ci-après :

Bétonnières	Béton d'asphalte	Sheet asphalte	Rénovation vieux tapis
Bétonnière No. 1..... cuvées	—	—	—
» » 2..... »	45	200	32
» » 3..... »	—	—	211
Totaux en kilos.....	24.750	105.600	121.500
	251.850 kilos de produits		

## SERVICE DES BATIMENTS

### Travaux à l'entreprise.—

Hôtel Municipal.—Surélévation des parquets du Bureau de la Perception.

Imprimerie Municipale.—Réfection des peintures des menuiseries et des charpentes, des façades extérieures, des toitures en tôles.

Service des Plantations.—Réfection des peintures intérieures et extérieures des bureaux, magasins et hangars.

Poste d'Incendie Bassail.—Réfection des peintures intérieures et extérieures. Aménagement d'un appartement pour Européens.

Poste d'Incendie Place du Château d'Eau.—Réfection des peintures des : logement No. 2, bureau du chef de poste, couloirs, logement de l'adjudant russe et magasins.

Pavillon Médico-Légal.—Aménagement de 3 cellules pour aliénées. Fourniture de mobilier pour la chambre de l'infirmière.

Service Sanitaire, route de Zikawei.—Réfection des peintures intérieures et extérieures. Réfection des parquets des bureaux.

Abattoirs Municipaux.—Réfection des peintures et badigeons intérieurs.

Marché Meugniot.—Réfection des peintures intérieures et extérieures.

Ecole Primaire Chinoise Chapsal.—Réfection des peintures de l'école. Construction d'un préau et extension du mur de clôture.

Ecole Primaire Chinoise de Lagrené.—Réfection des peintures de l'école.

Ecole Municipale Française Rémi.—Réfection des peintures de l'école.

Voie publique, Dépôt du Premier Arrondissement.—Réfection des peintures intérieures et extérieures.

Maison municipale, 70 route Dufour.—Réfection des peintures intérieures.

Maison municipale, 490 route H. de Siéyès.—Réfection des peintures intérieures.

Maison municipale, 609 route Frelupt.—Réfection des peintures intérieures et extérieures.

Maison municipale, 153 route Stanislas Chevalier.—Réfection des peintures et badigeons intérieurs.

Poste de Police Central.—Réfection des peintures des appartements des Européens. Réfection des peintures et badigeons de l'atelier des tailleurs et de l'armurerie.

Poste de Police Foch.—Réfection des peintures et badigeons des casernements tonkinois et chinois et logements des Européens. Réfection extérieure des badigeons, peintures des boiseries.

Poste de Police Pétain.—Réfection des peintures extérieures des menuiseries du bâtiment principal. Réfection des peintures des logements des Européens. Réfection des badigeons et des peintures de la cité annamite.

Poste de Police Joffre.—Réfection des peintures des cages d'escaliers et du hall d'entrée du bâtiment des Européens. Réfection des peintures extérieures des bâtiments du poste.

Casernement des Tonkinois, angle routes Père Robert - Frelupt.—Réfection des peintures intérieures et extérieures.

Cimetière de Lokawei.—Agrandissement de l'ossuaire.

Square de Verdun.—Construction de W. C.

Stores en roseaux et abris en nattes.—Confection, remplacement, réparation et pose.

Parc à bestiaux, route Dollfus.—Construction d'un abri.

Centre de désinfection des rickshaws.—Construction d'un abri.

Quartier Bernez-Cambot, bâtiment "B".—Réfection des peintures intérieures et extérieures.

### **Travaux en régie.—**

Hôtel Municipal.—Confection d'étagères en bois pour le classement des rôles de la Perception. Aménagement de locaux pour les bureaux du Conseiller juridique. Réfection des peintures de la cage d'escalier et de la salle du Conseil. Aménagements divers pour le service de distribution du riz. Transformation du bureau des secrétaires du bureau de réception des demandes de permis de construire. Transformation d'un local pour le bureau de l'Economat. Réfection des parquets du rez-de-chaussée du bâtiment "B". Démontage et remontage d'étagères et modification de guichets à la Perception. Réfection des peintures des bureaux du Directeur général et du Directeur des services administratifs. Aménagement d'un bureau au Service du contrôle des prix.

Service des Plantations: Parc de Koukaza.—Révision de la toiture, transformation du logement du surveillant et réfection des peintures. Remise en état et peinture des W. C. et des abris-cages à fauves. Construction de guérites: entrée Lafayette-Dubail. Construction d'un four à incinération.

Service des Plantations.—Réparation et peinture des serres.

Parc Edan.—Réfection des peintures et remise en état du W. C.

Station de Radiodiffusion, avenue Joffre.—Réfection des peintures intérieures et extérieures. Pose de grillages aux fenêtres, pose d'un réseau barbelé sur le haut du mur de clôture.

Station de T. S. F., route Winling.—Réfection des peintures intérieures et extérieures, ouverture de tranchées, construction de cheminées pour installation de chauffage central.

- Station de T. S. F., route Frelupt.—Réfection partielle des peintures des pylônes.
- Poste d'Incendie Place du Château d'Eau.—Aménagement d'une pièce du 3<sup>me</sup> étage. Réfection des peintures de l'appartement du sous-chef de poste. Remise en état du dallage de la salle de douches du 1<sup>er</sup> étage.
- Poste d'Incendie Bassail.—Vitrage de la véranda de l'appartement du chef de poste. Transformation et aménagement des locaux pour loger les pompiers russes. Installation d'un jeu de basket-ball.
- Poste d'Incendie Marcel Chapeaux.—Réfection des peintures des bureaux, halls et couloirs. Réfection de la toiture en maltoïde du bâtiment sud.
- Infirmerie Municipale.—Réparation des évier, fourneaux de cuisine et parquets des chambres des infirmiers indigènes. Révision des menuiseries et peinture des meubles et lits métalliques. Peintures de la cuisine.
- Institut Prophylactique.—Réfection des peintures extérieures.
- Station Sanitaire, route de Zikawei.—Réfection des enduits des façades, planchers des bureaux et du dallage en terrazo. Peintures des grilles métalliques sur route de Zikawei.
- Abattoirs Municipaux.—Réfection totale du tremplin en maçonnerie sur rue Lagrené. Construction d'un échaudoir, révision d'un lanterneau. Rabotage des parquets du logement de l'inspecteur. Réfection du dallage en ciment d'une salle.
- Marché Meugniot.—Démolition des W. C. publics. Construction des auvents. Construction d'un local à usage de bureau pour l'inspecteur. Confection d'écriteaux pour les diverses sections. Remise en place des châssis vitrés.
- Collège Municipal Français.—Remise en état du préau. Réfection des peintures intérieures et extérieures. Réfection des parquets du couloir, hall et classes. Construction de tables et évier dans la salle de manipulation. Transformation des W. C. du préau est en magasin.
- Ecole Municipale Franco-Chinoise.—Lessivage et rabotage des parquets. Remise en état et peinture des appareils de jeux.
- Ecole Primaire Chinoise Chapsal.—Remise en état des locaux après le départ des troupes. Révision et vernissage du mobilier scolaire. Construction d'un abri à charbon.
- Ecole Primaire Chinoise de Lagrené.—Remise en état des locaux après le départ des troupes. Révision et vernissage du mobilier scolaire. Révision des fermetures des portes et fenêtres.
- Ecole Municipale Française Rémi.—Révision et vernissage du mobilier scolaire.
- Dépôt boulevard de Montigny.—Réfection des peintures intérieures et extérieures.
- Voie publique, Dépôt du 2<sup>me</sup> Arrondissement, route H. de Siéyès.—Réfection des peintures et révision des toitures. Construction d'un mur de clôture. Réparation de la palissade en bambous.
- Concasseur et Bétonnière.—Réfection des peintures des bureaux et ateliers.
- Magasin Général.—Réfection des peintures intérieures et extérieures.
- Voie publique, Dépôt du 1<sup>er</sup> Arrondissement.—Construction d'un appentis.
- Dépôt du Service des Bâtiments, ex-poste Pétain.—Aménagement des hangars.
- Chantier à ciment.—Révision du hangar en tôles.
- Garage des auto-camions.—Réfection des peintures et badigeons.
- Ateliers Municipaux.—Réfection des peintures et badigeons des bureaux et magasins.
- Ecuries Municipales.—Réfection des peintures, révision des menuiseries et toitures.
- Maison municipale, 2 route Stanislas Chevalier.—Réfection des peintures intérieures.
- Maison municipale, 277 route de Zikawei.—Réfection des peintures du salon et de la salle à manger.
- Maisons municipales, route Delastre.—Réfection de la toiture en maltoïde.
- Maison municipale, angle rues Massenet-Stanislas Chevalier.—Peinture de la toiture en tôles.
- Maisons municipales, 15, 17, 19 et 21 route Vallon.—Réfection générale des peintures intérieures et extérieures. Réfection des parquets des maisons Nos. 17 et 19. Revêtement du sol des salles de bains.

- Maison municipale, 275 route de Zikawei.—Réfection des peintures intérieures.
- Poste de Police Central.—Construction d'une estrade en bois dans le bureau du sergent de garde. Badigeon de la nouvelle prison, aménagement d'une salle de douches. Réfection des peintures des appartements des Européens. Réfection de la toiture en maltoïde du bâtiment No. 2. Construction d'une passerelle et grillage des fenêtres de l'armurerie. Réfection des peintures des bureaux des Notes et Renseignements.
- Poste de Police Joffre.—Réfection des peintures des appartements des Européens. Surélévation du mur nord. Transformation des logements des Européens, réfection des parquets.
- Poste de Police Mallet.—Réfection des peintures des appartements des Européens. Réfection des peintures de la salle de visite.
- Poste de Police de l'Est.—Révision des toitures en tôles. Remise en état du parquet de la chambre et réfection des peintures de cette chambre, de la cuisine et du hall du logement du chef de poste.
- Poste de Police Foch.—Réfection des peintures des appartements des Européens. Peinture des cages d'escaliers du bâtiment du chef de poste. Remise en état des parquets de l'appartement No. 16.
- Poste de Police Pétain.—Révision de la toiture et des menuiseries des logements des Européens. Réfection des peintures de l'appartement No. 6. Construction d'une cloison dans la salle de réserve. Réfection des peintures de la salle de douches. Vérification des éviers et égouttoirs des logements des indigènes mariés. Grillage des fenêtres de la salle de réserve et des chambres des agents chinois.
- Services de Police, Gardes auxiliaires russes, 182-184 avenue Dubail.—Réfection de la toiture de la serre. Fermeture d'une véranda pour aménagement d'une salle d'armes.
- Services de Police, Gardes auxiliaires russes, 992 route de Zikawei.—Renforcement de la toiture et réparations diverses. Construction d'un parquet. Dallage du couloir. Réfection des peintures intérieures.
- Service de la Circulation.—Réfection des peintures des toitures en tôles, charpentes et clôture des hangars. Construction d'une cheminée en maçonnerie dans la salle de douches. Réfection de la toiture en maltoïde.
- Cité Annamite, rue Massenet.—Réparation des garde-corps des vérandas de la cité.
- Stands de tir.—Réfection des peintures. Révision des toitures et menuiseries. Réparation des châssis métalliques vitrés du toit du stand au revolver. Remise en état des murs pare-balles.
- Fourrière Municipale.—Réfection des peintures intérieures et extérieures.
- Postes téléphoniques.—Réfection des peintures.
- Portails de défense.—Réfection des peintures.
- Poudrière route Frelupt.—Réfection des peintures intérieures et extérieures.
- Cabine téléphonique carrefour Sœurs-Ratard.—Remise en état.
- Cabine téléphonique rue Eugène Bard.—Remise en état et réfection des peintures.
- Cour du 2<sup>me</sup> District.—Réfection des peintures des petits bâtiments.
- Hôpital Sainte Marie.—Démolition d'une paillote pour anticholériques.
- Hôpital Saint Antoine.—Agrandissement et transformations.
- Cimetière de Zikawei.—Remise en état du logement du gardien.
- Cimetière de Lokawei.—Réfection des peintures du logement du gardien.
- Cimetière de Passienjao.—Pose d'un réseau barbelé sur le haut du mur de clôture. Remise en état et réfection des peintures du logement du gardien.
- W. C. publics.—Remise en état et peinture générale. Démolition du cabinet de la Place du Château d'Eau.
- Résidence 390 route Fergusson.—Construction d'une guérite pour gardien, vérification des menuiseries. Remplacement des toiles moustiquaires.

Résidence du Colonel, 319 route Frelupt.—Réfection des parquets du salon et de la salle à manger.

Réfection partielle des peintures intérieures.

Route Cassini.—Démolition d'une maison particulière.

Terrain municipal, 1020 avenue Joffre.—Déplacement du portail d'entrée et des palissades sur l'avenue Joffre.

Fours d'incinération.—Démolition du four est.

Consulat général de France.—Réfection des peintures des postes de garde et guérites.

Centre de désinfection des rickshaws.—Construction des hangars, installation de douches.

Appareils de chauffage.—Montage, démontage, remise en état des poêles pour les bâtiments municipaux, de Police et Militaires.

Pontons du Quai de France.—Réparation des avant-passerelles et remplacement des fourrures en bois du ponton des Messageries Maritimes. Réfection des peintures des pontons du Marché de l'Est, Sémaphore et des Messageries Maritimes.

Chemin municipal No. 3, Ki Ka Long.—Construction d'un mur en briques.

Maison d'arrêt.—Renforcement du plancher.

Ancienne Ecole de Droit, 450 route Père Robert.—Remise en état du bâtiment est. Confection de clôture.

Maisons Nos. 370, 372 et 374 rue Palikao (ancien poste militaire)—Remise en état et peinture.

Cabines des pontons.—Confection de 7 cabines pour les agents de police.

Fête de charité.—Montage et démontage des installations au Cercle Sportif Français.

Association Sportive Française.—Montage des estrades.

Quartier Bernez-Cambot.—Réfection des peintures de l'infirmerie militaire du bâtiment "D". Peintures de l'observatoire. Modification d'un four de la boulangerie militaire.

Quartier Marcaire.—Surélévation d'un étage du bâtiment "D". Réfection du plancher de la salle des téléphonistes. Réfection des peintures intérieures et extérieures. Aménagement d'une salle de douches pour sous-officiers.

Villa Ghisi.—Démolition des installations et récupération du matériel.

Villa Zikawei.—Démolition des installations et récupération du matériel.

Villa Prosper Paris.—Réparation de la verrière sur escalier principal.

Poste de l'observatoire.—Remontage des abris.

Poste de l'Ambassade du Japon.—Réfection des peintures et révision de la toiture du poste de garde.

Camp route Tenant de la Tour.—Blanchiment des chambres. Consolidation de bats-flancs et planchers.

#### **Travaux de petit entretien de tous les bâtiments municipaux.—**

Réparation des toitures, des chéneaux, des tuyaux de descente.

Réparation des menuiseries, boiseries intérieures et extérieures, planchers.

Murs et plafonds : enduits, raccords.

Réparation des serrures, fermetures, quincaillerie.

Réparation des appareils de chauffage.

### **ÉLECTRICITÉ ET EAUX**

#### **Électricité.—**

*Station Centrale de la Compagnie Concessionnaire.*—La puissance maximum (moyenne des maxima journaliers) fournie par la centrale a été de :

Janvier	21.327 kw	Mai	20.767 kw	Septembre	18.683 kw
Février	19.969 »	Juin	19.518 »	Octobre	18.335 »
Mars	20.812 »	Juillet	18.350 »	Novembre	20.696 »
Avril	21.056 »	Août	14.898 »	Décembre	21.638 »

*Eclairage public.*—Au 1<sup>er</sup> janvier 1941, le nombre des lampes de l'éclairage public se décompose comme suit :

Puissance des lampes	Type des lampes	Nombre de lampes au 1 <sup>er</sup> janvier 1940	En + durant l'année	En - durant l'année	Nombre de lampes au 1 <sup>er</sup> janvier 1941
50 watts	ordinaire	4	—	—	4
75 »	»	1.692	63	—	1.755
100 »	»	913	—	74	839
150 »	»	498	72	—	570
200 »	»	135	59	—	194
300 »	»	2	—	—	2
Total :		3.244	194	74	3.364

Soit au total 3.364 lampes diverses représentant une puissance de 341.625 watts.

La consommation de l'éclairage public seul a été la suivante :

Janvier	126.250,0 kwh	Mai	90.844,5 kwh	Septembre	102.041,8 kwh
Février	109.276,7 »	Juin	82.539,4 »	Octobre	115.795,2 »
Mars	104.945,4 »	Juillet	91.147,0 »	Novembre	119.824,4 »
Avril	99.130,3 »	Août	95.724,4 »	Décembre	127.587,2 »

Au total 1.265.106,3 kwh contre 1.211.537,4 kwh en 1939, soit une augmentation de 53.568,9 kwh.

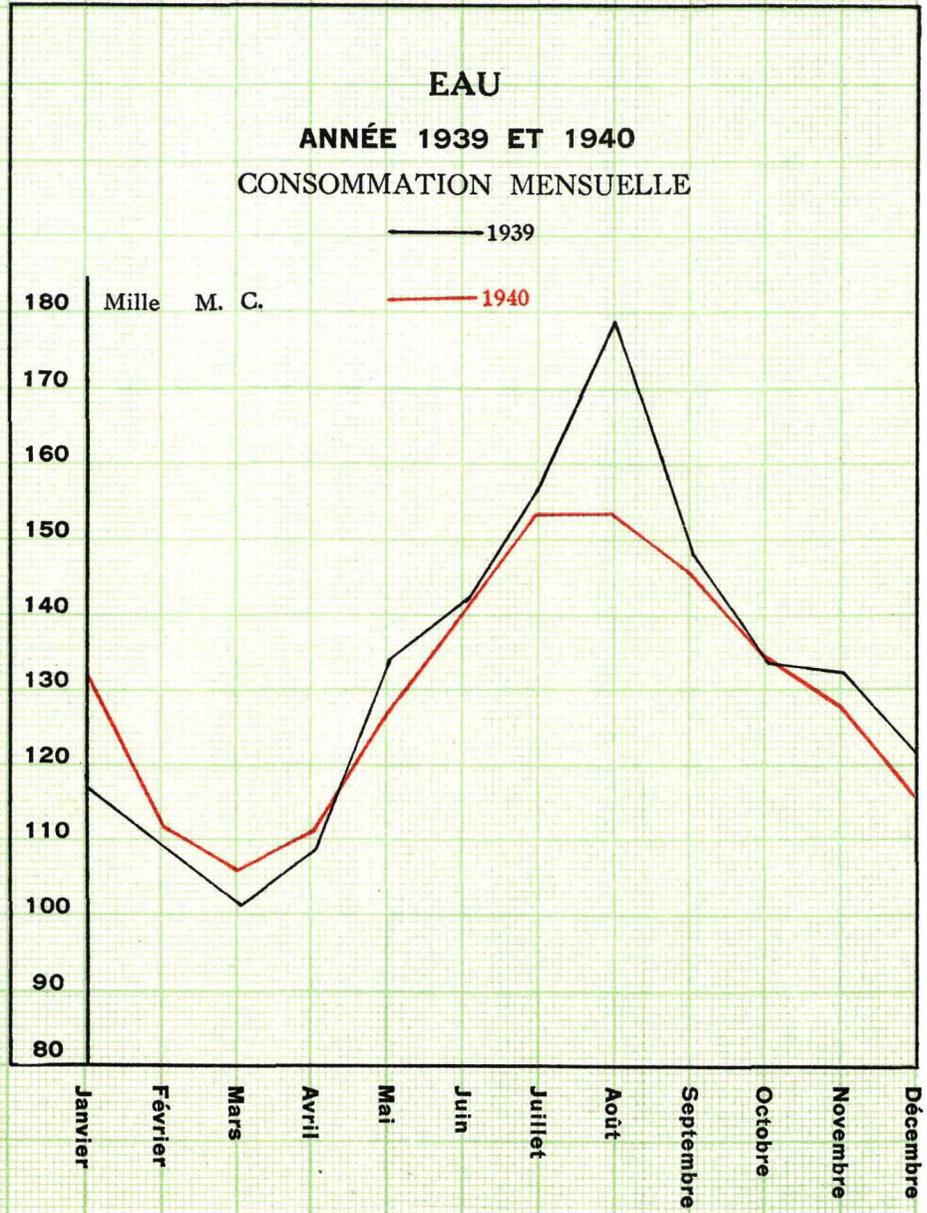
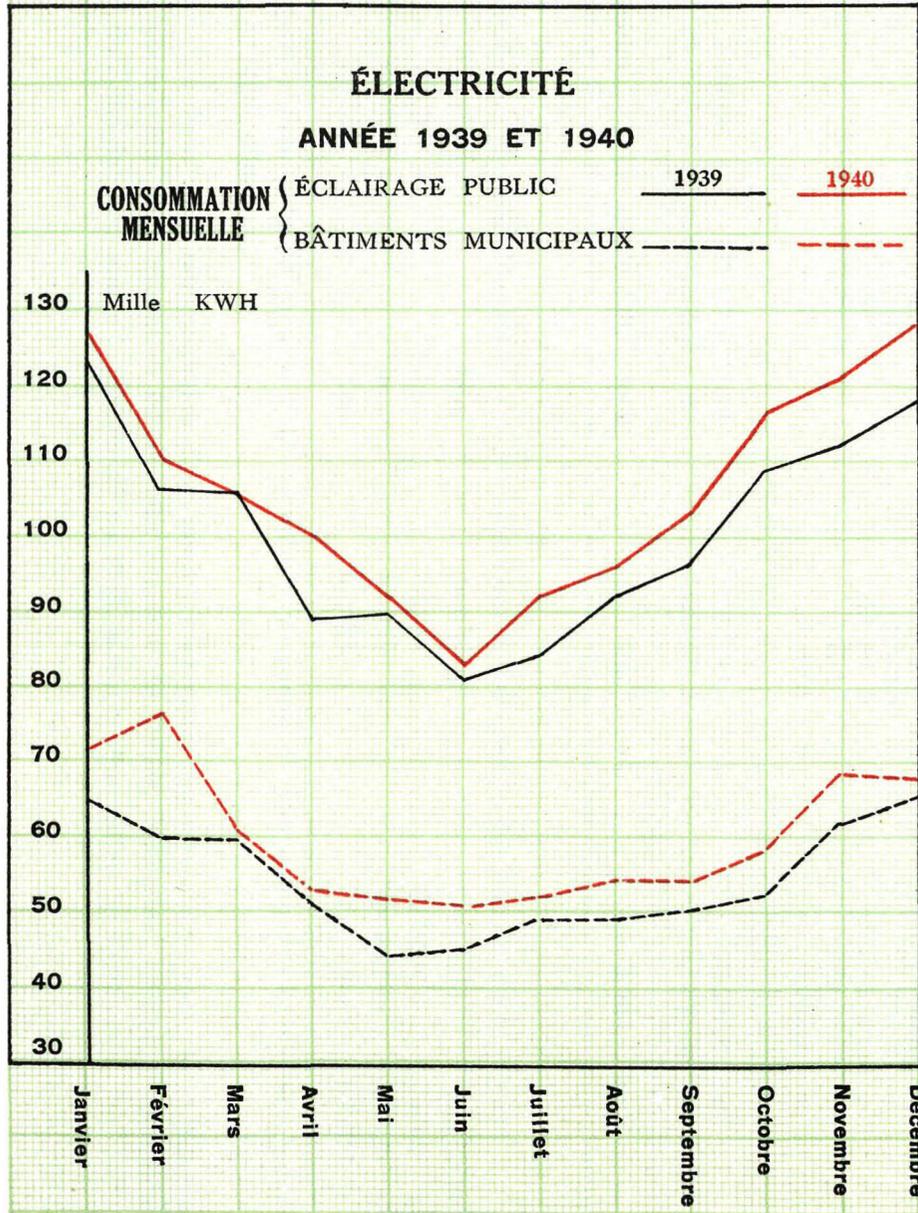
Les modifications d'éclairage public ont porté sur les voies suivantes :

Emplacements	Lampes de											
	50 w.		75 w.		100 w.		150 w.		200 w.		300 w.	
	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+	-
Avenue du Roi Albert . . . . .	—	—	3	—	—	1	—	—	—	—	—	—
Rue Amiral Bayle . . . . .	—	—	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Route de Boissézon . . . . .	—	—	11	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Rue Bourgeat . . . . .	—	—	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Route Cohen . . . . .	—	—	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Route Culty . . . . .	—	—	9	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Route Dollfus . . . . .	—	—	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Route Dufour . . . . .	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Avenue Foch . . . . .	—	—	—	—	—	54	—	—	56	—	—	—
Route Frelupt . . . . .	—	—	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Route de Grouchy . . . . .	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Avenue Haig . . . . .	—	—	—	42	—	25	64	—	3	—	—	—
Route Père Huc . . . . .	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Route Legendre . . . . .	—	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Route Mayen . . . . .	—	—	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Rue Neuve . . . . .	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Rue de la Paix . . . . .	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Route Say Zoong . . . . .	—	—	—	—	6	—	—	—	—	—	—	—
Route H. de Siéyès . . . . .	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Route Tenant de la Tour . . . . .	—	—	14	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Route de Zikawei . . . . .	—	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemin municipal No. 1 . . . . .	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemin municipal No. 13 . . . . .	—	—	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemin municipal No. 14 . . . . .	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemin municipal No. 15 . . . . .	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemin municipal No. 24 . . . . .	—	—	6	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemin municipal No. 35 . . . . .	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemin municipal No. 40 . . . . .	—	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemin municipal No. 43 . . . . .	—	—	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chemin de la Fourrière . . . . .	—	—	—	—	—	—	7	—	—	—	—	—
Parc de Koukaza . . . . .	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—
Totaux . . . . .	—	—	105	42	6	80	72	—	59	—	—	—
Différences . . . . .	—	—	—	+63	—	-74	—	+72	—	+59	—	—

Le gros effort de l'année a porté sur le renforcement de l'éclairage des avenues Foch et Haig :

*Avenue Foch.*—54 lampes de 100 watts ont été remplacées par 56 lampes de 200 watts.

*Avenue Haig.*—67 lampes de 75 et 100 watts ont été remplacées respectivement par des lampes de 150 et 200 watts.



*Signaux lumineux.*—

Puissance des lampes	Type des lampes	Nombre de lampes au 1 <sup>er</sup> janvier 1940	En + durant l'année	En — durant l'année	Nombre de lampes au 1 <sup>er</sup> janvier 1941
25 watts	ordinaire	66	2	—	68
60 »	spécial	413	—	—	413
	Totaux :	479	2	—	481

Soit au total 481 lampes diverses, représentant une puissance de 26.480 watts.

La consommation des signaux a été la suivante :

Janvier	5.729,2 kwh	Mai	5.151,9 kwh	Septembre	4.527,5 kwh
Février	4.826,7 »	Juin	5.195,9 »	Octobre	4.184,5 »
Mars	4.939,7 »	Juillet	5.531,2 »	Novembre	4.610,0 »
Avril	5.250,9 »	Août	5.110,7 »	Décembre	4.536,9 »

Au total 59.595,1 kwh., contre 65.342,8 kwh. en 1939, soit une diminution de 5.747,7 kwh.

*Bâtiments Municipaux.*—La consommation d'électricité se décompose comme suit :

Mois	Eclairage	Force motrice	Chauffage
Janvier	71.362,9 kwh	11.156,7 kwh	3.020,6 kwh
Février	76.123,7 »	10.308,9 »	3.334,9 »
Mars	60.913,9 »	10.745,9 »	2.136,7 »
Avril	52.495,8 »	10.468,5 »	1.064,7 »
Mai	51.257,7 »	11.032,9 »	544,2 »
Juin	50.172,5 »	11.232,0 »	440,3 »
Juillet	51.577,3 »	13.508,4 »	371,4 »
Août	53.653,2 »	12.622,1 »	374,0 »
Septembre	53.671,7 »	12.206,5 »	494,9 »
Octobre	57.441,1 »	11.267,3 »	851,6 »
Novembre	67.722,7 »	9.558,5 »	3.070,5 »
Décembre	66.242,1 »	9.582,7 »	3.552,2 »
Totaux :	712.634,6 kwh	133.690,4 kwh	19.256,0 kwh
En 1939	657.255,9 »	125.821,1 »	15.671,3 »
Différences :	+ 55.378,7 kwh	+ 7.869,3 kwh	+ 3.584,7 kwh

**Eau.**—

*Usine des Eaux.*—Le débit moyen journalier fourni par la Compagnie des Eaux a été le suivant :

Janvier	70.792 m <sup>3</sup>	Mai	78.038 m <sup>3</sup>	Septembre	91.719 m <sup>3</sup>
Février	72.541 »	Juin	86.347 »	Octobre	81.288 »
Mars	64.232 »	Juillet	95.912 »	Novembre	75.928 »
Avril	73.338 »	Août	96.185 »	Décembre	68.609 »

*Service public d'eau.*—Au 1<sup>er</sup> janvier 1941, ce service comprend 29 bornes-fontaines, 107 bouches de lavage et 27 bouches d'arrosage.

*Consommation d'eau.*—La consommation d'eau totale, comprenant les services publics, les bâtiments des services municipaux (Administration municipale, Services de Police, Militaires, Camps d'internés et divers) a été de 1.553.249 m<sup>3</sup>, contre 1.585.293 m<sup>3</sup> en 1939, soit une diminution de 32.044 m<sup>3</sup>.

*Réseau de distribution d'eau.*—Ce réseau s'est développé par l'adjonction des canalisations suivantes :

Emplacements	Longeurs en mètres - Conduites de		
	100 $\frac{m}{m}$	150 $\frac{m}{m}$	250 $\frac{m}{m}$
Chemin municipal No. 37 . . . . .	100	—	—
Rue Bourgeat, est avenue Haig . . . . .	—	310	—
Route Culty . . . . .	—	220	—
Route Edan, entre les routes Magniny et Destelan . . . . .	—	120	—
Avenue Edouard VII, angle rue Tourane . . . . .	—	30	—
Avenue Foch, entre les rues Lieutenant Pétiot et Ratard . . . . .	—	140	—
Route Père Huc . . . . .	—	200	—
Route Legendre . . . . .	—	40	—
Luzon Road, entre les rues Wagner et Kraetzer . . . . .	—	70	—
Route Magniny, est route Winling . . . . .	—	50	—
Rue Wantz, ouest rue Chapsal . . . . .	—	30	—
Route Cohen, angle avenue Joffre . . . . .	—	—	20
Totaux . . . . .	100	1.210	20

*Consommation d'eau en 1940:*

Mois	Services publics			Bâtiments				Totaux
	Bornes-fontaines	Bouches de lavage	Bouches d'arrosage	Bâtiments municipaux et Services de Police	Renfort de Police	Bâtiments Militaires	Camps d'internés	
	m3.	m3.	m3.	m3.	m3.	m3.	m3.	m3.
Janvier	12.874	2.855	1.113	95.030	4.791	11.370	4.307	132.340
Février	11.217	2.753	621	81.610	4.362	9.061	2.248	111.872
Mars	10.280	2.843	661	74.122	4.347	10.436	3.184	105.873
Avril	11.669	4.476	1.225	72.731	4.337	12.100	3.902	110.440
Mai	13.180	4.705	1.681	87.658	4.457	11.788	3.421	126.890
Juin	13.867	5.260	1.937	95.494	4.832	14.318	3.652	139.360
Juillet	16.181	5.049	1.840	104.083	5.123	15.986	4.399	152.661
Août	15.858	5.134	1.981	104.061	5.151	15.843	4.421	152.449
Septembre	14.940	5.095	1.899	99.410	5.057	14.107	4.338	144.846
Octobre	12.981	4.485	1.502	93.287	3.800	14.529	3.549	134.133
Novembre	10.068	4.807	799	91.775	4.581	11.875	3.646	127.551
Décembre	10.573	4.272	901	82.454	5.140	10.323	1.171	114.834
Totaux :	153.688	51.734	16.160	1.081.715	55.978	151.736	42.238	1.553.249
En 1939	167.126	51.116	26.254	1.124.314	47.771	115.361	53.351	1.585.293
Différence :	— 13.438	+ 618	— 10.094	— 42.599	+ 8.207	+ 36.375	— 11.113	— 32.044

*Bouches d'incendie.*—8 nouvelles bouches d'incendie de 100  $\frac{m}{m}$  ont été posées.

**Gaz.**—

*Réseau de distribution.*—Ce réseau s'est développé par l'adjonction des canalisations suivantes :

Emplacements	Longeurs en mètres - Conduites de			
	3"	4"	6"	9"
Chemin municipal No. 3 . . . . .	230	—	—	—
Rue Corneille, est rue Massenet . . . . .	—	9	—	—
Chemin municipal No. 38 . . . . .	—	36	—	—
» » No. 40 . . . . .	—	105	—	—
Rue Bourgeat, est avenue Haig . . . . .	—	—	45	—
Route Cohen, nord avenue Pétain . . . . .	—	—	150	—
Route Culty, ouest route Fergusson . . . . .	—	—	50	—
Route Edan, entre avenue Pétain et route Magniny . . . . .	—	—	440	—
Route Magniny, est route Winling . . . . .	—	—	42	—
Rue Cardinal Mercier, entre rue Bourgeat et rue Ratard . . . . .	—	—	155	—
Route de Zikawei, entre rue Br. de Montmorand et rue Amiral Bayle . . . . .	—	—	375	—
Route Magy, sud route Mgr. Maresca . . . . .	—	—	—	15
Route Pershing . . . . .	—	—	—	45
Totaux . . . . .	203	150	1.257	60

L'Ingénieur en Chef,  
Signé : A. BOUGON

## Services de Police

---

Les difficultés d'ordre politique et économique auxquelles nous avons dû faire face au cours des années précédentes n'ont fait qu'augmenter en 1940.

La poursuite des hostilités et une mauvaise récolte de riz ont rendu Changhai presque entièrement dépendant des importations de l'étranger. L'indice du coût de la vie pour la population chinoise est passé de 304 en décembre 1939 à 572 en décembre 1940. Une telle hausse ne pouvait manquer de rendre difficile une adaptation des salaires aux besoins de la population ouvrière. L'agitation croissante des organisations syndicales, notamment après le mois de juin, est le résultat de cette situation et des conditions politiques nouvelles amenées par la reconnaissance du Gouvernement de Nankin par le Japon.

L'activité de la police pendant l'année 1940 a été fonction de tous ces événements. Au travail obscur de chaque jour, à l'exercice normal de la police de la rue, à la lutte contre les malfaiteurs, a dû s'ajouter la surveillance des mouvements ouvriers et des nombreuses organisations plus ou moins clandestines dont les activités sont un danger pour l'ordre public et la paix sociale. La police a dû en outre assurer la protection de tous ceux qui, à un titre quelconque, pouvaient être menacés par le terrorisme.

### GARDE MUNICIPALE

---

Bien que les effectifs aient été augmentés de 120 agents chinois et de 60 gardes tonkinois, ils restent insuffisants. A ce sujet il est intéressant de souligner ici que le nombre des agents de police dans la Concession est, toutes proportions gardées, trois fois moindre que celui en service dans les grandes villes telles que Paris, Londres, New-York, etc...

Pour augmenter le chiffre du personnel mis à la disposition du commandement, les postes et services durent être mis en état de demi-consigne durant plus de la moitié de l'année. Ils furent totalement consignés le 28 janvier, le 30 mars, le 7 juillet, du 17 au 19 juillet (grève des employés de la Compagnie Française de Tramways), du 9 au 19 août, le 18 septembre, du 26 septembre au 24 octobre (nouvelle grève de la Compagnie des Tramways), le 27 octobre et les 2 et 3 décembre.

Encore convient-il d'ajouter que le Bataillon d'Infanterie Coloniale stationné à Changhai, en fournissant des renforts aux brigades de fouilles, a été un appoint non négligeable pour les unités de police chargées du maintien de l'ordre.

La Brigade Spéciale a continué à fournir un effort soutenu. En plus des services d'ordre spéciaux qu'elle assure normalement, en dehors de son rôle d'unité de réserve, elle s'est vu confier nombre de missions délicates telles que la protection de personnalités politiques, la garde des tribunaux et des banques etc. Elle est intervenue également pour assurer la sécurité du fonctionnement des services publics au cours de certaines grèves. C'est ainsi que pendant plus de 25 jours, les agents de la Brigade Spéciale ont été chargés de la protection du personnel et des installations de la Compagnie Française de Tramways contre une intervention éventuelle des grévistes.

Six agents français, 41 agents auxiliaires russes, 140 gardes tonkinois et 337 agents chinois ont été formés au cours de l'année par les instructeurs de la Brigade Spéciale.

## SERVICE DE LA CIRCULATION

Ce service a relevé 58.598 contraventions contre 58.350 en 1939. Le nombre de chauffeurs auxquels le permis de conduire a été retiré atteint 303 contre 188 en 1939. 75 permis ont été retirés définitivement, 6 pour une période d'une année, 1 pour 9 mois, 31 pour 3 à 6 mois et 190 pour moins de 3 mois.

Le nombre de véhicules automobiles enregistrés en fin d'année est donné dans le tableau ci-dessous :

	<i>Autos de louage</i>	<i>Autos privées</i>	<i>Camions de louage</i>	<i>Camions privés</i>	<i>Motocyclettes</i>	<i>Totaux</i>
4 <sup>e</sup> trimestre 1939	283	3.594	1.092	1.119	128	6.216
» » 1940	308	3.915	1.048	1.222	154	6.647

Soit 431 véhicules de plus, fin 1940.

Malgré cette augmentation, le nombre des accidents de circulation a diminué d'un cinquième (3.958 contre 4.733 en 1939). Le pourcentage des accidents mortels a toutefois été plus élevé; leur nombre est passé de 45 à 60. L'organisation, du 18 au 24 novembre, d'une campagne dite de sécurité semblable à celle qui avait donné d'excellents résultats en 1939, a été réalisée en coopération avec la Police du Settlement.

En collaboration avec le Service d'Hygiène, un centre de désinfection de jinrickshaws publics a été créé au cours de l'année; les coolies y sont douchés, vaccinés contre la variole, et leurs vêtements ainsi que leurs véhicules sont désinfectés.

## MAGASIN - ARMURERIE - SERVICE DES AUTOS

Ces trois services assurent outre l'entretien du matériel automobile, l'habillement, l'équipement et l'armement des agents des Services de Police, de la Police Spéciale et du Corps des Volontaires.

Le fonctionnement de ces services en 1940 n'a donné lieu à aucune observation.

## SERVICE DE LA SURETÉ

La criminalité qui avait légèrement diminué en 1939 a atteint en 1940 le niveau de 1938. Le surpeuplement de la Concession, l'accroissement du coût de la vie et la misère qui en est résultée dans tout le delta du Yangtze suffisent largement à expliquer cette situation.

Cette augmentation eût pu être plus considérable sans les efforts constants de tous les services. Hôtels, pensions de famille, maisons de logeurs, maisons de thé, restaurants et autres établissements publics ont continué à faire l'objet de visites et de contrôles nombreux. L'identité des clients de ces lieux habituels de rendez-vous des indésirables y a été régulièrement vérifiée. De nombreuses arrestations ont été ainsi opérées.

Plusieurs fois par mois et plus particulièrement pendant les périodes de tension politique, des perquisitions méthodiques ont été opérées dans les cités et toutes les mesures préventives mises en vigueur depuis 1939 n'ont cessé d'être appliquées et même intensifiées.

9.219 plaintes ont été enregistrées, contre 9.440 en 1939, soit une diminution de 221. 8.218 concernent des vols, escroqueries, détournements de fonds, extorsions; 2.267 ont trait à des vols inférieurs à \$ 20 et 4.329 à des vols inférieurs à \$ 50. 3.549 plaintes ont été résolues. Sur \$ 3.273.366 d'objets ou d'espèces volés, \$ 1.194.107 ont pu être récupérés. Le nombre des arrestations sur plaintes s'est élevé à 4.298. Le total des arrestations effectuées par le Service de la Sûreté a atteint 12.793.

## BRIGADE CRIMINELLE

**Meurtres et assassinats.**—La Brigade Criminelle a conduit au cours de l'année 45 enquêtes pour assassinats et tentatives de meurtre. 53 arrestations ont été effectuées, et les coupables poursuivis devant la juridiction compétente, ont été condamnés. 20 affaires ont reçu une solution définitive.

La plupart de ces crimes sont d'origine politique. Au nombre de ceux-ci se trouve l'assassinat du Président d'Hooghe, Conseiller juridique et Avocat de la Concession, le 16 décembre.

**Attentats terroristes.**—Les 21 attentats terroristes ci-après ont été enregistrés au cours de l'année :

1°—Assassinat de la nommée Li Chi Yeu, le 1<sup>er</sup> février, à l'angle Eugène Bard - Auguste Boppe.

2°—Assassinat d'un nommé Huang Tse Teh, ex-secrétaire du Bureau de la Sécurité Publique, le 12 février, à son domicile, 216 rue Wantz.

3°—Assassinat d'un nommé Lou Dah, employé de la Gabelle, le 17 février, à hauteur du passage 99 route des Sœurs.

4°—Tentative d'assassinat sur un nommé Ouang Tsing, le 5 mars.

5°—Tentative d'assassinat d'un nommé Lu Zeng Zeu et de sa femme, le 12 mars, au No. 2 cité Ching Loh Ts'eng, route Cassini.

6°—Assassinat d'un nommé Tcheng Ke Kwang, devant le restaurant Kio Ling, à l'angle rue Baron Gros-avenue Joffre, le 22 mars. Un assassin est blessé et arrêté.

7°—Tentative d'assassinat de M. Ma Chao Chien, industriel, le 28 mars, à l'entrée du passage 355 route Frelupt.

8°—Assassinat d'un nommé Houang Yeu Feng, à l'angle des routes Voyron et Vallon. Un des meurtriers est arrêté.

9°—Assassinat d'un nommé Kou Ping Fei, le 16 mai, à hauteur du passage 64 rue de Saïgon.

10°—Tentative d'assassinat de Loh Ying Tsou, employé d'une école secondaire, à l'angle des rues Massenet-Molière. Le meurtrier est arrêté.

11°—Assassinat de Mme Jeanne Wang, dans son appartement au Bearn Apts. No. 35, 2 avenue Dubail.

12°—Assassinat d'un nommé Ki Tien Zeu, le 5 juin, à l'entrée du passage 56 route Voyron. Un assassin est blessé et arrêté.

13°—Tentative d'assassinat de Weng Ying Piao, le 6 juin, à son domicile, 47 Dao Teh Li, avenue Foch. Un meurtrier est arrêté.

14°—Assassinat d'un nommé Ou Yié, le 16 juin, route Frelupt, près de la Station de T. S. F. Le meurtrier est arrêté.

15°—Assassinat d'un nommé Chao Su Pao, reporter au journal Dah Kung Pao, le 1<sup>er</sup> juillet, dans la cité Ming Teh Li, avenue Foch.

16°—Assassinat du nommé Tong Zeng Piao, le 8 juillet, à l'entrée de la cité Yong Yu Li, rue Lafayette. Un des assassins est arrêté.

17°—Tentative d'assassinat sur le nommé Zie Gno Liang, le 27 juillet, au No. 403 route T. de la Tour.

18°—Tentative d'assassinat sur le nommé Kou Tche Tsong, rédacteur du journal Sin Wan Pao, le 17 août, à l'angle Chapsal-Foch.

19°—Assassinat de M. Zeng Tseng Tchang, rédacteur du journal Ta Mei Pao, le 19 août, à hauteur du passage 7 route de Siéyès.

20°—Assassinat du nommé Tseu King Yung, le 23 août, devant le No. 48 route Dufour.

21°—Assassinat de M. Fong Tse Tsong, secrétaire de l'Association Amicale Sino-Française, le 28 août, à hauteur du passage 550 avenue du Roi Albert. L'assassin fut abattu par trois agents européens, non de service, qui passaient par hasard à proximité (voir chapitre "Rencontres entre agents de la police et bandits armés").

**Enlèvements ou arrestations illégales de nature politique.**—Au cours de l'année les enlèvements suivants de nature politique ont été perpétrés ;

1°—Le 14 janvier, enlèvement d'un nommé Huang Tching Bing, négociant, devant l'Ambassador Ballroom, avenue Edouard VII.

2°—Le 9 février, enlèvement de M. Ou Tchi Ting, banquier, à son domicile, 3 rue Massenet.

3°—Le 3 avril, enlèvement d'un nommé Keu Li Zie, à l'hôtel Sing Sing, 114 rue Tourane.

4°—Le 2 août, enlèvement d'un nommé Gnie Lai Seng, employé du journal Sin Wan Pao, à l'entrée de la cité Zeng Yu Li, rue Voisin.

5°—Le 29 août, enlèvement de M. Koang Zao Ghi, ingénieur de la "Nanyang Tobacco Co.", à son domicile, 19 route Winling.

6°—Le 11 décembre, enlèvement d'un nommé Kao Chi Ying, au No. 332 route Tenant de la Tour.

Toutes les victimes des enlèvements ci-dessus ont été libérées au bout de quelques jours.

**Vols et agressions à main armée.**—271 vols ou agressions à main armée ont été enregistrés en 1940 contre 187 en 1939 et 191 en 1938 ; 106 d'entre eux ont été résolus et 156 criminels ont été appréhendés. 110 pistolets, 506 cartouches, 9 grenades à manches et 8 grenades à main ont été saisis au cours des opérations répressives de la police.

Outre les brigandages à main armée au cours desquels des coups de feu furent échangés entre malfaiteurs et agents de la police, qui sont énumérés au chapitre "Rencontres entre agents de la police et bandits armés", les incidents suivants méritent d'être notés :

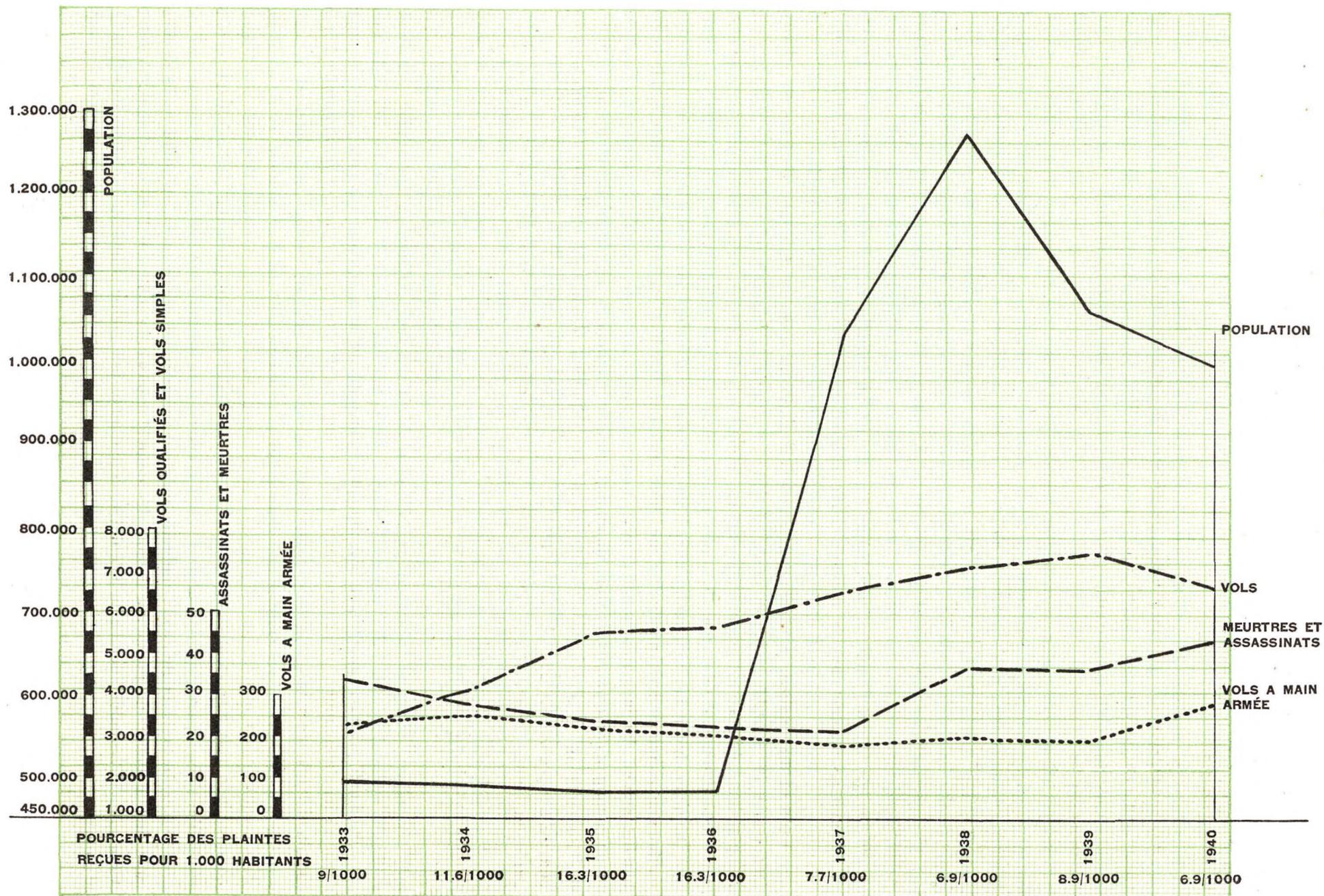
1°—Le 3 janvier vers 18 heures, cinq bandits dont 2 armés de pistolets, font irruption au No. 149 rue Bourgeat où ils s'emparent d'une somme de \$ 10. La victime de ce brigandage se lance à leur poursuite et donne l'alarme. Deux des brigands sont appréhendés, porteurs l'un d'un pistolet et l'autre d'une partie du butin. Poursuivis devant la Cour ils sont condamnés chacun à cinq années d'emprisonnement.

2°—Le 11 janvier, quatre bandits, dont deux armés de pistolets, font irruption au No. 364 rue Bourgeat, domicile de M. Brazdounoff. Ce dernier et sa femme tentent d'appréhender les bandits, mais ceux-ci ouvrent le feu, blessent Mme Brazdounoff, puis prennent la fuite. L'un d'eux est arrêté à l'angle Albert-Foch par deux agents chinois. Le boy et le coolie du plaignant sont arrêtés après enquête et poursuivis pour complicité de brigandage.

3°—Le 27 janvier, quatre bandits, dont un armé d'un pistolet, pénètrent en plein jour au No. 51 rue Petit où ils s'emparent d'une somme de \$ 512. L'alarme est donnée, l'un d'eux est pris en chasse par des agents et arrêté dans Honan Road. L'instigateur du vol est arrêté quelques jours après.

4°—Le 31 janvier, le sergent-détective Zing King Kwei (No. 49) arrête deux bandits dont un est armé d'un revolver, dans une maison de logeurs, No. 16 rue du Père Froc. Ces deux bandits avouent avoir commis deux vols à main armée sur le Settlement. L'affaire est transmise à la Police de la Concession Internationale.

5°—Le 16 avril, la Brigade Criminelle appréhende quatre malfaiteurs, au moment où ils se réunissent pour aller dévaliser un marchand de riz. Ils avouent avoir commis 12 vols à main armée sur la Concession Française. Poursuivis devant la Cour, ils sont condamnés à des peines allant de 3 ans 1/2 à 6 ans d'emprisonnement.



6°—Le 26 avril, vers 20 heures 30, six individus, dont un armé, font irruption au No. 56 rue de Ningpo, prétendant être détectives de la Police française et se mettent à fouiller la maison. L'un des locataires ayant voulu exiger des preuves de leur fonction est blessé d'un coup de feu. Les bandits prennent alors la fuite.

7°—Le 17 juillet, quatre bandits dont deux armés s'introduisent au No. 35, passage 58 boulevard de Montigny, et s'emparent de 28 barres d'or dissimulées sous des oreillers ainsi que de divers bijoux, le tout d'une valeur de \$ 148.000. L'enquête permet d'apprendre que 5 des barres d'or ont été vendues à des orfèvres du Settlement. Neuf malfaiteurs sont finalement arrêtés, 5 autres barres d'or sont retrouvées et un pistolet est saisi.

8°—Le 26 août, à 9 heures 10, un vol à main armée est commis au No. 197 rue de Saïgon, par trois bandits dont deux sont armés. L'alarme est donnée; deux des bandits sont arrêtés par des agents au moment où ils sortent de la maison; le troisième réussit à s'enfuir par les toits en abandonnant son arme.

9°—Le 3 septembre, un vol à main armée est commis au No. 396 rue du Consulat par 5 bandits dont un seul est armé. Après s'être emparés d'une somme de \$ 130 les bandits quittent la maison, mais ils sont poursuivis par le plaignant qui en fait arrêter deux dans la rue Marco Polo par des agents. Les deux malfaiteurs, poursuivis devant la Cour, sont condamnés à 5 et 7 ans d'emprisonnement respectivement.

10°—Le 23 septembre, l'alarme est donnée au No. 16 cité Tsing Yun Li, route Lorton. La réserve du Poste Foch arrive sur les lieux au moment où les bandits, deux hommes et deux femmes, sortent de la maison. L'un d'eux tente de s'enfuir; il est mortellement blessé. Toute la bande est arrêtée.

11°—Le 16 octobre, sept bandits, dont un armé, font irruption au No. 15, passage 567 avenue Joffre, domicile d'un bijoutier chinois et s'emparent de bijoux et espèces d'une valeur totale de \$ 55.000 environ. L'enquête permet d'apprendre que certains de ces bijoux ont été engagés dans un mont-de-piété au No. 9 rue Brodie A. Clarke. Une surveillance établie à cette adresse amène l'arrestation d'un des bandits. Sur ses indications, une perquisition est opérée dans une maison de logeurs au No. 113 rue de Palikao. Six hommes et une femme y sont arrêtés. \$ 50.000 de bijoux sont retrouvés et un pistolet Mauser est saisi.

12°—Le 11 novembre, 3 bandits, dont un armé, pénètrent dans la chambre No. 402 de la "Chung Wei Bank Building", avenue Edouard VII, et s'emparent d'une somme de \$ 250. Un coolie de la maison donne l'alarme. Le sergent-chef Veys se met à la poursuite des bandits qui s'enfuient vers le Settlement. Avec l'aide de l'agent chinois King Wei Ziang (No. 1145), il appréhende le bandit qui est armé. Le porteur du butin est arrêté par des agents de la Police de la Concession Internationale.

13°—Le 14 novembre, un vol à main armée est commis au No. 15 passage 152 rue des Pères, par trois bandits dont un est armé. Profitant d'un moment d'inattention des bandits le locataire s'enferme dans une chambre et donne l'alarme. Des agents interviennent. L'un des bandits est pris en chasse. Il est arrêté à l'angle rue du Weikwei - rue des Pères.

14°—Le 6 décembre, 3 bandits dont un armé, assaillent et désarment le garde tonkinois Pham Van Suu (No. 28) en service à l'angle rue des Pères-avenue Edouard VII. Des recherches effectuées permettent d'arrêter deux des agresseurs le 26 décembre, à l'angle des rues Marco Polo et Wagner et de récupérer le pistolet volé.

15°—Le 10 décembre, quatre bandits dont un est armé s'introduisent au No. 135 rue du Marché et s'emparent d'une somme de \$ 25. Ils prennent la fuite, mais leur victime les suit et réussit à en faire arrêter deux par une patrouille.

16°—Le 11 décembre, un passant aborde l'agent chinois No. 1037 de service à l'angle Marco Polo-Joffre et lui signale que trois bandits viennent de lui voler \$ 200. L'agent l'accompagne à l'angle rue Brodie A. Clarke-avenue Joffre, où la victime lui désigne les trois bandits. Ces derniers prennent la fuite à l'approche de l'agent qui les poursuit. A l'angle Wagner-Montigny, avec l'aide du détective Son Wen Liang (No. 404) il réussit à appréhender l'un des bandits qui est armé d'un pistolet Mauser. Un deuxième malfaiteur est arrêté par un autre agent chinois à l'angle Brodie A. Clarke - Kraetzer.

17°—Le 27 décembre, six bandits, dont deux armés, font irruption dans un magasin de chaussures au No. 224 route Gaston Kahn et font main basse sur les souliers dont ils remplissent un grand sac. Le patron donne l'alarme, il est blessé mortellement. Les bandits réussissent à prendre la fuite avant l'arrivée de la Police.

**Enlèvements à rançon.**—Au cours de l'année 1940, huit enlèvements et quatre tentatives d'enlèvement à rançon ont été signalés à la Police. Dans six affaires de cette nature, les victimes ont pu être délivrées. Les opérations entreprises en cours d'enquête ont amené l'arrestation de 23 coupables.

1°—Le 27 janvier, des bandits armés tentent d'enlever M. Dou Dao Kiong devant le "Grosvenor House", rue Cardinal Mercier. M. Dou résiste; il est blessé de plusieurs balles et doit être hospitalisé pendant plusieurs semaines. Trois jours plus tard, la Police de la Concession Internationale arrête les agresseurs qui ont participé également à plusieurs brigandages à main armée sur la Concession Française. Ils seront extradés et poursuivis devant le tribunal compétent.

2°—Le 17 mai, le jeune Tsu Foh Gno est enlevé par des bandits armés, à l'angle Marcel Tillot - Dubail. Quelques heures plus tard le Poste de Sinza opère l'arrestation des malfaiteurs. Ils reconnaissent avoir commis plusieurs vols à main armée sur la Concession Internationale. Le 20 mai, la victime réussit à s'échapper du repaire des bandits qui se trouvait à Pootung.

3°—Le 30 juin, un nommé Tsiang Po Hai, employé dans un magasin de charbon, 2 passage 475 rue Bourgeat, est enlevé par des ravisseurs. Le 1<sup>er</sup> juillet, deux d'entre eux sont arrêtés à un rendez-vous fixé pour le paiement de la rançon. Sur leurs indications, la victime est délivrée. Deux Japonais et deux Chinois, complices des ravisseurs, sont arrêtés par la Police consulaire japonaise et quatre autres complices sont arrêtés en Concession Française.

4°—Le 2 août, l'agent chinois Tsu Loh Ze (No. 1057) fait échouer au prix de sa vie un enlèvement dirigé contre M. Tsang Fang Teh (voir chapitre "Rencontres entre agents de la Police et bandits armés").

5°—Le 14 octobre, le jeune Léon Zie, âgé de 11 ans, domicilié au No. 1331 avenue Joffre, est enlevé près de l'angle Pétain - Dufour dans la voiture de son père. L'un des bandits prend le volant et se dirige vers l'ouest de la route Francis Garnier. Arrivé avenue Haig, il renverse un cycliste et doit s'arrêter. Deux des ravisseurs s'enfuient, un troisième est appréhendé par la Police chinoise. Le chauffeur de la victime, qui est complice des bandits, est arrêté.

6°—Le 2 novembre, les deux fils de M. Ho Zao Ding, commerçant demeurant au No. 84 rue Bourgeat, sont enlevés avec la complicité d'un parent. Une rançon de deux millions de dollars est demandée par les ravisseurs, mais avant qu'aucun paiement n'ait eu lieu, le parent coupable, pris de remords, ramène les deux enfants dans leur famille.

7°—Le 16 novembre, un enfant de 5 ans est enlevé devant le domicile de ses parents, No. 19 passage 606 avenue Joffre. Le 20 novembre, à l'issue de l'enquête, trois des ravisseurs sont arrêtés. La victime est délivrée au No. 28 passage 366 Elgin Road.

8°—Le 4 décembre, un nommé Ou Sing Fah, âgé de 16 ans, fils de l'intendant du "Clements Apartments", 1363 rue Lafayette, est enlevé devant le "Jubilee Court". Le 19 décembre, l'enfant rentre chez son père et prétend s'être échappé pendant le sommeil de ses gardiens, de la maison où il était séquestré.

9°—Le 8 décembre, un nommé Tseu Ah Mo King dépose une plainte d'enlèvement à rançon contre un nommé Ou Ah Ping. Cet individu avait servi d'intermédiaire pour le paiement de la rançon du fils de Tseu qui avait été enlevé le 26 novembre et relâché le lendemain. Il est arrêté ainsi que ses complices.

10°—Le 11 décembre, un jeune étudiant âgé de 16 ans demeurant au No. 6 passage 195 route Ghisi est enlevé par des inconnus au moment où il sortait de sa maison pour se rendre à l'école. Les recherches effectuées en vue d'appréhender les ravisseurs et de délivrer la victime demeurent infructueuses.

11°—Le 17 décembre, le jeune Tsang Ping Tsong, passant à hauteur du No. 68 route Dufour, est enlevé par deux individus qui l'obligent à prendre place dans une automobile en station à proximité. La sœur de Tsang qui l'accompagnait donna l'alarme. Le chauffeur n'ayant pas réussi à mettre sa voiture en marche, provoque ainsi la fuite précipitée des ravisseurs qui abandonnent leur victime.

12°—Le 28 décembre, un enfant âgé de 8 ans demeurant au No. 63 route Dufour est enlevé dans un taxi à l'angle Dufour-Pétain par deux bandits. L'enquête faite en vue de délivrer la victime et d'appréhender les ravisseurs n'a donné aucun résultat jusqu'à ce jour.

**Rapts, détournements, disparitions et abandons d'enfants.**—235 plaintes ont été reçues pour rapts, détournements et disparitions d'enfants, détournement de femmes, etc... Quarante-six ont été résolues et 71 arrestations ont été opérées. Sur 137 enfants trouvés sur la voie publique, 55 ont pu être remis à leurs parents et 82 ont été envoyés dans des refuges par les soins de la Cour.

**Escroqueries et abus de confiance.**—Sur 288 plaintes reçues, 133 ont été résolues, représentant un rendement de 46,28%. 120 arrestations ont été opérées.

**Homicide par imprudence.**—58 affaires ont été enregistrées, 11 non-lieu ont été rendus. 12 individus ont été présentés devant les tribunaux et condamnés.

La Brigade Criminelle s'est occupée de 96 suicides (dont un concernant un Européen) et de 673 tentatives de suicide.

1.616 cadavres ont été recueillis sur la voie publique contre 1.442 au cours de l'année 1939.

## BRIGADE DE LA VOIE PUBLIQUE

**Vols dits qualifiés.**—1.517 plaintes ont été enregistrées dont 747 ont été résolues; 817 individus ont été appréhendés et poursuivis devant les tribunaux compétents. Sur \$ 398.950 d'objets ou espèces volés, \$ 155.132 ont été récupérés.

**Vols simples.**—Sur 5.849 plaintes enregistrées, 2.087 ont été résolues. 2.343 individus ont été arrêtés et traduits devant les tribunaux compétents. Sur \$ 1.388.874 représentant le montant des vols, \$ 328.505 ont été récupérés.

**Coups et blessures.**—Sur 265 plaintes reçues, 191 ont été résolues et 220 arrestations opérées.

**Infractions diverses.**—581 plaintes pour infractions diverses ont été examinées; 157 ont reçu une solution définitive et 277 arrestations, dont 127 de récepteurs, ont été effectuées.

**Répression du trafic des stupéfiants.**—Les arrestations suivantes ont été opérées pour infractions aux dispositions légales sur les stupéfiants: détention ou vente de stupéfiants, 1.357; fabrique de stupéfiants, néant; détention d'articles de fumerie, 72; tenanciers de fumerie d'opium, 335; fumeurs d'opium, 2.041; tenanciers de fumerie de composés chimiques de l'opium, 300; fumeurs, 3.266. Soit au total 7.371 arrestations contre 4.302 en 1939.

Pendant l'année les saisies ont été de 32 kg 514 d'opium, 5 kg 674 de morphine, 1 kg 168 d'héroïne, 400 grammes de caféine, 830 gr. de résidus d'opium, 2.277 pipes, 856 lampes et \$ 8.101 provenant de la vente de stupéfiants.

## BRIGADE DES NOTES ET RENSEIGNEMENTS

Cette brigade a effectué en 1940: 2.184 enquêtes pour ouverture d'établissements classés contre 2.808 en 1939, et 6.439 enquêtes diverses contre 6.740 en 1939. Elle a délivré 230 permis de port d'armes personnels, 209 permis de port d'armes de garde du corps et 14 permis de détention d'armes. Elle a assuré le contrôle de 99 hôtels, de 180 maisons de logeurs et de 530 pensions de famille et garnis.

## BRIGADE DES JEUX

762 descentes de police ont été effectuées, au cours desquelles furent arrêtés 795 tenanciers de jeux, 156 employés ou rabatteurs et 1.685 joueurs. Le montant des enjeux saisis s'est élevé à \$ 15.540. Les coupables poursuivis devant les tribunaux compétents ont été condamnés à des peines d'amende ou d'emprisonnement.

## IDENTITÉ JUDICIAIRE

Au cours de l'année, 34.518 nouvelles fiches ont été classées, ce qui porte le fichier à 538.564 fiches dont 378.951 dactyloscopiques et 159.613 photographiques.

36.403 individus ont été présentés à l'Identité tant comme prévenus que comme suspects. 17.166 ont été identifiés comme récidivistes, soit une augmentation de 1.560 récidivistes sur les chiffres correspondants pour 1939.

La section photographique a pris 18.792 clichés et 52.738 photographies ont été tirées. 336 photographies de lieux d'infraction ont été prises ainsi que 1.537 photographies de cadavres.

Le Service des Armes a enregistré au cours de l'année 744 armes. 8.621 armes sont maintenant enregistrées. Sur 110 armes saisies tant en flagrant délit qu'au cours d'enquêtes, 43 ont été identifiées comme ayant servi à des crimes antérieurs. Sur 232 douilles et 80 balles expertisées, 166 douilles et 57 balles ont été identifiées.

Quatorze expertises en écritures, cachets, etc. ont été transmises aux tribunaux. Une vingtaine de recherches de stupéfiants sur des produits suspects saisis ont été effectuées. Le contrôle des poids et mesures saisis par le personnel de la Sûreté est confié également au Service de l'Identité.

## SERVICE DES ARCHIVES

Au cours de l'année 1940, ce service a classé 20.598 nouveaux dossiers, ce qui porte à 116.646 le nombre des dossiers existants. Le nombre des fiches utilisées pour les recherches a atteint 352.368.

## SERVICE DES POURSUITES ET TRADUCTIONS

Ce service a contrôlé 5.674 dossiers de poursuites. Il a suivi 564 procédures d'appel à l'issue desquelles les peines ont été réduites dans 164 cas, confirmées dans 77 cas. 210 appels ont été rejetés; 12 sont encore en instance. 101 demandes d'appel interjetées par des défendeurs ont été retirées.

Le service a étudié 147 jugements ou arrêts soulevant des questions de principe.

Ont été reçus des autorités étrangères à la Concession 113 mandats circulaires qui ont fait l'objet d'enquêtes; 278 mandats d'arrêt concernant des accusés en fuite ont été demandés à la Cour, 85 mandats ont été exécutés. 149 restent inexécutés; 41 ont été classés; 3 sont encore en instance.

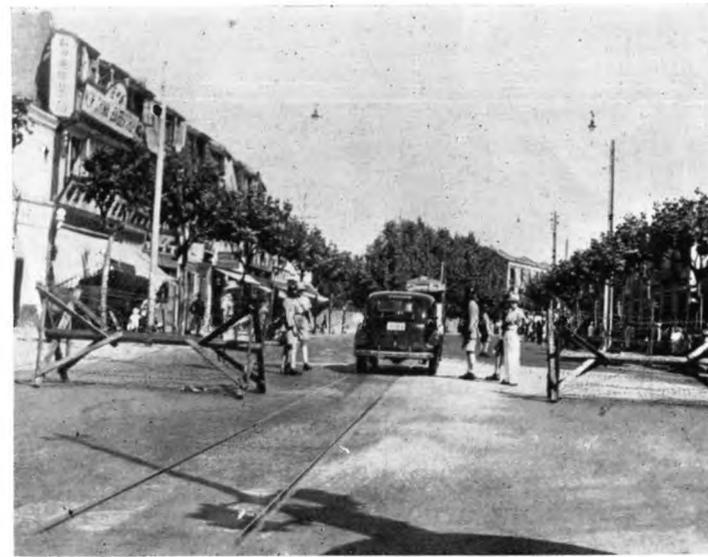
## CENSURE DES FILMS CINÉMATOGRAPHIQUES

Au cours de l'année 1940, ont été censurés :

Films principaux.....	407
Films d'introduction.....	876
Films d'actualité.....	151
total.....	1.434

212 films ont subi des coupures ou ont été révisés avant leur projection; 24 films ont été rejetés par le Comité de censure préliminaire ou par la Commission plénière de censure des films.

TROISIÈME ANNIVERSAIRE DE L'INCIDENT DE CHINE  
POSTES DE FOUILLES AUX LIMITES DE LA CONCESSION FRANÇAISE



## SERVICE POLITIQUE

Au cours de l'année, la Concession dut affronter un certain nombre de problèmes graves, mais les Autorités françaises ne cessèrent jamais d'avoir la situation "bien en main".

L'ordre n'a pas été troublé, grâce au maintien ou au renforcement des mesures qui ont fait leurs preuves depuis le début du conflit de 1937. Malgré l'âpreté du conflit qui dure depuis bientôt 4 ans et les répercussions locales des événements d'Europe, la Concession Française est demeurée une terre neutre et un lieu d'asile pour un million deux cent mille Chinois et quarante mille étrangers de toutes nationalités.

Pourtant, après juin 1940, la tournure des événements d'Europe ne manqua pas de redonner de l'activité à certains partis politiques. L'occasion de créer des troubles en se servant de la masse ouvrière se présentait d'elle-même, les ouvriers étaient en effet dans une situation de plus en plus difficile, en raison d'une hausse sans précédent du coût de la vie. La chute du pouvoir d'achat de la monnaie, les multiples difficultés du ravitaillement constituent les facteurs principaux de cette hausse dont l'indice comparatif avec 1936 a dépassé fin décembre 572.

Des grèves éclatèrent, dont le règlement fut parfois long et difficile. Il est hors de doute que les agitateurs eurent à un moment l'espoir de déclencher une grève générale; les transports en commun et les services publics furent à ce sujet l'objet de manœuvres, et l'on tenta même de gagner les effectifs chinois de la Police. L'échec de cette tentative est imputable à l'attitude ferme des autorités de la Concession et au déploiement impressionnant des forces de police, auxquelles le Détachement Français fournit une aide effective.

Le terrorisme s'en mêla et atteignit les étrangers: quatre Européens furent blessés en Concession Française, dont trois mortellement. Des mesures de surveillance et de protection d'une importance exceptionnelle durent être appliquées.

Les associations continuent à être l'objet d'une surveillance très active. Celles qui revêtent un caractère politique, c'est-à-dire dont la présence est incompatible avec la neutralité de la Concession, ne sont pas tolérées. Le même souci de neutralité règle le contrôle de la presse et des publications de toutes sortes, tant étrangères que chinoises. Les imprimeries et librairies sont l'objet de fréquentes inspections destinées à empêcher l'impression ou la vente de publications séditionnaires. La radiodiffusion et les spectacles sont de même soumis à une surveillance sévère.

Enfin, la crise économique, les difficultés du ravitaillement et la hausse du coût de la vie ont rendu plus que jamais nécessaire la surveillance des stocks de marchandises dont l'importance en ce qui concerne les produits de première nécessité est évaluée journalièrement.

**Les événements politiques, leurs répercussions.**—Comme nous l'avons écrit plus haut, les événements d'Europe ont eu de fortes répercussions à Changhai, mais il est permis d'espérer que la phase aigüe de la crise est passée.

Le nombre des attentats politiques est légèrement plus élevé que celui de l'année précédente: 82 pour Changhai, soit 43 pour la Concession Internationale, 28 pour la Concession Française et 11 en zone d'occupation japonaise. La plupart des victimes sont des Chinois.

**Agitation ouvrière - mouvement syndical.**—Le deuxième semestre de l'année 1940 a été caractérisé par un réveil de l'agitation ouvrière. Les trois années précédentes avaient été, à ce point de vue, particulièrement calmes. Des causes d'ordre économique et politique étroitement conjuguées ont produit un mouvement d'une importance particulière.

Les causes d'ordre économique sont la chute du pouvoir d'achat de la monnaie, les difficultés de ravitaillement, et la montée subséquente des prix. Changhai est devenu tributaire de l'Indochine et du

Siam pour les neuf-dixièmes de ses besoins en riz. C'est dire que cette denrée de première nécessité est achetée en monnaie étrangère et que son prix de revient est lourdement grevé par le tarif élevé des transports maritimes. En dollars chinois, le riz coûte maintenant près de neuf fois plus cher qu'en 1937. Le prix du charbon, également importé, a suivi une courbe à peu près semblable.

Dans le commerce et l'industrie, l'augmentation des salaires n'ayant pas suivi celle du coût de la vie, les classes pauvres étaient tombées dans une situation très critique, qu'il était facile d'exploiter. Des grèves éclatèrent un peu partout; les plus importantes furent celles qui affectèrent les transports en commun des deux Concessions. La Compagnie de Tramways de la Concession Française fut touchée pendant 25 jours, bien qu'une partie du service pût être assurée grâce à la protection de la Police qui plaça des agents dans tous les véhicules.

## PERSONNEL

**Effectifs.**—Les effectifs des Services de Police ont varié dans les conditions suivantes de décembre 1939 à décembre 1940 :

	Fin 1939	Fin 1940
Personnel français titulaire.....	174	166
»  auxiliaire.....	41	46
»  tonkinois.....	900	959
»  chinois.....	2.074	2.193
Détachement auxiliaire.....	348	353
Total :.....	3.537	3.717

Ne sont pas comprises dans les chiffres qui précèdent 6 dames secrétaires sténo-dactylographes qui ont été engagées au cours de l'année 1940.

La diminution du nombre des agents titulaires français est due aux événements qui ont empêché de remplacer les agents mobilisés et de poursuivre le recrutement. Le nombre d'agents français prévus pour l'encadrement est de 187.

L'augmentation du nombre d'agents auxiliaires, de gardes tonkinois et d'agents chinois s'explique par la nécessité de lutter efficacement contre le terrorisme. Des patrouilles mixtes, composées d'agents de la Garde et de militaires du Détachement circulent constamment dans les rues de la Concession.

**Personnel européen.**—Au cours de l'année 1940, le personnel français—aux quelques exceptions près déjà signalées—n'a pas été mobilisé hors de Changhai. Son maintien sur place était rendu indispensable pour assurer l'ordre sur la Concession. En fait le personnel est pratiquement en état de mobilisation depuis le début des hostilités sino-japonaises (juillet 1937). Il a dû souvent être fait appel à toute son endurance physique pour accomplir la tâche qui lui est demandée. Les départs en congé de longue durée ont été supprimés.

Malgré l'effort exceptionnel qui a été demandé au personnel, l'état sanitaire est demeuré satisfaisant. Huit cas de typhus exanthématique ont été enregistrés.

Nous avons eu le regret d'enregistrer le décès du sergent Kastler.

L'instruction des agents a été poursuivie d'une manière satisfaisante. Les cours de langue anglaise ont été suivis par 92 élèves. 19 d'entre eux ont été reçus aux examens. Les cours de langue chinoise ont été suivis par 139 élèves sur lesquels 41 ont été également reçus. Trois agents ont satisfait à l'examen écrit de langue chinoise. 7 candidats sur 12 ont obtenu le brevet de chef de secteur. 8 candidats sur 24 ont été reçus à l'examen pour le grade de sergent-chef.

**Personnel tonkinois.**—Dix-neuf gardes tonkinois ont été atteints du typhus exanthématique au cours de l'année, un seul décès a été enregistré. Le Foyer Tonkinois n'a pu être rouvert, faute de place. Les cours de français ont eu lieu normalement.

**Personnel chinois.**—Ce personnel a continué à donner toute satisfaction dans l'ensemble. Les cours de langue anglaise ont été suivis par 139 élèves.

**Détachement auxiliaire russe.**—Le détachement auxiliaire russe a continué à donner la plus entière satisfaction. Un surcroît de travail considérable lui a été imposé. Les cours de langue française ont été suivis par tous les soldats.

### RENCONTRES ENTRE AGENTS DE LA POLICE ET BANDITS ARMÉS

Au cours de l'année, de nombreuses rencontres ont eu lieu entre des agents de la Police et des bandits ou des terroristes armés. Sans souci du danger, nos agents ont toujours fait face courageusement aux malfaiteurs. Les quelques exemples suivants donnés par ordre chronologique sont suffisamment convaincants :

1°—Le 1<sup>er</sup> janvier 1940, avisé que des bandits opèrent dans une maison chinoise, rue Discry, l'inspecteur Marengo, chef du Poste Mallet, y pénètre à la tête de ses agents. Sommés de se rendre les 20 occupants de la salle abandonnent toute résistance, mais l'inspecteur Marengo remarque que l'un d'eux fait un geste vers un tiroir. Au moment où le bandit, ne se croyant plus observé, en tire un revolver et vide le chargeur entier sur les agents, l'inspecteur tire et l'abat. Deux autres chinois s'enfuient. Ils sont poursuivis. L'inspecteur Marengo blesse encore l'un d'eux. Trois pistolets sont saisis et l'argent volé est récupéré.

2°—Le 3 janvier, 4 bandits, dont deux armés de pistolets, commettent un brigandage au No. 26 rue Hué. L'alarme est donnée. Des agents se mettent à leur poursuite. Les bandits ouvrent le feu. Nos agents ripostent énergiquement et réussissent à abattre l'un des malfaiteurs dans Wuhu Road en Concession Internationale, où ils les ont poursuivis. Au cours de la fusillade, notre agent chinois Yu Fah Seng (No. 703) est grièvement blessé. Un revolver à barillet est saisi sur le bandit abattu.

3°—Le 16 janvier, trois bandits pénètrent au No. 12, passage 361 rue Lafayette. Pendant que deux d'entre eux restent au rez-de-chaussée pour faire le guet, le troisième armé d'un pistolet monte au 1<sup>er</sup> étage et entre dans une chambre. Une lutte s'engage entre le locataire et le bandit qui tire mais sans résultat. Le détective Koei Tsi Kiang (No. 252) qui occupe la chambre voisine, est alerté par le bruit. Il accourt sur les lieux, désarme et arrête le bandit.

4°—Le 11 mars, quatre bandits, dont 3 armés de pistolets, pénètrent dans une maison, passage 275 route Tenant de la Tour. Le garde auxiliaire Charoff qui demeure au 1<sup>er</sup> étage est avisé. Il prévient téléphoniquement le Poste Foch. L'un des bandits s'enfuit par la fenêtre avec son complice qui faisait le guet. Un échange de coups de feu a lieu entre les bandits et le garde Charoff qui arrête l'un d'eux. La réserve du poste, arrivée sur ces entrefaites, cerne la maison et lance quatre grenades lacrymogènes. Les trois bandits qui restent dans la maison se rendent l'un après l'autre. Les objets volés sont retrouvés.

5°—Le 27 avril, vers 5 h. 15, une bande de terroristes fait irruption dans la salle des machines du journal "Shanghai Evening Post & Mercury", 19 avenue Edouard VII. Deux d'entre eux lancent trois grenades à main dont deux éclatent. D'autres tirent sur le garde tonkinois Pham Van Phuc (No. 394) de service à l'intérieur du blockaus placé à l'entrée du passage qui conduit directement au journal. Ils le tuent et s'enfuient alors dans un taxi. Un agent auxiliaire qui est de service sur les lieux ouvre le feu dans la direction de l'auto. Les occupants de la voiture ripostent et blessent légèrement l'agent chinois Wang Tseng Seng (No. 771) qui est de service avec l'agent auxiliaire.

6°—Le 9 mai, deux individus dont l'un est armé, pénètrent dans la chambre No. 36 de l'Hôtel "King Kiang" rue de la Mission. L'alarme est donnée. Ils prennent la fuite. Le gardien privé Ou Kien Zi (No. 235) se met à la poursuite de celui qui est armé. Un échange de coups de feu a lieu. Des agents de service dans les environs accourent et réussissent à arrêter les deux bandits et à récupérer les objets volés. Un de leurs complices est arrêté après enquête.

7°—Le 6 juillet, le garde tonkinois Pham Duch. Phu (No. 352) de service avenue Haig est attaqué par des bandits qui le blessent et lui enlèvent son pistolet.

8°—Le 30 juillet, la Sûreté est avisée qu'un dépôt d'armes se trouve dans une pièce du 2<sup>e</sup> étage du No. 80 passage 100 route Frelupt. L'inspecteur-principal Berthier et le détective auxiliaire Ivanoff, accompagnés d'un interprète et de trois détectives chinois se rendent sur les lieux pour effectuer une perquisition. Arrivés au 2<sup>e</sup> étage, ils se partagent la fouille des pièces. Le détective-auxiliaire Ivanoff entr'ouvre la porte d'une pièce au sommet de l'escalier, voit que la chambre est vide et veut y pénétrer. A ce moment une explosion se produit. Le détective Ivanoff est mortellement blessé par les éclats de deux grenades qui avaient été posées à l'entrée de la pièce et dont le détonateur était relié par une ficelle à la poignée de la porte. L'inspecteur-principal Berthier et les détectives sont renversés par la déflagration. L'interprète Justin Zeng est légèrement blessé aux mains. Les éclats traversent le plancher et blessent une femme chinoise demeurant au 1<sup>er</sup> étage. Le détective auxiliaire Ivanoff meurt avant son arrivée à l'hôpital.

9°—Le 2 août, 4 bandits armés tentent d'enlever M. Tsang Pang Toh dans son auto stationnée devant le No. 98 route Vallon. Ils sont pris en chasse par l'agent chinois Tsu Loh Ze (No. 1057) et font feu sur lui. L'agent blessé grièvement est décédé le 7 août.

10°—Le 6 août, un Chinois sonne au domicile du sous-inspecteur Yankovsky qui s'apprête à se rendre au poste. La porte est restée ouverte. Yankovsky s'approche pour recevoir le visiteur. Il est accueilli par un coup de pistolet tiré à travers la porte moustiquaire. La balle lui traverse le cou, tranchant la carotide. Il est tué sur le coup. L'assassin s'enfuit à bicyclette.

11°—Le 16 août, 7 bandits dont quatre armés de pistolets font irruption au No. 2 passage 1412 avenue Joffre et sous la menace de leurs armes s'emparent de 1.528 \$, puis ils prennent la fuite, mais l'alarme est donnée; ils sont pris en chasse par des agents. Deux sont blessés. Un troisième est arrêté. Une partie du butin est retrouvée et deux pistolets sont saisis sur les bandits arrêtés.

12°—Dans la matinée du 22 août, le sergent auxiliaire russe Boris Abdrine (No. 63) est de ronde route Tenant de la Tour. Un cycliste chinois lui dit avoir été victime d'une agression par des bandits armés. Il ajoute qu'ils se sont enfuis par le passage 433. Le sergent s'y précipite. Il tombe dans une embuscade. Des malfaiteurs ouvrent le feu sur lui. Il riposte énergiquement mais les bandits disparaissent à la faveur de l'obscurité.

13°—Le 25 août, l'inspecteur principal Guhur est avisé qu'un vol à main armée est en train d'être perpétré au No. 543 avenue du Roi Albert. Il se rend aussitôt sur les lieux. Il obtient le signalement des trois bandits qui ont commis le vol, puis part à leur recherche en motocyclette. Il les retrouve à l'angle route Frelupt-avenue du Roi Albert. Avec l'aide d'un agent chinois il en arrête deux. Le troisième tente de s'enfuir; il le blesse de deux coups de pistolet. Ces bandits avouent avoir commis 8 vols à main armée sur la Concession.

14°—Le 27 août, vers 8 h. 15, le lieutenant Blanchet, Chef de la Garde Municipale, sort en automobile du "Clements Apartments", 1363 rue Lafayette, où il demeure. Il n'a pas parcouru 150 mètres qu'une autre automobile, qui stationnait devant le No. 1317 rue Lafayette, démarre brusquement, se met au travers de la chaussée et lui barre le chemin. Six ou sept individus qui se trouvaient de part et d'autre de la route, ouvrent le feu. Le Chef de la Garde, bien que blessé au bras gauche, sort rapidement de sa voiture, s'abrite derrière elle et riposte à coups de pistolet. Il est encore touché à l'épaule, mais il blesse un de ses agresseurs, et toute la bande s'enfuit précipitamment.

15°—Le 28 août, M. Fong Che Tsong, secrétaire de l'Association Amicale Sino-Française, est assassiné à hauteur du passage 550 avenue du Roi Albert. Le meurtrier s'enfuit à bicyclette, mais se heurte à M. Moret, chef du Service Politique, qui est en compagnie des sergents Clérissi et Pierre, non de service. Des coups de feu sont échangés. L'assassin est abattu.

16°—Le 8 octobre, vers midi, le sous-inspecteur chinois Kong Pie Da (210) du Poste Central, passe à bicyclette devant la cité Ze Hoei Li, route Père Robert. Il est abattu de deux coups de pistolet dans le dos, tirés par un inconnu, qui réussit à s'échapper. Les recherches faites pour le retrouver restent infructueuses.

17°—Le 22 octobre, deux étrangers tentent de s'emparer du pistolet de l'agent chinois 1142, de service devant le No. 3 passage 179 route Prosper Paris. L'un d'eux tire. L'agent a son képi traversé par une balle. Il riposte et met ses agresseurs en fuite.

18°—Le 10 novembre, le gardien privé 516 de service dans le passage 16 rue du Père Froc, est assailli par deux bandits armés de pistolets. Il résiste mais est blessé grièvement. Son pistolet lui est arraché. Les bandits réussissent à s'enfuir. Le gardien meurt le soir à l'Hôpital Sainte Marie.

19°—Le 11 novembre, vers midi, après s'être emparé d'une somme de \$ 2.700 au No. 7 passage 23 avenue Foch, cinq bandits dont trois sont armés de pistolets, s'enfuient vers le Settlement. L'alarme est donnée. Des agents de la Police Française et de la Concession Internationale s'élancent à leur poursuite. Un échange de coups de feu a lieu. Un des bandits est mortellement blessé devant le No. 185 Taku Road ainsi que l'agent No. 3349 de la Police Internationale.

20°—Le 22 novembre, un vol à main armée est commis au No. 10 passage 174 rue Kraetzer. Aussitôt après le départ des bandits, une servante de la maison donne l'alarme. Des agents les prennent en chasse. Un des bandits, qui était armé, est abattu à l'angle Yunnan Road et avenue Edouard VII. Une partie du butin est retrouvée sur lui. Au cours de la fusillade, l'agent chinois No. 553 de la Police Internationale est blessé au pied.

21°—Le 27 novembre, quatre bandits se présentent au No. 60 cité Yong Yu Li, rue Porte de l'Ouest et commencent à fouiller la maison. Le résident qui rentrait à ce moment remarque la présence des malfaiteurs. Il donne l'alarme. L'un des bandits est pris en chasse par des agents; arrivé devant le No. 430 rue Amiral Bayle, le bandit se retourne et met les agents en joue. Ceux-ci tirent et le blessent mortellement.

22°—Le 19 décembre, le sergent Roby, accompagné d'un agent chinois, passe à bicyclette route Dollfus. A hauteur du No. 54, il remarque que trois Chinois qui discutaient, cessent de parler à sa vue et se mettent à marcher. Il charge l'agent de fouiller les deux premiers et se réserve le troisième. Au moment où il s'en approche, l'individu sort un pistolet et l'en menace. Le sergent Roby se jette sur lui pour le désarmer. Tous les deux roulent par terre. L'agent chinois ouvre le feu sur le bandit et le blesse aux deux jambes; celui-ci n'est maîtrisé qu'avec peine.

Cette longue énumération de rencontres entre agents de police et bandits armés est loin d'être complète. Au chapitre Brigade Criminelle, attentats politiques contre Chinois, de nombreuses arrestations de criminels politiques sont signalées. Presque toutes les arrestations de bandits—et elles se chiffrent par centaines—ont lieu dans des conditions très souvent dangereuses pour les agents.

## **BLESSURES EN SERVICE ET CITATIONS**

A l'issue de ces rencontres, nous avons eü à déplorer la mort de cinq agents, tombés victimes du devoir: le sous-inspecteur Yankovsky, le détective auxiliaire Ivanoff, le garde tonkinois Pham Van Phuc (394), le sous-inspecteur chinois Kong Pie Da (210) et l'agent chinois Tsu Loh Ze (1057). De plus ont été blessés: le lieutenant Blanchet, directeur-adjoint, chef de la Garde, l'interprète chinois Zeng Foh Yu et les agents chinois Yu Foh Seng (703) et Wang Tseng Seng (771). Les circonstances des rencontres avec les bandits auxquelles ces agents ont pris part sont exposées au chapitre "Rencontres entre agents de la Police et bandits armés".

Ont reçu à titre posthume la médaille d'or de la Concession : le sous-inspecteur Yankovsky, le détective Ivanoff et le garde tonkinois Pham Van Phu ; la médaille d'argent avec agrafe : le sous-inspecteur Kong Pie Da et l'agent Tsu Loh Ze.

Le lieutenant Blanchet et le sergent-chef Pierre ont reçu la médaille d'or, le sous-directeur-adjoint Moret et le sous-inspecteur Gerspach, la médaille d'argent ; l'agent Yu Foh Seng (703) et le détective Sou Wen Liang (404) ont reçu la médaille d'argent.

La médaille de bronze fut décernée aux agents suivants pour acte de courage :

Inspecteur-principal	Guhur
Inspecteur	Marengo
Sergent-chef	Veys
Sergents	Roby, Nogue et Schmidt
Gardes européens	Charoff, Proudkovsky et Saharoff
Détective	Slobodchikoff
Sergent-détective	Wang Zang Seng (No. 283)
Brigadier-détective	Seng King Meu (No. 103)
Elève-détective	Kou Seu Kang (No. 62)
Agents	Zeng Kong Kwang (No. 302)
	King Pah Liang (No. 790)
	Dang Zeng Tsie (No. 154)
	Yang Tsing Ching (No. 1037)
	Li King Liang (No. 1082)
	Wang Chi Seng (No. 730)
Gardes tonkinois	Nguyen Viet Hoi (No. 285)
	Mai Van Chang (No. 293)

#### **RELATIONS AVEC LA POLICE DU SETTLEMENT ET LES DIFFÉRENTES ORGANISATIONS CHARGÉES DU MAINTIEN DE L'ORDRE DANS LA RÉGION**

Nos relations avec la Police de la Concession Internationale ainsi qu'avec les différents organes chargés du maintien de l'ordre dans la région sont demeurées excellentes et le plus parfait esprit de collaboration n'a cessé de régner entre ces divers organismes et nos Services.

Le Directeur des Services de Police,  
*Signé* : L. FABRE

# Rapport du Directeur des Finances

L'année 1940 a été marquée par une augmentation continue du prix des matériaux et du coût de la vie. A la différence des années précédentes, le cours du dollar sur le marché des changes n'a que peu varié et le CN\$ se retrouvait en fin d'année aux mêmes cours qu'au début de janvier: US\$ 0,05 1/2. Par contre la guerre, en se généralisant, a amené une hausse imprévisible du prix des frêts et des assurances maritimes, en même temps que l'épuisement des stocks.

A titre d'exemples, de janvier à décembre 1940, le gallon d'essence est passé de \$ 2,60 à \$ 3,30, les 50 kgs. de ciment de \$ 9,50 à \$ 19,50, la tonne de charbon de forge de £ 0-19-0 à £ 1-9-0, le picul de riz de Saïgon de \$ 37,50 à \$ 81,50.

**Budget Ordinaire.**—En plus de la répercussion inévitable de cet état de choses sur les dépenses de matériel, il a été nécessaire de relever à plusieurs reprises en cours d'exercice les traitements et les indemnités du personnel, notamment l'indemnité spéciale de riz attribuée au personnel chinois. En outre une indemnité de chauffage a été instituée pour la saison d'hiver en faveur du personnel européen.

Ces dépenses supplémentaires se sont traduites au Budget Ordinaire, prévu pour \$ 17.630.000, par un dépassement de crédits de l'ordre de \$ 3.770 000 soit environ 21 % de la totalité des crédits votés.

Ce dépassement n'a été compensé qu'en partie par un accroissement de recettes dû principalement à des majorations d'impôts et de taxes mises en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1940 (notamment 2‰ sur l'impôt foncier et 5 % sur l'impôt locatif). Compte tenu de cette observation, on relève de nombreuses plus-values parmi lesquelles il convient de citer :

Impôt foncier : \$ 378.937,80; 331 parcelles ont été assujetties à l'impôt au cours de l'exercice et 82 détaxées.

Impôt locatif : plus-value de \$ 669.929,89 au titre de la 1<sup>re</sup> série et \$ 758.918,00 au titre de la 2<sup>e</sup> série; 202 nouveaux immeubles et 902 maisons et dépôts nouveaux ont été assujettis.

Diabes : \$ 88.980,40

Automobiles privées : \$ 31.203,73

Droit des pauvres : \$ 356.136,35

Cartes d'entrée aux parcs : \$ 73.589,65

En fin d'exercice, le Budget Ordinaire se soldait par un déficit de \$ 549.796,67 qui a été inscrit en dépenses au Budget Extraordinaire de 1941.

**Budget Extraordinaire.**—Les dépenses, s'élevant à \$ 666.250,22 pour des ressources arrêtées à \$ 2.968.176,00 ont laissé disponible pour le Budget Extraordinaire de 1941 une somme de \$ 2.301.925,78.

**Budget Supplémentaire.**—Le solde débiteur de ce "compte de trésorerie", de \$ 804.808,67 en fin 1939, est passé à \$ 2.159.460,35 au 31 décembre 1940.

Ce compte particulier doit être supprimé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1941 et son déficit inscrit, comme celui du Budget Ordinaire, en dépenses au Budget Extraordinaire de 1941.

**Dettes Municipales.**—Les remboursements au cours de l'exercice se sont élevés à \$ 670.069,94 ramenant la dette, au 31 décembre 1940, à \$ 25.070.769,23. Ce chiffre est extrêmement réduit si l'on considère que le total des dépenses prévues au Budget Ordinaire pour 1941 dépasse \$ 33.000.000.

Le Directeur des Finances,  
Signé : O. de SAYVE

---

---

**OPÉRATIONS FINANCIÈRES DE L'EXERCICE 1940**

---

---

EXERCICE 1940.—RELEVÉ GÉNÉRAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES

Nature des recettes	Prévisions budgétaires	Recettes effectuées	Restes à recouvrer	Plus-value	Moins-value
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>BUDGET ORDINAIRE</b>					
<b>CHAPITRE 1.—IMPOTS</b>					
Art. 1.—Impôt foncier . . . . .	2.968.000,00	3.346.597,55	340,25	378.937,80	—
» 2.—Impôt locatif 1 <sup>re</sup> série . . . . .	1.642.000,00	2.309.868,72	2.061,17	669.929,89	—
» 3.—Impôt locatif 2 <sup>me</sup> série . . . . .	3.738.000,00	4.496.918,00	—	758.918,00	—
	8.348.000,00	10.153.384,27	2.401,42	1.807.785,69	—
<b>CHAPITRE 2.—LICENCES</b>					
Art. 1.—Licence professionnelle ordinaire . . . . .	350.000,00	248.220,99	—	—	101.779,01
» 2.—Jinrickshaws publics . . . . .	394.000,00	357.232,00	—	—	36.768,00
» 3.—Jinrickshaws privés . . . . .	100.000,00	104.839,52	—	4.839,52	—
» 4.—Brouettes . . . . .	13.000,00	9.191,00	—	—	3.809,00
» 5.—Diabes . . . . .	151.000,00	239.980,40	—	88.980,40	—
» 6.—Charrettes à bras . . . . .	71.000,00	76.838,00	—	5.838,00	—
» 7.—Chevaux et voitures . . . . .	650,00	369,60	—	—	280,40
» 8.—Bicyclettes . . . . .	66.500,00	76.226,00	—	9.726,00	—
» 9.—Véhicules automobiles privés . . . . .	372.000,00	403.203,73	—	31.203,73	—
» 10.—Véhicules automobiles de louage et de garage . . . . .	120.000,00	136.173,35	—	16.173,35	—
» 11.—Auto-camions privés . . . . .	105.000,00	121.223,61	—	16.223,61	—
» 12.—Auto-camions de louage et véhicules de livraison . . . . .	335.000,00	331.367,29	—	—	3.632,71
» 13.—Garages publics et ateliers de réparations, salles de vente . . . . .	18.000,00	17.636,40	—	—	363,60
» 14.—Distributeurs d'essence . . . . .	5.000,00	4.116,00	—	—	884,00
» 15.—Bateaux, sampans, chaloupes . . . . .	60.000,00	58.018,51	—	—	1.981,49
» 16.—Taxes d'embarquement et de débarquement . . . . .	46.000,00	100.637,40	—	54.637,40	—
» 17.—Hôtels, bars, cafés, restaurants, pensions de famille et salles de bal . . . . .	127.336,00	143.243,05	1.287,00	17.194,05	—
» 18.—Hôtels indigènes et maisons de logeurs . . . . .	93.200,00	94.312,73	—	1.112,73	—
» 19.—Maisons de commission avec pension, logeurs de commerçants . . . . .	3.800,00	3.794,40	—	—	5,60
» 20.—Restaurants chinois . . . . .	29.000,00	29.626,82	—	626,82	—
» 21.—Maisons de thé, débits de boissons chinois et mar- chands d'eau chaude . . . . .	33.300,00	33.761,70	—	461,70	—
» 22.—Marchands de boissons non alcoolisées . . . . .	15.000,00	24.494,27	—	9.494,27	—
» 23.—Marchands de vins et spiritueux . . . . .	24.000,00	22.020,74	—	—	1.979,26
» 24.—Pesage de légumes . . . . .	4.500,00	4.020,00	—	—	480,00
» 25.—Marchands ambulants et forains . . . . .	385.000,00	384.060,00	—	—	940,00
» 26.—Marchés . . . . .	235.000,00	249.846,29	—	14.846,29	—
» 27.—Théâtres, cinémas, marionnettes, chanteuses . . . . .	47.000,00	54.925,32	—	7.925,32	—
» 28.—Pharmacies et marchands de remèdes et de médi- caments chinois . . . . .	5.700,00	6.881,70	—	1.181,70	—
» 29.—Établissements de bains-douches et de massage . . . . .	4.500,00	4.285,73	—	—	214,27
» 30.—Marchands fripiers et brocanteurs . . . . .	4.500,00	10.010,00	—	5.510,00	—
» 31.—Changeurs . . . . .	9.000,00	9.111,80	—	111,80	—
» 32.—Marchands de tabacs . . . . .	16.800,00	17.389,46	—	589,46	—
» 33.—Monts de piété . . . . .	33.000,00	38.119,80	—	5.119,80	—
» 34.—Bureaux de placement . . . . .	1.100,00	1.383,34	—	283,34	—
» 35.—Marchands d'objets d'or, d'argent et de curios . . . . .	4.800,00	8.691,20	—	3.891,20	—
» 36.—Chiens . . . . .	11.000,00	13.624,00	—	2.624,00	—
» 37.—Enseignes et affiches lumineuses . . . . .	2.000,00	2.554,75	—	554,75	—
» 38.—Licences de nuit pour établissements chinois . . . . .	1.000,00	—	—	—	1.000,00
» 39.—Divers . . . . .	42.000,00	39.648,00	—	—	2.352,00
	3.339.686,00	3.481.098,90	1.287,00	299.169,24	156.469,34
<b>CHAPITRE 3.—REDEVANCES</b>					
Art. 1.—Droits sur les quais et jetées . . . . .	13.592,68	13.560,92	—	—	31,76
» 2.—Droits de quaiage . . . . .	209.790,20	209.790,20	—	—	—
» 3.—Tramways . . . . .	135.000,00	179.120,80	—	44.120,80	—
» 4.—Railless et autobus . . . . .	145.000,00	225.262,79	—	80.262,79	—
» 5.—Eaux . . . . .	285.000,00	278.454,99	—	—	6.545,01
» 6.—Compagnie du Gaz . . . . .	60.000,00	71.146,80	—	11.146,80	—
» 7.—Compagnie Générale d'Omnibus . . . . .	12.000,00	14.524,23	—	2.524,23	—
» 8.—Compagnie des Téléphones . . . . .	51.000,00	88.011,55	—	37.011,55	—
» 9.—Entrées aux Champs de Courses . . . . .	60.000,00	78.600,00	—	18.600,00	—
	971.382,88	1.158.472,28	—	193.666,17	6.576,77
à reporter . . . . .	12.659.068,88	14.792.955,45	3.688,42	2.300.621,10	163.046,11

**RECETTES**

Nature des recettes	Prévisions budgétaires	Recettes effectuées	Restes à recouvrer	Plus-value	Moins-value
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Reports . . .</b>	<b>12.659.068,88</b>	<b>14.792.955,45</b>	<b>3.688,42</b>	<b>2.300.621,10</b>	<b>163.046,11</b>
<b>CHAPITRE 4.—RECETTES DIVERSES</b>					
Art. 1.—Patentes d'établissements classés . . . . .	60.000,00	64.562,00	26,40	4.588,40	—
» 2.—Frais d'enquête pour ouverture d'établissements classés . . . . .	30.000,00	30.323,50	—	323,50	—
» 3.—Inspection de chaudières . . . . .	8.400,00	10.964,14	—	2.564,14	—
» 4.—Cimetières . . . . .	20.500,00	40.003,12	—	19.503,12	—
» 5.—Produits divers . . . . .	220.800,00	295.181,27	7,88	74.389,15	—
» 6.—Domaines . . . . .	95.000,00	132.808,33	—	37.808,33	—
» 7.—Taxe sur terrains publics . . . . .	53.000,00	88.975,80	—	35.975,80	—
» 8.—Soldes remboursables . . . . .	47.749,00	60.715,61	—	12.966,61	—
» 9.—Poids et mesures . . . . .	—	178,90	—	178,90	—
	<b>535.449,00</b>	<b>723.712,67</b>	<b>34,28</b>	<b>188.297,95</b>	<b>—</b>
<b>CHAPITRE 5.—INTÉRÊTS</b>					
Art. 1.—Intérêts sur dépôts en banque . . . . .	15.000,00	9.124,47	—	—	5.875,53
» 2.—Intérêts sur valeurs en portefeuille . . . . .	15.000,00	16.517,46	—	1.517,46	—
	<b>30.000,00</b>	<b>25.641,93</b>	<b>—</b>	<b>1.517,46</b>	<b>5.875,53</b>
<b>CHAPITRE 6.—HYGIÈNE ET ASSISTANCE</b>					
Art. 1.—Recettes diverses . . . . .	110.000,00	157.928,35	—	47.928,35	—
» 2.—Frais d'analyses diverses . . . . .	3.000,00	6.670,00	—	3.670,00	—
» 3.—Recettes des Dispensaires municipaux . . . . .	4.500,00	7.335,70	—	2.835,70	—
» 4.—Désinfections . . . . .	1.000,00	5.439,50	—	4.439,50	—
» 5.—Vidanges par contrat . . . . .	61.120,00	90.060,00	—	28.940,00	—
» 6.—Cabinets d'aisance . . . . .	68.400,00	63.405,00	—	—	4.995,00
» 7.—Travaux remboursables—curage des fosses septiques . . . . .	15.000,00	19.006,00	—	4.006,00	—
» 8.—Abattoirs—Recettes d'abatage . . . . .	140.000,00	126.603,06	—	—	13.396,94
» 9.—Abattoirs—Taxe sur la circulation du bétail . . . . .	100,00	76,00	—	—	24,00
» 10.—Abattoirs—Enregistrement des tueurs . . . . .	1.700,00	1.318,04	—	—	381,96
	<b>404.820,00</b>	<b>477.841,65</b>	<b>—</b>	<b>91.819,55</b>	<b>18.797,90</b>
<b>CHAPITRE 7.—ENSEIGNEMENT</b>					
Art. 1.—Subvention du Gouvernement Français . . . . .	3.000,00	3.692,81	—	692,81	—
» 2.—Collège Municipal Français—Contribution scolaire . . . . .	59.045,00	61.395,18	—	2.350,18	—
» 3.—Ecole Municipale Franco-Chinoise—Contribution scolaire . . . . .	58.612,00	57.335,50	—	—	1.276,50
» 4.—Ecole Primaire Chinoise Chapsal—Contribution scolaire . . . . .	10.927,00	17.112,00	—	6.185,00	—
» 5.—Ecole Primaire Chinoise de Lagrené—Contribution scolaire . . . . .	11.328,00	11.656,00	—	328,00	—
» 6.—Ecole Municipale Française—Contribution scolaire . . . . .	11.780,00	13.663,25	—	1.883,25	—
	<b>154.692,00</b>	<b>164.854,74</b>	<b>—</b>	<b>11.439,24</b>	<b>1.276,50</b>
<b>CHAPITRE 8.—ASSISTANCE ET DROIT DES PAUVRES</b>					
Art. 1.—Subventions prises en charge, en tout ou partie, par la Caisse des Œuvres au titre de l'Assistance . . . . .	235.914,00	239.517,76	—	3.603,76	—
» 2.—Subventions prises en charge, en tout ou partie, par la Caisse des Œuvres au titre de l'Enseignement . . . . .	15.000,00	15.000,00	—	—	—
» 3.—Droit des pauvres . . . . .	420.000,00	776.136,35	—	356.136,35	—
	<b>670.914,00</b>	<b>1.030.654,11</b>	<b>—</b>	<b>359.740,11</b>	<b>—</b>
<b>CHAPITRE 9.—T. S. F., SIGNAUX MÉTÉOROLOGIQUES ET SÉMAPHORE</b>					
Art. 1.—Part contributive du Shanghai Municipal Council . . . . .	54.536,98	66.192,21	—	11.655,23	—
» 2.—Divers . . . . .	500.000,00	861.435,64	—	361.435,64	—
	<b>554.536,98</b>	<b>927.627,85</b>	<b>—</b>	<b>373.090,87</b>	<b>—</b>
<b>CHAPITRE 10.—SERVICE DES PLANTATIONS</b>					
Art. 1.—Cartes d'entrée aux parcs . . . . .	120.000,00	193.589,65	—	73.589,65	—
» 2.—Cessions et solde bénéficiaire sur travaux remboursables . . . . .	5.000,00	14.810,37	—	9.810,37	—
	<b>125.000,00</b>	<b>208.400,02</b>	<b>—</b>	<b>83.400,02</b>	<b>—</b>
<b>à reporter . . .</b>	<b>15.134.480,86</b>	<b>18.351.688,42</b>	<b>3.722,70</b>	<b>3.409.926,30</b>	<b>188.996,04</b>

**RECETTES**

Nature des recettes	Prévisions budgétaires	Recettes effectuées	Restes à recouvrer	Plus-value	Moins-value
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Reports.</b>	15.134.480,86	18.351.688,42	3.722,70	3.409.926,30	188.996,04
<b>CHAPITRE 11.—TRAVAUX PUBLICS</b>					
Art. 1.—Solde bénéficiaire sur travaux remboursables . . .	20.000,00	51.292,83	—	31.292,83	—
» 2.—Permis de construire et taxes d'encombrement . . .	42.000,00	48.853,02	39,97	6.892,99	—
» 3.—Permis divers (barrières, enseignes et abris sur voies publiques) . . . . .	95.000,00	131.490,27	5,50	36.495,77	—
» 4.—Travaux du cadastre, plans, pose de bornes . . . . .	15.000,00	18.583,46	—	3.583,46	—
	172.000,00	250.219,58	45,47	78.265,05	—
<b>CHAPITRE 12.—CABINET DU CONSEILLER JURIDIQUE ET AVOCAT DE LA CONCESSION FRANÇAISE</b>					
Art. 1.—Honoraires remboursables sur arrérages de pension .	12.000,00	15.013,41	1.300,00	4.313,41	—
	12.000,00	15.013,41	1.300,00	4.313,41	—
<b>CHAPITRE 13.—SERVICES DE POLICE</b>					
Art. 1.—Recettes diverses . . . . .	1.059.600,00	941.139,37	—	—	118.460,63
» 2.—Agents employés à des services particuliers . . . . .	65.000,00	73.262,14	—	8.262,14	—
» 3.—Contrôle des gardiens privés . . . . .	40.000,00	39.423,42	—	—	576,58
» 4.—Affiches et panneaux-réclames . . . . .	22.000,00	27.051,09	—	5.051,09	—
» 5.—Permis de chauffeurs . . . . .	22.000,00	23.908,00	—	1.908,00	—
» 6.—Permis de port d'armes et location d'armes . . . . .	50.000,00	74.048,62	—	24.048,62	—
» 7.—Soldes remboursables . . . . .	5.200,00	8.164,95	—	2.964,95	—
» 8.—Enregistrement des tireurs de jinrickshaws privés . . .	4.200,00	4.735,00	—	535,00	—
» 9.—Enregistrement des tireurs de jinrickshaws publics . . .	11.000,00	8.387,89	—	—	2.612,11
» 10.—Enregistrement des véhicules automobiles . . . . .	17.000,00	17.886,67	—	886,67	—
	1.296.000,00	1.218.007,15	—	43.656,47	121.649,32
<b>CHAPITRE 14.—PRÉLÈVEMENT SUR LE FONDS D'AMORTISSEMENT DES EMPRUNTS</b>					
Art. 1.—Prélèvement sur le fonds d'amortissement des emprunts	185.000,00	185.000,00	—	—	—
	185.000,00	185.000,00	—	—	—
<b>Total des recettes.</b>	16.799.480,86	20.019.928,56	5.068,17	3.536.161,23	310.645,36

**DÉPENSES**

Nature des dépenses	Crédits ouverts au budget	Crédits supplémentaires	Total des crédits de l'exercice 1940	Dépenses de l'exercice 1940
	\$	\$	\$	\$
<b>TITRE I.—DIRECTION GÉNÉRALE</b>				
<b>CHAPITRE 1.—DIRECTION GÉNÉRALE</b>				
Art. 1.—Personnel européen . . . . .	91.670,00	29.301,41	120.971,41	120.971,41
» 2.—Frais généraux :				
Sect. 1.—Automobiles: entretien . . . . .	3.500,00	1.202,12	4.702,12	4.702,12
» 2.—Mobilier: achat et entretien . . . . .	200,00	129,10	329,10	329,10
» 3.—Documentation . . . . .	400,00	—	400,00	196,66
» 4.—Fournitures de bureau . . . . .	250,00	—	250,00	180,94
	96.020,00	30.632,63	126.652,63	126.380,23
Total du titre I. . . . .	96.020,00	30.632,63	126.652,63	126.380,23
<b>TITRE II.—DIRECTION ADMINISTRATIVE</b>				
<b>CHAPITRE 1.—SECRETARIAT ADMINISTRATIF</b>				
Art. 1.—Personnel européen . . . . .	60.775,70	9.070,84	69.846,54	69.846,54
» 2.—Personnel chinois :				
Sect. 1.—Secrétariat Administratif . . . . .	27.659,50	—	27.659,50	27.165,71
» 2.—Imprimerie . . . . .	19.377,51	—	19.377,51	19.255,85
» 3.—Menus frais . . . . .	2.000,00	857,44	2.857,44	2.857,44
» 4.—Bicyclettes: achat et entretien . . . . .	200,00	21,20	221,20	221,20
» 5.—Habillement des cyclistes, plantons et gardiens privés . . . . .	1.800,00	714,98	2.514,98	2.514,98
» 6.—Mobilier: achat et entretien . . . . .	250,00	—	250,00	174,49
» 7.—Fournitures de bureau . . . . .	1.000,00	789,90	1.789,90	1.789,90
» 8.—Matériel :				
Sect. 1.—Achat de papiers pour l'imprimerie . . . . .	30.000,00	1.967,32	31.967,32	31.967,32
» 2.—Achat de caractères d'imprimerie . . . . .	3.000,00	—	3.000,00	2.317,25
» 3.—Entretien du matériel d'imprimerie . . . . .	350,00	548,02	898,02	898,02
» 4.—Frais divers d'imprimerie (reliure, clichés, préparation des licences, etc.) . . . . .	3.000,00	4.035,43	7.035,43	7.035,43
» 9.—Chauffage et gaz . . . . .	1.200,00	629,74	1.829,74	1.829,74
	150.612,71	18.634,87	169.247,58	167.873,87
<b>CHAPITRE 2.—SOUS-DIRECTION DES FINANCES</b>				
Art. 1.—Personnel européen . . . . .	237.685,60	—	237.685,60	223.127,35
» 2.—Personnel chinois :				
Sect. 1.—Banque Municipale . . . . .	11.918,40	—	11.918,40	11.716,51
» 2.—Comptabilité . . . . .	12.879,11	—	12.879,11	12.712,64
» 3.—Perception . . . . .	87.357,62	610,22	87.967,84	87.967,84
» 4.—Caisse . . . . .	37.228,73	—	37.228,73	37.206,08
» 3.—Emprunts municipaux :				
Sect. 1.—Emprunt 6 % 1911, 4.000 obligations de Tls. 100 :				
a) Intérêts pour 1940 . . . . .	47.538,46	—	47.538,46	47.538,33
b) Amortissement de 330 obligations à Tls. 100 . . . . .	59.905,59	0,01	59.905,60	59.905,60
» 2.—Emprunt 5 1/2 % 1914, 3.000 obligations de Tls. 100 :				
a) Intérêts pour 1940 . . . . .	40.967,13	—	40.967,13	40.967,13
b) Amortissement de 224 obligations à Tls. 100 . . . . .	279.899,30	—	279.899,30	279.899,29
» 3.—Emprunt 8 % 1921, 20.000 obligations de Tls. 100 :				
a) Intérêts pour 1940 . . . . .	279.899,30	—	279.899,30	279.899,29
b) Amortissement de 873 obligations à Tls. 100 . . . . .	97.454,54	—	97.454,54	97.454,45
» 4.—Emprunt 7 % 1924, 8.000 obligations de Tls. 100 :				
a) Intérêts pour 1940 . . . . .	105.633,57	0,01	105.633,58	105.633,58
b) Amortissement de 293 obligations à Tls. 100 . . . . .	181.818,18	—	181.818,18	181.818,08
» 5.—Emprunt 6 1/2 % 1925, 20.000 obligations de Tls. 100 :				
Intérêts annuels . . . . .	90.909,09	—	90.909,09	90.909,05
» 6.—Emprunt 6 1/2 % 1926, 10.000 obligations de Tls. 100 :				
Intérêts annuels . . . . .	90.909,09	—	90.909,09	90.909,05
à reporter au chapitre 2. . . . .	1.291.195,32	610,24	1.291.805,56	1.276.853,93
à reporter. . . . .	150.612,71	18.634,87	169.247,58	167.873,87

**DÉPENSES**

Nature des dépenses	Crédits ouverts au budget	Crédits supplémentaires	Total des crédits de l'exercice 1940	Dépenses de l'exercice 1940
	\$	\$	\$	\$
Reports. . .	150.612,71	18.634,87	169.247,58	167.873,87
Reports du chapitre 2. . .	1.291.195,32	610,24	1.291.805,56	1.276.855,93
Sect. 9.—Emprunt 6 % 1930, 20.000 obligations de Tls. 100 :				
a) Intérêts pour 1940 . . . . .	493.426,57	—	493.426,57	493.426,46
b) Amortissement de 2.400 obligations à Tls. 100 . . . . .				
» 10.—Emprunt 6 % 1931, 15.000 obligations de Tls. 100 :				
Intérêts annuels . . . . .	125.874,13	—	125.874,13	125.874,04
» 11.—Emprunt 6 % 1931 (2 <sup>ème</sup> émission), 15.000 obligations de Tls. 100 :				
Intérêts annuels . . . . .	125.874,13	0,01	125.874,14	125.874,14
» 12.—Emprunt 6 % 1933, 20.000 obligations de Tls. 100 :				
Intérêts annuels . . . . .	167.832,17	—	167.832,17	167.832,13
» 13.—Emprunt 5 % 1934, 50.000 obligations de \$ 100 :				
Intérêts annuels . . . . .	250.000,00	—	250.000,00	250.000,00
» 14.—Emprunt 6 % 1936, 25.000 obligations de \$ 100 :				
Intérêts annuels . . . . .	150.000,00	—	150.000,00	150.000,00
Art. 4.—Intérêts débiteurs et commissions . . . . .	20.000,00	—	20.000,00	18.439,45
» 5.—Menus frais . . . . .	500,00	110,41	610,41	610,41
» 6.—Automobiles, voiture blindée et camionnette de service : entretien . . . . .	2.500,00	1.673,15	4.173,15	4.173,15
» 7.—Mobilier : achat et entretien . . . . .	400,00	63,83	463,83	463,83
» 8.—Fournitures de bureau et imprimés . . . . .	3.800,00	—	3.800,00	2.873,55
» 9.—Réorganisation du Marché Meugniot . . . . .	—	10.541,99	10.541,99	10.541,99
	2.631.402,32	12.999,63	2.644.401,95	2.626.965,08
<b>CHAPITRE 3.—SERVICE DES DOMAINES</b>				
Art. 1.—Personnel européen . . . . .	27.900,00	5.567,54	33.467,54	33.467,54
» 2.—Personnel chinois . . . . .	4.394,35	—	4.394,35	4.046,26
» 3.—Menus frais et fournitures de bureau . . . . .	250,00	87,18	337,18	337,18
	32.544,35	5.654,72	38.199,07	37.850,98
<b>CHAPITRE 4.—SERVICE DE SANTÉ</b>				
Art. 1.—Personnel européen :				
Sect. 1.—Honoraires des docteurs . . . . .	61.400,00	12.665,97	74.065,97	74.065,97
» 2.—1 Chef infirmier, 1 infirmier-adjoint et 1 infirmier temporaire . . . . .	15.611,00	—	15.611,00	13.385,16
» 2.—Personnel chinois . . . . .	17.428,91	1.723,63	19.152,54	19.152,54
» 3.—Médicaments et achat de matières premières pour médicaments . . . . .	75.000,00	35.371,27	110.371,27	110.371,27
» 4.—Hospitalisation du personnel européen, chinois et tonkinois des Services Municipaux et des Services de Police . . . . .	80.000,00	24.297,97	104.297,97	104.297,97
» 5.—Frais d'opérations chirurgicales . . . . .	15.000,00	12.482,50	27.482,50	27.482,50
» 6.—Honoraires pour médecins spécialistes et examens radiologiques . . . . .	16.000,00	7.334,25	23.334,25	23.334,25
» 7.—Achat d'instruments et d'appareils . . . . .	800,00	52,30	852,30	852,30
» 8.—Mobilier et lingerie : achat, remplacement et entretien . . . . .	1.500,00	—	1.500,00	1.458,49
» 9.—Menus frais, blanchissage, entretien et gardien privé . . . . .	1.300,00	307,45	1.607,45	1.607,45
» 10.—Imprimés et fournitures de bureau . . . . .	200,00	264,20	464,20	464,20
» 11.—Chauffage et gaz . . . . .	4.250,00	11.088,34	15.338,34	15.338,34
» 12.—Frais d'analyses (Institut Pasteur) . . . . .	—	4.055,65	4.055,65	4.055,65
	288.489,91	109.643,53	398.133,44	395.866,09
<b>CHAPITRE 5.—SOUS-DIRECTION DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE L'ASSISTANCE</b>				
Art. 1.—Hygiène :				
Sect. 1.—Personnel européen . . . . .	123.036,75	—	123.036,75	115.726,90
» 2.—Personnel chinois . . . . .	27.890,23	—	27.890,23	25.292,05
» 3.—Désinfections :				
a) Achat de désinfectants . . . . .	11.706,00	—	11.706,00	9.504,43
b) Achat et entretien des appareils . . . . .	500,00	—	500,00	365,73
c) Charbon de chaudière . . . . .	2.000,00	—	2.000,00	604,08
d) Entretien de 2 voitures de désinfection . . . . .	4.000,00	479,16	4.479,16	4.479,16
e) Désinfection de jinrickshaws . . . . .	—	22.366,93	22.366,93	22.366,93
» 4.—Prophylaxie générale :				
a) Réserve de sérum . . . . .	1.000,00	—	1.000,00	—
b) Observation des chiens suspects . . . . .	200,00	—	200,00	6,00
c) Achat de pétrole (crud'oil) . . . . .	3.590,00	—	3.590,00	3.420,00
d) Main d'œuvre . . . . .	900,00	—	900,00	799,00
à reporter au chapitre 5. . . . .	174.822,98	22.846,09	197.669,07	182.564,28
à reporter. . . . .	3.103.049,29	146.932,75	3.249.982,04	3.228.556,02

DÉPENSES

Nature des dépenses	Crédits ouverts au budget	Crédits supplémentaires	Total des crédits de l'exercice 1940	Dépenses de l'exercice 1940
	\$	\$	\$	\$
Reports. . .	3.103.049,29	146.932,75	3.249.982,04	3.228.556,02
Reports du chapitre 5. . .	174.822,98	22.846,09	197.669,07	182.564,28
Art. 1.—Sect. 5.—Dépenses diverses:				
a) Achat et entretien du matériel général nécessaire à l'ensemble du Service . . .	1.500,00	—	1.500,00	1.472,73
b) Automobiles: entretien . . . . .	800,00	798,61	1.598,61	1.598,61
c) Mobilier: achat et entretien . . . . .	250,00	—	250,00	96,93
d) Menus frais et fournitures de bureau . . . . .	800,00	273,26	1.073,26	1.073,26
e) Imprimés . . . . .	6.000,00	1.345,30	7.345,30	7.345,30
f) Documentation . . . . .	500,00	43,10	543,10	543,10
g) Chauffage (Station Sanitaire de Zikawei)	1.400,00	—	1.400,00	1.308,33
h) Gaz . . . . .	90,00	—	90,00	79,09
» 6.—Travaux remboursables—Curage des fosses septiques . . . . .	15.000,00	2.162,60	17.162,60	17.162,60
» 2.—Abattoirs:				
Sect. 1.—Personnel européen. . . . .	22.910,50	—	22.910,50	22.762,66
» 2.—Personnel chinois . . . . .	11.502,11	—	11.502,11	10.259,05
» 3.—Dépenses diverses:				
a) Charbon, bois d'allumage . . . . .	12.000,00	7.303,65	19.303,65	19.303,65
b) Matériel: achat et entretien . . . . .	2.500,00	—	2.500,00	2.297,88
c) Menus frais et imprimés . . . . .	1.600,00	—	1.600,00	1.011,08
d) Traitement des animaux morts . . . . .	1.800,00	1.053,12	2.853,12	2.853,12
e) Habillement des gardiens russes . . . . .	200,00	693,75	893,75	893,75
» 3.—Vaccinations:				
Sect. 1.—Personnel chinois . . . . .	8.781,29	—	8.781,29	8.108,32
» 2.—Achat de vaccins et matériel de vaccination	1.000,00	31,90	1.031,90	1.031,90
» 3.—Entretien des voitures mobiles, camionnette de service et frais de publicité:				
a) Essence . . . . .	2.100,00	775,88	2.875,88	2.875,88
b) Entretien général . . . . .	500,00	—	500,00	382,63
c) Publicité . . . . .	500,00	—	500,00	400,80
» 4.—Infirmierie spéciale de dépôt:				
Sect. 1.—Honoraires du médecin spécialiste . . . . .	1.800,00	—	1.800,00	1.800,00
» 2.—Main-d'œuvre:				
a) 2 infirmiers russes temporaires . . . . .	2.040,00	—	2.040,00	2.040,00
b) 2 infirmières chinoises temporaires . . . . .	720,00	—	720,00	302,81
» 3.—Hospitalisation des malades . . . . .	1.000,00	—	1.000,00	609,02
» 4.—Achat de matériel, blanchissage . . . . .	150,00	—	150,00	132,32
» 5.—Chauffage . . . . .	200,00	—	200,00	51,27
» 5.—Pavillon médico-légal:				
Sect. 1.—Achat et entretien du matériel . . . . .	350,00	289,00	639,00	639,00
» 6.—Inspection des laiteries:				
Sect. 1.—Allocation au vétérinaire . . . . .	600,00	—	600,00	350,00
» 7.—Cimetières:				
Sect. 1.—Personnel européen . . . . .	1.800,00	300,00	2.100,00	2.100,00
» 2.—Personnel chinois . . . . .	1.230,25	177,66	1.407,91	1.407,91
» 3.—Dépenses diverses:				
a) Habillement des gardiens et jardiniers . . . . .	250,00	—	250,00	204,92
b) Menus frais . . . . .	300,00	3.790,85	4.090,85	4.090,85
	276.997,13	41.884,77	318.881,90	299.153,25
CHAPITRE 6.—SOUS-DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT				
Art. 1.—Inspection de l'Enseignement:				
Sect. 1.—Personnel européen . . . . .	24.010,80	878,64	24.889,44	24.889,44
» 2.—Personnel chinois . . . . .	5.004,63	6,00	5.010,63	5.010,63
» 3.—Inspection médicale des écoles . . . . .	2.600,00	480,00	3.080,00	3.080,00
» 4.—Cours de français et de langues:				
a) Cours d'anglais aux agents de Police . . . . .	1.200,00	—	1.200,00	1.200,00
b) Cours de chinois aux agents européens de Police . . . . .	1.000,00	—	1.000,00	1.000,00
c) Cours de français aux agents chinois de Police . . . . .	900,00	90,00	990,00	990,00
d) Cours de français aux agents tonkinois de Police . . . . .	800,00	80,00	880,00	880,00
e) Cours de français aux agents auxiliaires russes de Police . . . . .	750,00	75,00	825,00	825,00
» 5.—Menus frais, fournitures de bureau et imprimés . . . . .	350,00	1.281,35	1.631,35	1.631,35
» 6.—Documentation . . . . .	200,00	759,18	959,18	959,18
» 7.—Mobilier . . . . .	—	460,00	460,00	460,00
à reporter au chapitre 6. . . . .	36.815,43	4.110,17	40.925,60	40.925,60
à reporter. . . . .	3.380.046,42	188.817,52	3.568.863,94	3.527.709,27

**DÉPENSES**

Nature des dépenses	Crédits ouverts au budget	Crédits supplémentaires	Total des crédits de l'exercice 1940	Dépenses de l'exercice 1940
	\$	\$	\$	\$
Reports. . .	3.380.046,42	188.817,52	3.568.863,94	3.527.709,27
Reports du chapitre 6. . .	36.815,43	4.110,17	40.925,60	40.925,60
<b>Art. 2.—Collège Municipal Français :</b>				
Sect. 1.—Personnel européen . . . . .	186.138,20	—	186.138,20	185.183,28
» 2.—Personnel chinois . . . . .	9.380,84	—	9.380,84	9.355,55
» 3.—Mobilier : achat et entretien . . . . .	300,00	2.117,26	2.417,26	2.417,26
» 4.—Bibliothèque, laboratoire et matériel scolaire . . . . .	700,00	—	700,00	403,36
» 5.—Livres de prix et jouets pour arbre de Noël . . . . .	4.600,00	—	4.600,00	3.455,43
» 6.—Menus frais, fournitures de bureau et imprimés. . . . .	1.500,00	—	1.500,00	1.451,39
» 7.—Chauffage et gaz . . . . .	12.000,00	—	12.000,00	11.031,17
» 8.—Matériel . . . . .	—	2.420,00	2.420,00	2.420,00
» 3.—Ecole Municipale Franco-Chinoise :				
Sect. 1.—Personnel européen . . . . .	47.184,00	4.547,80	51.731,80	51.731,80
» 2.—Personnel chinois . . . . .	52.848,87	—	52.848,87	51.959,90
» 3.—Mobilier : achat et entretien . . . . .	1.800,00	379,29	2.179,29	2.179,29
» 4.—Bibliothèque, laboratoire et matériel scolaire . . . . .	2.500,00	2.862,89	5.362,89	5.362,89
» 5.—Livres de prix et récompenses . . . . .	3.000,00	—	3.000,00	2.993,27
» 6.—Menus frais, fournitures de bureau et imprimés . . . . .	1.600,00	889,41	2.489,41	2.489,41
» 7.—Main-d'œuvre domestique . . . . .	3.000,00	—	3.000,00	2.996,50
» 8.—Chauffage et gaz . . . . .	5.000,00	78,08	5.078,08	5.078,08
» 4.—Ecole Primaire Chinoise Chapsal :				
Sect. 1.—Personnel . . . . .	48.264,26	—	48.264,26	47.437,14
» 2.—Mobilier : achat et entretien . . . . .	180,00	3.442,58	3.622,58	3.622,58
» 3.—Appareils d'enseignement, livres de classe et bibliothèque scolaire . . . . .	200,00	1.360,69	1.560,69	176,23
» 4.—Livres de prix et récompenses . . . . .	300,00	—	300,00	297,56
» 5.—Menus frais, fournitures de bureau et imprimés . . . . .	780,00	—	780,00	776,06
» 6.—Main-d'œuvre domestique . . . . .	3.280,57	—	3.280,57	3.228,10
» 7.—Chauffage . . . . .	500,00	1.357,38	1.857,38	1.857,38
» 8.—Cours du soir : 2 professeurs . . . . .	510,00	—	510,00	460,00
» 5.—Ecole Municipale Française :				
Sect. 1.—Personnel européen . . . . .	89.316,00	—	89.316,00	88.571,20
» 2.—Personnel chinois . . . . .	772,85	612,03	1.384,88	1.384,88
» 3.—Mobilier : achat et entretien . . . . .	400,00	434,31	834,31	834,31
» 4.—Bibliothèque, laboratoire et matériel scolaire . . . . .	400,00	706,00	1.106,00	733,65
» 5.—Livres de prix et récompenses . . . . .	1.000,00	—	1.000,00	994,91
» 6.—Menus frais, fournitures de bureau et imprimés . . . . .	1.000,00	553,45	1.553,45	1.553,45
» 7.—Main-d'œuvre domestique . . . . .	3.180,00	—	3.180,00	3.102,00
» 8.—Chauffage . . . . .	15.000,00	3.059,41	18.059,41	18.059,41
» 6.—Ecole Franco-Annamite :				
Sect. 1.—Personnel . . . . .	16.728,32	—	16.728,32	15.532,47
» 2.—Livres de classe . . . . .	600,00	—	600,00	235,29
» 3.—Livres de prix et récompenses . . . . .	600,00	—	600,00	600,00
» 4.—Uniformes pour les élèves . . . . .	3.700,00	304,81	4.004,81	4.004,81
» 5.—Menus frais, fournitures de bureau et imprimés . . . . .	1.100,00	184,00	1.284,00	1.225,97
» 6.—Chauffage . . . . .	2.000,00	58,80	2.058,80	2.058,80
» 7.—Ecole Primaire Chinoise de Lagrené :				
Sect. 1.—Personnel . . . . .	33.537,55	—	33.537,55	32.313,46
» 2.—Mobilier : achat et entretien . . . . .	100,00	413,63	513,63	513,63
» 3.—Appareils d'enseignement, livres de classe et bibliothèque scolaire . . . . .	200,00	1.068,07	1.268,07	1.268,07
» 4.—Livres de prix et récompenses . . . . .	300,00	—	300,00	289,35
» 5.—Menus frais, fournitures de bureau et imprimés . . . . .	700,00	141,90	841,90	841,90
» 6.—Main-d'œuvre domestique . . . . .	2.111,83	281,12	2.392,95	2.392,95
» 7.—Chauffage . . . . .	400,00	2.038,79	2.438,79	2.438,79
» 8.—Cours du soir : 2 professeurs (pour 4 mois). . . . .	240,00	—	240,00	—
	595.768,72	33.421,87	629.190,59	618.238,53
<b>CHAPITRE 7.—PERSONNEL DÉTACHÉ</b>				
<b>Art. 1.—Soldes remboursables :</b>				
Sect. 1.—Personnel européen . . . . .	24.665,22	—	24.665,22	22.307,16
» 2.—Personnel chinois . . . . .	5.598,41	—	5.598,41	4.279,25
à reporter au chapitre 7. . . . .	30.263,63	—	30.263,63	26.586,41
à reporter. . . . .	3.975.815,14	222.239,39	4.198.054,53	4.145.947,80

**DÉPENSES**

Nature des dépenses	Crédits ouverts au budget	Crédits supplémentaires	Total des crédits de l'exercice 1940	Dépenses de l'exercice 1940
	\$	\$	\$	\$
Reports. . .	3 975.815,14	222.239,39	4.198.054,53	4.145.947,80
Reports du chapitre 7. . .	30.263,63	—	30.263,63	26.586,41
<b>Art. 2.—Personnel détaché :</b>				
<b>Sect. 1.—Personnel européen . . . . .</b>	21.420,00	—	21.420,00	20.820,00
» 2.—Personnel chinois . . . . .	1.300,00	—	1.300,00	1.240,00
» 3.—Frais de consultations techniques . . . . .	2.000,00	23.933,60	25.933,60	25.933,60
» 4.—Contribution aux dépenses du Bureau des Terrains au Consulat Général de France. . . . .	9.800,00	—	9.800,00	8.820,00
	64 783,63	23.933,60	88.717,23	83.400,01
<b>CHAPITRE 8.—SUBVENTIONS ET EXONÉRATIONS</b>				
<b>Art. 1.—Divers :</b>				
<b>Sect. 1.—Cercle Français . . . . .</b>	7.700,00	—	7.700,00	7.700,00
» 2.—Cercle de la Police Française . . . . .	1.233,69	35,78	1.269,47	1.269,47
» 3.—Chambre de Commerce Française . . . . .	35.000,00	10.000,00	45.000,00	45.000,00
» 4.—Association Sportive Française . . . . .	920,00	—	920,00	920,00
» 5.—Cercle Sportif Français . . . . .	5.704,82	300,44	6.005,26	6.005,26
	50.558,51	10.336,22	60.894,73	60.894,73
<b>CHAPITRE 9.—CAISSE DE PRÉVOYANCE DU PERSONNEL, PENSIONS ET ALLOCATIONS</b>				
<b>Art. 1.—Caisse de Prévoyance du Personnel :</b>				
<b>Sect. 1.—Personnel européen :</b>				
a) Personnel européen titulaire . . . . .	205.500,00	—	205.500,00	133.463,00
b) Personnel européen auxiliaire . . . . .	6.500,00	56,38	6.556,38	6.556,38
» 2.—Personnel chinois : liquidations . . . . .	25.000,00	—	25.000,00	21.160,95
<b>» 2.—Pensions :</b>				
a) Pensions viagères . . . . .	16.080,00	2.521,40	18.601,40	18.601,40
b) Pensions temporaires . . . . .	3.400,00	2.502,00	5.902,00	5.214,00
	256.480,00	5.079,78	261.559,78	184.995,73
<b>CHAPITRE 10.—DÉPENSES DIVERSES</b>				
<b>Art. 1.—Téléphones :</b>				
a) Services Municipaux : abonnement et entretien	13.000,00	—	13.000,00	12.907,21
b) Services Diplomatiques et Consulaires : abon- nement et entretien . . . . .	5.000,00	91,40	5.091,40	5.091,40
» 2.—Passages d'employés et de leurs familles . . . . .	365.000,00	—	365.000,00	163.211,43
» 3.—Annonces, publicités légales . . . . .	1.500,00	—	1.500,00	1.066,95
» 4.—Dépenses imprévues :				
<b>Sect. 1.—Remboursement de trop-perçu de taxes,                 licences, etc. :</b>				
a) Licences d'automobiles . . . . .	25.000,00	3.493,61	28.493,61	28.493,61
b) Divers . . . . .	5.000,00	4.177,53	9.177,53	9.177,53
» 2.—Pompes funèbres . . . . .	800,00	933,95	1.733,95	1.733,95
» 3.—Divers . . . . .	10.000,00	14.282,07	24.282,07	24.282,07
» 5.—Assurances :				
<b>Sect. 1.—Bâtiments municipaux :</b>				
a) Primes d'assurances . . . . .	9.000,00	—	9.000,00	1.134,00
b) Fonds d'assurances . . . . .	4.100,00	—	4.100,00	4.100,00
» 2.—Véhicules automobiles . . . . .	13.000,00	—	13.000,00	8.825,77
» 6.—Frais de poste et télégrammes . . . . .	1.800,00	—	1.800,00	1.686,05
» 7.—Taxes foncières sur propriétés municipales . . . . .	3.500,00	—	3.500,00	—
» 8.—Frais de chancellerie . . . . .	1.000,00	868,50	1.868,50	1.868,50
» 9.—Plaques de véhicules et de maisons . . . . .	12.000,00	10.159,33	22.159,33	22.159,33
» 10.—Fêtes nationales . . . . .	12.000,00	—	12.000,00	1.894,32
» 11.—Achat de médailles . . . . .	2.000,00	4.386,82	6.386,82	6.386,82
» 12.—Entretien des machines à écrire, miméographes . . . . .	800,00	—	800,00	645,13
» 13.—Contribution aux dépenses du Consulat Général . . . . .	24.000,00	—	24.000,00	24.000,00
» 14.—Chauffage des bâtiments municipaux, hôtel municipal	8.000,00	12.210,91	20.210,91	20.210,91
	516.500,00	50.604,12	567.104,12	338.874,98
<b>CHAPITRE 11.—ALLOCATION TEMPORAIRE DE SÉJOUR</b>				
<b>Art. 1.—Prévision de dépenses . . . . .</b>	1.730.000,00	1.418.678,00	3.148.678,00	3.148.678,00
	1.730.000,00	1.418.678,00	3.148.678,00	3.148.678,00
à reporter. . .	6.594.137,28	1.730.871,11	8.325.008,39	7.962.791,25

**DÉPENSES**

Nature des dépenses	Crédits ouverts au budget	Crédits supplémentaires	Total des crédits de l'exercice 1940	Dépenses de l'exercice 1940
	\$	\$	\$	\$
Reports. . . . .	6.594.437,28	1.730.871,11	8.325.008,39	7.962.791,25
<b>CHAPITRE 12.—ASSISTANCE ET DROIT DES PAUVRES</b>				
<b>Art. 1.—Bureau du Droit des Pauvres :</b>				
<b>Sect. 1.—Personnel européen . . . . .</b>	4.164,50	1.085,75	5.250,25	5.250,25
» 2.—Personnel chinois . . . . .	1.417,12	9,00	1.426,12	1.426,12
» 2.—Dispensaire Municipal :				
a)—Médecine générale :				
<b>Sect. 1.—Honoraires du médecin européen. . . . .</b>	2.160,00	—	2.160,00	2.160,00
» 2.—Personnel chinois . . . . .	8.679,03	—	8.679,03	8.353,72
» 3.—Outillage médico-chirurgical . . . . .	250,00	—	250,00	210,94
» 4.—Médicaments et pansements . . . . .	8.000,00	—	8.000,00	7.995,01
b)—Cabinet dentaire :				
» 5.—Honoraires du dentiste . . . . .	2.400,00	—	2.400,00	2.400,00
» 6.—Outillage, médicaments et pansements . . . . .	500,00	—	500,00	493,11
» 7.—Gaz . . . . .	200,00	16,66	216,66	216,66
» 3.—Institut Prophylactique—Dispensaire anti-vénérien :				
<b>Sect. 1.—Personnel européen . . . . .</b>	6.840,00	—	6.840,00	6.690,00
» 2.—Personnel chinois . . . . .	2.532,74	—	2.532,74	2.360,66
» 3.—Outillage médico-chirurgical . . . . .	300,00	27,25	327,25	327,25
» 4.—Achat de médicaments et pansements . . . . .	7.000,00	—	7.000,00	6.793,12
» 5.—Achat et entretien du mobilier . . . . .	150,00	—	150,00	83,05
» 6.—Menus frais, imprimés et documentation . . . . .	500,00	26,92	526,92	526,92
» 7.—Gaz . . . . .	300,00	—	300,00	247,22
» 8.—Chauffage (Dispensaire et Institut) . . . . .	8.000,00	—	8.000,00	4.614,60
» 4.—Assistance—Subventions et exonérations :				
<b>Sect. 1.—Subventions . . . . .</b>	16.044,72	65,40	16.110,12	16.110,12
» 2.—Hospitalisations . . . . .	145.009,00	22.763,00	167.772,00	137.641,76
» 3.—Accidentés de la rue hospitalisés par les soins de la Police . . . . .	5.000,00	401,43	5.401,43	5.401,43
» 4.—Subventions et exonérations . . . . .	170.483,92	10.424,61	180.908,53	180.908,53
» 5.—Institut Pasteur . . . . .	60.000,00	35.700,00	95.700,00	93.700,00
» 5.—Enseignement—Subventions et exonérations :				
a) Enseignement français et étranger . . . . .	61.511,22	6.890,02	68.401,24	68.401,24
b) Enseignement chinois . . . . .	109.009,68	8.297,85	117.307,53	117.307,53
» 6.—Etablissements de culte et divers :				
<b>Sect. 1.—Divers . . . . .</b>	4.629,48	39,04	4.668,52	4.668,52
» 2.—Etablissements de culte . . . . .	31.317,68	3.833,39	35.151,07	35.151,07
» 7.—Oeuvres de charité et divers—Provision. . . . .	45.000,00	—	45.000,00	42.043,55
	701.399,09	89.580,32	790.979,41	753.484,38
Total du titre II. . . . .	7.295.536,37	1.820.451,43	9.115.987,80	8.746.275,63
<b>TITRE III.—DIRECTION TECHNIQUE</b>				
<b>CHAPITRE 1.—SECRETARIAT TECHNIQUE</b>				
<b>Art. 1.—Personnel européen . . . . .</b>	25.302,00	565,00	25.867,00	25.867,00
» 2.—Personnel chinois . . . . .	4.058,21	20,76	4.078,97	4.078,97
» 3.—Menus frais et fournitures de bureau . . . . .	2.000,00	370,32	2.370,32	2.370,32
» 4.—Matériel et mobilier . . . . .	150,00	—	150,00	110,35
	31.510,21	956,08	32.466,29	32.426,64
<b>CHAPITRE 2.—SERVICE DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS</b>				
<b>Art. 1.—Personnel européen . . . . .</b>	66.109,50	—	66.109,50	62.232,38
» 2.—Personnel chinois . . . . .	12.602,56	—	12.602,56	11.990,44
» 3.—Camionnette de service et automobile: entretien . . . . .	1.100,00	210,75	1.310,75	1.310,75
» 4.—Menus frais et fournitures de bureau . . . . .	650,00	—	650,00	613,13
» 5.—Matériel, mobilier et habillement du cycliste . . . . .	500,00	669,09	1.169,09	1.169,09
» 6.—Poids et mesures . . . . .	—	589,20	589,20	589,20
» 7.—Automobile: entretien . . . . .	—	94,67	94,67	94,67
	80.962,06	1.563,71	82.525,77	77.999,66
à reporter. . . . .	112.472,27	2.519,79	114.992,06	110.426,30

**DÉPENSES**

Nature des dépenses	Crédits ouverts au budget	Crédits supplémentaires	Total des crédits de l'exercice 1940	Dépenses de l'exercice 1940
	\$	\$	\$	\$
Reports. . . . .	112.472,27	2.519,79	114.992,06	110.426,30
<b>CHAPITRE 3.—SERVICE DE T. S. F., SIGNAUX MÉTÉOROLOGIQUES ET SÉMAPHORE</b>				
<b>Art. 1.—Signaux Météorologiques—Station Frelupt :</b>				
Sect. 1.—Personnel européen . . . . .	31.149,20	484,53	31.633,73	31.633,73
» 2.—Personnel chinois . . . . .	9.488,05	—	9.488,05	9.252,97
» 3.—Electricité pour force motrice et éclairage . . . . .	800,00	—	800,00	795,51
» 4.—Téléphones privé et public pour service de l'heure : abonnement et entretien . . . . .	1.300,00	—	1.300,00	1.213,72
» 5.—Entretien et réparations du matériel électrique, T. S. F., émission et réception . . . . .	3.000,00	—	3.000,00	2.915,99
» 6.—Automobile : entretien . . . . .	250,00	1.746,62	1.996,62	1.996,62
» 7.—Menus frais, fournitures de bureau et imprimés . . . . .	450,00	549,79	999,79	999,79
» 8.—Achat de lampes d'émission . . . . .	3.000,00	81,43	3.081,43	3.081,43
» 9.—Chauffage . . . . .	750,00	483,36	1.233,36	1.233,36
» 2.—Service particulier d'exploitation—Station Winling-Corneille :				
A)—Sect. 1.—Personnel européen . . . . .	68.449,50	2.836,20	71.285,70	71.285,70
» 2.—Personnel chinois . . . . .	5.640,51	—	5.640,51	5.521,06
» 3.—Electricité pour force motrice et éclairage Winling-Corneille . . . . .	800,00	2,34	802,34	802,34
» 4.—Téléphone de service et lignes spéciales Winling-Corneille . . . . .	1.200,00	—	1.200,00	979,86
» 5.—Entretien et réparations du matériel électrique et T. S. F., émission et réception . . . . .	1.200,00	—	1.200,00	1.134,25
» 6.—Menus frais, fournitures de bureau et imprimés . . . . .	800,00	2.067,97	2.867,97	2.867,97
» 7.—Achat de lampes d'émission . . . . .	4.000,00	226,12	4.226,12	4.226,12
» 8.—Chauffage Winling-Corneille . . . . .	300,00	774,00	1.074,00	1.074,00
B)—Sect. 9.—Personnel chinois . . . . .	702,14	—	702,14	673,86
» 10.—Electricité pour force motrice et éclairage Winling-Corneille . . . . .	700,00	180,64	880,64	880,64
» 11.—Téléphone de service et lignes spéciales Winling-Corneille . . . . .	700,00	—	700,00	622,53
» 12.—Entretien et réparations du matériel électrique et T. S. F., émission et réception . . . . .	300,00	—	300,00	—
» 13.—Chauffage Winling-Corneille . . . . .	400,00	11,90	411,90	411,90
» 14.—Provision pour liquidation des comptes aux offices correspondants . . . . .	500.000,00	138.149,52	638.149,52	638.149,52
» 3.—Sémaphore :				
Sect. 1.—Abonnement à l'Observatoire . . . . .	2.100,00	—	2.100,00	2.100,00
» 2.—Service téléphonique . . . . .	2.100,00	—	2.100,00	1.690,53
» 3.—Personnel européen . . . . .	10.666,50	—	10.666,50	9.931,25
» 4.—Personnel chinois . . . . .	5.001,53	—	5.001,53	5.001,53
» 5.—Menus frais, fournitures de bureau et imprimés . . . . .	500,00	50,05	550,05	550,05
» 6.—Matériel : achat et entretien . . . . .	500,00	—	500,00	500,00
» 7.—Chauffage . . . . .	800,00	110,50	910,50	910,50
» 8.—Eclairage des bureaux et signaux optiques . . . . .	140,00	317,10	457,10	457,10
	657.187,43	148.072,07	805.259,50	802.893,83
<b>CHAPITRE 4.—COMPAGNIE DE POMPIERS</b>				
<b>Art. 1.—Personnel européen . . . . .</b>	64.264,50	—	64.264,50	58.131,14
» 2.—Personnel auxiliaire européen . . . . .	53.862,00	20.781,68	74.643,68	74.643,68
» 3.—Personnel chinois :				
Sect. 1.—Soldes . . . . .	75.361,51	—	75.361,51	71.722,45
» 2.—Accessoires de soldes : combustible pour cuisine . . . . .	5.100,00	5.220,00	10.320,00	10.320,00
» 4.—Matériel :				
Sect. 1.—Essence . . . . .	20.000,00	1.972,47	21.972,47	21.972,47
» 2.—Gros entretien par les ateliers et fonctionnement des ateliers . . . . .	20.000,00	937,03	20.937,03	20.937,03
» 3.—Petit entretien dans les postes . . . . .	810,00	—	810,00	809,93
» 4.—Assurance des véhicules . . . . .	1.745,00	—	1.745,00	—
à reporter au chapitre 4. . . . .	241.143,01	28.911,18	270.054,19	258.536,70
à reporter. . . . .	769.659,70	150.591,86	920.251,56	913.320,13

**DÉPENSES**

Nature des dépenses	Crédits ouverts au budget	Crédits supplémentaires	Total des crédits de l'exercice 1940	Dépenses de l'exercice 1940
	\$	\$	\$	\$
Reports. . .	769.659,70	150.591,86	920.251,56	913.320,13
Reports du chapitre 4. . .	241.143,01	28.911,18	270.054,19	258.536,70
<b>Art. 5.—Bâtiments :</b>				
Sect. 1.—Chauffage . . . . .	14.700,00	7.062,76	21.762,76	21.762,76
» 2.—Entretien . . . . .	950,00	—	950,00	950,00
» 3.—Mobilier; entretien et remplacement . . . . .	450,00	—	450,00	449,09
» 4.—Petit entretien des casernements (bâtiments)	200,00	—	200,00	192,72
» 6.—Habillage et équipement :				
Sect. 1.—Habillage et équipement des pompiers chinois et russes . . . . .	20.300,00	12.337,52	32.637,52	32.637,52
» 2.—Entretien . . . . .	2.000,00	1.032,24	3.032,24	3.032,24
» 7.—Téléphones: abonnement et entretien . . . . .	2.495,00	—	2.495,00	2.447,68
» 8.—Dépenses diverses :				
Sect. 1.—Menus frais, fournitures de bureau et imprimés . . . . .	1.430,00	1.089,29	2.519,29	2.519,29
» 2.—Concours annuels . . . . .	280,00	—	280,00	—
» 3.—Entretien des machines à écrire . . . . .	120,00	—	120,00	114,00
» 9.—Achat de matériel d'incendie . . . . .	10.090,00	16.000,00	26.090,00	18.306,81
» 10.—Renouvellement du matériel et installations de nou- veaux postes d'incendie dans les bâtiments municipaux	4.400,00	—	4.400,00	4.415,05
» 11.—Indemnité spéciale pour circonstances exceptionnelles:				
Sect. 1.—Personnel européen . . . . .	—	2.559,91	2.559,91	2.559,91
» 2.—Personnel chinois . . . . .	—	6.614,20	6.614,20	6.614,20
	298.558,01	75.607,10	374.165,11	354.237,97
<b>CHAPITRE 5.—SERVICE DES PLANTATIONS</b>				
<b>Art. 1.—Personnel européen . . . . .</b>	30.534,00	7.303,71	37.837,71	37.837,71
» 2.—Personnel chinois. . . . .	34.110,77	—	34.110,77	33.733,41
» 3.—Main-d'œuvre :				
Sect. 1.—Plantations sur routes:				
a) Taille, échenillage et ébourgeonnage . . . . .	2.600,00	4.201,60	6.801,60	6.801,60
b) Déplacement pour rectification d'ali- gnement. . . . .	350,00	637,30	1.007,30	1.007,30
c) Remplacement des arbres morts . . . . .	2.100,00	2.627,70	4.727,70	4.727,70
d) Pépinières . . . . .	2.800,00	3.160,15	5.960,15	5.960,15
e) Plantations nouvelles . . . . .	290,00	—	290,00	192,05
f) Concerts . . . . .	500,00	—	500,00	—
» 2.—Entretien des jardins :				
a) Préparation des plantations . . . . .	2.800,00	2.344,10	5.144,10	5.144,10
b) Plantations florales. . . . .	3.300,00	1.587,60	4.887,60	4.887,60
c) Tonte de gazon . . . . .	950,00	645,75	1.595,75	1.595,75
» 4.—Matériel:				
Sect. 1.— a) Tuteurs, ligatures et échelles . . . . .	6.000,00	—	6.000,00	5.726,50
b) Achat de graines, engrais, insecticides et achat de plantes sur place . . . . .	3.750,00	805,34	4.555,34	4.555,34
c) Matériel courant. . . . .	6.650,00	1.951,75	8.601,75	8.601,75
d) Entretien des serres . . . . .	3.500,00	2.139,35	5.639,35	5.639,35
e) Réserve pour typhons . . . . .	7.000,00	—	7.000,00	5.204,00
» 2.— a) Confection et entretien de chaises et bancs des parcs . . . . .	1.800,00	—	1.800,00	1.596,00
b) Entretien général des allées, chaumes et clôtures . . . . .	2.500,00	2.096,88	4.596,88	4.596,88
c) Remplacement de gazon . . . . .	2.850,00	15,33	2.865,33	2.865,33
» 5.—Dépenses diverses :				
Sect. 1.—Camion et automobile:				
a) Essence, entretien . . . . .	3.200,00	1.492,06	4.692,06	4.692,06
b) Frais de transport par le Service des Travaux Publics . . . . .	400,00	—	400,00	—
c) Provision pour aménagement d'une camionnette à benne basculante . . . . .	5.000,00	—	5.000,00	—
» 2.—Menus frais, fournitures de bureau et imprimés . . . . .	350,00	447,38	797,38	797,38
» 3.—Matériel: drapeaux et écussons . . . . .	100,00	—	100,00	42,00
» 4.—Chauffage . . . . .	4.000,00	3.657,13	7.657,13	7.657,13
» 5.—Tickets pour distributeur automatique . . . . .	—	10.907,14	10.907,14	10.907,14
» 6.—Jardin Zoologique:				
Sect. 1.—Personnel chinois . . . . .	1.322,13	38,39	1.360,52	1.360,52
» 2.—Entretien - nourriture . . . . .	7.000,00	10.215,02	17.215,02	17.215,02
» 3.—Menus frais . . . . .	1.000,00	—	1.000,00	616,76
	136.756,90	56.293,68	193.050,58	183.960,53
à reporter. . .	1.204.974,61	282.492,64	1.487.467,25	1.451.518,63

## DÉPENSES

Nature des dépenses	Crédits ouverts au budget	Crédits supplémentaires	Total des crédits de l'exercice 1940	Dépenses de l'exercice 1940
	\$	\$	\$	\$
Reports. . .	1.204.974,61	282.492,64	1.487.467,25	1.451.518,63
<b>CHAPITRE 6.—SOUS-DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</b>				
<b>DIRECTION</b>				
<b>Art. 1.—Direction :</b>				
Sect. 1.—Personnel européen . . . . .	53.670,00	2.918,80	56.588,80	56.588,80
» 2.—Personnel chinois . . . . .	5.220,15	—	5.220,15	3.242,57
<b>DIVISION ADMINISTRATIVE</b>				
» 2.—Secrétariat :				
Sect. 1.—Correspondance.—Personnel européen . . . . .	24.730,65	—	24.730,65	24.243,36
» 2.—Correspondance.—Personnel chinois . . . . .	9.476,30	—	9.476,30	9.363,30
» 3.—Entretien du matériel . . . . .	300,00	—	300,00	148,00
» 4.—Permis.—Personnel européen . . . . .	55.394,15	3.592,61	58.986,76	58.986,76
» 5.—Permis.—Personnel chinois . . . . .	3.729,61	366,26	4.095,87	4.095,87
» 3.—Cadastré :				
Sect. 1.—Personnel européen . . . . .	59.904,50	3.882,93	63.787,43	63.787,43
» 2.—Personnel chinois . . . . .	26.349,70	609,78	26.959,48	26.959,48
» 3.—Achat et entretien du matériel . . . . .	1.100,00	—	1.100,00	1.098,96
» 4.—Nouveau matériel . . . . .	3.300,00	—	3.300,00	2.430,87
» 4.—Magasin :				
Sect. 1.—Personnel européen . . . . .	23.313,00	—	23.313,00	21.182,25
» 2.—Personnel chinois . . . . .	6.779,63	—	6.779,63	6.264,13
» 3.—Chauffage . . . . .	210,00	52,10	262,10	262,10
<b>DIVISION ÉTUDES ET PROJETS</b>				
» 5.—Études et Projets :				
Sect. 1.—Personnel européen . . . . .	47.145,00	4.564,40	51.709,40	51.709,40
» 2.—Personnel chinois . . . . .	11.545,52	—	11.545,52	9.055,15
<b>DIVISION ELECTRICITÉ ET MÉCANIQUE</b>				
» 6.—Electricité :				
Sect. 1.—Personnel européen . . . . .	39.102,00	5.342,00	44.444,00	44.444,00
» 2.—Personnel chinois . . . . .	22.628,08	—	22.628,08	22.466,31
» 3.—Consommation des voies publiques . . . . .	191.500,00	—	191.500,00	181.347,46
» 4.—Entretien des installations des voies publiques . . . . .	27.500,00	—	27.500,00	24.984,99
» 5.—Consommation des signaux de trafic . . . . .	15.000,00	4.687,48	19.687,48	19.687,48
» 6.—Entretien des signaux de trafic . . . . .	4.900,00	—	4.900,00	4.351,47
» 7.—Bâtiments Municipaux :				
Sect. 1.—Personnel chinois . . . . .	7.803,51	—	7.803,51	7.791,18
» 2.—Consommation des bâtiments municipaux . . . . .	70.000,00	10.497,55	80.497,55	80.497,55
» 3.—Entretien des installations des bâtiments municipaux . . . . .	14.400,00	—	14.400,00	6.802,62
» 4.—Force motrice . . . . .	13.500,00	1.588,21	15.088,21	15.088,21
» 5.—Chauffage . . . . .	200,00	138,20	338,20	338,20
» 6.—Instruments de mesure et de contrôle . . . . .	15.000,00	—	15.000,00	272,41
» 8.—Eau et Gaz :				
Sect. 1.—Eau.—Personnel chinois . . . . .	5.643,10	—	5.643,10	5.240,64
» 2.—Eau.—Entretien des installations . . . . .	6.000,00	397,49	6.397,49	6.397,49
» 3.—Chauffage central.—Entretien des installations . . . . .	2.000,00	1.700,00	3.700,00	2.777,69
» 4.—Gaz.—Consommation et entretien . . . . .	400,00	—	400,00	391,37
» 5.—Nouveau matériel . . . . .	1.000,00	—	1.000,00	—
» 9.—Mécanique Entretien :				
Sect. 1.—Matériel général.—Personnel chinois . . . . .	16.585,47	—	16.585,47	16.084,90
» 2.—Matériel fixe et outillage . . . . .	4.000,00	1.510,23	5.510,23	5.510,23
» 3.—Matériel roulant . . . . .	5.500,00	9.999,23	15.499,23	15.499,23
» 4.—Drague: entretien . . . . .	200,00	48,21	248,21	248,21
» 5.—Matériel spécial de voirie . . . . .	200,00	—	200,00	44,37
» 6.—Matériel automobile.—Personnel européen . . . . .	14.186,00	1.133,60	15.319,60	15.319,60
» 7.—Matériel automobile.—Personnel chinois . . . . .	24.721,62	—	24.721,62	24.259,07
» 8.—Camions et arroseuses . . . . .	59.540,00	25.159,31	84.699,31	84.699,31
» 9.—Camionnettes . . . . .	7.510,00	—	7.510,00	6.470,41
» 10.—Voitures de service . . . . .	10.470,00	3.933,18	14.403,18	14.403,18
» 11.—Voitures diverses . . . . .	700,00	—	700,00	687,67
» 12.—Cylindres.—Personnel chinois . . . . .	7.050,67	—	7.050,67	6.478,17
» 13.—Cylindres.—Entretien . . . . .	1.500,00	183,76	1.683,76	1.683,76
à reporter au chapitre 6. . . . .	920.908,66	82.305,33	1.003.213,99	953.685,61
à reporter. . . . .	1.204.974,61	282.492,64	1.487.467,25	1.451.518,63

DÉPENSES

Nature des dépenses	Crédits ouverts au budget	Crédits supplémentaires	Total des crédits de l'exercice 1940	Dépenses de l'exercice 1940
	\$	\$	\$	\$
Reports . . . . .	1.204.974,61	282.492,64	1.487.467,25	1.451.518,63
Reports du chapitre 6 . . . . .	920.908,66	82.305,33	1.003.213,99	953.685,61
<b>Art. 10.—Usines de Fabrication :</b>				
Sect. 1.—Personnel européen . . . . .	14.040,00	5.211,67	19.251,67	19.251,67
» 2.—Personnel chinois . . . . .	6.464,14	—	6.464,14	5.877,31
» 3.—Concasseurs : entretien . . . . .	500,00	626,22	1.126,22	1.126,22
» 4.—Bétonnières d'asphalte : entretien . . . . .	1.500,00	3.595,89	5.095,89	5.095,89
» 5.—Usine de produits moulés : entretien . . . . .	750,00	130,96	880,96	880,96
» 6.—Chauffage . . . . .	140,00	622,10	762,10	762,10
» 11.—Transports :				
Sect. 1.—Garage et traction.—Personnel européen . . . . .	11.910,00	3.522,18	15.432,18	15.432,18
» 2.—Garage et traction.—Personnel chinois . . . . .	55.164,56	—	55.164,56	52.079,52
» 3.—Traction : gazoline, huiles, graisses et divers . . . . .	217.640,00	28.156,02	245.796,02	245.796,02
» 4.—Cavalerie.—Personnel européen . . . . .	5.356,80	—	5.356,80	5.356,80
» 5.—Cavalerie.—Personnel chinois . . . . .	30.500,58	—	30.500,58	28.223,22
» 6.—Nourriture des animaux . . . . .	26.500,00	27.757,10	54.257,10	54.257,10
» 7.—Infirmerie - maréchalerie . . . . .	2.300,00	294,94	2.594,94	2.594,94
» 8.—Harnachement . . . . .	1.400,00	825,81	2.225,81	2.225,81
» 9.—Petit outillage . . . . .	1.100,00	859,38	1.959,38	1.959,38
» 10.—Chauffage . . . . .	225,00	163,05	388,05	388,05
<b>DIVISION VOIE PUBLIQUE</b>				
» 12.—Voie publique :				
Sect. 1.—Personnel européen . . . . .	72.194,80	2.018,35	74.213,15	74.213,15
» 2.—Personnel chinois . . . . .	247.459,95	—	247.459,95	236.511,98
» 3.—Trottoirs :				
a) Dépenses d'entretien courant . . . . .	5.560,00	—	5.560,00	5.234,06
b) Réfection de trottoirs . . . . .	12.100,00	—	12.100,00	3.777,57
c) Réfection de caniveaux . . . . .	2.180,00	—	2.180,00	800,09
d) Produits asphaltiques . . . . .	3.000,00	—	3.000,00	1.587,07
» 4.—Chaussées pavées :				
a) Pavage chinois . . . . .	2.450,00	—	2.450,00	1.983,50
b) Pavage cubique . . . . .	500,00	—	500,00	65,51
» 5.—Chaussées macadam :				
a) Entretien courant . . . . .	15.000,00	11.579,46	26.579,46	26.579,46
b) Grosses réparations . . . . .	5.000,00	—	5.000,00	2.410,23
c) Asphaltage . . . . .	90.000,00	—	90.000,00	25.610,26
d) Voies des tramways . . . . .	8.000,00	—	8.000,00	4.874,86
» 6.—Revêtements bitumineux ;				
a) Réparations des fissures . . . . .	2.000,00	—	2.000,00	600,29
b) Rechargements sans fondations . . . . .	10.950,00	—	10.950,00	3.090,91
c) Réparations avec fondations . . . . .	20.000,00	—	20.000,00	3.163,60
» 7.—Chaussées béton :				
a) Entretien des joints . . . . .	600,00	—	600,00	181,72
b) Bétonnage des arrêts d'autobus et de railleurs . . . . .	2.500,00	—	2.500,00	—
c) Grosses réparations . . . . .	35.650,00	—	35.650,00	2.875,63
» 8.—Cours et allées . . . . .	8.000,00	2.325,52	10.325,52	10.325,52
» 9.—Drains et puisards :				
a) Remplacement de grilles et de tampons . . . . .	5.500,00	2.064,41	7.564,41	7.564,41
b) Curage des drains . . . . .	500,00	371,12	871,12	871,12
» 10.—Cimetières :				
a) Construction de 112 tombes . . . . .	5.040,00	5.072,05	10.112,05	10.112,05
b) Trottoirs des allées . . . . .	360,00	—	360,00	—
c) Dallage des allées . . . . .	250,00	446,83	696,83	696,83
d) Ingrédients et divers . . . . .	250,00	—	250,00	33,30
e) Gravure de l'ossuaire . . . . .	300,00	—	300,00	163,00
» 11.—Dragage . . . . .	20.000,00	—	20.000,00	9.004,03
» 12.—Quais et pontons . . . . .	2.500,00	2.379,61	4.879,61	4.879,61
» 13.—Stands de tir et poudrières . . . . .	500,00	549,08	1.049,08	1.049,08
» 14.—Chauffage . . . . .	360,00	218,08	578,08	578,08
» 15.—Petit outillage . . . . .	10.500,00	10.280,59	20.780,59	20.780,59
» 16.—Campagne d'assainissement . . . . .	2.800,00	2.194,89	4.994,89	4.994,89
» 13.—Voirie Entreprise :				
Sect. 1.—Personnel européen . . . . .	23.646,00	—	23.646,00	18.849,00
» 2.—Personnel chinois . . . . .	1.110,80	—	1.110,80	677,30
à reporter au chapitre 6 . . . . .	1.913.161,29	193.570,64	2.106.731,93	1.879.133,48
à reporter . . . . .	1.204.974,61	282.492,64	1.487.467,25	1.451.518,63

**DÉPENSES**

Nature des dépenses	Crédits ouverts au budget	Crédits supplémentaires	Total des crédits de l'exercice 1940	Dépenses de l'exercice 1940
	\$	\$	\$	\$
Reports . . .	1.204.974,61	282.492,64	1.487.467,25	1.451.518,63
Reports du chapitre 6. . .	1.913.161,29	193.570,64	2.106.731,93	1.879.133,48
<b>Art. 14.—Nettoiemont :</b>				
Sect. 1.—Personnel européen . . . . .	33.348,00	3.491,08	36.839,08	36.839,08
» 2.—Personnel chinois . . . . .	93.902,37	—	93.902,37	90.531,63
» 3.—Enlèvement des ordures ménagères . . . . .	195.000,00	—	195.000,00	186.832,93
» 4.—Comblement des mares et rehaussement des terrains . . . . .	4.000,00	—	4.000,00	836,97
» 5.—Petit outillage. . . . .	6.500,00	3.026,56	9.526,56	9.526,56
» 6.—Chauffage . . . . .	225,00	413,70	638,70	638,70
<b>DIVISION CONSTRUCTIONS ET BATIMENTS</b>				
» 15.—Constructions et Bâtiments :				
Sect. 1.—Personnel européen . . . . .	20.322,00	4.896,00	25.218,00	25.218,00
» 2.—Personnel chinois . . . . .	17.528,04	—	17.528,04	17.175,89
» 3.—Entretien courant des bâtiments consulaires, des bâtiments municipaux, des bâtiments de Police et des bâtiments mis à la disposition du Détachement . . . . .	30.000,00	3.847,25	33.847,25	33.847,25
» 4.—Entretien courant des appareils de chauffage . . . . .	3.500,00	5.509,44	9.009,44	9.009,44
» 5.—Entretien courant des clôtures, pailloles et abris . . . . .	1.000,00	1.041,67	2.041,67	2.041,67
» 6.—Entretien courant de la salle des fêtes . . . . .	200,00	—	200,00	101,14
» 7.—Entretien courant du petit outillage . . . . .	500,00	1.750,96	2.250,96	2.250,96
» 8.—Gros entretien des bâtiments municipaux . . . . .	25.100,00	30.819,53	55.919,53	55.919,53
» 9.—Gros entretien des habitations municipales . . . . .	3.503,00	3.383,20	8.886,20	8.886,20
» 10.—Gros entretien des bâtiments du Service des Travaux . . . . .	7.005,00	—	7.005,00	4.646,28
» 11.—Gros entretien des bâtiments des Services de Police. . . . .	38.871,00	13.973,30	52.844,30	52.844,30
» 12.—Gros entretien des bâtiments municipaux mis à la disposition du Détachement . . . . .	2.960,00	5.435,31	8.395,31	8.395,31
» 13.—Nattes, stores, abris : pose et réparations . . . . .	5.500,00	5.018,35	10.518,35	10.518,35
» 14.—Travaux imprévus . . . . .	4.000,00	1.283,44	5.283,44	5.283,44
» 16.—Bâtiments Entreprise :				
Sect. 1.—Personnel européen . . . . .	3.984,00	—	3.984,00	2.255,00
» 2.—Personnel chinois . . . . .	382,50	—	382,50	330,32
» 3.—Chauffage . . . . .	300,00	86,30	386,30	386,30
» 17.—Dépenses diverses :				
Sect. 1.—Menus frais . . . . .	775,00	1.253,38	2.028,38	2.028,38
» 2.—Fournitures de bureau . . . . .	3.350,00	4.024,24	7.374,24	7.374,24
» 3.—Fournitures de dessin . . . . .	3.020,00	—	3.020,00	3.005,74
» 4.—Imprimés . . . . .	3.780,00	4.579,64	8.359,64	8.359,64
	<b>2.421.717,20</b>	<b>289.403,99</b>	<b>2.711.121,19</b>	<b>2.464.216,73</b>
<b>Total du titre III. . . . .</b>	<b>3.626.691,81</b>	<b>571.896,63</b>	<b>4.198.588,44</b>	<b>3.915.735,36</b>
<b>TITRE IV.—CABINET DU CONSEILLER JURIDIQUE ET AVOCAT DE LA CONCESSION FRANÇAISE</b>				
<b>CHAPITRE 1.—CABINET DU CONSEILLER JURIDIQUE ET AVOCAT DE LA CONCESSION FRANÇAISE</b>				
<b>Art. 1.—Personnel :</b>				
Sect. 1.—Personnel judiciaire. . . . .	30.720,00	12.407,13	42.827,13	42.827,13
» 2.—Personnel européen . . . . .	20.692,56	1.395,00	22.087,56	22.087,56
» 3.—Personnel chinois . . . . .	42.713,50	—	42.713,50	41.803,92
» 2.—Dépenses diverses :				
Sect. 1.—Automobile et bicyclette : entretien . . . . .	900,00	—	900,00	549,50
» 2.—Menus frais, fournitures de bureau et imprimés . . . . .	580,00	389,48	969,48	969,48
» 3.—Bibliothèque, journaux, etc. . . . .	1.000,00	—	1.000,00	438,70
» 4.—Provision pour frais de justice . . . . .	300,00	537,20	837,20	837,20
» 5.—Chauffage . . . . .	630,00	—	630,00	521,15
» 6.—Mobilier : achat et entretien . . . . .	250,00	336,66	586,66	586,66
	<b>97.786,06</b>	<b>14.765,47</b>	<b>112.551,53</b>	<b>110.621,30</b>
<b>Total du titre IV. . . . .</b>	<b>97.786,06</b>	<b>14.765,47</b>	<b>112.551,53</b>	<b>110.621,30</b>

**DÉPENSES**

Nature des dépenses	Crédits ouverts au budget	Crédits supplémentaires	Total des crédits de l'exercice 1940	Dépenses de l'exercice 1940
	\$	\$	\$	\$
<b>TITRE V.—SERVICES DE POLICE</b>				
<b>CHAPITRE 1.—PERSONNEL EUROPÉEN</b>				
Art. 1.—Soldes . . . . .	1.468.131,00	79.406,89	1.547.537,89	1.547.537,89
» 2.—Caisse de Prévoyance . . . . .	212.359,00	—	212.359,00	141.651,78
» 3.—Passages des agents et de leurs familles . . . . .	278.840,00	—	278.840,00	233.767,08
	1.959.330,00	79.406,89	2.038.736,89	1.922.956,75
<b>CHAPITRE 2.—PERSONNEL CHINOIS</b>				
Art. 1.—Soldes . . . . .	661.357,00	88.317,37	749.674,37	749.674,37
» 2.—Caisse de Prévoyance . . . . .	14.000,00	13.386,43	27.386,43	27.386,43
	675.357,00	101.703,80	777.060,80	777.060,80
<b>CHAPITRE 3.—PERSONNEL TONKINOIS</b>				
Art. 1.—Soldes . . . . .	350.350,00	131.581,22	481.931,22	481.931,22
» 2.—Rapatriements et voyages . . . . .	29.914,00	—	29.914,00	13.998,39
» 3.—Caisse de retraites . . . . .	30.680,00	18.406,82	49.086,82	49.086,82
» 4.—Caisse de Prévoyance . . . . .	792,00	—	792,00	—
	411.736,00	149.988,04	561.724,04	545.016,43
<b>CHAPITRE 4.—PERSONNEL DES PARCS ET PONTONS</b>				
Art. 1.—Sect. 1.—Parcs: (Gardiens russes) . . . . .	22.812,00	8.208,77	31.020,77	31.020,77
» 2.—Parcs: (Gardiens chinois) . . . . .	5.238,00	335,56	5.573,56	5.573,56
» 3.—Pontons: (Gardiens chinois) . . . . .	689,00	79,47	768,47	768,47
	28.739,00	8.623,80	37.362,80	37.362,80
<b>CHAPITRE 5.—FRAIS GÉNÉRAUX</b>				
Art. 1.—Habillement et équipement. . . . .	170.300,00	46.687,62	216.987,62	216.987,62
» 2.—Entretien de l'habillement . . . . .	16.500,00	3.766,75	20.266,75	20.266,75
» 3.—Ameublement: entretien . . . . .	6.500,00	978,44	7.478,44	7.478,44
» 4.—Armement et stands . . . . .	4.500,00	202,75	4.702,75	4.702,75
» 5.—Véhicules automobiles:				
Sect. 1.—Gazoline, huile, graisse, pétrole . . . . .	121.930,00	56.776,90	178.706,90	178.706,90
» 2.—Réparations et fournitures diverses . . . . .	65.000,00	2.969,24	67.969,24	67.969,24
» 3.—Remplacement normal du matériel roulant.	21.000,00	—	21.000,00	9.700,00
» 6.—Bicyclettes:				
Sect. 1.—Achat . . . . .	5.400,00	2.220,00	7.620,00	7.620,00
» 2.—Entretien . . . . .	7.000,00	3.975,95	10.975,95	10.975,95
» 7.—Assurances des véhicules . . . . .	8.500,00	1.572,92	10.072,92	10.072,92
» 8.—Produits pour le Service de l'Identité Judiciaire . . . . .	15.200,00	37,42	15.237,42	15.237,42
» 9.—Chauffage et gaz . . . . .	110.000,00	33.069,61	143.069,61	143.069,61
» 10.—Nourriture des prévenus . . . . .	24.000,00	25.860,85	49.860,85	49.860,85
» 11.—Pompes funèbres . . . . .	2.000,00	1.331,72	3.331,72	3.331,72
» 12.—Fournitures de bureau . . . . .	25.000,00	6.727,48	31.727,48	31.727,48
» 13.—Imprimés . . . . .	50.000,00	17.688,40	67.688,40	67.688,40
» 14.—Machines à écrire: achat et entretien . . . . .	14.000,00	4.227,02	18.227,02	18.227,02
» 15.—Abonnements téléphoniques . . . . .	22.000,00	12,61	22.012,61	22.012,61
» 16.—Frais de correspondance. . . . .	5.000,00	—	5.000,00	5.000,00
» 17.—Annonces et avis de circulation . . . . .	500,00	—	500,00	186,10
» 18.—Menus frais . . . . .	4.000,00	—	4.000,00	3.562,79
» 19.—Fonds spéciaux—Services Politique et de Sûreté . . . . .	63.000,00	—	63.000,00	63.000,00
» 20.—Fourrière . . . . .	300,00	—	300,00	278,47
» 21.—Dépenses imprévues . . . . .	6.000,00	29.484,50	35.484,50	35.484,50
» 22.—Enregistrement des tireurs de jinrickshaws privés et publics . . . . .	15.000,00	—	15.000,00	14.144,48
» 23.—Radio . . . . .	—	524,81	524,81	524,81
	782.630,00	238.114,99	1.020.744,99	1.007.816,83
à reporter. . . . .	3.857.792,00	577.837,52	4.435.629,52	4.290.213,61

**DÉPENSES**

Nature des dépenses	Crédits ouverts au budget	Crédits supplémentaires	Total des crédits de l'exercice 1940	Dépenses de l'exercice 1940
	\$	\$	\$	\$
<b>Reports.</b>	3.857.792,00	577.837,52	4.435.629,52	4.290.213,61
<b>CHAPITRE 6.—DÉFENSE DE LA CONCESSION</b>				
<b>Art. 1.—1ère Compagnie d'Agents Auxiliaires Russes :</b>				
<b>Sect. 1.—Soldes</b>	103.710,00	5.516,43	109.226,43	109.226,43
» <b>2.—Accessoires de soldes :</b>				
a) Frais de nourriture	107.604,00	82.353,50	189.957,50	189.957,50
b) Charbon pour cuisine	5.292,00	1.071,00	6.363,00	6.363,00
c) Logement	5.880,00	1.400,00	7.280,00	7.280,00
d) Médailles	232,00	126,00	378,00	378,00
» <b>3.—Habillement et équipement :</b>				
a) Achat	34.000,00	3.417,96	37.417,96	37.417,96
b) Entretien	4.300,00	4.352,96	8.652,96	8.652,96
» <b>4.—Caisse de Prévoyance</b>	—	4.535,83	4.535,83	4.535,83
	261.038,00	102.773,68	363.811,68	363.811,68
<b>CHAPITRE 7.—ALLOCATION TEMPORAIRE DE SÉJOUR</b>				
<b>Art. 1.—Personnel européen</b>	1.030.259,00	528.143,17	1.558.402,17	1.558.402,17
» <b>2.—Personnel chinois</b>	213.724,00	238.364,03	452.088,03	452.088,03
» <b>3.—Personnel tonkinois</b>	83.972,00	212.612,62	296.584,62	296.584,62
» <b>4.—Sect. 1.—Gardiens de parcs (Russes)</b>	4.943,00	5.133,17	10.076,17	10.076,17
» <b>2.—Gardiens de parcs (Chinois)</b>	1.877,00	2.033,31	3.910,31	3.910,31
» <b>3.—Gardiens de ponton (Chinois)</b>	255,00	306,10	561,10	561,10
» <b>5.—1ère Compagnie d'Agents Auxiliaires Russes</b>	57.040,00	48.881,58	105.921,58	105.921,58
	1.392.070,00	1.035.473,98	2.427.543,98	2.427.543,98
<b>CHAPITRE 8.—INDEMNITÉ DE RIZ</b>				
<b>Art. 1.—Sect. 1.—Personnel chinois</b>	80.520,00	252.429,63	332.949,63	332.949,63
» <b>2.—Personnel tonkinois</b>	30.360,00	94.816,25	125.176,25	125.176,25
» <b>3.—Parcs : (Gardiens chinois)</b>	840,00	2.488,08	3.328,08	3.328,08
» <b>4.—Pontons : (Gardiens chinois)</b>	120,00	355,44	475,44	475,44
	111.840,00	350.089,40	461.929,40	461.929,40
<b>CHAPITRE 9.—BUREAU DE CONTROLE DE LA TAXE MUNICIPALE SUR LES TABACS MANUFACTURÉS</b>				
<b>Art. 1.—Soldes et Indemnités :</b>				
<b>Sect. 1.—Personnel européen</b>	8.073,60	—	8.073,60	7.304,40
» <b>2.—Personnel temporaire</b>	19.080,00	—	19.080,00	16.958,00
» <b>3.—Personnel chinois</b>	5.106,40	—	5.106,40	4.918,00
» <b>4.—Allocation temporaire de séjour :</b>				
a) Personnel européen	5.756,40	2.863,85	8.620,25	8.620,25
b) Personnel temporaire	10.494,00	7.900,40	18.394,40	18.394,40
c) Personnel chinois	1.695,60	1.590,08	3.285,68	3.285,68
» <b>5.—Indemnité de riz : Personnel chinois</b>	420,00	1.244,04	1.664,04	1.664,04
» <b>2.—Frais généraux :</b>				
<b>Sect. 1.—Automobile : entretien</b>	2.000,00	—	2.000,00	1.891,20
» <b>2.—Bicyclettes : entretien</b>	100,00	—	100,00	13,95
» <b>3.—Chauffage</b>	1.000,00	—	1.000,00	310,50
» <b>4.—Fournitures de bureau et imprimés</b>	1.674,00	—	1.674,00	1.463,60
» <b>5.—Menus frais et divers</b>	1.000,00	748,62	1.748,62	1.748,62
» <b>6.—Habillement</b>	350,00	46,60	396,60	396,60
	56.750,00	14.393,59	71.143,59	66.971,24
<b>CHAPITRE 10.—INDEMNITÉ SPÉCIALE POUR CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES</b>				
<b>Art. 1.—Personnel européen</b>	—	11.505,00	11.505,00	11.505,00
» <b>2.—Personnel chinois</b>	—	55.278,80	55.278,80	55.278,80
» <b>3.—Personnel tonkinois</b>	—	23.459,00	23.459,00	23.459,00
	—	90.242,80	90.242,80	90.242,80
<b>Total du titre V.</b>	5.679.490,00	2.170.810,97	7.850.300,97	7.700.712,71
<b>RÉCAPITULATION</b>				
<b>Titre I.—Direction Générale</b>	96.020,00	30.632,63	126.652,63	126.380,23
» <b>II.—Direction Administrative</b>	7.295.536,37	1.820.451,43	9.115.987,80	8.716.275,63
» <b>III.—Direction Technique</b>	3.626.691,81	371.896,63	4.198.588,44	3.915.735,36
» <b>IV.—Cabinet du Conseiller Juridique et Avocat de la Concession Française</b>	97.786,06	14.765,47	112.551,53	110.621,30
» <b>V.—Services de Police</b>	5.679.490,00	2.170.810,97	7.850.300,97	7.700.712,71
<b>Total des dépenses.</b>	16.795.524,24	4.608.557,13	21.404.081,37	20.569.725,23

RECETTES

Nature des recettes	Prévisions budgétaires	Recettes effectuées
	\$	\$
<b>BUDGET EXTRAORDINAIRE</b>		
Art. 1.—Restes à recouvrer :		
Exercice 1938 . . . . .	1.016,62	71,78
Exercice 1939 . . . . .	13.628,58	9.613,29
» 2.—Excédent du budget ordinaire 1939 . . . . .	175.711,03	175.711,03
» 3.—Excédent du budget extraordinaire 1939 . . . . .	782.779,90	782.779,90
» 4.—Produits divers . . . . .	2.000.000,00	2.000.000,00
Total des recettes. . . . .	2.973.136,13	2.968.176,00

DÉPENSES

Nature des dépenses	Crédits ouverts au budget	Crédits supplémentaires	Total des crédits de l'exercice 1940	Dépenses de l'exercice 1940
	\$	\$	\$	\$
<b>CHAPITRE 1.—SECRETARIAT ADMINISTRATIF</b>				
Art. 1.—Confection d'un classeur-fichier . . . . .	850,00	—	850,00	834,00
» 2.—Matériel d'imprimerie (achat de machines) . . . . .	12.000,00	—	12.000,00	—
» 3.—Achat d'une machines à écrire . . . . .	1.550,00	—	1.550,00	—
	14.400,00	—	14.400,00	834,00
<b>CHAPITRE 2.—SOUS-DIRECTION DES FINANCES</b>				
Art. 1.—Achat de classeurs métalliques et d'une machine à écrire pour le Bureau de la licence professionnelle	3.100,00	—	3.100,00	2.956,96
	3.100,00	—	3.100,00	2.956,96
<b>CHAPITRE 3.—EXPROPRIATIONS</b>				
Art. 1.—Ouvertures . . . . .	374.000,00	—	374.000,00	174.895,03
» 2.—Elargissements . . . . .	296.000,00	—	296.000,00	76.929,39
» 3.—Provision . . . . .	130.000,00	—	130.000,00	—
	800.000,00	—	800.000,00	251.824,42
<b>CHAPITRE 4.—SOUS-DIRECTION DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE L'ASSISTANCE</b>				
Art. 1.—Achat de 6 voitures à bras . . . . .	900,00	—	900,00	794,49
	900,00	—	900,00	794,49
<b>CHAPITRE 5.—SOUS-DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT</b>				
Art. 1.—Collège Municipal Français :				
Sect. 1.—Bibliothèque scolaire . . . . .	2.700,00	—	2.700,00	—
» 2.—Matériel d'enseignement scientifique . . . . .	6.000,00	—	6.000,00	5.031,77
» 2.—Ecole Municipale Franco-Chinoise :				
Sect. 1.—Mobilier scolaire . . . . .	3.680,00	—	3.680,00	3.130,00
» 3.—Ecole Franco-Annamite :				
Sect. 1.—Mobilier scolaire . . . . .	1.400,00	—	1.400,00	—
» 2.—Installation éventuelle du chauffage central	12.000,00	—	12.000,00	—
	25.780,00	—	25.780,00	8.161,77
<b>CHAPITRE 6.—SIGNAUX MÉTÉOROLOGIQUES ET T. S. F.</b>				
Art. 1.—Achat de matériel pour le Service de T. S. F. . . . .	2.000,00	2.720,06	4.720,06	4.720,06
	2.000,00	2.720,06	4.720,06	4.720,06
<b>CHAPITRE 7.—COMPAGNIE DE POMPIERS</b>				
Art. 1.—Achat d'une auto-pompe . . . . .	47.200,00	—	47.200,00	—
» 2.—Secours aux asphyxiés :				
Sect. 1.—Appareil "Cot" . . . . .	1.900,00	—	1.900,00	284,00
» 2.—3 masques "Cot" et 6 bouteilles de re- change de carbogène . . . . .	1.125,00	—	1.125,00	—
» 3.—Achat de 4 manches d'aspiration pour ventilateurs . . . . .	2.300,00	—	2.300,00	—
» 4.—Achat d'un chassis "Renault", type A-F-Ret carrosserie	16.500,00	—	16.500,00	—
» 5.—Transformation d'une voiture "Hispano-Suiza" en premier départ pour feux de produits chimiques . . . . .	5.100,00	—	5.100,00	5.079,36
	74.125,00	—	74.125,00	5.363,36
<b>CHAPITRE 8.—SERVICE DES PLANTATIONS</b>				
Art. 1.—Reconstruction du kiosque des rafraichissements . . . . .	4.200,00	—	4.200,00	3.971,24
» 2.—Cimentage des alentours du lac, escarbille et ciment	1.000,00	371,60	1.371,60	1.371,60
» 3.—Construction d'une guérite à l'entrée sud-est du Parc rue Lafayette . . . . .	500,00	420,93	920,93	920,93
	5.700,00	792,53	6.492,53	6.263,77
<b>CHAPITRE 9.—SOUS-DIRECTION DES TRAVAUX</b>				
Art. 1.—Matériel :				
Sect. 1.—Achat de 2 camions à ordures . . . . .	67.500,00	—	67.500,00	—
» 2.—Achat de 2 arroseuses laveuses balayeuses	75.000,00	—	75.000,00	—
à reporter au chapitre 9. . . . .	142.500,00	—	142.500,00	—
à reporter. . . . .	926.005,00	3.512,59	929.517,59	280.918,83

DÉPENSES

Nature des dépenses	Crédits ouverts au budget	Crédits supplémentaires	Total des crédits de l'exercice 1940	Dépenses de l'exercice 1940
	\$	\$	\$	\$
Reports. . .	926.005,00	3.512,59	929.517,59	280.918,83
Reports du chapitre 9. . .	142.500,00	—	142.500,00	—
Art. 2.—Port, quais, pontons, dragages :				
Sect. 1.—Port et lutte contre les inondations :				
a) 3 barrages sur la crique de Zikawei . . . . .	90.000,00	—	90.000,00	5.179,14
b) Puisards-valve . . . . .				
Sect. 2.—Dragages :				
a) Entretien des fonds du Zafékang et du Zaoka- pang . . . . .	40.000,00	—	40.000,00	11.924,27
b) Entretien des fonds devant les pontons d'em- barquement des ordures . . . . .				
Sect. 3.—Quais :				
a) Quai de France . . . . .				
b) Quai de Kin Lee Yuen . . . . .				
c) Cale du Zafékang . . . . .	76.700,00	2.500,00	79.200,00	34.070,42
d) Passerelles et pontons . . . . .				
» 3.—Drainage :				
a) Chemins municipaux Nos. 3 et 4 . . . . .				
b) Avenue Haig . . . . .				
c) Chemin municipal No. 37 . . . . .				
d) Route Kahn . . . . .				
e) Route Edan . . . . .				
f) Route Cohen . . . . .				
g) Route Culty . . . . .	754.700,00	—	754.700,00	105.917,28
h) Route Père Huc . . . . .				
i) Route Magniny . . . . .				
j) Rue Bourgeat . . . . .				
k) Route Mayen . . . . .				
l) Route Tenaut de la Tour . . . . .				
m) Chemins publics . . . . .				
» 4.—Chaussées et trottoirs :				
Sect. 1.—Chaussées :				
a) Route Cassini . . . . .				
b) Chemins municipaux Nos. 3 et 4 . . . . .				
c) Route Cohen et chemin municipal No. 40 . . . . .				
d) Rue Cardinal Mercier . . . . .				
e) Route Pershing . . . . .				
f) Route Kahn . . . . .				
g) Route Edan . . . . .				
h) Route Mayen . . . . .				
i) Route Magniny . . . . .	306.100,00	—	306.100,00	46.393,84
j) Route Culty . . . . .				
k) Route Cohen . . . . .				
l) Route Père Huc . . . . .				
m) Rue Bourgeat . . . . .				
n) Route Vallon . . . . .				
o) Rue Massenet . . . . .				
p) Route Legendre . . . . .				
q) Imprévus . . . . .				
r) Elargissements . . . . .				
Sect. 2.—Suppression de pistes et rehaussements :				
a) Route Dufour . . . . .				
b) Route Kahn . . . . .	261.800,00	—	261.800,00	—
c) Route Magy . . . . .				
d) Route de Boissezon . . . . .				
Sect. 3.—Chemins publics et municipaux . . . . .	20.000,00	—	20.000,00	5.702,86
» 4.—Trottoirs :				
a) Route Frelupt . . . . .				
b) Route Cassini . . . . .				
c) Route Dufour . . . . .				
d) Route Magy . . . . .	66.800,00	—	66.800,00	8.352,07
e) Route Kahn . . . . .				
f) Route Fergusson . . . . .				
g) Elargissements . . . . .				
h) Imprévus . . . . .				
» 5.—Cadastré :				
Sect. 1.—1 cercle d'alignement . . . . .	2.700,00	—	2.700,00	400,00
» 2.—Machine à tirer les plans . . . . .	2.100,00	—	2.100,00	—
à reporter au chapitre 9. . .	1.763.400,00	2.500,00	1.765.900,00	217.939,88
à reporter. . .	926.005,00	3.512,59	929.517,59	280.918,83

**DÉPENSES**

Nature des dépenses	Crédits ouverts au budget	Crédits supplémentaires	Total des crédits de l'exercice 1940	Dépenses de l'exercice 1940
	\$	\$	\$	\$
Reports. . .	926.005,00	3.512,59	929.517,59	280.918,83
Reports du chapitre 9. . .	1.763.400,00	2.500,00	1.765.900,00	217.939,88
<b>Art. 6.—Bâtiments :</b>				
<b>Sect. 1.—</b>				
a) Collège municipal . . . . .				
b) T. S. F. . . . .				
c) Parc de Koukaza . . . . .				
d) Cimetière de Lokawei . . . . .				
e) Poste Central . . . . .				
f) Garage municipal . . . . .				
g) W. C. Quartier Bernez-Cambot . . . . .				
h) Pavillon Médico-légal . . . . .				
i) Bureau du Permis . . . . .	90.600,00	58.160,88	148.760,88	148.760,88
j) Bureau du Conseiller Juridique . . . . .				
k) W. C. Square de Verdun . . . . .				
l) Plantations . . . . .				
m) Ecole Chapsal . . . . .				
n) Ecole de Lagrené . . . . .				
o) Casernement No. 992 route de Zikawei . . . . .				
p) Quartier Marcaire . . . . .				
q) Poste d'Incendie Bassail . . . . .				
r) Local de désinfection des J. R. S. . . . .				
<b>» 7.—Electricité :</b>				
Sect. 1.—Renforcement d'éclairage . . . . .	4.880,00	—	4.880,00	644,82
» 2.—Modifications d'éclairage . . . . .	2.900,00	—	2.900,00	2.444,62
» 3.—Eclairage des voies nouvelles . . . . .	6.720,00	—	6.720,00	1.683,48
» 4.—Signaux de carrefours . . . . .	3.000,00	—	3.000,00	1.103,48
» 5.—Signaux communs . . . . .	1.500,00	—	1.500,00	—
	<b>1.873.000,00</b>	<b>60.660,88</b>	<b>1.933.660,88</b>	<b>372.579,16</b>
<b>CHAPITRE 10.—SERVICES DE POLICE</b>				
<b>Art 1.—Ameublement . . . . .</b>	<b>11.400,00</b>	<b>1.352,23</b>	<b>12.752,23</b>	<b>12.752,23</b>
	<b>11.400,00</b>	<b>1.352,23</b>	<b>12.752,23</b>	<b>12.752,23</b>
<b>Total des dépenses. . .</b>	<b>2.810.405,00</b>	<b>65.525,70</b>	<b>2.875.930,70</b>	<b>666.250,22</b>

---

---

**BUDGET POUR 1941**

---

---

RECETTES

ART.	NATURE DES RECETTES	PRÉVISIONS	\$	c.
<b>CHAPITRE 1.—IMPOTS</b>				
1	<i>Impôt foncier</i>	6.030.000,00		
2	<i>Impôt locatif 1<sup>ère</sup> Série.</i>	4.200.000,00		
3	<i>Impôt locatif 2<sup>e</sup> Série</i>	8.340.000,00		
				18.570.000,00
<b>CHAPITRE 2.—LICENCES</b>				
1	<i>Licence professionnelle ordinaire.</i>	700.000,00		
2	<i>Jin-rick-shaws publics</i>	500.000,00		
3	<i>Jin-rick-shaws privés</i>	300.000,00		
4	<i>Brouettes.</i>	15.000,00		
5	<i>Diabes</i>	414.000,00		
6	<i>Charrettes à bras</i>	175.000,00		
7	<i>Chevaux et voitures.</i>	400,00		
8	<i>Bicyclettes</i>	230.000,00		
9	<i>Véhicules automobiles privés</i>	1.140.000,00		
10	<i>Véhicules automobiles de louage et de garage</i>	450.000,00		
11	<i>Auto-camions privés</i>	370.000,00		
12	<i>Auto-camions de louage et véhicules de livraison</i>	970.000,00		
13	<i>Garages publics et ateliers de réparations, salles de vente.</i>	30.000,00		
14	<i>Distributeurs d'essence</i>	7.500,00		
15	<i>Bateaux, sampans, chaloupes</i>	90.000,00		
16	<i>Taxes d'embarquement et de débarquement.</i>	120.000,00		
17	<i>Hôtels, bars, cafés, restaurants, pensions de famille et salles de bal.</i>	210.000,00		
18	<i>Hôtels indigènes et maisons de logeurs</i>	190.000,00		
19	<i>Maisons de commission avec pension et logeurs de commerçants.</i>	8.000,00		
20	<i>Restaurants chinois</i>	60.000,00		
21	<i>Maisons de thé, débits de boissons chinois et marchands d'eau chaude.</i>	68.000,00		
22	<i>Marchands de boissons non-alcoolisées</i>	36.000,00		
23	<i>Marchands de vins et spiritueux</i>	31.500,00		
24	<i>Pesage de légumes</i>	6.000,00		
25	<i>Marchands ambulants et forains</i>	620.000,00		
26	<i>Marchés</i>	645.000,00		
27	<i>Théâtres, Cinémas, Marionnettes, Chanteuses</i>	90.000,00		
28	<i>Pharmacies et marchands de remèdes et de médicaments chinois.</i>	10.500,00		
29	<i>Etablissements de bains-douches et de massage</i>	6.750,00		
30	<i>Marchands fripiers et brocanteurs.</i>	19.000,00		
31	<i>Changeurs</i>	13.500,00		
32	<i>Marchands de tabacs</i>	35.000,00		
33	<i>Monts de piété</i>	57.000,00		
34	<i>Bureaux de placement</i>	2.100,00		
35	<i>Marchands d'objets d'or, d'argent et de curios</i>	13.500,00		
36	<i>Chiens</i>	20.000,00		
37	<i>Enseignes et affiches lumineuses</i>	4.250,00		
38	<i>Licences de nuit pour établissements chinois.</i>	1.000,00		
39	<i>Divers.</i>	60.000,00		
				7.719.000,00
				à reporter. . . 26.289.000,00

ART.	NATURE DES RECETTES	PRÉVISIONS	\$	C.
	Report. . . . .	\$		26.289.000,00
<b>CHAPITRE 3.—REDEVANCES</b>				
1	<i>Droits sur les quais et jetées</i> . . . . .	13.560,92		
2	<i>Droits de quaiage</i> . . . . .	209.790,20		
3	<i>Tramways</i> . . . . .	205.000,00		
4	<i>Railless et Autobus</i> . . . . .	263.000,00		
5	<i>Eaux.</i> . . . . .	327.000,00		
6	<i>Compagnie du Gaz.</i> . . . . .	113.500,00		
7	<i>Compagnie Générale d'Omnibus</i> . . . . .	13.500,00		
8	<i>Compagnie des Téléphones.</i> . . . . .	210.000,00		
9	<i>Entrées aux Champs de Courses</i> . . . . .	80.000,00		
				1.435.351,12
<b>CHAPITRE 4.—RECETTES DIVERSES</b>				
1	<i>Patentes d'établissements classés</i> . . . . .	75.000,00		
2	<i>Frais d'enquête pour ouverture d'établissements classés.</i> . . . . .	40.000,00		
3	<i>Inspection de chaudières</i> . . . . .	15.000,00		
4	<i>Poids et mesures</i> . . . . .	500,00		
5	<i>Cimetières</i> . . . . .	65.000,00		
6	<i>Produits divers</i> . . . . .	350.000,00		
7	<i>Domaines.</i> . . . . .	95.000,00		
8	<i>Taxes sur terrains publics.</i> . . . . .	80.000,00		
9	<i>Soldes remboursables</i> . . . . .	76.544,73		
				797.044,73
<b>CHAPITRE 5.—INTÉRÊTS</b>				
1	<i>Intérêts sur dépôts en banque</i> . . . . .	10.000,00		
2	<i>Intérêts sur valeurs en portefeuille</i> . . . . .	15.000,00		
				25.000,00
<b>CHAPITRE 6.—HYGIÈNE ET ASSISTANCE</b>				
1	<i>Recettes diverses.</i> . . . . .	150.000,00		
2	<i>Frais d'analyses diverses</i> . . . . .	10.000,00		
3	<i>Recettes des Dispensaires Municipaux.</i> . . . . .	10.000,00		
4	<i>Désinfections.</i> . . . . .	5.000,00		
5	<i>Vidanges par contrat</i> . . . . .	120.000,00		
6	<i>Cabinets d'aisance</i> . . . . .	64.000,00		
7	<i>Travaux remboursables - Curage des fosses septiques</i> . . . . .	20.000,00		
8	<i>Abattoirs</i> { <i>Recettes d'abatage</i> . . . . .	180.000,00		
9	{ <i>Divers</i> . . . . .	20.000,00		
				579.000,00
<b>CHAPITRE 7.—ENSEIGNEMENT</b>				
1	<i>Subvention du Gouvernement Français</i> . . . . .	3.500,00		
2	<i>Collège Municipal Français—Contribution scolaire.</i> . . . . .	75.000,00		
3	<i>Ecole Municipale Franco-Chinoise—Contribution scolaire.</i> . . . . .	58.500,00		
4	<i>Ecole Primaire Chinoise Chapsal—Contribution scolaire</i> . . . . .	19.500,00		
5	<i>Ecole Primaire Chinoise de Lagrené—Contribution scolaire</i> . . . . .	15.300,00		
6	<i>Ecole Municipale Française</i> { <i>Contribution scolaire.</i> . . . . .	13.500,00		
7	{ <i>Contribution des "Œuvres françaises</i> <i>d'assistance aux familles russes" au chauffage de l'école</i> . . . . .	11.500,00		
				196.800,00
				à reporter. . . . . 29.322.195,85

ART.	NATURE DES RECETTES	PRÉVISIONS	\$	c.
	Report. . .	\$	29.322.195,85	
	<b>CHAPITRE 8.—ASSISTANCE ET DROIT DES PAUVRES</b>			
1	<i>Subventions prises en charge, en tout ou partie, par la Caisse des Œuvres au titre de l'Assistance :</i>	385.524,00		
	Sect. 1.—Hôpital chinois pour cholériques . . . . .	1.500,00		
	» 2.—Hôpital Saint Joseph . . . . .	2.700,00		
	» 3.—Bureau de Bienfaisance Chinois . . . . .	6.900,00		
	» 4.—The Lester Chinese Hospital. . . . .	3.000,00		
	» 5.—Hôpital Sainte Marie :			
	a)—Subvention pour le fonctionnement d'une salle d'indigents étrangers (10 lits) . . . . .	6.300,00		
	b)—Provision pour hospitalisation des contagieux étrangers et chinois. . . . .	7.500,00		
	c)—Allocation forfaitaire pour hospitalisation des malades chinois (divers et tuberculeux) :			
	Pavillon St. Vincent. . . . .	30.000,00		
	Provision . . . . .	10.000,00	40.000,00	
	d)—Pavillon d'isolement Saint Jean . . . . .	30.000,00		
	e)—Honoraires du médecin pour le service de la salle d'indigents étrangers . . . . .	1.860,00		
	Provision . . . . .	1.488,00		
	f)—Maternité :			
	Hospitalisation . . . . .	3.750,00		
	Honoraires du médecin . . . . .	2.040,00	6.606,00	
	Provision . . . . .	816,00		
	» 6.—Shanghai Mercy Hospital :			
	a)—Allocation forfaitaire pour hospitalisation des aliénés. . . . .	25.550,00		
	b)—Provision pour hospitalisation des aliénés étrangers et chinois. . . . .	81.760,00		
			107.310,00	
	» 7.—Institut sino-belge du radium, 1729, avenue Joffre (indigents russes) :			
	a)—Provision pour hospitalisation des malades généraux (20 lits) . . . . .	43.800,00		
	b)—Honoraires du médecin traitant . . . . .	12.000,00		
	c)—Provision pour films . . . . .	1.000,00		
	» 8.—Hôpital russe, 230 route Say Zoong :			
	a)—Provision pour hospitalisation des malades généraux (10 lits) . . . . .	21.900,00		
	b)—Provision pour films . . . . .	2.000,00		
	» 9.—Hôpital de la Confraternité Orthodoxe Russe, 260 et 262, route Maresca :			
	Provision pour hospitalisation des tuberculeux adultes (16 lits). . . . .	35.040,00		
	» 10.—Maison de convalescence pour tuberculeux russes, 61, route Paul Henry :			
	a)—Subvention . . . . .	4.000,00		
	b)—Provision pour hospitalisation des tuberculeux enfants (12 lits). . . . .	17.520,00		
			21.520,00	
	» 11.—Société de la Fleur blanche . . . . .		500,00	
	» 12.—Traitements spéciaux :			
	a)—Provision pour traitements spéciaux. . . . .	2.000,00		
	b)—Provision pour traitement des lépreux . . . . .	3.000,00		
			5.000,00	
	» 13.—Inhumation des indigents étrangers. . . . .	3.000,00		
	» 14.—Dispensaire et Hôpital des Sœurs de Charité. . . . .	4.000,00		
	» 15.—Hôpital de la Croix Rouge Chinoise. . . . .	1.100,00		
	» 16.—Shanghai Anti-Tuberculosis Association . . . . .	3.000,00		
	» 17.—Saint Luke's Hospital No. 2 . . . . .	1.500,00		
	» 18.—Institut Pasteur . . . . .	15.000,00		
	Total. . . . .		385.524,00	
2	<i>Subventions prises en charge, en tout ou partie, par la Caisse des Œuvres au titre de l'Enseignement :</i>			
	Université l'Aurore . . . . .		15.000,00	
3	<i>Droit des pauvres . . . . .</i>		840.000,00	
				1.240.524,00
				à reporter. . . . .
				30.562.719,85

ART.	NATURE DES RECETTES	PRÉVISIONS	\$	C.
	Report. . . . .	\$		30.562.719,85
<b>CHAPITRE 9.—T. S. F., SIGNAUX MÉTÉOROLOGIQUES ET SÉMAPHORE</b>				
1	<i>Part contributive du Shanghai Municipal Council. . . . .</i>	87.838,70		
2	<i>Divers. . . . .</i>	700.000,00		
				787.838,70
<b>CHAPITRE 10.—SERVICE DES PLANTATIONS</b>				
1	<i>Cartes d'entrée aux parcs . . . . .</i>	250.000,00		
2	<i>Cessions et solde bénéficiaire sur travaux remboursables . . . . .</i>	10.000,00		
				260.000,00
<b>CHAPITRE 11.—TRAVAUX PUBLICS</b>				
1	<i>Solde bénéficiaire sur travaux remboursables . . . . .</i>	30.000,00		
2	<i>Permis de construire et taxes d'encombrement . . . . .</i>	63.000,00		
3	<i>Permis divers (barrières, enseignes et abris sur voies publiques) . . . . .</i>	185.000,00		
4	<i>Travaux du cadastre, plans, pose de bornes. . . . .</i>	25.000,00		
				303.000,00
<b>CHAPITRE 12.—SERVICES DE POLICE</b>				
1	<i>Recettes diverses. . . . .</i>	918.600,00		
2	<i>Agents employés à des services particuliers . . . . .</i>	120.000,00		
3	<i>Contrôle des gardiens privés . . . . .</i>	60.000,00		
4	<i>Affiches et panneaux-réclames. . . . .</i>	28.000,00		
5	<i>Permis de chauffeurs . . . . .</i>	25.000,00		
6	<i>Permis de port d'armes et location d'armes . . . . .</i>	80.000,00		
7	<i>Soldes remboursables . . . . .</i>	5.200,00		
8	<i>Enregistrement des tireurs de jinrickshaws privés . . . . .</i>	5.000,00		
9	<i>Enregistrement des tireurs de jinrickshaws publics . . . . .</i>	6.000,00		
10	<i>Enregistrement des véhicules automobiles . . . . .</i>	22.000,00		
				1.269.800,00
<b>Total général. . . . .</b>				<b>33.183.358,55</b>

## DÉPENSES

### Titre I.—Direction Générale

#### CHAPITRE 1.—DIRECTION GÉNÉRALE

Art. 1.—*Personnel Européen.*—

Soldes :—

1 Directeur Général-Secrétaire du Conseil . . . . .	23.298,00	
1 Directeur des Services Administratifs-Contrôleur Financier . . . . .	17.160,00	
1 Directeur des Services Techniques-Président de la Commission des Etablissements Classés	18.540,00	
1 Directeur des Finances . . . . .	15.780,00	
1 Sténo-dactylographe auxiliaire . . . . .	3.720,00	
Indemnités diverses: (logement, famille, fonction, déplacements et divers) . . . . .	37.116,00	
	115.614,00	

» 2.—*Frais généraux.*—

Sect. 1.—Automobiles: entretien . . . . .	7.000,00	
» 2.—Mobilier: achat et entretien . . . . .	500,00	
» 3.—Documentation . . . . .	400,00	
» 4.—Fournitures de bureau . . . . .	200,00	
	8.100,00	

123.714,00

#### CHAPITRE 2.—SECRETARIAT GÉNÉRAL

Art. 1.—*Personnel Européen.*—

1 Chef du Secrétariat général . . . . .	15.108,00	
1 Sous-Chef du Secrétariat . . . . .	9.972,00	
1 Rédacteur principal (pour 3 mois) . . . . .	2.170,50	
1 Rédacteur . . . . .	8.428,20	
1 Commis principal . . . . .	5.358,00	
1 Surveillant d'imprimerie . . . . .	4.434,00	
1 Gardien temporaire . . . . .	1.200,00	
Indemnités diverses: (logement, famille, langues et déplacements) . . . . .	11.424,00	
	58.094,70	

» 2.—*Personnel Chinois.*—

Soldes (28 employés) . . . . .	25.563,55	
Gratifications de fin d'année . . . . .	2.045,86	
Main d'œuvre domestique . . . . .	853,45	
	28.462,86	

» 3.—Menus frais . . . . .	3.000,00	
» 4.—Bicyclettes: achat et entretien . . . . .	550,00	
» 5.—Habillement des cyclistes, plantons et gardiens privés . . . . .	1.800,00	
» 6.—Mobilier: achat et entretien . . . . .	1.000,00	
» 7.—Fournitures de bureau . . . . .	1.200,00	
» 8.— <i>Imprimerie.</i> —		

Sect. 1.—*Personnel Chinois:*—

Soldes (32 employés) . . . . .	18.208,33	
Gratifications de fin d'année . . . . .	1.440,72	
Indemnités diverses . . . . .	200,00	
	19.849,05	

à reporter . . . . . 19.849,05 94.107,56

123.714,00 .....

		\$	c.	\$	c.
	Report. . . . .	19.849,05	94.107,56	123.714,00	.....
Sect. 2.—Matériel :—					
<i>a)</i> —Achat de papiers . . . . .	60.000,00				
<i>b)</i> —Achat de caractères et de matériel . . . . .	3.000,00				
<i>c)</i> —Entretien du matériel. . . . .	500,00				
<i>d)</i> —Frais divers (reliure, clichés, préparation des licences, etc.) . . . . .	5.000,00				
	<u>68.500,00</u>				
Sect. 3.—Chauffage et gaz . . . . .	2.000,00				
	<u>90.349,05</u>			184.456,61	
	Total du Titre I.—Direction Générale. . . . .			.....	308.170,61
<b>Titre II.—Services Financiers et Administratifs</b>					
CHAPITRE 1.—DIRECTION DES FINANCES					
Art. 1.— <i>Personnel Européen</i> :—					
BUDGETS ET TRÉSORERIE.—					
1 Directeur-Adjoint (pour ordre) . . . . .					
COMPTABILITÉ GÉNÉRALE.—					
1 Chef Comptable (pour 11 mois <sup>1</sup> / <sub>2</sub> ). . . . .	8.320,25				
1 Sous-Chef Comptable. . . . .	7.524,00				
1 Commissaire Comptable (pour 3 mois et 5 jours)	1.657,75				
1 Comptable . . . . .	5.839,50				
1 Commis-Comptable . . . . .	4.434,00				
PERCEPTION.—					
1 Chef Percepteur . . . . .	11.172,00				
1 Chef Percepteur-Adjoint (pour 3 mois) . . . . .	2.493,00				
1 Rédacteur . . . . .	6.372,00				
3 Percepteurs Principaux (dont 1 pour 11 mois et 1 pour 10 mois) . . . . .	20.223,20				
1 Percepteur de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	7.020,00				
8 Percepteurs (dont 1 pour 4 mois et 1 pour 9 mois)	34.694,50				
5 Percepteurs auxiliaires . . . . .	16.440,00				
7 Percepteurs temporaires. . . . .	15.540,00				
1 Surveillant temporaire des marchés . . . . .	1.440,00				
2 Inspecteurs temporaires des quais. . . . .	3.840,00				
1 Commis temporaire . . . . .	2.160,00				
Provision pour soldes de congé . . . . .	21.397,50				
Indemnités diverses: (logement, famille, langues et déplacements) . . . . .	37.966,00				
	<u>208.533,70</u>				
Art. 2.— <i>Personnel Chinois</i> :—					
Sect. 1.— <i>Comptabilité générale</i> .—					
Soldes (12 employés) . . . . .	12.085,39				
Gratifications de fin d'année . . . . .	969,77				
	<u>13.055,16</u>				
Sect. 2.— <i>Perception</i> .—					
Soldes (82 employés) . . . . .	68.319,67				
Gratifications de fin d'année . . . . .	5.465,59				
Indemnités de déplacements . . . . .	6.240,00				
Allocation aux encaisseurs . . . . .	11.280,00				
Main d'œuvre domestique. . . . .	587,50				
	<u>91.892,76</u>				
	à reporter. . . . .	104.947,92	208.533,70	.....	308.170,61

	Report.	\$	c.	\$	c.
	104.947,92	208.533,70		308.170,61	
<b>Sect. 3.—Caisse.—</b>					
Soldes (18 employés) . . . . .	30.977,84				
Gratifications de fin d'année . . . . .	2.114,27				
Allocation au Compradore . . . . .	7.572,00				
Soldes de 2 gardiens de la voiture blindée	708,25				
Main d'œuvre domestique. . . . .	287,50				
	<u>41.659,86</u>				
<b>Sect. 4.—Banque Municipale.—</b>					
Soldes (6 employés) . . . . .	10.420,80				
Gratifications de fin d'année . . . . .	862,15				
	<u>11.282,95</u>				
<b>Art. 3.—EMPRUNTS MUNICIPAUX:</b>		<u>157.890,73</u>			
<b>Sect. 1.—Emprunt 5 1/2 % 1914—</b>					
5.000 Obligations de Tls. 100	Tls				
a)—Intérêts . . . . .	6.435,00				
b)—Amortissement de 365					
Obligations . . . . .	<u>36.500,00</u>				
	42.935,00 à 71.5 =	60.048,95			
<b>Sect. 2.—Emprunt 5 1/2 % 1916—</b>					
3.500 Obligations de Tls. 100					
a)—Intérêts . . . . .	5.659,50				
b)—Amortissement de 237					
Obligations . . . . .	<u>23.700,00</u>				
	29.359,50 à 71.5 =	41.062,24			
<b>Sect. 3.—Emprunt 8 % 1921—</b>					
20.000 Obligations de Tls. 100					
a)—Intérêts . . . . .	105.564,00				
b)—Amortissement de 943 Obli-					
gations . . . . .	<u>94.300,00</u>				
	199.864,00 à 71.5 =	279.530,07			
<b>Sect. 4.—Emprunt 6 % 1923—</b>					
8.000 Obligations de Tls. 100					
a)—Intérêts . . . . .	35.124,00				
b)—Amortissement de 346 Obli-					
gations . . . . .	<u>34.600,00</u>				
	69.724,00 à 71.5 =	97.516,08			
<b>Sect. 5.—Emprunt 7 % 1924—</b>					
8.000 Obligations de Tls. 100					
a)—Intérêts . . . . .	44.177,00				
b)—Amortissement de 313 Obli-					
gations . . . . .	<u>31.300,00</u>				
	75.477,00 à 71.5 =	105.562,24			
<b>Sect. 6.—Emprunt 6 1/2 % 1925—</b>					
20.000 Obligations de Tls. 100					
Intérêts annuels . . . . .	130.000,00	à 71.5 =	181.818,18		
<b>Sect. 7.—Emprunt 6 1/2 % 1926—</b>					
10.000 Obligations de Tls. 100					
Intérêts annuels . . . . .	65.000,00	à 71.5 =	90.909,09		
<b>Sect. 8.—Emprunt 6 % 1930—</b>					
20.000 Obligations de Tls. 100					
a)—Intérêts . . . . .	96.900,00				
b)—Amortissement de 2.900					
Obligations . . . . .	<u>290.000,00</u>				
	386.900,00 à 71.5 =	541.118,88			
<b>Sect. 9.—Emprunt 6 % 1931—</b>					
15.000 Obligations de Tls. 100					
Intérêts annuels . . . . .	90.000,00	à 71.5 =	125.874,13		
à reporter . . . . .	1.523.439,86	366.424,43		308.170,61	

		\$	c.	\$	c.
	Report. . . . .	1.523.439,86	366.424,43		308.170,61
Sect. 10.— <i>Emprunt 6 % 1931—</i> (2ème émission)—					
15.000 Obligations de Tls. 100	Tls.				
Intérêts annuels . . . . .	90.000,00 à 71.5=	125.874,13			
Sect. 11.— <i>Emprunt 6 % 1933—</i>					
20.000 Obligations de Tls. 100					
Intérêts annuels . . . . .	120.000,00 à 71.5=	167.832,17			
Sect. 12.— <i>Emprunt 5 % 1934—</i>					
50.000 Obligations de \$ 100					
Intérêts annuels . . . . .		250.000,00			
Sect. 13.— <i>Emprunt 6 % 1936—</i>					
25.000 Obligations de \$ 100					
Intérêts annuels . . . . .		150.000,00			
		<u>2.217.146,16</u>			
Art. 4.—Frais de câbles et commissions. . . . .		20.000,00			
» 5.—Menus frais. . . . .		500,00			
» 6.—Automobiles, voiture blindée et camionnette de service: entretien . . . . .		2.500,00			
» 7.—Mobilier: achat et entretien . . . . .		400,00			
» 8.—Fournitures de bureau et imprimés . . . . .		4.000,00			
» 9.—Marchés: dépenses diverses. . . . .		1.000,00			
» 10.—Habillement du personnel . . . . .		800,00			
		<u>2.612.770,59</u>			
CHAPITRE 2.—SERVICE DES DOMAINES					
Art. 1.— <i>Personnel Européen :</i>					
1 Chef des Domaines (pour 10 mois 1/2). . . . .		8.321,25			
1 Chef-Adjoint des Domaines (pour 4 mois) . . . . .		2.124,00			
1 Conservateur du rôle foncier . . . . .		6.648,00			
Provision pour soldes de congé . . . . .		7.132,50			
Indemnités diverses: (logement, famille, langues et déplacements) . . . . .		5.134,00			
		<u>29.359,75</u>			
» 2.— <i>Personnel Chinois :</i>					
Soldes (4 employés) . . . . .		3.465,00			
Gratifications de fin d'année . . . . .		281,44			
Indemnités de déplacements . . . . .		72,00			
Main d'œuvre domestique . . . . .		225,00			
		<u>4.043,44</u>			
» 3.—Menus frais et fournitures de bureau. . . . .		350,00			
		<u>33.753,19</u>			
CHAPITRE 3.—SERVICE DE SANTÉ					
Art. 1.— <i>Personnel Européen :</i>					
Sect. 1.—Honoraires des docteurs. . . . .		34.400,00			
Allocation temporaire . . . . .		54.030,00			
		<u>88.430,00</u>			
» 2.—1 Chef Infirmier (pour 3 mois) . . . . .		2.055,00			
1 Infirmier-Adjoint . . . . .		6.372,00			
2 Infirmiers temporaires . . . . .		3.360,00			
Provision pour soldes de congé . . . . .		418,50			
Indemnités diverses: (famille, langues et déplacements) . . . . .		1.635,00			
		<u>13.840,50</u>			
» 2.— <i>Personnel Chinois :</i>					
1 Médecin. . . . .		6.360,00			
Soldes (21 employés) . . . . .		11.737,20			
Gratifications de fin d'année . . . . .		939,50			
		<u>19.036,70</u>			
	à reporter. . . . .	121.307,20		2.646.523,78	308.170,61

		\$	c.	\$	c.
	Report. . . . .	121.307,20		2.646.523,78	308.170,61
Art. 3.—Médicaments et achat de matières premières pour médicaments		100.000,00			
» 4.—Hospitalisation du personnel européen, chinois et tonkinois des Services Municipaux et des Services de Police . . . . .		105.000,00			
» 5.—Frais d'opérations chirurgicales. . . . .		35.000,00			
» 6.—Honoraires pour médecins spécialistes et examens radiologiques		22.000,00			
» 7.—Achat d'instruments et d'appareils . . . . .		1.000,00			
» 8.—Mobilier et lingerie : achat, remplacement et entretien . . . . .		3.900,00			
» 9.—Menus frais, blanchissage, entretien et gardien privé. . . . .		1.800,00			
» 10.—Imprimés et fournitures de bureau . . . . .		500,00			
» 11.—Chauffage et gaz . . . . .		22.500,00			
				413.007,20	
<b>CHAPITRE 4.—DIRECTION DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE L'ASSISTANCE</b>					
Art 1.—Hygiène :					
Sect. 1.—Personnel Européen :					
1 Directeur (pour 3 mois 1/2) . . . . .		5.005,00			
1 Directeur-Adjoint. . . . .		12.282,00			
1 Chef Inspecteur . . . . .		9.510,00			
1 Sous-Chef Inspecteur (pour 11 m. 1/2)		6.727,50			
2 Inspecteurs de 1 <sup>re</sup> classe (dont 1 pour 9 mois) . . . . .		10.503,00			
3 Inspecteurs (dont 1 pour 7 m. 1/2). . . . .		13.340,25			
5 Inspecteurs auxiliaires (dont 1 pour 5 mois et 1 pour 6 mois) . . . . .		11.940,00			
2 Inspecteurs temporaires . . . . .		5.280,00			
1 Secrétaire comptable auxiliaire . . . . .		2.700,00			
1 Surveillant d'Hygiène auxiliaire . . . . .		2.040,00			
1 Vétérinaire temporaire . . . . .		8.400,00			
10 Surveillants sanitaires temporaires		14.520,00			
Provision pour soldes de congé . . . . .		30.354,00			
Indemnités diverses: (logement, famille, langues, fonctions et déplacements)		31.602,50			
				164.204,25	
Sect. 2.—Personnel Chinois :					
Soldes (67 employés) . . . . .		27.233,81			
Gratifications de fin d'année . . . . .		1.970,62			
Indemnités de déplacements . . . . .		276,00			
Indemnités diverses. . . . .		120,00			
				29.600,43	
Sect. 3.—Dépenses générales :					
a)—Achat et entretien du matériel général nécessaire à l'ensemble du Service. . . . .		2.500,00			
b)—Automobiles : entretien . . . . .		3.320,00			
c)—Mobilier : achat et entretien . . . . .		250,00			
d)—Menus frais et fournitures de bureau . . . . .		1.200,00			
e)—Imprimés . . . . .		10.000,00			
f)—Documentation . . . . .		600,00			
g)—Chauffage (Station Sanitaire de Zikawei)		2.000,00			
h)—Gaz . . . . .		100,00			
				19.970,00	
Sect. 4.—Travaux remboursables—Curage des fosses septiques . . . . .		20.000,00			
				233.774,68	
	à reporter. . . . .	233.774,68		3.059.530,98	308.170,61

		\$	c.	\$	c.
	Report. . . . .	233.774,68		3.059.530,98	308.170,61
Art. 2.— <i>Désinfections et Prophylaxie générale :</i>					
Sect. 1.— <i>Désinfections générales :</i>					
a)—Achat de désinfectants . . . . .	30.000,00				
b)—Achat et entretien des appareils . . . . .	800,00				
c)—Charbon de chaudière et chauffage. . . . .	1.500,00				
d)—Entretien de 2 voitures de désinfect <sup>ion</sup> . . . . .	5.000,00				
e)—Main d'œuvre (pour 9 mois). . . . .	1.836,00				
	<u>39.136,00</u>				
Sect. 2.— <i>Désinfection des jinrickshaws :</i>					
a)—Achat de désinfectants . . . . .	56 000,00				
b)—Achat et entretien des appareils . . . . .	500,00				
c)—Charbon de chaudière, bois d'allu <sup>mage</sup> . . . . .	2.000,00				
d)—Courant électrique . . . . .	2.800,00				
	<u>61.300,00</u>				
Art. 3.— <i>Abattoirs :</i>				100.436,00	
Sect. 1.— <i>Personnel Européen :</i>					
Allocation au Vétérinaire . . . . .	8.812,00				
Allocation temporaire . . . . .	8.812,00				
	<u>17.624,00</u>				
1 Inspecteur (pour 3 mois) . . . . .	1.500,00				
1 Sous-Inspecteur auxiliaire . . . . .	3.720,00				
4 Surveillants temporaires. . . . .	4.680,00				
Provision pour soldes de congé . . . . .	5.220,00				
Indemnités diverses : (famille et déplacements) . . . . .	405,00				
	<u>33.149,00</u>				
Sect. 2.— <i>Personnel Chinois :</i>					
Soldes (25 employés) . . . . .	8.814,60				
Gratifications de fin d'année . . . . .	635,47				
Indemnités diverses . . . . .	736,26				
	<u>10.186,33</u>				
Sect. 3.— <i>Dépenses diverses :</i>					
a)—Charbon, bois d'allumage. . . . .	16.000,00				
b)—Matériel : achat et entretien . . . . .	2.500,00				
c)—Menus frais et imprimés . . . . .	2.000,00				
d)—Traitement des animaux morts . . . . .	1.800,00				
e)—Habillement des gardiens russes. . . . .	1.500,00				
	<u>23.800,00</u>				
Art. 4.— <i>Vaccinations :</i>				67.135,33	
Sect. 1.— <i>Personnel Chinois :</i>					
1 Médecin . . . . .	3.960,00				
Soldes : (31 employés dont 23 p. 6 mois) . . . . .	6.806,44				
Gratifications de fin d'année . . . . .	233,25				
	<u>10.999,69</u>				
Sect. 2.—Achat de vaccins et matériel de vaccination	73.600,00				
Sect. 3.—Entretien des voitures de vaccination :					
a)—Essence . . . . .	3.500,00				
b)—Entretien général . . . . .	1.500,00				
	<u>5.000,00</u>				
				89.599,69	
Art. 5.— <i>Pavillon médico-légal :</i>					
Sect. 1.—Achat et entretien du matériel . . . . .	2.200,00				
				2.200,00	
Art. 6.— <i>Cimetières :</i>					
Sect. 1.— <i>Personnel Européen :</i>					
2 gardiens temporaires . . . . .	2.400,00				
Indemnités diverses : (langues) . . . . .	120,00				
	<u>2.520,00</u>				
				2.520,00	
	à reporter. . . . .	2.520,00	493.145,70	3.059.530,98	308.170,61



		\$	c.	\$	c.
Report.	82.565,20	50.801,21	3.560.824,08	308.170,61	
6 Professeurs de français	36.800,50				
1 Professeur d'anglais	8.428,20				
1 Professeur d'anglais auxiliaire	2.337,50				
1 Professeur d'anglais temporaire.	4.200,00				
1 Professeur temporaire	3.000,00				
Professeurs spéciaux et chargés de cours :					
1 Professeur de dessin	3.120,00				
2 Professeurs de musique (pour 9 mois 1/2)	1.780,00				
1 Professeur de gymnastique (pour 9 mois 1/2)	950,00				
1 Professeur d'allemand	2.700,00				
1 chargé de l'éducation physique, classes enfantines (p. 9 m. 1/2)	380,00				
Surveillance-Répétitioriat :					
1 Répétitrice (pour 3 mois)	1.752,30				
1 Répétitrice auxiliaire	4.800,00				
1 Répétiteur auxiliaire (p. 10 m. 1/2)	4.929,25				
1 Assistante temporaire	1.800,00				
1 Surveillante temporaire	3.600,00				
1 Surveillant temporaire	1.320,00				
1 Concierge	1.440,00				
Provision pour soldes de congé	11.975,20				
Indemnités diverses : (logement, famille et langues)	20.703,00				
		198.581,15			
Sect. 2.—Personnel Chinois :					
Soldes (12 employés).	7.802,88				
Gratifications de fin d'année	650,24				
Main d'œuvre domestique	1.222,73				
		9.675,85			
» 3.—Mobilier : achat et entretien	1.000,00				
» 4.—Bibliothèque, laboratoire et matériel scolaire	1.500,00				
» 5.—Livres de prix et jouets pour arbre de Noël	4.600,00				
» 6.—Menus frais, fournitures de bureau et imprimés	1.950,00				
» 7.—Chauffage et gaz	31.000,00				
» 8.—Produits pharmaceutiques	200,00				
		248.507,00			
Art. 3.—Ecole Municipale Franco-Chinoise :					
Sect. 1.—Personnel Européen :					
1 Directeur	3.996,00				
14 Professeurs	39.600,00				
Indemnités diverses : (voyage et déplacements)	6.147,00				
		49.743,00			
Sect. 2 —Personnel Chinois :					
Soldes : (32 professeurs)	50.859,00				
Gratifications de fin d'année	4.074,73				
		54.933,73			
» 3.—Mobilier : achat et entretien	4.000,00				
» 4.—Bibliothèque, laboratoire et matériel scolaire	3.000,00				
» 5.—Livres de prix et récompenses	3.500,00				
» 6.—Menus frais, fournitures de bureau et imprimés	2.500,00				
» 7.—Main d'œuvre domestique.	2.962,50				
» 8.—Chauffage et gaz	13.000,00				
		133.639,23			
à reporter.		432.947,44	3.560.824,08	308.170,61	

		\$	c.	\$	c.
	Report. . . . .	432.947,44		3.560.824,08	308.170,61
<b>Art. 4.—Ecole Primaire Chinoise Chapsal:</b>					
<b>Sect. 1.—Personnel :</b>					
Soldes.—					
1	Directeur . . . . .				
1	Préfet des Etudes . . . . .				
1	Surveillant général . . . . .				
1	Chef Secrétaire. . . . .				
1	Secrétaire . . . . .				
1	Infirmière Major . . . . .				
2	Surveillants . . . . .				
2	Surveillantes . . . . .				
1	Copiste-dessinateur . . . . .				
36	Professeurs. . . . .				
	Gratifications de fin d'année. . . . .	3.277,94			
	Indemnités de déplacements . . . . .	72,00			
				51.038,47	
<b>Sect. 2.—Mobilier: achat et entretien . . . . .</b>					
				2.000,00	
»	3.—Appareils d'enseignement, livres de classe et bibliothèque scolaire . . . . .			400,00	
»	4.—Livres de prix et récompenses . . . . .			600,00	
»	5.—Menus frais, fournitures de bureau et imprimés . . . . .			1.800,00	
»	6.—Main d'œuvre domestique . . . . .			3.393,50	
»	7.—Chauffage . . . . .			4.000,00	
»	8.—Cours du soir: 2 Professeurs . . . . .			568,50	
				63.800,47	
<b>Art. 5.—Ecole Municipale Française :</b>					
<b>Sect. 1.—Personnel Européen :</b>					
1	Directeur . . . . .	7.896,00			
1	Sous-Directeur . . . . .	7.572,00			
				15.468,00	
Personnel Groupe I.—					
3	Professeurs . . . . .			15.882,00	
Personnel Groupe II.—					
6	Professeurs temporaires. . . . .			17.580,00	
Personnel Groupe III.—					
7	Professeurs temporaires . . . . .	20.100,00			
3	Professeurs suppléants (pour 9 mois 1/2). . . . .	5.415,00			
				25.515,00	
Secrétariat :					
1	1 <sup>ère</sup> Secrétaire . . . . .	2.760,00			
1	2 <sup>ème</sup> Secrétaire. . . . .	2.110,00			
				4.870,00	
Professeurs spéciaux et chargés de cours :					
2	Professeurs de musique (pour 9 mois 1/2). . . . .			1.045,00	
1	Professeur de dessin (pour 9 mois 1/2). . . . .			855,00	
Surveillance-Répétitioriat :					
1	Surveillante chargée de la cou- ture . . . . .			1.680,00	
1	Surveillante chargée de la gym- nastique . . . . .			1.680,00	
1	Surveillant chargé de la gym- nastique . . . . .			1.200,00	
1	Surveillant . . . . .			1.200,00	
				86.975,00	
	à reporter. . . . .	86.975,00		496.747,91	308.170,61
				3.560.824,08	308.170,61

		\$	c.	\$	c.
Report.	86.975,00	496.747,91		3.560.824,08	308.170,61
8 Répétiteurs (pour 9 mois 1/2)	8.360,00				
Indemnités diverses: (logement, famille, langues et divers)	11.748,00				
Sect. 2.—Personnel Chinois:	107.083,00				
Solde (1 employé)	1.378,80				
Gratification de fin d'année	114,90				
			1.493,70		
» 3.—Mobilier: achat et entretien			1.000,00		
» 4.—Bibliothèque, laboratoire et matériel scolaire			1.000,00		
» 5.—Livres de prix et récompenses			1.500,00		
» 6.—Menus frais, fournitures de bureau et imprimés			1.800,00		
» 7.—Main d'œuvre domestique			3.372,00		
» 8.—Chauffage			47.000,00		
				164.248,70	
Art. 6.—Ecole Franco-Annamite:					
Sect. 1.—Personnel:					
Soldes.—					
1 Directeur					
1 Instituteur					
1 Institutrice					
2 Monitrices					
1 Concierge					
				8.773,60	
Gratifications de fin d'année	34,70				
Indemnités diverses et frais de voyage	10.500,00				
Abonnement sur soldes des Instituteurs	6.674,88				
Versement à la Caisse de Retraites	1.383,20				
				27.366,38	
» 2.—Livres de classe			1.000,00		
» 3.—Livres de prix et récompenses			1.000,00		
» 4.—Uniformes pour les élèves			5.500,00		
» 5.—Menus frais, fournitures de bureau et imprimés			1.500,00		
» 6.—Chauffage			3.500,00		
				39.866,38	
Art. 7.—Ecole Primaire Chinoise de Lagrené:					
Sect. 1.—Personnel:					
Soldes.—					
1 Directeur					
1 Préfet des Études					
1 Surveillant général					
1 Chef Secrétaire					
1 Secrétaire					
1 Infirmière Major					
2 Surveillants					
2 Surveillantes					
1 Copiste-dessinateur					
31 Professeurs					
				33.590,60	
Gratifications de fin d'année	2.219,54				
Indemnités de déplacements	72,00				
				35.882,14	
Sect. 2.—Mobilier: achat et entretien			3.600,00		
» 3.—Appareils d'enseignement, livres de classe et bibliothèque scolaire			200,00		
» 4.—Livres de prix et récompenses			400,00		
» 5.—Menus frais, fournitures de bureau et imprimés			1.400,00		
» 6.—Main d'œuvre domestique			2.744,34		
» 7.—Chauffage			6.700,00		
» 8.—Cours du soir: 2 Professeurs (pour 10 mois)			600,00		
				51.526,48	
				752.389,47	
à reporter.				4.313.213,55	308.170,61

	Report.	\$ c.	\$ c.
		4.313.213,55	308.170,61
<b>CHAPITRE 6.—PERSONNEL DÉTACHÉ</b>			
Art. 1.— <i>Soldes remboursables :</i>			
Sect. 1.—Personnel Européen :			
1 Directeur de la Caisse des Œuvres . . . . .	16.473,00		
2 Messagers interprètes russes temporaires . . . . .	2.400,00		
Indemnités diverses: (logement, déplacements et divers). . . . .	9.351,81		
Allocation temporaire . . . . .	37.257,70		
	<u>65.482,51</u>		
Sect. 2.—Personnel Chinois :			
Soldes (2 employés) . . . . .	3.968,55		
Gratifications de fin d'année . . . . .	240,71		
Allocation temporaire . . . . .	6.852,96		
	<u>11.062,22</u>		
Art. 2.— <i>Personnel Détaché :</i>	<u>76.544,73</u>		
Sect. 1.—Personnel Européen :			
1 Employé pour la surveillance générale détaché au Consulat. . . . .	7.572,00		
2 Dactylographes auxiliaires . . . . .	7.100,00		
1 Dactylographe temporaire . . . . .	1.200,00		
1 Téléphoniste temporaire. . . . .	3.000,00		
Indemnités diverses: (logement, famille et langues). . . . .	2.976,00		
	<u>21.848,00</u>		
Sect. 2.—Personnel Chinois :			
1 Téléphoniste détaché au Consulat. . . . .	1.200,00		
Gratifications de fin d'année . . . . .	100,00		
	<u>1.300,00</u>		
	<u>23.148,00</u>		
» 3.— <i>Frais de consultations techniques.</i> . . . . .	5.000,00		
» 4.— <i>Contribution aux dépenses du Bureau des Terrains au Consulat Général de France.</i> . . . . .	9.800,00		
	<u>114.492,73</u>		
<b>CHAPITRE 7.—SUBVENTIONS ET EXONERATIONS</b>			
Art. 1.— <i>Cercle Français.</i> . . . . .	7.700,00		
» 2.— <i>Cercle de la Police Française.</i> . . . . .	840,00 818,05		
	<u>1.658,05</u>		
» 3.— <i>Chambre de Commerce Française.</i> . . . . .	35.000,00		
» 4.— <i>Association Sportive Française.</i> . . . . .	920,00		
» 5.— <i>Cercle Sportif Français.</i> . . . . .	10.008,77		
» 6.— <i>Compagnie des Messageries Maritimes.</i> . . . . .	2.093,52		
» 7.— <i>Société protectrice des animaux.</i> . . . . .	1.574,98		
» 8.— <i>Comité International pour l'amélioration de la sériciculture en Chine: Provision.</i> . . . . .	1.800,00		
	<u>60.755,32</u>		
<b>CHAPITRE 8.—CAISSE DE PRÉVOYANCE DU PERSONNEL, PENSIONS ET ALLOCATIONS</b>			
Art. 1.— <i>Caisse de Prévoyance du Personnel :</i>			
Sect. 1.— <i>a)</i> —Personnel Européen Titulaire :			
Contribution municipale de 10% . . . . .	110.000,00		
Indemnité pour famille . . . . .	18.000,00		
Abondement . . . . .	125.840,00		
Bonification . . . . .	1.500,00		
	<u>255.340,00</u>		
à reporter. . . . .	255.340,00	4.488.461,60	308.170,61

		\$	c.	\$	c.
	Report. . . . .	255.340,00		4.488.461,60	308.170,61
	b)—Personnel Européen Auxiliaire . . . . .	7.500,00			
		262.840,00			
	Sect. 2.—Personnel Chinois :				
	Liquidations . . . . .	25.000,00			
		287.840,00			
	Art. 2.—Pensions :				
	a)—Pensions viagères :				
	Madame Bassail Frs : 24.000 = . . . . .	9.600,00			
	M. Gabrielli Frs : 12.000 = . . . . .	4.800,00			
	Madame Dupuy \$ 210 par mois . . . . .	2.520,00			
	Madame Mertzaloff \$ 190 par mois . . . . .	2.280,00			
	Bernard Cousturier \$ 82,50 p. m. . . . .	990,00			
		20.190,00			
	b)—Pensions temporaires :				
	1 Conseiller pour les affaires immo- bilières \$ 200 par mois. . . . .	2.400,00			
	Enfant Borrisuck . . . . .	480,00			
		2.880,00			
		23.070,00			
				310.910,00	
	<b>CHAPITRE 9.—DÉPENSES DIVERSES</b>				
	Art. 1.—Téléphones :				
	Abonnements téléphoniques :				
	a)—Services Municipaux . . . . .	23.000,00			
	b)—Services Diplomatiques et Consulaires . . . . .	5.000,00			
		28.000,00			
	Art. 2.—Passages d'employés et de leurs familles . . . . .	490.000,00			
	» 3.—Annonces, publicités légales . . . . .	1.500,00			
	» 4.—Dépenses imprévues :				
	Sect. 1.—Remboursement de trop-perçu de taxes, licences, etc. :				
	a) Licences d'automobiles . . . . .	25.000,00			
	b) Divers . . . . .	5.000,00			
		30.000,00			
	» 2.—Pompes funèbres . . . . .	1.000,00			
	» 3.—Divers . . . . .	15.000,00			
		46.000,00			
	» 5.—Assurances :				
	Sect. 1.—Bâtiments Municipaux :				
	a) Primes d'assurances . . . . .	9.000,00			
	b) Fonds d'assurances . . . . .	4.100,00			
		13.100,00			
	» 2.—Véhicules automobiles . . . . .	15.000,00			
		28.100,00			
	» 6.—Frais de poste et télégrammes . . . . .	1.800,00			
	» 7.—Taxes foncières sur propriétés municipales . . . . .	3.500,00			
	» 8.—Frais de chancellerie . . . . .	2.500,00			
	» 9.—Plaques de véhicules et de maisons . . . . .	25.000,00			
	» 10.—Fêtes Nationales . . . . .	5.000,00			
	» 11.—Achat de médailles . . . . .	4.000,00			
	» 12.—Entretien des machines à écrire, miméographes . . . . .	1.000,00			
	» 13.—Contribution aux dépenses du Consulat Général :				
	Frais de service et représentation . . . . .	24.000,00			
	» 14.—Chauffage des Bâtiments Municipaux, Hôtel Municipal . . . . .	24.000,00			
	» 15.—Défense militaire de la Concession : Provision . . . . .	20.000,00			
		704.400,00			
				5.503.771,60	308.170,61
	à reporter. . . . .				

		\$	c.	\$	c.
	Report.	5.503.771,60		308.170,61	
<b>CHAPITRE 10.—ALLOCATION TEMPORAIRE DE SÉJOUR</b>					
Art. 1.— <i>Personnel Européen</i> :					
Sect. 1.—Soldes	2.120.000,00				
» 2.—Logement	255.000,00				
» 3.—Famille	70.000,00				
» 4.—Déplacements	25.000,00				
» 5.—Contribution au chauffage	81.000,00				
» 6.—Caisse de Prévoyance	74.000,00				
» 7.—Indemnité spéciale aux pompiers russes	21.000,00				
	<u>2.646.000,00</u>				
» 2.— <i>Personnel Chinois</i> :					
Sect. 1.—Soldes	1.442.000,00				
» 2.—Indemnité de riz	1.105.000,00				
» 3.—Abondement sur solde de Tonkinois	5.000,00				
» 4.—Gratifications de fin d'année	109.000,00				
» 5.—Indemnité spéciale aux pompiers chinois	49.500,00				
	<u>2.710.500,00</u>				
				5.356.500,00	
<b>CHAPITRE 11.—ASSISTANCE ET DROIT DES PAUVRES</b>					
Art. 1.— <i>Bureau du Droit des Pauvres</i> :					
Sect. 1.— <i>Personnel Européen</i> :					
1 Percepteur	4.434,00				
Indemnités diverses: (logement, langues et déplacements)	1.188,00				
	<u>5.622,00</u>				
» 2.— <i>Personnel Chinois</i> :					
Soldes (4 employés)	1.278,60				
Gratifications de fin d'année	79,90				
Indemnités de déplacements	120,00				
	<u>1.478,50</u>				
				7.100,50	
» 2.— <i>Dispensaire Municipal</i> :					
a)— <i>Médecine générale</i> :					
Sect. 1.—Honoraires du Médecin Européen	2.400,00				
» 2.— <i>Personnel Chinois</i> :					
1 Médecin	5.850,00				
5 employés	3.074,70				
Gratifications de fin d'année	216,35				
	<u>9.141,05</u>				
» 3.—Outillage médico-chirurgical et divers	300,00				
» 4.—Médicaments et pansements	8.000,00				
b)— <i>Cabinet dentaire</i> :					
» 5.—Honoraires du Dentiste	2.400,00				
» 6.—Outillage, médicaments et pansements	500,00				
» 7.—Gaz	300,00				
	<u>23.041,05</u>				
» 3.— <i>Institut prophylactique</i> :— <i>Dispensaire anti-vénérien</i> :					
Sect. 1.— <i>Personnel Européen</i> :					
1 Médecin auxiliaire	4.140,00				
Honoraires d'un médecin à temps	1.800,00				
1 Infirmière temporaire	1.500,00				
	<u>7.440,00</u>				
» 2.— <i>Personnel Chinois</i> :					
Soldes (6 employés)	2.497,95				
Gratifications de fin d'année	180,71				
Indemnités de déplacements	72,00				
	<u>2.750,66</u>				
				10.860.271,60	
	à reporter.	10.190,66	30.141,55	308.170,61	

			\$	c.	\$	c.
	Report.	10.190,66	30.141,55	10.860.271,60		308.170,61
Sect. 3.—	Outillage médico-chirurgical.	300,00				
»	4.—Achat de médicaments et pansements.	7.000,00				
»	5.—Achat et entretien du mobilier.	150,00				
»	6.—Menus frais, imprimés et documentation.	500,00				
»	7.—Gaz.	400,00				
»	8.—Chauffage (Dispensaire et Institut).	12.000,00				
			30.540,66			
Art. 4.—	<i>Infirmerie Spéciale de Dépôt:</i>					
Sect. 1.—	Honoraires du Médecin spécialiste.	3.000,00				
»	2.—Main d'œuvre:					
	a)—2 infirmiers russes temporaires	2.640,00				
	b)—1 infirmière chinoise temporaire.	370,20				
	Gratifications de fin d'année.	23,14				
			393,34			
				3.033,34		
»	3.—Hospitalisation des malades.	1.200,00				
»	4.—Achat de matériel, blanchissage.	350,00				
»	5.—Chauffage.	200,00				
				7.783,34		
»	5.—Assistance—Subventions et Exonérations:					
Sect. 1.—	Hôpital Chinois pour cholériques:					
	Subvention	1.800,00				
	Réserve de contribution municipale	1.000,00				
				2.800,00		
»	2.—Hôpital Saint Joseph			2.700,00		
»	3.—Bureau de Bienfaisance Chinois, 6-8 et 68, rue de Ningpo:					
	Subvention	10.000,00				
	Exonération d'impôt locatif:					
	a) 6-8, rue de Ningpo	288,00				
	b) 68, rue de Ningpo	496,80				
			784,80			
				10.784,80		
»	4.—The Lester Chinese Hospital			3.000,00		
»	5.—Hôpital Sainte Marie:					
	a) Subvention	12.600,00				
		89.859,63				
			102.459,63			
	b) Exonération d'impôt locatif.		25.174,84			
	c) Provision pour hospitalisation des contagieux étrangers et chinois.		7.500,00			
	d) Allocation forfaitaire pour hospitalisation des malades chinois (divers et tuberculeux):					
	Pavillon St. Vincent	30.000,00				
	Provision	10.000,00				
			40.000,00			
	e) Pavillon d'isolement Saint Jean		30.000,00			
	f) Honoraires du Médecin de la salle d'indigents étrangers	1.860,00				
	Provision	1.488,00				
			3.348,00			
	g) Maternité:					
	Hospitalisation.	3.750,00				
	Honoraires du médecin	2.040,00				
	Provision	816,00				
			6.606,00			
				215.088,47		
»	6.—Shanghai Mercy Hospital:					
	a) Allocation forfaitaire pour hospitalisation des aliénés	25.550,00				
	b) Provision pour hospitalisation des aliénés étrangers et chinois	81.760,00				
			107.310,00			
	à reporter.	341.683,27	68.465,55	10.860.271,60		308.170,61

		\$	c.	\$	c.
	Report. . . . .	341.683,27	68.465,55	10.860.271,60	308.170,61
Sect. 7.—Institut Sino-Belge du Radium, 1729, av. Joffre (indigents russes):					
a) Exonération d'impôt locatif . . . . .	4.500,00				
b) Provision pour hospitalisation des malades généraux (20 lits) . . . . .	43.800,00				
c) Honoraires du médecin traitant . . . . .	12.000,00				
d) Provision pour films . . . . .	1.000,00				
	<u>61.300,00</u>				
» 8.—Hôpital Russe, 230, route Say Zoong:					
a) Exonération d'impôt locatif . . . . .	1.800,00				
b) Provision pour hospitalisation des malades généraux (10 lits) . . . . .	21.900,00				
c) Provision pour films . . . . .	2.000,00				
	<u>25.700,00</u>				
» 9.—Hôpital de la Confraternité Orthodoxe Russe, 260 et 262, rte. Maresca:					
a) 1/2 exonération d'impôt locatif . . . . .	1.080,00				
b) Provision pour hospitalisation des tuberculeux adultes (16 lits) . . . . .	35.040,00				
	<u>36.120,00</u>				
» 10.—Maison de Convalescence pour Tuberculeux Russes, 61, route Paul Henry:					
a) Subvention . . . . .	4.000,00				
b) Exonération d'impôt locatif . . . . .	640,80				
c) Provision pour hospitalisation des tuberculeux enfants (12 lits) . . . . .	17.520,00				
	<u>22.160,80</u>				
» 11.—Société de la Fleur Blanche: Subvention . . . . .	500,00				
» 12.—Traitements spéciaux:					
a) Provision pour traitements spéciaux . . . . .	2.000,00				
b) Provision pour traitement des lépreux . . . . .	3.000,00				
	<u>5.000,00</u>				
» 13.—Inhumation des indigents étrangers . . . . .	3.000,00				
» 14.—Hopitaux complémentaires: Provision . . . . .	5.000,00				
» 15.—Accidentés de la rue hospitalisés par les soins de la Police . . . . .	5.000,00				
» 16.—Hôpital Général: Garantie d'intérêts . . . . .	13.986,00				
» 17.—Dispensaire et Hôpital des Sœurs de Charité, 147-149, avenue Dubail:					
Subvention . . . . .	4.000,00				
	13.328,58				
	<u>17.328,58</u>				
Exonération d'impôt locatif . . . . .	8.391,60				
	<u>25.720,18</u>				
» 18.—Hôpital Se Ming, 125, rue Sœur Allègre: Exonération d'impôt locatif . . . . .	2.572,87				
» 19.—Hôpital de la Croix Rouge Chinoise, 363, avenue Haig:					
Subvention . . . . .	3.540,80				
Exonération d'impôt locatif . . . . .	1.168,09				
	<u>4.708,89</u>				
» 20.—Hôpital de la Croix Rouge Chinoise, 373, avenue Haig:					
1/2 Exonération d'impôt locatif . . . . .	1.285,75				
	<u>à reporter. . . . .</u>	553.737,76	68.465,55	10.860.271,60	308.170,61

	Report.		\$	c.	\$	c.
	553.737,76	68.465,55	10.860.271,60		308.170,61	
Sect. 21.—Oeuvre de l'Assistance aux Familles Russes, 361, rue Chapsal:						
Subvention . . . . .	593,92					
Exonération d'impôt locatif . . . . .	1.408,32					
		2.002,24				
» 22.—Asile Russe, 586 et 588, avenue du Roi Albert:						
Exonération d'impôt locatif . . . . .		561,60				
» 23.—Shanghai Hebrew Relief Society & Shelter House, 812, rue Lafayette:						
Exonération d'impôt locatif . . . . .		2.448,00				
» 24.—Saochow Hospital, 15, 16, 17, 18 et 619, passage 141, rue Marcel Tillot:						
1/2 Exonération d'impôt locatif . . . . .		459,00				
» 25.—Maison de refuge pour jeunes filles, 910, avenue Pétain:						
Exonération d'impôt locatif . . . . .		4.035,63				
» 26.—B'nai B'rith Polyclinic, 514, rue Bourgeat:						
Exonération d'impôt locatif . . . . .		531,00				
» 27.—Asile pour Femmes Russes âgées, 1229, rue Lafayette:						
Exonération d'impôt locatif . . . . .		342,00				
» 28.—Asile de l'Union of Russian Army & Navy Men, 5, passage 255, rue Amiral Courbet et 6, passage 698, rue Bourgeat:						
Exonération d'impôt locatif:						
a) 5, p. 255, rue A. Courbet . . . . .	306,00					
b) 6, pas. 698, rue Bourgeat . . . . .	288,00					
		594,00				
» 29.—Asile des prisonniers libérés, 50 et 52, route Conty:						
Exonération d'impôt locatif . . . . .		162,00				
» 30.—Russian Saint Tichon Orphanage, 95, rue V. Emmanuel III:						
Exonération d'impôt locatif . . . . .		3.600,00				
» 31.—Union des Invalides Militaires Russes, 335, rue Cardinal Mercier:						
Exonération d'impôt locatif . . . . .		540,00				
» 32.—Russian Women's Hostel, 38, route Père Robert:						
Exonération d'impôt locatif . . . . .		360,00				
» 33.—Asile de Sainte Olga, 350, 350A et 8, pas. 360, av. du Roi Albert:						
Exonération d'impôt locatif:						
a) 350, av. du Roi Albert . . . . .	990,00					
b) 350A, av. du Roi Albert . . . . .	162,00					
c) 8, pas. 360, av. du R. Albert . . . . .	342,00					
		1.494,00				
» 34.—National Child Welfare Association of China, 1227, 1231 et 1233, rue Lafayette:						
Exonération d'impôt locatif . . . . .		716,40				
» 35.—Comité Général des Organisations Russes (soupes populaires), 786 et 788, rue Bourgeat:						
Exonération d'impôt locatif . . . . .		1.440,00				
» 36.—Shanghai Anti-Tuberculosis Association, 41, Tsze Pang Road:						
Subvention . . . . .		3.000,00				
à reporter . . . . .	576.023,63	68.465,55	10.860.271,60		308.170,61	

			\$	c.	\$	c.
	Report.	. 576.023,63	68.465,55	10.860.271,60		308.170,61
Sect. 37.—Shanghai Hospital, 172, route Ghisi :						
	Exonération d'impôt locatif . . . . .	1.440,00				
» 38.—Hopital du Sacré-Cœur, 197, route Ghisi :						
	Exonération d'impôt locatif . . . . .	3.317,76				
» 39.—Shanghai Home for Destitute children, 285, route Ch. Culty :						
	Exonération d'impôt locatif . . . . .	1.818,24				
» 40.—St. Luke's Hospital No. 2 :						
	Subvention . . . . .	1.500,00				
» 41.—Institut Pasteur :						
	Subvention . . . . .	60.000,00				
						644.099,63
Art. 6.—Enseignement—Subventions et Exonérations :						
A) — Enseignement Français et Etranger :						
Sect. 1.—Bibliothèque de l'Alliance Française . . . . .		1,00				
» 2.—Collège Municipal Français :						
	Bourses . . . . .	5.156,00				
	Demi-tarif . . . . .	17.238,00				
						22.394,00
» 3.—Ecole Municipale Française :						
	Demi-tarif . . . . .	690,00				
» 4.—Institution du Sacré Cœur, 6, passage 622, avenue Joffre :						
	Subvention . . . . .	7.901,20				
	Exonération d'impôt locatif . . . . .	10.758,46				
						18.659,66
» 5.—Collège Sainte Jeanne d'Arc, 18, route Doumer :						
	Subvention . . . . .	2.400,00				
		6.036,22				
						8.436,22
	Exonération d'impôt locatif . . . . .	2.666,00				
						11.102,22
» 6.—Orphelinat de la Providence, 37, rue Montauban :						
	Subvention . . . . .	2.000,00				
	Exonération d'impôt locatif . . . . .	872,73				
						2.872,73
» 7.—Ecole Américaine, 10, av. Pétain :						
	Subvention . . . . .	24.415,39				
	Exonération d'impôt locatif (partie) . . . . .	8.510,27				
						32.925,66
» 8.—Ecole Commerciale Russe, 1, passage 737, avenue Pétain :						
	Subvention . . . . .	4.000,00				
		971,58				
						4.971,58
	Exonération d'impôt locatif . . . . .	2.014,00				
						6.985,58
» 9.—Lycée de filles Russes, 359, rue Card. Mercier :						
	1/2 Exonération d'impôt locatif . . . . .	720,00				
» 10.—Ecole professionnelle française pour jeunes filles et femmes, 486, rue Auguste Boppe :						
	Exonération d'impôt locatif . . . . .	1.170,00				
» 11.—Patronage 151, route des Sœurs :						
	Exonération d'impôt locatif . . . . .	2.257,20				
» 12.—Ecole Sainte Sophie, 100, route des Sœurs :						
	Exonération d'impôt locatif . . . . .	1.260,00				
	à reporter.	. 101.038,05	712.565,18	10.860.271,60		308.170,61

		\$	c.	\$	c.
	Report. . . . .	101.038,05	712.565,18	10.860.271,60	308.170,61
B) — Enseignement Chinois :					
I. — Ecoles supérieures, Universités, Associations et Bibliothèques :					
Sect. 13. — Université l'Aurore :					
	Bourses . . . . .	450,00			
	Subvention } 15.000,00				
	} 38.358,80				
	} 947,23 = 39.306,03				
		54.306,03			
	Exonération d'impôt locatif :				
	a) — anciens bâtiments 27.358,80				
	b) — nouveau bâtiment 1.004,12				
		28.362,92			
			83.118,95		
»	14. — Ecole des Beaux Arts, 440, rue du Marché :				
	Exonération d'impôt locatif . . . . .		2.286,88		
»	15. — Bibliothèque Hong Ying, 1413, avenue Joffre :				
	Exonération d'impôt locatif . . . . .		936,00		
»	16. — Université Chiao Tung, 1103, 1105 et 1107, avenue Haig :				
	Exonération d'impôt locatif . . . . .		1.457,72		
»	17. — Association Amicale Sino-Française, 577, rue Lafayette :				
	Exonération d'impôt locatif . . . . .		900,00		
»	18. — Ecole de Pharmacie, 412, av. du Roi Albert :				
	Subvention . . . . .	882,38			
	Exonération d'impôt locatif (bâtiment à usage scolaire) . . . . .	1.160,15			
			2.042,53		
»	19. — Institut International des Sciences et des Arts, 393 et 395, route Fergusson :				
	1/2 Exonération d'impôt locatif :				
	a) 393, route Fergusson . . . . .	1.535,51			
	b) 395, route Fergusson . . . . .	809,82			
			2.345,33		
»	20. — Université Aurore pour filles, 181, rue Bourgeat :				
	1/2 Exonération d'impôt locatif . . . . .		4.399,34		
II. — Ecoles secondaires :					
Sect. 21. — Ecole Technique Franco-Chinoise, 1195, rue Lafayette :					
	Subvention . . . . .	24.066,92			
	Exonération d'impôt locatif (logements des élèves et bâtiments à usage scolaire). . . . .	14.879,04			
			38.945,96		
»	22. — Ecole Tsing Gni, 553, av. Joffre et 3, 4 et 8, passage 34, route Vallon :				
	Exonération d'impôt locatif :				
	a) 553, avenue Joffre. . . . .	1.908,00			
	b) 3, 4 et 8, passage 34, route Vallon . . . . .	496,80			
			2.404,80		
»	23. — Ecole Chiao Ming, 37, rue Montauban :				
	Subvention . . . . .	1.400,00			
	Exonération d'impôt locatif . . . . .	872,74			
			2.272,74		
	à reporter. . . . .	242.148,30	712.565,18	10.860.271,60	308.170,61

		\$	c.	\$	c.
	Report.	242.148,30	712.565,18	10.860.271,60	308.170,61
Sect. 24.—Ecole Tsing Tuh (filles)					
Ecole Ming Tuh (garçons)					
Ecole Yu Nee (cours du soir)					
145-149, rue Tourane :					
1/3 Exonération d'impôt locatif . . . . .	550,00				
» 25.—Amicale des anciens élèves de l'Ecole Municipale Franco-Chinoise :					
Subvention . . . . .	560,00				
» 26.—Ecole Municipale Franco-Chinoise :					
a) Bourses . . . . .	4.900,00				
b) Demi-tarif ou tarif réduit . . . . .	1.600,00				
	<u>6.500,00</u>				
» 27.—Nanyang Model Middle School, 200, route Mgr. Prosper Paris :					
Exonération d'impôt locatif . . . . .	2.160,00				
» 28.—Collège St. François Xavier, 40, passage 1157, avenue Foch :					
Subvention . . . . .	4.137,60				
Exonération d'impôt locatif . . . . .	4.373,53				
	<u>8.511,13</u>				
» 29.—Ecole Secondaire Fang Teh, 3, passage 613, rue Bourgeat :					
Exonération d'impôt locatif . . . . .	828,00				
III.—Ecoles primaires :—					
Sect. 30.—Ecole Primaire Chinoise Chapsal :					
Demi-tarif . . . . .	896,00				
» 31.—Ecole Primaire Chinoise de Lagrené :					
Demi-tarif . . . . .	454,00				
» 32.—Ecole Tong Wei, 253, rue Br. de Montmorand :					
Subvention . . . . .	2.009,04				
Exonération d'impôt locatif . . . . .	1.510,50				
	<u>3.519,54</u>				
» 33.—Ecole Tsi Lou, 249, rue Porte de l'Ouest :					
Exonération d'impôt locatif . . . . .	503,49				
» 34.—Ecole Zeng King No. 1, 361, route Cohen :					
Subvention . . . . .	699,45				
Exonération d'impôt locatif . . . . .	73,61				
	<u>773,06</u>				
» 35.—Ecole Zeng King No. 2, 160, route Magy :					
Exonération d'impôt locatif . . . . .	183,79				
» 36.—Ecole Primaire, 1197, rue Lafayette :					
Subvention . . . . .	2.315,81				
Exonération d'impôt locatif . . . . .	1.080,00				
	<u>3.395,81</u>				
» 37.—Ecole Teh Hwa, 42, pass. 1218, rue Lafayette :					
1/2 Exonération d'impôt locatif . . . . .	216,00				
» 38.—Ecole Min Tze, 39, rue Bourgeat :					
Exonération d'impôt locatif . . . . .	1.080,00				
» 39.—Ecole Chuen Hwa, 4, 5 et 6, p. 304, av. Dubail :					
Exonération d'impôt locatif . . . . .	638,00				
» 40.—Ecole Dong Nye, 139, rue Ratard :					
Subvention . . . . .	100,00				
Exonération d'impôt locatif . . . . .	612,00				
	<u>712,00</u>				
» 41.—Ecole Chiao Sing, 224, avenue Dubail :					
Exonération d'impôt locatif . . . . .	900,00				
	<u>à reporter.</u>	274.529,12	712.565,18	10.860.271,60	308.170,61

	Report.	\$	c.	\$	c.
	274.529,12	712.565,18	10.860.271,60	308.170,61	
Sect.42.—Ecole Tsing Ze, 1, passage 59, rue Voisin :					
Subvention . . . . .	100,00				
Exonération d'impôt locatif . . . . .	288,00				
	<u>388,00</u>				
» 43.—Ecole Zi Teh, 37, rue Montauban :					
Subvention . . . . .	1.400,00				
Exonération d'impôt locatif . . . . .	872,74				
	<u>2.272,74</u>				
» 44.—Ecole Lai Se (St. Louis), Eglise St. Joseph, rue Montauban :					
Subvention . . . . .	896,00				
Exonération d'impôt locatif . . . . .	540,00				
	<u>1.436,00</u>				
» 45.—Ecole I Sing, 61, 62 et 63, passage 123, rue Porte de l'Ouest :					
Subvention . . . . .	100,00				
Exonération d'impôt locatif . . . . .	442,80				
	<u>542,80</u>				
» 46.—Ecole Wei Yo, 15, p. 388, route T. de la Tour :					
Subvention . . . . .	150,00				
Exonération d'impôt locatif . . . . .	2.144,54				
	<u>2.294,54</u>				
» 47.—Ecole Hsien Tchong, 35, 36 et 39, passage 225, route Père Robert :					
Exonération d'impôt locatif :					
a) 35 et 36, passage 225 route Père Robert . . . . .	338,40				
b) 39, passage 225 route Père Robert . . . . .	560,70				
	<u>899,10</u>				
» 48.—Ecole Tchong Chih, 440 et 2 et 7, passage 430, rue A. Bayle et 58-59, p. 285, rue Lafayette :					
Subvention . . . . .	150,00				
Exonération d'impôt locatif :					
a) 440 et 2 et 7, passage 430, rue A. Bayle . . . . .	1.026,00				
b) 58-59, p. 285, rue Lafayette . . . . .	543,60				
	<u>1.569,60</u>				
	<u>1.719,60</u>				
» 49.—Ecole Zu Ming, 185-187, route Duplex et 1 à 8, passage 194, route Duplex :					
Exonération d'impôt locatif :					
a) 185-187, route Duplex . . . . .	360,00				
b) 1 à 8, pas. 194, route Duplex . . . . .	216,00				
	<u>576,00</u>				
» 50.—Ecole Hwa Long, 25, 36 et 37, passage 56, route Voyron et 62, route Voyron :					
Subvention . . . . .	100,00				
Exonération d'impôt locatif :					
a) 25, pas. 56, route Voyron . . . . .	360,00				
b) 36-37, pas. 56 et 62, route Voyron . . . . .	522,00				
	<u>882,00</u>				
	<u>982,00</u>				
à reporter . . . . .	285.639,90	712.565,18	10.860.271,60	308.170,61	

		\$	c.	\$	c.
	Report. . . . .	285.639,90	712.565,18	10.860.271,60	308.170,61
Sect. 51.—Ecole Loh Yuan, 317-319, route Tenant de la Tour:					
	Subvention . . . . .	250,00			
	Exonération d'impôt locatif . . . . .	720,00			
			970,00		
» 52.—Ecole Zeng Teh, 2A et 5, p. 44, route Lorton :					
	Exonération d'impôt locatif:				
	a) 2A, p. 44, route Lorton (partie)	180,00			
	b) 5, p. 44, route Lorton . . . . .	216,00			
			396,00		
» 53.—Ecole Chen Sing, 183, rue Bourgeat :					
	Exonération d'impôt locatif . . . . .	1.769,46			
» 54.—Ecole Si Yang, 398A et 2, passage 398, rue Auguste Boppe :					
	Exonération d'impôt locatif . . . . .	590,40			
» 55.—Ecole Kouen I, 1258, rue Lafayette :					
	Exonération d'impôt locatif . . . . .	1.447,20			
IV.—Ecoles Professionnelles :					
Sect. 56.—Ecole Professionnelle Tchong Hwa, 80, route Voyron :					
	Subvention . . . . .	350,00			
			291.162,96		
Art. 7.—Etablissements de culte et divers :					
Sect. 1.—Divers :					
	Foyer du Marin et du Soldat {	2.100,00			
		892,42			
			2.992,42		
	Orchestre Municipal du S. M. C. . . . .	2.100,00			
			5.092,42		
» 2.—Etablissements de culte—					
	(Exonérations d'impôt):				
	Eglise Saint Joseph, rue Montauban . . . . .	22.144,57			
	Eglise Saint Pierre, 270, av. Dubail . . . . .	2.349,54			
	Eglise du Christ Roi, 235, rue Bourgeat. . . . .	470,40			
	Eglise Russe Uniate, 237, rue Bourgeat. . . . .	514,08			
	Chapelle et Communauté du Sacré-Cœur,				
	7, pas. 622, avenue Joffre {	3.950,63			
	Exonération d'impôt locatif {	5.379,24			
			9.329,87		
	Community Church (Eglise Américaine),				
	53-55, avenue Pétain . . . . .	2.980,32			
	Exonération d'impôt locatif {	5.953,69			
			8.934,01		
	Eglise Russe, 55, route P. Henry )	990,00			
		474,72			
	Exonération d'impôt locatif {	1.445,34			
			2.910,06		
	Seventh Day Baptist Mission, 23, route de Zikawei . . . . .	192,00			
	Eglise Saint Nicolas, 18, rue Corneille . . . . .	280,00			
	Gospel Mission, 38 et 40, route G. Kahn :				
	1/2 Exonération d'impôt locatif . . . . .	162,00			
	Shanghai Dao Yeu (Société Bouddhiste),				
	14-15, passage 276, rue Bourgeat :				
	Exonération d'impôt locatif . . . . .	1.762,20			
	Oheil Moishe Synagogue, 350, rue Bourgeat :				
	1/2 Exonération d'impôt locatif . . . . .	288,00			
	à reporter. . . . .	49.336,73	5.092,42	1.003.728,14	
				10.860.271,60	308.170,61

		\$	c.	\$	c.
Report. . . . .	49,336,73	5 092,42	1.003.728,14	10.860.271,60	308.170,61
Cours de catéchumènes Eglise Saint Pierre, 63, passage 569, avenue du Roi Albert :					
Exonération d'impôt locatif . . . . .	126,00				
Church of Our Saviour, 71, route Maresca . . . . .	1.210,14				
Exonération d'impôt locatif	2.280,04				
	<u>3.490,18</u>				
The Russian Mission of the Swedish Baptist General Conference of America, 120, route Vallon :					
Exonération d'impôt locatif . . . . .	468,00				
21 pagodes situées sur la Concession Française. . . . .	12.888,00				
	<u>66.308,91</u>				
Art. 8.—Œuvres de charité et divers :			71.401,33		
Provision . . . . .			<u>45.000,00</u>		
				1.120.129,47	
Total du Titre II. . . . .					11.980.401,07
<b>Titre III.—Services Techniques</b>					
<b>CHAPITRE 1.—SECRETARIAT TECHNIQUE</b>					
Art. 1.—Personnel Européen :					
1 Chef du Secrétariat (pour 3 mois) . . . . .	2.677,50				
1 Rédacteur Principal . . . . .	8.402,62				
1 Rédacteur auxiliaire . . . . .	5.700,00				
Indemnités diverses : (logement, famille et déplacements) . . . . .	3.032,53				
	<u>19.812,65</u>				
» 2.—Personnel Chinois :					
Soldes (5 employés) . . . . .	4.081,80				
Gratifications de fin d'année . . . . .	333,05				
	<u>4.414,85</u>				
» 3.—Menus frais et fournitures de bureau . . . . .			3.500,00		
» 4.—Matériel et mobilier. . . . .			<u>150,00</u>		
				27.877,50	
<b>CHAPITRE 2.—SERVICE DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS</b>					
Art. 1.—Personnel Européen :					
1 Chef de Service . . . . .	9.510,00				
1 Chef Inspecteur (pour 3 mois) . . . . .	2.124,00				
1 Commis Principal (pour 3 mois) . . . . .	1.339,50				
4 Inspecteurs (dont 1 Inspecteur des chaudières)	18.881,50				
2 Inspecteurs auxiliaires . . . . .	5.640,00				
3 Inspecteurs temporaires . . . . .	9.480,00				
Provision pour soldes de congé . . . . .	6.732,00				
Indemnités diverses : (logement, famille, langues, déplacements et divers) . . . . .	14.973,00				
	<u>68.680,00</u>				
» 2.—Personnel Chinois :					
Soldes (16 employés) . . . . .	11.694,19				
Gratifications de fin d'année . . . . .	832,45				
Indemnités de déplacements . . . . .	840,00				
	<u>13.366,64</u>				
à reporter. . . . .			82.046,64	27.877,50	12.288.571,68

	Report.	\$	c.	\$	c.
	82.046,64		27.877,50		12.288.571,68
Art. 3.—Camionnette de service et automobile : entretien . . . . .	2.100,00				
» 4.—Menus frais et fournitures de bureau . . . . .	1.500,00				
» 5.—Matériel, mobilier et habillement du cycliste . . . . .	3.300,00				
» 6.—Contrôle des poids et mesures : matériel. . . . .	150,00				
			89.096,64		
<b>CHAPITRE 3.—SERVICE DE T. S. F., SIGNAUX MÉTÉOROLOGIQUES ET SÉMAPHORE</b>					
Art. 1.— <i>Signaux Météorologiques—Station Frelupt :</i>					
Sect. 1.—Personnel Européen :					
1 Directeur . . . . .	12.282,00				
2 Opérateurs . . . . .	10.217,40				
1 Opérateur temporaire . . . . .	3.300,00				
Indemnités diverses : (logement, famille, langues et déplacements). . . . .	6.528,00				
Allocation temporaire . . . . .	48.569,04				
			80.896,44		
» 2.—Personnel Chinois :					
Soldes (6 employés) . . . . .	8.829,00				
Gratifications de fin d'année. . . . .	735,75				
Allocation temporaire . . . . .	16.270,65				
			25.835,40		
» 3.—Electricité pour force motrice et éclairage. . . . .	800,00				
» 4.—Téléphone privé et public pour service de l'heure: abonnement et entretien. . . . .	1.300,00				
» 5.—Entretien et réparations du matériel élec- trique, T. S. F., émission et réception . . . . .	4.000,00				
» 6.—Automobile : entretien . . . . .	300,00				
» 7.—Menus frais, four <sup>nitures</sup> de bureau, imprimés et habillement des plantons-cyclistes . . . . .	1.000,00				
» 8.—Achat de lampes d'émission . . . . .	4.000,00				
» 9.—Chauffage . . . . .	1.600,00				
			119.731,84		
Art. 2.— <i>Service particulier d'exploitation—Station Winling-Corneille :</i>					
A) —Sect. 1.—Personnel Européen :					
1 Sous-Directeur . . . . .	8.496,00				
1 Chef Opérateur . . . . .	7.020,00				
1 Opérateur de 1 <sup>ère</sup> classe (p. 3 m.) . . . . .	1.755,00				
6 Opérateurs (dont 1 pour 4 mois et 2 jours). . . . .	25.695,25				
1 Dactylographe auxiliaire . . . . .	4.344,00				
Provision pour soldes de congé . . . . .	1.094,25				
Indemnités diverses : (logement, famille et langues) . . . . .	11.371,50				
			59.776,00		
» 2.—Personnel Chinois :					
Soldes (13 employés). . . . .	5.973,13				
Gratifications de fin d'année. . . . .	412,22				
			6.385,35		
» 3.—Electricité pour force motrice et éclairage Winling-Corneille . . . . .	900,00				
» 4.—Téléphone de service et lignes spéciales Winling-Corneille . . . . .	1.200,00				
» 5.—Entretien et réparations du matériel élec- trique et T. S. F., émission et réception . . . . .	1.500,00				
» 6.—Menus frais, four <sup>nitures</sup> de bureau, imprimés et habillement des plantons-cyclistes . . . . .	2.500,00				
» 7.—Achat de lampes d'émission. . . . .	4.500,00				
» 8.—Chauffage Winling-Corneille. . . . .	1.200,00				
à reporter. . . . .	77.961,35	119.731,84	116.974,14		12.288.571,68

		\$	c.	\$	c.
	Report. . . . .	77.961,35	119.731,84	116.974,14	12.288.571,68
B)—Sect. 9.—Personnel Chinois :					
	Soldes (2 employés) . . . . .	620,40			
	Gratifications de fin d'année . . . . .	38,77			
			659,17		
» 10.—Electricité pour force motrice et éclairage	Winling-Corneille . . . . .		900,00		
» 11.—Téléphone de service et lignes spéciales	Winling-Corneille . . . . .		700,00		
» 12.—Entretien et réparations du matériel élec-	trique et T. S. F., émission et réception		300,00		
» 13.—Chauffage Winling-Corneille. . . . .		1.000,00			
» 14.—Provision pour liquidation des comptes	aux offices correspondants. . . . .	600.000,00			
			681.520,52		
Art. 3.— <i>Sémaphore</i> :					
Sect. 1.—Abonnement à l'Observatoire . . . . .		2.100,00			
» 2.—Service téléphonique . . . . .		2.100,00			
» 3.—Personnel Européen :					
	Honoraires du Directeur . . . . .	6.000,00			
	1 Commis . . . . .	5.189,00			
	1 Employé temporaire . . . . .	2.400,00			
	Indemnités diverses: (logement,				
	langues et déplacements) . . . . .	1.044,00			
	Allocation temporaire . . . . .	18.271,70			
			32.904,70		
» 4.—Personnel Chinois :					
	Soldes (8 employés) . . . . .	4.607,95			
	Gratifications de fin d'année. . . . .	374,08			
	Indemnités de déplacements . . . . .	144,00			
	Allocation temporaire . . . . .	10.814,83			
			15.940,86		
» 5.—Menus frais, fournitures de bureau et imprimés			600,00		
» 6.—Matériel: achat et entretien . . . . .			500,00		
» 7.—Chauffage . . . . .			1.600,00		
» 8.—Eclairage des bureaux et signaux optiques.			200,00		
			55.945,56		
				857.197,92	
<b>CHAPITRE 4.—COMPAGNIE DE POMPIERS</b>					
Art. 1.— <i>Personnel Européen</i> :					
	1 Commandant. . . . .	12.615,75			
	1 Lieutenant . . . . .	8.310,00			
	1 Sous-Lieutenant (pour 3 mois) . . . . .	1.755,00			
	1 Chef Mécanicien (pour ordre). . . . .				
	2 Chefs de Poste (dont 1 pour ordre). . . . .	5.403,00			
	2 Sous-Chefs de Poste . . . . .	10.164,00			
	3 Pompiers (dont 2 pour 5 mois) . . . . .	8.129,00			
	1 Mécanicien auxiliaire . . . . .	3.600,00			
	1 Employé temporaire . . . . .	3.600,00			
	Provision pour soldes de congé et licenciement.	8.781,15			
	Indemnités diverses: (logement, famille, langues,				
	déplacement, habillement et équipement) . . . . .	7.173,00			
			69.530,90		
» 2.— <i>Personnel Auxiliaire Européen</i> :					
A)—Gradés :					
	Soldes (4 agents) . . . . .	5.244,00			
	Accessoires de soldes . . . . .	5.402,00			
	Indemnités diverses. . . . .	1.608,00			
			12.254,00		
	à reporter. . . . .	12.254,00	69.530,90	974.172,06	12.288.571,68

		\$	c.	\$	c.
	Report. . . . .	12.254,00	69.530,90	974.172,06	12.288.571,68
B)—Adjudant, sergents, caporaux et sapeurs :					
	Soldes : (46 agents) . . . . .	27.060,00			
	Accessoires de soldes . . . . .	62.123,00			
	Indemnités diverses. . . . .	4.812,00			
	Prime aux conducteurs . . . . .	720,00			
		<u>94.715,00</u>			
Art. 3.—Personnel Chinois :			106.969,00		
Sect. 1.—Soldes : (165 agents) . . . . .	70.358,00				
Gratifications de fin d'année . . . . .	5.421,50				
Prime aux conducteurs . . . . .	1.680,00				
		<u>77.459,50</u>			
» 2.—Accessoires de soldes : combustible pour cuisine . . . . .	16.500,00		93.959,50		
» 4.—Matériel :					
Sect. 1.—Essence . . . . .	25.200,00				
» 2.—Gros entretien par les ateliers et fonctionnement des ateliers : . . . . .	35.400,00				
» 3.—Petit entretien dans les postes . . . . .	2.400,00				
» 4.—Assurance des véhicules . . . . .	1.800,00		64.800,00		
» 5.—Bâtiments :					
Sect. 1.—Chauffage . . . . .	30.000,00				
» 2.—Entretien . . . . .	2.400,00				
» 3.—Mobilier : entretien et remplacement . . . . .	1.000,00				
» 4.—Petit entretien des casernements . . . . .	250,00		33.650,00		
» 6.—Habillement et équipement :					
Sect. 1.—Habillement et équipement des Pompiers Chinois et Russes . . . . .	30.250,00				
» 2.—Entretien. . . . .	4.000,00		34.250,00		
» 7.—Téléphones : abonnement et entretien . . . . .			5.000,00		
» 8.—Dépenses diverses :					
Sect. 1.—Menus frais, fournitures de bureau et imprimés. . . . .	3.000,00				
» 2.—Concours annuels . . . . .	280,00				
» 3.—Entretien des machines à écrire . . . . .	120,00				
» 4.—Achat d'une machine à écrire. . . . .	2.550,00		5.950,00		
» 9.—Achat de matériel d'incendie. . . . .			34.000,00		
» 10.—Entretien des moyens de secours dans les bâtiments municipaux . . . . .			5.140,00		
			<u>453.249,40</u>		
CHAPITRE 5.—SERVICE DES PLANTATIONS					
Art. 1.—Personnel Européen :					
1 Chef de Service (pour 3 mois) . . . . .	2.377,50				
1 Surveillant de 1 <sup>re</sup> classe (pour 10 mois et 4 jours) . . . . .	5.381,00				
1 Surveillant (pour 1 mois et 26 jours) . . . . .	604,00				
1 Surveillant auxiliaire . . . . .	2.700,00				
Provision pour soldes de congé et licenciement. . . . .	4.617,00				
Indemnités diverses: (logement, famille et déplacements) . . . . .	3.448,00		19.127,50		
			<u>19.127,50</u>		
	à reporter. . . . .	19.127,50		1.427.421,46	12.288.571,68

		\$	c.	\$	c.
	Report. . .	19.127,50		1.427.421,46	12.288.571,68
<b>Art. 2.—Personnel Chinois :</b>					
	Soldes : (77 employés) . . . . .	32.124,84			
	Gratifications de fin d'année. . . . .	2.587,26			
	Indemnités de déplacements. . . . .	792,00			
	Prime au conducteur. . . . .	67,20			
		<u>35.571,30</u>			
» 3.— <i>Main d'œuvre :</i>					
	Sect. 1.—Plantations sur routes . . . . .	25.000,00			
	» 2.—Entretien des jardins . . . . .	22.000,00			
	» 3.—Divers . . . . .	6.000,00			
		<u>53.000,00</u>			
» 4.— <i>Matériel :</i>					
	Sect. 1.—a) Tuteurs, ligatures et échelles. . . . .	7.200,00			
	b) Achat de graines, engrais, insecticides et achat de plantes sur place . . . . .	4.500,00			
	c) Matériel courant (pots, pioches, pelles, bèches, etc.) . . . . .	10.000,00			
	d) Entretien des serres (bois, mastic, vitres, peintures, etc.) . . . . .	5.000,00			
	e) Réserve pour typhons. . . . .	8.400,00			
		<u>35.100,00</u>			
	» 2.—a) Remplacement et entretien de chaises et bancs des parcs . . . . .	3.800,00			
	b) Réparation, drainage et entretien général des allées, chaumes et clôtures . . . . .	6.500,00			
	c) Remplacement de gazon . . . . .	6.000,00			
		<u>16.300,00</u>			
		51.400,00			
» 5.— <i>Dépenses diverses :</i>					
	Sect. 1.—Camion et automobile :				
	a) Essence, entretien . . . . .	4.000,00			
	b) Frais de transport par le Service des Travaux Publics. . . . .	400,00			
		<u>4.400,00</u>			
	» 2.—Menus frais, fournitures de bureau et imprimés . . . . .	500,00			
	» 3.—Matériel : drapeaux et écussons . . . . .	3.000,00			
	» 4.—Chauffage. . . . .	13.300,00			
		<u>21.200,00</u>			
» 6.— <i>Jardin Zoologique :</i>					
	Sect. 1.—Entretien et nourriture . . . . .	15.000,00			
	» 2.—Menus frais . . . . .	1.000,00			
		<u>16.000,00</u>			
				196.298,80	
<b>CHAPITRE 6.—DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</b>					
<b>DIRECTION</b>					
<b>Art. 1.—DIRECTION :</b>					
	Sect. 1.— <i>Personnel Européen :</i>				
	1 Ingénieur en Chef. . . . .	17.160,00			
	1 Ingénieur-Adjoint Principal (pour 3 mois) . . . . .	4.443,45			
	2 Ingénieurs-Adjoints (dont 1 pour 10 mois) . . . . .	19.128,00			
	Indemnités diverses : (logement, famille et déplacements) . . . . .	15.140,00			
		<u>55.871,45</u>			
	à reporter. . . . .	55.871,45		1.623.720,26	12.288.571,68

	Report. . . .	\$	c.	\$	c.
	55.871,45	1.623.720,26		12.288.571,68	
<b>Sect. 2.—Personnel Chinois :</b>					
Soldes : (7 employés) . . . . .	2.925,00				
Gratifications de fin d'année . . . . .	239,07				
Indemnités de déplacements . . . . .	288,00				
	<u>3.452,07</u>				
	59.323,52				
<b>DIVISION ADMINISTRATIVE</b>					
<b>Art. 2.—SECRETARIAT :</b>					
<b>Sect. 1.—Correspondance.—Personnel Européen :</b>					
2 Commis Principaux . . . . .	12.748,80				
1 Dactylographe auxiliaire . . . . .	3.720,00				
Indemnités diverses : (logement, famille et langues) . . . . .	4.056,00				
	<u>20.524,80</u>				
» 2.—Correspondance.—Personnel Chinois :					
Soldes : (9 employés) . . . . .	8.532,00				
Gratifications de fin d'année . . . . .	692,75				
Indemnités diverses . . . . .	100,00				
	<u>9.324,75</u>				
» 3.—Entretien du matériel . . . . .					
	500,00				
» 4.—Permis.—Personnel Européen :					
1 Chef Inspecteur . . . . .	7.200,00				
3 Inspecteurs (dont 1 pour 3 mois et 20 jours) . . . . .	12.358,83				
1 Inspecteur temporaire . . . . .	6.000,00				
3 Surveillants auxiliaires (dont 1 pour 5 mois) . . . . .	10.420,00				
1 Surveillant temporaire . . . . .	3.000,00				
1 Chef Examineur (pour 3 mois) . . . . .	1.800,00				
1 Employé temporaire . . . . .	6.480,00				
1 Calculateur temporaire . . . . .	2.700,00				
Indemnités diverses : (logement, famille, langues et déplacements) . . . . .	7.051,50				
	<u>57.010,33</u>				
» 5.—Permis.—Personnel Chinois :					
Soldes : (8 employés) . . . . .	4.238,64				
Gratifications de fin d'année . . . . .	334,97				
Indemnités de déplacements . . . . .	144,00				
	<u>4.717,61</u>				
» 6.—Entretien du matériel . . . . .					
	50,00				
	<u>92.127,49</u>				
<b>Art. 3.—CADASTRE :</b>					
<b>Sect. 1.—Personnel Européen :</b>					
1 Chef (pour 3 mois) . . . . .	2.647,00				
1 Sous-Chef . . . . .	7.020,00				
1 Chef Opérateur (pour ordre) . . . . .					
1 Chef Opérateur auxiliaire . . . . .	4.500,00				
1 Archiviste auxiliaire . . . . .	4.800,00				
2 Opérateurs qualifiés auxiliaires . . . . .	8.160,00				
3 Opérateurs auxiliaires . . . . .	9.180,00				
5 Opérateurs temporaires . . . . .	12.000,00				
Indemnités diverses : (logement, famille, langues et déplacements) . . . . .	5.070,00				
	<u>53.377,00</u>				
	à reporter . . . . .	53.377,00	151.451,01	1.623.720,26	12.288.571,68

	Report.		\$	c.	\$	c.
	53.377,00	151.451,01	1.623.720,26		12.288.571,68	
<b>Sect. 2.—Personnel Chinois :</b>						
Soldes : (75 employés) . . . . .	27.407,04					
Gratifications de fin d'année . . . . .	1.988,76					
Indemnités de déplacements . . . . .	816,00					
Indemnités diverses . . . . .	58,44					
		30.270,24				
» 3.—Achat et entretien du matériel . . . . .		3.000,00				
» 4.—Nouveau matériel . . . . .		1.100,00				
» 5.—Bornes C. M. F. et piquets . . . . .		800,00				
		88 547,24				
<b>Art. 4.—MAGASIN :</b>						
<b>Sect. 1.—Personnel Européen :</b>						
1 Chef Magasinier (pour 3 mois) . . . . .	1.755,00					
1 Magasinier . . . . .	7.662,00					
1 Commis (pour 5 mois 1/2) . . . . .	2.920,50					
Provision pour soldes de congé . . . . .	6.311,00					
Indemnités diverses : (logement, famille, langues et déplacements) . . . . .	2.441,50					
		21.090,00				
» 2.—Personnel Chinois :						
Soldes : (12 employés) . . . . .	5.147,28					
Gratifications de fin d'année . . . . .	413,37					
Indemnités de déplacements . . . . .	216,00					
Indemnités diverses . . . . .	100,00					
		5.876,65				
» 3.—Entretien du matériel . . . . .		800,00				
» 4.—Nouveau matériel . . . . .		700,00				
» 5.—Chauffage . . . . .		1.000,00				
		29.466,65				
<b>DIVISION ÉTUDES ET PROJETS</b>						
<b>Art. 5.—ÉTUDES ET PROJETS :</b>						
<b>Sect. 1.—Personnel Européen :</b>						
1 Ingénieur Chef de Division (pour ordre)						
<i>Mécanique :</i>						
1 Ingénieur Mécanicien (p. 11 mois) . . . . .	8.464,50					
1 Surveillant auxiliaire . . . . .	3.060,00					
<i>Voirie :</i>						
1 Agent-Voyer (pour 3 mois) . . . . .	2.124,00					
1 Agent-Voyer (pour ordre) . . . . .						
1 Surveillant temporaire . . . . .	2.700,00					
<i>Constructions et Bâtiments :</i>						
1 Projeteur . . . . .	6.696,00					
1 Agent Technique auxiliaire . . . . .	5.400,00					
1 Surveillant auxiliaire . . . . .	3.300,00					
1 Surveillant temporaire . . . . .	2.400,00					
Provision pour soldes de congé . . . . .	6.925,50					
Indemnités diverses : (logement, famille, langues et déplacements) . . . . .	4.246,00					
		45.316,00				
» 2.—Personnel Chinois :						
Soldes : (10 employés) . . . . .	9.322,44					
Gratifications de fin d'année . . . . .	756,18					
Indemnités de déplacements . . . . .	144,00					
Indemnités diverses . . . . .	1.109,28					
		11.331,90				
» 3.—Tirage d'albums des bâtiments municipaux		2.000,00				
		58.647,90				
	à reporter . . . . .	328.112,80	1.623.720,26		12.288.571,68	

		\$	c.	\$	c.
	Report. . . . .	328.112,80		1.623.720,26	12.288.571,68
DIVISION ELECTRICITÉ ET MÉCANIQUE					
Art. 6.—ELECTRICITÉ :					
Sect. 1.—Personnel Européen :					
1 Ingénieur Chef de Division (pour ordre)					
<i>Electricité—Eau—Gaz :</i>					
	1 Chef . . . . .	8.310,00			
	1 Sous-Chef (pour ordre) . . . . .				
	1 Monteur Electricien. . . . .	7.020,00			
	1 Agent Technique Principal(p. 3 m.) . . . . .	1.593,00			
	1 Contrôleur-Vérificateur auxiliaire . . . . .	4.800,00			
	1 Contrôleur auxiliaire . . . . .	3.900,00			
	Indemnités diverses: (logement, famille, langues et déplacements) . . . . .	5.025,00			
				30.648,00	
»	2.—Personnel Chinois :				
	Soldes: (52 employés) . . . . .	20.973,24			
	Gratifications de fin d'année. . . . .	1.488,57			
				22.461,81	
»	3.—Consommation des voies publiques. . . . .	253.000,00			
»	4.—Entretien des installations des voies publiques . . . . .	40.000,00			
»	5.—Consommation des signaux de trafic . . . . .	27.200,00			
»	6.—Entretien des signaux de trafic . . . . .	5.800,00			
»	7.—Instruments de mesure et de contrôle. . . . .	20.000,00			
				399.109,81	
Art. 7.—BATIMENTS MUNICIPAUX :					
Sect. 1.—Personnel Chinois :					
	Soldes: (13 employés) . . . . .	7.402,56			
	Gratifications de fin d'année. . . . .	573,81			
				7.976,37	
»	2.—Consommation des bâtiments municipaux. . . . .	100.000,00			
»	3.—Entretien des installations des bâtiments municipaux . . . . .	18.800,00			
»	4.—Force motrice . . . . .	20.100,00			
				146.876,37	
Art. 8.—EAU, GAZ ET CHAUFFAGE :					
Sect. 1.—Eau.—Personnel Chinois :					
	Soldes: (12 employés) . . . . .	5.320,56			
	Gratifications de fin d'année. . . . .	409,16			
				5.729,72	
»	2.—Eau.—Entretien des installations . . . . .	10.000,00			
»	3.—Gaz.—Consommation et entretien . . . . .	500,00			
»	4.—Chauffage central.—Entretien des installations . . . . .	4.100,00			
				20.329,72	
Art. 9.—MÉCANIQUE ENTRETIEN :					
Sect. 1.—Matériel Général.—Personnel Chinois :					
	Soldes: (37 employés) . . . . .	16.359,36			
	Gratifications de fin d'année. . . . .	1.232,65			
	Indemnités de déplacements . . . . .	72,00			
	Indemnités diverses . . . . .	1.377,76			
				19.041,77	
»	2.—Matériel fixe et outillage . . . . .	6.000,00			
»	3.—Matériel roulant . . . . .	15.000,00			
»	4.—Drague: entretien. . . . .	1.800,00			
»	5.—Matériel spécial de voirie. . . . .	200,00			
				42.041,77	
	à reporter. . . . .	42.041,77	894.428,70	1.623.720,26	12.288.571,68

	Report. . . . .	\$	c.	\$	c.
	42.041,77	894.428,70		1.623.720,26	12.288.571,68
Sect. 6.— <i>Matériel Automobile.</i> —Personnel Européen :					
1 Ingénieur Mécanicien . . . . .	9.234,00				
1 Mécanicien . . . . .	4.758,00				
1 Mécanicien auxiliaire . . . . .	8.400,00				
Indemnités diverses: (logement et famille) . . . . .	1.968,00				
	<u>24.360,00</u>				
» 7.— <i>Matériel Automobile.</i> —Personnel Chinois :					
Soldes: (45 employés) . . . . .	22.687,08				
Gratifications de fin d'année. . . . .	1.759,02				
Indemnités de déplacements. . . . .	360,00				
Indemnités diverses . . . . .	1.577,86				
	<u>26.383,96</u>				
» 8.—Camions et arroseuses . . . . .	114.500,00				
» 9.—Camionnettes et motocyclettes . . . . .	8.900,00				
» 10.—Voitures de service . . . . .	11.500,00				
» 11.—Voitures diverses . . . . .	3.500,00				
» 12.— <i>Cylindres.</i> —Personnel Chinois :					
Soldes: (14 employés) . . . . .	6.429,12				
Gratifications de fin d'année. . . . .	487,76				
Indemnités diverses . . . . .	190,00				
	<u>7.106,88</u>				
» 13.— <i>Cylindres</i> —Entretien . . . . .	2.000,00				
	<u>240.292,61</u>				
Art. 10.—USINES DE FABRICATION :					
Sect. 1.—Personnel Européen :					
1 Mécanicien (pour 3 mois) . . . . .	1.755,00				
1 Mécanicien temporaire. . . . .	3.600,00				
1 Agent Technique Principal . . . . .	7.722,00				
Indemnités diverses: (logement, famille, langues et déplacements) . . . . .	1.890,00				
	<u>14.967,00</u>				
» 2.—Personnel Chinois :					
Soldes: (18 employés) . . . . .	7.453,80				
Gratifications de fin d'année. . . . .	529,23				
Indemnités de déplacements. . . . .	72,00				
Indemnités diverses . . . . .	200,00				
	<u>8.255,03</u>				
» 3.—Concasseurs: entretien . . . . .	3.500,00				
» 4.—Bétonnières d'asphalte: entretien . . . . .	3.500,00				
» 5.—Usine de produits moulés: entretien . . . . .	1.000,00				
» 6.—Chauffage. . . . .	400,00				
	<u>31.622,03</u>				
Art. 11.—TRANSPORTS :					
Sect. 1.— <i>Garage et Traction.</i> —Personnel Européen :					
1 Mécanicien (pour 3 mois) . . . . .	1.431,00				
1 Mécanicien temporaire. . . . .	2.880,00				
Indemnité de logement . . . . .	252,00				
	<u>4.563,00</u>				
» 2.— <i>Garage et Traction.</i> —Personnel Chinois :					
Soldes: (109 employés). . . . .	47.186,16				
Gratifications de fin d'année . . . . .	3.519,17				
Indemnités de déplacements, prime aux conducteurs, etc . . . . .	5.748,00				
Indemnités diverses . . . . .	280,00				
	<u>56.733,33</u>				
» 3.— <i>Traction</i> :					
Gazoline, huiles, graisse et divers. . . . .	310.000,00				
	<u>371.296,33</u>				
à reporter. . . . .	371.296,33	1.166.343,34		1.623.720,26	12.288.571,68

		\$	c.	\$	c.
	Report.	. 371.296,33	1.166.343,34	1.623.720,26	12.288.571,68
Sect. 4.— <i>Cavalerie</i> .—Personnel Européen :					
1 Surveillant auxiliaire . . . . .		5.236,80			
» 5.— <i>Cavalerie</i> .—Personnel Chinois :					
Soldes : (81 employés) . . . . .		25.148,88			
Gratifications de fin d'année. . . . .		1.986,43			
Indemnités de déplacements. . . . .		72,00			
Indemnités diverses . . . . .		1.190,13			
		<u>28.397,44</u>			
» 6.—Nourriture des animaux . . . . .		63.000,00			
» 7.—Infirmerie-Maréchalerie . . . . .		2.300,00			
» 8.—Harnachement . . . . .		2.000,00			
» 9.—Petit outillage . . . . .		1.500,00			
» 10.—Chauffage . . . . .		800,00			
		<u>474.530,57</u>			
DIVISION VOIE PUBLIQUE					
Art. 12.—VOIE PUBLIQUE :					
Sect. 1.— <i>Personnel Européen</i> :					
1 Ingénieur Chef de Division (pour ordre)					
1 Chef de Service . . . . .		7.434,00			
<i>Voirie</i> :					
1 Agent-Voyer Principal (pour 3 mois) . . . . .		2.124,00			
1 Agent-Voyer Principal (pour ordre) . . . . .					
1 Agent-Voyer auxiliaire (pour 4 mois 1/2) . . . . .		2.992,50			
1 Agent-Voyer temporaire . . . . .		7.200,00			
1 Conducteur . . . . .		6.048,00			
1 Agent Technique Principal . . . . .		7.020,00			
4 Agents Techniques (dont 1 pour ordre et 1 pour 3 mois) . . . . .		12.237,00			
1 Agent Technique temporaire . . . . .		2.400,00			
11 Surveillants temporaires . . . . .		18.160,00			
Provision pour soldes de congé. . . . .		11.061,00			
Indemnités diverses : (logement, famille, langues, fonctions et déplacements) . . . . .		14.079,00			
		<u>90.755,50</u>			
» 2.— <i>Personnel Chinois</i> :					
Soldes : (741 employés) . . . . .		236.808,72			
Gratifications de fin d'année . . . . .		13.853,14			
Indemnités de déplacements . . . . .		2.016,00			
Indemnités diverses . . . . .		6.453,90			
		<u>259.131,76</u>			
» 3.—Trottoirs . . . . .		76.345,00			
» 4.—Chaussées pavées . . . . .		26.100,00			
» 5.—Chaussées macadam . . . . .		119.760,00			
» 6.—Chaussées sheet. . . . .		100.220,00			
» 7.—Chaussées béton . . . . .		8.000,00			
» 8.—Peinture des bandes de trafic et arrêts d'autobus. . . . .		5.000,00			
» 9.—Cours et allées . . . . .		26.770,00			
» 10.—Drains et puisards. . . . .		34.200,00			
» 11.—Cimetières . . . . .		16.750,00			
» 12.—Dragage . . . . .		148.000,00			
» 13.—Quais et pontons . . . . .		83.000,00			
» 14.—Stands de tir et poudrières . . . . .		1.200,00			
» 15.—Chauffage . . . . .		1.200,00			
» 16.—Petit outillage . . . . .		22.200,00			
		<u>1.018.632,26</u>			
	à reporter.	. 2.659.506,17		1.623.720,26	12.288.571,68

		\$	c.	\$	c.
	Report.	2.659.506,17		1.623.720,26	12.288.571,68
<b>Art. 13.—NETTOIEMENT :</b>					
Sect. 1.— <i>Personnel Européen :</i>					
	1 Chef	7.020,00			
	1 Agent Technique Principal (pour 4 mois et 18 jours)	2.194,20			
	1 Surveillant auxiliaire	4.080,00			
	6 Surveillants temporaires	8.640,00			
	1 Marqueur temporaire	1.680,00			
	Indemnités diverses : (logement, famille, langues et déplacements)	6.647,40			
		<u>30.261,60</u>			
»	2.— <i>Personnel Chinois :</i>				
	Soldes : (278 employés)	82.227,24			
	Gratifications de fin d'année.	6.484,72			
	Indemnités de déplacements	792,00			
	Indemnités diverses	3.600,00			
		<u>93.103,96</u>			
»	3.—Enlèvement : ordures ménagères et boues				
		244.500,00			
»	4.—Comblement des mares et exhaussement des terrains				
		2.000,00			
»	5.—Petit outillage				
		11.200,00			
»	6.—Chauffage				
		800,00			
		<u>381.865,56</u>			
DIVISION CONSTRUCTIONS ET BATIMENTS					
<b>Art. 14.—CONSTRUCTIONS ET BATIMENTS :</b>					
Sect. 1.— <i>Personnel Européen :</i>					
	1 Chef de Division (pour ordre)				
	1 Conducteur Principal (pour 3 mois)	1.939,50			
<i>Bâtiments Entretien :</i>					
	1 Conducteur	5.724,00			
	2 Surveillants auxiliaires (dont 1 pour ordre)	3.060,00			
	Indemnités diverses : (logement et déplacements)	1.692,00			
		<u>12.415,50</u>			
»	2.— <i>Personnel Chinois :</i>				
	Soldes : (33 employés)	16.007,76			
	Gratifications de fin d'année.	1.196,24			
	Indemnités de déplacements	432,00			
		<u>17.636,00</u>			
»	3.—Entretien courant des Bâtiments Consulaires, des Bâtiments Municipaux, des Bâtiments de Police et des Bâtiments mis à la dispo- sition du Détachement				
		15.500,00			
»	4.—Entretien courant des appareils de chauffage				
		6.500,00			
»	5.—Entretien courant des clôtures, pailloles et abris				
		1.000,00			
»	6.—Entretien courant de la Salle des fêtes.				
		200,00			
»	7.—Entretien courant du petit outillage				
		1.500,00			
»	8.—Gros entretien des Bâtiments Municipaux				
		45.925,00			
»	9.—Gros entretien des Habitations Municipales				
		2.635,00			
»	10.—Gros entretien des Bâtiments du Service des Travaux				
		11.050,00			
»	11.—Gros entretien des Bâtiments des Services de Police				
		45.030,00			
»	12.—Gros entretien des Bâtiments Municipaux mis à la disposition du Détachement				
		12.790,00			
»	13.—Nattes, stores, abris : pose et réparations.				
		9.000,00			
»	14.—Travaux imprévus.				
		4.000,00			
		<u>185.181,50</u>			
	à reporter.	3.226.553,23		1.623.720,26	12.288.571,68

		\$	c.	\$	c.
	Report. . . . .	3.226.553,23		1.623.720,26	12.288.571,68
<b>Art. 15.—BATIMENTS ENTREPRISE :</b>					
<b>Sect. 1.—Personnel Européen :</b>					
2 Surveillants temporaires . . . . .	3.540,00				
Indemnités diverses: (langues et déplacements) . . . . .	480,00				
» 2.—Personnel Chinois :		4.020,00			
Solde: (1 employé) . . . . .	380,40				
Gratification de fin d'année . . . . .	23,77				
		404,17			
» 3.—Chauffage . . . . .		600,00			
			5.024,17		
<b>Art. 16.—Dépenses diverses :</b>					
<b>Sect. 1.—Menus frais . . . . .</b>		1.420,00			
» 2.—Fournitures de bureau . . . . .		5.960,00			
» 3.—Fournitures de dessin . . . . .		4.780,00			
» 4.—Imprimés . . . . .		6.740,00			
			18.900,00		
				3.250.477,40	
	<b>Total du Titre III. . . . .</b>				4.874.197,66
<b>Titre IV.—Cabinet du Conseiller Juridique et Avocat de la Concession Française</b>					
<b>CHAPITRE 1.—CABINET DU CONSEILLER JURIDIQUE ET AVOCAT DE LA CONCESSION FRANÇAISE</b>					
<b>Art. 1.—Personnel :</b>					
<b>Sect. 1.—Personnel Européen :</b>					
1 Conseiller Juridique et Avocat de la Concession: Provision. . . . .	24.000,00				
1 Chef des Services du Cabinet Juridique . . . . .	11.724,00				
1 Interprète auxiliaire . . . . .	5.597,28				
1 Dactylographe auxiliaire . . . . .	3.300,00				
Indemnités diverses: (logement, famille, langues et déplacements). . . . .	4.032,00				
» 2.—Personnel Chinois :		48.653,28			
Soldes } 3 avocats suppléants . . . . .	18.000,00				
} 7 employés de bureau . . . . .	7.890,00				
Gratifications de fin d'année . . . . .	649,80				
Habillement du gardien et du cycliste . . . . .	350,00				
		26.889,80			
<b>Art. 2.—Dépenses diverses :</b>			75.543,08		
<b>Sect. 1.—Automobile et bicyclette: entretien. . . . .</b>		900,00			
» 2.—Menus frais, fournitures de bureau et imprimés . . . . .		1.200,00			
» 3.—Bibliothèque, journaux, etc. . . . .		1.000,00			
» 4.—Provision pour frais de justice . . . . .		9.960,00			
» 5.—Chauffage . . . . .		1.200,00			
» 6.—Mobilier: achat et entretien . . . . .		300,00			
			14.560,00		
				90.103,08	
	<b>Total du Titre IV. . . . .</b>				90.103,08
	à reporter. . . . .				17.252.872,42

	\$	c.	\$	c.
Report. . . . .			17.252.872,42	

## Titre V.—Services de Police

### CHAPITRE 1.—PERSONNEL EUROPÉEN

#### Art. 1.—Soldes :

1 Directeur. . . . .	28.836,00
2 Directeurs-adjoints. . . . .	37.575,00
6 Sous-Directeurs. . . . .	84.762,00
3 Sous-Directeurs adjoints . . . . .	32.592,00
10 Inspecteurs principaux . . . . .	82.923,00
15 Inspecteurs . . . . .	133.896,00
22 Sous-Inspecteurs . . . . .	144.669,00
65 Sergents-Chefs . . . . .	349.110,00
62 Sergents . . . . .	230.877,00
45 Gardes auxiliaires . . . . .	150.542,00
2 Sténos-dactylographes auxiliaires . . . . .	6.600,00
4 Secrétaires temporaires . . . . .	10.080,00
25 Musiciens . . . . .	19.500,00
1 Aide-Magasinier . . . . .	2.400,00
Soldes d'intérim . . . . .	4.566,00
Indemnités diverses: (logement, famille, langues, déplacements, fonctions et médailles)	235.200,00
	1.554.128,00
» 2.—Caisse de Prévoyance . . . . .	263.592,00
» 3.—Passages des Agents et de leurs familles . . . . .	568.421,00
	2.386.141,00

### CHAPITRE 2.—PERSONNEL CHINOIS

#### Art. 1.—Soldes :

##### Secteurs de Police :

(2.131 agents et employés) . . . . . 997.989,00

##### Police judiciaire :

(32 agents et employés) . . . . . 16.230,00

##### Fourrière :

(4 employés). . . . . 1.346,00

##### Bureau des Tabacs :

(7 employés) . . . . . 5.135,00

##### Gardiens de Parcs :

(14 gardiens) . . . . . 5.532,00

##### Gardiens de pontons :

(2 gardiens) . . . . . 725,00

1.026.957,00

Indemnités diverses: (langues, déplacements, médailles, indemnités spéciales, indemnité de consigne, caisse de secours et divers) . . . . . 167.503,00

Gratifications de fin d'année. . . . . 69.188,00

236.691,00

1.263.648,00

#### » 2.—Caisse de Prévoyance du Personnel Chinois :

Liquidations . . . . . 30.000,00

1.293.648,00

à reporter. . . . .	3.679.789,00	17.252.872,42
---------------------	--------------	---------------

	Report.	\$ c.	\$ c.
		3.679.789,00	17.252.872,42
<b>CHAPITRE 3.—PERSONNEL TONKINOIS</b>			
<b>Art. 1.—Soldes :</b>			
<i>Secteurs de Police :</i>			
(1.100 gradés et agents) . . . . .	446.194,00		
(6 secrétaires et commis) . . . . .	10.504,00		
	456.698,00		
Indemnités diverses: (langues, famille, médailles, prime de rengagement, indemnité de consigne et divers) . . . . .	57.432,00		
Gratifications de fin d'année . . . . .	37.060,00		
Abondement sur soldes . . . . .	365.358,00		
Abondement sur soldes de congé . . . . .	15.360,00		
	475.210,00		
		931.908,00	
<b>Art. 2.—Rapatriements et voyages . . . . .</b>		48.500,00	
» <b>3.—Caisse de Retraites . . . . .</b>		101.940,00	
» <b>4.—Caisse de Prévoyance . . . . .</b>		458,00	
		1.082.806,00	
<b>CHAPITRE 4.—SERVICES DIVERS</b>			
<b>Art. 1.—Sect. 1.—Parcs: (Gardiens Russes):</b>			
Soldes: (18 gardiens) . . . . .	9.144,00		
Accessoires de soldes . . . . .	26.919,00		
	36.063,00		
<b>Sect. 2.—Bureau des Tabacs: (Personnel Temporaire):</b>			
1 Chef Inspecteur . . . . .	2.400,00		
3 Inspecteurs . . . . .	4.320,00		
5 Contrôleurs . . . . .	6.000,00		
Indemnités diverses: (logement et allocation temporaire) . . . . .	23.352,00		
	36.072,00		
		72.135,00	
			72.135,00
<b>CHAPITRE 5.—FRAIS GÉNÉRAUX</b>			
<b>Art. 1.—Habillement et Equipement . . . . .</b>		461.860,00	
» <b>2.—Entretien de l'habillement . . . . .</b>		34.500,00	
» <b>3.—Ameublement: entretien . . . . .</b>		9.750,00	
» <b>4.—Armement et Stands: entretien . . . . .</b>		8.500,00	
» <b>5.—Véhicules automobiles:</b>			
Sect. 1.—Gazoline, huile, graisse, pétrole . . . . .	208.700,00		
» 2.—Réparations, outillage et fournitures diverses	175.000,00		
» 3.—Remplacement normal du matériel roulant	148.000,00		
	531.700,00		
» <b>6.—Bicyclettes:</b>			
Sect. 1.—Achat . . . . .	23.400,00		
» 2.—Entretien . . . . .	20.700,00		
	44.100,00		
» <b>7.—Assurances des véhicules . . . . .</b>		11.800,00	
» <b>8.—Produits pour le Service de l'Identité judiciaire . . . . .</b>		21.000,00	
» <b>9.—Chauffage et gaz . . . . .</b>		236.000,00	
» <b>10.—Nourriture des prévenus . . . . .</b>		54.000,00	
» <b>11.—Pompes funèbres . . . . .</b>		2.000,00	
» <b>12.—Fournitures de bureau . . . . .</b>		46.000,00	
» <b>13.—Imprimés . . . . .</b>		72.200,00	
		4.834.730,00	
			17.252.872,42
	à reporter . . . . .	1.533.410,00	

	\$	c.	\$	c.
Reprt. . . . .	1.533.410,00		4.834.730,00	17.252.872,42
» 14.—Machines à écrire : achat et entretien . . . . .	22.000,00			
» 15.—Abonnements téléphoniques . . . . .	34.200,00			
» 16.—Frais de correspondance . . . . .	5.000,00			
» 17.—Annonces et avis de circulation . . . . .	500,00			
» 18.—Menus frais . . . . .	6.000,00			
» 19.—Fonds spéciaux—Services Politique et de Sûreté . . . . .	100.000,00			
» 20.—Fourrière . . . . .	300,00			
» 21.—Dépenses imprévues . . . . .	20.000,00			
» 22.—Enregistrement des tireurs de jinrickshaws privés et publics . . . . .	15.000,00			
» 23.—Loyers (poste central et détachement auxiliaire) . . . . .	19.185,00			
» 24.—Prophylaxie contre les épidémies. . . . .	17.000,00			
» 25.—Radio Police . . . . .	2.000,00			
» 26.—Campagne de sécurité de la circulation . . . . .	10.000,00			
» 27.—Armement et munitions . . . . .	157.700,00			
			1.942.295,00	
<b>CHAPITRE 6.—DÉFENSE DE LA CONCESSION</b>				
<b>Art. 1.—Détachement Auxiliaire Russe :</b>				
Sect. 1.—Soldes : (346 hommes) . . . . . 264.630,00				
» 2.—Accessoires de soldes :				
a) Frais de nourriture. . . . .	492.531,00			
b) Charbon pour cuisine . . . . .	24.912,00			
c) Logement. . . . .	29.904,00			
d) Médailles . . . . .	504,00			
e) Indemnités diverses. . . . .	2.760,00			
	<u>550.611,00</u>			
» 3.—Habillement et Equipement :				
a) Achat . . . . .	110.800,00			
b) Entretien . . . . .	14.950,00			
	<u>125.750,00</u>			
			940.991,00	
» 2.—Sect. 1.—Compagnie Française de Volontaires :				
Habillement et Equipement . . . . . 28.000,00				
» 2.—Police Spéciale :				
Habillement et Equipement . . . . . 4 000,00				
» 3.—Dépenses diverses . . . . . 10.000,00				
			<u>42.000,00</u>	
» 3.—Ravitaillement des patrouilles militaires. . . . . 48.000,00				
			1.030.991,00	
<b>CHAPITRE 7.—ALLOCATION TEMPORAIRE DE SÉJOUR</b>				
<b>Art. 1.—Personnel Européen :</b>				
Sect. 1.—Soldes. . . . . 1.955.723,00				
» 2.—Logement. . . . . 93.898,00				
» 3.—Famille . . . . . 186.160,00				
» 4.—Fonctions. . . . . 7.056,00				
» 5.—Contribution au chauffage. . . . . 135.870,00				
» 6.—Caisse de Prévoyance . . . . . 89.590,00				
» 7.—Indemnité de police. . . . . 90.600,00				
			<u>2.558.897,00</u>	
» 2.—Personnel Chinois . . . . . 1.435.740,00				
» 3.—Personnel Tonkinois :				
Sect. 1.—Soldes. . . . . 621.778,00				
» 2.—Indemnité exceptionnelle de séjour . . . . . 365.359,00				
			<u>987.137,00</u>	
» 4.—Gardiens de Parcs (Russes) . . . . . 17.121,00				
» 5.—Détachement Auxiliaire Russe . . . . . 411.011,00				
			5.409.906,00	
			<u>13.217.922,00</u>	
			à reporter. . . . .	17.252.872,42

	\$	c.	\$	c.
Report. . .	13.217.922,00		17.252.872,42	
<b>CHAPITRE 8.—INDEMNITE DE RIZ</b>				
Art. 1.—Sect. 1.—Personnel Chinois . . . . .	1.051.200,00			
» 2.—Personnel Tonkinois . . . . .	514.880,00			
	<u>1.566.080,00</u>			
		1.566.080,00		
<b>CHAPITRE 9.—INDEMNITÉ SPÉCIALE POUR SERVICES SUPPLÉMENTAIRES</b>				
Art. 1.—Personnel Chinois . . . . .	641.400,00			
» 2.—Personnel Tonkinois . . . . .	331.800,00			
» 3.—Détachement Auxiliaire Russe. . . . .	<u>145.320,00</u>			
		1.118.520,00		
Total du Titre V . . .			15.902.522,00	
<b>Titre VI.—Comité de Contrôle des Prix</b>				
<b>CHAPITRE UNIQUE</b>				
Art. 1.—Personnel Européen :				
Sect. 1.—Indemnité du Secrétaire . . . . .	21.600,00			
» 2.—1 dactylographe auxiliaire . . . . .	4.800,00			
	<u>26.400,00</u>			
» 2.—Menus frais . . . . .	500,00			
		26.900,00		
Total du Titre VI. . .			26.900,00	
Total des dépenses . .			33.182.294,42	
Excédent des prévisions de recettes pour balance . . . . .			1.064,13	
Total général . . . . .			33.183.358,55	

**RECETTES**

Art. 1.— <i>Restes à recouvrer :</i>		
Exercice 1939 . . . . .	42,75	
Exercice 1940 . . . . .	5.068,17	
		5.110,92
» 2.— <i>Solde disponible budget extraordinaire 1940.</i>		2.301.925,78
» 3.— <i>Participation des Forces françaises aux travaux du     Quartier Marcaire</i>		4.300,00
» 4.— <i>Produits divers</i>		4.400.000,00

Total général. . . . . 6.711.336,70

<b>DÉPENSES</b>		\$
<b>CHAPITRE 1.—DÉFICIT DES EXERCICES ANTÉRIEURS</b>		
Art. 1.—Budget ordinaire 1940. . . . .	549.796,67	
» 2.—Budget supplémentaire:		
1937. . . . .	625.376,63	
1938. . . . .	28.485,76	
1939. . . . .	150.889,74	
1940. . . . .	1.354.708,22	
	<u>2.159.460,35</u>	
» 3.—Budget de la zone:		
1939. . . . .	97.611,21	
1940. . . . .	71.032,05	
	<u>168.643,26</u>	
		2.877.900,28
<b>CHAPITRE 2.—EXPROPRIATIONS</b>		
Art. 1.—Ouvertures . . . . .	303.000,00	
» 2.—Elargissements . . . . .	<u>306.000,00</u>	
		609.000,00
<b>CHAPITRE 3.—DIRECTION DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE L'ASSISTANCE</b>		
Art. 1.—2 auto-pompes à vidange . . . . .	120.000,00	
» 2.—Châssis pour voiture de désinfection . . . . .	15.000,00	
» 3.—Magasin station sanitaire route de Zikawei . . . . .	<u>5.000,00</u>	
		140.000,00
<b>CHAPITRE 4.—DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT</b>		
Art. 1.—Collège municipal français :		
Sect. 1.—Bibliothèque . . . . .	2.700,00	
» 2.—Matériel d'enseignement . . . . .	3.300,00	
	<u>6.000,00</u>	
» 2.—Ecole municipale franco-chinoise :		
Sect. 1.—Matériel d'enseignement . . . . .	2.000,00	
» 2.—Matériel de gymnastique . . . . .	400,00	
	<u>2.400,00</u>	
		8.400,00
<b>CHAPITRE 5.—SIGNAUX MÉTÉOROLOGIQUES ET T. S. F.</b>		
Art. 1.—Achat d'un récepteur ondes courtes type commercial . . . . .	4.500,00	
» 2.—Achat de matériel pour émission (transformateurs d'alimentation et selfs de filtrage) . . . . .	<u>2.000,00</u>	
		6.500,00
<b>CHAPITRE 6.—COMPAGNIE DE POMPIERS</b>		
Art. 1.—Secours aux asphyxiés :		
Sect. 1.—1 appareil "Cot". . . . .	3.000,00	
» 2.—3 masques "Cot". . . . .	1.000,00	
» 3.—6 bouteilles de rechange carbogène . . . . .	1.500,00	
» 4.—4 manches d'aspiration pour ventilateurs électriques . . . . .	4.000,00	
» 5.—Droits de douane. . . . .	1.700,00	
	<u>11.200,00</u>	
		11.200,00
	à reporter. . . . .	3.653.000,28

		\$
	Report.	3.653.000,28
<b>CHAPITRE 7.—SERVICE DES PLANTATIONS</b>		
Art. 1.—Construction d'un abri vitré . . . . .	5.300,00	
» 2.—Aménagement en square du terre-plein ouest du poste Mallet . . . . .	4.100,00	
» 3.—Aménagement en jardin public du terrain municipal angle Culty-Fergusson. . . . .	29.100,00	
		38.500,00
<b>CHAPITRE 8.—DÉPENSES DIVERSES</b>		
Art. 1.—Véhicules automobiles :		
Sect. 1.—2 voitures blindées . . . . .	69.965,52	
» 2.—1 voiture 11 CV "Citroën" . . . . .	14.761,90	
	84.727,42	
» 2.—Rachat de pensions :		
Sect. 1.—Sous-inspecteur Yankovsky. . . . .	140.000,00	
» 2.—Garde auxiliaire Ivanoff. . . . .	85.000,00	
	225.000,00	
» 3.—Réimpression du rôle foncier et du plan cadastral . . . . .	9.050,00	
» 4.—Médailles commémoratives 1937. . . . .	14.750,00	
		333.527,42
<b>CHAPITRE 9.—DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</b>		
Art. 1.—Matériel :		
Sect. 1.—Achat de 2 camions à ordures . . . . .	94.500,00	
» 2.—Achat d'une fraiseuse . . . . .	60.000,00	
» 3.—Achat de 4 petites chaudières. . . . .	6.400,00	
» 4.—Achat de 4 charretons à bras . . . . .	2.600,00	
» 5.—Achat de 20 cadres métalliques . . . . .	3.500,00	
» 6.—Achat de 6 moules . . . . .	6.600,00	
	173.600,00	
Art. 2.—Drainage :		
a) Avenue Haig : Joffre-Picard Destelan . . . . .		} 477.200,00
b) Route Edan : Joffre-Magniny . . . . .		
c) Route Culty : Fergusson-Père Huc Père Huc-Joffre . . . . .		
d) Route Père Huc : Boissézon-Culty . . . . .		
e) Route Magniny : Haig-Prosper Paris Winling-Pershing Pershing-Cohen . . . . .		
f) Rue Bourgeat : est Haig . . . . .		
g) Route Mayen : sud Bourgeat . . . . .		
h) Rue Ratard : Cardinal Mercier-Lorton . . . . .		
i) Chemin municipal No. 38 . . . . .		
j) Route Cordier . . . . .		
k) Chemins publics et municipaux :		
Chemin municipal No. 40 . . . . .		
Chemin municipal No. 42 . . . . .		
Chemins publics divers . . . . .		
Art. 3.—Chaussées et trottoirs :		
Sect. 1.—Voies nouvelles :		
a) Route Pershing : Joffre-lot cad. 13558 . . . . .		} 335.400,00
b) Route Edan : Joffre-Magniny . . . . .		
c) Route Mayen : sud Bourgeat . . . . .		
d) Route Culty : est Legendre . . . . . Fergusson-Joffre. . . . .		
e) Route Cohen : Joffre-Chemin municipal No. 40 . . . . .		
f) Route Père Huc : Boissézon-Culty . . . . .		
g) Rue Bourgeat : Haig-Magy . . . . .		
h) Route Legendre : Culty-Lorioz . . . . .		
i) Route Lorton : Paul Henry-Joffre . . . . .		
j) Rue Massenet : Stanislas Chevalier-Cassini . . . . .		
	335.400,00	
à reporter. . . . .	650.800,00	4.025.027,70

	Reports.	335.400,00	650.800,00	\$ 4.025.027,70
Sect. 2.—Elargissements :				
a) Rue Bourgeat : nord-est Roi Albert . . . . .				
b) Avenue Joffre : nord Br. de Montmorand-A. Bayle . . . . .				
nord-ouest carrefour Roi Albert . . . . .				
sud lot cad. 11039 . . . . .				
c) Rue Montauban : lot cad. 27 . . . . .				
d) Rue Petit : Deux Républiques . . . . .				
Edouard VII. . . . .				
e) Rue Cardinal Mercier : nord-ouest Prentice . . . . .				
f) Divers (Ratard) . . . . .				
		108.800,00		
Sect. 3.—Suppressions de piste, corrections de bombement ou rehaussement :				
a) Route Magy : Bourgeat-Maresca . . . . .				
b) Route de Boissezon : Haig-Magy . . . . .				
c) Rue Ratard : Lorton-Cardinal Mercier . . . . .				
			395.800,00	
Sect. 4.—Chemins publics et municipaux :				
a) Chemin municipal No. 40 : Roi Albert-nord Joffre . . . . .				
b) Chemin municipal No. 42 . . . . .				
c) Chemins publics divers . . . . .				
			45.200,00	
Sect. 5.—Trottoirs :				
A—Dallage :				
a) Route de Grouchy : Say Zoong-Doumer . . . . .				
b) Route Fergusson: Joffre-Boissezon (bande de 1 m. 50)				
c) Route Prentice : ouest Cardinal Mercier . . . . .				
d) Rue Bourgeat : Amiral Courbet-Say Zoong . . . . .				
e) Route Paul Henry : Lorton-Roi Albert . . . . .				
f) Route Frelupt : Delastre-Pétain . . . . .				
g) Route Dufour : Pétain-Siéyès . . . . .				
h) Route G. Kahn : Lafayette-Siéyès . . . . .				
i) Imprévus . . . . .				
B—Pose de dalles de caniveau et de bordures de trottoir :				
j) Avenue du Roi Albert . . . . .				
k) Route Tenant de la Tour . . . . .				
l) Route Dufour . . . . .				
m) Route de Grouchy . . . . .				
			203.500,00	
				1.088.700,00
Art. 4.—Electricité :				
Sect. 1—Eclairage des voies nouvelles . . . . .		21.000,00		
» 2—Nouveaux signaux de carrefour (2) . . . . .		4.000,00		
» 3—Chemins publics et municipaux . . . . .		10.000,00		
				35.000,00
Art. 5.—Bâtiments :				
Sect. 1—Bâtiments municipaux :				
a) Enseignement :				
Ecole municipale franco-chinoise :				
Allongement du dépôt de bicyclettes . . . . .				
b) Hygiène :				
1 <sup>o</sup> ) Une pièce supplémentaire à la maison d'un infirmier . . . . .				
2 <sup>o</sup> ) W. C. publics :				
Quai de France-Château d'Eau . . . . .				
Marché Meugniot . . . . .				
Chemin municipal No. 24 . . . . .				
Boulevard de Montigny . . . . .				
Route Cassini lot cad. 5148B . . . . .				
Route Prentice lot cad. 5582B . . . . .				
c) Pompiers :				
1 <sup>o</sup> ) Poste Bassail :				
3 balcons d'instruction . . . . .				
2 <sup>o</sup> ) Poste de l'Est :				
Transformation de magasins en appartements . . . . .				
d) Travaux :				
1 <sup>o</sup> ) Chantier à ciment : construction d'un bureau . . . . .				
2 <sup>o</sup> ) Hangar pour remplacer la paillote . . . . .				
3 <sup>o</sup> ) Marché Meugniot :				
Réfection de la couverture en malthoïd . . . . .				
4 <sup>o</sup> ) Dépôts d'arrondissement - Hangars :				
Hangar au 1 <sup>er</sup> Arrondissement-route Dollfus . . . . .				
» » 2 <sup>e</sup> » -route Siéyès . . . . .				
» » » -avenue du Roi . . . . .				
Albert pour cylindres et matériel divers . . . . .				
5 <sup>o</sup> ) 1 <sup>er</sup> Arrondissement :				
Aménagement du hangar à bestiaux . . . . .				
			220.700,00	
				220.700,00
à reporter . . . . .		220.700,00	1.774 500,00	4.025.027,70

		\$
	Reports . . . . .	220.700,00 1.774.500,00 4.025.027,70
Sect. 2.—Bâtiments de l'Armée:		
a) Quartier Bernez-Cambot:		
	Réfection de la couverture en malthoïd Bâtiment B. )	
	b) Quartier Marcaire: )	12.600,00
	Construction de W. C. et de fosse septique . . . . .)	
Sect. 3.—Bâtiments de la Police:		
a) Aménagement du bâtiment ouest No. 450 rte. Père Robert		
b) Poste Central—Bâtiment No. 3:		
	Transformation des casernements en bureaux 1 <sup>er</sup> et	
	2 <sup>e</sup> étages. . . . .	
c) Poste Foch:		
	1 <sup>o</sup> ) Transformation de dallage ciment en terrazo dans	
	les chambrées, couloirs et escaliers des 1 <sup>er</sup> et	
	2 <sup>e</sup> étages. . . . .	172.500,00
	2 <sup>o</sup> ) Construction d'une salle de réserve . . . . .	
d) Cercle de la Police:		
	Réfection des jeux de boules et de tennis, construction	
	d'un abri rustique en chaume et d'un petit hangar	
e) Institut Franco-Chinois:		
	Aménagement des bâtiments existants et installations	
	nouvelles . . . . .	405.800,00
		2.180.300,00
<b>CHAPITRE 10.—SERVICES DE POLICE</b>		
Art. 1.—Ameublement . . . . .		42.000,00
» 2.—Camions blindés:		
Sect. 1.—Tôles . . . . .	45.600,00	
» 2.—2 châssis . . . . .	38.000,00	
		83.600,00
Art. 3.—Armement . . . . .		300.000,00
		425.600,00
Total des dépenses . . . . .		6.630.927,70
Solde disponible . . . . .		80.409,00
Total général. . . . .		6.711.336,70